

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET**  
**DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DU GENIE DE LA CONSTRUCTION**  
**DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE**

**MEMOIRE**

En vue de l'obtention du diplôme de Magister  
en Architecture

Option : Architecture

SUR LE THEME :

**SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL DANS LE CONTEXTE DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE : CAS D'ETUDE DE LA VILLE DE BEJAIA.**

**Présenté par:**

**M<sup>me</sup> Benazzouz Karima**

**Dirigé par:**

**M<sup>r</sup>: Dahli Mohamed**

Devant le jury composé de :

Mr SALHI M <sup>ed</sup> Brahim	Maitre de Conférences, U.M.M.T.O.	Président
Mr Dhli Mohamed	Maitre de Conférences, U.M.M.T.O.	Rapporteur
Mr Medjber Mohamed	Chargé de recherche, UMMTO.	Examineur
Mr Aiche Boussaad	Chargé de recherche, UMMTO.	Examineur

Soutenu le ...../...../2009.





# REMERCIEMENTS

Le travail présenté dans ce mémoire de magister a été réalisé au Département d'Architecture, de la Faculté du Génie de la Construction de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Il est consacré au patrimoine architectural et urbain de la ville de Bejaia.

Tout d'abord, Je tiens à remercier en premier lieu mon Directeur de mémoire Mr Dahli Mohamed, Maître de Conférences, pour tout le temps précieux qu'il m'a consacré dans le but de la réalisation de ce travail de recherche.

Je remercie profondément le professeur Sidi Boumedine pour ses orientations, sa disponibilité et son soutien le long de ce travail de recherche.

Je tiens aussi à remercier mon frère Benazzouz Ghani pour son aide, ces orientations et sa disponibilité dans la réalisation du travail sur le terrain.

Je remercie également Mr Mourad Nacer, Directeur de la direction de la culture de Bejaia pour les entretiens réalisés et toutes les informations mises à notre disposition.

J'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de recherche.

J'exprime ma profonde reconnaissance à ma sœur Benazzouz Nora pour son aide dans l'acquisition de documents sur le patrimoine en général et la ville de Bejaia en particulier.

Je suis reconnaissante envers les membres du jury qui ont accepté de porter leur apport. Je remercie Mr Salhi Brahim d'avoir accepté et de m'avoir fait l'honneur de présider mon jury de mémoire, Mr Aiche Boussaad et Mr Medjber Mohamed d'avoir accepté à leur tour de rapporter le travail de recherche. J'espère que leurs critiques et remarques m'aideront dans la poursuite de ce travail de recherche.

Je remercie également Mr Toubal Ramdane, et l'ensemble des collègues de notre département pour leur aide, leurs conseils et leur soutien tout au long de la réalisation de ce travail de recherche.

## Résumé

L'intérêt de la protection des richesses patrimoniales au niveau mondial est accompagné aujourd'hui par l'élaboration d'un ensemble de chartes, de conventions et de recommandations qui ont contribué à l'extension de la notion de patrimoine qui passe alors de l'objet ponctuel, le monument historique vers un ensemble plus complexe, qui englobe au delà de la notion de monuments et de sites exceptionnels, les ensembles historiques et la trame urbaine de la ville historique.

A cette notion de patrimoine, élargie correspondent des approches intégrées et stratégiques pour sa sauvegarde et sa mise en valeur, qui prennent en considération tous les éléments qui témoignent de la culture et du savoir-faire, qui ont contribué par couches successives à façonner l'histoire de l'espace urbain.

Cette extension typologique de la notion du patrimoine permet d'inscrire désormais, la sauvegarde du patrimoine dans le discours urbanistique, un discours qui nous lie aux modes et pratiques de la gestion du patrimoine et nous renvoie aux actions de réhabilitation, de restauration, d'amélioration du cadre de vie, d'aménagement intégré et d'articulation des différents acteurs.

Aborder aujourd'hui le patrimoine à travers cette approche, revient à intégrer les préoccupations du développement durable : Préoccupations de sauvegarder la diversité, les caractères déjà acquis, l'amélioration du cadre de vie et la permanence des valeurs identitaires comme ressource à transmettre aux générations futures

Dans ce contexte, l'objectif de cette recherche est de tenter de comprendre les orientations de ces stratégies de sauvegarde du patrimoine urbain dans le contexte du développement durable, et de trouver des réponses à des questionnements liés au contexte spécifique de l'Algérie à travers le cas d'étude de la ville de Bejaia.

**Mots clés :** Patrimoine, développement durable, monuments historiques, ville, espace urbain, sauvegarde, Bejaia.

## **Summary**

The advantage of saving the prize heritage all over the world goes, nowadays, with setting up a group of charters, agreements and recommendations which contributed to spreading of the heritage concept that changes from unusual object, historical monument into a more complex group including, beyond the notion of monuments and exceptional sites, historical groups and urban framework of historical city.

To this extended concept of heritage, are corresponding some incorporated and strategic methods for its safeguard and its development which take into consideration the whole items witnessing culture and know-how and which help, step by step, to shape the urban space history.

This typical extension of the heritage concept allows the registering, in the future, of the heritage safeguard within the urbanism language that links us to means and ways of managing the heritage and makes us refer to actions of renovation, restoration, improvement of the environment, integrated planning and the relationship between different actors.

Nowadays, dealing with the heritage through this approach means the incorporation of lasting development concerns: concerns about diversity safeguard, acquired characteristics before, improvement of the environment and the continuity of identity values as resources to be hand down to future generations.

In this context, our research is seeking, in one hand, to understand the directions of urban heritage safeguard strategies within the frame of the lasting development, and in other hand, to find answers to questions related to Algeria's specific context throughout the study case of the Béjaia city.

**Keywords: Heritage, lasting development, historical monuments, town, urban space, safeguard, Béjaia**

## ملخص

أهمية حماية ثروة التراث على مستوى العالم يواكبها، حاليا، إعداد مجموعة من موثيق و اتفاقيات إلى جانب توصيات ساهمت كلها في توسيع مفهوم التراث الذي ينتقل بحسبه من فكرة أثر حقيق و أثر تاريخي إلى مجموعة أكثر تعقيدا و التي، علاوة عن مفهوم الآثار و المعالم الاستثنائية و النادرة، تظم المجموعات التاريخية و التركيبية العمرانية الخاصة بالمدينة التاريخية.

و يوافق مفهوم التراث الموسع هذا، مداخل مندمجة و استراتيجية من شأنها صيانة و تثمين مداخل تراخي، كل العوامل الشاهدة على وجود الثقافة و المهاراة و التي ساهمت تدريجيا في صياغة تاريخ الفضاء العمراني.

حيث يسمح هذا التوسع النموذجي الخاص بالتراث بتسجيل، من الآن فصاعدا، حماية التراث ضمن الخطاب الخاص بالعمران، خطاب يصلنا من جهة، بكيفيات و ممارسات تسيير التراث كما يرجعنا، من جهة أخرى، إلى إجراءات إعادة تأهيل و ترميمات و تحسين إطار الحياة و تهيئة مندمجة مع تواصل مختلفه الفاعلين.

إن التطرق، حاليا، إلى التراث من خلال هذا المدخل يعود إلى إدماج انشغالات التنمية المستدامة: انشغالات بشأن حماية التنوع و الميزات المكتسبة قبل الآن و تحسين إطار الحياة و استمرارية قيم الهوية كموارد تنقل إلى الأجيال الصاعدة.

و في هذا الصدد، إن المغزى من هذه الأبحاث ينصب في السعي وراء إدراك توجيهات استراتيجية حماية التراث العمراني في إطار التنمية المستدامة و كذلك إيجاد حلول لمسائل عالقة بالظرف الخاص بالجزائر من خلال حالة دراسة مدينة بجاية.

الكلمات الرئيسية : تراث، تنمية مستدامة، أثر تاريخي، مدينة، فضاء عمراني، حماية،

بجاية

## SOMMAIRE

	Pages
Remerciements -----	ii
Résumé -----	iii
Abstract -----	iv
ملخص -----	v

## CHAPITRE INTRODUCTIF

	Pages
INTRODUCTION -----	2
PROBLEMATIQUE GENERALE-----	5
PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE -----	6
HYPOTHESES -----	8
OBJECTIFS -----	9
METHODOLOGIE DE RECHERCHE -----	9
STRUCTURE DU TRAVAIL -----	11

## PARTIE I

### CADRE THÉORIQUE

## CHAPITRE I

### ÉTUDE DU CONCEPT DE PATRIMOINE

	Pages
<b>1. DÉFINITION DU CONCEPT DE PATRIMOINE ET SON ÉVOLUTION -----</b>	<b>17</b>
1.1. Le patrimoine naturel -----	18
1.2. Le patrimoine culturel matériel et immatériel -----	18
1.2.1. Le patrimoine culturel matériel -----	18
1.2.2. Le patrimoine culturel immatériel -----	19
1.2.3. Le patrimoine culturel bâti -----	21
1.2.3.1. Le patrimoine architectural -----	21
1.2.3.2. Le patrimoine urbain -----	22

<b>2. ÉVOLUTION DU CONCEPT DE PATRIMOINE</b>	
<b>A TRAVERS LES DOCUMENTS INTERNATIONAUX -----</b>	<b>24</b>
2.1. La conférence d'Athènes (1931) -----	26
2.2. La charte de Venise (1964) -----	26
2.3. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) -----	27
2.4. Charte européenne du patrimoine international et déclaration d'Amsterdam de 1975 -----	28
2.5. Conférence générale des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Nairobi en 1976 -----	29
2.6. Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ou convention de Grenade (1985) -----	29
2.7. I.C.O.M.O.S, Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (charte de Washington, octobre 1987) -----	30
2.8. Convention concernant la protection du patrimoine naturel -----	31
2.8.1. Convention de Berne 1979 -----	31
2.8.2. Convention européenne du paysage, Florence 20 octobre 2000 -----	31
 <b>3. LE PATRIMOINE SELON LA LEGISLATION FRANÇAISE -----</b>	<b>32</b>
3.1. Le monument historique -----	32
3.2. Les secteurs sauvegardés -----	33
3.3. Les zones de protection du patrimoine architectural -----	33
3.4. La loi solidarité et renouvellement urbain (S.R.U.) -----	33
 <b>4. LA NÉCESSITÉ DE SAUVEGARDER LE PATRIMOINE -----</b>	<b>34</b>
 <b>5. LA PATRIMONIALISATION -----</b>	<b>35</b>
5.1 Les valeurs du patrimoine -----	36
5.1.1 Le discours international et la question des valeurs -----	39
5.1.1.1. Les valeurs d'authenticité -----	39
5.1.1.2. Les valeurs d'universalité -----	39
5.1.1.3. Les valeurs sociales -----	40
5.1.1.4. La valeur esthétique -----	40
5.1.1.5. Les valeurs culturelles -----	40
5.1.1.6. Les valeurs socioculturelles -----	41
5.1.1.7. Les valeurs économiques -----	42
 <b>6. RÔLE DU PATRIMOINE DANS LA VILLE -----</b>	<b>42</b>
 <b>7. PATRIMOINE ET COMPÉTITIVITÉ -----</b>	<b>45</b>
<b>CONCLUSION -----</b>	<b>46</b>

**CHAPITRE II**  
**PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION -----</b>	<b>49</b>
<b>1. DÉFINITION DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE -----</b>	<b>49</b>
1.1. Les principes du développement durable -----	51
1.2. Un cadre d'action pour le développement durable : L'agenda 21 -----	53
1.2.1. L'agenda 21 local comme réponse nouvelle en termes d'urbanisme -----	53
<b>2 LES APPROCHES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE -----</b>	<b>56</b>
2.1. L'approche ecosystemique -----	56
2.2. L'approche patrimoniale -----	56
2.3. L'approche participative -----	57
2.4. L'approche économique -----	57
2.5. L'approche innovante -----	57
2.6. Approche solidaire -----	57
<b>3 LES GRANDES DATES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE -----</b>	<b>58</b>
<b>4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA VILLE -----</b>	<b>59</b>
4.1. La rupture provoquée par la ville industrielle -----	60
4.1.1. Les effets sur L'environnement -----	61
4.2. Caractéristiques de la ville durable -----	63
<b>5. LE LIEN ENTRE PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -----</b>	<b>66</b>
5.1. Enjeu environnemental -----	66
5.1.1. Le patrimoine une ressource non renouvelable -----	66
5.1.2. Recyclage et Utilisation du bâti ancien -----	67
5.2. Enjeu culturel -----	67
5.3. Enjeu urbain -----	68
5.3.1. Les caractéristiques durables dans la ville ancienne -----	69
5.4. Enjeu social -----	73
5.4.1. L'origine de l'exclusion urbaine dans les ensembles historiques -----	74

5.4.2. Prise en compte des dimensions sociales : une nouvelle approche patrimoniale -----	84
5.4.3. Les outils de prise en compte des dimensions sociales -----	89
5.5. Enjeu économique -----	90
5.5.1. Le marketing des sites patrimoniaux -----	91
5.5.2. Le cycle de financement du patrimoine -----	92
<b>CONCLUSION -----</b>	<b>95</b>

**CHAPITRE III  
STRATÉGIE DE SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE**

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION -----</b>	<b>98</b>
<b>1. DEFINITIONS DES OPERATIONS DE SAUVEGARDE -----</b>	<b>99</b>
1.1. La conservation -----	99
1.1.2. La conservation intégrée -----	100
1.2. La restauration -----	101
1.3. La préservation -----	102
1.4. Réhabilitation -----	102
1.5. La rénovation -----	103
1.6. La mise en valeur -----	103
1.6.1. Mise en scène et animation -----	104
1.7. L'intégration dans la vie contemporaine -----	105
<b>2. LES OBJECTIFS DE LA SAUVEGARDE -----</b>	<b>106</b>
<b>3. IDENTIFICATION DU PATRIMOINE URBAIN ET CONFLIT DE PATRIMONIALISATION -----</b>	<b>107</b>
<b>4. LES ACTEURS DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE -----</b>	<b>111</b>
<b>5. LA GOUVERNANCE -----</b>	<b>115</b>
<b>6. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE, UNE DEMARCHE STRATEGIQUE -----</b>	<b>117</b>
6.1. Définition du concept de stratégie -----	117
6.2. La démarche stratégique appliquée à la planification urbaine -----	118
6.3. Le processus de planification stratégique -----	120

6.3.1. Les étapes du processus de planification stratégique -----	121
6.4. La démarche stratégique appliquée à la sauvegarde du patrimoine :	
Méthode et instruments -----	123
6.4.1.1. Méthode de la démarche stratégique appliquée à la sauvegarde du patrimoine -----	123
6.4.1.2. Les recommandations méthodologiques de la démarche stratégique -----	126
6.4.1.3. Les étapes méthodologiques de la démarche stratégique -----	128
6.4.1.4 Les facteurs clefs de réussite pour assurer une sauvegarde durable -----	131
6.5. Les instruments de la sauvegarde -----	133
6.5.1. Les instruments de gestion politique et technique -----	134
6.5.2. Les instruments opérationnels -----	134
6.5.3. Les instruments réglementaires -----	134
6.5.4. Le classement -----	135
<b>7. Les secteurs sauvegardés -----</b>	<b>136</b>
7.1. L'origine des secteurs sauvegardés -----	136
7.2. L'objectif patrimonial des secteurs Sauvegardés -----	137
7.3. L'objectif urbain des secteurs Sauvegardés -----	137
7.4. Délimitation du secteur sauvegardé -----	137
7.5. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V) -----	138
7.5.1. Autres dispositifs et outils de protection en France et leur articulation avec les secteurs sauvegardés -----	144
7.5.2. Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P) et leurs limites -----	146
7.6. Inventaire du patrimoine -----	148
7.6.1. Définition de l'inventaire -----	148
7.6.2. Objectifs de l'inventaire -----	148
7.6.3. La Méthode d'évaluation de l'inventaire -----	149
<b>CONCLUSION -----</b>	<b>151</b>

## PARTIE II

### CHAPITRE IV

#### PRESENTATION DU CAS D'ETUDE

	<b>Pages</b>
<b>INTRODUCTION-----</b>	<b>154</b>
<b>1. DONNEES GEOGRAPHIQUES ET CLIMATIQUES-----</b>	<b>156</b>
1.1. Situation géographique -----	156
1.2. Données climatiques -----	159
1.3. Découpage administratif de la wilaya de Bejaia ----	159
1.4. Description topographique et toponymique de la ville de Bejaia -----	160
<b>2. DONNEES HISTORIQUES -----</b>	<b>163</b>
2.1. Période antique -----	163
2.2. Période Médiévale -----	168
2.3. Occupation espagnoles -----	178
2.4. Intervention turque (1555) -----	184
2.5. Occupation française 1833 -----	186
<b>CONCLUSION -----</b>	<b>188</b>

### CHAPITRE V

#### ÉVOLUTION URBAINE

<b>1. EVOLUTION URBAINE DU NOYAU HISTORIQUE DE BEJAIA-----</b>	<b>190</b>
<b>INTRODUCTION -----</b>	<b>190</b>
1.1. La cité romaine-----	191
1.1.1. L'enceinte-----	192
1.1.2. Les axes structurants -----	192
1.1.3. Les portes -----	193
1.1.4. Edifices politiques et religieux -----	193
1.1.5. Les loisirs-----	194
1.1.6. Le port-----	194
1.1.7. L'aqueduc-----	194
1.2. La ville médiévale (XI <sup>ème</sup> XVII <sup>ème</sup> siècle)-----	195
1.2.1. Les éléments du paysage urbain-----	199
1.2.1.1. L'enceinte -----	199
1.2.1.2. Les portes -----	203
1.2.1.3. Les tours -----	206
1.2.1.4. Les édifices monumentaux -----	208
1.2.1.5. Les forts et les palais -----	208
1.2.1.6. Les marchés -----	212

1.2.1.7.	Les édifices religieux	-----	213
1.2.1.8.	Les fontaines	-----	216
1.2.1.9.	Les quartiers	-----	216
1.2.1.10.	Les faubourgs	-----	224
1.2.1.11.	Les axes structurants	-----	226
1.2.1.12.	Les cimetières	-----	229
1.3.	La ville sous occupation Espagnole	-----	229
1.4.	La ville sous occupation Turque	-----	230
1.4.1.	Le fort Bouac	-----	231
1.4.2.	Les batteries	-----	232
1.5.	La ville sous occupation Française(1833-1962)	-----	234
1.5.1.	Les travaux de fortification	-----	236
1.5.2.	Le nouveau tracé urbain(1848-1871)	-----	240
1.5.3.	Visite de Napoléon III à Bejaia (1865)	-----	246
1.5.4.	Extension de la ville hors rempart (1871-1891)	-----	248
1.5.5.	Croissance vers la mer (1891-1920)	-----	250
1.5.6.	Développement de la croissance(1920-1957)	-----	251
1.5.7.	Application du plan de Constantine (1957-1962)	-----	251
1.5.8.	Les axes majeurs	-----	251
<b>CONCLUSION</b>			<b>-----255</b>

## CHAPITRE VI

### DIAGNOSTIC

<b>INTRODUCTION</b>	-----	<b>261</b>
---------------------	-------	------------

<b>1. LES SECTEURS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE BEJAIA</b>	-----	<b>262</b>
--	-------	------------

#### **2. ETAT DES LIEUX ET IDENTIFICATION DES CAUSES**

<b>DE DEGRADATION DU PATRIMOINE</b>	-----	<b>263</b>
-------------------------------------	-------	------------

2.1.	Le patrimoine un enjeu politique	-----	264
2.2.	Au niveau législatif	-----	267
2.2.1.	La période coloniale (1830-1962)	-----	267
2.2.2.	La période post coloniale	-----	268
2.2.3.	Les limites de la loi 98-04	-----	271
2.3.	Au niveau institutionnel	-----	278
2.3.1.	Les institutions nationales	-----	278
2.3.2.	Les institutions locales en charge du patrimoine de la willaya de Bejaia	-----	279
2.3.3.	Les limites au niveau institutionnel	-----	280
2.3.4.	Limites par rapport aux acteurs institutionnels	-----	281
2.3.5.	Conflits d'acteurs par absence de coordination	-----	289
2.3.6.	Conflits entre les acteurs Institutionnels de la protection et les acteurs de l'aménagement	-----	290

2.3.7. Conflits de compétence entre acteurs institutionnels : cas du parc national du Gouraya -----	295
<b>3. EVALUATION DES FORCES ET DES FAIBLESSES DU PATRIMOINE -----</b>	<b>296</b>
3.1. Le patrimoine naturel -----	296
3.1.1. Forces -----	297
3.1.2. Opportunités -----	297
3.1.3. Faiblesses -----	297
3.1.4. Menaces -----	298
3.2. Le patrimoine bâti -----	298
3.2.1. Forces -----	298
3.2.2. Opportunités -----	299
3.2.3. Faiblesses -----	299
3.2.4. Menaces -----	300
3.3. Le patrimoine paysager -----	301
3.3.1. Forces -----	301
3.3.2. Opportunité -----	301
3.3.3. Faiblesses -----	302
3.3.4. Menaces -----	302
3.4. Le patrimoine immatériel -----	303
3.4.1. FORCES -----	303
3.4.2. Faiblesses -----	303
3.4.3. Menaces -----	303
<b>5. CONSTATS GENERAUX -----</b>	<b>307</b>
<b>6. LES ENJEUX DE LA SAUVEGARDE -----</b>	<b>309</b>
<b>7. LES RECOMMANDATIONS -----</b>	<b>309</b>
7.1. Au niveau politique -----	309
7.2. Au niveau méthodologique -----	310
7.2.1. Garantir la mise en place de la Gouvernance locale -----	310
7.2.2. Mise en place d'une approche transversale ---	311
7.3. Au niveau législatif -----	311
7.4. Au niveau institutionnel -----	312
7.5. Au niveau de la Formation -----	312
7.6. Au niveau de la sensibilisation -----	312
7.7. Au niveau financier -----	312
<b>CONCLUSION -----</b>	<b>313</b>

**CHAPITRE VII**  
**FICHES D'INVENTAIRE**

**INTRODUCTION-----315**

**1. POUR UNE DEFINITION ET UNE RECONNAISSANCE**

**GLOBALE DU PATRIMOINE DE BEJAIA-----315**

1.2. Critères d'évaluation du patrimoine-----316

1.3. Fiches d'inventaires de quelques éléments

constitutifs du patrimoine culturel de Bejaia -----316

1.3.1. Les paramètres de la fiche d'inventaire-----316

**2. LES COMPOSANTES PATRIMONIALES DE BEJAIA-----317**

2.1. L'Ensemble urbain-----317

2.1.1. La ville haute (camp supérieur)-----317

2.1.2. La ville basse (ancien camp inferieur)-----321

2.1.3. L'intérêt patrimonial de la ville basse-----322

2.2. Etat de conservation de l'ensemble

historique de Bejaia-----327

2.3. Intérêt patrimonial de l'ensemble

urbain de Bejaia-----327

**3. FICHES D'INVENTAIRE-----330**

**CONCLUSION-----375**

**CONCLUSION GENERALE-----376**

**REFERENCES-----383**

# CHAPITRE INTRODUCTIF

## **INTRODUCTION**

Ce mémoire a pour objet de recherche la sauvegarde du patrimoine culturel dans le contexte du développement durable et comme cas d'étude la ville de Bejaia.

Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous devons transmettre aux générations à venir. Il est une source de vie et d'inspiration non renouvelable. Certains de ces biens sont déjà perdus, d'autres sont menacés par l'ignorance, le laisser aller, l'urbanisation non planifiée et le tourisme incontrôlé.

La sauvegarde de cet héritage fait l'objet d'un intérêt croissant à l'échelle internationale. Depuis les dernières décennies, une notion du patrimoine plus élargie s'est affirmée. Elle est accompagnée par l'élaboration d'un ensemble de chartes, de conventions et de recommandations internationales, qui ont contribué à l'extension typologique de la notion de patrimoine. On passe alors de l'objet ponctuel, vers un ensemble plus complexe, qui englobe au delà de la notion de monuments et de sites exceptionnels, les ensembles et tissus ordinaires de la ville ainsi que leur dimension sociologique et économique. Cet héritage devient alors patrimoine lorsqu'il est perçu comme une ressource ayant une valeur qui justifie sa sauvegarde. Dans le cas des ensembles historiques, cette valeur a nécessairement plusieurs dimensions, qui peuvent évoluer considérablement dans le temps et dans la perception des différents acteurs. En d'autres termes, le patrimoine n'est plus considéré comme une collection d'objets témoins de nos valeurs passées : les valeurs esthétiques et historiques qui traduisent la capacité de l'objet à témoigner du passé. Il est également le réceptacle de nos valeurs actuelles, comme la valeur culturelle, la valeur d'usage qui fait du patrimoine une ressource présente et future, la valeur économique liée aux coûts et bénéfices des actions entreprises à travers sa valorisation, et souligne la volonté de lutter contre le gaspillage, la valeur sociale et symbolique qui font du patrimoine une véritable construction « par le bas »<sup>1</sup>. Ces multiples valeurs sont issues de constructions officielles (émanant des professionnels de l'espace), mais également de groupes de population diversifiés. Ainsi des événements, des récits, liés au vécu et à la mémoire collective composite viennent se superposer à l'histoire formelle du site constitué de faits, de dates et d'événements marquants, par les populations qui justifient l'action de patrimonialisation. La reconnaissance de tous les éléments qui témoignent de la culture et du savoir-faire, qui ont contribué par couches successives à façonner l'histoire de l'espace urbain. Ce sont ces dimensions qui sont prises en compte dans les réflexions et prises de décisions se rapportant à la sauvegarde du patrimoine et plus

---

<sup>1</sup> Construction par le bas qui sous-entend une construction sociale, par les habitants.

précisément des ensembles historiques habités. Ensemble diversifié, composite qui englobe des architectures, des cultures et des modes de vie qui marquent l'espace urbain.

L'engouement actuel pour le patrimoine traduit le rôle de celui-ci dans le développement durable ainsi que les multiples enjeux dont il fait l'objet. Dans le contexte actuel, il constitue un élément essentiel pour l'élaboration de l'identité collective, face au danger d'uniformisation de la culture, que la mondialisation a introduit. Au niveau urbain, les caractéristiques de la ville ancienne représentent un modèle pour redéfinir la ville de demain et améliorer la qualité du cadre de vie. Il traduit l'enjeu de développement local qu'il représente face à la compétitivité des villes où il peut constituer un élément décisif en tant que facteur d'attractivité. Sa mise en valeur est génératrice de revenus et d'emplois, la multiplication des activités qui s'y développent (de tourisme et de loisirs) et contribue au développement économique et social durable lorsque des mesures sont prises pour le respect de l'intégrité du patrimoine et des populations dont il constitue le cadre de vie. Il est porteur d'équité sociale et améliore le cadre de vie des habitants lorsque les interventions intègrent les dimensions sociales et la lutte contre l'exclusion. Il s'agit alors à travers la sauvegarde durable de rechercher un équilibre et une interrelation entre les différentes dimensions auxquelles nous renvoie le thème. Cette tâche est complexe et génère des conflits pour concilier la multiplicité des valeurs et des intérêts des différents acteurs qui parfois s'avèrent contradictoires (des résultats inattendus sur le plan économique mais fort contradictoires et contestés sur le plan social peuvent être atteints).

De la même manière la démarche de sauvegarde du patrimoine a suivi l'évolution de la notion de patrimoine et des valeurs. Une conception plus globale émerge, le recours à la notion de stratégie, de transversalité, de participation permettant l'articulation entre différents domaines d'action et d'intérêts caractérise la nouvelle approche. Celle-ci s'inscrit dans la recherche d'un consensus et implique un travail multidirectionnel. Aborder aujourd'hui le patrimoine à travers cette approche, revient à intégrer les préoccupations du développement durable : préoccupations de sauvegarder la diversité, les caractères déjà acquis, l'amélioration du cadre de vie, la participation d'une multiplicité d'acteurs pour garantir l'appropriation des espaces et la permanence des valeurs identitaires comme ressource à transmettre aux générations futures. Elle intègre au-delà de la protection matérielle du patrimoine, des objectifs urbains socio-économiques à partir d'instruments d'actions appropriées, et de nouvelles pratiques qui se traduisent à plusieurs niveaux. Si les interventions se font fréquemment en dissociant sauvegarde matérielles du patrimoine de son contexte urbain, l'approche actuelle intègre la

sauvegarde du patrimoine dans le discours urbanistique en tant que composante de la politique urbaine. Pour cela elle doit porter à la fois sur le passé par la protection des vestiges, des monuments et ensembles urbains, et sur l'avenir par la mise en valeur du patrimoine. Elle nécessite un changement de conception qui reconnaît un rôle au patrimoine en tant que ressource pour le développement économique mais aussi en tant que ressource pour assurer un développement plus équitable qui soit capable de réduire aussi la pauvreté de ses habitants et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans cette optique les opérations de réhabilitations sont plus privilégiées que la restauration ou autre parce qu'elles sont porteuses d'équité sociale, elles permettent d'améliorer les conditions de vie des habitants par l'intervention sur le cadre bâti, par son assainissement, par l'installation de services et d'équipements accessibles aux habitants. Elle devient l'objet d'une politique intégrée où les différents facteurs culturels, urbains, économiques et sociaux sont pris en compte. Cette approche privilégie :

1. la multiplication des acteurs (acteurs publics, professionnels de l'espace, population locale et acteurs économiques), qui trouve sa justification dans le fait que l'espace est produit, pensé, modelé et approprié par eux ;
2. la recherche d'une pluridisciplinarité qui garantit le professionnalisme en matière de sauvegarde ;
3. La participation des habitants à différents niveaux de la sauvegarde, qui va de l'identification aux prises de décision, à la gestion des ressources matérielles et à leurs intégrations dans la vie contemporaine à partir de nouveaux usages susceptibles de favoriser une appropriation spontanée par les usagers.

Cependant la recherche d'un consensus entre les divers intervenants et les différents objectifs se révèle être d'une grande complexité et aboutit parfois à des conflits entre acteurs et à des résultats contradictoires. Le véritable défi de la sauvegarde est alors d'articuler et de coordonner entre les différents intervenants et objectifs en développant la transversalité, l'échange de dialogue entre les acteurs de la protection, ceux de l'aménagement urbain afin que la stratégie de sauvegarde soit formulée à partir d'une vision globale et commune.

Dans ce contexte, un ensemble de réflexions, questionnements, d'hypothèses relatives à la problématique générale s'imposent pour comprendre les orientations de la sauvegarde du patrimoine dans le contexte du développement durable, puis nous aborderons la problématique spécifique pour tenter de trouver des réponses à des questionnements liés au contexte spécifique de l'Algérie à travers le cas d'étude de Bejaia.

## **PROBLEMATIQUE GENERALE**

Les bouleversements morphologiques, économiques, sociaux et environnementaux liés à la croissance urbaine non maîtrisée, font de la ville aujourd'hui le terrain privilégié pour l'application des principes du développement durable, qui sont à l'origine d'un renouveau des réflexions sur l'urbain. La tendance actuelle est illustrée par l'intégration de l'héritage historique dans le développement des villes, par la recherche qualitative qui inscrit la ville dans la durabilité. Dans ce contexte, les qualités des ensembles urbains historiques comme la densité, la mixité, l'urbanité, la qualité du cadre de vie alimentent les réflexions des professionnels de l'espace et attestent du rôle essentiel que joue le patrimoine dans la ville contemporaine, aussi bien au niveau morphologique que social et économique. La volonté de lutter contre l'étalement urbain d'améliorer le cadre de vie, de retrouver les qualités de sociabilité ainsi que le sentiment d'appartenance et d'ancrage identitaire sont soulignés et expliquent l'engouement et l'intérêt dont fait l'objet le patrimoine culturel aujourd'hui. Selon F. Choay, la perte de la « compétence d'édifier », nous pousse à rechercher dans les réalisations architecturales et urbaines anciennes un palliatif aux insuffisances et incompétences actuelles.

Par conséquent, face aux menaces auxquelles est exposé le patrimoine culturel et au risque de la perte de la mémoire, des repères historique et de l'identité qu'ils représentent, le souci de les préserver, de les sauvegarder et de réparer les dommages causés à l'environnement urbain, à abouti à l'émergence de nouvelles approches et interventions sur le patrimoine.

La stratégie de sauvegarde susceptible de répondre à un double objectif de protection et d'urbanisme, nous renvoie nécessairement aux notions de pluridisciplinarité, de transversalité et de participation des acteurs officiels mais aussi des habitants permettent de lier le patrimoine à une perspective générale d'aménagement urbain et de l'intégrer comme un élément participant au développement durable. Elle est élaborée à partir d'instruments institutionnels et d'urbanismes cohérents sur un horizon temporel à moyen et long terme. Le contexte actuel suscite des interrogations sur la place qu'occupe le patrimoine dans le débat sur la ville, et sur les approches en cours en matière de sauvegarde :

- *Quel rôle le patrimoine joue t-il dans la ville contemporaine ? peut-il constituer un facteur de développement durable ?*
- *Quel est le contenu de la stratégie de sauvegarde, la méthode et les instruments qu'elle génère à même de concevoir la préservation et la mise en valeur du*

*patrimoine ? L'implication d'une multiplicité d'acteurs génère elle des conflits ?  
Peut-elle favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants ?*

## **PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE**

Bejaia est connue depuis l'antiquité comme un pôle culturel scientifique et commercial important ouvert sur le monde et comme carrefour des civilisations en raison de sa position géographique et de son site remarquable. Bien qu'elle ne soit pas encore reconnue mondialement en tant que ville historique, elle compte un tissu archéologique, architectural et urbain très diversifié : monuments, vestiges archéologiques, tissu urbain composite (médiéval et colonial), ainsi que de multiples paysages naturels d'une valeur exceptionnelle<sup>2</sup>.

Cet héritage qui illustre une période historique significative, a marqué son territoire par une diversité de morphologie, de style, de mode de construction, de parcellaire, d'imbrication de fonctions et d'usages, qui lui confère des caractéristiques spécifiques. Cependant, malgré la valeur patrimoniale incontestable de cet héritage et son enjeu pour le développement durable, notre constat fait état d'une dégradation avancée qui se traduit par l'abandon d'édifices patrimoniaux, des écroulements illustrés par les contestations de la presse et des habitants qui menacent de disparaître cet héritage. Les nouvelles dispositions de la loi 98-04 du 15 juin 1998, relative à la protection du patrimoine culturel et de son décret d'application apportent des dispositions intéressantes telles que : l'intégration des ensembles urbains et ruraux, la mise en place des secteurs sauvegardés et la reconnaissance des biens immatériels. Cependant on constate un décalage entre les textes de loi promulgués et leurs applications sur le terrain. De ce fait les interventions de protection continuent à donner la primauté aux seuls monuments classés, malgré la présence sur le territoire d'espaces à forte valeur patrimoniale qui représentent une richesse et un enjeu majeur de par leurs valeurs patrimoniales, culturelles, économiques et sociales. Un travail de connaissances et de reconnaissances reste à faire. Un des objectifs de ce travail est d'essayer de comprendre le pourquoi des divergences dans les faits.

La problématique du patrimoine apparaît alors à plus d'un niveau et traduit les lacunes dont les interventions ont fait preuve jusque là. Le premier niveau traduit l'ensemble des interrogations liées au processus de patrimonialisation et à la définition des critères de sélection des objets à sauvegarder qui reste tributaire des discours officiels, des enjeux politiques et culturels liés au contexte socio-historique et politique dans lequel émerge la notion de patrimoine. Ainsi pour reprendre la formule de R. Sidi-Boumediene : « C'est donc

---

<sup>2</sup> Parc du Gouraya, les caps et corniches de Bejaia, le bois sacré, les oliviers etc.

en Algérie, dans une somme complexe de productions culturelles qui constituent le contexte et les objets de la valorisation et de la classification, que se situe le problème de la patrimonialisation en architecture. Dans tous les cas, les définitions officielles sont proposées comme un ressourcement opposé à l'aliénation coloniale, il s'ensuit que les paramètres de l'authenticité ont été recherchés dans les périodes qui ont précédé son intrusion et en particulier dans ce qui est considéré comme l'âge d'or d'une civilisation, d'où une recherche axée sur les œuvres significatives, dont pour l'architecture, celle des édifices à caractère monumental (mosquées, palais, remparts, etc.) qui sont dotés d'ailleurs d'une forte charge symbolique, souveraineté, religion etc. »<sup>3</sup>.

Ceci nous amène à nous interroger sur l'élargissement de la définition du patrimoine à tout ce qui marque le paysage construit et à y inclure les ensembles urbains coloniaux pour la pertinence des témoignages historiques qu'ils représentent.

Le deuxième niveau est lié à l'action de protection qui est menée jusque là, en dehors d'une approche globale et cohérente de sauvegarde et de mise en valeur susceptible de prendre en charge les problèmes que présente le tissu historique de la ville de Bejaia à savoir :

- l'altération et la transformation non contrôlées qui menace de disparition un patrimoine qui constitue une ressource non renouvelable ;
- la difficulté en terme de formation, de compétences et de coordination des différents acteurs qu'implique le thème : l'état, les collectivités locales, les professionnels de l'espace, les usagers, le mouvement associatif et le citoyen<sup>4</sup>.
- la marginalisation et la paupérisation de ce tissu par rapport aux extensions urbaines récentes.

A tout cela s'ajoute les difficultés à mobiliser les fonds de financement nécessaires pour les opérations de restauration et de réhabilitation qui permettent la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie des habitants du noyau historique. Ce constat induit les interrogations suivantes :

- ***Pourquoi une telle dégradation du patrimoine de la ville de Bejaia, et qu'elles sont les effets des mesures de protection menées jusque là? Existe-t-il une démarche globale et un dispositif de participation adéquat dans la prise en charge du patrimoine de Bejaia ?***

---

<sup>3</sup>K Mechta (direction), P Signoles (préface), Maghreb : Architecture et urbanisme « patrimoine, tradition et modernité », Paris, édit Publisud, 1991.

<sup>4</sup> Convention France-UNESCO 2005 : Rapport de stage effectuée en vue de l'élaboration du cahier des charges du P.P.S.M.V.S.S pour la médina de Bejaia. K. Yazid et F. Sion février 2006.

- *Comment freiner le processus de dégradation ? La démarche stratégique peut-elle constituer la réponse aux dysfonctionnements constatés dans la prise en charge du patrimoine de Bejaia ?*
- *L'identification, des différentes composantes patrimoniales et l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine de Bejaia peuvent il contribuer à leur sauvegarde ?*

## **HYPOTHESES**

1. *Le patrimoine joue un rôle essentiel dans la ville contemporaine et favorise le développement durable.*

Le patrimoine présente des qualités qui sont aujourd'hui recherchées pour la construction de la ville durable. Il structure l'espace et constitue un repère dans la ville, favorise la sociabilité, l'échange et contribue à la construction de l'identité. Par ailleurs il améliore l'image de la ville et favorise son attractivité, sa mise en valeur constitue une ressource économique pour le développement.

2. *La sauvegarde du patrimoine culturel nécessite l'implication d'une multiplicité d'acteurs potentiels (usagers, habitants, association...) dans le processus de décision afin de favoriser l'appropriation des espaces par les habitants.*

Cette hypothèse implique la nécessité d'identifier d'autres acteurs que les acteurs décisionnels et de les associer à diverses étapes du projet de sauvegarde, comme la sélection des éléments patrimoniaux, la gestion, le choix des activités et des équipements à mettre en place. Ceci permet l'appropriation des espaces par les habitants et d'écartier les effets négatifs qui menacent les actions de sauvegarde lorsqu'elles sont imposées sans prendre en considération les spécificités qui les caractérisent.

3. *La dégradation du patrimoine de Bejaia est causée par l'instrumentalisation de l'action de patrimonialisation par les instances officielles, et par un ensemble de dysfonctionnements lié à l'absence d'une démarche globale pour sa prise en charge.*

Cette hypothèse nous renvoie à l'identification des causes de dégradations du patrimoine de Bejaia. Celles-ci sont liées aux enjeux politiques de la patrimonialisation qui traduit la volonté du pouvoir politique de construire l'identité nationale au singulier et d'uniformiser la culture, à travers des référents culturels sélectifs. D'autre part elles soulignent les dysfonctionnements et les lacunes d'ordre méthodologique qui caractérisent les mesures de protection menées jusque là

4. *L'identification des différentes composantes patrimoniales de Bejaia à travers les valeurs qui le composent et l'enrichissement de l'inventaire contribuent à sa sauvegarde.*

Un travail de reconnaissance du patrimoine reste à faire, il consiste à l'identification et la patrimonialisation des éléments patrimoniaux significatifs pour les habitants fondé sur des critères et des valeurs autres que ceux désignés par les instances officielles.

## **OBJECTIFS**

Cette recherche a pour objectif général :

1. une meilleure connaissance de l'approche de stratégie de sauvegarde du patrimoine et de sa contribution à favoriser le développement durable. Elle vise d'abord à identifier les différents outils et méthodes développés afin de supporter cette approche et d'améliorer son efficacité ;
2. outre sa contribution à l'enrichissement des connaissances, elle vise ensuite à poser un regard critique sur la prise en charge du patrimoine de Bejaia et à tenter de comprendre les orientations de la politique patrimoniale en Algérie et ses effets sur le patrimoine de Bejaia.
3. Elle cherche enfin à en évaluer le potentiel effectif et à fournir des éléments de réponse éventuels, à contribuer à l'identification du patrimoine de Bejaia à travers les valeurs qui le composent.

## **METHODOLOGIE DE RECHERCHE**

Cette étude s'appuie sur deux approches complémentaires. L'analyse théorique à travers le traitement de la littérature existante sur le sujet et l'approche empirique à travers l'étude d'un cas concret.

### **1. traitement des données littéraires**

Cette approche permet de traiter les aspects suivants :

- ✓ Etudier l'extension du concept de patrimoine et son évolution du monument historique à la ville en tant qu'héritage historique et patrimoine à préserver ;
- ✓ Préciser les définitions retenues aujourd'hui en soulignant le lien entre sauvegarde du patrimoine et développement durable ;
- ✓ Définir les différentes valeurs qui permettent d'identifier le patrimoine, dans la mesure où ce sont les valeurs dont il est porteur qui permettent de le considérer en tant que tel ;

- ✓ Analyser le lien entre patrimoine et développement durable et définir son rôle en tant que levier économique, environnemental, culturel et social ;
- ✓ Identifier les enjeux, les objectifs les outils et la méthode stratégique de sauvegarde.

## **2. Approche empirique**

L'intérêt de Bejaia en tant que cas d'étude est lié d'abord à la présence sur ce territoire d'une richesse historique, d'une qualité patrimoniale et à l'ampleur des dégradations auquel est soumis ce patrimoine malgré qu'il représente des opportunités sur lesquelles peut s'appuyer le développement durable de Bejaia, et dont l'analyse peut fournir des éléments de réponse aux interrogations préalablement posées. Il peut paraître discutable de se baser sur le critère patrimonial de la ville de Bejaia alors que celui-ci reste encore à définir et à reconnaître. C'est précisément ce qui intéresse notre recherche et pour cette raison que l'une des problématiques se rapporte à la définition de ce que l'on entend par patrimoine, et que nous avons donné une part non négligeable aux critères et valeurs patrimoniales telles qu'édictées par les organismes internationaux. D'autre part il n'en reste pas moins que le patrimoine de Bejaia constitue une réalité reconnue par les habitants et fait partie du vécu et de la culture locale.

L'échelle communale est choisie pour des raisons pratiques, elle permet de faciliter la collecte des données et la rencontre du personnel institutionnel et des habitants.

Il s'agit alors à travers l'étude du cas de la ville de Bejaia dans un premier temps de faire :

- ✓ Une analyse historique de l'évolution urbaine de la ville de Bejaia à partir de la consultation d'ouvrages historiques, des plans cadastraux élaborés à différentes périodes pour une meilleure compréhension de la stratification de la ville, de sa dimension historique et de la diversité de son patrimoine. Même si pour le lecteur le développement de ce chapitre peut sembler relativement long et peut-être de lecture fastidieuse, il nous a néanmoins paru nécessaire étant donné que les études historiques constituent l'un des outils de base à utiliser préalablement aux projets d'intervention dans un territoire donné. Leurs contenus doivent apporter des lectures facilitant la compréhension du paysage actuel de Bejaia. Elle constitue une méthode de découverte du présent, qui applique une perspective chronologique pour l'analyse de la réalité ;
- ✓ L'analyse typo morphologique permet de cerner les éléments qui ponctuent et structurent l'espace urbain de Bejaia.

- ✓ Dans un deuxième temps, le diagnostic est utilisé comme outil d'analyse de la situation existante sur le terrain, permettant de mettre en perspective l'état des lieux, les effets des mesures de protection menées jusque là et d'identifier les mécanismes ou les raisons de la dégradation du patrimoine de Bejaia ;
- ✓ Une évaluation des valeurs patrimoniales sera établie pour l'élaboration de fiches d'inventaire de quelques éléments patrimoniaux non classés représentatifs des différentes composantes patrimoniales de Bejaia.

Ces analyses constituent un préalable contribuant à mettre l'accent sur la nécessité d'asseoir une démarche globale, une méthode et une stratégie de sauvegarde qui inscrit les interventions de sauvegarde dans la durabilité et à en expliquer les mécanismes. Par ailleurs elles permettront de mettre l'accent sur la nécessité de donner une définition plus large, plus globale du patrimoine de Bejaia et de la valider tel que précisée par les définitions de la partie théorique.

La méthode est basée sur la récolte et le traitement des données suivantes :

- ✓ La documentation sur le site et la recherche bibliographiques (ouvrage historiques, cartographiques, archives, différents plans cadastraux de l'administration militaire française, iconographie récits et presse) ;
- ✓ L'usage de la photographie numérisée, relevés et notes sur le site ;
- ✓ L'information recueillie par interviews auprès des habitants, du personnel et responsables des organismes consultés ;
- ✓ Consultation des travaux de recherche déjà effectué sur le cas de Bejaia (Mémoires de magister, thèses de doctorat, revues scientifiques...);
- ✓ Le traitement des informations recueillies fera l'objet d'une confrontation des données avec la réalité du terrain.

## **STRUCTURE DU TRAVAIL**

Le travail de recherche présenté est structuré en deux parties composées de 07 chapitres.

*La première partie composée de trois chapitres sera consacrée aux fondements théoriques.*

### **Chapitre I**

Il traite de la définition du concept de patrimoine, de son évolution chronologique typologique et géographique mise en relief par les différents événements et documents

internationaux .Cette évolution se traduit par le passage du monument à un ensemble plus complexe, la ville en tant qu'objet de savoir historique et en tant qu'entité social à préserver.

### ***Chapitre II***

Ce deuxième chapitre traitera de la définition du concept de développement durable et tentera de mettre en évidence son lien avec le patrimoine.

.Le patrimoine est porteur d'enjeux multiples et peut, selon certaines conditions, contribuer au développement social et économique. Au niveau urbain, les caractéristiques de la ville ancienne peuvent servir de modèles pour redéfinir la ville de demain (densité, économie d'énergie et d'espace, réduction des déplacements...). Au niveau culturel, le patrimoine culturel est le réceptacle de la mémoire collective et contribue grandement à la construction de l'identité.

### ***Chapitre III***

Celui-ci sera consacré à la notion de sauvegarde stratégique, comme approche consensuelle permettant la conciliation entre les multiples acteurs et objectifs attachés au thème du patrimoine, à ses pratiques au, contenu de sa méthode et aux instruments qu'elle utilise.

***La deuxième partie va porter sur le cas d'étude de la ville de Bejaia et sera composée de quatre chapitres.***

### ***Chapitre IV***

Nous présenterons dans ce chapitre le cas d'étude à travers les données géographiques et historiques de la ville de Bejaia. qui constitue un objet de recherche intéressant de par sa richesse patrimonial .En effet Bejaia sera enrichie au fil du temps par apports d'éléments patrimoniaux diversifiés consécutifs à ses différentes occupations.

### ***Chapitre V***

Ce chapitre prend en charge l'évolution urbaine du noyau historique de Bejaia en relation avec son histoire facilitant la compréhension de l'organisation urbaine de la ville .Nous tenterons de montrer la dimension patrimoniale de Bejaia, et d'identifier ses différentes composantes patrimoniales et son caractère spécifique.

## ***Chapitre VI***

L'objectif de ce chapitre est de dresser un diagnostic global mettant en lumière l'état des lieux des éléments patrimoniaux de la ville de Bejaia, de mettre en évidence les dysfonctionnements rencontrés et d'identifier les facteurs de leurs dégradations. Dans un premier temps nous avons élaboré les principaux constats et enjeux se rapportant au patrimoine de Bejaia et à retracer les mesures de protection menées jusque là et leur limites, pour ensuite évaluer les forces et faiblesses des différentes composantes patrimoniales du cas d'étude.

## ***Chapitre VII***

L'intérêt de Ce chapitre réside dans la redéfinition des composantes patrimoniales de Bejaia au sens large et non sélectif à partir de quelques fiches d'inventaires de certains éléments patrimoniaux très significatifs pour les habitants de Bejaia, non reconnus officiellement et que nous proposons à la classification. L'identification et, l'enrichissement de l'inventaire constitue une étape fondamentale pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Bejaia.

PARTIE I  
CADRE THÉORIQUE

## **INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE**

La présente partie s'appliquera à couvrir un ensemble de connaissance sur le champ du patrimoine. Elle propose l'analyse de ce que l'on entend par patrimoine, de l'évolution de la notion et des valeurs qui s'y rattachent et qui traduisent une nouvelle perception du patrimoine. Dès lors, ce dernier intègre des éléments autres que ceux sélectionnés par les instances officielles et renvoie à ce à quoi nous attachons de la valeur, et qui justifie sa sauvegarde. Ces valeurs représentent autant la relation de la collectivité à son environnement fondé sur un acte subjectif faisant appel à la mémoire collective et aux significations émanant des habitants qu'aux représentations purement esthétiques, artistiques et économiques liées à l'exploitation du bien.

Nous verrons également dans cette partie que la sauvegarde du patrimoine constitue un enjeu essentiel pour le développement durable comme ressource non renouvelable à préserver, potentiellement utilisable, en tant qu'élément structurant et dynamiseur de l'espace, en tant que facteur de différenciation contribuant à la construction de l'identité locale et à la qualité de vie.

Il s'agit alors de développer une approche globale et stratégique de sauvegarde susceptibles d'intégrer les préoccupations du développement durable en tenant compte des répercussions des interventions tant au niveau spatiale, sociale qu'économique. A cette fin, la pertinence de l'approche stratégique se mesure à son aptitude à combiner un ensemble d'actions touchant parallèlement le domaine du patrimoine de l'urbanisme, de l'économie et à son habileté à rassembler des groupes d'acteurs et d'intérêts multiples, à partir d'une volonté de coordination et de transparence. Cette approche se traduit par la prise en compte des dimensions morphologiques, sociales (participation des habitants au processus de sauvegarde) que de la diversité des acteurs en développant la relation de transversalité et l'échange de compétences entre diverses disciplines

La stratégie de sauvegarde est un processus qui requière de la méthode, des instruments de gestion et un changement dans les pratiques et les structures de travail

CHAPITRE I  
ÉTUDE DU CONCEPT DE PATRIMOINE

## 1. DÉFINITION DU CONCEPT DE PATRIMOINE ET SON ÉVOLUTION

Avant de répondre aux différents questionnements que soulève le contexte algérien, il est nécessaire de définir ce que l'on entend par patrimoine, notion qu'il convient de définir d'abord d'une manière large ensuite, plus spécifique, dans le contexte du bâti urbain qui fait l'objet de notre étude. Plusieurs définitions s'appliquent au terme de patrimoine, et nous prenons la liberté d'en rapporter quelques une, à nos yeux, les plus pertinentes. La plus commune étant celle qui le définit comme « bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et mères à leurs enfants. »<sup>5</sup>. Ce terme qui dérive du mot latin *Patrimonium* et qui signifie en effet héritage du père, est apparu au XII<sup>ème</sup> siècle. Par la suite et par extension, Il désigne .les biens de la couronne et de l'église, puis au XVIII<sup>ème</sup> siècle les biens à valeur nationale et universelle. De nos jours l'expansion accélérée des villes met en péril les formes d'organisation urbaines, architecturales précédentes, ainsi que notre environnement naturel. La nécessité de sauver ces vestiges de la disparition nous fait obligation d'accorder une valeur patrimoniale aux formes et tissus urbains précédents, et, nous nous attignons, plus récemment, à conférer cette valeur, à tous les biens hérités du passé (matériel et immatériel) <sup>6</sup>. J. Babelon et A. Chastel<sup>7</sup> rappellent qu'au 19<sup>ème</sup> siècle la notion de patrimoine « appelait un approfondissement historique à travers une sélection d'édifices remarquables qui n'a cessé de s'étendre. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de saisir au plus modeste niveau l'évolution de nos sociétés, à travers les réalités matérielles ».

F. Choay en donne une définition appropriée : « le patrimoine historique est l'expression qui désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires, constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé : œuvres et chefs d'œuvre des beaux arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains... Il renvoie à une institution et à une mentalité »<sup>8</sup>

Alain Bourdin, quant à lui souligne l'évolution du patrimoine et son adaptation au contexte pour l'intégrer au présent en favorisant sa réinvention. Selon lui : « la notion de patrimoine se compose, se décompose, se recompose sans cesse, dans des configurations très spécifiques

---

<sup>5</sup> F. Furet, « Patrimoine, temps, espace, patrimoine en place patrimoine déplacé. », présentation par Antoine Schnapper, p.17, édition du patrimoine, Paris, 1997.

<sup>6</sup> F. Choay et P. Merlin : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, édition PUF, 1988.

<sup>7</sup> J. Babelon et A. Chastel, «La notion de patrimoine », revue de l'art n°49, 1980, p27.

<sup>8</sup> F. Choay : « l'allégorie du patrimoine » édition du seuil, 1992, p 9.

selon les contextes, mais à partir d'éléments de définitions de plus en plus partagées. Les outils avec lesquels on le définit aujourd'hui sont devenus universels »<sup>9</sup>.

D'une manière générale, nous pouvons soutenir que la notion de patrimoine a évolué progressivement, pour aboutir à une notion plus globale, mais plus vague, qui dépasse la simple notion de préservation et de transmission d'un héritage matériel des générations précédentes pour inclure les valeurs essentielles pour la construction de l'avenir et de l'identité que nous devons transmettre intactes aux générations futures. Ces valeurs patrimoniales s'expriment aussi bien dans le bâti monumental, tant dans la qualité paysagère, architecturale, urbaine ou naturelle, que dans les expressions populaires artistiques ou symboliques, matériel ou immatériel.

### **1.1. Le patrimoine naturel**

Il comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les éco-territoires et les milieux riverains et aquatiques. Cette notion née en partie grâce aux mouvements écologiques et qui s'est généralisée au XX<sup>ème</sup> siècle, est une réponse à l'exploitation irrationnelle et abusive des ressources naturelles liée au développement industriel qui a négligé le côté environnemental. Les altérations de l'environnement naturel et la nécessité de le protéger pour assurer sa transmission aux générations futures, a donné lieu à un ensemble de recommandations et de mesures législatives au niveau international aux fins de garantir le respect des obligations vis à vis de l'environnement. Les Etats Unies est le premier pays à prendre les mesures de protection et de classement du patrimoine naturel sous forme de parcs et de réserves naturelles.

### **1.2. Le patrimoine culturel matériel et immatériel**

« Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, culturel ou naturel, matériel ou immatériel qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre »<sup>10</sup>. Les types de patrimoine sont abordés comme suit :

#### **1.2.1. Le patrimoine culturel matériel**

Le patrimoine culturel matériel comprend :

---

<sup>9</sup> Bourdin A, « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, professionnels et citoyens face aux témoins du passé », in les annales de la recherche urbaine n°72, 1996, pp 6-7.

<sup>10</sup> Groupe conseil pour une politique du patrimoine, Montréal, 2004, énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine.

- **Le patrimoine bâti** : Patrimoine qui concerne le plus directement le cadre de vie de tous et de chacun. Il est constitué « de toutes les formes de l'art de bâtir, savantes et populaires, urbaines et rurales, toutes les catégories d'édifices, publics et privés, somptuaires et utilitaires ont été annexées....»<sup>11</sup>. On parle alors d'architecture mineure, en Italie pour désigner l'architecture privée non monumentale, d'architecture vernaculaire, en Angleterre pour l'architecture du terroir, d'architecture industrielle pour désigner les édifices de l'époque industrielle (XIX, XX<sup>ème</sup> siècle), d'ensembles bâtis et de tissu urbain tels que l'îlot, le quartier, la ville en tant qu'ensemble à préserver. Il comprend le patrimoine architectural<sup>12</sup> et le patrimoine urbain.
- **Le patrimoine archéologique** : Il est formé de couches de sol, des vestiges et des objets mis à jour et qui représentent le témoignage de civilisations anciennes ;
- **Le patrimoine paysager** : Le paysage est défini comme « une partie du territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »<sup>13</sup>. Il comprend les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares, les jardins publics ou privés ;
- **L'art public** : Il est constitué de l'ensemble des œuvres d'arts situées dans des lieux publics comme les places publiques, les parcs ainsi que les œuvres incorporées aux mobiliers urbains, aux édifices et à l'aménagement paysager telles que les sculptures ;
- **Le patrimoine mobilier** : Comprend les œuvres de création artistiques ou populaires, les collections et objets privé ou public à caractère artistique, archéologique, documentaire et scientifique ainsi que le mobilier corporatif, industriel ou urbain ;
- **Le patrimoine archivistique** : Il comprend l'ensemble de documents tels que les plans, les photographies, films enregistrements sonores ainsi que des documents écrits conservés pour leurs valeurs d'information.

### 1.2.2. Le patrimoine culturel immatériel

Il est souvent désigné sous le vocable de patrimoine d'expression ou de patrimoine vivant. Il est composé d'éléments et de phénomènes collectifs qui relèvent de la culture de chaque peuple, et se manifestent dans les pratiques et les traditions populaires, les connaissances et savoir-faire rattachés à la vie sociale comme mode de sociabilité, organisation sociales particulières, fêtes, coutumes, rituels, danses, musiques traditionnelles...

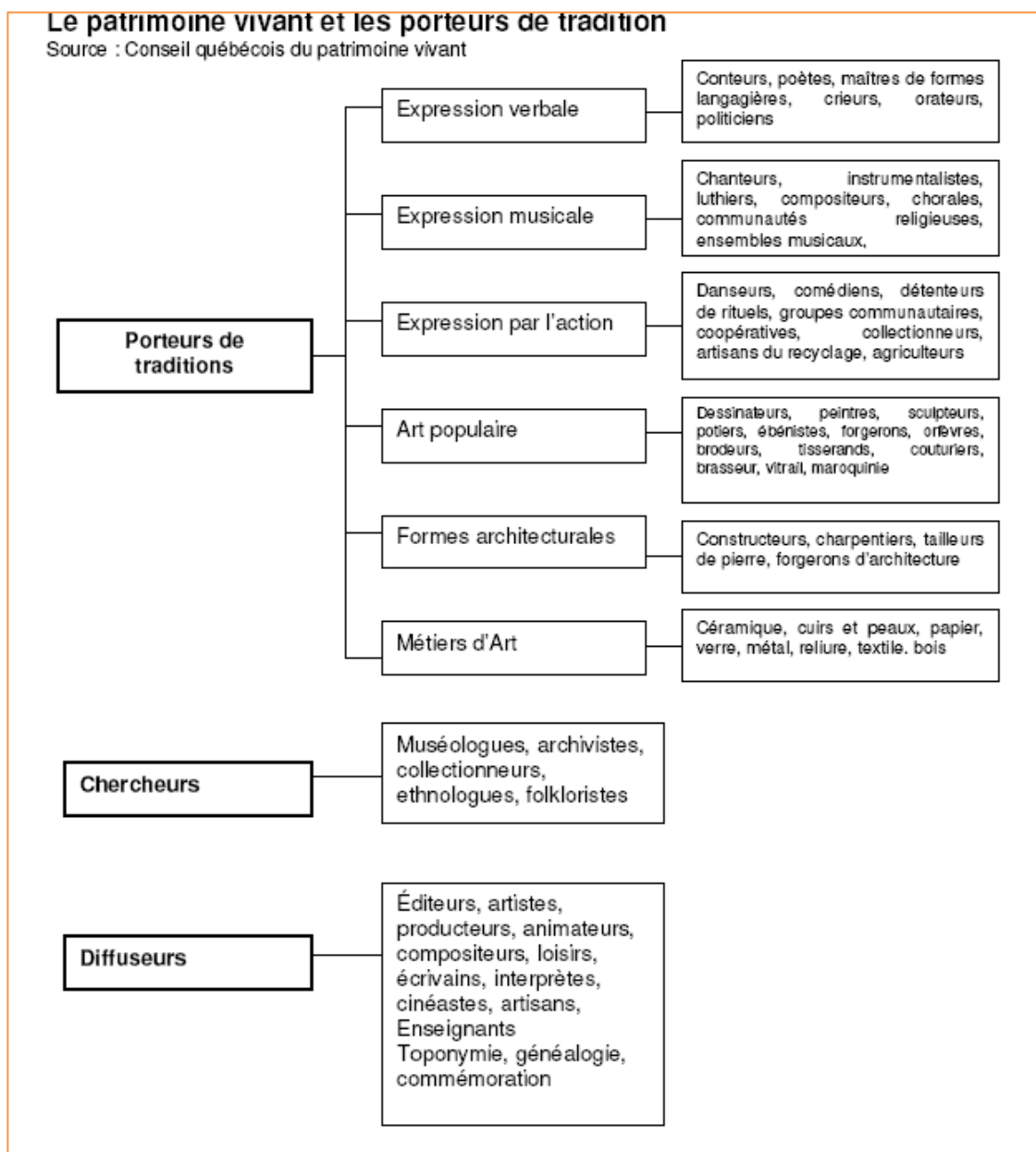
<sup>11</sup> Op. Cité : F Choay « L'allégorie du patrimoine » p. 10.

<sup>12</sup> Ces deux notions seront développées plus loin.

<sup>13</sup> Convention Européenne du paysage, 2000.

Il est porté par la mémoire et transmis de génération en génération par l'apprentissage ou le témoignage.

La convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO 2003 le définit comme « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.



**Figure 1.1 : Le patrimoine vivant et les porteurs de tradition<sup>14</sup>.**

<sup>14</sup> Document de référence consultation publique, politique du patrimoine de Victoriaville. » Etat de la situation de Victoriaville, Diagnostics, Constats et Enjeux », préparé par le comité d'élaboration de la politique du patrimoine ville de Victoriaville septembre 2007, mis en ligne sept 2007.

### **1.2.3. Le patrimoine culturel bâti**

Le patrimoine culturel bâti participe à l'affirmation de l'identité d'un territoire, il constitue un repère face à l'expansion accélérée des villes contemporaines et permet le lien et la continuité entre le passé, le présent et l'avenir.

L'intérêt croissant dont il fait l'objet aujourd'hui est d'une part lié à son rôle dans le développement économique et social durable, d'autre part à sa vulnérabilité, face aux destructions dont il fait l'objet. Le patrimoine culturel est une ressource non renouvelable, il ne peut être reconstitué une fois détruit<sup>15</sup>.

Cette notion qui a connu une évolution significative depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle a élargi son intérêt à des monuments issus d'un passé de plus en plus rapproché, aux tissus anciens des villes, et à une série d'objets construits et d'espaces prestigieux ou non, auxquels on attribue des valeurs comparables à celles des monuments historiques : le patrimoine architectural et le patrimoine urbain<sup>16</sup>.

#### **1.2.3.1. Le patrimoine architectural**

Le patrimoine architectural comprend :

- Les monuments : toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations ;
- Les ensembles architecturaux : groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique ;
- Les sites : œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique ;
- L'architecture vernaculaire et populaire constitue un exemple de patrimoine architectural: c'est une architecture sans architecte qui utilise les ressources

---

<sup>15</sup> B. Selfslagh : « Quel avenir pour notre patrimoine ? », in Naturopa : « Patrimoine et développement durable » n°97, 2002, p. 12.

<sup>16</sup> Op Cité. F. Choay et P. Merlin : « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », édition PUF, 1988.

disponibles localement. Elle évolue dans le temps pour refléter le contexte environnemental, culturel et historique dans lequel elle existe. Elle s'appuie, sur une connaissance empirique et est souvent véhiculée par les traditions locales. Elle est généralement transmise de génération en génération plutôt que soutenue par la connaissance de la géométrie et la physique<sup>17</sup>.

#### **1.2.3.2. Le patrimoine urbain**

La notion de patrimoine urbain, accompagnée d'un projet de conservation est née après les travaux d'Haussmann qui sont à l'origine de la destruction d'une partie du tissu ancien de Paris<sup>18</sup>, au nom de l'hygiène, de la circulation (fluidité) et de l'esthétique. Pour Haussmann les vieux quartiers représentaient des obstacles à la salubrité, au trafic et à la contemplation des monuments qu'il fallait dégager par de larges percées dans la vieille ville. A la trame orthogonale, se superpose alors une trame étoilée. Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle la ville n'existait pas en tant qu'objet patrimonial à part entière, son espace était abordé à travers les monuments uniquement. Ce n'est qu'au XX<sup>ème</sup> siècle que le champ patrimonial intègre la ville comme objet historique. En 1889, Sitte souligne l'absence de la ville dans l'histoire de l'architecture.

Le retard de la mise en histoire de l'espace urbain s'explique par son échelle, le manque d'intérêt pour l'espace de la ville, sa complexité, l'absence de cadastre et d'archives concernant les modes de production et de transformation de l'espace urbain à travers le temps. Sa véritable prise en compte en tant qu'objet de savoir historique à conserver, a été provoquée par les bouleversements et les transformations introduits par la révolution industrielle. C'est alors par contraste que la ville ancienne devient objet d'investigation à travers les travaux de Ruskin en Angleterre, de Camillo Sitte à Vienne et de Giovannoni en Italie<sup>19</sup>.

En Angleterre dès le début des années 1860, Ruskin attribue une valeur mémoriale à l'architecture domestique, constitutive du tissu urbain et réagit contre les destructions qu'ont connu les tissus des villes d'Europe suite à la révolution industrielle. « Pour lui cette texture est l'être de la ville dont elle fait un objet patrimonial intangible, à protéger sans condition. »<sup>20</sup>. Par la suite Camillo Sitte à Vienne (1889) explique à travers son ouvrage<sup>21</sup> que la ville ancienne possède la dignité d'objet historique alors que la ville contemporaine est qualifiée de laideur par son absence d'esthétique. Néanmoins son objectif n'est pas la

---

<sup>17</sup> [http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture\\_vernaculaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_vernaculaire).

<sup>18</sup> Op Cité. F. Choay : « l'allégorie du patrimoine. », édition du seuil, Paris 1999, p. 130.

<sup>19</sup> Ibid. p. 133.

<sup>20</sup> Ibid. p. 145.

<sup>21</sup> Camillo Sitte, L'Art de bâtir les villes, traduction de Camille Martin, Atar, Genève, édition de 1918, page 143.

préservation de la ville ancienne mais l'utilisation des formes traditionnelles comme ressource pour la construction de la ville contemporaine. Sitte parle des principes qualitatifs constants à travers le temps, qu'il faut rechercher, par l'analyse morphologique rationnelle de la ville ancienne, afin de reconquérir la liberté de conception des maîtres anciens. Ainsi l'étude morphologique des villes anciennes représente pour lui un outil pour orienter la création contemporaine des urbanistes, afin de répondre aux exigences de transformations, technique, économique et sociale de la ville, induites par la révolution industrielle.

En 1931 G. Giovannoni<sup>22</sup> en Italie, invente la notion de patrimoine urbain. Désormais il ne s'agit plus de protéger un monument isolé mais plutôt un quartier, un îlot, un ensemble de plein et de vide. Il accorde simultanément aux ensembles urbains une valeur d'usage et une valeur muséale. Il élabore une théorie qui dépasse les deux précédentes, de sorte à ce que ces tissus urbains, vivants et habités, et qui constituent des monuments en soi retrouvent une valeur d'usage en plus des autres valeurs. Sa théorie sur la conservation souligne l'importance d'intégrer les tissus historiques dans la vie contemporaine : par leur prise en charge dans les plans directeurs d'urbanisme et par l'affectation de nouveaux usages adaptés à leurs caractéristiques. Cette théorie qui est à l'origine de la *loi italienne du 29 juin 1939* sur les ensembles historiques, qui a été appliquée avec succès pour le cas de Bologne et trouve sa consécration dans la recommandation de Nairobi (1976). Elle anticipe également sur la politique des secteurs sauvegardés appliqués en Europe, suite à la création de *la loi Malraux en 1962*. Cette loi constitue une mesure d'urgence pour freiner l'idéologie de la table rase, appliquée aux ensembles urbains anciens par les C.I.A.M.<sup>23</sup> qui rejettent la notion de ville historique. Elle a permis de protéger les secteurs urbains des opérations de rénovation, lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial. F.choay souligne également la nécessité de l'utilisation du patrimoine urbain à des usages contemporains de proximité, compatibles avec sa morphologie, donc à son intégration dans les plans d'urbanisme et d'aménagements<sup>24</sup>. Le patrimoine urbain est constitué :

- des tissus historiques (îlot, quartier urbain...);
- des villes et ensembles historiques, pre-industriel, du XIX<sup>ème</sup> siècle. et plus récemment du XX<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>22</sup> Gustavo Giovannoni, « L'urbanisme face aux villes anciennes » (traduction de Vecchie Citta et Edilizia Nuova, 1931), Paris, édition du seuil 1998.

<sup>23</sup> C.I.A.M Congrès International de l'Architecture Moderne, qui élabore la charte d'Athènes en 1933.

<sup>24</sup> Françoise Choay, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville » in « La ville : art et architecture en Europe, 1870-1993 », édition centre George Pompidou, Paris, 1993, p. 32.

*Les ensembles historiques*<sup>25</sup>: Ils sont définis comme « tout groupement de constructions constituant une agglomération qui, par son homogénéité comme par son unité architecturale et esthétique, présente par elle-même un intérêt historique, archéologique ou artistique »<sup>26</sup>.

A travers cette définition, se dégage la notion de l'ensemble qui nous renvoie à un tout constitué d'éléments divers. L'homogénéité et l'unité qui caractérisent cet ensemble et lui confèrent de la valeur, apparaissent à plusieurs niveaux :

- ✓ au niveau de la cohérence de styles, c'est le cas des noyaux urbains construits à la même époque, mais également dans la cohérence des volumes, des proportions, des matériaux, qui permettent d'harmoniser entre des constructions d'époques différentes ;
- ✓ au niveau de la cohésion sociale et économique des habitants. La stratification des activités et des savoirs traditionnels marquent l'espace urbain au niveau physique que sociale. Cette notion de tout, fait qu'on ne peut toucher à un élément sans altérer l'ensemble auquel il appartient. L'ensemble historique est considéré comme un monument collectif qui a sa valeur propre.

## **2. ÉVOLUTION DU CONCEPT DE PATRIMOINE A TRAVERS LES DOCUMENTS INTERNATIONAUX<sup>27</sup>**

Ce fut pendant longtemps la notion de monument qui domina, notion « qui fait référence à tout objet d'une collectivité qui interpelle la mémoire en permettant d'évoquer des événements, rites ou croyances passées »<sup>28</sup>. Avec l'évolution de l'histoire de l'art cette notion s'est progressivement perdue pour donner lieu au monument historique qui est définie comme artefact présentant une valeur pour l'histoire en général et pour l'histoire de l'art en particulier et qui nécessite une protection<sup>29</sup>. La valeur mémoriale est alors remplacée par la valeur esthétique.

---

<sup>25</sup> Conseil de l'Europe : conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, « Le patrimoine architectural, les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée » Edit DELTA Vevey (ch.), 1975. p. 15.

<sup>26</sup> La Charte de Venise (1964), Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites.

<sup>27</sup> Seules les conventions ont forcé de loi, les déclarations sont des engagements moraux ou politiques, tandis que les recommandations sont une invitation à adopter certains comportements.

<sup>28</sup> Véronique Stein : « la reconquête du centre ville du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n°541 présentée à la faculté des sciences économiques et sociales Genève, février 2003 p 83.

<sup>29</sup> Op cité F Choay et P Merlin : « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ».



**Photo 1.1** : La grande muraille de Chine, patrimoine mondial de l'humanité.

Par la suite, après les travaux d'Hausmann et de la modernisation, la notion de patrimoine émerge alors et remplace celle de monument historique, « La conversion de la ville matérielle en objet de savoir historique a été provoquée par la transformation de l'espace urbain consécutif à la révolution industrielle :

bouleversement traumatique du milieu traditionnel, émergence d'autres échelles viaries et parcellaires. « C'est alors par effet de différence et par contraste que la ville ancienne devient objet d'investigation... La notion de patrimoine historique s'est constituée à contre courant du processus d'urbanisation dominant. »<sup>30</sup>. Cette notion s'est affirmée, progressivement notamment en Europe sous l'impulsion de l'UNESCO<sup>31</sup> et d'autres organismes internationaux tels que l'I.C.O.M.O.S<sup>32</sup>. L'extension typologique qu'a connue depuis la notion de patrimoine, permet de l'appréhender dans son ensemble et d'intégrer des éléments autres que ceux qui sont désignés par les institutions officielles et qui témoignent des différentes cultures et savoir-faire définissant l'identité d'un espace. Ce n'est plus la qualité intrinsèque de l'objet patrimonial qui est considérée mais, celle de l'ensemble du tissu urbain, y compris son environnement naturel, social (activités, savoir-faire, pratiques, coutumes...). Nous sommes alors passés du patrimoine national officiel, du patrimoine mondial à caractère historique (A l'instar des monuments et des sites prestigieux du patrimoine mondial), à un patrimoine social à caractère mémorial et d'ancienneté, signe d'une identité locale<sup>33</sup>. Cette évolution est perceptible à travers la lecture des différents documents internationaux qui ont accompagné la prise en compte du patrimoine culturel et naturel.

<sup>30</sup> Op Cité, F. Choay : « L'allégorie du patrimoine », p.135-134.

<sup>31</sup> UNESCO : Organisation des nations unis pour l'éducation, la science et la culture.

<sup>32</sup> ICOMOS : International Council on Monuments and Sites (Conseil International des Monuments et des Sites). C'est un organisme non gouvernemental de professionnels qui activent dans le domaine de la conservation des monuments et des sites historiques à travers le monde. Il a été créé en 1965 lors du congrès de Venise de 1964 sur proposition de l'UNESCO.

<sup>33</sup> 4<sup>ème</sup> assises du patrimoine du grand ouest : « Les débats sur la ville : Patrimoine et développement des cœurs de ville ». Ed confluentes, janvier 2003 p. 328.



**Photo 2.1 :** village du pays dogon au Mali.

### 2.1. La conférence d'Athènes (1931)

Cette conférence<sup>34</sup> se préoccupe des monuments et de leurs abords ainsi que de l'intégration de l'architecture nouvelle dans les villes anciennes. On peut dire qu'elle inaugure une longue démarche de réflexion sur le concept de patrimoine.

### 2.2. La charte de Venise (1964)<sup>35</sup>

La charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites a élargi la définition du patrimoine à son environnement rural et urbain et reconnaît que la notion de monument historique « comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle. »<sup>36</sup>. La charte de Venise, en matière de recommandations internationales, reste le document le plus communément admis pour énoncer les principes de base en matière de gestion adéquate du patrimoine, néanmoins il convient d'en renouveler la lecture et l'interprétation en fonction du contexte contemporain et des évolutions qu'on connues les méthodes d'investigation. Parmi ses grands préceptes qui demeurent aujourd'hui d'actualité :

- ✓ Le respect de l'évolution historique des biens ;
- ✓ L'attention portée au patrimoine tant modeste que majeur ;
- ✓ L'interdisciplinarité des études préalables.

A l'occasion de ce congrès sera créée sur la proposition de l'UNESCO, le conseil international des monuments et des sites ICOMOS, qui sera constitué à Varsovie, en 1965. Depuis, une

<sup>34</sup> Conférence internationale d'Athènes sur la restauration des monuments 1931.

<sup>35</sup> CRMS (commission royale des monuments), ministère de la région de Bruxelles capitale, « préserver le patrimoine pour inventer l'avenir », édition, presses de l'imprimerie Pauwels, Bruxelles 2005, p. 9.

<sup>36</sup> Op. Cité, la charte de Venise (1964), charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, article 1.

série de chartes de conventions et de recommandations internationales ont eu lieu sous leur impulsion.

### **2.3. Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)**

La convention de l'UNESCO adoptée en 1972 est liée à la prise de conscience que les ressources naturelles exploitées abusivement ne sont plus inépuisables et que les ressources culturelles sont constamment menacées de destruction et de disparition. Cela a alors imposé la nécessité d'assurer leur protection à l'échelle planétaire. Elle inventorie les sites significatifs sur une liste du patrimoine mondial, tout en définissant trois catégories dans l'ordre du patrimoine : **les monuments, les ensembles et les sites**. Elle reconnaît la fragilité du patrimoine culturel et naturel face aux destructions auxquelles ils sont exposés : les destructions sont non seulement de nature traditionnelle mais aussi liées à l'évolution de la vie économique. Suite à cela elle recommande la protection du patrimoine naturel et culturel, de lui assigner une fonction dans la vie collective et de l'intégrer dans la planification générale<sup>37</sup>.

Dans cette convention sont désignés comme **patrimoine culturel** :

1. **Les monuments** : « œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentale, y compris les grottes et les inscriptions, ainsi que les éléments, groupes d'éléments ou structure de valeur spéciale du point de vue archéologique, historique, artistique ou scientifique. » ;
2. **Les ensembles** : « Groupes de constructions isolées ou réunies, qui en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur exceptionnelle, du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science. » ;
3. **Les sites** : « œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique. ».

Dans cette convention sont désignés comme **patrimoine naturel** :

---

<sup>37</sup> Article 5 de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 à Paris.

1. « Les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique. » ;
2. Les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;
3. Les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimités, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. »<sup>38</sup>.

#### **2.4. Charte européenne du patrimoine international et déclaration d'Amsterdam de 1975**

La déclaration d'Amsterdam reconnaît l'incalculable valeur culturelle du patrimoine architectural de l'Europe et affirme l'intention des états membres à coopérer entre eux et avec les autres états européens pour le protéger.

Ce patrimoine qui est constitué de bâtiments isolés, d'ensembles, de quartiers de villes et villages, présentant un intérêt historique et culturel, doit être protégé des dangers qui le menacent. La déclaration introduit la notion de conservation intégrée qui est considérée comme un objectif de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire. A cet effet elle doit prendre en considération la composante sociale du patrimoine en précisant que la réhabilitation doit être réalisée sans modifier la composition sociale des résidents qui doivent bénéficier d'opérations de financement sur fonds publics. On peut dire que cette charte identifie et introduit avant l'heure quelques principes fondamentaux du développement durable reconnu en 1992 par la déclaration de Rio de Janeiro en ce sens que : « ... la conservation des bâtiments existants contribue à l'économie des ressources et à la lutte contre le gaspillage, une des grandes préoccupations de la société contemporaine. Il a été démontré que les édifices anciens peuvent recevoir de nouveaux usages répondant aux besoins de la vie contemporaine... Enfin, la réhabilitation de l'habitat existant contribue à réduire les empiètements sur les terres agricoles et permet d'éviter ou d'atténuer sensiblement les déplacements de la population ce qui constitue un bénéfice social considérable de la politique de conservation. »<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> UNESCO : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972.

<sup>39</sup> Conclusion et recommandation de la Charte européenne du patrimoine architectural et la déclaration d'Amsterdam 1975.

## **2.5. Conférence générale des Nations Unis pour l'éducation, la science et la culture<sup>40</sup>, réunie à Nairobi en 1976**

La conférence générale de l'UNESCO a permis de mieux définir les ensembles comme historiques ou traditionnels, et d'adopter la recommandation concernant leur sauvegarde et leur rôle dans la vie contemporaine<sup>41</sup>.

Ce document préconise, l'utilisation d'une méthode de planification qui oriente les prises de décisions en matière de développement tout en respectant les caractéristiques de ces ensembles. Par ailleurs il prodigue des conseils aux administrations nationales, régionales et locales sur les mesures administratives, techniques, économiques et sociales, nécessaires à la sauvegarde.

Cette recommandation introduit également, la nécessité de promouvoir la recherche, l'enseignement et l'information. Elle définit le terme sauvegarder, qui signifie : « l'identification, la protection, la conservation, la restauration, l'entretien et la revitalisation. »<sup>42</sup>.

## **2.6. Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ou convention de Grenade (1985)**

La convention de Grenade a tenu compte des objectifs de celle de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972), elle recommande les politiques globales de conservation intégrées, à mener dans le contexte européen alors que la convention de l'UNESCO est à vocation mondiale.

Elle englobe un ensemble d'orientations, de principes, d'actions pour l'identification, la protection juridique, la conservation physique, le financement et la diffusion des biens culturels.

Les principes de conservation déjà énoncés dans la charte d'Amsterdam, consistent à inclure la conservation dans l'aménagement et l'urbanisme afin de protéger le patrimoine architectural des menaces que représentent par exemple les importantes opérations d'aménagements.

D'autres questions ont été soulevées telles que :

---

<sup>40</sup> UNESCO : Conférence générale des nations unis pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Nairobi le 26 octobre 1976.

<sup>41</sup> UNESCO : Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi 1976.

<sup>42</sup> ICOMOS : Charte nationale pour la sauvegarde des villes historiques adoptée par l'assemblée générale de l'IC.O.M.O.S. en octobre 1987 à Washington.

1. La Sensibilisation dès le plus jeune âge aux notions d'architecture, d'histoire et d'environnement, l'accès du public aux sites protégés et la formation professionnelle .
2. La réaffectation du patrimoine architectural : « Le patrimoine bâti n'est jamais figé. Même protégé, un bâtiment peut être destiné à des fonctions nouvelles, à condition que le caractère architectural de l'édifice soit respecté. La conservation du patrimoine est donc un facteur de développement économique, car son avenir réside aussi dans son utilisation. »<sup>43</sup>.

## **2.7. I.C.O.M.O.S, Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (charte de Washington, octobre 1987)**

Elle formalise le concept de ville historique : Les villes grandes ou petites, et les centres ou quartiers historiques avec leur environnement naturel ou bâti, qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Face aux menaces de dégradation et de destruction auxquels sont exposées, les villes ou quartiers historiques, le conseil international des monuments et des sites (I.C.O.M.O.S) a jugé nécessaire d'élaborer une charte pour leur sauvegarde. Elle identifie :

- Les principales qualités des ensembles urbains historiques, elle définit les valeurs à préserver comme étant le caractère historique de la ville ainsi que les éléments matériels et spirituels qui la composent : la forme urbaine définie par le parcellaire et la trame, les relations entre espaces bâti et non bâti, la relation avec son environnement, la forme et l'aspect des édifices ;
- La nécessité d'intégrer la sauvegarde dans une politique de développement économique et social, et d'être prise en charge dans les plans d'aménagement et d'urbanisme ;
- Les approches et les instruments, appropriés en matière de sauvegarde : approche participative, prudence et planification ;
- Le plan de sauvegarde comme instrument de la sauvegarde qui doit comprendre une analyse des données : Archéologiques, historiques, architecturales, sociologiques et économiques. Il doit définir les orientations et les actions à entreprendre au niveau juridique, administratif et financier, et également définir une articulation des quartiers historiques dans l'ensemble de la ville.

---

<sup>43</sup> Convention pour la protection du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985).

## **2.8. Convention concernant la protection du patrimoine naturel**

En 1972, les états membres de l'UNESCO ont adopté une convention concernant la protection du patrimoine naturel et culturel. Cette convention est l'une des rares à aborder le lien entre ces deux types de patrimoine à travers le même document. Elle permet la mise en œuvre de la conservation de la nature et la prise de conscience par l'opinion publique de la valeur inestimable de l'environnement naturel.

### **2.8.1. Convention de Berne 1979**

Cette convention portant sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe dite « convention de Berne », est l'outil pionnier de la protection du patrimoine naturel. Elle inclue le principe de l'intégration, à savoir la prise en compte de la vie sauvage et de ses espaces vitaux dans les politiques de développement économique et de l'aménagement du territoire. Elle poursuit quatre objectifs :

- Instituer une protection minimale pour la totalité des espèces sauvages floristiques et fauniques ainsi qu'une protection renforcée pour celle qui sont particulièrement menacées tels que les espèces migratrices ;
- Protéger les habitats des espèces sauvages de la flore et de la faune ;
- Sauvegarder les habitats naturels menacés de disparition ;
- Renforcer la coopération des parties contractantes dans le domaine de la conservation de la nature.

### **2.8.2. Convention européenne du paysage, Florence 20 octobre 2000**

Le patrimoine naturel tel que définit par la convention de l'UNESCO en 1972 est généralement associé à des territoires vierges, non ou très peu transformés par l'homme. La notion de paysage va la compléter en intégrant les notions de nature et de culture, on passe alors du patrimoine naturel au patrimoine paysager définit comme : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »<sup>44</sup>. Ainsi, ce document permet de tenir compte de l'action de l'homme sur la nature.

Il constitue le premier instrument juridique international en faveur de la préservation, de l'aménagement et de la gestion durable des paysages. L'Europe est caractérisée par une

---

<sup>44</sup> Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000.

diversité culturelle et naturelle de ses paysages, sur la base de ce constat, la convention recommande la valorisation de tout paysage, qu'il soit remarquable ou non. Les états membres du conseil se montrent soucieux de : « parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, économiques et environnementaux. »<sup>45</sup>.

La lecture de l'ensemble de ces documents retrace l'extension du champ patrimonial, qui n'a cessé de s'accroître au lendemain de la seconde guerre mondiale qui se situe à quatre niveaux :

Au niveau *typologique* par l'annexion de nouveaux types d'objets aussi bien matériels (la charte de Tolède)<sup>46</sup>, qu'immatériels (savoir-faire, mode de vie, coutume..).

Une extension *chronologique*, liée à l'annexion d'objets de plus en plus récents du XX<sup>ème</sup> siècle : architecture moderne, œuvres d'architectes renommés tel que le Corbusier qui avait commencé à protéger ses œuvres de son vivant.

Une extension *géographique*<sup>47</sup>, la notion de patrimoine déborde les frontières nationales à travers l'émergence du concept de patrimoine mondial de l'humanité qui favorise une ouverture plus grande vis-à-vis du champ culturel afin de promouvoir la sauvegarde de ce patrimoine et l'échanges d'expérience culturelles à l'échelle mondial. Une extension par les acteurs liée a l'implication d'une pluralité d'acteurs qui nous renvoie à la notion de *gouvernance urbaine*<sup>48</sup>.

### 3. LE PATRIMOINE SELON LA LEGISLATION FRANCAISE

#### 3.1. Le monument historique

En France le concept de patrimoine était d'abord centré sur le **monument historique**<sup>49</sup>. La première commission des monuments historiques a été créée en 1837, elle était chargée de l'inventaire et de la restauration des restes de l'antiquité, des édifices religieux du Moyen age et des châteaux.

*La loi de 1913* propose de classer les immeubles dont la conservation présente au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt public.

---

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> ICOMOS : Charte internationale de Tolède.

<sup>47</sup> Op. Cite, F Choay : « L'allégorie du patrimoine » p. 10.

<sup>48</sup> Cette notion sera développée dans la deuxième partie de ce travail.

<sup>49</sup> Patrimoine (culture), article de wikipedia, encyclopédie libre. «[http://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine\\_\(culture\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_(culture))».

*La loi du 2 mai 1930* permet de protéger les sites ayant statut de monument ou patrimonial, à ce titre les peintures murales font partie de ce patrimoine.

*La loi du 25 février 1943* inclut les monuments mégalithiques les statues et gisements préhistoriques ainsi que les immeubles aux abords des édifices classés afin de les dégager et de les assainir.

### **3.2. Les secteurs sauvegardés**

*La loi Malraux du 4 août 1962* sur les secteurs sauvegardés est une réaction aux rénovations entreprises conformément aux C.I.A.M. qui menaçaient l'existence des quartiers historiques des villes. Elle a permis la protection d'un secteur urbain « lorsqu'il présente un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration ou la mise en valeur de tout ou une partie d'un ensemble d'immeubles bâtis. »<sup>50</sup>. Il contient un plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.), document de planification qui a un statut de document d'urbanisme permettant de présenter le site ainsi que les conditions de conservation des immeubles et du tissu urbain.

### **3.3. Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.)**

Instituées par *la loi du 7 janvier 1983* pour la protection du patrimoine architectural et urbain qui présente des valeurs esthétiques historiques ou culturelles. Elle a été complétée par *la loi du 8 janvier 1993* pour l'aspect paysager. Ces zones apportent plus de souplesse par rapport aux périmètres des 500 m et permet d'adapter, la protection à l'espace à protéger. Ce document constitue une servitude d'utilité publique qui est annexé au plan local d'urbanisme.

### **3.4. La loi solidarité et renouvellement urbain (S.R.U.)**

*Loi du 31 décembre 2000* : elle s'appuie sur la solidarité intercommunale et s'étend au patrimoine vernaculaire et aux sites non bâtis : mise en valeur du patrimoine rural, préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, protection des espaces naturelles et des paysages. Elle comprend un plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) qui est un document de planification et qui a le statut de document d'urbanisme. Cette loi a pour objet la gestion intégrée du territoire en tenant compte des objectifs du développement durable (enjeux économiques environnementaux et sociaux).

---

<sup>50</sup> J.O. de la république française du 7 août 1962 page 7813 : Loi Malraux n°62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France.

#### 4. LA NÉCESSITÉ DE SAUVEGARDER LE PATRIMOINE<sup>51</sup>

La nécessité de sauvegarder le patrimoine s'est imposée au fil des décennies, notamment en Europe pour plusieurs raisons :

- **La modernité**

Jusqu'au début des années 70, la modernité se focalise sur la recherche d'une esthétique basée sur la rationalité, l'hygiène et la fonctionnalité, circulation, ensoleillement et réseaux.

La rupture avec l'histoire, la tradition et le rejet de la notion de ville historique par les C.I.A.M est à l'origine de bouleversements fondamentaux au niveau de la pratique urbaine qui ont radicalement changé l'image de la ville. L'étalement lié au zonage (séparation des zones d'activités et des zones de vie) développé par la charte d'Athènes(1933), la congestion et l'éclatement des centres villes, représentent une menace pour le patrimoine et contribuent à la perte d'identité et de cohésion sociale de la ville. La référence à l'histoire donc au patrimoine permet d'assurer la pérennité de l'identité d'un peuple, d'une ville ou d'un territoire qui évolue avec le temps. C'est une valeur culturelle et sociale<sup>52</sup>, un élément de stabilité, qui permet aux générations actuelles et futures de se situer dans le temps et de se repérer face aux mutations rapides de la société. En outre, le patrimoine représente un élément essentiel pour marquer sa différence. Sa sauvegarde permet à la société la réappropriation de sa mémoire, le faire connaître favorise le respect de l'identité et des différences culturelles qui sont les garants de cohésion sociale et un enjeu pour le développement durable. « Source d'échange, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant »<sup>53</sup>.

- **La notion de chefs d'œuvre**

Déplacement de la notion de chef d'œuvre au fil des années vers des ensembles plus modestes.

- **Les nouveaux critères**

En Europe, l'affaiblissement des autorités religieuses et politiques qui étaient alors seules juges des critères de maintien ou de disparition d'un patrimoine, a permis aux sciences sociales, à l'histoire (histoire de l'art et de l'architecture), à l'urbanisme, à la sociologie, à

---

<sup>51</sup> Isted (Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement.) n°39 offre française en matière de patrimoine.

<sup>52</sup> Guide à l'attention des collectivités locales africaines, « patrimoine culturel et développement local », édition Cratère-encage/convention France-UNESCO, sept 2006 p 26.

<sup>53</sup> Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001.

l'archéologie et à l'anthropologie de prendre le relais et de définir des critères ou des valeurs avec des méthodes et des techniques scientifiques.

- **L'identité des villes comme critère de sélection**

La mondialisation a accentué la compétition entre les villes. Afin d'assurer leur développement, celles-ci rentrent en rivalité pour attirer les investissements et les capitaux leur permettant de générer des revenus. Dans ce contexte, l'identité patrimoniale constitue un critère dans l'offre concurrente des villes et un facteur d'attractivité susceptible d'attirer non seulement les touristes mais également les acteurs économiques, qui par la mise en place de nouvelles activités (industrie, projet de développement) vont contribuer au développement local.

- **Un potentiel économique<sup>54</sup>**

Le patrimoine est reconnu comme un instrument de développement économique notamment par sa mise en valeur touristique. L'exemple du centre de Saint Louis du Sénégal dont le nombre de visiteurs a doublé en quatre ans depuis son inscription sur la liste du patrimoine mondial, est illustratif à plus d'un titre. Le tourisme constitue une source de recettes financières multiples (droits d'entrées des sites et des musées, ventes de visites guidées, d'objets artisanaux, dépenses effectuées par les visiteurs tels que l'hébergement, la restauration et les transports. La préservation du patrimoine est également génératrice d'emplois, dans le domaine de la réhabilitation, restauration du bâti ancien, de l'entretien et de l'exploitation du patrimoine (artisans, entreprises du bâtiment, professionnels du patrimoine et aussi professionnels de l'hôtellerie et de l'accueil touristique.

## **5. LA PATRIMONIALISATION**

Le patrimoine est une construction élaborée à la demande de plus en plus croissante, d'acteurs sociaux différenciés. Selon Maria Gravari Barbas et Vincent Deschambre le patrimoine devient une valeur lorsque certains « groupes ont réussi à l'imposer comme normes, à travers leurs revendications et leurs interventions »<sup>55</sup>.

Emmanuel Amougou définit la patrimonialisation comme « un processus social par lequel les agents sociaux légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire

---

<sup>54</sup> Patrimoine culturelle et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines, Edition Cratère-ENSAG/ Convention France-UNESCO.

<sup>55</sup> Gravari Barbas Maria, Veschambre Vincent, 2000, « Introduction: patrimoine et environnement: les territoires du conflit », *Noroi*, 2000, n°185, p. 3-1.

interdépendantes, conférer à un objet ou à un espace (architectural, urbanistique paysager) ou à une pratique sociale (langue, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de valeurs reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et, ensuite, transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est à dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique »<sup>56</sup>.

Aujourd'hui des objets de plus en plus diversifiés font figure de patrimoine, et sont identifiés en tant que tel aussi bien par les instances officielles que par la société civile. Le patrimoine résulte de ce processus communément appelé patrimonialisation qui reflète la volonté d'une communauté ou d'un groupe d'individus à le désigner ou le sélectionner sur la base d'un ensemble de valeur qu'il lui attribue, fondant ainsi la légitimation des politiques de protection.

### **5.1 Les valeurs du patrimoine**

La notion de valeur du patrimoine est définie comme : « un ensemble de caractéristiques ou qualités positives perçues dans des objets ou sites culturels par des individus ou groupes d'individus. »<sup>57</sup>. De nos jours, il est de plus en plus admis que le patrimoine est une construction sociale spécifique à un lieu et à un temps donné, qui émane d'une sélection fondée sur des jugements de valeurs par un groupe d'individus. De ce point de vue, les objets du patrimoine n'ont pas de valeurs intrinsèques, et ne peuvent acquérir leurs qualités patrimoniales, qu'à travers celles que leurs attribuent les communautés. La reconnaissance d'une valeur patrimoniale à un site donné est un acte subjectif qui fait appel à la mémoire des individus, aux représentations et aux significations qu'ils lui attribuent. Représentation sentimentale qui renvoie à la relation de l'individu à son environnement (bâtiments, espaces publics..), représentation culturelle et identitaire et qui renvoie à la relation de la collectivité à son environnement, la représentation économique qui renvoie à la valeur d'échange et d'exploitation du bien<sup>58</sup>. Ce qui revient à ce que pour progresser, la conservation en tant que discipline élargisse ses réflexions à l'ensemble des valeurs portées par le patrimoine. De plus elle doit s'attacher à mieux comprendre les mécanismes sociaux, économiques, culturels et politiques qui conditionnent son devenir, tout autant qu'elle doit reconnaître la multiplicité des intérêts des différents acteurs concernés. Attitude qui, permet de comprendre par exemple

---

<sup>56</sup> Emmanuel Amougou in « La question patrimoniale », ouvrage collectif sous la direction de E. Amougou, édit. Des presses universitaires de Limoges, 2003.

<sup>57</sup> «La gestion par les valeurs», publication de la commission des biens culturels du Québec, juin 2004, p 4.

<sup>58</sup> R. linossier, S Russeil, R Verhage, M Zepf article : « Entre conflits et synergies, Renouveau urbain et patrimonialisation », université Lumière Lyon, institut environnement ville et société/ institut de recherche géographique, vol. 40. pp. 12, 2004. <http://www.nsl.ethz.ch/index.php/content/download/1006/6170/file/>.

comment et pourquoi les communautés reconnaissent des valeurs patrimoniales à telles composantes et pas à telles autres.

Après des décennies consacrées à la conservation matérielle du patrimoine, il est aujourd'hui admis par certains auteurs que le prochain grand défi consistera à conserver les valeurs que les communautés reconnaissent au patrimoine de même que le rôle qu'il joue au sein de nos sociétés modernes<sup>59</sup>.

Plusieurs auteurs, soulignent l'importance des valeurs dans la désignation des objets en tant que patrimoine et qui permettent de définir, d'identifier les sites patrimoniaux et de justifier la protection et la conservation dont ils font l'objet. Conservation de leur matérialité mais surtout des éléments culturels signifiants dont ils sont porteurs afin de les transmettre aux générations futures.

Riegl, historien de l'art définit la valeur historique à partir d'événements historiques relatifs aux monuments de la manière suivante : « Nous appelons historique tout ce qui a été et n'est plus aujourd'hui. A l'heure actuelle, nous ajoutons encore à ce terme l'idée que ce qui a été constitue un maillon irremplaçable et indéplaçable d'une chaîne de développement. »<sup>60</sup>. Cette conception de la valeur historique conduit à considérer que tout événement, toute activité peut prétendre à la valeur historique, et nous renvoie aux témoignages qui pour cette auteur représentent « des étapes particulièrement marquantes dans l'évolution d'une branche déterminée de l'activité humaine »<sup>61</sup>. Dans cette optique tout monument de l'art, sera forcément historique dans la mesure où il représente une étape de l'évolution des arts plastiques.<sup>62</sup> Pour Riegl le monument enseigne aux hommes leur passé, il a donc un apport cognitif, tandis que, la valeur d'art est « une valeur purement artistique, indépendante de la place qu'occupe l'œuvre dans le développement de l'histoire »<sup>63</sup>. La valeur d'art, permet d'identifier une histoire de l'art et de comprendre l'enchaînement dans le temps et l'évolution des formes, des matériaux et des couleurs. C'est une valeur relative et subjective qui dépend du spectateur moderne changeant au gré de sa faveur. La reconnaissance des valeurs n'est pas liée à leur destination originelle mais aux individus qui les lui attribuent. Il précise que la conception moderne qui s'est affranchi au XIX<sup>ème</sup> siècle du recours systématique à l'antiquité

---

<sup>59</sup> AVRAMI, Erica; MASON, Randall; de la TORRE, Marta « Values and Heritage Conservation. » Rapport de recherche. Los Angeles : The Getty Conservation Institute. (2000). cité par le rapport de la commission des biens culturels du Québec : « La gestion par les valeurs exploration d'un modèle », édition commission culturel du Québec, juin 2004, p 1.

<sup>60</sup> A. Riegl : « Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse », Paris, seuil (1903), 1984, trad. Fr. de D Wiczorek. p. 37.

<sup>61</sup> Op. Cité À Riegl : « Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse », p. 37.

<sup>62</sup> D. Poulot : « Patrimoine et modernité », Paris, édit l'Harmattan, 1998, p. 78.

<sup>63</sup> Op. Cité A. Riegl : « Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse », p. 39.

et au néo-classicisme a permis de reconnaître à chaque période de l'histoire de l'art, une spécificité propre et une valeur artistique qui varie d'un individu à l'autre et d'un moment à l'autre. Alors que le XIX<sup>ème</sup> siècle est dominé par ces deux valeurs, Riegl prévoit que la valeur de remémoration ou d'ancienneté sera la valeur dominante du XX<sup>ème</sup> siècle et l'emportera sur la valeur d'art : « Le XX<sup>ème</sup> siècle semble devoir être celui de la valeur d'ancienneté »<sup>64</sup>, qui représente le témoignage du passé même si les critères esthétiques ou artistiques sont limités. La valeur de remémoration compense alors l'absence de valeur d'art et justifie une sauvegarde<sup>65</sup>. Selon le même auteur, ces valeurs ont des exigences pratiques propres, qui renvoient essentiellement à la restauration et qui peuvent parfois s'opposer : ainsi la valeur d'ancienneté est compatible avec l'état de ruine ou de dégradation, tandis que la valeur d'histoire nécessite une conservation qui respecte l'état initial. La valeur d'art s'oppose à la valeur économique ou d'usage qui impose des transformations aux édifices en vue de les adapter aux nouveaux usages ou activités qu'on lui a affecté.

Pour A. Bourdin, qui s'inspire de F. Choay, la définition du patrimoine s'opère selon divers processus de sélection d'objets patrimoniaux porteurs de valeurs qui constituent l'essence même du patrimoine : **L'historicité**, c'est ce qui témoigne de l'histoire et qui mérite d'être préservé ; **l'exemplarité** peut aller du chef d'œuvre inimitable au modèle à imiter, **la beauté** peut aller du beau universel à l'émotion esthétique personnelle, tandis que **l'identité**<sup>66</sup> englobe le patrimoine national autant que les lieux de mémoire pour un groupe d'individus.

Ces valeurs, sont interprétées différemment selon les contextes. Ainsi l'accent mis sur le beau et l'idée de chef d'œuvre nous conduit à un patrimoine qui s'exprime surtout dans les grands musées internationaux tandis que l'expression de l'identité locale liée à la nostalgie nous conduit aux formes de promotion du folklore, des arts et traditions populaires<sup>67</sup>. F Choay<sup>68</sup> quant à elle, parle de :

- **La valeur cognitive**: Elle est éducative, et se ramifie en une série de branches concernant les savoirs abstraits et les savoir-faire. Les monuments sont porteurs de **valeurs historiques, scientifiques** : Valeurs qui peuvent servir la recherche intellectuelle et la

---

<sup>64</sup> Op. Cité. D. Poulot : « Patrimoine et modernité », Paris, édit l'Harmattan, 1998, p. 81.

<sup>65</sup> Xavier Greffe : « La gestion du patrimoine culturel », Ed ANTHROPOS, 1999, p. 28.

<sup>66</sup> Identité est définie comme l'affirmation de soi, la référence au passé et constitue un symbole de permanence. Elle est abordée en termes de sentiment d'appartenance qui lie l'individu à l'espace.

<sup>67</sup> A. Bourdin : « sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ? », in les annales de la recherche urbaine 1999 n°72, p 8.

<sup>68</sup> Op. Cité. F. Choay, L'allégorie du patrimoine, Edition du seuil, Paris, 1992, p 88.

formation des professions et des artisanats, valeurs de savoirs spécifiques et générales, valeurs historiques et politiques.

- **La valeur économique :** L'intérêt que suscite le patrimoine permet d'attirer les visiteurs étrangers, et de jouer un rôle dans le développement, notamment par le tourisme culturel.
- **La valeur artistique :** Elle est relative au concept d'art et est attribuée aux chefs d'œuvres d'art qui étaient traités du seul point de vue esthétique et de leur rôle pédagogique, pour la formation des artistes.

### **5.1.1 Le discours international et la question des valeurs**

#### **5.1.1.1. Les valeurs d'authenticité**

Elles constituaient historiquement les valeurs de base à préserver. Ainsi, la charte de Venise invitait à transmettre aux générations futures : « Les œuvres monumentales dans toute la richesse de leur authenticité. »<sup>69</sup>.

- Le document de Nara sur l'authenticité qui constitue le prolongement de la charte de Venise, est fondé sur le concept d'authenticité, respectueux des valeurs culturelles et sociales de tout les pays. « L'authenticité .....apparaît comme le facteur qualitatif essentiel quant à la crédibilité des sources d'informations disponibles. Son rôle est capital aussi bien dans toute étude scientifique, intervention de conservation ou de restauration que dans la procédure d'inscription sur la liste du patrimoine mondial ou dans tout autre inventaire du patrimoine culturel. »<sup>70</sup>. Ce document met l'accent sur la qualité artistique ou créative spécifiques à chaque culture, sur la crédibilité et la fiabilité des sources d'informations qui concernent le patrimoine. Il définit l'approche permettant aux cultures de se doter de méthodes d'analyse et d'instruments nécessaires pour l'évaluation de l'authenticité.

#### **5.1.1.2. Les valeurs d'universalité**

Elles permettent de légitimer les actions des organismes internationaux de protection du patrimoine. En effet l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de L'U.N.E.S.C.O. repose sur le critère d'universalité. Ces valeurs sont contestées d'une part en raison de la difficulté à concevoir qu'un objet peut être significatif pour l'ensemble des individus indépendamment de

---

<sup>69</sup> Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise), Venise 1964.

<sup>70</sup> Larsen, K.E: *Nara Conference on Authenticity. Conférence de Nara sur l'Authenticité*. Tokyo, UNESCO ICCROM ICOMOS Agency for cultural affairs, 1995. 427 p.

leur contexte (culturel, social, économique et politique), d'autre part les valeurs locales spécifiques à chaque culture semblent plus appropriées pour définir le patrimoine.

Il faut attendre l'adoption de modifications à la charte de Burra de 1981 pour que s'opèrent des changements d'attitude par rapport aux valeurs reconnues par les communautés. Cette charte a été la première à introduire la notion de signification culturelle (ensemble des valeurs pouvant être attribuées à un site) et à prendre en considération, les valeurs que les individus reconnaissent à leur patrimoine, contrairement aux autres chartes fondées sur les valeurs d'authenticité et d'universalité<sup>71</sup>. « Il existe des lieux qui valent la peine d'être conservés car ils enrichissent nos vies en nous aidant à comprendre le passé, en enrichissant l'environnement présent, et parce que nous souhaitons qu'ils constituent une valeur pour les générations futures »<sup>72</sup>.

La charte de Burra définit une multitude de valeurs, parmi elle :

#### **5.1.1.3. Les valeurs sociales**

Elles sont décrites comme un attachement aux lieux, qui constituent des points de référence, des symboles pour l'identité d'une communauté, y compris les communautés fraîchement arrivées : lieux où se sont déroulés de grands événements, lieux de rencontre et de réunion, lieux de tradition, de rituels ou de cérémonies.

#### **5.1.1.4. La valeur esthétique**

« La valeur esthétique est une réponse au vécu de l'environnement ou de ses attributs culturels ou naturels. Elle peut correspondre à des éléments visuels ou non visuels, elle peut inclure une part d'émotion, le sens du lieu, le son, les odeurs et tout autre facteur ayant un fort impact sur la pensée, les sentiments et les comportements humains. ».

La charte de Burra révisée en 1981 intègre les valeurs immatérielles dans la valeur culturelle du patrimoine qu'elle définit comme suit :

#### **5.1.1.5. Les valeurs culturelles**

La valeur culturelle est composée d'un ensemble de valeurs telles que : **la valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelles.**

---

<sup>71</sup> « La gestion par les valeurs : Exploration d'un modèle », une publication de la commission des biens culturels du Québec, juin 2004, p. 7.

<sup>72</sup> Charte d'ICOMOS, Australie pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, charte de Burra, Burra, 1979.

Cette valeur est concrétisée par le site lui-même, à travers sa structure, sa situation, son usage, ses liens avec les individus (spirituels ou sociales), son sens (symbolique), sa mémoire. Ainsi un même lieu peut être porteur d'une multitude de valeurs.

R. Mason<sup>73</sup> nous donne une typologie de valeur qui s'articule autour des valeurs qui sont le plus souvent associées au patrimoine : Les valeurs *socioculturelles* et *économiques*. Pour lui ces deux catégories de valeurs qui ne s'opposent pas mais se complètent permettent d'identifier et de comprendre les deux grandes valeurs en cause.

#### **5.1.1.6. Les valeurs socioculturelles**

Les valeurs socioculturelles témoignent de l'attachement des individus pour les objets, édifices ou lieux de mémoire. Sont définies comme valeurs socioculturelles :

##### **❖ Les valeurs historiques**

Les valeurs historiques se basent sur :

- a. L'ancienneté ;
- b. Son association à un événement ou personnage célèbre ;
- c. Son potentiel documentaire et archivistique ;
- d. La qualité technique.

##### **❖ Les valeurs culturelles/symbolique**

Elles sont constituées de toutes les significations qu'on attribue traditionnellement au patrimoine mais ne relèvent pas forcément de la valeur historique.

##### **❖ Les valeurs sociales**

Ce sont celles qui favorisent les échanges, les rencontres entre individus et ce indépendamment de leur qualités formelles ou historiques: espaces publics de rencontre.

##### **❖ Les valeurs spirituelles/religieuses**

Ce sont celles qui sont associées aux pratiques et au lieu de culte mais également aux sentiments d'émerveillement qu'inspirent les grandes œuvres de l'homme ou de la nature.

##### **❖ Les valeurs d'esthétiques**

Elles sont associées à la beauté mais aussi au sentiment de bien être qu'elles inspirent.

---

<sup>73</sup> Mason R, Assessing values in conservation planning: Methodological issues and choices. Assessing the values of cultural heritage, 2002. Rapport de recherche, Los Angeles, the Getty conservation institute pp 5 -30.

#### **5.1.1.7. Les valeurs économiques**

Ce sont celles qui se mesurent sur la base d'analyse quantitative tels que :

- **La valeur d'usage** : qui permet d'attribuer une valeur marchande au patrimoine (ex : attraction touristique...).

Ces valeurs peuvent changer en fonction du contexte et de la perception des différents acteurs. Urbains. Le cas des Médinas du Maghreb est représentatif. Cet héritage a une grande valeur identitaire, culturelle et symbolique aussi bien pour leurs habitants que pour l'opinion internationale. Néanmoins cette perception n'a pas toujours l'unanimité et peut être contestée chez les habitants les plus défavorisés qui ne reconnaissent pas forcément cet héritage comme un patrimoine. Les raisons sont liées aux conditions souvent très précaires dans lesquelles vivent ces populations, pour qui la médina est perçue comme une contrainte à la modernité et au développement. Elle représente alors une image de pauvreté et de rejet social. Ce type de perceptions se répercute inévitablement sur l'héritage historique par des transformations maladroites de la part des habitants qui menacent la survie de ce patrimoine et les enjeux liés à sa sauvegarde<sup>74</sup>.

Même après un effort de synthèse, les valeurs demeurent multiples et susceptibles de se recouper, de se confondre voir de s'opposer, comme c'est le cas entre valeur d'art et valeur économique. La diversité des valeurs que les communautés reconnaissent au patrimoine et leur implication dans l'identification de celui ci est essentielle afin que la gestion du patrimoine soit pertinente et représentative.

On peut donc dire que le patrimoine est un bien commun, dans la mesure où il contient des valeurs partagées par la société, à travers lesquelles elle reconnaît et construit son identité. Il constitue une valeur repère dans la ville<sup>75</sup>, qui permet de se situer dans le présent et de s'interroger sur le futur. Le patrimoine est alors ce que l'on retient de l'histoire qui nous a été léguée et que nous voulons transmettre.

## **6. RÔLE DU PATRIMOINE DANS LA VILLE**

Avant d'aborder le rôle du patrimoine dans la ville nous jugeons utile de définir d'abord ce que nous entendons par ville. La difficulté à la définir est liée à ses propres caractéristiques qui changent d'un auteur à un autre. La ville est souvent définie par

---

<sup>74</sup> Guide de l'UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains, enjeux, diagnostics et recommandations. ». Article de D. Pini : Concepts, critères et instruments de sauvegarde. p. 31. Edt bureau de l'UNESCO, Rabat, Maroc, 2003.

<sup>75</sup> Rencontre nationale des agences d'urbanisme, Les valeurs de la ville ? Comment apprécier la qualité de la ville ? Reims 16 décembre 2004.

distinction au village à partir des caractéristiques suivantes : « La taille, le nombre de sa population, ses activités dominantes (commerciale, politique et intellectuelle), son autonomie politique. Le géographe P George, la définit comme : « un groupement de populations agglomérées caractérisé par un effectif de population et par une forme d'organisation économique et sociale »<sup>76</sup>.

En France elle n'est pas une question de population ou de forme, mais de statut politique par conséquent la ville est liée à l'existence d'une municipalité, de ce qui constitue un instrument administratif. Les définitions fondées essentiellement sur les fonctions et du nombre de la population sont très réductrice et ne tiennent compte ni de l'espace, ni de la dimension historique, sociale et culturelle de la ville. Dans cette optique la définition de F Choay, est plus pertinente « La ville demeure conçue comme indissociable de ce que les romains appelaient *urbs* (territoire physique de la ville) et *civitas* (communauté de citoyens qui l'habitent) ou encore comme appartenance réciproque d'une entité spatiale discrète et fixe d'une population ». Cette définition permet de souligner la distinction entre la ville édifiée et la ville habitée. Distinction qui existait aussi chez Aristote : « Les personnes et les gens sont la matière de la cité, mais son ordonnance et sa gouvernance en sont la forme ». Les questionnements sur la ville d'aujourd'hui mettent en relief l'importance accordée à la ville édifiée qu'aux relations communautaires<sup>77</sup>. La ville contemporaine ne parvient plus à assurer l'échange, les relations sociales et la qualité du cadre de vie qui caractérisaient la ville traditionnelle. Ainsi Elisabeth DORIER-APPRILL<sup>78</sup>, propose de distinguer entre la ville et l'urbain. Elle désigne la ville comme étant un phénomène ponctuel, compact, « clos et singulier » ayant une unité administrative, historique, morphologique, identitaire, tandis que l'urbain est un terme plus général qui désigne tout ce qui n'est pas rural quelque soit sa forme. Pour notre part nous considérons la ville comme un lent processus de sédimentation qui forge son identité, et dont il faut respecter l'histoire et la forme. Un lieu d'usage et de relations multiples, un espace de cohabitation sociale, économique et culturelle<sup>79</sup>.

En Algérie, la loi d'orientation sur la ville définit celle-ci comme : « Toute agglomération, ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives,

---

<sup>76</sup> Pierre George : « Dictionnaire de géographie », Edition Presses Universitaires de France Paris, 1990.

<sup>77</sup> Alain Douangmanivah : « Une définition de la ville », 2007. <http://www.aroots.org/Une-definition-de-la-ville.html>

<sup>78</sup> DORIER-APPRILL Elisabeth : Lexique des villes et de l'urbain, extrait de l'ouvrage : Vocabulaire de la ville, éditions du temps, Paris, 2001, p. 7-8, catalogue in : [www.editions\\_du\\_temps.com](http://www.editions_du_temps.com).

<sup>79</sup> La lettre de l'IPRAUS (Institut Parisien de recherche en Architecture, Urbanisme et Société), Vientiane patrimoine et développement urbain, avril 2004.

économiques, sociales et culturelles. »<sup>80</sup>. Elle donne une classification de la ville (petite, moyenne ou grande), selon la taille de sa population, sa fonction, son rayonnement régional, local, national ou international, mais également selon son patrimoine historique, culturel et architectural. Même si elle vient tardivement, elle introduit de nouvelles modalités de gestion urbaine par la pratique de la concertation et l'implication des citoyens dans le choix et le suivi des programmes de gestion urbaine et cela dans le cadre d'une gestion de développement durable<sup>81</sup>, donnant plus d'autonomie aux collectivités locales.

Cette loi reconnaît le patrimoine et sa sauvegarde comme une composante importante de la politique de la ville. La gestion urbaine constitue un des volets de la politique de la ville, dont l'une des priorités est le renouvellement urbain en intégrant la dimension environnementale, et dans lequel une place importante est accordée aux actions de réhabilitations des quartiers historiques et de valorisation du patrimoine. En d'autres termes, il s'agit de reconstituer une qualité de vie urbaine déficiente et de susciter chez les habitants des sentiments d'appartenance. Ce changement d'attitude est lié à la prise de conscience du rôle prépondérant que tient le patrimoine dans la ville aussi bien au niveau morphologique que social et économique. Les éléments patrimoniaux jouent un rôle structurant dans le paysage urbain. Ils constituent des repères et d'importants marqueurs territoriaux. Il permet à la ville de se différencier et de renforcer son attractivité, notamment, dans le contexte de la mondialisation qui a accentué la compétition entre les pays et entre les villes.

De plus les qualités morphologiques des ensembles urbains historiques, favorisent une interaction sociales : la sociabilité, les rencontres, les sentiments d'appartenance et contribuent à la construction de l'identité. La sauvegarde permet d'améliorer le cadre de vie et de réduire les inégalités par l'intégration des ensembles historiques souvent marginalisés (cas du Maghreb) aux extensions urbaines récentes<sup>82</sup>.

Cette loi n'a pas de répercussions sur le terrain parce qu'elle est encore récente et que les nouveaux instruments issus de cette réforme comme le Plan d'aménagement et de développement durable, (P.A.D.D), les plans locaux urbains (P.L.U) sur lesquelles la loi est censée s'appuyer, n'ont pas encore été élaborés.

---

<sup>80</sup> Loi d'orientation sur la ville n°06-2006, du 21 moharrem 1427 correspondant au 20 février 2006. Chapitre II des définitions et de la classification, article 2.

<sup>81</sup> Belkhamza B. Mémoire de magister. Sous la direction d'A Boussoualem. Option architecture et environnement : Une nouvelle manière de penser la ville à travers le Projet urbain. Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme, Alger, 2008. P.251.

<sup>82</sup> Guide de l'UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains, enjeux, diagnostics et recommandations » UNESCO, 2003, article de M. Balboa : Le patrimoine et la ville, p.p. 25-26.

## 7. PATRIMOINE ET COMPÉTITIVITÉ

La décentralisation et le transfert des compétences vers les collectivités locales, résultant de la libéralisation économique et de la mondialisation, implique pour la ville des responsabilités en matière de planification, d'aménagement et d'urbanisme. De ce fait, pour leur développement les villes sont confrontées à la nécessité d'obtenir les ressources requise à cet effet en s'appuyant sur leur propres capacités à générer des revenus. Seule une partie de ces ressources provient de l'état, dont le désengagement est de plus en plus croissant. Les villes rentrent alors en rivalités pour attirer les investissements et les capitaux nécessaires à leur développement. Chaque ville doit offrir une image concurrente et attractive. L'attractivité d'un territoire est fondée sur un ensemble de qualité qui donne envie de s'y installer et favorise l'implantation des entreprises. Pour cela différents critères sur la qualité des lieux sont avancés. Même si la fiscalité, la qualité de la main d'oeuvre et les réseaux de communications matériels (routes, transport...) restent prioritaires, la sécurité et la qualité de vie, les écoles et la formation, les loisirs, la culture et l'identité patrimoniale constituent les essors de l'attractivité.

La reconnaissance tardive de l'apport du patrimoine au développement économique et social, permet de le concevoir en tant que ressource à utiliser dans la compétition liée à la mondialisation. D'autant plus que, celle-ci favorise l'exclusion entre les villes (exclusion des villes non compétitives) mais aussi à l'intérieur même des villes, par la mise à l'écart des quartiers défavorisés qui ne participent pas à l'économie. Dans les pays du Maghreb, parmi ces quartiers figures les quartiers historiques (casbah, médina, ksour...) <sup>83</sup>. Les opérations de réhabilitations du patrimoine sont porteuses d'éléments d'équité sociale qui pourraient réduire les inégalités, réduire la dégradation du cadre de vie, réaménager les services et les infrastructures de bases qui font défaut dans ces quartiers et promouvoir le développement d'activités touristiques, artisanales et autres, liées à la promotion du patrimoine.

Indépendamment des enjeux économiques qu'elle constitue, la sauvegarde du patrimoine est un outil permettant l'intégration à la ville de ces quartiers, par leur articulation physique mais aussi sociale et économique, qui constitue une des préoccupations du développement durable. Ce concept qui s'est développé durant les années 1990, affirme la nécessité de concilier les problèmes de la ville, tels que l'exclusion sociale, le chômage, la croissance non planifiée des villes notamment celle des pays du sud, la dégradation du patrimoine naturel et culturel qui

---

<sup>83</sup> Op. Cité. Guide de l'UNESCO : « Patrimoine et développement durable des pays du Maghreb », p. 27.

constitue une ressource non renouvelable... Avec une croissance économique qui intègre les dimensions environnementales, la préservation des ressources de la planète et de la vie à long terme<sup>84</sup>.

## CONCLUSION

Le champ du patrimoine a fait l'objet dans l'histoire récente d'un élargissement typologique (nature du bien), chronologique (périodes) et géographique (lieux) qui se traduit par le passage du monument prestigieux issu du passé, vers des objets prestigieux ou non, appartenant à un passé de plus en plus rapproché et vers un ensemble plus complexe, qui englobe au delà de la notion de monuments et de sites exceptionnels, les ensembles et tissus ordinaires de la ville ainsi que leur dimension sociologique et économique.

Cette évolution permet d'appréhender le patrimoine dans son ensemble et d'intégrer des éléments autres que ceux qui sont désignés par les institutions officielles. Des éléments qui représentent un témoignage des différentes cultures et savoir-faire qui définissent l'identité d'un espace.

Ce n'est plus la qualité intrinsèque de l'objet patrimonial qui est considérée mais, celle de l'ensemble du tissu urbain, y compris son environnement naturel, social (activités, savoir-faire, pratiques, coutumes...).

Nous sommes alors passé du patrimoine national officiel, du patrimoine mondial à caractère historique (tel que les monuments et les sites prestigieux du patrimoine mondial) à un patrimoine culturel à caractère social, mémorial et d'ancienneté, signe d'une identité locale<sup>85</sup>.

Cette évolution de la notion de patrimoine perceptible à la lecture des différents documents internationaux illustre l'évolution des critères d'identification et des valeurs qui varient dans le temps et selon les contextes. En effet l'héritage devient patrimoine lorsqu'il est perçu comme une ressource ayant des valeurs qui justifient sa sauvegarde.

Celui ci est une construction élaborée à la demande de plus en plus croissante, d'acteurs sociaux différenciés. Il s'agit d'une construction émanant des instances officielles mais également de groupes de population diversifiés qui lui attribuent des valeurs. Par conséquent il n'est plus seulement question des valeurs mémorial et d'ancienneté qui traduisent la capacité de l'objet à témoigner du passé ou de la valeur d'art purement artistique, mais également de nos valeurs actuelles comme :

---

<sup>84</sup> C. Charlot et Valdieu : « La ville et le développement durable », Cahier du CSTB, janvier-février 1999.

<sup>85</sup> Op. Cité. 4<sup>ème</sup> assises du patrimoine du grand Ouest : « Les débats sur la ville : Patrimoine et développement des cœurs de ville ». Ed confluences, janvier 2003. p. 328.

1. la valeur culturelle : La reconnaissance du rôle de la culture et du patrimoine dans le développement est aujourd'hui un acquis ;
2. La valeur d'usage, la valeur économique liée aux coûts et bénéfices des actions entreprises à travers sa valorisation qui fait du patrimoine une ressource présente et future qui peut contribuer au développement ;
3. La valeur sociale et symbolique qui fait du patrimoine une véritable construction « par le bas ».

Ces multiples valeurs sont tributaires des enjeux et des intérêts des acteurs en place et qui peuvent s'avérer conflictuelles et difficile à concilier.

Elles traduisent le changement de perception du patrimoine et nous permettent de l'appréhender en tant que ressource non renouvelable à sauvegarder, en tant que réceptacle de nos valeurs passées et actuelles qui nous a été transmis et que nous devons à notre tour transmettre aux générations futures.

Cette définition souligne l'intégration de quelques préoccupations du développement durable qui explique l'engouement et l'intérêt croissant dont fait l'objet aujourd'hui le patrimoine.

CHAPITRE II  
PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

## **INTRODUCTION**

Notre intention est de montrer lors de ce chapitre que le patrimoine est une ressource essentielle concourant au développement durable par l'amélioration de la qualité de vie et comme élément dynamiseur au niveau urbain contribuant à la qualité du cadre de vie urbain. Par ailleurs nous indiquerons le caractère fondamental de l'intégration des préoccupations du développement durable pour la sauvegarde du patrimoine, permettant ainsi de prévenir l'épuisement d'une ressource non renouvelable qui contribue à la construction identitaire : Témoin de l'histoire, des activités, des croyances et des formes d'organisations de l'homme. Cette ressource est potentiellement utilisable et sa mise en valeur est susceptible d'aider au développement économique et social par les revenus et l'emploi qu'elle génère. Avant cela, il est nécessaire de passer d'abord par la définition de la notion de développement durable. Notion qui était appliqué en premier lieu uniquement au domaine de l'écologie pour ensuite trouver une application au patrimoine et à la ville en particulier.

### **1. DÉFINITION DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La définition du développement durable la plus communément admise est celle du rapport Brundtland qui va largement contribuer à faire connaître la notion de développement durable, qu'il définit comme suit : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »<sup>86</sup>. Il incomberait aux générations présentes de reconnaître et d'assumer la responsabilité particulière de transmettre aux générations suivantes les moyens les plus essentiels permettant à ces dernières de satisfaire leurs propres besoins. Ces moyens recouvrent certes les catégories usuelles du capital productif et des infrastructures ainsi que les savoirs, compétences et valeurs qui constituent une culture. Mais ils incluent aussi, aux yeux d'un nombre croissant d'analystes et d'acteurs sociaux, ce qu'on peut appeler le « capital naturel » dont les générations présentes ont elles-mêmes pu bénéficier parce que les précédentes ne les avaient pas détruites<sup>87</sup>. Il est question aujourd'hui d'éviter d'épuiser le « capital » il doit au contraire être renouvelé

---

<sup>86</sup> « Notre avenir à tous », Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (commission Brundtland), les éditions du fleuve, 1989, traduction française « Our Common future », 1987.

<sup>87</sup> Olivier Godard CNRS, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>

<sup>87</sup> Site : [www.resealeader.com](http://www.resealeader.com), « Environnement et développement durable dans le programme LEADER+ », unité nationale d'animation du réseau leader+, mis à jour le 15 novembre 2005, p. 5.

continuellement. Le principe du développement durable est respecté lorsque, à long terme, l'humanité vit des intérêts sans entamer le capital.

Ce document affirme la nécessité de concilier et de rechercher un équilibre entre un développement économique, une préservation plus large de notre environnement et des ressources de la planète, une satisfaction des besoins dans le domaine social par la lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté et le respect des expressions culturelles et politiques. Le rapport de Brundtland est la rupture entre un développement intensif, qui ne prend en considération que le côté économique, et le développement écologique source de respect de l'environnement et des valeurs sociales.

Ce concept correspond à une nouvelle approche de développement qui s'est imposée au niveau international suite aux problèmes environnementaux ressentis à l'échelle planétaire comme la déforestation, la désertification, la disparition des espèces animales ou végétales, le réchauffement de la planète et modifications climatiques... Elle correspond à l'interrelation entre les trois dimensions ou piliers du développement durable.

- **L'économie** : Recherche par le développement durable d'un objectif de croissance et d'efficacité économique (pour l'investisseur mais également pour la collectivité). Il s'agit de replacer le développement d'activités au service des besoins humains, par la création d'emplois et le respect de l'environnement (utilisation efficace des ressources naturelles, financières et humaines) ;
- **Le social** : Le développement durable doit partir des besoins humains et répondre à un objectif d'équité sociale en donnant accès, surtout au plus démunis, aux services et biens nécessaire à leurs besoins (santé, logement, emploi, éducation...) et par la réduction des inégalités ;
- **L'environnement** : L'objectif du développement durable est d'améliorer et valoriser l'environnement, de préserver les ressources épuisables, de favoriser l'utilisation des ressources renouvelables et de lutter contre les différents types de pollutions.

A ces trois piliers s'ajoute la notion de bonne gouvernance qui est considérée comme un concept transversal nécessaire pour la pratique du développement durable. Elle est définie par le programme des nations unis pour le développement comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs fondé sur la participation, la transparence et la responsabilité. Le large consensus dans la société constitue la base pour les décisions politiques, sociales et économiques.

Le développement durable transcende le simple objectif de protection environnementale pour intégrer l'objectif d'équité sociale et de création d'activités et d'emplois au service des besoins humains. Il s'agit alors de rechercher une articulation entre ces trois objectifs.



**Figure 1.2 :** Les trois piliers du développement durable et ses interconnexions<sup>88</sup>.

### 1.1. Les principes du développement durable<sup>89</sup>

Ces principes généraux, arrêtés à Rio, constituent les fondements de l'agenda 21 et des stratégies de développement durable. Ce sont des valeurs de références pour les personnes et les responsables dans la diversité de leur spécialité, qui doivent permettre de guider l'action publique.

<sup>88</sup> [www.resealeader.com](http://www.resealeader.com), « Environnement et développement durable dans le programme LEADER+ », unité nationale d'animation du réseau leader+, mis à jour le 15 novembre 2005, p. 5.

<sup>89</sup> F. Rouxel et D. Rist : « Le développement durable, approches méthodologiques dans les diagnostics territoriaux. », collection du CERTU, 2000. pp18-19.

<sup>89</sup> Convention du conseil de l'Europe pour la protection de l'environnement par le droit pénal, (convention Strasbourg de 1998) est la première convention internationale à prévoir des sanctions pénales pour des actes de dégradations sur l'environnement.

- ***Les principes de prévention à la source et de précaution*** : Ce principe qui doit être intégré dans les analyses et méthodes d'aide à la décision, vise à prévenir la dégradation de l'environnement et la pression sur les ressources naturelles de la planète, en prenant des mesures de prévention pour diminuer le phénomène de la pollution, et en tenant compte de l'impact des projets sur les écosystèmes et le milieu de vie et la santé<sup>90</sup>.
- ***Le principe pollueur-payeur*** : Assumer les responsabilités en cas de dommages causés à l'environnement sous forme de sanctions pénales.
- ***Le principe de participation*** : Il s'agit de l'implication des citoyens dans la prise de décisions. L'adhésion sociale est un préalable au développement durable, qui à cet effet nécessite en amont des actions de sensibilisation, d'information et de formation.
- ***Le principe de rationalité*** : Assurer une répartition équitable des avantages et inconvénients des réalisations, et prendre compte également des conséquences sociales des décisions.
- ***Le principe d'intégration (ou de globalité et de prise en compte du long terme)*** : Il s'agit de la nécessaire intégration du côté environnemental, économique et social dans le processus de développement. Dans cette perspective, l'approche du territoire pour être durable doit s'accompagner d'une analyse du territoire par rapport à son environnement local (ville, agglomération...) et planétaire et doit aussi intégrer le long terme.
- ***Le principe de solidarité*** : Il s'agit de prendre en considération la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, à travers un développement respectant le taux de renouvellement de la ressource et prévoyant un échéancier de remplacement de la ressource en cas de ressource non renouvelable afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures.
- ***Principe de liberté*** : Il s'agit de la combinaison des principes d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement et de simplicité de l'appareil de contrôle et de gestion : Ces principes sont proposés en complément par certaines institutions telles que la commission française du développement durable en 1996. (C.F.D.D.)<sup>91</sup>, et correspondent à la stratégie des 3 E (Equité, Environnement, Economie). Ces principes sont applicables dans le cadre d'action concernant les états mais également pour la ville.

---

<sup>90</sup> M. Cohen et D. Dron : « Analyse de l'impact sur la santé de la pollution atmosphériques in « Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques. », 1997, documentation française, pp. 268-312.

<sup>91</sup> F Rouxel : « L'héritage urbain et la ville de demain pour une approche du développement durable. » Ministère de l'équipement du transport et du logement. Juin 1999, réédition, octobre 2005.p. 10.

L'inscription dans une démarche de développement durable se traduit par la mise en œuvre d'un agenda 21 qui introduit la qualité du cadre de vie et la réduction de la pauvreté comme composantes essentielles de celui-ci. Pour les tissus historiques du Maghreb qui sont dans la plupart des cas caractérisés par la dégradation du cadre de vie, l'exclusion sociale et la pauvreté, l'agenda 21 constitue un cadre d'action approprié pour contrer la marginalisation économique et sociale, promouvoir la mixité des activités et des populations, et intégrer les quartiers historiques aux extensions urbaines plus récentes. Ces objectifs sont à la base des réflexions actuelles et constituent les fondements de toute sauvegarde durable<sup>92</sup>.

## **1.2. Un cadre d'action pour le développement durable : L'agenda 21**

L'agenda 21 est un plan d'action ratifié au sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992<sup>93</sup>. Il se traduit par un ensemble d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle en matière d'éco développement qui invite d'une part, les gouvernements à élaborer des stratégies nationales en faveur du développement durable, et d'autre part, les collectivités à mettre en place l'agenda 21 local. Une grande partie de l'action de l'agenda 21 est consacrée à l'environnement urbain tel que par exemple la promotion de la durabilité en matière d'aménagement urbain et d'aménagement du territoire.

### **1.2.1. L'agenda 21 local<sup>94</sup> comme réponse nouvelle en terme D'urbanisme**

Les exigences du développement durable ne concernent pas seulement les états mais également les collectivités locales qui apparaissent comme des acteurs incontournables mieux adaptées pour la résolution des problèmes d'environnement d'économie et du social. Le refus des décisions centralisées, non adaptées aux réalités locales, font désormais de la ville un interlocuteur privilégié, qui se voit confier la réalisation de plan d'action : document stratégique et opérationnel, projet de territoire qui s'analyse en programme d'action, impliquant l'ensemble des citoyens dans le devenir de leur ville, en faveur du développement

---

<sup>92</sup> Op. Cité : Guide de l'UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains, enjeux, diagnostics et recommandations. » UNESCO 2003 article de M. Balboa : « Le rôle du gouvernement local dans la définition des stratégies d'intervention. » p. 24.

<sup>93</sup> UNESCO : Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, réunies à Rio de Janeiro, en juin 1992.

<sup>94</sup> Nathalie Holec, « Villes et développement durable » édition de la cguhc, Paris novembre 1999, p. 55.

durable. A cet effet la charte d'Aalborg<sup>95</sup> invite les collectivités locales à la réalisation de l'agenda 21 local voir tableau suivant.

**Tableau 1.2** : Aspects essentiels d'un agenda 21.

Un Agenda 21 local est un projet de territoire (pour 10 à 15 ans), fondé sur une gestion plus économe, plus équitable, plus intégrée au territoire.
C'est un projet soutenu par l'ensemble de la collectivité, porté par les élus municipaux après qu'aient été définis les besoins, les attentes de la population et après concertation. C'est un projet fondé sur une démarche participative.
L'Agenda fournit des réponses à une série d'enjeux pour le futur pour un territoire donné.
L'Agenda impose de décroiser les compétences pour travailler de manière transversale.

Après la conférence de Rio, l'Europe a commencé à mettre en œuvre des politiques de développement durable par l'application des agendas 21 locaux. A cet égard, elle est devenue le précurseur de la « ville durable<sup>96</sup> », à travers un ensemble d'initiatives de la commission européenne (Tableau 2.2), qui conduit à travailler sur les énergies, les transports, la réhabilitation et la régénération urbaines, des héritages culturels et du tourisme<sup>97</sup>.

**Tableau 2.2** : L'Union européenne et les Agendas 21 locaux.

Année	actions effectuées	objectifs
1993	La Commission Européenne et l'International Council for Local Environmental Initiative (ICLEI) créent la " <b>Campagne européenne des villes durables</b> " financée par la commission européenne.	Aider les collectivités urbaines engagées dans la réalisation d'Agendas 21

<sup>95</sup> Charte d'Aalborg, charte des villes européennes pour un développement durable, 1994.

<sup>96</sup> La ville durable : « il s'agit d'une ville dont les habitants disposent de moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales, culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous, dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité, à des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations de ressources. », définit par la commission française des villes durables.

<sup>97</sup> Y. VEYRET, « ville, architecture et développement durable » université de Paris Nanterre, avril 2007, p. 3.

<b>1994</b>	La Campagne européenne des villes durables l'ICLEI, le réseau villes santé de l'OMS, la fédération mondiale des cites unies, Eurocités, le Conseil des communes et des régions d'Europe proposent <b>la conférence des villes européennes pour le développement durable à Aalborg. élaboration de la charte d'Aalborg.</b>	Promouvoir les villes durables en application de la Charte d'Aalborg pour des agendas 21 locaux urbains.
<b>1996</b>	La Campagne européenne des villes durables organise <b>la conférence de Lisbonne.</b>	Mise en œuvre de la charte d'Aalborg qui souligne l'importance de la dimension patrimoniale.
<b>2000</b>	La Campagne européenne des villes durables organise <b>la conférence de Hanovre.</b>	Evaluation de la charte d'Aalborg.

Les chances de succès d'un projet collectif ou d'une stratégie d'action comme l'agenda 21 tiennent dans son adaptabilité :

1. aux spécificités culturelles et historiques ;
2. aux spécificités économiques et sociales, pour soutenir les collectivités qui s'orientent vers un développement durable ;
3. Dans la valorisation des potentialités locales ;
4. Dans l'implication des acteurs de la ville pour sa définition et sa mise en œuvre.

**Tableau 3.2 :** Quelques approches de la ville dans l'agenda 21 local.

Une approche patrimoniale qui met l'accent sur le capital naturel et culturel, sur la politique de réhabilitation et l'embellissement de la ville.

Une approche participative qui mobilise les habitants, développe les partenariats comme facteur indispensable à la mise en œuvre des projets. La gouvernance est fondamentale.

Une approche sociale fondée sur l'équité.

Une approche économique qui concilie mécanisme du marché et gestion économe de la ville.

## 2 LES APPROCHES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Différentes approches ont été identifiées pour une application concrète du développement durable<sup>98</sup> :

### *2.1. L'approche écosystémique*

Cet angle d'approche considère que la ville est un écosystème au même titre qu'une forêt par exemple. L'écosystème est défini par l'écologie comme un sous-ensemble du monde de la nature qui représente une certaine unité fonctionnelle. C'est une communauté d'organismes et de leur environnement physique interagissant comme une unité écologique<sup>99</sup>.

Appliquée à la ville nous trouvons la définition dans la pensée écosystémique. L'écosystème urbain peut être défini comme une communauté de quatre milieux : physique urbain, économique, sociale et naturel (les éléments) en interaction permanente à l'échelle urbaine (au sein d'une structure).

L'approche éco systémique permet d'appréhender la ville et sa complexité de manière globale et intégrée : la ville est comprise comme un système complexe d'articulation des fonctions, des usages, des savoirs et des compétences, organisé en zones spécialisées ou mixtes, en pôles d'échanges et de circulation de l'information. Pour que le système ville évolue durablement, il est nécessaire d'étudier les aspects structurels (les éléments et les interactions) et fonctionnels (les flux, les processus et les centres de décision) des systèmes qui constituent la ville et leur impact sur d'autres écosystèmes tels que la campagne environnante. Cette démarche s'étend également au système social et se traduit par l'étude de la capacité d'adaptation de la ville, en tant que système social, aux aspirations et contraintes des citoyens.

La propriété essentielle à rechercher est la viabilité du système. Cette dernière est menacée lorsque la vitesse à laquelle les fonctions de la ville (système) évoluent dépasse la capacité de ses structures à s'adapter au changement. Le développement urbain durable dépend alors de notre capacité à équilibrer les relations du système 'ville' avec son environnement humain et naturel, c'est-à-dire dans la recherche d'un fonctionnement éco systémique de la ville.

### *2.2. L'approche patrimoniale:*

Cette approche est fondée sur le capital qualitatif, naturel et culturel. Ses préoccupations nous renvoient à la sauvegarde de la diversité et des caractères déjà acquis, à l'amélioration du cadre de vie et à la permanence des valeurs identitaires. Elle se traduit par

---

<sup>98</sup> Op. Cité, F Rouxel D Rist, « LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux ».

<sup>99</sup> Kaule G « Ecologically oriented planning, » institut für landchafts und ökologie universität Stuttgart 1995.

des politiques de réhabilitations du bâti ancien, d'embellissement des espaces publics et de paysage.

### ***2.3. L'approche participative***

Cette approche s'appuie sur la mobilisation et la participation des habitants dans les prises de décisions qui est essentielle pour la réussite et la mise en place d'une politique de développement durable. En effet l'intégration des populations dans la prise de décision permet de lutter contre l'exclusion et les inégalités sociales qui constituent l'une des préoccupations du développement durable.

### ***2.4. L'approche économique***

Cette approche est fondée sur la réconciliation entre les exigences de durabilité et les mécanismes du marché. Elle se traduit par les mesures suivantes :

1. L'écofiscalité : prélèvement sur les activités indésirables telles que les activités polluantes, affectés au financement de mesures réparatrices des dommages ;
2. Evaluation des investissements en fonction de la durée de vie des constructions et des équipements ;
3. Prise en compte de l'environnement dans les budgets publics : à titre d'exemple la ville de Dunkerque qui a intégré dans son schéma d'environnement industriel une organisation nouvelle permettant une meilleure maîtrise du site industriel portuaire par sa redynamisation et le respect des exigences environnementales. Cette nouvelle organisation se traduit par la :
  - ✓ La création de zones de vigilance, destinées à anticiper les problèmes de voisinage entre la ville et le risque technologique industriel ;
  - ✓ Traitement de l'espace et des bâtiments pouvant servir de référence à la construction d'un paysage du bassin industriel.

### ***2.5. Approche innovante***

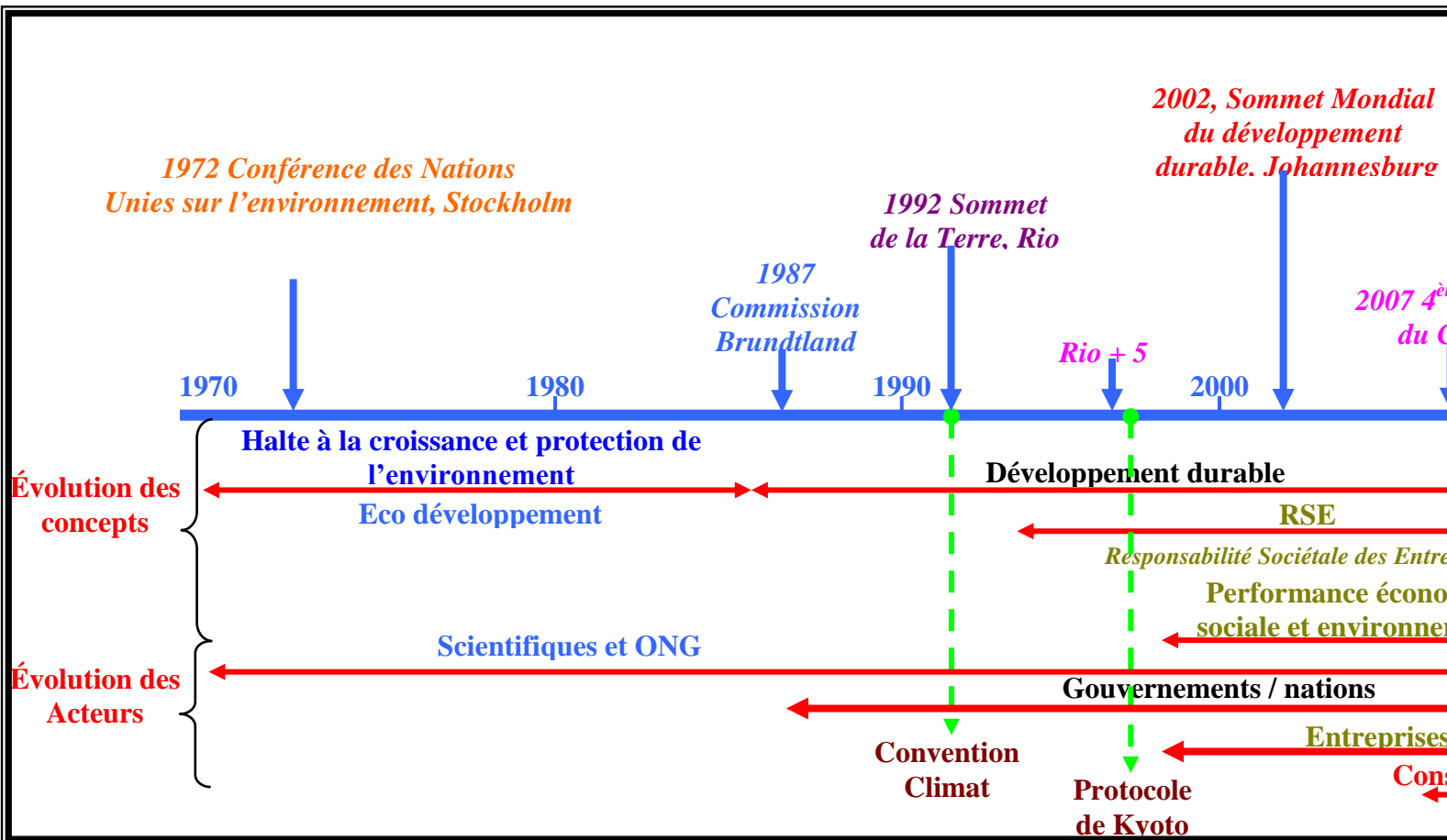
Cette approche propose une nouvelle répartition des fonctions et des filières d'activités économiques entre les villes.

### ***2.6. Approche solidaire***

Elle allie solidarité de proximité et solidarité internationale à travers le développement de partenariat et de coopération pour la mise en œuvre des projets notamment dans sa dimension Nord-Sud et d'aide au développement des pays en voie de développement qui constitue une des priorités de l'agenda 21.

## **3 LES GRANDES DATES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tableau 4.2 : Les grandes dates du développement durable<sup>100 101</sup>.



<sup>100</sup> Christian Brodhag- DIDD France www. Brodhag.org, Les grandes dates du développement durable.

<sup>101</sup> R. Toubal. Valorisation de l'architecture villageoise en Kabylie pour un développement durable. Mémoire de magister juin 2008, UMMTO.

#### **4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA VILLE<sup>102</sup>**

Jusqu'au années 80, la question urbaine n'est guère prise en compte dans les approches du développement durable, la nature constituait l'essentiel des préoccupations des mouvements de protection. La ville est apparue tardivement dans les problématiques du développement durable malgré qu'elle abrite aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale.

L'application de cette notion à la ville s'est imposée suite au constat de l'importance du taux d'urbanisation à l'échelle planétaire, au début des années 90, date qui correspond à la préparation de la conférence de Rio, et ce suite au constat de l'importance du taux d'urbanisation à l'échelle planétaire et de ses répercussions sur l'environnement liées à la croissance urbaine non maîtrisée. Plus de trois milliards de personnes vivent aujourd'hui en ville, et chaque année 20 millions de personnes continuent de s'y installer. En 2007, il y a plus de citadins que de ruraux alors qu'en 1900, cette proportion représentait à peine un dixième de la population. En 2025, ce taux s'élèvera à 65 %, avec une croissance urbaine plus forte au Sud.

Le développement urbain contemporain se traduit par la consommation fortement croissante d'espace, d'énergie et de matières premières, et par la production de déchets et de pollution. Il soulève deux types de problèmes : la viabilité propre des processus de croissance urbaine au niveau local et la compatibilité de cette croissance urbaine avec les conditions d'un développement écologiquement soutenable de la planète. Aujourd'hui la croissance urbaine du tiers monde enregistre un rythme accéléré, lié à une population urbaine de plus en plus croissante, (une population urbaine multipliée par 16 en 75 ans, de 1950 à 2025). La taille atteinte par des conurbations en nombre croissant (plus de 45 % de la population urbaine en Amérique latine vit dans des métropoles de plus d'un million d'habitants), mettent en péril la viabilité des villes. En Afrique, cette croissance urbaine se fait même sans développement économique, et s'accompagne d'une paupérisation d'une part importante de la population : les investissements dans les infrastructures et services urbains de base souffrent alors d'étranglement, incapables de suivre le rythme de croissance des besoins, et se dégradent faute d'une maintenance suffisante. Des besoins mal satisfaits, mais aussi gaspillage des ressources

---

<sup>102</sup> Nathalie Holec, « Villes et développement durable », in : « Synthèses ... Réflexions sur la connaissance des territoires urbains 1995-1999 », direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, centre de documentation de l'urbanisme, édition de la CGUHC, Paris novembre 1999, p. 31.

et forte exclusion sociale sont alors les manifestations de ce manque de viabilité<sup>103</sup>. Cette croissance urbaine est à mettre en relation avec l'avènement de la révolution industrielle qui s'est accompagnée d'une croissance anarchique et non maîtrisée.

**Tableau 5.2 :** La population dans le monde, évolution du taux d'urbanisation.

<b>Taux d'urbanisation</b>	<b>1950</b>	<b>1970</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>	<b>2025</b>
<b>Ensemble du monde</b>	28	37	45	51	65
<b>Pays en développement</b>	17	25	37	45	61
<b>Pays développés</b>	53	66	73	75	83

#### **4.1. La rupture provoquée par la ville industrielle**

Ce phénomène de concentration ayant trait à la révolution industrielle ne cesse de s'accroître, de nos jours, dans les pays du sud. Dès lors, les villes ont des dimensions inégalées. Un afflux de population qui s'explique par l'attractivité que celles-ci exercent sur les populations à la recherche d'emploi. La ville lieu principal de production, représente par ailleurs un lieu d'urbanité de civilité, d'échanges de rencontres et d'identité. Cette croissance urbaine a pour principale caractéristique, l'extension des territoires urbains, l'éclatement de l'espace, la rupture de la relation de l'homme à son territoire (liée à la fréquentation de plusieurs territoires à la fois). La perte de la relation de proximité entre habitat et activités est accentuée par la politique de zonage des fonctions publiques, qui est le fait des hygiénistes et de l'urbanisme fonctionnaliste et normatif (première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle), dont les principes sont consignés dans la charte d'Athènes. L'application de ces principes est naît du besoin d'assainir la ville par la séparation des fonctions en zone : habitat, travail, loisir, commerces,

<sup>103</sup> Godard O., « Le développement durable, » in Commissariat Général du Plan, « L'économie face à l'écologie, » Paris, coéd. Éditions la Découverte et la Documentation française, (XI<sup>ème</sup> Plan), p. 132-143, 1993.

multiplication et hiérarchisation des circulations. A la ville circonscrite succède alors la ville étalée et éclatée dans sa morphologie, caractérisée par une mobilité accrue.

Ce processus a profondément bouleversé la structure de la ville, mais également les relations sociales : la société marchande prend le dessus sur les liens de solidarité et de convivialité soudés par la religion et les métiers traditionnels. Par ailleurs, la fragmentation du tissu urbain a généré les quartiers périphériques qui tendent aujourd'hui à se marginaliser, se paupériser, et se traduit par des inégalités, l'exclusion sociale, et par ce qu'on appelle communément le phénomène de banlieue. La ville ne parvient plus à assurer la cohésion sociale qui faisait sa richesse et à jouer son rôle de lieu de rencontre et d'échange, ce qui conduit certains auteurs tel que F.choay<sup>104</sup> à parler de mort de la ville qui se traduit par:

- ✓ La mort de l'espace public ;
- ✓ La création d'un espace uniforme caractérisé par son absence de qualité ;
- ✓ La prédominance d'une logique de secteurs.

#### **4.1.1. Les effets sur L'environnement**

Les effets de la concentration urbaine ne tardèrent pas à se manifester par des atteintes à l'environnement au niveau local mais également planétaire.

##### **Au niveau local**

- ❖ Dégradation de la qualité de vie en ville ;
- ❖ Mise à mal de la capacité de charge des écosystèmes ;
- ❖ Surconsommation d'espace (les terrains agricoles ne sont pas épargnés pour répondre au renforcement de l'urbanisation) ;
- ❖ Utilisation accrue de ressources rares telles que l'eau, les énergies fossiles... ;
- ❖ Pollution, notamment des cours d'eau, déchets, fumées d'usine, bruits...

##### **Au niveau planétaire**

- ❖ Le trou dans la couche d'ozone qui favorise la pénétration des rayons ultraviolet, source de maladies ;
- ❖ L'effet de serre et dérèglement climatique, source de catastrophes naturelles telles que les inondations, le réchauffement climatique, les cyclones violents... ;

---

<sup>104</sup> Françoise Choay, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville » in « la ville : art et architecture en Europe, 1870-1993 », édition centre George Pompidou, Paris, 1993.

- ❖ Désertification, déforestation, source de déplacement des populations et de disparition de certaines espèces animales...

### **Nécessité de développer une nouvelle réflexion sur l'urbain**

Les bouleversements morphologiques, économiques, sociaux et environnementaux liés à la croissance urbaine non maîtrisée, font de la ville aujourd'hui le terrain privilégié pour l'application des principes du développement durable, qui sont à l'origine d'un renouveau des réflexions sur l'urbain. Le développement durable de la ville est une démarche qui concilie développement économique et social avec le respect de l'environnement et dans l'expression d'un cadre démocratique incluant la gouvernance. Il s'agit d'une démarche transversale qui articule la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux (exclusion sociale, chômage...) qui marquent la ville aujourd'hui avec la recherche de l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'environnement. En d'autre terme, l'objectif est la recherche d'une politique commune permettant de réconcilier la politique de la ville avec la politique de l'environnement. Dans ce contexte, se pose alors la question de savoir si l'on peut planifier la soutenabilité à long terme des villes. Les expériences passées et la démarche historique ont montré que l'espace urbain s'accommode mal des modèles préétablis et dépasse les projets et les intentions des aménageurs et planificateurs.

L'espace urbain est soumis à l'évolution à long terme peu prévisible et à des réinterprétations et des recompositions par les temps présents. Vouloir imposer un modèle de développement urbain jugé soutenable à long terme peut alors déboucher sur son contraire. Il est alors préférable de faire des choix permettant de préserver la flexibilité et le potentiel de renouvellement de l'espace urbain garantissant son adaptabilité aux événements et changements qui peuvent survenir et que le développement urbain ne soit pas abandonné au seul laisser-faire du marché ou des pratiques d'appropriation sauvage de l'espace. Au niveau économique, il s'agit d'inciter l'économie locale et la création de l'emploi pour répondre aux besoins des populations urbaines qui représentent la moitié de la population mondiale.

Ce contexte justifie l'engouement et l'intérêt croissant pour le patrimoine urbain, que F.Choay<sup>105</sup> explique comme étant moins lié à son intérêt artistique et culturel qu'à la crise contemporaine de la planification urbaine et de l'architecture. La perte de la « compétence d'édifier », nous pousse à rechercher dans les réalisations architecturales et urbaines anciennes un palliatif aux insuffisances et incompétences actuelles. Au regard de tous cela, on

---

<sup>105</sup>Op. Cite F. Choay : « L'allégorie du patrimoine ».

peut dire que la sauvegarde du patrimoine contribue à' orienter le développement urbain pour construire une ville durable.

#### **4.2. Caractéristiques de la ville durable**

La ville durable<sup>106</sup> s'inscrit en opposition avec les principes de la charte d'Athènes (1933)<sup>107</sup> dont l'urbanisme était fondé sur les points suivants :

- ✓ La rupture avec l'histoire de la ville (la ville fonctionnelle devant se substituer à la ville historique et obsolète.) ;
- ✓ Le principe de zonage qui sépare les zones d'activités et les zones de vie ;
- ✓ Nouveaux parcellaires collectifs puis sur des îlots constitués en grandes barres horizontales bâti en copropriété qui aboutirent aux grands ensembles ;
- ✓ Séparation des circulations et multiplication de voies pour les divers modes de transport ;
- ✓ Architecture de style international, indépendante du contexte (des conditions climatiques, des aspects paysagers et du site).

Ce schéma urbain, qui est réputé être valable partout car répondant aux besoins universels de l'homme tel que définit par le Corbusier, a conduit à « l'oubli de la ville traditionnelle au bénéfice d'une colonisation des territoires »<sup>108</sup>, à son étalement et sa congestion, avec toutes ses conséquences sur la dégradation de l'environnement. « Cette notion normative du phénomène urbains fondé sur une analyse critique de la ville existante, élabore « à contrario » un modèle de ville constructible et reproductible »<sup>109</sup>. La charte d'Aalborg remet en question les principes défendus par la charte d'Athènes en insistant sur l'importance de la dimension historique de la ville et de l'intégration des héritages urbains, dans le développement urbain, comme vecteurs d'identité, supports mémorial et moyen privilégié pour assurer la continuité des sociétés urbaines<sup>110</sup>.

---

<sup>106</sup> Nathalie Candon, « La composition urbaine », in « Synthèses ....Réflexions sur la connaissance des territoires urbains 1995-1999 », direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, centre de documentation de l'urbanisme, édition de la CGUHC, Paris novembre 1999, p. 84-91.

<sup>107</sup> Charte d'Athènes : manifeste élaboré en 1933 par les architectes des congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), dont le chef de file est Le Corbusier.

<sup>108</sup> Op. Cité Nathalie Candon, « La composition urbaine », in « Synthèses ....Réflexions sur la connaissance des territoires urbains 1995-1999 », p 86.

<sup>109</sup> Op. Cité, Françoise Choay, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville ».

<sup>110</sup> EMELIANOFF C, 2004, « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique », *Cahiers du PROSES*, n°8, Sciences Po, 2004, 27 p.

La ville durable s'inscrit en opposition avec la dedensification prônée par l'Hygiénisme du mouvement moderne : La recherche de salubrité, de lumière, d'air et de nature dans la ville par la dedensification, la promotion de la cité jardin comme antidote à la cité industrielle. Malgré les bonnes intentions des hygiénistes, ces principes ont abouti à l'étalement de la ville, à la multiplication des circulations et au zoning avec toutes les conséquences qui en découlent. Aujourd'hui la ville durable implique de limiter la consommation d'énergie pour réduire la pollution et le réchauffement climatique et pour économiser les ressources énergétiques non renouvelables. Elle est définie comme une ville qui s'appuie sur les principes suivants :

- ✓ Une ville dense et compacte moins consommatrice d'énergie et d'espace : La préoccupation sera de limiter l'éparpillement résidentiel, de reconquérir les espaces publics dévolus jusqu'à l'automobile et renforcer l'urbanisation autour des points de forte accessibilité et de promouvoir la circulation douce qui fait reculer la place de l'automobile en privilégiant les transports collectifs et le vélo ;
- ✓ La recherche de la mixité sociale à l'intérieur des quartiers : La ville doit être conçue comme un espace de construction de l'urbanité. Comme mode de vie, elle doit permettre la cohésion sociale et doit être démocratique<sup>111</sup>. Il s'agit de rendre le quartier suffisamment attractif afin de favoriser la mixité de peuplement. Ce débat ouvre sur la problématique des quartiers en difficulté (banlieue, quartiers spontanés auto construits, quartiers anciens dégradés) qui se transforment progressivement en ghetto. Les efforts seront essentiellement orientés vers la recherche de la qualité du bâti par des opérations de réhabilitations par exemple, la qualité de vie qui est relative à l'accessibilité des services et de leur qualité (éducation, santé, emplois services sociaux etc.) ;
- ✓ La recherche de la mixité des activités : Principe qui va à l'encontre de la ville constituée d'espaces monofonctionnels (habitat, tertiaire, industrie..) créée par l'urbanisme des années 50-60, et qui se perpétue encore pour des raisons économiques et foncières. Il est largement reconnu aujourd'hui que pour assurer un développement équilibré de ces espaces et la qualité de vie des habitants, il est nécessaire de rechercher des espaces plurifonctionnels ou se mêlent habitats, commerces, emplois, loisirs éducation et culture ;

---

<sup>111</sup> J. P. SUEUR, « changer la ville pour une nouvelle urbanité », édition Odile Jacob 1968.

- ✓ Au niveau du bâti cette démarche se traduit par la mise en œuvre des normes Haute Qualité Environnementales (HQE).
- ✓ Le verdissement et le soin accordé à la nature en ville, la nécessaire maîtrise des déchets recyclables ou non, des pollutions atmosphériques, sont autant d'éléments qui constituent un gage de meilleure qualité de vie.

**Tableau 6.2 :** Comparaison charte d'Athènes et charte d'Aalborg.

<b>Charte d'Athènes 1933</b>	<b>Charte d'Aalborg 1994</b>
Principe de la table rase	Importance de la dimension patrimoniale. L'existant est pris en compte dans l'élaboration de nouveaux projets urbains et architecturaux.
Le bâti est sans rapport avec le cadre environnemental. Le style est international.	L'insertion du bâti dans l'environnement doit être envisagée. Sa dimension patrimoniale est bien présente.
Zonage	Mixité fonctionnelle.
Circulation aisée, séparation des modes de déplacement.	Réduction de la mobilité, contrainte. Une voie pour plusieurs modes de transport.
L'urbanisation est le fait des experts, dans le but de "rationaliser la ville".	Urbanisation participative, gouvernance singularité des réponses.

Dans le contexte actuel, les caractéristiques de la ville traditionnelle telles que la densité, la mixité, l'urbanité, apparaissent comme des qualités à rechercher pour améliorer la qualité du cadre de vie. C'est à ce niveau que l'importance de l'histoire intervient, et légitime l'intérêt et les efforts à l'égard du patrimoine. La tendance actuelle est alors illustrée par l'intégration de l'héritage urbain dans le développement des villes. Henri Lefèvre affirme que : « Les créations urbaines, les plus éminentes, les œuvres les plus belles de la vie urbaines datent des époques antérieures à l'industrialisation »<sup>112</sup>. Le besoin de reconstituer une culture sur la ville, de retrouver des références historiques et de pérenniser la forme urbaine, permet, par la lecture de sa morphologie ancienne, au même titre qu'un document historique, de réintégrer

<sup>112</sup> H Lefèvre, « Le droit à la ville » Paris, Anthropos, 1968. Dans : Yannis Tsiomis « Ville Cité, des patrimoines européens », Paris, édit picard, 1997, p. 142.

au sein de la ville actuelle le savoir-faire et la connaissance du passé et d'initier un renouvellement urbain afin de construire la ville de demain.

## **5. LE LIEN ENTRE PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La préservation et la transmission du patrimoine traduit l'un des modes de légitimation de la durabilité à l'échelle planétaire<sup>113</sup>. Patrimoine et développement durable sont aujourd'hui largement intégrés dans le discours des responsables urbains et des élus locaux. Ces deux notions présentent des analogies «qui expriment la même volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, présent et le futur des sociétés dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle.»<sup>114</sup>. L'enjeu consiste, selon ce principe, à lier les segments temporels en conciliant le respect du passé aux usages actuels et aux besoins potentiels des générations à venir. Le lien entre patrimoine et développement durable nous renvoie aux multiples enjeux dont le patrimoine fait l'objet aujourd'hui.

### **5.1. Enjeu environnemental**

#### **5.1.1. Le patrimoine une ressource non renouvelable**

Le patrimoine culturel est le support de la mémoire et de l'identité de l'homme. «Préserver sa diversité témoigne du respect de l'homme et de ses créations et de la volonté de construire un avenir meilleur tout en tenant compte de l'expérience du passé.»<sup>115</sup> Le concept de développement durable, implique une attitude de conservation par la promotion d'un développement respectueux de l'environnement, qui évite la destruction des ressources à long terme<sup>116</sup> dans un souci de transmission aux générations futures. A cet égard, le patrimoine constitue une ressource non renouvelable, ayant une grande valeur historique pour la ville et les habitants. C'est une ressource symbolique liée à la mémoire et à l'identité d'une population, mais également économique. Elle est exposée au même titre que les ressources

---

<sup>113</sup> Lazzaroti O. : « Patrimoine », dans : Lévy J, Lussault M. dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, p. 692-693.

<sup>114</sup> Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre : « préservation du patrimoine bâti et développement durable : Une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers. », in développement durable et territoire. 3 mars 2008.

<sup>115</sup> Conseil de l'Europe, « patrimoine et développement durable », in revue Naturopa, n°97 2000 p. 12.

<sup>116</sup> Op. Cité, Guide de l'UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains, enjeux, diagnostics et recommandations. » UNESCO, 2003. Danièle Pini: « concepts, critères et instruments de la sauvegarde ». p. 37.

environnementales à divers types de pollution telle que : la pollution touristique (problème lié à la capacité de charge de certains sites touristiques.), la pollution urbaine, la dégradation par l'absence de planification, la densité de certains tissus anciens (cas des médinas du Maghreb), le squatting, les fouilles clandestines, le pillage, le laisser-aller etc. Il est alors nécessaire de la sauvegarder, l'économiser et la valoriser<sup>117</sup> au même titre que les ressources environnementales, afin de la transmettre aux générations futures. Sa sauvegarde revient à préserver la continuité historique susceptible de créer un cadre de vie qui permet à l'homme de trouver son identité.

#### 5.1.2. **Recyclage et Utilisation du bâti ancien**

L'un des enjeux de la sauvegarde du patrimoine est de lutter contre le gaspillage, de contribuer à l'économie des ressources, par l'affectation du bâti ancien à de nouveaux usages répondants aux besoins de la vie contemporaine et de mettre un frein au bétonnage. Ce qui est aujourd'hui à l'abandon ou en friche peut redevenir ressource pour une nouvelle création. De plus la réutilisation du bâti existant constitue une alternative à la construction et à l'augmentation incessante de la surface urbanisée. De ce fait l'impact sur l'environnement s'en trouve réduit. Cependant dans le contexte actuel de l'extension du champ patrimonial, ou tout tend à devenir patrimoine, cette attitude présente le risque d'aboutir à une accumulation d'objets, un stockage permanent d'éléments sans usage et dont l'élimination deviendrait coûteuse en termes d'impact sur l'environnement. Ce principe est une entrave à l'aménagement urbain contemporain. Il est à l'origine de conflits entre les acteurs de la protection et les acteurs de l'aménagement. Dès lors, la question qui se pose est celle du choix des objets à garder et à transmettre aux générations futures. Pour assurer cet objectif, il est nécessaires de dépasser les attitudes nostalgiques du passé, de développer des mesures permettant de procéder à des choix sur la base de critères de sélection d'éléments patrimoniaux, d'intégrer les éléments sauvegardés dans la réalité présente et de les projeter vers le futur en tant qu'innovations<sup>118</sup>.

#### 5.2. **Enjeu culturel**

La reconnaissance de la culture dans les projets de développement durable est le fruit d'un long combat mené par l'UNESCO<sup>119</sup>. C'est un acquis récent, affirmé lors du sommet

---

<sup>117</sup> Loi (française) solidarité et Renouveau Urbain (S.R.U), article L. 121.1.

<sup>118</sup> Op. Cité V Stein.

<sup>119</sup> UNESCO, conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, Stockholm 1998. La déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la conférence générale de l'UNESCO en

mondial de Johannesburg en 2002, comme le quatrième pilier du développement durable : l'environnemental, l'économique, le social et le culturel. Or il n'existe pas de culture sans mémoire, sans savoir-faire, c'est-à-dire sans un patrimoine matériel et immatériel, qui témoigne de l'évolution de la pensée et de la société.

Les états membres ont ainsi exprimés leur préoccupation devant les dangers de la mondialisation qui provoque un bouleversement de l'espace urbain, au niveau morphologique (délocalisation, désindustrialisation, périphérie), économique (compétitivité), mais aussi culturel. En effet la diffusion de la culture est un enjeu économique et politique planétaire qui privilégie la promotion du modèle culturel américain, ou d'une culture globale. L'évolution de la nouvelle technologie de communication a abolie les distances et crée une offre qui favorise l'uniformisation des pratiques culturelles, bouscule les repères des sociétés et de ce fait menace la diversité culturelle, les modes de vie et les caractères spécifiques<sup>120</sup>. Dans ce contexte, les éléments patrimoniaux, représentent l'héritage d'un pays, face aux risques d'uniformisation, ils sont des facteurs de différenciation non négligeables.

Les états membres ont élaboré un instrument de protection de la diversité culturelle lors de la conférence générale de l'UNESCO en 2001. Depuis, la culture est considérée comme condition incontournable du développement et de ce fait a permis la reconnaissance de la contribution du patrimoine culturel matériel et immatériel au processus de développement et par conséquent à la qualité de vie.

### **5.3.Enjeu urbain**

La sauvegarde du patrimoine permet d'orienter le développement urbain. Les réflexions sur un renouveau urbain s'orientent aujourd'hui vers la recherche d'espace clos, de l'échelle humaine, de l'interpénétration des fonctions et de la diversité socioculturelle qui caractérisent les villes ancienne. Cette réflexion ne se situe pas seulement au niveau morphologique mais également social, économique et environnemental. Elle implique de repenser la ville pour améliorer la qualité du cadre de vie et réduire les atteintes à l'environnement. A cet effet, les caractéristiques de la ville ancienne servent de modèles pour redéfinir la ville de demain dense et resserrée, car moins consommatrice des énergies, par la réduction des déplacements et la maîtrise de l'utilisation de l'espace. La densification de l'espace apparaît aujourd'hui, comme un aspect de la ville qui implique de nouvelles préoccupations telle que la sauvegarde de l'environnement, du patrimoine bâti et non bâti et

---

2001. Ces deux initiatives expriment la nécessité de respecter et de préserver les diversités culturelles et d'encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations à l'ère de la mondialisation.

<sup>120</sup> L'Union Européenne s'est dotée de moyens pour protéger sa diversité culturelle.

du paysage. La nature et le patrimoine sont considérés comme un gage de meilleure qualité de vie.

### **5.3.1. Les caractéristiques durables dans la ville ancienne**

D'après V. Hugo « Les villes sont des bibles de pierre. Celle-ci n'a pas un dôme, pas un toit, pas un pavé qui n'ait quelque chose à dire dans le sens de l'alliance et de l'union, et qui ne donne une leçon, un exemple ou un conseil. Que les peuples viennent dans ce prodigieux alphabet de monuments, de tombeaux et de trophées épeler la paix et désapprendre la haine (...). Le genre humain a deux livres, deux registres, deux testaments, la maçonnerie et l'imprimerie, la bible de pierre et la bible de papier. » <sup>121</sup>.

La célèbre citation de Victor Hugo met en évidence les enseignements que nous pouvons tirer de la « lecture » des villes anciennes en tant qu'héritage urbain, au même titre qu'un document afin de retrouver l'art d'édifier la ville.

#### **1. La densité**

La densité est définie comme le rapport entre une quantité ou un indicateur statistique (nombre d'habitants, d'emplois, d'entreprises, de mètres carrés de plancher...) et l'espace occupé (logement, surface de terrain...) à différentes échelles géographiques<sup>122</sup>.

La densité permet de lutter contre l'étalement urbain posant des problèmes d'équipements, de transport, de circulation et de nuisance environnementale et du cadre de vie. Elle est considérée comme une des mesures de base de la démarche environnementale appliquée à l'urbanisme et répond à la fois à des préoccupations écologiques et économiques : construire plus en consommant moins d'espace et moins d'énergie. Un développement urbain dense permet d'éviter l'étalement urbain et de moins empiéter sur les espaces naturels, par la réduction de l'emprise au sol. Pour assurer un volume de construction suffisant, il est préconisé la compacité urbaine qui associe densité et mixité dans les projets d'aménagement ou de renouvellement urbain. La compacité favorise le recours aux transports en commun et aux circulations douces, et donc permet de réduire la pollution.

Les travaux de recherche sur la densité<sup>123</sup> montrent que l'on ne devait pas assimiler densité avec des formes urbaines mal vécues aujourd'hui (périphéries des villes des pays en voie de développement comme les bidonvilles, l'urbanisme de tours et de barres qui ont montré leurs limites). La densité apporte des réponses propre à chaque sites, et ne peut se concevoir de

---

<sup>121</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/mégacité>.

<sup>122</sup> Béatrice Mariolle : « Densité », Séminaire : « Ville face à la mondialisation », novembre 2005, p. 6.

<sup>123</sup> Notamment les travaux de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'île de France (IAURIF).

manière uniforme, elle a des niveaux différents (niveaux de densité) selon les contextes et les typologies d'habitats (individuel, intermédiaire, collectif) et doit répondre également aux exigences de qualité urbaine et de l'intensité urbaine même lorsqu'elle est élevée. Ces exigences de qualité se traduisent par la recherche de la qualité du cadre de vie, l'accès à la mobilité qui conditionne l'intégration d'un quartier à l'agglomération, la proximité des services et des équipements qui constitue le socle de la vie sociale, la qualité des espaces publics mais aussi la recherche d'interactions sociales (rencontre...) qui caractérisent l'espace au-delà des caractéristiques formelles du paysage urbain<sup>124</sup>. Il s'agit alors de se prononcer sur le choix des formes urbaines et des modes de vie qui en découlent. C'est à ce niveau que l'intérêt des formes urbaines des villes anciennes apparaît comme modèle pouvant orienter les réflexions sur l'urbain.

L'idée de construire la ville sur elle-même est née de la nécessité d'une ville compacte, moins étalée, moins consommatrice d'énergie et d'espace. Cette notion implique, la réutilisation du capital immobilier existant et la reconstruction sur des strates superposées, sur des friches (friches industrielles, portuaires, militaires...). Dans cette perspective, la réhabilitation des ensembles historiques constitue un des moyens de lutte contre l'étalement urbain. Néanmoins, dans le contexte contemporain ou la demande de patrimonialisation s'élargit vers des objets de plus en plus nombreux et contemporains (ensemble industrielle...), la notion de densité et la construction de la ville sur elle-même qui est une des préoccupations essentielles du développement durable, peut s'avérer en contradiction<sup>125</sup> avec la préservation du patrimoine et ainsi le mettre en péril. Ce qui implique de faire nécessairement des choix pour ce qui peut être préservé, afin que la ville continue à fonctionner et à se construire sur elle-même sans être muséifiée.

## **2. L'urbanité**

Au moyen âge, l'urbanité désignait le gouvernement de la ville par opposition à la ruralité. A l'époque moderne, l'urbanité servit à définir les qualités de l'homme de la ville, c'est à dire la politesse, l'agrément, l'obligeance, la serviabilité et la civilité. Pour certains auteurs urbanité et citoyenneté se conjuguent. Ainsi Weber décrivait la ville comme un espace de liberté dans lequel le citoyen échappe aux pesanteurs sociales et culturelles propres à la ruralité. Il se fait citoyen à mesure qu'il se plonge dans les masses urbaines et relativise ses

---

<sup>124</sup> Castano Sylvie, Meisel Julien, Naudin Adam, Muriel Zunino : « Densité, Opérations de logement et quartiers urbains », Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile de France, (IAURIF), Paris, 2007.  
<http://developpementdurable.documentation.developpement-durable.gouv.fr>

<sup>125</sup> Emilianoff C : « Les agendas 21 locaux : Quels apports sous quelles latitudes ? », in revue, Développement durable et territoire.

valeurs ancestrales, il reconstruit son être social selon de nouvelles formes d'allégeances : intégration socioprofessionnelle, conscience de classe, engagement politique et syndical, fidélité à l'Etat et/ou à la nation<sup>126</sup>.

Pour Claval<sup>127</sup>, la ville est une organisation sociale destinée à maximiser l'interaction sociale. C'est le lieu où les individus peuvent se rencontrer, communiquer et partager ce qui a de la valeur, c'est à dire biens matériels et immatériels.

L'urbanité désigne donc à la fois un cadre social et un cadre physique. Elle renvoie d'une part aux relations et manières d'être, à un état d'esprit, à des modes de vie et des codes de conduite. D'autre part, l'urbanité évoque un cadre spatial qui contribue au bien être et à la qualité de vie des individus<sup>128</sup>.

### ***3. La qualité du cadre de vie***<sup>129</sup>

La préoccupation essentielle du développement durable est l'environnement. Il est perçu d'une manière objective comme un ensemble d'éléments naturels ou d'écosystème en interaction, qui font appel à la démarche scientifique. Cependant une autre perception de l'environnement est dite subjective, et traduit un ensemble de représentations personnelles ou sociales de l'environnement de la vie quotidienne par l'habitant. Cette représentation subjective de l'environnement à travers les constructions sociales, et les pratiques, qui mettent en relation le cadre physique et les usagers est communément désignée par le terme de cadre de vie par les acteurs de l'environnement et les populations. Il fait généralement appel au travail des sociologues et psychologues, et se traduit par de nombreuses recherches sur la qualité de vie, mettant l'accent sur les relations entre cadre physique et pratiques des usagers et sur la recherche de forme urbaine et d'aménagement urbain de qualité susceptibles de faciliter les liens sociaux et l'appropriation<sup>130</sup> par les usagers.

Dans cette optique, le développement ne sera durable que s'il concilie les impératifs économiques et les contraintes écologiques, mais aussi, s'il permet sur le long terme une qualité du cadre de vie telle que perçue par les habitants.

---

<sup>126</sup> Patrice Deramaix : « Urbanité et multi culturalité », copyright, série théorie critique avril 2004. <http://membres.lycos.fr/patderam/textes/multiculturalisme.htm>

<sup>127</sup> Claval P. « La logique des villes »., Edit Litec, Paris. 1982, p. 4.

<sup>128</sup> V Stein « La reconquête du centre ville : Du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n°541 présentée à la faculté des sciences économiques et sociales, université de Genève, février 2003, p. 46.

<sup>129</sup> Bernard Beccharies, Jean-François, « Pour une définition de l'environnement », (1975), in revue développement durable et territoire : « l'approche territoriale et développement durable ». p. 15. Site : [www.revue-ddt.org](http://www.revue-ddt.org).

<sup>130</sup> Appropriation : Elle est fondée sur les usages, les sentiments d'appartenances, les représentations collectives et non sur un titre de propriété. Dans cette optique, le patrimoine privé peut être patrimoine collectif à travers les usages et les représentations collectives.

Le cadre de vie urbain est alors défini comme: « l'ensemble des objets qui constituent l'infrastructure matérielle de la ville et qui procure du point de vue de la qualité de la vie, des avantages et des inconvénients indépendants de leur finalités propre par l'usage que le sujet humain en fait, dans la mesure où il y accède, voisine avec eux, ou les affecte par certains résidus de ces activités. En tant qu'environnement subjectif, il comprend non seulement les objets mais aussi les modes de construction de ces objets par la collectivité urbaine »<sup>131</sup>.

L'infrastructure matérielle de la ville comprend :

- Les biens publics ou privés tels que le cadre bâti, les réseaux, les infrastructures de transport, le mobilier urbains ;
- Les éléments naturels : arbres, espaces verts, espaces boisés, parcs, plan d'eau ;
- Les éléments patrimoniaux matériels et immatériels auxquelles la collectivité ou une proportion suffisante de ses membres attache de la valeur.

Le patrimoine est perçu comme un support de vie collective et un vecteur d'identité, susceptible d'offrir des réponses à des besoins non satisfaits (tel que le besoin de diversité, de convivialité, d'identité..) par les conceptions fonctionnalistes de la charte d'Athènes. Aujourd'hui de nouvelles approches émergent, sur la recherche de la qualité du cadre de vie, qui intègre de nouvelles valeurs. Des valeurs liées au confort, à l'esthétique mais aussi au vécu, à la culture et à la participation des différents acteurs. Ces valeurs qui sont une réaction aux valeurs productivistes et rationnelles, expliquent l'engouement et l'intérêt accordé au patrimoine. Celui-ci contribue, à renforcer les liens sociaux, à améliorer la qualité du cadre de vie à travers la qualité de ses caractéristiques physiques conçues à l'échelle humaine : la qualité du traitement de l'espace public tels que les chemins piétonniers, la rue, la place aménagées, les jardins publics, la proximité, la mixité des espaces et l'ambiance particulière qu'ils génèrent.

#### **4. La mixité**

Rendre à la ville son caractère mixte<sup>132</sup> représente un des enjeux des interventions actuelles en matière d'urbanisme qui se traduit par la rupture avec le principe du zonage et la monofonctionnalité qui est ressentie comme une défaillance des grands ensembles qui génèrent isolement et multiplication des déplacements. De plus, la proximité entre logement,

---

<sup>131</sup> Op. Cite BERNARD BECHARIES Jean-François « Pour une définition de l'environnement » (1975), in revue développement durable et territoire. p. 15.

<sup>132</sup> Op. Cite. Nathalie Holec, « Villes et développement durable », in : « Synthèses ...Réflexions sur la connaissance des territoires urbains 1995-1999 », Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, centre de documentation de l'urbanisme, édition de la cguhc, Paris novembre 1999, p. 97.

lieu de travail, commerces, permet les connections et participe aux liens sociaux et aux rapprochements.

Favoriser la mixité revient à mêler les fonctions en étudiant leurs relations et leurs compatibilités, mais aussi au brassage des populations aux origines et propriétés sociales diverses, à diversifier les catégories d'habitats et de ménages en leur facilitant l'accès au logement de qualité, pour éviter les ségrégations urbaines qui caractérisent les centres historiques de la plupart des villes européennes et Maghrébines, qui sont abandonnés par les populations les plus modestes pour être accaparés par d'autres. Les changements de la composante sociale qui traduit le refus des mélanges sociaux, aboutissent à la rupture des liens sociaux et à la perte du sentiment d'appartenance collectif<sup>133</sup>. A l'étalement et fragmentation spatiale correspond alors une fragmentation sociale. Au Maghreb, les médinas qui constituent les noyaux historiques sont à l'inverse occupées par les populations à bas revenus, de plus en plus marginalisées et isolées par la croissance urbaine.

#### **5.4. Enjeu social<sup>134</sup>**

*« La préservation du patrimoine culturel est essentielle pour deux raisons distinctes : d'une part pour sa valeur historique et esthétique universelle et d'autre part pour son rôle dans les sociétés et les cultures qui en ont la garde. Le patrimoine culturel relie passé et présent et accroît ainsi le sens de l'identité et de la cohésion sociale des individus et des communautés. De cette façon il renforce les fondations sur lesquelles les communautés construisent leur futur »<sup>135</sup>.*

Le patrimoine peut, selon certaines conditions, avoir un pouvoir rassembleur et favoriser le brassage social, la cohésion sociale et le sens de l'identité. Il joue en ce sens un rôle fondamental : il est vecteur de communication et répond aux besoins d'ancrage et de repères, en contribuant à la construction identitaire. Il forme des points de centralité et des éléments structurants importants, permettant d'aller à l'encontre de la menace de fragmentation qui pèse sur les villes contemporaines<sup>136</sup>. Il permet la construction d'une image valorisante du pays, qui favorise le développement du tourisme et l'implantation des investisseurs afin de participer à la croissance économique et sociale d'une région. Néanmoins lorsque les

---

<sup>133</sup> Op. Cite : V Stein, « La reconquête du centre ville : Du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n° 541 présenté à la faculté des sciences économiques et sociales, université de Genève, février 2003, p. 68.

<sup>134</sup> Ministère des affaires étrangères : « Offre française en matière de patrimoine urbain », isted n° 39, octobre 2001, p. 11.

<sup>135</sup> Unesco presse, communiqué de presse n° 2005-55, « Patrimoine mondiale et architecture contemporaine : vers de nouveaux standard de conservation, Paris, 2005. Discours de Koichiro Matsuura Directeur général de l'UNESCO.

<sup>136</sup> Op cité V Stein.

interventions sur le patrimoine, notamment en quartiers anciens n'intègrent pas la notion de durabilité par la prise en charge des dimensions sociales, elles induisent des effets négatifs que F. Choay qualifie de « pervers », qui vont à l'encontre des préoccupations du développement durable et génèrent la transformation de la composante sociale des quartiers anciens par leur embourgeoisement et l'exclusion urbaine.

#### **5.4.1. L'origine de l'exclusion urbaine dans les ensembles historiques**

##### ❖ Cas des ensembles historiques en Europe

Les villes et les ensembles historiques se vident peu à peu de leurs habitants, suite aux opérations de sauvegarde, menées souvent sans la prise en compte des dimensions sociales ou l'implication des habitants. Les études de cas menées en Europe s'accordent, pour identifier les causes de l'exode des habitants de souche des quartiers et des ensembles historiques comme étant liés à leur dégradation et à la spéculation immobilière et commerciale consécutives aux interventions sur les quartiers anciens. En effet, l'état de dégradations de ces espaces est le prétexte sur lequel se fondent les opérations de rénovation, de réhabilitation et de privatisation des logements publiques, qui prévoient en général le changement de fonction de ces quartiers et leur spécialisation/gentrification<sup>137</sup>. L'auteur Emmanuel Amougou qualifie alors ces opérations de réhabilitation et de restauration « d'espace propice à la domination sociale des notables »<sup>138</sup>. Tandis qu'Alain Bourdin les qualifie à juste titre d'un nouvel « ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois »<sup>139</sup>, attesté par l'analyse des chiffres qui montre une élévation du niveau socioprofessionnel des nouveaux occupants des quartiers historiques, consécutive aux opérations de sauvegarde (voir tableau 7.2). Ce phénomène de gentrification est induit par les coûts élevés de ces opérations et par la spéculation immobilière qui s'en suit. Ces changements bouleversent profondément la composante sociale de ces espaces qui constituent alors des lieux de pressions socioéconomiques qui contraignent les habitants de conditions modestes à se délocaliser et à quitter leur quartier et leur vie locale. Cette délocalisation est vécue comme une rupture des liens identitaires des habitants avec des lieux

---

<sup>137</sup> Embourgeoisement et remplacement spontané ou imposé des populations pauvres par des populations plus aisées.

<sup>138</sup> Emmanuel Amougou : « La réhabilitation du patrimoine architectural. Une analyse sociologique de la domination des notables », Ed Harmattan, collection, « Logiques sociales », Paris, 2002.

<sup>139</sup> Alain Bourdin : « Restauration/Réhabilitation : l'ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois », in *Espaces et Sociétés*, juillet 1979, pp. 15-35.

porteurs depuis des siècles de valeurs sociales et vont à l'encontre du principe d'équité et de cohésion sociale qu'intègrent les nouvelles démarches en urbanisme inscrites dans la voie du développement durable. Ainsi pour Strasbourg, disposant d'un secteur sauvegardé, les interventions (réhabilitations du bâti à valeur historique, morcellement de grands logements en petits) sur le quartier ancien a induit des transformations de la structure sociale, par la délocalisation vers la périphérie des catégories sociales économiquement fragilisées et par l'apparition de catégories caractérisées par une mobilité résidentielle et sociale (jeunes couples, familles monoparentales, catégories étudiantes...) ainsi que l'enracinement de « catégories sociales supérieures »<sup>140</sup>. Celles ci favorisent la hausse des loyers, ainsi que le développement de nouvelles structure économiques plus adaptées à leur conditions socioéconomiques (magasins spécialisés pour jeunes, vente de produits dérivés des nouvelles technologies de communication et d'information, magasins et restaurants de luxe, bureaux...).

**Tableau 7.2 :** Schéma des transformations sociales d'un immeuble réhabilité du centre historique de Strasbourg (1992)<sup>141</sup>.

1950-1960	1957
Propriétaire-Rentière	Locataires
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Agents (P.T.T)</li> <li>-Agents (S.N.C.F)</li> <li>-Agent d'affaire</li> <li>-Artisan</li> <li>-Commerçant</li> <li>-Etudiant en médecine</li> <li>-Ouvriers</li> <li>-Retraité.</li> </ul>
<b>1988</b>	
<b>Achat et restauration des logements par de nouveaux propriétaires</b>	

<sup>140</sup> Op. Cité. Emmanuel Amougou : « La réhabilitation du patrimoine architectural. Une analyse sociologique de la domination des notables », p. 208.

Catégories sociales supérieures : L'auteur les définit comme des catégories constituées des professions libérales, enseignants du supérieur, et comme un ensemble de propriétés communes à partir desquelles se structurent leur choix en quartier ancien tel que le goût et l'attachement pour l'ancien, la réappropriation de la dimension historique de la ville ancienne.

<sup>141</sup> Ibid.

1988-1989	1990-1991
<b>Nouveaux propriétaires par lots</b>	<b>Nouveaux locataires après réhabilitations</b>
-Copropriété	-Chercheur au C.N.R.S.
-Notaire	-Cadre supérieur
-P.D.G.de société	-Orthopédiste
-Pharmacien	-Représentant de commerce
-Dentiste	-Enseignant (Ecole sup. comm.)
-Styliste	-Etudiant en droit
-Gynécologue	-Etudiant en pharmacie
-Viticulteur	

L'exemple de Courbevoie, ville historique située au Nord-Ouest de Paris est représentatif également des effets sociaux induits par la sauvegarde patrimoniale. La modernisation depuis les années 60 de ce quartier et la création du centre international tertiaire de la Défense ont provoqué depuis, l'expulsion de dizaines de milliers de personnes. Rien qu'en 1996 il y a eu 1.226 expulsions appliquées par la force publique<sup>142</sup>. Le quartier Prenzlauerberg à Berlin qui date du 19<sup>ème</sup> siècle illustre également cette situation. Les habitants se mobilisent contre les opérations de privatisations introduites depuis la chute du mur de Berlin et contre la démolition d'une partie du quartier mal entretenue et non équipé de salle de bain. L'absence de subventions publiques pour le paiement des loyers devenues trop élevés provoque le départ des couches populaires. C'est également le cas de trois quartiers anciens de la ville de Bruxelles qui a fait déjà déménager 15.000 habitants afin de construire le projet appelé « plan Manhattan »<sup>143</sup> qui prévoit 80 tours de bureaux afin de faire la capitale de l'Europe. Les catastrophes naturelles tel que le tremblement de terre à Naples de 1980, qui a dévasté le centre historique contribue au changement du tissu social lorsqu'il y a absence d'une politique d'intervention publique. L'état de dégradation constitue alors un argument pour les pouvoirs publics et les propriétaires afin de procéder à la démolition plutôt qu'à la réhabilitation socialement durable de ces espaces fondée sur la mixité et le maintien de la composante sociale d'origine. Ce choix montre qu'il existe des enjeux qui soulignent la volonté de transformer la composante sociale. Cette volonté permet l'enrichissement de la rente

<sup>142</sup> Habitat International coalition, Unione Inquilini, Habitat et Participation : « Stratégies populaires dans les centres historiques », vol 2 Europe, Edition, Unione Inquilini –HIC Europe Focal Point. Italie, p. 12. Ce travail de recherche a été élaboré grâce au travail de plusieurs associations et réseaux d'habitants. Sa mission est d'étudier les stratégies populaires de défense de la résidence dans les centres historiques des villes.

<sup>143</sup> Plan Manhattan : Projet de rénovation urbaine des quartiers nord de la ville de Bruxelles pour la construction de 80 tours de bureaux en prévision de la réalisation de la capitale Européenne.

immobilière et des entreprises, par la réalisation de bureaux, hôtels, magasins de luxes et logements dit de standing à loyers bien plus élevés et inabordables. D'autres enjeux inavoués se cachent derrière des opérations de sécurisation des lieux, d'éloignement des personnes qui risquent de changer la physionomie de la ville, de protection du patrimoine afin de justifier des opérations « de nettoyage sociale »<sup>144</sup> par l'éviction des ressortissants étrangers. Le cadre de vie risque de disparaître alors lorsque l'administration publique émet des projets qui aboutissent à l'expulsion des habitants afin de privilégier la spécialisation et l'embourgeoisement de ces espaces, au détriment de la mixité et de l'intégration sociale. Les interventions en quartier ancien ou historique semblent s'inscrire dans une « logique de domination urbaine »<sup>145</sup>. On peut assister alors à des oppositions à des conflits et des luttes dont un des enjeux est le maintien et la consolidation des acquis culturels. Les résistances de la part des habitants peuvent avoir des répercussions sur le projet de sauvegarde et le compromettre. Dans ce contexte, le rôle des associations est primordial afin de défendre le droit de la population, à l'expression sur leur cadre urbain, à l'expression d'une forte demande d'affirmation de la mémoire et de la volonté de réappropriation de l'espace urbain. Tel est le cas de l'association du Vieux Lyon qui a initié un mouvement d'ensemble, à l'origine du classement du site sur la liste du patrimoine mondial à l'UNESCO en 1998 et qui a fait reculer la volonté du maire de faire passer des voies urbaines dans le Vieux Lyon. Tandis que l'association RisoBrussel se bat contre le plan Manhattan, ainsi que l'association Classe 1 de défense des locataires de l'îlot Stevin situé au cœur de la ville de Bruxelles, ou de l'union des locataires à Naples. À Bologne le pouvoir public a été confronté à une forte contestation de la part des habitants qui a incité la municipalité à intégrer les jeunes par la création de petites entreprises à vocation culturelle. Cette attitude reflète un changement dans la politique culturelle de la municipalité qui était jusque là organisée à partir « du potentiel touristique, donc d'une réponse à une demande exogène »<sup>146</sup>. Ce changement d'attitude se traduit par la recherche autant du développement des capacités d'offre que d'identification, de

---

<sup>144</sup> Les habitants des quartiers touchés par les expulsions et les rénovations sont parfois en grande partie composés d'immigrés ou de sans papiers. Qui se sont établis dans les centres ou quartiers anciens qui étaient autrefois moins chers, alors que la tendance des classes moyennes était de quitter les centres ville pour aller vers les résidences pavillonnaires « Ressortissants d'origine étrangère : 48% à Belleville, 50% à Courbevoie, 60% au quartier nord de Bruxelles. » Habitat International coalition, Unione Inquilini, Habitat et Participation : « Stratégies populaires dans les centres historiques », vol 2 Europe, Edition, Unione Inquilini – HIC Europe Focal Point. Italie, 1999. p. 16.

<sup>145</sup> Emmanuel Amougou : « Diversité et mixité sociale dans les centres anciens », in « Patrimoine et développement au cœur des villes, assises du patrimoine du grand-Ouest », les débats sur la ville, tome 5. Ed confluentes Bordeaux 2003. p. 213.

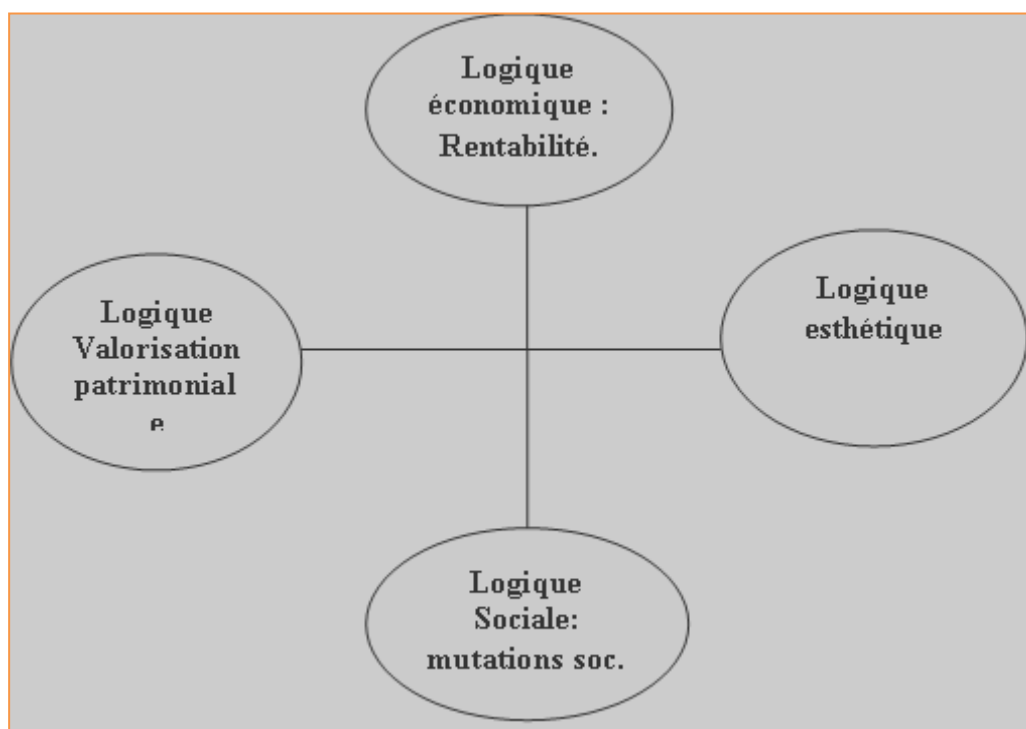
<sup>145</sup> La réhabilitation sera définie et analysée dans le troisième chapitre de la 1<sup>ière</sup> partie de ce travail.

<sup>146</sup> Xavier Greffe : « La gestion du patrimoine culturel », Ed, Anthropos, 1999, p. 22.

consommation locale. L'exemple de Bologne est représentatif pour la prise en charge des dimensions sociales et révèle le potentiel d'intégration sociale à travers les projets de sauvegarde du patrimoine, néanmoins il représente une exception.

Le travail d'exploration sociologique Emmanuel Amougou<sup>147</sup> a permis de mettre en évidence autour de la question patrimoniale un certain nombre de représentations et de logiques sociales du point de vue des acteurs, à partir desquelles devraient se structurer les pratiques de sauvegarde. L'auteur résume ces logiques de la manière suivantes :

- La logique purement économique, liée à la spéculation immobilière ;
- La logique patrimoniale et esthétique qui traduit l'enjeu esthétique et physique de la valorisation du patrimoine ;
- La logique sociale liée aux mutations et transformations des composantes sociales résidentes dans ces espaces.



**Figure 2.2 :** Logiques des acteurs liées à la transformation sociales.

L'articulation de ces logiques permet d'identifier les ressources à mobiliser : ressources économiques, ressources savantes, ressources sociales à travers la mobilisation collective et associatives.

---

<sup>147</sup> Emmanuel Amougou : « Diversité et mixité sociale dans les centres anciens », in « Patrimoine et développement au cœur des villes, assises du patrimoine du grand-Ouest », les débats sur la ville, tome 5. Ed confluentes Bordeaux 2003. p. 205.

La tendance actuelle est d'analyser et d'expliquer les raisons des résistances des acteurs qui peuvent mettre en échec un projet et de tenir compte des divergences de leur représentations et logiques en amont du projet. Afin d'anticiper sur les résistances, certains problèmes doivent être bien distingués en terme de diagnostic<sup>148</sup> et évités pour la concrétisation du projet:

- ✓ Un décalage trop important entre l'ambition du projet et les moyens, entendu au sens large, des populations (financiers, sociaux, culturels ou psychologiques). Le problème qui est le plus souvent rencontré est le montant trop élevé à mobiliser dans les opérations de réhabilitation à l'identique, en décalage avec le niveau économique des occupants ;
- ✓ Les modalités concrètes de mise en œuvre, trop étrangères à l'univers socio culturels des habitants : un matériau inconnu, une technologie non adaptée, un modèle spatial non adapté aux occupants, un encadrement administratif trop rigide (difficulté administrative) peuvent mettre en échec un projet de réhabilitation même s'il est porteur d'avantages sociaux.

#### ❖ Cas des médinas au Maghreb

La «valeur» patrimoniale qui compose la ville historique, tient essentiellement à son identité culturelle qui s'exprime à travers sa morphologie, l'imbrication de ses activités et de ses savoir-faire, ainsi qu'aux significations de ses espaces dans la mémoire collective et à leur capacité d'évoquer les racines profondes. Cependant dans les pays maghrébins les ensembles historiques comme les Médinas voir même certains anciens quartiers coloniaux représentent le plus souvent des espaces appauvries et dévalorisés. Ces représentations négatives nous renvoient à l'état actuelle des villes historiques du Maghreb qui illustre bien le processus de transformation socioculturelle et d'urbanisation dont elles ont fait l'objet depuis leur colonisation jusqu'à la période contemporaine.

L'épisode colonial remettra sérieusement en cause la société traditionnelle et son organisation spatiale. Les Médinas, ensembles urbains traditionnels présentaient une unité inégalée par les ensembles urbains contemporains, ainsi que des principes d'organisation très forts et similaires : la centralité marquée par la grande mosquée, le souk urbain et le quartier des activités qui constituent les pôles religieux et commerciaux autour desquels s'articule la ville. Tandis que les quartiers résidentiels s'organisent comme un ensemble d'agrégats

---

<sup>148</sup> Op. Cité». Françoise Navez Bouchanine : «Prise en compte des dimensions sociales ». in Guide de l'U.N.E.S.C.O : « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains ». p. 47.

compacts qui s'amalgament suivant une hiérarchie descendante vers la périphérie. L'ensemble est distribué par des voies hiérarchisées, les grands axes permettent de relier les portes de la ville aux équipements centraux, les rues secondaires desservent les îlots et quartiers résidentiels tandis que les impasses distribuent les habitations. Cet ensemble forme la ville repliée sur elle-même et fermée sur l'extérieur par la continuité des murs ou par des remparts percés par des portes qui en contrôlent l'accès. Le tissu urbain des Médinas est caractérisé par une densité, une homogénéité et un tracé courbe et sinueux qui lui donne un aspect de labyrinthe. Cette homogénéité est liée à son architecture non différenciée à l'utilisation de matériaux de construction traditionnels. Dans cet ensemble toutes les formes sont apparentées et se ressemblent mais aucun élément n'est identique à l'autre. Au-delà de cette apparence, l'espace est très structuré et hiérarchisé. Les fonctions résidentielles et les fonctions actives sont séparées. Le passage du public au privé se fait à partir d'une succession de transitions comme la ruelle qui dessert le quartier, l'impasse qui dessert les habitations, la skifa qui donne accès à la maison et au patio. A cette hiérarchisation spatiale correspond une organisation sociale différenciée : Ainsi les notables et les catégories les plus aisées sont autour du centre tandis que les moins estimés (juifs, noirs, artisans...) sont rejetés vers la périphérie<sup>149</sup>.

La logique coloniale a introduit des transformations, répondant à l'urbanisme occidental de style militaire, à des stratégies militaires et aux intérêts économiques des colons. L'espace n'étant pas neutre, la logique coloniale tend alors à remodeler les sociétés colonisées à leur image à travers la réorganisation spatiale<sup>150</sup>. C'est ce qui explique l'intérêt accordé par les premiers colons à l'espace. Le nouvel ordre colonial créa une rupture dans le tissu traditionnel par l'introduction d'une nouvelle morphologie marquée par sa géométrie parcellaire, la rigidité du bâti, le vide du paysage l'alignement le long de larges rues. J. Berque parle du contraste saisissant entre « l'enchevêtrement clos de la Médina et la croisée orthogonale de la ville neuve. C'est une bataille de la droite contre la courbe : bataille de figures, bataille de sociétés »<sup>151</sup>.

Ce nouvel ordre s'est juxtaposé ou superposé à l'existant selon les cas. Dans les protectorats de Tunisie et du Maroc, la ville européenne sera séparée de la médina. En Algérie l'occupation coloniale était fondée sur le principe du peuplement. Elle a commencé par la main mise sur les terres agricoles, les destructions et les percées dans la ville traditionnelle au

---

<sup>149</sup> Marc Cote, « L'Algérie ou l'espace retourné », édition Média-plus/Algérie 1993. Pp. 33-36.

<sup>150</sup> Ibid. p. 105.

<sup>151</sup> J. Berque, 1974 : cité par Marc Cote, « L'Algérie ou l'espace retourné ».p. 130.

profit des quartiers européens qui sont construits sur les traces de l'existant en mordant peu à peu la ville traditionnelle que certains pensaient même détruire. La ville européenne prend peu à peu possession de la médina, elle s'accolle à elle, capte ses principales activités pour ensuite la phagocyter. L'impact de ces interventions sur le tissu traditionnel explique pourquoi les médinas conservées en Algérie sont moins importantes qu'en Tunisie ou au Maroc. Ainsi les médinas comme celle de Tlemcen et d'Annaba seront rognées et noyées dans le tissu urbain colonial. Les remparts et la partie basse de la casbah d'Alger seront détruits et remplacés par les quartiers européens tandis que la médina de Bejaia va subir le plan d'alignement de 1846 superposé sur le vieux tissu qui va se solder par des destructions importantes du bâti pour être réédifié à l'européenne. D'autres médinas seront détruites comme celle de Tiaret qui sera rasée par Bugeaud en 1841. Au tissu traditionnel irrégulier, compact introverti et construit à l'échelle humaine, se substitue un urbanisme colonial fondé sur le principe d'accessibilité, la rigueur géométrique, l'orthogonalité du tracé, qui se traduit par de larges avenues, de vastes places, des bâtiments monumentaux et des constructions en front de mer. Cet ensemble provoqua la perte de la fonction de centralité des médinas après que les fonctions économiques institutionnelles soient captées par la ville européenne. Après l'indépendance un processus d'urbanisation rapide et fragmentée s'est mit en place pour pallier aux problèmes liés à l'exode rural et aux insuffisances en équipements, services logements et transports. De nouvelles polarités urbaines sont apparues au niveau des extensions récentes qui renforcèrent la réduction du rôle fonctionnel et par conséquent la perte de leur centralité à la différence de la ville historique en Europe. Par conséquent, les médinas ne représentent plus qu'un des fragments marginalisé de la ville. Les pressions démographiques, l'urbanisation accélérée ont produit des effets dévastateurs sur l'héritage culturel. Leur état actuel est marqué par la dégradation du bâti, leur sous équipement technique et infrastructurel, par le commerce informel et par la difficulté d'accès qui accentue le phénomène de marginalisation. La concentration d'une population à bas revenus récemment immigrée après le départ des couches les plus favorisées se traduit par la paupérisation des médinas et la perte des significations. Par conséquent ses habitants non enracinés marginalisés ne reconnaissent pas forcément une valeur patrimoniale à ces espaces. Les représentations négatives sont dues à la ségrégation sociale et spatiale liée à l'état du bâti menaçant ruine, au sous équipement, à une non intégration de ces ensembles dans la vie contemporaine et à l'absence d'une prise en charge des habitants<sup>152</sup>.

---

<sup>152</sup> Op. Cité Guide de l'UNESCO : « patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain », p. 356.

Cependant la sauvegarde du patrimoine culturel est engagée depuis peu dans les pays maghrébins avec l'aide des organismes internationaux qui incitent les autorités maghrébines à rechercher des effets durables afin que l'héritage culturel contribue au développement social et économique. A cette fin nombreux, sont les pays à ratifier les chartes recommandations et conventions de l'UNESCO et à devenir membres de l'ICOMOS. De nombreuses Médinas figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Ces documents privilégient les opérations de réhabilitations des quartiers historiques marginalisés pour leur contribution au développement durable. Elles permettent de préserver le cadre de vie des habitants, les liens d'appartenance, le maintien des logements économiques et enfin la mise en place des procédures de participation.

Réhabiliter signifie restaurer, adapter à de nouveaux usages des bâtiments ou des îlots, en les transformant, les structures principales (caractéristiques architecturales majeures) sont conservées et certains aspects sont réadaptés. Enfin, l'objectif initial de la réhabilitation des tissus historiques du Maghreb est d'assurer une certaine continuité du tissu urbain, de les articuler aux extensions récentes d'un point de vue morphologique que socioéconomique, de maintenir les habitants en place et d'enrayer le processus de dégradations du cadre de vie.

Néanmoins les difficultés sont nombreuses pour formuler une approche durable de sauvegarde dans le contexte maghrébin. Dans la plupart des cas les interventions de protection ne s'inscrivent pas dans une approche durable et globale mais sont limitées à des interventions sectorielles, spectaculaires et isolées (conservation de tel palais ou de telle Medina, réhabilitation de tel groupe de maison).

Atteste de cela le fait qu'aucun plan de sauvegarde et de mise en valeur n'a été officiellement confirmé à ce jour<sup>153</sup>. L'inscription de l'approche dans la durabilité nécessite la mise en place d'un dispositif institutionnel et juridique adéquat et d'un dispositif de participation permettant de garantir l'appropriation de ses espaces par les habitants. Même lorsque le dispositif juridique et institutionnel est mis en place comme pour le cas de l'Algérie (à travers la loi 98-04), nous constatons que les répercutions pratiques sont limitées. La tâche première de ces dispositifs serait de définir et d'identifier en tant que patrimoine, l'espace, les éléments que l'on veut protéger et où la sauvegarde doit être appliquée (ville historique ou partie que l'on veut protéger). Or dans le cas du Maghreb, la ville coloniale n'est pas identifiée dans tous les

---

<sup>153</sup> Op. Cité Guide de l'UNESCO « patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain », UNESCO 2003 p. 9.

cas comme patrimoine et de ce fait l'expose à des transformations. Pour certains auteurs cette situation traduit la confusion entre sauvegarde du patrimoine culturel et défense de l'identité nationale. Hélé Béji affirme que : «L'identité nationale devient le discours génétique du pouvoir et non de la conscience ou de la culture. »<sup>154</sup>.

Dans le contexte maghrébin la recommandation de l'UNESCO de 1976 reste toujours d'actualité. Celle-ci vise la mise en œuvre d'une approche globale de sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et de leur environnement. La question institutionnelle de la sauvegarde y a été abordée à partir de trois thèmes :

- ✓ La distribution des pouvoirs aux échelles nationale, régionale, locale ;
- ✓ L'organisme responsable du plan de sauvegarde ;
- ✓ L'autorité assurant la coordination des acteurs sectoriels qui contribuent à l'établissement du plan de sauvegarde<sup>155</sup>.

---

<sup>154</sup> Hélé Béji : « Le désenchantement national, essai sur la décolonisation », Maspero, Paris 1982.cité par Jellal Abdel kafi : « La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de la sauvegarde » dans guide de l'UNESCO : « patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain », UNESCO.2003, p 10.

<sup>155</sup> Ibid

#### **5.4.2. Prise en compte des dimensions sociales : une nouvelle approche patrimoniale**

La prise en compte des catégories sociales les plus fragilisées, dans une démarche globale de sauvegarde ou de « conservation intégrée »<sup>156</sup>, marque un changement d'attitude lié à la diffusion du concept de durabilité et à l'intervention d'organismes internationaux<sup>157</sup> (O.N.G et experts internationaux en politique urbaine). Ces derniers ont introduit une nouvelle manière d'intervenir sur l'espace urbain, par la prise en considération de l'impact des changements sociaux induits par les projets de sauvegarde du patrimoine qui vont souvent à l'encontre de l'intérêt des habitants. Ces interventions présentent le risque de ne pas trouver l'adhésion des concernés et d'être remis en cause pour ne pas avoir donné lieu à une appropriation sociale positive qui est considérée comme un des garants de la durabilité des projets de sauvegarde<sup>158</sup>. Les résistances des acteurs concernés aux changements se manifestent à travers un ensemble d'actions et de luttes qui traduisent leur absence d'expression aux prises de décisions.

#### **A) La lutte des acteurs**

##### **1. Le niveau local**

Des initiatives et des luttes sont menées pour se maintenir en quartier historique à travers la mobilisation des habitants par les associations de défense qui aboutissent à des conflits ouverts avec les pouvoirs publics et à des revendications d'autogestion ou de partenariats.

##### **➤ Le conflit ouvert**

A Naples, l'association Inionne inquilini mobilise les habitants pour la dénonciation du pouvoir de la rente immobilière et de ses complicités avec l'administration de la ville, pour la lutte contre la ville marchée par le squatte, l'occupation de logements vides et des

---

<sup>156</sup> Conservation intégrée sera défini dans la deuxième partie de ce travail au chapitre 3.

<sup>157</sup> La Charte européenne du patrimoine architectural et la déclaration d'Amsterdam 1975, anticipent sur le concept du développement durable en soulignant l'importance de la prise en considération de la composante sociale du patrimoine et en précisant que la réhabilitation doit être réalisée sans modifier la composition sociale des résidents qui doivent bénéficier d'opérations de financement sur fonds publics. L'agenda Habitat lors du sommet de l'Habitat II des nations unis 1996 à Istanbul, engage les gouvernements et partenaires sociaux à élaborer des plans d'actions nationaux pour fournir à tous des logements adéquats et des villes soutenables. Certains points de cet agenda concernent cette étude, tel que la sauvegarde du patrimoine historique des villes et la lutte contre l'éviction et l'expulsion des habitants. Charte européenne pour le logement en 1990 constitué d'un réseau d'association d'habitants, de sans abri, de chercheurs sociaux contre l'exclusion.

La déclaration de Salvador : Charte de principes rédigée par les représentants des habitants, les experts, les élus locaux et nationaux réunis à Salvador de Bahia en 1993.

<sup>158</sup> Op. .Cite». Françoise Navez Bouchanine : « Prise en compte des dimensions sociales » in Guide de l'U.N.E.S.C.O : « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains » p. 47.

manifestations de rue. Ces luttes donnent des résultats immédiats par le blocage des expulsions et l'affectation de logement aux intéressés.

➤ **L'autogestion**

Cette expérience qui a été menée par l'association classe 1 de Bruxelles, ainsi qu'à Berlin et à Rome représente une autre forme de lutte qui se manifeste par la revendication des locataires/propriétaires de l'autogestion ou de l'auto-réhabilitation des logements. Elle permet ainsi aux locataires de payer leur loyer de différente manière, par la participation à la réhabilitation ou par des prestations culturelles. Idée innovante qui signifie l'autogestion, c'est à dire le développement d'une composante essentielle du cadre de vie en cherchant à échapper à la logique marchande et de donner des réponses durables aux préoccupations des habitants<sup>159</sup>.

➤ **Le partenariat public privé**

Il s'agit de la constitution de partenariats à partir des luttes. Expérience vécue par la Reidvale Housing Association qui a permis de recueillir l'héritage des luttes des habitants de Glasgow dans la construction d'un partenariat à un degré plus institutionnalisé et qui a donné des résultats durables. Tandis qu'à Dresde la lutte des habitants s'est manifestée par l'occupation des logements vacants pour contester le principe des privatisations des logements et demander leur restitution aux anciens propriétaires. Ces initiatives visent un partenariat entre l'administration municipale et l'association des habitants. Il existe également des formes de partenariat émanant des administrations publiques comme choix de gouvernance pour associer les habitants dans les processus de rénovation, réhabilitation (cas de Munster illustre la réussite de la réhabilitation d'un quartier frappé de ghettoïsation).

Le partenariat constitue un apprentissage à la démocratie et à la participation et permet de donner une identité aux acteurs concernés tant du point de vue culturel que politique, dans la mesure où les habitants sont désormais considérés comme des interlocuteurs incontournables. Néanmoins l'institutionnalisation des associations risque d'engendrer la méfiance des habitants envers les institutions et les associations et par conséquent de les détacher de l'exercice de la participation.

## **2. Le niveau international**

Les études de cas menées dans le cadre de la recherche sur les stratégies populaires pour défendre la résidence dans les centres historiques, ont montré l'influence du niveau

---

<sup>159</sup> Op Cité Inquilini, Habitat et Participation : « Stratégies populaires dans les centres historiques », vol 2 Europe, Edition, Unione Inquilini –HIC Europe Focal Point. Italie, 1999, p. 18.

international dans les processus de transformations des centres et quartiers historiques. Ces influences sont liées à l'interdépendance de l'économie de marché et des politiques urbaines. Malgré cela les institutions internationales comme la banque mondiale et la banque européenne des investissements n'intègrent pas la sauvegarde de la mixité sociale comme une politique prioritaire dans la transition vers l'économie de marché. Le cas de l'ex Yougoslavie est représentatif de l'indifférence des communautés internationales, alors que les destructions des centres villes sont le résultat de choix politique au niveau international.

➤ **Les programmes communautaires**

Des programmes communautaires existent cependant comme le programme URBAN de l'Union Européenne qui intervient au niveau urbain dans le domaine de la recherche sociale, du développement durable, de la cohésion sociale et de la sauvegarde du patrimoine. Ce programme cible ses interventions sur le développement des quartiers défavorisés ou en crise : la réhabilitation des centres historiques, le soutien aux initiatives écologiques, le transport etc. Un deuxième type d'interventions cible les problèmes qui touchent ces quartiers : soutien à l'emploi, création d'entreprises, formation professionnelle...

Néanmoins ce programme intervient uniquement dans un nombre réduit de centres villes (Paris, Lyon, Glasgow, Bruxelles, Naples...) compris dans les limites de l'Union Européenne, tandis que pour beaucoup d'autres, la demande des administrations pour la réhabilitation de leurs centres ou quartiers historiques ont été rejetées, en témoigne l'exemple du quartier nord de Bruxelles.

Deux années après le sommet d'Istanbul, les rapports signalent que malgré les engagements pris par les gouvernements dans l'agenda Habitat, il n'y a pas eu de retombées positives sur l'amélioration des politiques de réhabilitations urbanistiques et sociales des centres et quartiers historiques, par manque de sensibilité des pouvoirs locaux, nationaux et internationaux à l'égard de ces engagements.

Malgré l'abondance des études méthodologiques permettant d'indiquer les moyens pour concilier objectifs techniques et dimensions sociales, ces approches sont peu pratiquées dans les interventions en tissus anciens. La prise en compte de la dimension sociale se réduit à un ensemble de données statistiques, ou intervient souvent tardivement par rapport au projet. Il est alors difficile de remettre en cause les options financières et techniques déjà établies. L'évaluation sociale reste sans impact sur le projet et les vraies mesures d'accompagnement sociales nécessitent la mobilisation de moyens jugés trop lourds par les décideurs et sont généralement réduites à une simple communication ou information des citoyens, une fois que

les décisions sont déjà prises. De plus lorsqu'il y a participation, elle est caractérisée par le monopole des catégories supérieures de la population qui par leur position, structurent les débats sur les enjeux dont le patrimoine fait l'objet. Cependant à partir des années 80, un changement conséquent dans les interventions apparaît suite à l'effondrement de l'urbanisme fonctionnaliste. Une nouvelle réflexion et démarche globale sur l'urbain apparaît en opposition avec les principes de la charte d'Athènes et avec la pratique de la planification traditionnelle centralisée et sectorielle fondée sur les acteurs publics uniquement. Ce changement qui accorde une place de plus en plus importante à la participation d'une pluralité d'acteurs et à la prise en compte des dimensions sociales dans les interventions de sauvegarde des quartiers historiques est illustré par la ville de Bologne. En effet elle est considérée comme la pionnière en matière de rupture avec les pratiques traditionnelle et sectorielle et a innové une démarche globale de prise en charge du patrimoine urbain considéré depuis, comme un projet urbain et un projet de développement. Pour que la sauvegarde du patrimoine constitue un facteur de développement durable elle doit nécessairement intégrer les dimensions sociales et cela le plus en amont possible des projets afin de diminuer le risque d'échec en anticipant et en atténuant les effets et les retombées négatives. Intégrer les dimensions sociales revient alors à adopter une démarche globale de sauvegarde du patrimoine, par une attitude de projet qui induit un ensemble d'activités dont l'objectif est l'adhésion et l'intégration des populations au projet de développement. Cette attitude passe d'abord par :

1. Le montage institutionnel du projet, et l'existence d'une institution stable ouverte à la transversalité, chargé d'un programme, d'orientations claires, d'un plan ou d'une stratégie de sauvegarde avec une capacité de suivi dans le temps <sup>160</sup> ;
2. L'évolution du point de vue sur les habitants qui ne sont plus considérées comme des obstacles mais comme un apport de ressources à explorer et comme les bénéficiaires des projets de sauvegarde ;
3. L'accessibilité de la population à son propre patrimoine : Les monuments et sites qui sont la plupart du temps inaccessibles, devront être mis à la disposition du public pour

---

<sup>160</sup> Françoise Navez Bouchanine : « Prise en compte des dimensions sociales » in Guide de l'U.N.E.S.C.O : « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains », p. 52.

devenir de ce fait « Un bien commun »<sup>161</sup>, ravivant l'esprit de citoyenneté et de cohésion locale, ou nationale ;

4. Sensibilisation des jeunes au patrimoine ;
5. La diversité sociale et générationnelle dans les quartiers anciens et la lutte contre l'exclusion urbaine ;
6. L'intégration de la population et des différents acteurs aux prises de décisions et aux différentes étapes de la réalisation d'un projet.

L'ensemble de ces conditions est essentielle pour la réussite d'un projet de sauvegarde en termes d'appropriations sociale qui s'impose aujourd'hui comme une donnée centrale. Elle permet de faire entrevoir à la population les retombées positives du projet et les bénéfices qu'ils peuvent en tirer. Celles ci sont évaluées du point de vue social en terme d'équité sociale : amélioration du cadre de vie, accès aux biens et services urbains, mise aux normes de confort des habitations, assainissement des quartiers, assurer leur accessibilité, réaffecter les éléments patrimoniaux à de nouveaux usages. Au niveau économique, la prise en compte de la dynamique sociale et la réorganisation des conditions de production et de consommation doit permettre d'ouvrir des perspectives d'adaptation économique. A titre d'exemple, la construction d'un marché ou d'une zone d'activité équipée doit intégrer des commerces ou activités informels dans l'économie formelle ainsi que leur mode d'organisation. Dans les quartiers historiques du Maghreb, la source de revenus provient des activités économiques informelles. La perte de ses revenus peut aboutir à des stratégies d'opposition des habitants, ou à l'irruption de comportements réels induit par la rigidité et l'irréalisme des interventions et à l'absence d'expression des concernés dans les prises de décision. Ces comportements traduisent en actes les représentations et logiques (culturelles, sociales, économiques et psychologiques) du point de vue des acteurs concernés.

Assurer un accompagnement des changements qui rencontrerait l'adhésion des concernés, est souhaitable pour désamorcer les résistances et écarter le risque de mettre en échec le projet de sauvegarde. Pour cela il est nécessaire d'étudier ces résistances ainsi que les représentations et logiques.

En résumé intervenir dans un tissu existant est une démarche complexe qui nous introduit dans un ensemble social tissé d'habitudes et d'interactions socio-spatiales. Un ensemble qui a expérimenté les interventions publiques sur le mode de l'absence ou de la menace. Par conséquent, cette démarche nécessite de la prudence et une attention particulière

---

<sup>161</sup> Les journées européennes du patrimoine lancées par le conseil de l'Europe en 1991 sont un exemple d'aboutissement de cette évolution, le slogan de cette campagne est « l'Europe un bien commun ».

aux effets réciproques entre dimensions spatiales et dynamiques sociales, culturelles et économiques existantes.

Cette approche est en évolution et la participation des populations à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'élaboration de projets plus adaptés à leur condition socio-économique, avec le souci de les faire bénéficier des retombées positives et d'atténuer les retombées négatives des interventions sont considérée comme le garant de durabilité.

#### 5.4.3. Les outils de prise en compte des dimensions sociales<sup>162</sup>

Il existe trois types d'action complémentaires permettant la prise en compte du social à savoir la connaissance de la population, leur implication et l'accompagnement social.

##### ➤ La connaissance de la population :

Cette action induit l'accumulation de données afin d'établir un diagnostic du présent permettant de prévoir les événements et d'orienter les interventions.

Les outils privilégiés sont l'enquête et l'observation directe et indirecte qui vont permettre de définir les caractéristiques des populations et leurs pratiques sociopolitiques, culturelles et économiques à travers la recherche de réponses à certaines questions permettant de connaître les populations auxquelles est destiné le projet : leur statut d'occupation, leur origine, sont-elles homogène ou hétérogène, leur trajectoire résidentielle, les représentations urbaines dans lesquelles elles vivent, les lieux d'ancrage et de déploiement de leur vie quotidienne et le niveau de leurs attentes en matière d'intervention publique. Connaître leur capacité ainsi que leur volonté d'investir dans l'entretien et la réhabilitation de leur habitation permettra de mieux adapter le projet de sauvegarde à leur condition économique.

D'autres questions se rapportent aux enjeux actuels et futurs du lieu et de ses transformations, ainsi qu'aux autres acteurs éventuels et invisibles qui pourraient être concernés par le changement.

##### ➤ **L'implication de la population :**

Cette approche nécessite au préalable la décentralisation et le transfert d'un certain nombre de coûts et de responsabilités vers le local et vers le privé.

Les modalités de mise en œuvre de l'implication de la population se fait à travers des formes diverses de concertation, de négociation ou de participation. La validation des décisions prises se fait à partir de corps intermédiaires entre bénéficiaires finaux et institutions initiatrices des

---

<sup>162</sup> Ibid pp. 57-58.

projets (élus, comités *ad hoc*, associations d'habitants, etc....) pouvant aller jusqu'à la contractualisation, à l'incitation au développement des initiatives privées individuelles ou collectives.

Les outils au service de la mise en œuvre de cette approche sont variés : ateliers d'analyse ou de prise de décision collective, formation et sensibilisation à la base, utilisation des formes d'organisation collective existantes et aide à la création d'associations, mise en réseau avec des associations ou autres porteurs d'expérience.

Les limites de cette approche sont : Persistance des anciennes habitudes de décision des acteurs publics et climat de méfiance des populations à l'égard des décideurs locaux ou centraux, grande hétérogénéité des statuts et attentes des habitants et conflits internes qui rendent difficile la construction de positions communes, disjonction persistante entre désir d'expression et possibilités de responsabilisation, conflits d'intérêt entre instances ou acteurs d'intermédiation (élus, associations, notables traditionnels...), contradictions entre modes de régulation sociale traditionnels et les nouvelles formes d'organisation (association, individus, organisation communale) et les nouvelles formes d'exclusion sociales générées par ces associations.

➤ **L'accompagnement social :**

L'accompagnement social intervient comme outil complémentaire aux autres modalités de prise en compte du social et contribue à les renforcer. Le cas de figure le plus fréquent est le déplacement des populations qui s'impose quelque fois pour intérêt général dans le cas du bâti menaçant ruine, dans l'opération de dedensification. Les projets de renouvellement urbain et d'aménagement touristique des centres anciens font également partie de ces projets à haut risque de déracinement économique, social et culturel. Ces effets sont induits par la nouveauté de l'espace et des conditions socio-économiques qui perturbent les équilibres déjà acquis. L'accompagnement social intervient alors pour tenter d'atténuer ou de corriger ces effets. Celui ci doit être distingué des actions de sensibilisations ou d'information dont l'objectif est d'éviter les conflits, mais comme une aide à la population à bénéficier des projets et à se les approprier.

### **5.5. Enjeu économique**

La reconnaissance du patrimoine comme une ressource irremplaçable et comme facteur de développement économique est un fait récent, lié à l'évolution du point de vue sur la question ces vingt dernières années. Dans le passé la valeur du patrimoine consistait dans sa dimension

culturelle, alors que maintenant sa valeur économique potentielle apparaît suite à sa valorisation qui peut apporter beaucoup à la compétitivité d'une ville et à ses capacités de «se vendre» sur le marché international.

Le patrimoine représente dès lors un actif important pour l'économie locale, par sa participation au développement. Ainsi le tourisme culturel, les revenus et les emplois qui lui sont liés, l'importance des métiers d'art, les activités artisanales, témoignent de la réalité économique du patrimoine et permettent la légitimité des efforts publics à son égard. En outre il permet le maintien des savoir-faire qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine, autant qu'à la qualité de vie des habitants et à l'image de marque de la ville. C'est pour toutes ces raisons que le patrimoine est devenu un enjeu économique, qui favorise le développement local d'une manière non négligeable.

Pour les économistes, le patrimoine est un capital susceptible de rendre des services, de satisfaire des besoins payés par l'utilisateur et de donner naissance à des flux successifs de revenus. Pour cela ils font appel à des outils comme le marketing qui cherche à bien définir le produit et les services qui l'accompagnent, ainsi que les consommateurs et leurs attentes afin de mieux écouler le produit sur le marché. A ce niveau peuvent apparaître des conflits entre économistes et les protecteurs du patrimoine dans la mesure où certains types de services mis en évidence par les économistes peuvent s'avérer destructeurs. Ces derniers raisonnent en termes de service et y verront des éléments à adapter aux besoins dans un but lucratif, tandis que les protecteurs du patrimoine raisonnent en termes de supports patrimoniaux, dont il convient de protéger les formes et les vocations.

#### **5.5.1. Le marketing des sites patrimoniaux**

La démarche marketing est un outil mis à la disposition des gestionnaires. Elle est utilisée d'abord en économie et en particulier par les entreprises pour faire la publicité de leurs produits afin de les écouler facilement sur les marchés. Dans le contexte de la compétitivité des villes, le marketing urbain trouve sa place au sein des communes comme outil indispensable à l'étude de l'image. Il désigne alors « l'analyse, la planification, la mise en œuvre et le contrôle de programmes conçus par l'autorité de gestion urbaine et par les organismes qui dépendent d'elles. Sa finalité est d'une part, de mieux répondre aux attentes des personnes et des activités de son territoire, et d'autre part, d'améliorer à court et à long terme la qualité et la compétitivité globale de la ville dans son environnement concurrentiel. Il

se situe dans le cadre des objectifs collectifs qui sont fixés à cette autorité par sa nature de puissance publique et par son mandat électoral. »<sup>163</sup>.

Dans ce contexte la culture et le patrimoine constituent les essors de l'attractivité utilisés comme ressources dans la compétitivité d'une ville. Mais avant de dresser une image concurrentielle il est question de cerner d'abord la « personnalité » de la ville. Pour cela la démarche procède de trois étapes : l'identification de l'utilisateur, l'analyse des processus de décision des individus à partir de certaines variables et définir des sous ensembles d'utilisateurs répondant de la même manière.

La mise en œuvre d'une démarche marketing suscite des risques comme le risque de valoriser un monument plutôt qu'un autre en fonction de sa capacité à trouver rapidement un marché, celui de privilégier la valeur marchande au détriment des autres.

La valeur économique et la valeur d'usage (liée à son utilité) du patrimoine est aujourd'hui mise en évidence. Néanmoins cette dimension ne doit pas prendre le pas sur les dimensions sociales, esthétiques et culturelles. Il s'agit alors d'arriver à une articulation entre elles pour atteindre les objectifs de l'approche durable. La complexité de cette intervention n'est pas moindre, d'autant plus que le patrimoine coûte cher et que les fonds de financement sont rares.

#### 5.5.2. Le cycle de financement du patrimoine

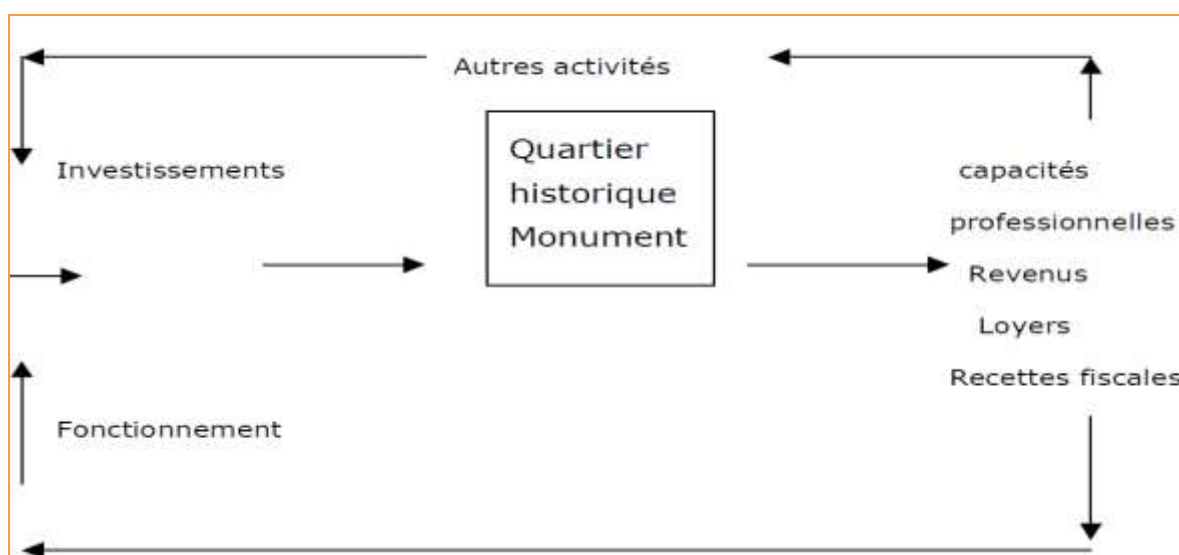


Schéma 1.2 : Cycle de financement du patrimoine<sup>164</sup>.

<sup>163</sup> Patrice Noisette et Franck Vallerugo : « Le marketing des villes, un défi pour le développement stratégique » Urbanisme hors série n°13, mars 2000, Paris, 2000, 70 p.

Ce schéma montre que les investissements pour la mise en valeur du patrimoine aboutissent à des revenus, et que les fonds injectés seront plus ou moins importants selon les revenus escomptés. La première difficulté est liée à la rentabilité qui est à moyen à long terme. Les fonds publics étant de plus en plus rares, il faut alors prévoir un plan de financement, à travers un projet global qui draine l'ensemble des énergies et qui favorise l'intervention de fonds venant de différentes sources de financements. Les fonds privés, le partenariat public privé, constitue un apport économique autre que celui des collectivités locales, qui émanent aussi bien de grands groupes d'aménagement privés que des petites opérations privées ou associatives<sup>165</sup>. Les fonds venant de certaines organisations internationales tels que la Banque mondiale, Union européenne, L'UNESCO, etc. Ces fonds n'étant pas forcément suffisants, l'augmentation des bases fiscales et des rentrées d'impôt, prélèvement des taxes spécifiques perçues sur les visiteurs ou les commerçants, contribuent au financement. D'autre part ce cycle prévoit d'injecter une partie des revenus dégagés et des retombées pour conserver et animer le patrimoine.

Les activités patrimoniales feront sentir leurs effets de trois manières :

### **1. L'effet compétence : Les métiers d'art**

La culture crée des compétences bénéficiant à d'autres secteurs de l'économie. L'expérience des écoles-ateliers allant de la menuiserie ou poterie à la céramique dentellerie en Espagne est pertinente dans ce domaine. Dans le cadre de la réhabilitation d'une place et de maisons anciennes, les jeunes recrutés bénéficient d'une formation qui leur permettra par la suite de rejoindre d'autres secteurs de l'économie comme celui du bâtiment. Ceci conduit à la satisfaction de plusieurs objectifs : l'amélioration qualitative des pratiques, et la reproduction des compétences et des savoirs faire.

### **2. L'effet d'innovation**

L'économie européenne assume aujourd'hui une concurrence de plus en plus vive fondée sur une recherche de la qualité et de l'originalité, de plus en plus renouvelée. L'introduction de l'identité culturelle dans ses nouveaux biens et services que présentent les villes constitue le meilleur garant de leur compétitivité.

---

<sup>164</sup> Xavier Greffe et Sylvie Pflieger : « Les ressources économiques et financières pour la mise en œuvre des programmes et des projets. » in, Guide de l'U.N.E.S.C.O : « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains » UNESCO, 2003, p. 67.

<sup>165</sup> Bernard Reichien : « Du monument objet au patrimoine en mouvement », in « Les ateliers du territoire : Un patrimoine pourquoi faire ? », Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise, janvier 2007, p. 3.

### 3. L'effet filière : Le tourisme culturel <sup>166</sup>

Le tourisme culturel est une nouvelle approche du tourisme qui consiste en un ensemble d'activités de détente dont la motivation principale est la recherche, la découverte, l'enrichissement des références culturelles à travers la découverte de sites patrimoniaux. La perception du tourisme culturel ne s'arrête pas aux seuls monuments et musées mais englobe l'ensemble des sites classés, les sites archéologiques, les ensembles ruraux et urbains, les lieux de mémoires, les parcs et jardins qui font aujourd'hui l'objet d'une demande croissante. On y ajoute également le patrimoine immatériels tels que les coutumes locales, festivals, fête traditionnelle, produits du terroir.

La filière du tourisme culturel est aujourd'hui une réalité, un espoir pour beaucoup de territoire qui souhaite faire de la valorisation de leur patrimoine un levier concret de développement<sup>167</sup>. Le patrimoine représente un facteur important du dynamisme local en accroissant la valeur ajoutée<sup>168</sup>, en créant des emplois, en accroissant le degré de qualification. Cependant il peut entraîner des conséquences difficilement soutenables à long terme. L'investissement pour "plus d'attractivité" à court terme a parfois des effets induits liés aux excès de tourisme et d'attractivité : la hausse des prix, la spéculation foncière au détriment des moins riches, la disparition progressive d'activités économiques qui ne peuvent rivaliser avec la rentabilité des activités touristiques, l'évolution des sites vers des zones commerciales touristiques, atteintes de la qualité de vie des habitants et par conséquent leur déplacement non souhaité et la perte d'identité. Un autre effet négatif réside dans la capacité de charge des sites patrimoniaux<sup>169</sup>. Lorsque le nombre de touristes est excessif, le site fera l'objet de dégradation irréversible pour répondre aux exigences légitimes d'une clientèle. Des solutions doivent être trouvées comme la régulation du nombre de visiteurs, ainsi que des activités, la prise en compte et l'accompagnement social des populations qui y résident. Il s'agit alors de promouvoir des formes de tourisme plus douces où le milieu local sera non seulement préservé mais également enrichi par la présence du tourisme. Ces nouvelles orientations devraient conduire à instituer les conditions de développement d'un tourisme patrimonial durable, qui nous obligent à intégrer des valeurs autre que la valeur marchande.

---

<sup>166</sup> Xavier Greffe, « La gestion du patrimoine culturel », édition Anthropos, Paris, 1999, pp 16-18.

<sup>167</sup> La valeur brute créée par le tourisme culturel à Paris représente au minimum 12,15 milliards de francs (2 M €) et dans une hypothèse haute 17,47 milliards de francs (2,8 M €).

<sup>168</sup> Valeur ajoutée : (VA) c'est une notion d'économie qui permet de mesurer la valeur créée par un acteur économique. Dans une entreprise ou une organisation, la valeur ajoutée est la contribution additionnelle d'une ressource, d'une activité ou d'un processus dans la réalisation d'un produit ou d'un service.

<sup>169</sup> La capacité de charge nous renvoie au nombre de touristes le plus élevé que le site peut recevoir autant qu'à leur type de comportement, sans que la qualité des visites ne soit amoindrie, que l'intégrité du site ne soit altérée, que la qualité de vie des habitants ne soit affectée et que les autres activités économiques ne soit éliminées.

## CONCLUSION

L'intérêt croissant dont fait l'objet aujourd'hui le patrimoine est d'une part lié aux multiples enjeux dont il est porteur, à son rôle dans le développement économique et social, d'autre part à sa vulnérabilité, face aux destructions dont il fait l'objet à mettre en relation avec l'urbanisation non maîtrisée des villes. Le patrimoine apparaît alors à la fois, comme la mémoire du passé et comme un capital porteur de nouveaux projets de développement.

Le patrimoine est doté d'une double nature, économique et culturel. Il participe à l'affirmation de l'identité d'un territoire, constitue le témoin des valeurs passées et présentes de la société comme les valeurs affectives, symboliques, culturelles, scientifiques ou sociales. Il contribue à la qualité de vie en ville et à la valorisation de l'image de celle-ci, mais également à son développement par la valeur économique, largement reconnu aujourd'hui comme une source de revenu importante par le biais de sa mise en valeur et du tourisme. Il constitue un repère face à l'expansion accélérée des villes contemporaine et permet le lien et la continuité entre le passé, le présent et l'avenir. C'est dans la morphologie de la structure urbaine, qui résulte d'une évolution lente et qui constitue le reflet direct de son histoire, que s'élabore la ville de demain.

Sa sauvegarde et sa transmission, sa mise en valeur, comme l'utilisation pertinente des potentialités spatiales et techniques qu'il représente par sa réaffectation à de nouveaux usages et son intégration dans la vie contemporaine, constituent autant de principes, s'inscrivant dans le développement durable. La préservation du bâti ancien ne peut être dissociée des populations qui vivent aujourd'hui dans les quartiers historiques et lui donnent un sens. Sa finalité est de contribuer à faciliter l'aide au logement et l'accès aux services, inciter l'implantation de petites entreprises créatrices d'emplois, répondre aux besoins des habitants les plus modestes.

Dans cette réflexion, la sauvegarde du patrimoine transcende les enjeux historique et esthétique pour intégrer les défis de la ville future. Le patrimoine culturel est dès lors considéré comme ressource essentielle et non renouvelable, qui ne peut être reconstitué une fois détruit donc à préserver.

Il n'en demeure pas moins que la reconnaissance du rôle de la culture et du patrimoine dans le développement durable fondée sur le capital qualitatif, naturel et culturel qu'il représente est un acquis encore fragile car il s'agit de la décliner en actes.

On a vu qu'au delà des analogies entre patrimoine et développement durable, ces deux notions peuvent s'avérer contradictoire : tel est le cas entre demande de plus en plus croissante de patrimonialisation d'objets de plus en plus diversifiés par des acteurs

différenciés, et la nécessité de densifier et de construire la ville sur elle-même. Par ailleurs le risque d'une absence de régulation concernant cette double qualité culturelle et économique est de voir s'opposer valeur économique et intérêt général. La mise en œuvre des opérations de sauvegarde et de mise en valeur des quartiers historiques peut aboutir à accentuer les inégalités sociales et occasionner l'évacuation des populations les plus défavorisées économiquement. Souvent les activités résidentielles des quartiers historiques sont remplacées par les activités touristiques ou tertiaires qui vident ces espaces de leur contenu social de leurs usages initiaux réduisant ainsi leur mixité et aboutissant à la perte des significations patrimoniales. La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles<sup>170</sup> pose les biens et services culturels comme porteurs d'identité, de valeur et de sens qui en conséquence ne doivent pas être traités comme ayant une valeur exclusivement commerciale.

Le défi aujourd'hui est de dépasser les tensions d'actualités qui opposent intérêts patrimoniaux et intérêts sociaux et économiques, de concilier sauvegarde du patrimoine et exigences en matière d'urbanisation. Pour cela une planification stratégique, prudente et participative s'impose. Ses objectifs doivent être définis au préalable et adaptés aux moyens disponibles afin de prévenir et d'éviter d'aboutir aux effets contraires aux objectifs du développement durable.

Dans cette perspective il est nécessaire d'abandonner l'approche sectorielle, et d'adopter une approche globale permettant l'interconnexion entre problématique, de transcender les spécificités physiques, esthétiques et historiques pour englober les spécificités sociales et économiques des communautés qui y vivent. La sauvegarde du patrimoine culturel et du patrimoine urbain en particulier, parce qu'il est vivant et habité, constitue alors un moyen fondé sur une démarche stratégique considérée comme une composante de la planification urbaines et du développement local qui place les habitants au cœur du processus.

L'implication d'une pluralité d'acteurs apparaît alors comme une condition incontournable pour atteindre dans un effort de coordination des objectifs consensuels à même de garantir la durabilité de la sauvegarde.

---

<sup>170</sup> La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles signée le 20 octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO (<http://portal.unesco.org/culture/fr>)

CHAPITRE III  
STRATÉGIE DE SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE

## INTRODUCTION

La notion de sauvegarde, qui est d'un usage récent, est plus large que la notion de protection/conservation. Elle traduit la nécessité d'intervention globale, pluridisciplinaire et d'intégration dans la vie contemporaine.

L'attention accordée à la sauvegarde des quartiers historiques a pris de l'importance depuis la charte de Venise de 1964. Cette dernière a reconnu que la notion de monument historique comprend non seulement la création architecturale isolée mais aussi le site urbain ou rural témoin d'une civilisation, d'une évolution particulière ou d'un événement historique<sup>171</sup>. Depuis, d'autres chartes, recommandations et conventions internationales sous l'impulsion de l'UNESCO et de l'ICOMOS ont été élaborées pour rassembler l'ensemble des connaissances des experts en sauvegarde et conservation du patrimoine urbain. Ainsi la convention pour la protection du patrimoine naturel et culturel mondial de 1972 reconnaît la fragilité des tissus urbains historiques face à l'urbanisation moderne et introduit la nécessité de les sauvegarder. La recommandation de Nairobi<sup>172</sup>, de 1976 souligne la nécessité d'utiliser une méthode de planification et de définir des mesures juridiques, techniques, économiques et sociales. Ces mesures sont nécessaires pour promouvoir un développement respectueux du caractère particulier des sites urbains dans le but de sauvegarder les ensembles historiques<sup>173</sup> urbains et de les intégrer dans la vie contemporaine<sup>174</sup>. Le terme sauvegarder est précisé par la charte de Nairobi comme : « L'identification, la protection, la conservation, la restauration, la rénovation, l'entretien et la revitalisation » des ensembles urbains historique. Par la suite, la charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, qui est devenue le guide par excellence en matière de sauvegarde, identifie les principales qualités des ensembles urbains historiques, ainsi que les approches les plus appropriées pour leur prise en charge comme l'approche participative, la prudence et la planification. Elle définit la sauvegarde des villes ou quartiers historiques comme étant « l'ensemble des mesures nécessaires à leur protection, à

---

<sup>171</sup> Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Venise 1964).article 1

<sup>172</sup> Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Nairobi 1976)

<sup>173</sup> Ensemble urbain : Cette notion est précisée par la charte de Venise ('1964) comme un groupement de constructions constituant une agglomération, caractérisé par son homogénéité, et par une unité architecturale et esthétique, présentant un intérêt historique, archéologique ou esthétique. Conseil de l'Europe : conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, « Le patrimoine architectural »édit. DELTA Vevey (ch.) ,1975.p.14.

<sup>174</sup> Intégration dans la vie contemporaine, est définie par F Choay dans l'allégorie du patrimoine, comme la réintroduction d'un monument dans le circuit des usages vivants, en l'arrachant a un destin muséal par l'affectation d' une destination et d'un usage nouveau.p.163.

leur conservation et à leur restauration, ainsi qu'à leur développement cohérent, et enfin à leur adaptation à la vie contemporaine. »<sup>175</sup>.

Ainsi, l'ensemble de ces documents internationaux, dans leurs efforts pour définir les principes de la sauvegarde, d'une part traduisent l'intervention de nombreux champs de connaissances, de sciences et de techniques qui inscrivent la sauvegarde dans une vision multidisciplinaire d'autre part, ils impliquent sa nécessaire intégration dans une politique cohérente de développement économique et social et dans la politique urbaine en général. La sauvegarde du patrimoine est désormais considérée, comme une composante importante de la gestion urbaine, composante qui va au delà des enjeux historiques ou patrimoniaux pour intégrer les enjeux socio-économiques et spatiaux de la ville dans sa totalité. Les valeurs à préserver sont le caractère historique de la ville et les éléments matériels et immatériels qui en expriment l'image.

La sauvegarde est naît des menaces de dégradations et du risque de la perte irrémédiable des valeurs de civilisation urbaines traditionnelles, qui justifient l'urgence de l'intervention. Ce qui implique l'engagement et les responsabilités des pouvoirs publics et des citoyens, à travers un ensemble d'opérations de sauvegarde du patrimoine architectural et urbain.

La liste des différentes interventions auxquelles nous renvoi le thème de la sauvegarde se présente comme suit <sup>176</sup>:

- Identification ;
- Entretien, protection, conservation ;
- Restauration ;
- Revitalisation, requalification ;
- Réhabilitation ;
- Rénovation ;
- Mise en valeur et développement.

## **1. DEFINITIONS DES OPERATIONS DE SAUVEGARDE**

### **1.1. La conservation**

La charte de Venise définit la conservation comme une discipline qui fait appel à toutes les sciences et les techniques qui peuvent contribuer à sauvegarder autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire. La conservation impose d'abord la permanence de leur entretien que

---

<sup>175</sup> UNESCO, Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, (Washington 1987) Op cité.

<sup>176</sup> Jallal Abdelkafi, « La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de la sauvegarde », in « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain » p 11.

leur affectation à une fonction utile à la société, en revanche les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes ne sont tolérés que dans le respect des caractères des édifices patrimoniaux.

### **1.1.2. La conservation intégrée**

C'est un type de sauvegarde qui consiste à « traiter (conserver, restaurer, réhabiliter...) les constructions et les ensembles anciens pour les intégrer dans les usages et dans les plans d'aménagement urbains et ruraux de l'échelon de l'îlot à celui du territoire »<sup>177</sup>.

Les principes de la conservation intégrée, déjà évoquée dans la charte d'Amsterdam, ont été développés par la charte de Grenade « Appliqués au patrimoine architectural, ils consistent ainsi à inclure la conservation dans l'aménagement et l'urbanisme, à établir des liens entre protection et action culturelle, et à préserver des savoir-faire techniques traditionnels. »<sup>178</sup>. La conservation intégrée est une composante essentielle de l'urbanisme qui implique dans une démarche de conservation et de développement urbain aussi bien les collectivités locales et les professionnels de l'espace que les habitants. Elle nécessite des moyens appropriés tels que les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques, et induit des études multidimensionnelles, qui permettent de définir les pratiques les plus adéquates à envisager comme la réhabilitation, la réanimation d'immeubles anciens...

#### **➤ La démarche de la conservation intégrée**

Le guide pour la gestion des sites du patrimoine mondial<sup>179</sup> la définit comme un des objectifs de la politique urbaine des villes du patrimoine mondial. Les ensembles historiques constituent une des composantes d'un ensemble plus vaste qui mérite d'être étudié : « en tant que partie dynamique de la réalité contemporaine et non comme un objet statique de contemplation et d'attrait pour les touristes »<sup>180</sup>. Dans cette perspective, la conservation intégrée implique :

- ❖ La conciliation des objectifs urbains et des objectifs de conservation ;
- ❖ La connaissance et la compréhension du tissu concerné avant toute intervention et toute planification ;
- ❖ L'étude et l'analyse de la trame historique qui constitue un préalable avant toute planification de la conservation ;

---

<sup>177</sup> Op. Cité. F. Choay et P. Merlin, dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Édit. PUF 1988.

<sup>178</sup> Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985).

<sup>179</sup> I.C.C.R.O.M ET I.C.O.M.O.S : Guide de gestion des sites du patrimoine Culturel Mondial (traduction en français 1996)

<sup>180</sup> Hubert Guillaud : « Histoire et théorie de la conservation. », janvier 1997.p.53. Ecole d'architecture de Grenoble, Laboratoire CRAterre-EAG.

- ❖ L'étude comparative du cadastre actuel et des documents correspondants aux époques datant des périodes historiques précédentes permettant de mieux comprendre la structure urbaine historique et ses transformations modernes ;
- ❖ L'étude de la capacité des quartiers historiques à absorber la circulation mécanique et des piétons.

## 1.2. La restauration<sup>181</sup>

C'est une discipline qui est naît avec le concept de monument historique et l'histoire de l'art. Au départ, elle concerne l'entretien<sup>182</sup> et la réparation, sans que la fidélité à un état originel de l'édifice à restaurer ne soit évoquée, ce qui peut entraîner en l'occurrence altérations et transformations. C'est en grande Bretagne, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle que la restauration est posée pour la première fois sous la forme d'une conservation en l'état, notamment, avec les travaux de John Ruskin (1819-1900) qui développa cette conception dans les sept lampes de l'architecture (1849)<sup>183</sup>. Il privilégie une approche à caractère scientifique et considère que restaurer un édifice en supprimant des parties existantes ou en y ajoutant des éléments neufs est un sacrilège. Il considère que la restauration est un manque de respect vis avis des œuvres passées, et qu'on ne peut toucher sans risquer de les falsifier, sauf pour entretien. Attitude qui conduit inévitablement à la dégradation du patrimoine bâti sous l'action du temps. Cette conception est en opposition avec celle de Viollet-le duc (1814-1879), pour qui historicité, prône la valeur didactique du monument plus que la valeur d'ancienneté. Dans cette optique restaurer un édifice, revient à le rétablir dans un état qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. Il pose comme principe qu'il faut reconstruire et ressusciter le passé à travers l'étude archéologique et l'utilisation des techniques et matériaux d'origine. Par conséquent, des transformations et reconstitution sont envisageables. Cette vision conduit à une confusion entre préservation et reconstruction. Ces deux figures antagonistes ont alors dominé le débat, sur la restauration. La synthèse de ces deux points de vue extrêmes est le fait de Camillo Boito (1836-1914) qui propose une charte de la restauration qui a influencé les recommandations de la charte d'Athènes et de la charte de Venise<sup>184</sup>.

---

<sup>181</sup> Camillo Boito, « Conserver ou restaurer, un dilemme du patrimoine », les éditions de l'imprimeur, 2000, p. 11.

<sup>182</sup> L'entretien est défini par la charte de Burra, article 1 comme : le soin permanent de protection du matériau, de son contenu et de son site, lequel doit être distingué de la réparation qui implique une restauration ou une reconstruction.

<sup>183</sup> John Ruskin : « Les sept lampes de l'architecture », traduit de l'anglais par G. Elwall. Edit, les presses d'aujourd'hui, 1980.

<sup>184</sup>F.Choay et P. Merlin : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, édition PUF, 1988.

La charte de Venise la désigne comme : « une opération, qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons techniques ou esthétiques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps ». La restauration doit se baser sur l'analyse historique et archéologique.

### **1.3. La préservation**

La préservation est synonyme de sauvegarde : « Action globale de protection du patrimoine architectural et naturel, contre l'action destructrice des hommes, par une législation appropriée et sa conservation dans le temps à l'aide de techniques d'entretien, de consolidation et de restauration pouvant, elles aussi ressortir à une codification légale »<sup>185</sup>.

### **1.4. Réhabilitation**

Il s'agit de la remise en état, d'un patrimoine architectural et urbain déconsidéré (habitations et immeubles vétustes, îlots, quartiers...). Ce type d'opération implique leur mise en conformité aux normes de confort de tout type, d'hygiène et de sécurité en vue de leur réutilisation. La réadaptation à de nouveaux usages doit se faire en conservant les principales caractéristiques patrimoniales des édifices. En revanche, elle s'oppose à la restauration qui implique un retour à l'état initial<sup>186</sup>.

Cette opération s'est multipliée ces dernières décennies car elle permet de concilier dans la même démarche l'objectif patrimonial, par la conservation des caractéristiques morphologiques anciennes, et la recherche d'un nouvel usage permettant l'intégration des objets patrimoniaux dans la vie contemporaine. Bien qu'elle présente certaines difficultés d'ordre humain telle que le relogement des populations déplacées et d'autres liées à la délicatesse des travaux, elle est jugée plus économique que la restauration ou la rénovation. Elle présente en plus l'avantage de préserver la continuité dans l'évolution du tissu urbain et l'implication d'une pluralité d'acteurs, notamment les acteurs privés. Ce qui a donné lieu à la mise en place par les pouvoirs publics de certaines procédures d'aide aux propriétaires et aux acteurs économiques, tels que les prêts, les subventions et les défiscalisations.

---

<sup>185</sup> Ibid

<sup>186</sup> Ibid

### **1.5. La rénovation<sup>187</sup>**

Elle signifie l'action de remettre à neuf, la démolition en vue d'une reconstruction nouvelle. La rénovation est une opération d'ensemble, qui a existé à toutes les époques : à l'époque d' Haussmann des quartiers entiers de Paris ont été transformés. L'urbanisme moderne a permis les grandes opérations de rénovation urbaine des années 1960. Pratique souvent contestable d'un point de vue éthique. On lui reproche sur le plan social de rompre les liens de quartier pour les habitants, et de favoriser la formation de quartier de luxe ou de centres d'affaires au détriment des habitants. Sur le plan morphologique, d'opposer sans transition les quartiers rénovés, aux tissus historiques. Ces critiques ont conduit à la limitation des opérations de la rénovation et à la création de la loi Malraux instituant les secteurs sauvegardés.

### **1.6. La mise en valeur**

La mise en valeur est une démarche différente de celle de la conservation. Elle a pour objectif la présentation du patrimoine à un public dans le but d'en tirer un bénéfice, par opposition à la conservation qui ne comprend pas d'opérations économiques. Elle intègre la notion de plus-value, plus-value d'intérêt, d'agrément, de beauté, d'attractivité aux connotations économiques que F. Choay qualifie d'inquiétante<sup>188</sup> à juste titre, dans la mesure où elle induit deux styles de conservation :

- Une conservation qui poursuit le travail des grands novateurs du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle dans le respect du patrimoine historique (tels que Giovannoni et Boito), avec les nouveaux moyens techniques et scientifiques ;
- Une conservation qui dans sa quête de rentabilité aboutit à des pratiques déjà condamnées au XIX<sup>ème</sup> siècle telles que les reconstitutions historiques et les destructions arbitraires soutenues par l'industrie patrimoniale. A titre d'exemple, le projet de restauration du centre ancien du Québec, en 1960 qui a conduit à la destruction d'un ensemble d'immeubles anciens pour le reconstruire dans le style architectural français du XVIII<sup>ème</sup> siècle, à des fins touristiques. Ces pratiques aboutissent à la falsification, destruction et muséification du patrimoine dont les enjeux sont lucratifs et touristiques.

---

<sup>187</sup> Ibid

<sup>188</sup> Op. Cite : F.Choay « L'allégorie du patrimoine », p 157.

### 1.6.1. Mise en scène et animation<sup>189</sup>

La mise en scène est le fait de présenter un monument en spectacle à travers l'utilisation des mécanismes d'ambiances tels que l'illumination et l'éclairage nocturne du monument, le son et la musique, qui permettent de distraire le spectateur. Ces pratiques sont considérées comme des outils de mise en valeur susceptible de révéler certains espaces aux publics et permettent d'accroître leur attractivité.

L'animation implique de rendre le monument « plus facilement consommable, tenant pour insuffisante l'appropriation personnelle »<sup>190</sup>. Elle consiste en la mise en place de la médiation qui permet de faciliter l'accès et l'interprétation des œuvres par des intermédiaires humains ou autres tels que : la médiation par effets spéciaux, commentaires audio visuels, reconstitution de scènes historiques par les acteurs ou les mannequins, organisation par les animateurs culturelles de festivals, célébrations, concerts et défilés de mode. Ces pratiques sont discutables, dès lors qu'elles induisent un comportement passif du public et empêche une appropriation spontanée et personnelle des lieux. Elles nous renvoient à la consommation culturelle, dont l'objectif est davantage la quête de la rentabilité et la multiplication du nombre de visiteurs, plutôt que la recherche de la qualité du cadre de vie et la prise en charge des populations locales, qui constitue un des objectifs essentiels du développement urbain durable. Ces types d'opérations ont des effets néfastes qui aboutissent à la muséification aussi bien des monuments historiques que des ensembles ou quartiers historiques, par manque d'intégration du cadre vécu, et par la mise à l'écart des populations locales. Les villes patrimoniales et les quartiers historiques sont à leur tour mises en scène par un ensemble d'opérations telles que l'éclairage, l'embellissement, la publicité, les fêtes, les festivals et les congrès. L'objectif final de telles opérations est la multiplication des visiteurs et l'augmentation de la consommation de la culture que l'on qualifie d'industrie patrimoniale<sup>191</sup>, qui transforme le patrimoine en objet de consommation courant et banalisé. F. Choay parle alors de la mise au point des « procédés d'emballage permettant de livrer, eux aussi, les centres et quartiers anciens prêts à la consommation culturelle »<sup>192</sup>. Les effets du phénomène de muséification sont<sup>193</sup> :

---

<sup>189</sup> Ibid p.160.

<sup>190</sup> Ibid p161.

<sup>191</sup> P. Hamel et C. Poitras : « Patrimoine, culture et aménagement », in cahiers du GRETESE n° 15, groupe de recherche et d'étude sur les transformations économiques, janvier 1994. p.3.

<sup>192</sup> Ibid p 168.

<sup>193</sup>Op. Cité Véronique Stein, « La reconquête du centre ville : Du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n°541 présente à la faculté des sciences économiques et sociales, université de Genève, février 2003.

- De privilégier les objets au détriment des acteurs, l'esthétique au détriment des usages et des sentiments d'appartenance ;
- Elle satisfait la demande externe, émanant des touristes, entrepreneurs plutôt qu'une demande interne émanant des habitants et usagers ;
- Elle favorise l'embourgeoisement de certains quartiers appropriés par des populations à revenus élevés au détriment des populations modestes qui sont délocalisées vers les périphéries. Ces changements dans la composante sociale sont liés à l'augmentation des prix locatifs consécutifs aux opérations de sauvegarde ;
- Disparition des commerces de proximité qui sont remplacés par des boutiques de luxe, bureaux, restaurants.

Ces opérations sont en contradiction avec les objectifs du développement durable, et aboutissent en définitif à la modification de la composante sociale existante, à la rupture identitaire, à la disparition de la mixité et des usages initiaux.

La conservation muséale des quartiers historiques est largement contestée par les spécialistes en matière de sauvegarde et les différents organismes internationaux notamment l'UNESCO par le biais de la recommandation de Nairobi de 1976 qui demeure le texte de référence en matière de conservation non muséale et d'intégration des ensembles historiques dans la vie contemporaine. Ceci a donné lieu à une remise en cause de ces pratiques et à une évolution vers une sauvegarde qui intègre les principes déjà énoncés par Giovannoni, qui privilégie une conservation intégrée. En France cette évolution est représentée par l'institution des secteurs sauvegardés par André Malraux en 1962, qui a permis de sauver certains quartiers de la démolition.

Le patrimoine culturel représente un atout majeur pour le développement économique et une source de revenus non négligeable pour les villes et ses habitants. Néanmoins le patrimoine englobe d'autres valeurs que la valeur économique ou monétaire, qu'il est nécessaire de sauvegarder. Aujourd'hui le défi est de concilier sauvegarde de ces valeurs et développement économique durable.

### **1.7. L'intégration dans la vie contemporaine<sup>194</sup>**

Giovannoni<sup>195</sup> souligne que l'intégration des quartiers anciens dans la vie contemporaine se fait par l'affectation à un nouvel usage compatible<sup>196</sup> avec leur morphologie

---

<sup>194</sup> Ibid p163.

<sup>195</sup> Op. Cité. G Giovannoni, « L'urbanisme face aux villes anciennes » (traduction de vecchia citta et edilizia nuova 1931), Paris, édition du seuil 1998.

et leur échelle. Néanmoins, l'implantation d'activités tertiaires ou touristiques dominantes, au détriment de l'habitat et des services de voisinage (tels que les petits commerces, les écoles et les dispensaires) aux quelles ces espaces sont le mieux adaptés, les expose au risque de se vider de leur substance sociale par le déplacement des populations modestes vers la périphérie (cas des centres historiques en Europe). D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'état matériel des édifices et de leur capacité à prendre en charge le flux de ses utilisateurs potentiels. Un contrôle de ces flux en fonction de la taille et de la vulnérabilité des édifices est nécessaire.

L'expérimentation de ces différentes interventions a permis de dégager une démarche de sauvegarde formalisée par les chartes internationales et agréées par les états membres de l'UNESCO, qui se traduit par :

- La mise en œuvre de politique de protection du patrimoine ;
- La création d'institutions ;
- L'élaboration d'un ensemble de mesures juridiques ;
- L'élaboration des méthodes de financements des opérations de sauvegarde.

## **2. LES OBJECTIFS DE LA SAUVEGARDE<sup>197</sup>**

L'organisation des villes inscrites au patrimoine mondial a dégagé à la lecture des documents les plus récents, un consensus au sujet des huit principes de la sauvegarde qui s'énoncent comme suit :

1. Conservation de la morphologie urbaine et de la typologie de l'habitat : Principe qui assure le respect du caractère piétonnier des voiries ainsi que le parcellaire initial dans les noyaux historiques. Par conséquent les percées des voies mécaniques ainsi que le redécoupage parcellaire qui introduit des types de constructions hors échelle sont prohibés.
2. Sauvegarde et valorisation des monuments historiques et des espaces urbains : Ce sont des éléments patrimoniaux qui représentent un potentiel utilisable, qui contribuent à l'économie par leur réaffectation à de nouveaux usages (activités culturelles, de formation, de loisir, touristiques, artisanales, ou commerciales).

---

<sup>196</sup> Usage compatible est défini par la charte de Burra, article 1 comme un usage qui n'implique aucun changement n'a la signification culturelle du matériau ou des changements pouvant être réversibles ou qui ont un impact minimal.

<sup>197</sup> La conservation du patrimoine mondial : les principes de la conservation urbaine, 8<sup>e</sup> Colloque de l'O.V.P.M : Organisation des villes du patrimoine mondial, 2005, Cusco. [www O.V.P.M, urbo. htm](http://www.O.V.P.M,urbo.htm)

3. Intégration spatiale de la ville historique à la matrice urbaine : Ce principe permet de lutter contre les fragmentations urbaines et les ségrégations spatiales par une répartition équitable sur l'ensemble de la ville des voies de circulation, des transports, des équipements publics, des réseaux techniques afin de permettre l'accessibilité des services à l'ensemble des habitants.
4. Résorber le caractère ghetto de la ville historique et assurer sa promotion sociale : Les noyaux historiques notamment dans les pays du Maghreb sont pour la plupart caractérisés par la pauvreté des habitants, la dégradation et l'insalubrité du bâti. La sauvegarde permet de lutter contre la taudification et les ségrégations sociales et spatiales par l'assistance juridique, technique et financière.
5. Transmission de l'héritage culturel par le développement économique : Le noyau historique doit participer à la vie économique et faire vivre ses habitants par le maintien des activités de proximité, et la promotion des activités artistiques, touristiques, et les services.
6. Renforcer les capacités locales de prise en charge du patrimoine par la mise en place d'une méthode d'intervention et de gestion à caractère exemplaire.

Le consensus autour des différents objectifs de la sauvegarde est difficile à atteindre et peut aboutir à des conflits liés aux divergences entre acteurs et ouvrent sur des problématiques de patrimonialisation et de participation.

### **3. IDENTIFICATION DU PATRIMOINE URBAIN ET CONFLIT DE PATRIMONIALISATION**

Le patrimoine urbain résulte d'une évolution lente, sa diversité morphologique s'est construite dans le temps par superposition des couches successives qui témoignent de son évolution, et permet la lecture directe de son histoire. Il comprend le bâti, les pleins et les vides, le réseau viaire, le parcellaire et le paysage, mais constitue également le cadre de vie des habitants de leur histoire socio-économique et culturelle. C'est un patrimoine vivant, habité ayant un contenu propre, une identité propre, et des qualités spécifiques qui lui donnent toute sa valeur.

Son identification suscite cependant des interrogations concernant ce qu'il faut désigner comme historique et sur ce qu'il faut délimiter comme périmètre à sauvegarder. Les critères d'identification varient dans le temps et selon les contextes. Jusqu'aux années 70, cette notion était appliquée uniquement aux monuments historiques et le critère était essentiellement

esthétique, pour ensuite s'étendre aux ensembles et à la ville historique fondée sur des critères autres ou sur des valeurs essentielles partagées par la société ou un groupe d'individus qui en font partie. Cette action qui permet de désigner l'espace urbain en tant que patrimoine est nommée patrimonialisation et implique habitants, propriétaires, acteurs publics et privés à partir de situations de conflits tant en ce qui a trait aux valeurs à promouvoir qu'aux stratégies d'interventions à développer qui sont tributaires des enjeux et des intérêts des acteurs en place. Ces conflits sont considérés par Patrice Melé comme « des moments privilégiés d'argumentation, de justification, d'expressions de positions, de constructions d'alliance et de rapports de force, de débats sur les modalités et les impacts des actions publiques ».<sup>198</sup>. L'analyse des conflits et controverses pour la reconnaissance d'un objet patrimonial, met en évidence les enjeux liés à l'action publique urbaine, qui peuvent être socioéconomiques ou politiques, les relations des populations à l'espace et les compromis liés à la construction sociale du patrimoine. Le même auteur distingue trois types de conflits : les conflits liés à l'appropriation du patrimoine, les conflits liés à la patrimonialisation et les conflits qui s'inscrivent au sein des espaces patrimoniaux<sup>199</sup>.

Les travaux de Maria Gravari Barbas et Vincent Deschambres ont mis en évidence les divergences dans les représentations, l'appréciation des valeurs patrimoniales et dans l'appropriation des espaces patrimoniaux par les différents acteurs sociaux. On constate que l'action publique privilégie un type d'espace et sélectionne ce qui doit être valorisé et ce qui ne doit pas l'être, dans un tri et une identification qui illustre les orientations idéologiques ou les parti pris culturels qui opposent les municipalités à certains groupes. En France l'arrêt des opérations de rénovation entre 1960 et 1970 s'est fait dans un climat de conflits, de lutte et de mobilisation, qui correspondait à la prise de conscience que la ville ne pouvait se construire sans tenir compte de l'existant. Une nouvelle idéologie se formait qui condamnait la table rase. Dans le contexte Maghrébin, la patrimonialisation au lendemain de l'indépendance concernait essentiellement les médinas et les composantes précoloniales isolées et significatives ou prestigieuses comme mosquées, medersas, zaouïa, palais, enceintes et fortifications. Ces objets sont sélectionnés pour leur rôle majeur dans la construction de l'image de la nation et de l'identité culturelle, se rapportant à une période bien définie de l'histoire, alors qu'en réalité, le tissu historique urbain n'est pas uniforme et varie selon les

---

<sup>198</sup> P. Melé : « Construire l'équilibre habitat/activités dans le Vieux Tours », Université européenne d'été: Habiter le patrimoine: sens, vécu, imaginaire, Saumur .13-16 octobre 2003. Actes publiés *CDROM*, sous la direction de Maria Gravari-Barbas.

<sup>199</sup> P. Melé : « Conflits patrimoniaux et régulations urbaines » in *Ville, Société, Territoire* n°23 septembre 2005. p. 51.

styles des dynasties, et des différentes occupations coloniales qui l'ont façonné. Les enjeux de la sauvegarde dépassent alors les intérêts scientifiques, esthétiques ou financiers pour intégrer la sphère du politique.

Cette patrimonialisation qui est essentiellement le fait des pouvoirs publics a donné naissance à des interventions ponctuelles qui reflètent « la logique sectorielle des politiques culturelles »<sup>200</sup> du Maghreb. La sauvegarde était assimilée à des opérations isolées, de conservation, de restauration des monuments prestigieux voir de reconstruction, tandis que le tissu historique et ses composantes morphologiques et fonctionnelles mineures telles que l'habitat, les souks, la trame des parcours et des espaces publics et paysagers étaient négligés et considérés sans valeur patrimoniale<sup>201</sup>. Cette mise à l'écart des processus de patrimonialisation par les pouvoirs publics touche surtout les tissus urbains coloniaux auxquelles on n'accordait aucune valeur patrimoniale malgré leur appropriation par les populations, dans un contexte marqué par des partis pris culturels et d'ancrage identitaire dans les périodes qui ont précédé l'intrusion coloniale. En Europe, l'action de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux, notamment à partir de la charte de Venise (1964) et de la charte de Washington (1987), ont donné lieu à un changement de perception de la notion de patrimoine, qui intègre les tissus urbains et la ville historique dans sa globalité.

Tandis qu'au Maghreb, la reconnaissance patrimoniale aux ensembles urbains et aux villes historiques dans leur globalité, qui inclut aussi bien les éléments prestigieux que les plus modestes, en tant que témoignage des cultures et savoir-faire qui ont façonné l'espace urbain maghrébin, est un fait récent. Dans les dernières années une valeur historique est de plus en plus reconnue à certains quartiers coloniaux. Cette prise de conscience se traduit par de nouvelles interventions de sauvegarde et de nouveaux instruments de prise en charge, telle que la récente loi 98-04 en Algérie et de son décret d'application qui instituèrent les secteurs sauvegardés. Au delà de cette évolution, qui touche aussi bien l'identification que les pratiques, le processus de patrimonialisation reste soumis à des conflits et des rapports de force, qui sont liés à l'intérêt socio-économique et politique du patrimoine. Ceux ci se manifestent à travers la difficulté qu'ont certains groupes sociaux, défavorisés à faire reconnaître à leur espace une valeur patrimoniale par rapport à d'autres acteurs plus favorisés : Hommes politiques, commerçants, représentants touristiques, propriétaires, promoteurs et acteurs économiques, sont capables d'instrumentaliser le patrimoine à des fins

---

<sup>200</sup>Op. Cité ; Guide de l'UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains, enjeux, diagnostics et recommandations. » UNESCO, 2003 article de D. Pini : Concepts, critères et instruments de sauvegarde p. 32.

<sup>201</sup> Ibid.

politiques et à tirer profit des rentes liées à la préservation du cadre bâti historique. Dans cette optique, le patrimoine est alors considéré comme « une ressource utilisée directement dans leur projet d'investissement ou comme une ressource idéologique dans le cadre de luttes symboliques »<sup>202</sup>. Ce qui donne lieu à des conflits au sein des espaces patrimoniaux tels que :

1. **Les conflits d'usage** : Il s'agit de conflits liés aux activités qui prennent place dans les espaces patrimoniaux, et qui risque d'aboutir à leur spécialisation commerciale et à leur muséification, dont l'impact est le filtrage social et la difficulté de maintenir la mixité et la composante sociale initiale. Cette problématique qui touche essentiellement les centres historiques des villes en Europe, se manifeste par la surexploitation commerciale et le développement des activités orientées essentiellement vers les loisirs et le tourisme, avec toutes les nuisances qui en découlent comme le bruit et la sur fréquentation qui aboutissent souvent au départ des populations initiales et à leur remplacement par d'autres populations considérées non « ancrées »<sup>203</sup>. On parle alors du déclin de ces espaces et de la remise en cause de leur durabilité, qui illustre la difficulté des politiques du patrimoine mise en œuvre par l'état à maîtriser l'évolution de ces espaces et à maintenir la mixité sociale. Ce constat d'échec souligne la nécessité d'une plus grande implication et mobilisation des acteurs locaux, des habitants, des associations pour une appropriation adéquate, et pour veuille à l'évolution de ces espaces par un ensemble de modalités de régulation qui porte essentiellement sur :

- La régulation des rapports entre habitants et activités ;
- L'aide des populations à se maintenir en place ;
- Le maintien des activités économiques initiales ;
- Les prescriptions juridiques limitant la prolifération de certaines activités telles que les bars et discothèques ;
- Les prescriptions limitant les nuisances etc.

A cela s'ajoute sur le plan politique, des conflits liés à la complexité de gestion du patrimoine, qui est intégré à plusieurs structures organisationnelles à des échelles différentes : échelle internationale, continentale, nationale, régionale et locale. Cette situation se traduit par des conflits de juridiction, par des luttes de pouvoirs autour des problèmes de coordination et de

---

<sup>202</sup> Op. Cité : P. Melé : « Conflits patrimoniaux et régulations urbaines » in Ville, Société, Territoire n°23 septembre 2005 p. 52.

<sup>203</sup> Ibid.

concertation entre plusieurs acteurs. Les relations parfois conflictuelles entre acteurs constituent une préoccupation essentielle qui anime les débats actuels.

### ***2. Conflits entre les acteurs de la protection et les acteurs de l'aménagement :***

Le contexte actuel est confronté à une demande de patrimonialisation croissante qui crée des divergences sur ce que l'on doit conserver. Des conflits naissent entre les exigences patrimoniales émanant d'associations qui se mobilisent pour identifier les éléments à préserver de plus en plus diversifiés, et les exigences de l'urbanisation.

Afin d'éviter d'aboutir à la muséification de la ville et au gel des possibilités d'aménagement, il s'agit de faire des choix culturels qui ont forcément des implications politiques.

### ***3. Conflits entre l'état et les collectivités locales :***

Dans le contexte de la décentralisation une volonté de prise en charge locale de l'action patrimoniale se manifeste à travers la remise en cause des modalités d'intervention de l'état sur le patrimoine.

### ***4. Conflits entre les habitants et les acteurs publics :***

Aujourd'hui des conflits émanant des habitants et des associations, s'opposent à la construction neuve dans des espaces patrimoniaux, qui est considérée comme une menace contre l'intégrité du patrimoine. L'exemple de la pyramide du Louvre et la polémique qui s'en est suivie illustre bien cette attitude.

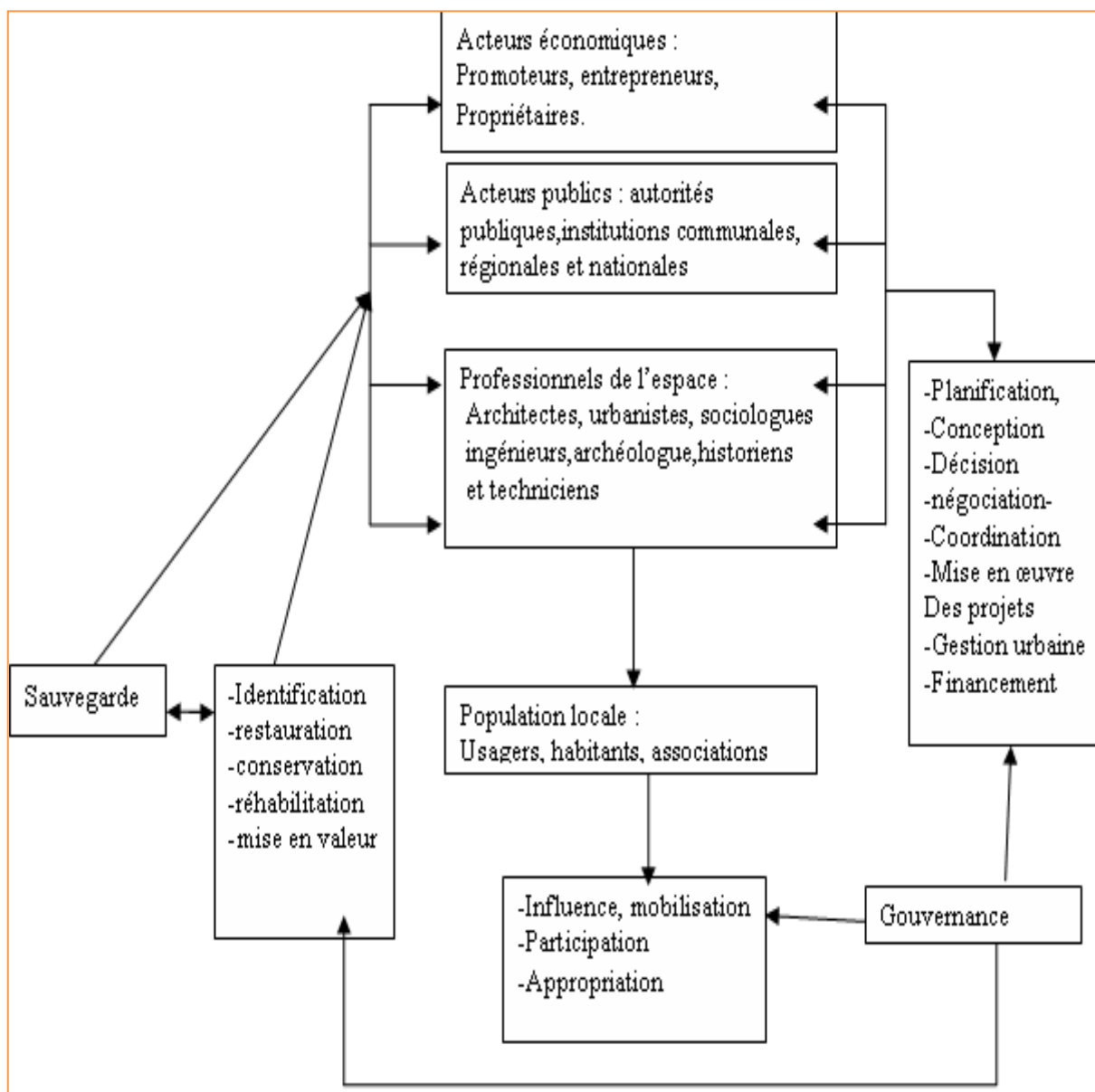
L'élargissement de la notion de patrimoine induit des controverses et des conflits d'usage, d'appropriation et de patrimonialisation, qui rendent le consensus autour des objectifs de la sauvegarde difficile à réaliser. Leur analyse permet de mieux préparer les conditions de mise en œuvre de l'action publique patrimoniale afin de prévenir les dérapages liés à la complexité du contexte urbain.

Les acteurs du patrimoine sont nombreux et diversifiés, leur participation constitue un volet essentiel pour la sauvegarde du patrimoine. Cependant, certaines questions restent ouvertes. Qui sont les acteurs habilités à participer (habitants, usagers, élus, représentants d'associations, etc.) ? Qu'est-ce qui justifie leur présence (le fait d'habiter un lieu, de le fréquenter, d'avoir certaines compétences, etc.) ? Et enfin, quel doit être leur degré d'implication ?

## **4. LES ACTEURS DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

L'implication des divers acteurs en présence, trouve sa justification dans le fait que l'espace est produit, pensé, modelé et approprié par eux : « Les lieux acquièrent de

l'importance à travers ce que les gens en pensent, en font et en disent. Ces espaces produits peuvent être des lieux anciens (utilisés selon leur fonction initiale, détournés de leur usage premier ou intouchable en tant que lieux de mémoire), des lieux nouvellement créés, des lieux détruits et remplacés par de nouveaux aménagements. »<sup>204</sup>. La préservation de ces lieux nécessite l'implication d'une multiplicité d'acteurs qui sont désignés comme étant la population locale, les professionnels de l'espace, les acteurs publics et économiques.



**Figure 1.3 :** Système des acteurs<sup>205</sup>.

<sup>204</sup> Véronique Stein, « La reconquête du centre ville : Du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n°541 présentée à la faculté des sciences économiques et sociales, université de Genève, février 2003, p. 13.

<sup>205</sup> Inspiré de Bassand M, « La métropolisation et ses acteurs » in : Jacoud C, Schuler M, « Raisons et déraisons de la ville », presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.

### ➤ **Population locale**

Les populations locales constituées des habitants et usagers, sont dans les démarches actuelles, les premiers acteurs de la gestion urbaine. Ils sont considérés comme de véritables créateurs de lieux de vie, par l'appropriation et l'usage qu'ils ont de l'espace. Leur pouvoir de mobilisation et d'action se manifeste par le biais d'associations diverses qui peuvent faire pressions et influencer les administrations locales dans les prises de décision ou alors pour entraver des projets dès lors qu'ils n'y sont pas associés, d'où l'intérêt de leur participation au processus de décision. On peut citer à titre d'exemple le cas de l'association de « la renaissance du vieux Lyon »<sup>206</sup> qui plaida la cause du vieux Lyon en 1995 et a initié le dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial auprès de l'U.N.E.S.C.O. Aujourd'hui, l'action des citoyens se poursuit dans l'effort de défense du patrimoine pour agir sur les politiques afin de transmettre cet héritage intact aux générations future. Tel est le cas de Bologne également où les associations de quartier ont joué un rôle considérable pour la protection de leur patrimoine.

### ➤ **Les professionnels de l'espace**

Ce sont les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, sociologues, archéologue et techniciens. Cette liste tend à s'élargir à d'autres disciplines telles que l'anthropologie, l'économie. Ces acteurs travaillent de façon indépendante ou dans les services administratifs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ils sont caractérisés par une compétence en matière d'urbanisme et de protection du patrimoine.

### ➤ **Les acteurs économiques**

Les acteurs économiques sont les entrepreneurs, les propriétaires, les promoteurs et investisseurs notamment dans le domaine du tourisme.

### ➤ **Les acteurs publics**<sup>207</sup>

Sont désignés comme acteurs publics, les autorités publiques, les institutions communales, régionales et nationales.

Le pouvoir de décision et de mobilisation de l'acteur public dans la prise en charge du patrimoine est bien plus important que celui de la majorité des autres acteurs, surtout dans le contexte de la décentralisation, qui implique aux collectivités locales des responsabilités majeures dans la définition et la promotion du patrimoine. Son rôle se manifeste à plusieurs niveaux, aussi bien au niveau législatif, exécutif et financier que dans la construction de la

---

<sup>206</sup> Organisation des villes de patrimoine mondial : «Participation citoyenne dans le dossier du site historique de Lyon inscrit au patrimoine de l'humanité en 1998. », 2005, URBO.htm.

<sup>207</sup> Marcello Balbo, « Le rôle du gouvernement local dans la définition des stratégies d'intervention », in « patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain, » p. 23.

prise de conscience collective de l'importance du patrimoine, qui constitue une condition incontournable pour sa sauvegarde. La notion de patrimoine ne peut se construire, qu'à partir du social. En effet le patrimoine ne se limite pas aux composantes ayant fait l'objet d'une reconnaissance officielle, ni à travers les listes et inventaires officiels mais se construit à partir de l'attachement des individus qui y reconnaissent des valeurs partagées et de ce fait réclament sa conservation : « Le patrimoine est chargé de significations, reconnues appropriées et transmis collectivement. »<sup>208</sup>. Il est reconnu aujourd'hui que sans une appropriation de cette notion par les usagers, la sauvegarde risque d'être interprétée comme un obstacle au développement, à la modernisation et être de ce fait rejetée.

Le rôle de l'acteur public est majeur dans la construction d'une conscience patrimoniale qui se traduit par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information de la société locale sur l'importance du patrimoine.

Par ailleurs la construction d'une confiance réciproque entre usagers et pouvoirs publics est indispensable pour mener efficacement l'intervention sur l'ensemble du tissu historique des opérations de sauvegarde et ne peut se faire que si le pouvoir public montre une volonté de mettre en place une politique de réhabilitation axée en premier lieu sur l'amélioration des conditions de vie des habitants.

C'est précisément à ce niveau que le rôle des pouvoirs public intervient, dans le choix de la politique de sauvegarde à adopter : entre celle qui prône la conservation et la récupération matérielle du patrimoine et celle qui met l'accent sur la dimension sociale, à travers la réhabilitation. Celle ci facilite l'intégration des tissus historiques par l'intervention sur le cadre bâti, par le soutien aux activités informelles, et par la mise en place des infrastructures de base pour assurer l'accès aux structures primaires.

Le problème qui est posé au pouvoir public notamment aux collectivités locales est un problème de ressources financières, de ressources humaines et techniques trop insuffisantes pour permettre la mise en place d'une véritable stratégie de sauvegarde sur l'ensemble du tissu historique à moyen terme. Les limites de l'intervention publique risque de laisser le champ libre aux interventions souvent maladroites des habitants qui risque d'altérer d'une manière irréversible le patrimoine, voir à la spéculation immobilière qui se traduit par la destruction d'édifices patrimoniaux et la reconstruction d'immeubles modernes, jugés plus rentables.

---

<sup>208</sup> Op. Cité : Commission des biens culturels du Québec, « Gestion par les valeurs : Exploration d'un modèle. », p. 2.

L'alternative aujourd'hui est l'intégration de la diversité des points de vue et des intérêts présents dans la ville afin d'identifier de manière consensuelle les objectifs de développement urbain local réalisables et susceptibles de mobiliser et d'engager l'ensemble des acteurs. Pour cela les pouvoirs publics doivent encourager les initiatives privées (émanant des propriétaires résidents, bailleurs, promoteurs, investisseurs), par un ensemble de mesures de subventions et de défiscalisation. Par ailleurs, ils doivent se repositionner en tant qu'acteurs parmi tant d'autres et abandonner leur rôle de décideur, pour intégrer celui de l'animation et de la coordination entre la diversité d'acteurs<sup>209</sup> qui sont en mesure de trouver des solutions et de jouer un rôle aussi bien dans le domaine du développement urbain que dans celui de la conservation du patrimoine. La gouvernance apparaît alors comme moyen plus efficace à répondre à la nécessité d'élaborer de nouvelles formes de mise en œuvre des décisions publiques qui privilégie des formes démocratique. Elle met l'accent sur le déplacement des responsabilités qui s'opèrent entre les autorités publiques et la société civile, ce qui revient à limiter le rôle de l'état pour impliquer la société civile et les acteurs privés, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des décisions publiques.

## 5. LA GOUVERNANCE

Le concept de **gouvernance**<sup>210</sup> se distingue de celui de gouvernement qui, lui est caractérisé par le pouvoir de décision et qui confie aux seules autorités politiques le monopole de la gestion des affaires publiques. La gouvernance se définit par opposition comme : « Un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propre discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains »<sup>211</sup>. La commission pour la gouvernance mondiale<sup>212</sup> la définit comme : « La somme des différentes façons dont les individus et les institutions publiques et privés gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les

---

<sup>209</sup> Op. Cité Marcelle Balbo : « Le rôle du gouvernement local, dans la définition des stratégies d'intervention. », p 29

<sup>210</sup> Op. Cité « Synthèses...Réflexions sur la connaissance des territoires urbains », direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, 1995-1999. P. 8.

<sup>211</sup> Bagnasco A, et Le Gales P « Les villes européennes comme société et comme acteurs, villes en Europe », Ed. La découverte, 1997 pp. 38.

<sup>212</sup> La « commission sur la gouvernance globale », a été créée en 1992 à l'instigation de Willy Brant, elle regroupait des dirigeants ayant joués un rôle des nations unis et de l'union européenne.

peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt. »<sup>213</sup>. Elle représente une alternative à l'échec des politiques publiques à prendre en charge, seules, les problèmes et implique la participation, la coordination et la négociation.

« Dans la nouvelle gouvernance, les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leur ressources, leur expertises leur capacité et leur projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités »<sup>214</sup>.

La complexité du patrimoine urbain ne peut s'accommoder d'une prise en charge réduite à un seul point de vue, mais doit faire l'objet d'une approche intégrée et consensuelle. Ce qui permettra de tenir compte autant des exigences des divergences des points de vue que de différentes composantes qui ont façonné son histoire et son identité.

Autrement dit la ville doit être considérée dans sa globalité historique, constituée de modèles culturels et spatiaux non homogènes et parfois opposés. La sauvegarde doit être pensée alors, comme un processus global qui respecte les apports et savoirs des différentes cultures qui ont façonné l'environnement urbain.

D'autre part, la durabilité des espaces patrimoniaux passe par l'intégration des actions publiques et privées des différents acteurs dans une démarche unifiée qui vise au delà de la conservation matérielle, le maintien de la vie urbaine initiale dans les ensembles historiques. Cet objectif qui est au cœur des réflexions actuelles est fondé sur la prise en charge et le maintien des composantes sociales et économiques initiales, la mise en valeur du patrimoine urbain en tant que ressource pour le développement, afin qu'il continue à vivre et à faire vivre ses habitants.

Pour cela la sauvegarde du patrimoine a recours à la démarche stratégique susceptible de concilier les objectifs culturels, urbains, économiques et sociaux. Elle devient alors « le moyen d'une politique intersectorielle qui s'adresse aux besoins et aux aspirations des populations concernées. »<sup>215</sup>. Elle illustre un changement de perception sur le patrimoine, en tant qu'élément dynamiseur de l'espace urbain à sauvegarder à partir d'une orientation globale ou stratégique.

---

<sup>213</sup> Smouts Marie –Claude, « du bon usage de la gouvernance en relations internationales », in « La gouvernance » in Revue internationale des sciences sociales, n°155 mars 1998, pp. 88.

<sup>214</sup> Merrien François Xavier : «De la gouvernance et des états- providence contemporains in la gouvernance, Revue internationale des sciences sociales n°155, mars 1998 pp. 62.

<sup>215</sup> Ibid.

## **6. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE, UNE DEMARCHE STRATEGIQUE**

Les éléments patrimoniaux s'insèrent dans un site, un contexte donné, ils constituent une des composantes d'un ensemble plus vaste qui est marqué par des usages et des qualités spécifiques. Ce constat implique une évolution des approches et des interventions sur le patrimoine qui traduisent les nouveaux enjeux du patrimoine et demandent une réflexion, une méthodologie, une stratégie adaptées permettant de l'aborder en tant que partie dynamique de la réalité contemporaine et non comme un objet statique de contemplation et d'attrait pour les touristes<sup>216</sup>. La compréhension de cette réalité a mené à inscrire toute action de sauvegarde du patrimoine dans une approche globale ou intégrée qui permet de combiner la sauvegarde du patrimoine à l'aménagement urbain pour concilier les objectifs urbains et de conservation. Pour cela la sauvegarde du patrimoine fait intervenir la démarche stratégique à même de concilier entre les différents objectifs. Avant d'aborder la stratégie de sauvegarde, il est nécessaire de définir au préalable ce que nous entendons par stratégie et ses implications dans la planification urbaine.

### **6.1. Définition du concept de stratégie**

Etymologiquement le mot stratégie dérive du grec « stratos » qui signifie armée et de « ageîn » qui signifie conduire. Initialement la stratégie est utilisée dans le domaine militaire pour définir l'art de réfléchir aux voies et aux moyens nécessaires pour gagner<sup>217</sup>. Aujourd'hui la stratégie s'est étendue à plusieurs domaines pour devenir transdisciplinaire : Le domaine politique (stratégie électorale), l'économique (stratégie d'entreprise), le sociale et l'urbain (planification stratégique)... Elle consiste d'abord à définir les objectifs que l'on cherche à atteindre et à combiner ces objectifs avec tous les éléments ou moyens à la disposition des acteurs à partir d'une analyse pertinente du contexte. Il s'agit alors de prévision et de coordination des décisions visant à relier les objectifs de développement et les mesures visant à atteindre ces objectifs. Elle implique une étroite intégration des facteurs économiques, politiques, culturels et sociaux<sup>218</sup>. Contrairement au plan, qui privilégie la relation objectif contraintes, le raisonnement stratégique est de nature complexe, il renverse les données du problème : ce sont les ressources qui seront déterminantes, et non pas les

---

<sup>216</sup> Op. Cité. Hubert Guillaud: « Histoire et théorie de la conservation. », janvier 1997 p. 53. Ecole d'architecture de Grenoble, Laboratoire CRATerre-EAG, cours de

<sup>217</sup> M. Gervais « Stratégie de l'entreprise », Edition Economica, Paris 2003 p. 8.

<sup>218</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Strat%C3%A9gie>

objectifs. C'est à partir des ressources que seront alors définies les objectifs à atteindre et les moyens à utiliser pour en tirer partie.

## **6.2. La démarche stratégique appliquée à la planification urbaine<sup>219</sup>**

La nécessité d'une nouvelle réflexion sur l'urbain est née en réaction à l'urbanisme fonctionnaliste et à ses effets négatifs sur l'environnement (étalement urbain, pollution, empiétement sur les terres agricoles, perte des repères identitaires, dégradation de la qualité de vie, ségrégation...). La recherche d'une exigence de qualité fondée sur de nouvelles approches et pratiques urbaines s'impose pour réguler la tension entre urbanisation, gestion des ressources et qualité de vie. Il s'agit alors de. « Considérer la mission de l'urbaniste, non pas au niveau de l'implantation des fonctions mais bien à celui de leur cohérence et de leur équilibre, lui demander d'être soucieux davantage du tissu d'accueil et de la symbolique urbaine que du zonage, c'est lui demander d'être ouvert à la complexité et aux contradictions humaines, c'est le sortir des certitudes du quantifiable et lui faire subir les anxiétés du qualitatif.

Dés lors s'impose une nouvelle méthodologie urbanistique : celle-ci suppose des analyses morphologiques et sémantiques approfondies du patrimoine architectural et une excellente connaissance des besoins et des aspirations sociales du quartier. »<sup>220</sup>.

Ce qui revient à définir une ligne de conduite globale (politique, sociale, environnementale, économique et culturelle), une stratégie qui permet d'unir dans une même vision de la ville les différents facteurs de son développement, en permettant à l'ensemble des acteurs de travailler dans le même sens.

L'exigence de qualité revient à intégrer les contraintes durables et non circonstanciées :

- économie des ressources non renouvelables et lutte contre l'effet de serre
- préservation du patrimoine naturel et culturel
- lutte contre l'exclusion sociale.

Ce qui aura pour effet la modification des options économiques et sociales, des choix urbains orientés vers la lutte contre l'étalement urbain, une réaffectation des usages, une réutilisation

---

<sup>219</sup> Jean G. Padioleau, René Demesteere : « Les Démarches stratégiques de planification des villes, origines exemples et question », in *Annales de la recherche urbaine* n 51 juillet 1991. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/padiole.htm>.

<sup>220</sup> Jean Barthelemy, discours d'ouverture du séminaire international de Saida organisé par l'UNESCO, en mai 2001.

de l'existant dont le patrimoine culturel, une maîtrise de la consommation d'espace et enfin la recherche de plus d'équité sociale .

Par ailleurs le contexte de la décentralisation, qui caractérise la plupart des villes d'Europe, privilégie la démarche stratégique qui constitue un impératif pour des collectivités urbaines devenues responsables de leur propre développement. Elle ambitionne d'installer dans la gestion des villes de nouvelles catégories de penser et d'agir, de définir une méthodologie plus réflexive, moins normative et plus adaptée à la complexité des sociétés actuelles.

La démarche stratégique impose l'idée d'acteur, dans cette optique la ville est assimilée à une entité compétente, à un acteur qui développe des projets producteurs de sens immédiats ou futurs. Dans un contexte concurrentiel, elle doit s'appuyer sur ses propres ressources pour favoriser son développement et nécessite l'exploitation positive des événements et des forces les plus diverses, permettant de produire des synergies<sup>221</sup>.

Pour cette raison, les administrations locales ont besoin d'être renforcées et de disposer de responsabilités et de pouvoirs adéquats ainsi que de sources de revenus suffisantes. De nouveaux modèles de gestion et de travail permettront d'aborder les problèmes d'une manière transversale, à partir des méthodes démocratiques, transparentes et participatives.

Dans ce contexte une planification beaucoup plus stratégique que normative constitue le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs globaux ciblés, parce qu'elle est consensuelle, par ses objectifs multidirectionnels et par ses instruments d'action qui privilégient, la transversalité l'articulation entre différents domaines d'action et d'intérêt. La planification stratégique donne des lignes directrices ou des orientations fortes plutôt que des indications normatives par opposition à la planification traditionnelle<sup>222</sup> qui privilégie la prééminence de l'action publique et de l'action hiérarchique comme mode de coordination des politiques urbaines, à l'aide de plans, de documents, de règlements et de crédits, qui ont montré leur insuffisance et leur inadéquation à prendre en charge convenablement la gestion de la ville. Leur inefficacité est liée à leur rigidité, leur caractère normatif et technique, et au fait qu'ils soient élaborés uniquement par les acteurs publics<sup>223</sup>.

---

<sup>221</sup> Synergie : Action coordonnée de plusieurs organes, association de plusieurs facteurs qui concourent à une action, a un effet unique .définie par F Cuillier dans: « Les débats sur la ville 4, Solidarité renouvellement urbains : propos sur la loi S.R.U. » édit, confluentes, agence d'urbanisme Bordeaux, Aquitaine,2002 p. 107.

<sup>222</sup> L'urbanisme traditionnel, dispose d'un ensemble d'instrument, normatifs tels que : schémas d'aménagement, de zonage, de plan d'affection des sols, de planification de la fluidité des circulations etc. ces instruments restent incontournables mais ne peuvent maîtriser l'incidence environnementale.

<sup>223</sup> Antoine De Cunha, Peter Knoepfel, Jean Philippe Leresche, Stéphane Nahrath : « Enjeux du développement urbain durable, transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance », Edition presse polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2005, p. 176 p. 177.

La planification stratégique propose une coordination par des marchés et des contrats, une alliance entre la société civile et les pouvoirs publics (partenariat publics-privés). Elle se traduit par l'innovation des systèmes de prise de décision et l'adaptation des structures institutionnelles et du personnel administratif et technique à ce nouvel instrument. Elle se caractérise par<sup>224</sup> :

- Une souplesse qui lui permet d'intégrer les changements et mutations qui peuvent survenir lors de la mise en œuvre des projets et de s'adapter à des contextes particuliers, par l'élaboration de réponses spécifiques à chaque situation et non des solutions répétitives, ce qui nécessite la mobilisation d'expériences, de savoirs et de techniques diversifiées ;
- Une articulation par des va et vient multiples du long terme et du court terme ;
- Une articulation de la grande et de la petite échelle (du global vers le local ou l'inverse) ;
- Une articulation entre différents acteurs et entre différents domaines d'actions ;
- Une articulation des intérêts les plus généraux et des intérêts les plus particuliers.

### 6.3. Le processus de planification stratégique<sup>225</sup>

La **planification stratégique** est le processus de développement de stratégies afin d'atteindre un objectif fixé. Ce processus permet de s'assurer que les projets proposés permettront d'atteindre les résultats recherchés par la collectivité. Une planification « *stratégique* » doit opérer à grande échelle (en opposition avec la planification « *tactique* », qui se rapporte à des activités plus spécifiques).

La planification à long terme projette les activités en cours dans l'environnement externe, décrivant ainsi les résultats qui vont probablement se produire (que ceux-ci soient désirés ou non). La planification stratégique consiste alors à « *créer* » des futurs plus désirables soit en influençant le monde externe, soit en adaptant les programmes et les actions en cours afin qu'ils conduisent à des issues plus favorables dans l'environnement externes.

---

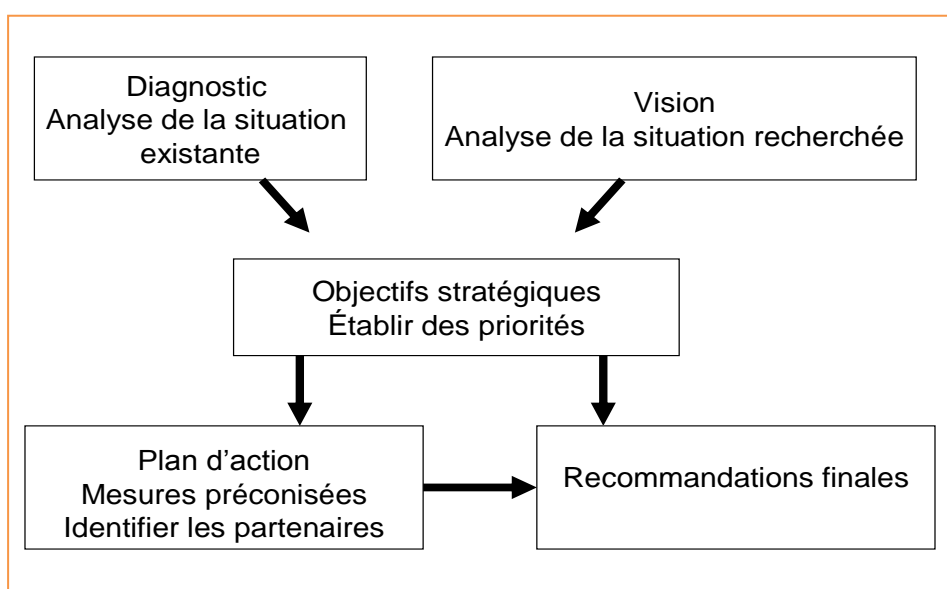
<sup>224</sup> F Cuillier : « Les débats sur la ville 4, Solidarité et renouvellement urbains : propos sur la loi S.R.U. »Ed, confluentes, agence d'urbanisme Bordeaux, Aquitaine, 2002 .p.100.

<sup>225</sup> Op Cité 8<sup>e</sup> Colloque de' l O.V.P.M : Organisation des villes du patrimoine mondial, 2005.  
<http://fr.Planification strategique URBO.htm>

### 6.3.1. Les étapes du processus de planification stratégique

Ce processus requière cinq étapes successives :

1. L'analyse de la situation existante ou diagnostic ;
2. L'analyse de la situation recherchée (vision) ;
3. La définition des objectifs (nécessaire pour réaliser la vision) ;
4. Le choix d'un plan d'action en fonction des moyens appropriés pour atteindre les objectifs recherchés (juridiques, administratifs, financiers, techniques, humains...);
5. Le contrôle consistant en la révision et l'ajustement de la stratégie à la lumière de l'expérience.



**Figure 2-3 :** Illustration de la Méthode stratégique.

#### 1. Le diagnostic stratégique

La mise en œuvre de l'auto-évaluation implique la réalisation d'un diagnostic stratégique<sup>226</sup>, qui servira de référentiel tout au long du processus de développement du plan d'action. Il forme l'une des étapes les plus importantes du processus de formulation de la stratégie, sur la base de l'appréciation de la situation de départ, il permet de déterminer les points forts sur lesquels le développement pourra s'appuyer pour pallier aux faiblesses. C'est un exercice de prospective en ce sens qu'il permet d'appréhender les menaces et de saisir les opportunités qui se présentent.

<sup>226</sup> Alliance de ville Européenne de culture (A.V.E.C) : «Indicateurs pour la valorisation du patrimoine », Guide méthodologique n°1, les cahiers du réseau AVEC, n°1, mai 2001. p. 14.

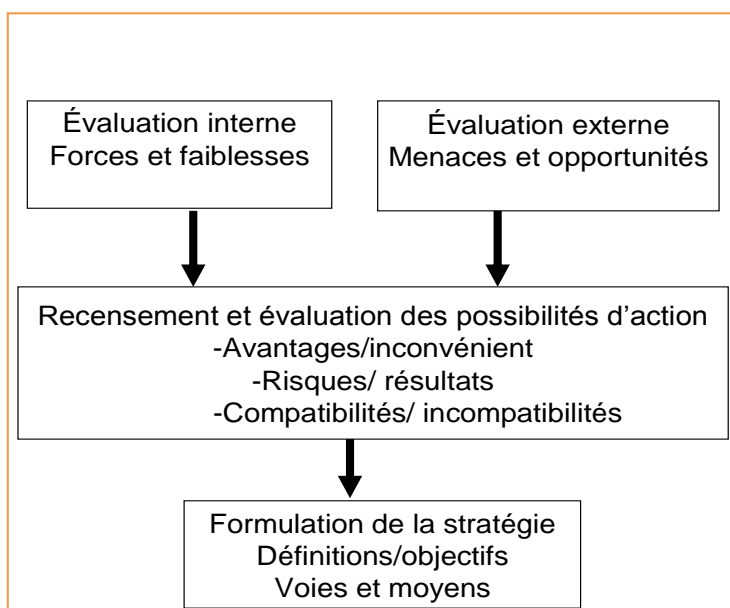
Les premiers outils d'aide à la décision stratégique sont apparus aux États-Unis à partir du diagnostic stratégique. C'est l'école de Harvard qui, en 1965, publie le premier modèle de formulation de la stratégie qui sera par la suite popularisée par Igor Ansoff<sup>227</sup>.

D'autres analyses seront développées dans les années suivantes et vont compléter les modèles cités. La combinaison de l'ensemble de ces analyses pourra être rassemblée au sein d'une matrice appelée SWOT<sup>228</sup> (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats).

### Analyse SWOT

L'analyse SWOT est un outil de diagnostic stratégique qui permet, sur la base d'une analyse de la situation, d'identifier les points forts et les points faibles d'une organisation, ses étapes sont les suivantes :

- L'évaluation interne : Qui consiste à l'identification des forces et des faiblesses et aussi à l'identification des ressources et compétences distinctives.
- L'évaluation externe : Qui consiste à l'identification des menaces et des opportunités dans l'environnement et aussi à l'identification des facteurs clés de succès.



Le constat élaboré par l'analyse SWOT va permettre d'élaborer les objectifs à atteindre et un plan d'action ou le choix d'une stratégie en fonction des ressources identifier.

### 2. Techniques de recueil d'information

Elle s'appuiera sur une ou plusieurs techniques de recueil information à savoir :

**Figure 3.3:** Analyse S.W.O.T.

<sup>227</sup> Ansoff I., « Corporate Strategy, » 1965. Version française : « Stratégie de développement de l'entreprise », Hommes et Techniques, 1968.

<sup>228</sup> SWOT acronyme des termes anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités) et Threats (menaces), également appelé modèle LCAG (car proposé par quatre professeurs de la Harvard Business School, Learned, Christensen, Andrews et Guth en 1969). Les outils et grilles d'analyse ont évolué grâce aux améliorations apportées par les chercheurs en stratégie (notamment Igor Ansoff, Michael Porter, Henry Mintzberg, Jay Barney ou W. Chan Kim et Renée Mauborgne), ainsi que par les cabinets de consultants du type Boston Consulting Group, McKinsey & Company ou Arthur D. Little.

- Interviews (internes et externes) ;
- Questionnaires écrits fermés, semi-ouverts ou ouverts ;
- Auto évaluation (l'organisme se reconnaît des forces et faiblesses) ;
- Comparaisons ;
- Analyse documentaires (études, monographies...)
- Analyse des perceptions (analyse de coupures de presse par exemple) ;
- Analyse de cas.

## **2. Objectifs**

Outil d'évaluation permettant de faciliter l'analyse de la situation, d'évaluer les options choisies, d'évaluer les résultats et l'impact des politiques mises en œuvres. Cet outil est une aide à la décision, il permet d'orienter les nouvelles interventions en fonction des faiblesses et menaces auxquelles il faut trouver des solutions, des forces et des opportunités qui constituent des ressources à développer. Les questions qu'il faut se poser sont :

*De quelle manière peut-on utiliser les atouts pour exploiter les opportunités de développement ?*

*De quelle manière peut-on utiliser les atouts afin de contrecarrer les menaces ?*

*De quelle manière peut-on dépasser les faiblesses afin d'exploiter les opportunités de développement ?*

*De quelle manière peut-on dépasser les faiblesses afin de contrecarrer les menaces ?*

La mise en œuvre d'une démarche stratégique appliquée au domaine de la protection du patrimoine est recommandée pour s'assurer que les interventions de protection en matière de protection du patrimoine sont appropriées et pour juger dans quelles mesures les orientations proposées permettront d'atteindre les objectifs recherchés par les collectivités.

### **6.4. La démarche stratégique appliquée à la sauvegarde du patrimoine : Méthode et instruments**

#### **6.4.1. Méthode de la démarche stratégique appliquée à la sauvegarde du patrimoine**

Dans le cas des interventions en quartier historiques, il s'agit de développer une approche globale et transversale qui illustre le changement de perception sur ce patrimoine et

sur les valeurs dont il est porteur<sup>229</sup>. Le patrimoine urbain est dès lors considéré comme une entité vivante et dynamique de la ville posant des problèmes complexes et spécifiques qui transcendent les enjeux esthétiques et historiques, caractérisant un grand nombre d'expériences menées jusque. L'explosion des villes et l'urbanisation non contrôlée a un impact direct sur les quartiers historiques qui se traduit par des problématiques communes comme :

### **1. Les difficultés rencontrées en quartier historiques**

- Dégradation du bâti et départ des habitants vers la périphérie ;
- Le patrimoine bâti reconnu est alors squatté ou loué par des populations à très faible revenus (Migrants ruraux) ;
- La perte de la mixité, l'absence d'infrastructures et d'équipements, l'augmentation de la pauvreté et l'insécurité ;
- Intervention de protection élitiste (faible prise en compte des critères sociaux, augmentation des loyers, refus de la mixité sociale) qui s'accompagne d'une muséification du quartier, d'une montée des prix, de la prédominance de bureaux et d'hôtels. Cette situation conduit à la ségrégation, la perte du capital sociale et identitaire.

### **2. Nécessité de développer une approche globale et stratégique**

Les difficultés rencontrées entraînent une diminution de la qualité de vie des habitants, et en définitif la marginalisation de ces quartiers et la perte des significations patrimoniale.

La recherche de l'amélioration de la qualité de vie dans ces espaces nécessite l'intervention d'autres secteurs et organismes (urbanisme, économie, transport...) et d'autres acteurs que ceux de la protection, à même de prendre en charge la complexité du problème. Il s'agit alors, de coordonner les interventions de protection matérielles du patrimoine à d'autres mesures telles la gestion de la circulation et du stationnement automobile, l'embellissement urbain, l'assainissement, le logement et l'emploi. Dans cette perspective tenir compte des dimensions sociales dans les interventions sur le patrimoine revient à les intégrer aux politiques du logement, de l'habitat et de l'emploi à travers l'articulation des instruments de la sauvegarde (PPSMV, les ZPPAUP) avec des programmes tels que par exemple en France la procédure de résorption de l'habitat insalubre (RH.I), ou bien les opérations programmées d'améliorations

---

<sup>229</sup> Op. Cité article de V Stein « Créer dans l'existant : Sauvegarde du patrimoine urbain et développement durable ».

de l'habitat (OPAH), qui contribuent à retrouver des conditions d'habitabilité conforme aux normes, dans des îlots très dégradés ou trop denses. Nous pouvons citer aussi l'aide à l'emploi et l'intégration des activités informelles (qui caractérisent les ensembles historiques des pays maghrébins) à l'économie. Cette articulation avec d'autres secteurs ou organismes que celui de la protection permet de tenir compte du double objectif de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine. Les notions de transversalité d'échanges de compétences entre professionnels de diverses disciplines et de participation sont essentielles.

### **3. Il n'y a pas de modèle à reproduire mais des stratégies à adapter au contexte.**

Les quartiers historiques connaissent souvent des problématiques communes, cependant l'expérience a montré que les situations ne sont pas similaires et que par conséquent il ne peut y avoir de solution unique ou de modèle de sauvegarde à adapter et exportable partout. Les quartiers historiques se caractérisent par une diversité des contextes (politique, économique socioculturel...) à cet effet la stratégie doit alors s'adapter aux contextes d'une part et aux changements qui peuvent survenir lors de sa mise en place d'autres part, ce qui nécessite une constante réflexion sur ce qui est le plus adéquat à assurer la sauvegarde sociale et matérielle du patrimoine. Elle doit s'appuyer sur les ressources financières, techniques et humaines identifiées dans les études et selon des modalités qui lui sont propres : « Chaque quartier, en fonction de ses nombreuses spécificités, doit définir sa propre stratégie singulière d'intervention. »<sup>230</sup>. Ces spécificités sont pour certaines prévisibles, tandis que d'autres sont impondérables, d'où la difficulté d'établir un modèle de référence universel. Celles-ci se présentent comme suit :

- L'échelle de la ville et le modèle urbain que l'on veut consolider ;
- La richesse patrimoniale ;
- Les dynamiques sociales et économiques en place ;
- Les formes et les possibilités de financement des interventions ;
- L'organisation administrative, le pilotage des organismes publics et leur capacité à entraîner les agents privés.

Il n'y a donc pas de modèle ni de solution unique. Les leçons tirées des expériences, les échecs et les résultats induits des processus ainsi que les méthodes et les bonnes pratiques

---

<sup>230</sup> Joseph Armangol : « Affronter la réhabilitation aujourd'hui. Le cas des centres historiques. », In Méthode Rehabimed.I- Réhabilitation. Ville et territoire p. 57.

utilisées constituent les éléments de référence permettant d'avancer des principes méthodologiques de base, ainsi que des étapes, suggérées pour faciliter la mise en place d'un processus de planification stratégique plutôt que des modèles. Il est plus approprié, pour la sauvegarde du patrimoine dans la mesure où il permet d'inclure aussi bien les ressources que les enjeux de la sauvegarde.

La synthèse des recommandations méthodologiques proposées dans la partie suivante, prend appui sur le Guide de l'UNESCO du Forum Urbain Mondial IV de Nanjing<sup>231</sup>.

#### **6.4.1.2. Les recommandations méthodologiques de la démarche stratégique**

##### **1. Mettre en place une approche transversale**

La démarche transversale induit une réorganisation des services, des techniques et des structures de travail. Elle nécessite :

- Une mise en place d'une gouvernance locale : l'administration locale à besoin de disposer d'une autonomie de décision, de responsabilités et de pouvoirs afin de soutenir et de coordonner les actions au sein des quartiers inscrits dans son territoire ;
- L'Intégration de la sauvegarde dans la planification urbaine dans son ensemble : il s'agit de la mise en cohérence des politiques urbaines et des acteurs agissant dans des domaines et à des échelles différents ;
- Le décloisonnement des services et des pratiques à partir de groupes de travail pluridisciplinaires, des comités de suivi, des comités de pilotage. La sauvegarde nécessite l'interaction de plusieurs domaines. Par conséquent, un travail pluridisciplinaire est plus approprié à la complexité du thème ;
- La mise en place et le maintien d'une dynamique participative : au niveau interne associer des collègues aux décisions et des partenaires du projet dans toute leur diversité (notamment les « bénéficiaires ») ;
- La formation et la sensibilisation du personnel.

---

<sup>231</sup> Op. Cité Guide de l'UNESCO du Forum Urbain Mondial IV de Nanjing (3-6 novembre 2008, Chine) : « Des quartiers historiques pour tous : Une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable. III revitaliser comment ? et pour qui ? » pp. 50-105.

## 2. Garantir la participation et la concertation

La participation se traduit par l'échange d'information, le dialogue entre les acteurs sociaux (population locale, associations, acteurs économiques) et les autorités locales, la consultation et participation aux prises de décision et à la gestion du quartier.

La difficulté d'aboutir à un consensus est à la mesure des divergences de points de vue et d'intérêts. Il faut aboutir à une même compréhension des enjeux et objectifs et rechercher une complémentarité dans les suggestions. La participation permet :

- D'avoir une vision plus précise des besoins réels des citoyens (du quartier, de la ville de la région, des touristes);
- D'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées;
- De sensibiliser et responsabiliser les habitants sur le rôle du patrimoine en tant que vecteur d'identité culturelle et moteur d'un développement urbain efficace ;
- De faire des habitants et des usagers, de véritables citoyens.

Les facteurs clés de la réussite du processus de participation sont comme suit :

- Information des participants afin de leur permettre la compréhension du projet ;
- Bien définir la marge de manœuvre dont disposent les participants et l'issue du travail de participation ;
- Prendre en compte les suggestions qui découlent du processus participatif ;
- Garantir le financement nécessaire ;
- Permettre l'appropriation du processus par les participants afin qu'ils se sentent concernés ;
- Assurer le bon fonctionnement des mécanismes de suivi, afin d'accompagner et de réajuster si nécessaire les processus de changement ;
- Essayer de mobiliser un groupe représentatif des habitants (salariés, représentants associatifs, etc.) ;
- Communiquer de façon appropriée à travers plusieurs supports pour essayer de mobiliser les acteurs dans leur diversité (radios locales, presse, associations, invitations ciblées, etc.).

#### **6.4.1.3. Les étapes méthodologiques de la démarche stratégique**

Les étapes suggérées sont issues sans prétention de modèle, de l'application du processus de planification stratégique au domaine de la protection du patrimoine. La planification de la sauvegarde du patrimoine requiert des priorités basées à la fois sur le court terme et sur le long terme. L'inventaire du patrimoine historique de la ville doit être associé à un diagnostic stratégique qui traduit les besoins actuels et futurs en mesurant les conséquences prévisibles si aucune intervention n'a lieu. Formulation d'objectifs sur la base du diagnostic, et déclinaison de ces objectifs stratégiques sous forme d'un plan d'action.

##### **1. Etablir un état des lieux : identifier et inventorier le patrimoine, analyser le territoire**

L'état des lieux est un descriptif, une analyse des principales composantes et des ressources du territoire étudié. Il permet de faire les premiers relevés des données physiques, socio-économiques, culturelles, etc., de comprendre le bâti et le quartier dans toute sa complexité territoriale et enfin d'identifier la problématique, de rassembler les éléments de connaissance et d'analyse, de désigner les acteurs en présence pour envisager l'action. L'état des lieux est à distinguer du diagnostic, il permet de repérer les problèmes dans leur pluralité, tandis que le diagnostic analyse les interdépendances entre problèmes en tenant compte des priorités.

##### **2. Conduire un diagnostic participatif et stratégique : envisager des solutions**

Le diagnostic n'est pas produit par une seule entité mais mobilise les personnes ressources désignées au sein du territoire étudié. Il permet :

- D'identifier les enjeux socioculturels, historiques, urbanistiques, écologiques, démographiques, touristiques etc. et leurs interdépendances. Ce qui revient à prendre en considération les forces et les faiblesses en jeu, les menaces et les opportunités ;
- Répertorier le patrimoine à sauvegarder ;
- Mieux connaître et rencontrer les partenaires (techniciens, associations, décideurs locaux et nationaux, organisations internationales, secteur privé, etc.) ;

- Evaluer les conditions dans lesquelles seront mises en œuvre les actions, tester les options en terme de faisabilité en vérifiant la viabilité technique, économique, culturelle et sociale du projet et en identifiant les compétences disponibles.
- Repérer les initiatives complémentaires qui pourraient être fédérées au projet de sauvegarde, les compétences existantes et les outils utilisables.

### **3. Formuler une vision de la situation recherchée et des objectifs à atteindre**

Suite au diagnostic et au constat de la situation existante, cette étape permet d'établir une vision de la situation recherchée et de fixer les objectifs à atteindre en précisant l'écart à combler entre la situation existante et la situation recherchées et enfin les objectifs doivent être réalistes et hiérarchisés selon les priorités définies au préalable.

### **4. Elaborer et valider un plan d'action en fonction des priorités et des ressources identifiées**

Le plan d'action est constitué d'un ensemble de mesure dont la mise en œuvre contribue à la réalisation des objectifs fixés considérants les forces et les faiblesses du contexte analysées lors du diagnostic. Les études préalablement établies (études de faisabilité) servent à mesurer les impacts, les risques prévisibles, les conditions de développement des actions, les moyens à mobiliser.

Il est conseillé de procéder de la manière suivante pour l'élaboration d'un plan d'action :

- Lister et hiérarchiser les enjeux et les priorités analysés lors de la phase du diagnostic;
- Déterminer des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés et de mettre en place la stratégie de sauvegarde ;
- Elaborer le calendrier de mise en œuvre des étapes;
- Désigner les responsables (publics et privés) de la mise en œuvre des mesures;
- Estimer et allouer le budget nécessaire (au moins pour la phase de lancement).

### **5. Mettre en œuvre le plan d'action**

#### **➤ Se doter d'un comité de pilotage**

Qui doit être représentatif et composé :

- De membres des conseils administratifs et municipaux ;

- De représentants des sphères citoyennes (habitants, représentants d'associations), acteurs économique du secteur privé (entrepreneurs, investisseurs, promoteurs) et techniques constitué d'un ensemble de professionnels appartenant à plusieurs disciplines (architectes, urbanistes, spécialistes de l'environnement, du patrimoine...);
- Ce comité doit se doter d'un organigramme pour définir le rôle et les compétences de chacun ;

Le comité de pilotage est le lieu de dialogue, de négociation et d'engagement commun chargé de discuter et de valider le cahier des charges et le plan de financement.

#### ➤ **Se doter de moyens humains et financiers**

- Humains : les techniciens, les experts, les citoyens, les associations, les artisans, etc.) ;
- Physiques : le matériel, les matériaux ;
- Financiers : faire un montage financier des opérations (cofinancements, crédits subventions allégement fiscaux) ;
- Créer un partenariat public-privé afin de ne pas s'appuyer exclusivement sur l'aide de l'état ou sur l'aide extérieure.

#### **6. Suivre et évaluer de façon continue**

L'évaluation est une mesure systématique et objective qui doit être menée par une personne indépendante au projet de sauvegarde. Elle est chargée du suivi et de la mise en œuvre des actions et du respect du principe de transparence. Elle permet de mesurer les impacts et les efforts accomplis en termes de durabilité par rapport aux objectifs fixés et de déterminer les actions visant à réajuster si nécessaire le processus.

#### **7. Communiquer : rendre visibles et explicites les choix des interventions**

L'information et la communication sont complémentaires du processus de participation. Les supports de communication (formes orales, visuelles, écrites) doivent être adaptés à la diversité du public et élaborés dans un souci pédagogique. Ils doivent permettre la compréhension des choix politique de la ville, rendre visibles les transformations physiques à venir pour préparer les populations et enfin contribuer à faire adhérer et impliquer les habitants.

#### **6.4.1.4 Les facteurs clefs de réussite pour assurer une sauvegarde durable**

- Une forte volonté politique de changement ;
- Se doter de structure de gestion administrative autonome ;
- Des habitants placés au cœur des interventions de sauvegarde ;
- Intégrer les quartiers historiques à la ville contemporaine et les associés au développement de la ville ;

##### **➤ Les objectifs à atteindre :**

- Redonner sa vitalité au quartier historique ;
- Renforcer la mixité des fonctions ;
- Adapter le flux des déplacements afin de relier le quartier historiques aux autres parties de la ville ;
- Développer des équipements publics (santé, éducation, formation services, loisirs...) ;
- Développer le partenariat public-privé ;
- Développer des entreprises créatrices d'emplois ;
- Favoriser l'accès au logement et réhabiliter l'habitat.

##### **➤ Les écueils à éviter :**

- Expulsion des populations (résidents et vendeurs traditionnels) ;
- Suppression des emplois traditionnels ;
- Rupture des liens sociaux culturels ;
- Suppression des commerces existants de proximité ;
- Transformation des logements en réserves pour vendeurs ambulants ;
- Isolation du quartier historique du reste de la ville ;
- Démolition du bâti sans prendre en compte les habitants et en ignorant les impacts des projets sur le reste de la ville ;
- Développer le tourisme comme une mono-activité économique.

**Tableau 1.3 :** Tableau récapitulatif de la méthode stratégique <sup>232</sup>

<b>PRINCIPES.</b>	
<b>Respect des principes du développement durable</b>	
<b>Développer une approche transversale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Décloisonnement des services et des pratiques ;</li> <li>§ Soutenir une approche pluridisciplinaire ;</li> <li>§ Mise en cohérence des politiques urbaines et des acteurs ;</li> <li>§ Maintien d'une dynamique participative ;</li> <li>§ Formation du personnel ;</li> <li>§ Articulation entre le court terme et le long terme ;</li> <li>§ Articulation des échelles</li> </ul>
<b>Garantir la participation et la concertation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Implication des habitants et des usagers ;</li> <li>§ Recueillir des informations précises sur leurs besoins ;</li> <li>§ Former et informer les participants ;</li> <li>§ Sensibiliser et informer les citoyens sur le rôle du patrimoine ;</li> <li>§ Mise en œuvre de partenariats.</li> </ul>
<b>FINALITES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel en tenant compte des potentialités et des contraintes du territoire ;</li> <li>➤ Amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants (habitat, transport, assainissement, équipement) ;</li> <li>➤ Développement viable du tissu économique (création d'emplois, professionnalisation des acteurs, renforcement des capacités) ;</li> <li>➤ La préservation de la qualité des ressources naturelles et la limitation de leur consommation ;</li> <li>➤ La qualité des relations sociales (échange, dialogue, cohésion...) ;</li> <li>➤ Préservation de la diversité culturelle.</li> </ul>	

<sup>232</sup> Inspiré du tableau d'Alain Laurent, Guide de l'UNESCO du Forum Urbain Mondial IV de Nanjing (3-6 novembre 2008, Chine), « Des quartiers historiques pour tous : Une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable .III revitaliser comment ? et pour qui ? p. 77.

<b>LES ETAPES</b>	
<b>Etat des lieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Analyser le territoire étudié et ses ressources ;</li> <li>§ Répertorier et inventorier le patrimoine ;</li> <li>§ Repérer les problèmes ;</li> <li>§ Identifier les acteurs.</li> </ul>
<b>Diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Affiner la problématique ;</li> <li>§ Identifier les enjeux et la faisabilité ;</li> <li>§ Répertorier le patrimoine ;</li> <li>§ Rencontrer les partenaires ;</li> <li>§ Formuler les axes d'un plan d'action en partenariat avec les acteurs concernés.</li> </ul>
<b>Vision et Objectifs</b>	Formuler une vision de la situation recherchée et des objectifs à atteindre.
<b>Plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>§ Elaborer et valider un plan d'action en fonction des priorités et des ressources identifiées ;</li> <li>§ Prévoir les études d'impact ;</li> <li>§ Etablir un montage financier et favoriser le partenariat public-privé.</li> </ul>
<b>Evaluation et suivi</b>	Ajustement si nécessaire.

#### **6.5. Les instruments de la sauvegarde**

Les instruments utilisés par la planification urbaine sont multiples et différent d'un contexte à un autre. Ils sont conçus pour différentes échelles avec des objectifs spécifiques. La sauvegarde du patrimoine nécessite, au niveau national, la mise en place d'une politique nationale basée sur les concepts et les critères des Chartes et des Conventions Internationales. Au niveau local, il est nécessaire de mettre en place des instruments de gestion politique techniques, des instruments réglementaires et opérationnels permettant de renforcer le rôle des municipalités dans les processus de décision relatifs au patrimoine.

Nous pouvons distinguer :

### **6.5.1. Les instruments de gestion politique et technique**

- **Une structure ou une institution de gestion politique:** Créer au niveau local un organisme ou une institution chargée de décliner la politique nationale dans le site concerné, d'assurer la coordination entre les différentes administrations concernées de l'Etat (Ministères de la Culture, de l'Urbanisme et de l'Habitat, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme, des Affaires Sociales, etc. ...) et d'assurer la participation des citoyens dans le processus de décision et dans leur mise en œuvre.
  
- **Une structure de gestion technique : Un atelier du patrimoine :** L'Atelier du patrimoine est une structure de travail directement rattaché à l'organisme de gestion politique et aurait pour mission :
  - L'élaboration d'un Plan d'action ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) pour la ville et les établissements historiques au sein des agglomérations urbaines ;
  - L'élaboration de programmes et de projets intégrés d'intervention ;
  - La maîtrise d'œuvre des opérations publiques ;
  - La gestion technique des permis de construire et des autorisations d'intervention en quartier historiques ;
  - L'atelier doit être doté de moyens conséquents, notamment en personnel multidisciplinaire de haute qualification, qui au début pourrait être détaché des différentes administrations concernées, mais qui, à terme, devrait être spécifiquement recruté.

### **6.5.2. Les instruments opérationnels**

Ils permettent la mise en œuvre des programmes d'aménagement et d'équipement ou de rénovation urbaine. Le Plan d'Aménagement de Détail qui fixe les emplacements des constructions, des ouvrages et des équipements collectifs ou privés, le réseau routier, les réseaux divers, etc. Les opérations programmées d'améliorations de l'habitat (O.P.A.H), les Opérations programmées d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat en sont des exemples.

### **6.5.3. Les instruments réglementaires**

Ce sont des instruments ayant une valeur juridique :

- ***Au niveau international*** : Les accords entre Etats sur des règles communes peuvent être formalisés par des instruments juridiques internationaux, parmi lesquels seules les conventions ont force de loi, les déclarations sont des engagements moraux ou politiques, les recommandations sont une invitation à adopter certains comportements (voir chapitre D).
- ***Au niveau national et local*** : En premier le classement de certains sites, c'est une procédure classique de protection, elle intervient d'une manière ponctuelle et permet de mettre en évidence un site. Le deuxième instrument est l'organisation de périmètre de protection aux abords du site. Ces outils interviennent de façon étroite et appliqués essentiellement aux éléments exceptionnels comme les monuments et ne sont pas adéquats pour inclure les dynamiques sociales. Aussi la mise en place des secteurs sauvegardés, du PSMV, la ZPPAUP. sont plus appropriés et permettent de protéger des zones mieux définies à travers des opérations intégrées qui incluent autant les milieux que les sites, et apportent un changement du cadre de vie à travers la dynamisation des activités et l'intervention de plusieurs acteurs permettant de diversifier les sources de financement. Malgré son ancienneté, le secteur sauvegardé est néanmoins peu mis en œuvre. En France sur les 400 secteurs sauvegardés institués par Malraux(1962), seuls 88 ont été mis en œuvre depuis.

#### **6.5.4. Le classement**

Les monuments historiques peuvent faire l'objet d'une mesure d'inscription ou d'une mesure de classement, la première étant une simple surveillance en attendant la classification, la deuxième une stricte protection.

Le classement est une procédure de base de conservation et de protection du patrimoine, un immeuble classé monument historique « ne peut être détruit ou déplacé, même en partie ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque si le Ministre chargé des Affaires Culturelles n'a pas donné son consentement »<sup>233</sup>.

Il existe deux niveaux de classement : Le niveau international à travers les inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le niveau national à travers une volonté de protection et reconnaissance des autorités nationales. Un troisième niveau existe, il s'agit du

---

<sup>233</sup> Glossaire Sirchal « La réhabilitation en France: les outils, les procédures. » dossier préparé par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Etude réalisée par Nancy Bouché, ICOMOS-France, juillet 2000.

niveau local ou municipal. Il s'exerce à l'échelle des responsables et acteurs directement impliqués dans la gestion de la ville et des quartiers historiques.

## **7. LES SECTEURS SAUVEGARDES<sup>234</sup>**

### **7.1. L'origine des secteurs sauvegardés**

Les secteurs sauvegardés sont définis comme : « un ensemble urbain dont la protection et l'évolution sont assurées par un périmètre délimité par un arrêté interministériel, pour lequel un document d'urbanisme de détail est élaboré : le plan de sauvegarde et de mise en valeur. »<sup>235</sup>. Ils ont été institués en France, par la loi Malraux du 4 août 1962. Cette loi est apparue par réaction aux opérations de rénovation urbaine qui privilégiaient la démolition, par souci hygiéniste, et la reconstruction selon les principes du zonage. Des solutions radicales, sont préconisées pour le traitement de l'insalubrité et des dégradations des quartiers anciens ruinés par les combats de la seconde guerre mondiale. Une étape essentielle est franchie avec l'apparition de cette loi, qui a alors permis d'opposer à la destruction, des outils réglementaires et financiers qui en permettent la conservation et la mise en valeur. C'est une nouvelle démarche de protection, des ensembles urbains anciens présentant un intérêt historique, architectural et urbain, fondée sur la conservation, la restauration et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine urbain. Ce n'est plus, le seul monument et ses abords dont il convient d'assurer la préservation mais des ensembles bâtis et la cohérence d'un tissu urbain. Ce patrimoine recouvre une typologie urbaine variée tant en taille qu'en morphologie : villes historiques, ensembles urbains exceptionnels, centres et quartiers urbains anciens. Cette démarche est entreprise sous la responsabilité de l'état en étroite association avec la commune, et répond à un double objectif, relevant aussi bien du patrimoine que de l'urbanisme. Elle permet d'associer sauvegarde et mise en valeur, en évitant d'une part la disparition des ensembles historiques et leur altération, par l'institution des mesures de protection juridique, et d'autre part en offrant une alternative à la rénovation, par la mise en valeur et l'adaptation des espaces concernés aux exigences contemporaines.

---

<sup>234</sup> Ministère de l'Équipement, du logement, du Transport et du Tourisme, direction de l'architecture et de l'urbanisme : « Les secteurs sauvegardés ». Edition villes et territoires, Arche de la défense, Paris 1996, p. 8 p.17

<sup>235</sup>Ministère de l'Équipement, des Transport et du logement, Ministère de la culture et de la Communication, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : « Intervenir en quartiers anciens, Enjeux-Démarches-Outils ». Edition le moniteur, Paris, 1999. P. 103.

## **7.2. L'objectif patrimonial des secteurs sauvegardés**

L'extension du champ de la protection des monuments et de leurs abords aux ensembles urbains bâtis, a permis de déplacer l'intérêt historique, culturel et esthétique, qui était alors accordé qu'aux seuls monuments, qui représentaient les éléments remarquables d'une ville, vers l'ensemble des édifices et des espaces qui le composaient.

«Au siècle dernier, le patrimoine historique de chaque nation était constitué par un ensemble de monuments. Le monument, l'édifice était protégé comme une statue ou un tableau. L'état le protégeait en tant qu'ouvrage majeur d'une époque, en tant que chef-d'œuvre. Mais les nations ne sont plus seulement sensibles au chef-d'œuvre, elles le sont devenues à la seule présence du passé. Ici, le point est décisif : elles ont découvert que l'âme de ce passé n'est pas faite que de chef-d'œuvre, qu'en architecture un chef-d'œuvre isolé risque d'être un chef-d'œuvre mort. »<sup>236</sup>.

## **7.3. L'objectif urbain des secteurs sauvegardés**

Comme on vient de le voir, la loi Malraux est une loi de protection du patrimoine mais aussi d'urbanisme qui considère que la dynamique urbaine doit s'appuyer sur la ville existante. Aujourd'hui la politique des secteurs sauvegardés garde toute son actualité, dans la mesure où elle représente la seule démarche qui permet d'intégrer et de concilier les enjeux patrimoniaux et les enjeux urbains, par la prise en compte de la dimension sociale, fonctionnelle et de la vocation historique des ensembles anciens, comme des lieux de pluri-fonctionnalité, de coexistence et d'urbanité.

A cet effet un plan de sauvegarde et de mise en valeur (*P.S.M.V*) est élaboré dans les secteurs sauvegardés. Il est investie de l'ensemble des objectifs d'un document d'urbanisme par la prise en compte du volet social, économique et de l'ensemble des besoins de la population du secteur sauvegardé comme l'habitat, l'emploi, les services, le transport...

## **7.4. Délimitation du secteur sauvegardé**

Le périmètre du secteur sauvegardé intègre aussi bien le noyau historique que ses abords immédiats. Les franges ne présentent pas les mêmes enjeux patrimoniaux, mais il est nécessaire de mener leur gestion dans la continuité du secteur sauvegardé afin de permettre une bonne transition. Leur prise en charge incombe au P.O.S ou si nécessaire à une procédure

---

<sup>236</sup> André Malraux, historien d'art et ministre de la culture. Extrait du discours préparatoire à la loi du 4 août 1962.

Complémentaire de protection telle que la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

#### **7.5. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V)<sup>237</sup>**

C'est un document d'urbanisme qui prend en compte la nécessaire évolution d'une ville, au regard des fonctions urbaines contemporaines, et permet d'y mener des actions qui la valorise. A ce titre il se substitue au plan d'occupation des sols où à l'actuel P.L.U<sup>238</sup>. Il contient des dispositions réglementaires régissant les travaux intervenants en secteur sauvegardé : tout travaux d'aménagement, de transformation, de construction doivent s'inscrire dans le respect de l'existant. Sans avoir à le copier, il est nécessaire de le prendre en compte afin d'éviter de porter atteintes à ses qualités historiques morphologiques et architecturales. Le P.S.M.V est conçu comme un instrument de gestion des ensembles urbains historiques, qui permet de gérer les aspects de l'aménagement, afin d'intégrer dans la même démarche, préoccupations patrimoniales et politique urbaine, simultanément en termes d'image et d'identité et en terme de fonctionnalité et d'usage.

On peut dire alors, que le P.S.M.V. est porteur d'un projet urbain spécifique fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain.

##### **1. Démarche du plan de sauvegarde et de mise en valeur**

Ce qui caractérise le plan de sauvegarde, c'est sa démarche globale qui ne dissocie pas la morphologie de la ville de sa valeur d'usage. Le patrimoine urbain est un patrimoine habité, vivant, qui a des dimensions sociales, fonctionnelles et économiques. Pour cette raison, il ne peut être appréhendé sous le seul angle du décor. Le passage du monument à la ville ne se résume pas à un changement d'échelle d'intervention, sa sauvegarde et sa mise en valeur ne peuvent se limiter alors à définir uniquement l'aspect technique de sa conservation et de sa restauration, mais, impliquent des responsabilités et des dispositions à la hauteur de la richesse qu'il représente en sa qualité d'espace vécu, à la hauteur également de ses enjeux sociaux économiques et culturelles. A cette fin, l'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur a pour objectif de définir une politique globale de prise en charge du patrimoine urbain. Cette démarche conduit à se préoccuper des questions se rapportant à rechercher : les fonctions urbaines à privilégier, pour leurs compatibilité avec l'échelle et la morphologie du

---

<sup>237</sup> Op. Cité, « Intervenir en quartiers anciens, Enjeux-Démarches-Outils », p. 104-115.

<sup>238</sup> P.L.U. : Plan local d'urbanisme.

secteur sauvegardé, à s'interroger sur ses relations avec sa périphérie, en terme de fonction (d'habitat, de transport et de commerce), que de tissu urbain et à créer et entretenir une dynamique économique, par l'intégration d'équipements, de services et d'activités qui ont vocation de s'implanter dans un secteur sauvegardé. Par ailleurs cette étude incite la commune à mettre en place des dispositifs d'encadrement complémentaire tels que : un programme local d'habitat, un plan de déplacement, un soutien au commerce...

L'étude du P.S.M.V. est basée sur un ensemble d'analyses détaillées, établies à toutes les échelles d'interventions et de gestion.

➤ **Analyse structurale**

C'est une analyse qui s'effectue à l'échelle de l'ensemble du secteur sauvegardé et permet de connaître sa genèse et son évolution historique. La connaissance de l'évolution de sa structure urbaine, de son implantation, de son tracé, permet de mieux appréhender la forme actuelle et son développement à venir.

L'approche historique et archéologique est nécessaire pour cette étude, dès lors que la ville est le résultat d'une reconstruction permanente sur elle-même, tout au long de son histoire.

➤ **L'analyse typo morphologique**

Elle s'effectue à l'échelle de l'îlot, du linéaire de rue et permet de connaître le mode d'implantation des immeubles, ainsi que leurs caractéristiques urbaines : gabarit, rapport entre occupation bâtie et espace libre, organisation historique des édifices... L'intérêt d'un édifice est lié à ses caractéristiques intrinsèques mais également à son rôle et à sa situation dans l'ensemble urbain (exemple : immeuble d'angle, situation dans une perspective).

➤ **L'analyse architecturale**

Elle permet de recenser et d'identifier les bâtiments selon leur intérêt propre et en fonction de leur relation avec l'ensemble urbain. Cette classification concerne :

1. les bâtiments existants, en portant une description détaillée et des indications sur la nature des travaux à exécuter tels que : la conservation, la modification, la démolition. Un recensement des éléments d'architecture et de décor, aussi bien intérieurs qu'extérieurs est établie au préalable (détails de construction, matériaux, époque de construction, état du bâti, usage passé et actuel...);
2. Les bâtiments nouveaux, en portant des indications sur la nature de l'extension, la reconstruction, la construction ;
3. Les espaces libres publics (rues, place, espaces boisés, plantations...) ou privés (cours, jardin...), avec indications sur leurs caractéristiques : échelle, morphologie, matériaux, présence du végétal, les édifices qui le bordent et également des

indications sur leur conservation et leur mise en valeur. L'approche historique est indiquée pour saisir la logique de composition et le fonctionnement des espaces libres du secteur sauvegardé qui sont liés à l'histoire de la ville et à la succession des différentes interventions ;

4. Le P.S.M.V peut procéder à la classification comme espaces boisés, les boisements, parcs à protéger, ou à créer, ainsi que la prescription de la réalisation de plantations d'alignement.

Les prescriptions architecturales sont énoncées dans le règlement, par des annexes détaillées et un fichier où registre des immeubles et des espaces indiquant leur état de dégradation.

➤ **L'analyse urbaine**

Elle s'applique aux espaces et aux équipements urbains et permet de mieux cerner leurs difficultés et leurs potentialités, dont il faut tenir compte dans l'évolution des tissus anciens.

➤ **L'analyse socio-économique**

Cette analyse contribue à définir un projet urbain pour le secteur sauvegardé, elle porte sur :

1. la situation sociodémographique du secteur sauvegardé ;
2. l'habitat ;
3. l'évolution des activités artisanales, commerciales, l'emploi ;
4. les besoins du secteur sauvegardé en matière d'équipement, de service public de transports, (accessibilité et stationnement).

L'ensemble de ces données permet de mieux identifier les enjeux patrimoniaux et urbains, nécessaire à la définition des objectifs à cibler pour la protection du patrimoine architectural et urbain et pour la politique urbaine.

## **2. Contenu du plan de sauvegarde**

Il comprend les éléments suivants :

➤ **Rapport de présentation**

Il est constitué de :

1. la synthèse des données ;
2. enjeux et objectifs ;
3. mesures de protection retenues,
4. options d'urbanisme retenues : les orientations en matière d'aménagement et de traitement du tissu urbain bâti et des espaces publics, les dispositions en matière d'habitat, d'activités, d'environnement au même titre qu'un plan d'occupation au sol.

### ➤ **Le document graphique**

Il contient les informations graphiques concernant :

1. l'indication des immeubles à conserver dont la démolition, l'enlèvement, la modification, ou l'altération sont interdits ;
2. les immeubles ou parties d'immeuble à modifier ou à démolir, suite à des opérations d'aménagements publics ou privées jugées nécessaires ;
3. les immeubles à améliorer ou à remplacer, ainsi que les modifications à leur apporter ;
4. les orientations retenues pour les constructions neuves, en matière d'emprise au sol et d'alignement par exemple ;
5. les espaces libres à protéger ou à mettre en valeur ;
6. les espaces verts à créer.

### ➤ **Le règlement**

Le P.S.M.V. présente un règlement détaillé sur les dispositions générales et particulières retenues en fonction de la classification des immeubles et des espaces, de la complexité de l'ensemble urbain à préserver et à mettre en valeur. Les dispositions concernant l'aspect architectural sont particulièrement développées.

### ➤ **Les annexes**

Le plan comporte des annexes suivantes :

1. Annexes réglementaires relatives aux prescriptions particulières de modification ou d'écêtement des constructions et de traitement des espaces ;
2. Annexes de recommandations architecturales ;
3. Annexes réglementaires relatives aux réseaux, aux servitudes d'utilité publique et aux emplacements réservés aux équipements publics.

### ➤ **Fichier des immeubles et des espaces**

Ce fichier permet d'avoir des précisions pour chaque bâtiment ou espaces, sur son histoire, sa qualité architecturale les traitements propres à assurer sa conservation ou sa mise en valeur.

Au terme des études, le P.S.M.V est rendu public par arrêté, établi par les autorités locales. Il est approuvé par décret du premier ministre et devient définitivement opposable aux tiers, pour l'exécution des travaux de toutes nature, à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Véritable plan d'urbanisme de même nature que le P.O.S. ou l'actuel plan local

d'urbanisme (P.L.U) instauré par loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, auquel il se substitue<sup>239</sup>.

### **3. Les acteurs de la politique des secteurs sauvegardés<sup>240</sup> en France**

#### **➤ L'état**

La politique des secteurs sauvegardés est initiée au niveau national et reste de la responsabilité de l'état dont la présence assure la logistique et le financement de la majeure partie de l'élaboration du P.S.M.V., même si les autorités locales sont largement impliquées dans sa mise en œuvre.

#### **➤ Les acteurs et les partenaires locaux**

En France les acteurs et les principaux partenaires locaux sont constitués de :

##### **1. La commune**

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur est un plan d'urbanisme qui va régir la ville ou une partie de la ville, pour cette raison, l'implication des services communaux est indispensable pour créer le secteur sauvegardé. Son adhésion est exprimée par une délibération du conseil municipal.

##### **2. L'architecte des bâtiments de France**

L'architecte des bâtiments de France est le personnage clé des secteurs sauvegardés, en sa qualité d'expert du patrimoine, il est affecté au service départemental du patrimoine par l'état, pour se charger de la gestion de l'ensemble des espaces protégés : abords des monuments historiques, sites, Z.P.P.A.U.P. et secteurs sauvegardés.

##### **3. La direction départementale de l'Équipement**

Elle joue un rôle important auprès de la commune et du chargé d'étude du P.S.M.V., en raison de ses compétences en matière d'urbanisme et de l'habitat.

##### **4. Architecte chargé de l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur**

Le choix de l'architecte urbaniste indépendant est établi en fonction de ses compétences en matière de patrimoine bâti historique et d'analyse urbaine. Il est désigné par le maire après agrément des ministres chargés de l'architecture et de l'urbanisme.

---

<sup>239</sup> Diagonal, revue des équipes d'urbanisme, « patrimoine et protection», mai- juin 2002, n°155, p. 30.

<sup>240</sup> Ministère de l'Équipement, du Logement, du Transport et du Tourisme : « Les secteurs sauvegardés » Op. Cité, p. 19 p. 23.

## **5. La direction régionale des affaires culturelles**

Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique culturelle de l'état, à ce titre plusieurs de ses services constituent des partenaires locaux de la politique des secteurs sauvegardés.

## **6. Conservation régionale des monuments historiques**

Elle veille à l'application de la loi du 31 décembre 1913 relative à la protection des monuments historiques, par l'intermédiaire de l'architecte en chef des monuments et l'architecte des bâtiments de France. Elle est consultée lors de l'élaboration du P.S.M.V. sur les questions se rapportant aux monuments historiques qui sont compris dans le périmètre des secteurs sauvegardés : elle instruit les demandes d'autorisation et contrôle les travaux sur les monuments historiques.

## **7. Service régionale de l'inventaire**

Il est chargé du recensement du patrimoine bâti suivant une démarche scientifique à partir de critère préétabli, à ce titre il est consulté lors de l'élaboration de l'analyse patrimoniale du P.S.M.V.

## **8. Service régional de l'archéologie**

La protection du patrimoine archéologique constitue un des objectifs du plan de sauvegarde.

Le service de l'archéologie est un partenaire qui intervient alors dans :

- La reconstitution des structures originelles de l'espace urbain sauvegardé ;
- La lecture des traces persistantes dans sa structure actuelle.

## **9. Ethnologue régional**

Il apporte des connaissances sur les usages, les pratiques des lieux et sur les savoir-faire des habitants.

## **10. La direction régionale de l'environnement**

Permet de tenir compte de l'environnement et de la qualité des paysages lors de l'élaboration du plan de sauvegarde.

## **11. Les associations de sauvegarde du patrimoine**

Leur rôle est important pour l'identification du patrimoine, l'information et la sensibilisation de la population.

#### **4. La commission locale du secteur sauvegardé**

La commission locale du secteur sauvegardé est une instance de concertation de coordination et de pilotage, constituée par arrêté préfectorale. Elle est généralement présidée par le maire et réunit régulièrement les acteurs des secteurs sauvegardés. Elle comprend :

1. Les élus désignés par le conseil municipal ;
2. Les représentants de l'administration, à savoir les services de l'état qui participent à l'élaboration des P.O.S, un représentant de la direction de l'équipement et l'architecte des bâtiments de France ;
3. L'architecte chargé de l'élaboration du plan de sauvegarde ;
4. Les représentants des associations et les acteurs économiques ;
5. Les représentants de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre des métiers avec voix consultatives.

#### **7.5.1. Autres dispositifs et outils de protection<sup>241</sup> en France et leur articulation avec les secteurs sauvegardés**

Une articulation des secteurs sauvegardés avec d'autres outils et dispositifs de protection est indispensable en raison de la diversité et de la complexité des procédures de protection.

##### **➤ Les monuments historiques et leurs abords (Loi du 31 décembre 1913)**

Les monuments historiques sont soumis aux mesures générales du P.S.M.V. mais suivent leur propre régime d'autorisations de travaux.

##### **➤ Sites classés ou inscrits (loi du 2 mai 1930)**

Les sites classés conservent leur propre régime d'autorisation de travaux parallèlement à celui du secteur sauvegardé. Ce dernier n'a aucun effet juridique sur les sites classés. Par contre la protection au titre des sites inscrits est sans incidence réelle sur le P.S.M.V.

##### **➤ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (loi du 7 janvier 1983)**

Une superposition entre zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager n'est pas nécessaire dans la mesure où ces documents présentent des similitudes en termes d'objectifs et de prescriptions architecturales, d'autre part, cela permet d'éviter les conflits de compétences pour leur élaboration. La Z.P.P.A.U.P., est placée sous la responsabilité de la commune alors que le secteur sauvegardé est sous la responsabilité ministérielle.

---

<sup>241</sup> Op. Cité, Ministère de l'équipement, des Transports et du logement, Ministère de la Culture et de la Communication, « Intervenir en quartiers anciens, Enjeux-Demarches-Outils » p. 108 p. 113.

Les Z.P.P.A.U.P peuvent être instituées pour prendre en charge la transition entre secteur sauvegardé et sa périphérie, afin d'atténuer la rupture et l'effet de frange.

➤ **Articulation avec les outils et procédures d'urbanisme et d'aménagement**

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur est un document d'urbanisme opposable aux tiers, en l'occurrence il a vocation à se substituer à tout plan d'urbanisme et à tout plan d'occupation au sol à l'intérieur du périmètre du secteur sauvegardé.

Il constitue le dispositif d'encadrement de référence de la politique des secteurs sauvegardés, dont il garantit la qualité des actions opérationnelles.

Pour plus d'efficacité, les actions du P.S.M.V., s'appuient sur d'autres outils tels que :

1. La procédure de résorption de l'habitat insalubre (R.H.I), afin de contribuer à retrouver des conditions d'habitabilité conformes aux normes, dans des îlots très dégradés ou trop denses ;
2. Les opérations programmées d'améliorations de l'habitat (O.P.A.H), permettant une approche d'ensemble à l'échelle de l'îlot, du quartier ou encore d'un centre ancien. Elles doivent tenir compte du double objectif de réhabilitation des logements et de mise en valeur du patrimoine ;
3. Le périmètre de restauration immobilière est un mécanisme opérationnel distinct du secteur sauvegardé qui est un document d'urbanisme, mais il lui est associé dès le départ afin de favoriser la restauration plutôt que la démolition, rénovation. Les travaux doivent être définis au préalable, immeuble par immeuble conformément au plan de sauvegarde ;
4. Opération programmée d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat.

Cependant, toutes ces opérations sont menées dans le respect des prescriptions et des objectifs du P.S.M.V, elles doivent veiller au respect notamment des immeubles classés et à la limitation des démolitions. Dans un souci de coordination, l'association du chargé d'étude du P.S.M.V et de l'architecte des bâtiments de France est nécessaire en amont des études de ces opérations.

➤ **Dispositif d'aide financière**

Un dispositif d'aide financier est élaboré afin d'accompagner les travaux en secteur sauvegardé, au titre de subventions aux personnes publiques ou privées, qu'en matière d'amélioration d'habitat, qu'au titre de la fiscalité immobilière (exonération fiscale, destinée à inciter les propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux de restauration).

### 7.5.2. Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P)<sup>242</sup> et leurs limites

La zone de protection du patrimoine architectural et urbain (Z.P.P.A.U) n'est pas un document d'urbanisme mais une simple servitude de protection d'utilité publique instituée par la loi relative à la décentralisation des compétences dans le domaine de l'urbanisme du 7 janvier 1983. Elle est devenue instrument de protection d'ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P), depuis la loi paysage du 8 janvier 1993, pour assurer la prise en charge, aussi bien des tissus et espaces bâtis que des paysages présentant des qualités propre, ou une relation particulière avec des monuments.

En l'occurrence elle s'impose au P.O.S ou au plan local d'urbanisme mais ne se substitue pas à ces derniers. Elle s'inscrit dans le mouvement de décentralisation des années quatre vingt, désormais, la préservation du patrimoine incombe aux communes.

Néanmoins l'entrée en vigueur de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain induit la nécessité d'apporter des modifications ou une redéfinition du rôle de la Z.P.P.A.U.P., pour mieux l'adapter aux nouvelles possibilités offertes par cette loi. A cette fin, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain favorise le transfert aux collectivités local des compétences de l'état en matière d'inventaire, de classement et d'inscription des monuments historiques. L'échelle d'intervention de cet instrument est adaptée au patrimoine local (ville, quartier, village, paysage...).

Comme pour les secteurs sauvegardés les Z.P.P.A.U.P sont soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, personnage central dans le processus de Z.P.P.A.U.P. puisqu'il intervient dans la décision d'élaboration, dans la conduite des études et dans la gestion du document créé.

#### ➤ **Objectif de la Z.P.P.A.U.P**<sup>243</sup>

Elle a été conçue au départ pour améliorer la gestion des abords des monuments historiques. Cette procédure a permis de suspendre l'application de la servitude des abords des monuments par la révision de l'aire de protection, qui était alors limitée au 500 mètres, en lui substituant un périmètre mieux adapté aux réalités physiques du site et à sa perception. Elle remplace également les zones de protection de la loi du 2 mai 1930 et interrompt les effets des sites inscrits au titre de cette loi, dès lors qu'ils sont compris dans son périmètre. Depuis, l'objectif

---

<sup>242</sup> Op. Cité. Diagonal, revue des équipes d'urbanisme, « Patrimoine et protection », Mai-juin, 2002, n°155, p.29-p. 32.

<sup>243</sup> Op. Cité. « Intervenir en quartier anciens, Enjeux-Demarches-Outils », p. 116 p. 117.

de protection s'est élargit aux quartiers, et sites présentant des caractéristiques historiques ou artistiques.

➤ **Différence de procédure entre secteurs sauvegardés et Z.P.P.A.U.P<sup>244</sup>**

Les secteurs sauvegardés sont une procédure étatique alors que les Z.P.P.A.U.P sont définies comme une procédure placée sous la responsabilité de la commune, qui est chargée de la mise à l'étude de la zone et de l'élaboration du règlement. Ces deux dispositifs sont apparentés tant par leur contenu que par leurs objectifs, mais la Z.P.P.A.U.P, ne peut ni se superposer ni se substituer à un secteur sauvegardé. Cependant, la Z.P.P.A.U.P. peut accompagner un secteur sauvegardé, par complémentarité de celui-ci, comme pour le cas de Lyon. Les différences entre ces deux instruments, sont relatives, d'une part à la nature du document (l'un est défini comme un document d'urbanisme tandis que l'autre est une servitude de protection), d'autre part, au champ d'application. La Z.P.P.A.U.P a un champ d'application plus vaste et plus étroit à la fois, son intérêt est liée à sa souplesse, qui lui permet de s'appliquer à des patrimoines très divers et à un plus grand nombre d'édifices (architecture du XX<sup>ème</sup>, tels que les édifices industriels, l'habitat social...). De plus son périmètre est beaucoup plus large depuis la loi du 8 janvier 1993 qui lui permet d'intégrer la protection et la mise en valeur des paysages, elle peut concerner la totalité du territoire de la commune. En revanche, elle prend en charge uniquement l'aspect extérieur des édifices alors que le secteur sauvegardé s'étend aux parties intérieures.

➤ **Délimitation du périmètre de la Z.P.P.A.U.P<sup>245</sup>**

Celle-ci résulte d'analyse urbaine, architecturale et paysagère préalable. L'ensemble de ces analyses prend en compte :

1. les relations visuelles entre les monuments historiques et leur environnement ;
2. les éléments de cohérence du tissu bâti et des espaces ;
3. la trame et la morphologie urbaine ;
4. les perspectives ;
5. les bâtiments de référence locale ;
6. l'environnement culturel : élément de paysage lié à l'histoire : fortifications, traces archéologiques...

---

<sup>244</sup> Op. Cité, Diagonal, revue des équipes d'urbanisme, « Patrimoine et protection ».

<sup>245</sup> Ibid.

### ➤ **Articulation avec d'autres procédures et outils**

La Z.P.P.A.U.P est sans effet sur les monuments classés, qui suivent leur propre régime de travaux au titre de la loi du 31 décembre 1913. Par contre la protection au titre des abords, des monuments situés dans son périmètre est suspendue. Pour ce qui est des sites inscrits, leurs effets sont suspendus dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

La Z.P.P.A.U.P ne peut se substituer aux documents d'urbanisme (le P.O.S ou l'actuel P.L.U. en France) ou plan d'aménagement (comme par exemple le plan d'aménagement de zone). En revanche, elle doit leur être annexée, pour être opposable aux autorités.

## **7.6. Inventaire du patrimoine**

### **7.6.1. Définition de l'inventaire**

L'inventaire consiste à faire un recensement, une évaluation de l'aspect quantitatif comme qualitatif (état, valeur...) des œuvres ayant le caractère artistique, historique ou archéologique d'intérêt patrimonial. L'inventaire peut être établi à différents niveaux:

- **Au niveau international :** comme la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **Au niveau national :** comme la liste des monuments, des ensembles construits, des paysages et c constituant le patrimoine d'un pays. La liste thématique ou typologiques d'édifices d'un pays (édifices religieux, les châteaux, édifices industriel).
- **Au niveau local :** Liste constituant le patrimoine d'une localité.

### **7.6.2. Objectifs de l'inventaire**

L'inventaire constitue une étape préalable à toute politique de protection du patrimoine et représente l'outil de base pour la gestion et la protection du patrimoine. Il est une obligation légale pour les institutions en charge du patrimoine, ce n'est que lorsque le bien est identifié, listé et classé que sa sauvegarde peut être organisée. L'inventaire permet de gérer protéger et promouvoir le patrimoine :

#### **Gestion :**

Il permet d'aider les autorités locales, les urbanistes, à la prise de décision concernant ces biens (plan d'aménagement, cahier de charges etc).

#### **Protection :**

Il permet de classer les biens et de développer les outils juridiques de protection.

#### **Promotion et éducation :**

Il permet d'identifier les opportunités de développement (écotourisme, tourisme culturel, susceptible de générer de revenus), de promouvoir le patrimoine culturel auprès du grand public et enfin de comprendre l'histoire à travers la connaissance des sites.

#### **Encourager la recherche :**

Motiver les étudiants, enseignants et chercheurs à engager des recherches.

### **7.6.3. La Méthode d'évaluation de l'inventaire**

L'inventaire comporte différentes phases :

#### **1. Phase de recherche documentaire :**

Elle consiste à collecter et confronter les informations déjà existantes comme :

- Archives, services de documentation existants, ouvrages d'histoire ;
- Consultation des outils topographiques : les cartes, les plans cadastraux, les vues aériennes ;
- Documents iconographiques : vues anciennes, gravures photographiques ;
- Collaboration avec des personnes ressources : Historiens passionnés de patrimoine, détenteurs de savoirs traditionnels.

#### **2. Enquête sur le terrain :**

Questionnaire, relevé, état de conservation, contrôle technique etc.

#### **3. Enregistrement des données recueillies :**

Les données sont recueillies sur des fiches écrites reprenant les informations sur la localisation du bien, sa dénomination, sa description, sa nature, la période de sa création, les matériaux utilisés... Ces fiches sont accompagnées de relevés, dessins, photos, repérage cartographiques des sites. Les informations recueillies seront plus ou moins importantes selon les moyens dont on dispose.

#### **4. Les moyens :**

Moyens matériels : fiches de recensement, appareils photos, matériel de dessins, appareil d'enregistrement sonore, outils informatique... Moyen de déplacement et moyens humains : Un travail d'inventaire est réalisé par une équipe pluridisciplinaire (techniciens du patrimoine, architectes, archéologues, sociologues, historiens, anthropologues, ethnologues, peuvent être associés selon la nature du site.

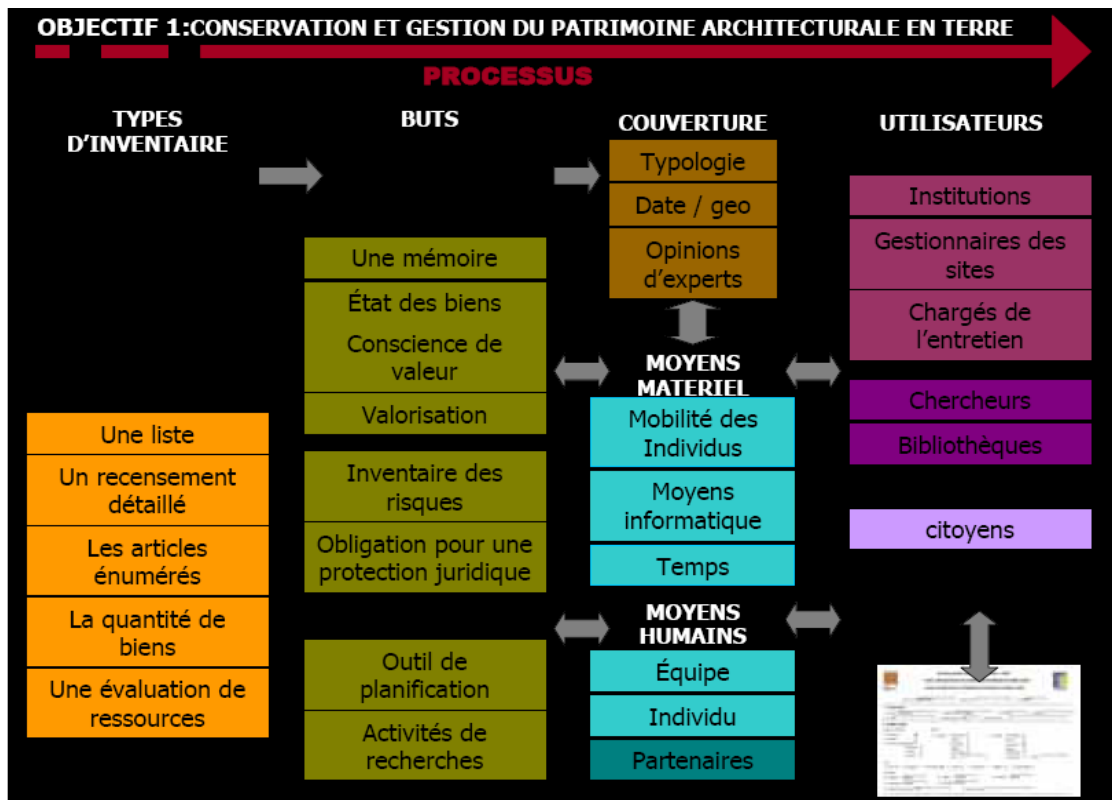


Figure 4.3 : Récapitulatif de la méthode d'élaboration de l'inventaire<sup>246</sup>.

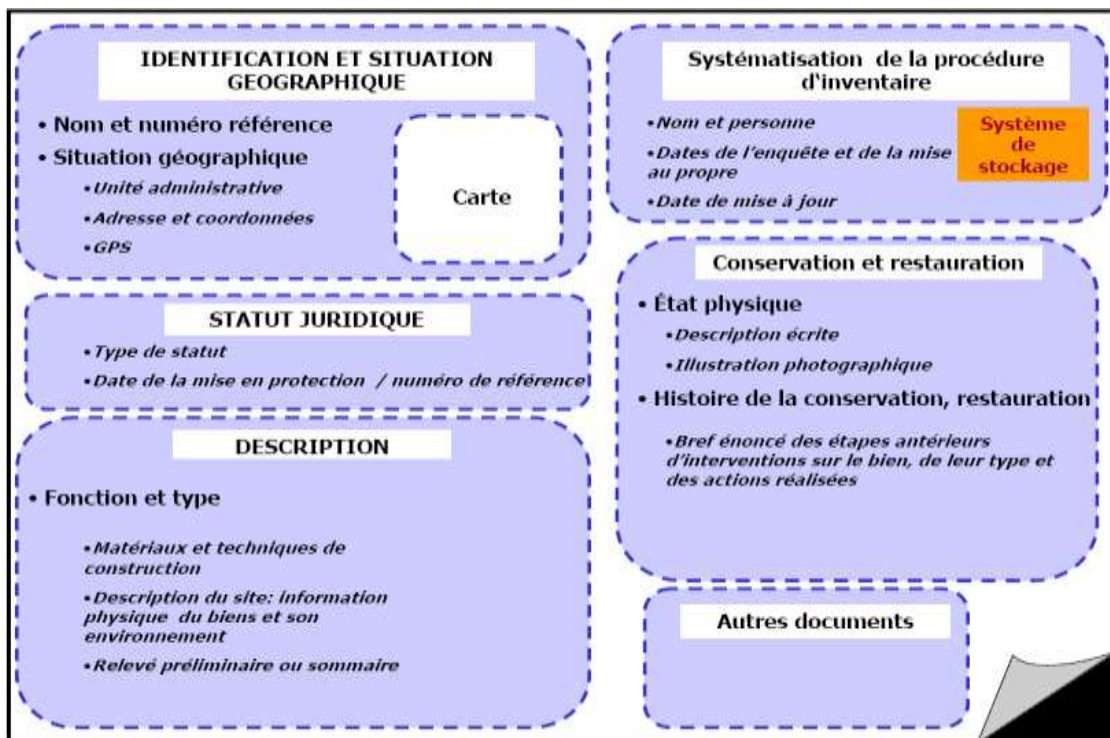


Figure 5.3 : Récapitulatif du contenu de la fiche d'inventaire

<sup>246</sup> Méthode Réhabimed : pour la réhabilitation de l'architecture traditionnelle méditerranéenne document de travail Aout 2005. [http : www.rehabimed.net/](http://www.rehabimed.net/) [www\\_fra/libres\\_fra.ast](http://www_fra/libres_fra.ast)

## CONCLUSION

La sauvegarde du patrimoine est une entreprise complexe et d'une grande envergure, nécessitant un engagement à long terme, des interventions multiples et une participation active des communautés locales.

Le recours à la démarche stratégique en tant que processus et non en tant que modèle à adapter, permet de dépasser une logique de politiques d'interventions sectorielles par la mise en place d'une démarche globale qui se traduit par l'engagement de différentes institutions nationales et locales, de différents acteurs institutionnels, privés et des populations concernées. Elle nécessite une véritable volonté politique de changement qui se traduit par :

- ✓ une réorganisation autant des services que des pratiques ;
- ✓ une mise en place d'instruments de gestion politique techniques, d'instruments réglementaires et opérationnels permettant de renforcer le rôle des municipalités dans les processus de décision relatifs au patrimoine.

La mise en place de la transversalité permettant le décloisonnement et l'articulation entre divers domaines d'intérêt et d'action (protection du patrimoine, aménagement urbain) inscrivant la sauvegarde dans la pluridisciplinarité, le professionnalisme et la complémentarité des compétences sur le bâti, en lien avec ceux qui l'habitent et en transmettent le sens.

La mise en place d'un dispositif de participation qui implique non seulement le pouvoir public (l'état, les autorités locales,...) mais aussi la participation des citoyens, des investisseurs locaux que des habitants qui doivent être placés au cœur du processus afin d'éviter le risque de renforcer la ségrégation spatiale et d'aboutir à l'appropriation du processus par les habitants.

Il n'en demeure pas moins que le pouvoir public à un rôle crucial d'animateur et de coordinateur dans le sens où il lui incombe de rattacher la politique de sauvegarde du patrimoine à une politique urbaine globale. En effet les quartiers historiques ne peuvent pas être des territoires isolés, leur sauvegarde doit être soutenue et intégrés dans un plan global de développement urbain de la ville afin d'éviter que le quartier historique ne constitue un élément de ségrégation spatiale et sociale.

Son rôle est également décisif dans sa capacité à travailler en partenariat avec les représentants de la société civile tout en les aidant à se structurer et à dépasser leurs conflits. Partenariats permettant aux acteurs de répondre à la complexité du terrain par des regards et compétences complémentaires.

Le processus commence par des études pluridisciplinaires et détaillées, un inventaire du patrimoine ,un diagnostic mettant en perspective les menaces et les opportunités de développement, les tendances de l'environnement économique et social, les ressources et les moyens dont dispose la ville.

La stratégie de sauvegarde inclue d'établir des priorités et une hiérarchisation des objectifs à atteindre selon les ressources disponibles. Elle est formulée dans un plan d'action par des instances telles que des conseils ou des commissions ayant une participation citoyenne. Le plan d'action comprend une mission, des objectifs et des actions, il établit une coresponsabilité entre le gouvernement local, les agents culturels et la société civile.

Le processus inclut un suivi et une évaluation continue de chaque objectif et de chaque action et une révision du processus si nécessaire.

PARTIE II  
CAS D'ETUDE

## INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie du travail de recherche consiste à analyser le cas d'étude de la ville de Bejaia à travers son patrimoine. Nous nous attacherons au *premier chapitre* (Présentation du cas d'étude) à montrer l'intérêt patrimonial de la ville de Bejaia à travers son évolution historique et morphologique. En effet Bejaia constitue un objet de recherche intéressant du fait de sa richesse historique. La complexité de son tissu urbain est liée à son évolution par stratification et apports successifs des différentes occupations depuis les phéniciens jusqu'à la colonisation la plus récente, ainsi qu'à la relation très étroite qu'entretient la ville avec son paysage exceptionnel. Cependant l'histoire de l'évolution du tissu urbain de Bejaia demeure peu connu du fait de l'absence d'ouvrages historiques relatifs à l'aspect urbain de la ville pendant la période médiévale ou elle a connue son plus grand développement. La plupart des études de recherche sur le cas, relatent plus les événements historiques qui ont traversé la ville de période en période sans apporter de grande contribution à la compréhension de son organisation spatiale.

Si nous insistons lors de cette partie sur certains événements ou données historiques, c'est pour souligner les caractéristiques patrimoniales, historiques, mémorial et symboliques se rapportant à certains lieux comme le quartier Khmis, ancien faubourg de la ville qui n'a jamais été considéré comme porteur de valeurs patrimoniales malgré sa richesse et sa contribution à l'histoire de la ville.

Il est question au *chapitre deux* (Diagnostic) de ce travail d'établir un diagnostic et un état des lieux nous permettant de comprendre les raisons du laisser aller des pouvoirs publics qui se soldent par des dégradations du patrimoine de la ville de Bejaia et l'état d'abandon dans lequel il se trouve. La superposition des éléments mis en évidence, nous permettra d'identifier la problématique et les dysfonctionnements de la prise en charge du patrimoine menés jusque là et d'établir la nécessité d'une prise en charge cohérente du patrimoine notamment du tissu historique encore habité, à travers une approche globale et durable qui nécessite au préalable la reconnaissance globale de ce patrimoine.

*Le troisième chapitre* (Inventaire du patrimoine de Bejaia) sera consacré à la présentation de quelques éléments patrimoniaux sous forme de fiches d'inventaires suivies d'un tableau d'évaluation patrimonial.

CHAPITRE IV  
PRESENTATION DU CAS D'ETUDE

## 1. DONNEES GEOGRAPHIQUES ET CLIMATIQUES

### 1.1. Situation géographique

La wilaya de Bejaia est située sur la frange sud de la méditerranée et au centre de la frange du littoral de l'Afrique du nord. Cette situation géographique privilégiée se prêtait à la convoitise et à l'installation de diverses civilisations qui ont traversé l'espace méditerranéen. La wilaya de Bejaia est limitée géographiquement au nord par la méditerranée, à l'est par le massif des Bâbords, à l'ouest par les crêtes du Djurdjura et au sud par le massif des Bibans. Elle est caractérisée par un relief accidenté et la prédominance de zones montagneuses<sup>247</sup> traversées par le couloir de la vallée de la Soummam<sup>248</sup> qui sépare le Djurdjura du massif des Bâbords et des Bibans. La vallée qui permet de lier Bejaia à son hinterland<sup>249</sup> est serpentée par la Soummam qui débouche au nord sur le golfe de Bejaia pour se jeter dans la mer méditerranée. La région de Bejaia est constituée de trois parties distinctes :

- La bande côtière qui s'étire en demi-cercle le long du golfe de Bejaia est constituée de terre sablonneuse liée à la pression marine ;
- La vallée de la Soummam : Elle se présente comme une étroite bande sinueuse qui traverse l'arrière pays vers le sud sur une longueur de 80km et une largeur de 4 km au niveau d'El-Kseur. elle est constituée de vastes espaces riches, propre à la culture maraîchère, à l'arboriculture fruitière ;
- La zone montagneuse : Elle est constituée du massif de l'Akfadou-Gourara au nord et de la chaîne des Bibans bâbords au sud et à l'ouest.

Les caractéristiques pédologiques sont différentes et se distinguent par la prépondérance du gré à El-kseur, du flys à Akbou, tandis que le sol de la zone de montagne est en majorité siliceux.

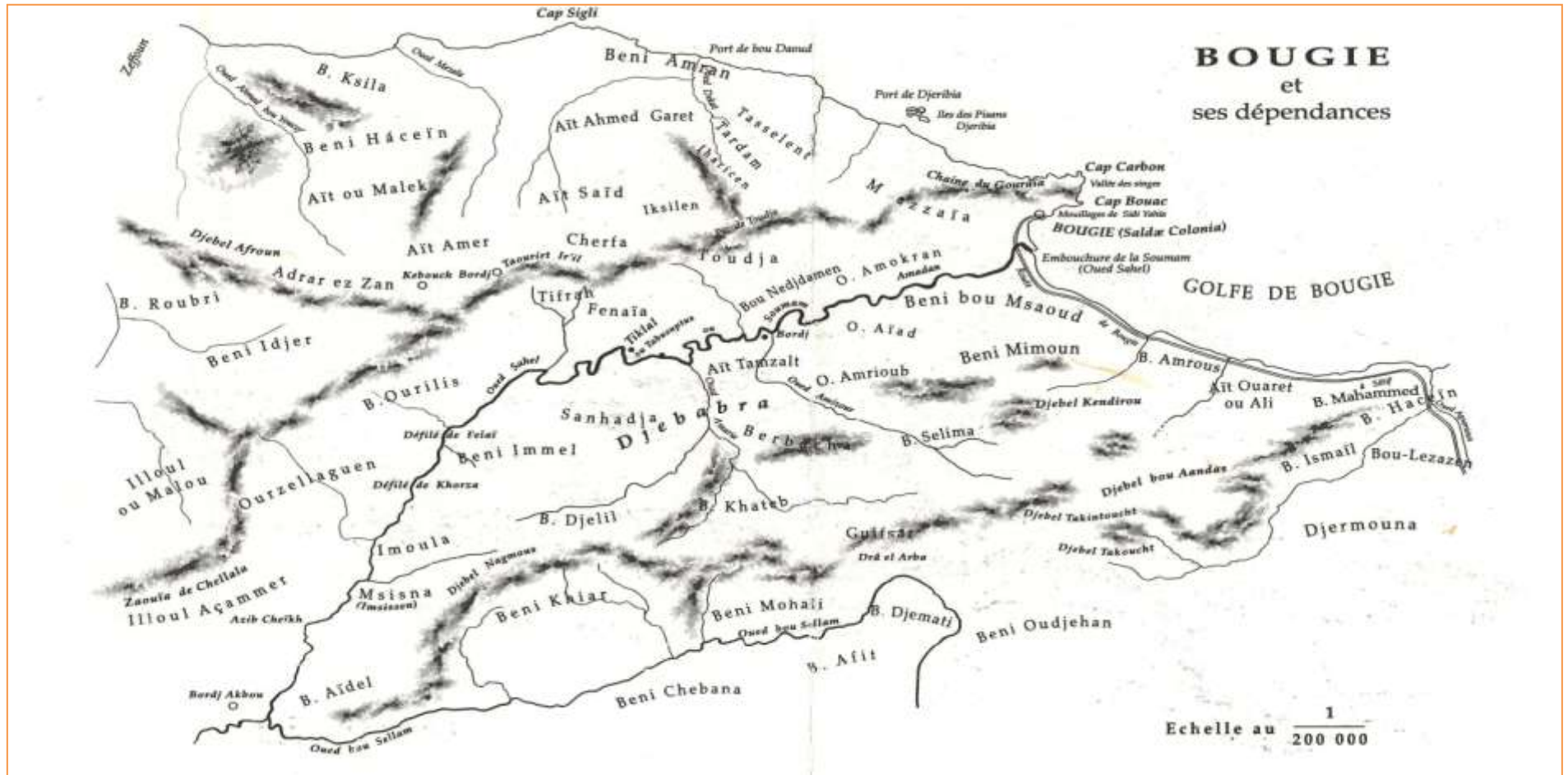
---

<sup>247</sup> La montagne occupe les trois quarts de la superficie totale de la wilaya avec des pentes abruptes de plus de 25%.

<sup>248</sup> La Soummam est un oued de l'Est algérien dont le cours passe en Kabylie avant de se jeter dans le golfe de Bejaia. Appelée au moyen âge oued el Kébir, elle était utilisée à la même époque pour le transport du bois en provenance des montagnes avoisinantes.

<sup>249</sup> Hinterland: Appelé aussi région, c'est la région nourricière qui entoure une ville et d'où celle-ci puise les ressources à son développement.





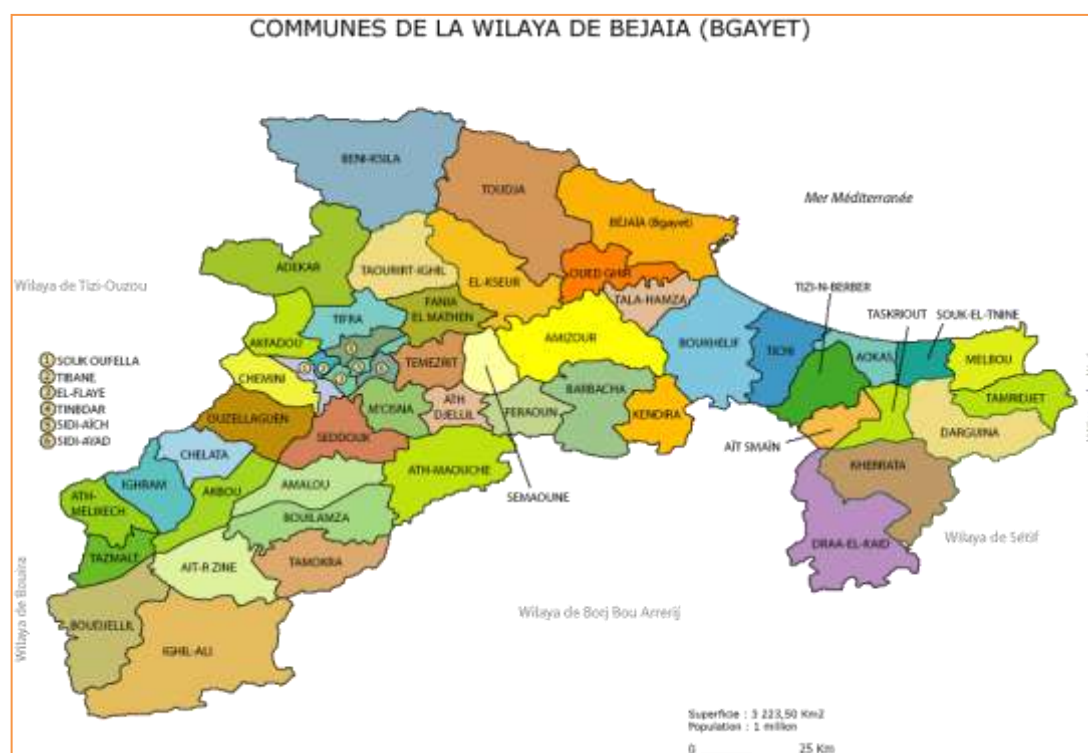
Carte 4-2 : Bejaia et son Hinterland<sup>250</sup>.

<sup>250</sup> Edouard Lapine « Vingt six mois à Bougie », présentation de Camille Lacoste –Dujardin et Nedjma Abdelfettah-Lalmi. Edition Bouchene, Paris 2002.p. 204.

## 1.2. Données climatiques

Bejaia, est située par 2°45' de longitude orientale et à 36°45' de latitude nord. Elle bénéficie d'un climat doux et tempéré, qu'elle doit à sa situation, à l'élévation de son sol et à la présence de la mer méditerranéenne. Les températures sont adoucies par son exposition à la mer. Sa température moyenne est de 17° avec un hiver doux et un été chaud qui varie par les jours de sirocco entre 30° et 40° Centigrades<sup>251</sup> la ville étant largement exposée au sud, reçoit les réverbérations des montagnes situées au fond du golfe tandis que le mont Gouraya barre le passage aux vents du nord. Les précipitations varient de 670 à 1000 mm en moyenne par an.

## 1.3. Découpage administratif de la wilaya de Bejaia



Carte 3.4 : Découpage administratif de la wilaya de Bejaia<sup>252</sup>.

La wilaya de Bejaia s'étend sur une superficie de 33261,26 km<sup>2</sup> et comprend 52 communes et 19 Daïras avec un taux d'urbanisation de 40%. Elle est limitée à l'est par la wilaya de Jijel, à l'ouest par la wilaya de Tizi-Ouzou et de Bouira et au sud par la wilaya de Sétif et de Bordj-

<sup>251</sup> Op. Cité Charles Féraud « histoire de bougie » p. 30.

<sup>252</sup> <http://www.kabyle.com>

Bou-Arredj. La population de la wilaya de Bejaia est estimée à la fin de l'année 2005 à environ 1 million de personnes.

#### 1.4. Description topographique et toponymique<sup>253</sup> de la ville de Bejaia

La ville de Bejaia occupe le piedmont du versant méridional du Gouraya dernier contreforts à l'ouest des djebels Aphrone et branche secondaire de l'atlas du Djurdjura. La ville s'étage vers le sud en amphithéâtre depuis le cap Bouac jusqu'au fond du golfe, elle est traversée par trois ravins qui descendent des rochers du Gouraya, les deux ravins de l'ouest nommé oued Acha'alal et oued Acherchour se réunissent pour former le ravin profond nommé oued Abzaz ou ravin dit des cinq fontaines tandis que le ravin de l'est appelé cha'bet sidi Bouali descend directement vers la mer. Ces deux ravins séparent deux plateaux, celui de Bridja qui s'élève de 145 m<sup>254</sup> au dessus de la mer se prolonge vers celle ci par la pointe du fort Abdelkader, et le plateau Tr' ilet dont un des versants est compris dans la ville.

##### ❖ La rade

« La grandeur de Bougie, aux diverses époque de l'histoire s'explique par la configuration particulière de sa rade. »<sup>255</sup>.

Le golfe de Bejaia de forme semi elliptique ouvert au nord présente une largeur de 30 km environ et de 8km de profondeur. Il est compris entre



Photo 1.4: Photo aérienne de la baie de Bejaia.

le cap carbon et le cap cavallo et il est caractérisé par l'élévation et la raideur des montagnes

<sup>253</sup> E. Carrette : « Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années, 1840, 41, 42, études sur la Kabylie », capitaine de génie militaires secrétaire de la commission scientifique d'Algérie. Vol I, Paris 1848. Imprimerie nationale. Numérisé par Google.

<sup>254</sup> Edouard Lapine « vingt six mois à Bougie ou collection de mémoire sur sa conquête, son occupation et son avenir », notice historique, morale politique et militaire sur les kabyles. Editions Bouchene, Paris, 2002. Edouard Lapéne était lieutenant colonel d'artillerie, auteur des événements militaire devant Toulouse en 1814, et un des précédents commandants supérieure à Bougie.

<sup>255</sup> L. C. Féraud « Histoire de bougie », édition Bouchene, 2001.p. 24.

qui le bordent. La ville et le port occupe la partie occidentale, cette situation est un trait commun des villes maritimes en Algérie qui occupent la région la plus avancée des anses ou des baies<sup>256</sup>.

Le golfe de Bejaia se termine par un crochet en retour à l'est qui forme une véritable «mole naturelle qu'aucun ouvrage d'art ne saurait supplanter », composé d'un ensemble de sept dentelures nommées par les habitants Seba-Djebilat qui s'enchaînent d'ouest en est le long de la crête et s'abaisse vers le cap noir qui plonge dans la mer. Le mont Gouraya et son fort au nord en occupe le plus haut sommet à 671 mètres d'altitude, le second à sa suite à l'est, porte le nom de Ml'a-ab-Ed-dib, (le théâtre du chacal), tandis que le dernier forme une saillie nommée Ras-bou-H'ai puis cap noir par les français. Le versant septentrional de la pointe noir habité par des singes<sup>257</sup> formé par des pentes abruptes, une falaise inabordable qui plonge dans la mer.

D'autres caps viennent compléter cet ensemble par le nord le cap carbon traversé de part en part par une caverne au niveau de la mer qui s'y engouffre et lui valu le nom d'El Metk'oub avant la colonisation et par le sud le cap Bouac qui s'avance en presque île qui portait le nom d'un Marabout vénéré Sidi Mlih (période médiévale). Le cap Bouac tire son nom de la batterie turque de quatre canons chargée de signaler l'arrivée des navires par un garde qui sonnait dans un instrument appelé Bouac<sup>258</sup> d'où le nom de Bouac (sonneur de bouc)<sup>259</sup>. Ce cap porte un phare édifié par les français. Entre le cap Bouac et la pointe noire se creuse le golfe des aiguades connu pour avoir servi de port pour les phéniciens pendant la période antique puis pour avoir servi de quartiers d'habitation pour les andalous exilés d'Espagne au XV<sup>ème</sup> siècle, et par lequel débarquèrent les garnisons espagnoles à leur tête le comte Pedro de Navarre pour la prise de Bejaia en 1509.

La rade de Bejaia qui fit l'admiration des amiraux de la marine militaire française pour son admirable situation est protégée contre les tempêtes du nord et de l'ouest par cet ensemble remarquable par sa beauté naturelle, ce paravent naturel qui rend son mouillage sur et lui donne toute sa valeur maritime. Elle est découpée par les saillies du cap Bouac, du fort Abdelkader et de la casbah, qui forment trois anfractuosités :

---

<sup>256</sup> Op cité Edouard Lapéne « vingt six mois à bougie ». Ed Bouchene Paris 2002. p. 4.

<sup>257</sup> Magots : Espèce de singe qui peuple la région de Bejaia en voie d'extinction et protégé depuis peu.

<sup>258</sup> Bouac mot arabe qui signifie clairon.

<sup>259</sup> Op. Cité L. C. Féraud : « Histoire de bougie », édition Bouchene, 2001, p. 23.

L. Charles Féraud est né à Nice en 1829-mort en 1888 était interprète militaire, puis président de la société historique algérienne en 1876, consul de France en 1877 à Tripoli puis ministre plénipotentiaire au Maroc en 1880.

- L'anse de Sidi Yahia forme l'avant port, mouillage militaire de Bejaia. Elle abrite la mosquée et la tombe d'un saint vénéré qui vécut à l'époque hafside XIII<sup>ème</sup> siècle (mort en 1211)<sup>260</sup> et dont elle porte le nom. Cette mosquée a été restaurée et transformée par les français en direction du port. L'anse de Sidi Yahia est protégée des vents d'est par la saillie du cap Bouac et des vents du sud par les hautes terres qui bordent le golfe. Sa profondeur est de 12 mètres, elle présente des dispositions naturelles et des qualités nautiques qui offrent une retraite sûre aux bâtiments dans les circonstances les plus défavorables, depuis les temps les plus reculés. Les turcs l'utilisaient comme station d'hiver de leur flotte. Elle est considérée par tous les marins comme un des meilleurs mouillages d'Afrique du nord, actuellement elle est occupée par le port pétrolier et l'armée.
- La seconde anse comprise entre le fort Abdelkader et la casbah abrite le port de Charles Quint, appelé ainsi par les français pour avoir accueilli le débarquement de l'empereur espagnol Charles Quint le 2 novembre 1541 pendant l'occupation espagnole lors de son expédition contre Alger. L'art de la navigation s'étant perfectionné, les navires de proportions plus grandes exigeaient des profondeurs d'eau plus importantes qui rendaient le port romain insuffisant. Ce port réaménagé par les français en port marchand et voyageurs, est limité par la façade maritime de la ville et pourvue d'un débarcadère.
- La troisième constitue l'arrière port de Bejaia, ancien port romain adossé à une plage douce et basse qui convenait aux besoins et à la navigation ancienne, où les galères romaines se halaient à terre, et dans lequel des vestiges archéologiques d'époque romaine ont été mis à jour. Actuellement aménagée en port de pêche et de plaisance.

Le fond du golfe aboutit à une plaine qui s'étend au pied de la ville, selon une bande étroite que serpente l'oued Soummam et les cours d'eau de moindre importance comme l'oued Sghir qui vient des hauteurs occupées par les Mezzaia et l'oued Acha'llal qui vient du mont Gouraya. La plaine est entourée de montagne boisée et constitue la partie nourricière et le jardin naturel de Bejaia.

Cette situation remarquable et favorable lui vaudra d'être continuellement convoitée au fil du temps par les différentes civilisations méditerranéennes qui marquèrent son histoire et son territoire et explique la prospérité à laquelle elle parvint au moyen âge. Un aperçu de l'histoire de Bejaia, du contexte et des événements dans lesquels elle a évolué est nécessaire pour saisir

---

<sup>260</sup> Abu Abas Ahmed Al-Ghobrini: « Unwan Ed-Diraya », note de R. Bounar, Alger, SNED, 1971 p. 135.

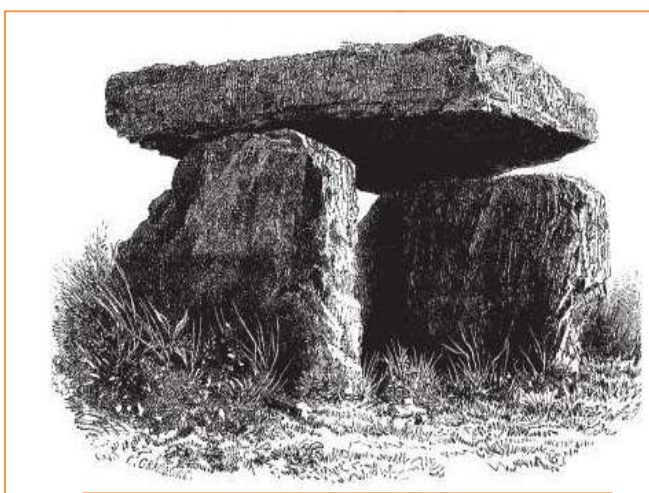
sa richesse historique, permettant la compréhension de son évolution urbaine et la connaissance des objets patrimoniaux qui la composent.

## 2. DONNEES HISTORIQUES

Il est nécessaire avant d'étudier le patrimoine de Bejaia, d'aborder l'histoire de la ville en la plaçant dans celle du contexte Maghrébin et de son évolution afin d'éviter un point de vue partiel. Les données historiques permettent la compréhension de l'organisation urbaine de la ville intimement liée à son évolution historique.

### 2.1. Période antique

Aussi loin que remonte l'histoire, l'Afrique du nord sera habitée par les berbères malgré les conquêtes répétées de ce vaste territoire. Les informations recueillies par les carthaginois sur les traditions et l'histoire de cette population seront systématiquement détruites par les romains après la prise de Carthage. Les autochtones auraient conservé leur autonomie, leurs usages, leur langue et bien que conquis auraient fini par s'assimiler les vainqueurs. Des monuments mégalithiques de cette époque se sont conservés jusqu'à nos jours.



**Photo 2.4:** Monument mégalithique en Kabylie

Les premiers de ces conquérants qui laissèrent des traces durables de leur passage en Afrique du nord furent les carthaginois. Au commencement de la seconde guerre punique, c'est-à-dire aux jours de sa plus grande splendeur, elle s'étendait sur les bords de la Méditerranée, en Afrique (880-146 avant J.-C.), depuis la petite Syrte jusqu'aux Colonnes d'Hercule<sup>261</sup>, elle occupait en Afrique que les côtes.

Bejaia appartenait alors à la Numidie de Massinissa, elle sera fréquentée par les navigateurs phéniciens ou carthaginois dès la plus haute antiquité. A l'époque où Carthage établissait une chaîne ininterrompue de villes et de comptoirs commerciaux sur tous les points avantageux du littoral, le golfe de Bejaia compris entre le cap Cavallo (L'Audum promontorium), et le cap

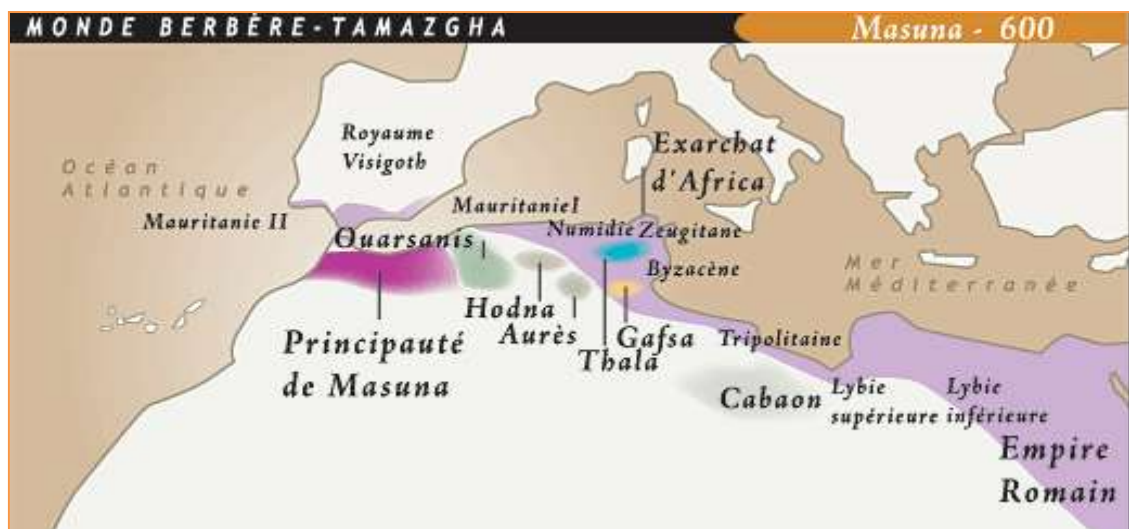
---

<sup>261</sup> Saint Marc Girardin, « La domination des carthaginois et des romains en Afrique », Revue des deux mondes. Tome 26, 1841.  
[http://fr.wikisource.org/wiki/Domination\\_des\\_Carthaginois\\_et\\_des\\_Romains\\_en\\_Afrique](http://fr.wikisource.org/wiki/Domination_des_Carthaginois_et_des_Romains_en_Afrique)

Carbon (Tétrum promontorium) présente des petits ports naturels comme celui des aiguades qui vont servir pour l'installation de comptoirs commerciaux qui constituaient les greniers à blé de Carthage. Les carthaginois achetaient ces emplacements aux autochtones au prix d'une redevance annuelle jusqu'à ce qu'elle se sente assez forte pour refuser de payer. Des luttes éclatèrent alors à plusieurs reprises, les Numides ne cessaient de harceler et de contester la domination carthaginoise et revendiquaient leur droits légitimes au territoire et à la propriété du sol : « Si l'on invoque les droits anciens, disaient les Numides, ya-t-il un seul territoire, qui appartienne légitimement aux Carthaginois en Afrique? Ces étrangers ne peuvent revendiquer que le peu de terrain qu'ils ont obtenu de la pitié de nos ancêtres, et hors de ce terrain, qu'ils n'ont agrandi que par ruse et en découpant en étroites lanières la peau d'un bœuf qui devait servir de mesure à leur enceinte, hors de ce terrain, tout ce qu'ils possèdent est une usurpation et un vol »<sup>262</sup>.

Des vestiges de cette époque subsistent encore, parmi eux un tombeau punique sur la route des aiguades, des pièces de monnaies, des médailles, des outils de pierre taillée conservés au musée de Bordj Moussa, des tombes creusées dans le roc découvertes au dessus de la baie de Sidi Yahia, ainsi que des stèles puniques exposées au square situé à proximité du port.

Après la chute de Carthage et la défaite de Jugurtha, les romains sous le commandement de



**Figure 1.4 : Carte de la Maurétanie à l'ouest et de la Numidie à l'est.**

César annexèrent la Numidie occidentale à la Maurétanie<sup>263</sup> qui sera réduite en province romaine (146 avant J. -C., 429 après J.-C.).

<sup>262</sup> Tite -live cité par Saint Marc Girardin, « La domination des carthaginois et des romains en Afrique », Revue des deux mondes. Tome 26, 1841.

<sup>263</sup> Sous Rome, le territoire fut divisé en provinces : La Maurétanie césarienne qui correspond à l'Algérie centrale. La Maurétanie sétifienne qui correspond à la partie orientale de la Maurétanie césarienne. La Maurétanie Tingitane qui correspond au nord du Maroc.

Il s'étendait sur le Nord-ouest et central de l'Algérie, et une partie du nord Marocain. Une partie de ce royaume sera donné à Juba II descendant de Massinissa élevé à Rome. Les romains s'établirent dans les villes principales d'Afrique autour desquelles, les terres appartenaient aux grands propriétaires romains ou au fisc. Une fois la conquête terminée, ils se substituèrent aux propriétaires du pays, la propriété romaine s'y organisa comme elle était alors organisée en Italie, avec une aristocratie qui s'appropriera de vastes domaines par expropriation des autochtones.

L'occupation romaine sur la cote était établie selon un modèle d'organisation spatiale et humaine du territoire en trois zones différentes et hiérarchisées : les cités de la cote et des terres situées aux alentours des villes occupées par des citoyens et administrées par des gouverneurs romains, celle des *fundi*<sup>264</sup> établissements ruraux située au-delà de la bande plus ou moins large des villes, qui étaient habités par des tribus autochtones sédentaires gouvernées par des chefs du pays. Parmi ces chefs, les uns se faisaient tout-à-fait romains et servaient sous les drapeaux des empereurs, les autres restaient plus isolés et plus indépendants. A côté des *fundi*, étaient les colonies militaires, sorte de garnisons romaines placées sur la frontière. Au-delà, enfin, les populations indépendantes, qui habitaient les massifs montagneux que les romains appelaient les *quinquegentiens*. C'est de là qu'éclatèrent les révoltes des berbères contre l'oppression de l'empire romain comme celle de Tacfarinas<sup>265</sup> en l'an 17 après J.-C. qui poussa ses troupes jusqu'à Tubusuptus (E l-Kseur) et peut être Saldae (Bejaia), ou celle de Firmus<sup>266</sup> trois siècles plus tard puis de son frère Gildon.

Bejaia sera une des colonies de la Mauritanie parmi tant d'autres fondées par Auguste<sup>267</sup>. En l'an 33 avant J.-C. et portera le nom de Saldae. Une inscription romaine sera retrouvée par des explorateurs français portant la mention suivante : « *colivlavg saldan . Colonia Julia Augusta Saldantium* »<sup>268</sup>.

A quelque kilomètres de Bejaia, à El-kseur à proximité de la tribu des Fenaia sera établie une forteresse militaire dite *Tubuscum oppidum* ou *Tubusuptus*, dont les vestiges sont perceptibles sur le site de Tiklat<sup>269</sup> à 7 km du village de Takhlicht. Les stations militaires étaient

---

<sup>264</sup> *Fundi* signifie ville secondaire dépendant d'une ville principale qui n'avait pas le droit de suffrage ni celui de donner des magistrats.

<sup>265</sup> Chef de guerre numide (premier siècle après J.C qui servit sous les troupes romaines avant de désertir pour prendre la tête des tribus révoltées contre l'empire romain.

<sup>266</sup> Firmus est un général des Maures en Afrique romaine au IV siècle. Il se révolte contre l'empereur Valentinien II et est vaincu par Théodose l'Ancien grâce au soutien qu'apporte à ce dernier son propre frère, Gildon.

<sup>267</sup> Auguste, d'abord appelé Octave puis Octavien, né le 23 septembre 63 av. J.-C. et mort le 19 août 14 AP. J.-C. Neveu de César. et sera le premier empereur romain en l'an 27 avant JC.

<sup>268</sup> Léon Pelletier, citée par Charles Feraud » Histoire de Bougie p. 36 cette inscription sera transportée à Paris au musée algérien du Louvre.

<sup>269</sup> Site classée sur la liste du patrimoine nationale.

impuissantes à contenir les révoltes des autochtones, soumis par la force, refoulés dans des lieux éloignés, ce qui contribua à la chute de la domination romaine en Afrique.

Les vandales qui ont envahi l'Europe occidentale dès le 5<sup>ème</sup> siècle, occupèrent toute l'Afrique du nord de 439 à 533 conduits par Genséric. Les maures opprimés par les romains l'appuyèrent.

Les vandales annexèrent les trois Maurétanie s'étendant jusqu'au fleuve Amsaga<sup>270</sup>, massacrant et ravageant tout sur leur passage. Saldae (Bejaia) fera alors partie du territoire conquis par les vandales. Selon certains historiens comme Gramaye, ou Davity, Dopper, Delacroix, elle sera choisie par Genséric comme capitale des vandales, avant qu'ils ne s'emparent de Carthage en l'an 439 qui deviendra leur véritable capitale.

Cette hypothèse sera réfutée par d'autres auteurs dans la mesure où aucun historien des vandales comme Marcus, Yanoski (historien) ne relatent rien à ce sujet<sup>271</sup>.

Le passage des vandales sera vécu comme un désastre et un sanglant épisode de l'histoire de l'Afrique du nord. Dans leur haine des romains, et étant de religion arienne, ils détruisirent tout ce qui rappela l'autorité impériale et l'orthodoxie catholique. L'Afrique du nord sera alors le théâtre de luttes entre les Ariens et les Catholiques. Leurs écrits et leurs monuments disparus, il ne reste rien de leur passage si ce n'est quelques médailles et quelques mots dans la langue.

L'Afrique du nord sera reconquise par les Byzantins au VI<sup>ème</sup> siècle menés par le général Bélisaire et se substituèrent à la tyrannie vandale. Les autochtones lassés de l'oppression étrangère reprirent leurs révoltes. Refoulés vers les montagnes, ils reviennent toujours à la charge avec plus d'ardeur. Après la victoire de Bélisaire et de Salomon, et la trêve qui s'en est suivit, des travaux furent entrepris pour relever les murailles, réparer les ports et embellir les localités. La présence byzantine à Saldae ne laisse pas de trace manifeste de leur présence dans la cité, il n'y a pas d'informations pour nous renseigner sur son histoire. Cependant le gouvernement byzantin se montra plus oppressif que celui des vandales et vers la fin du règne de Justinien, les guerres incessantes, les divisions intestines et la rapacité du fisc achevèrent de ruiner le pays. Cet état de dépérissement et d'oppression dura près d'un siècle, pendant que les empereurs se succédèrent à Constantinople sans pour autant se soucier de leurs provinces africaines si ce n'est pour les exploiter. La population grecque diminua alors considérablement, par conséquent les Byzantins ne posséderont plus que la bande côtière

---

<sup>270</sup> Ancien nom donné à oued El -Kébir, actuelle Soummam.

<sup>271</sup> Op cité C. Féraud « Histoire de Bougie » p. 37.

comprise entre la mer et les cotes de l'Atlas. Le climat d'insécurité et les attaques incessantes des autochtones les obligeront à entourer leurs cités d'imposantes murailles.

La chute de la cour de Constantinople mettra les byzantins dans l'incapacité de défendre, leur provinces africaines contre la venue des nouveaux conquérants entre autre les arabes. Selon certains historiens la conquête arabe sera favorisée par les berbères alors byzantine qui n'opposèrent pas de résistance dans les premières années de conquête. La ville de Kairouan sera fondée comme capitale par Okba Benou Nafy. Celui-ci sera considéré comme le véritable conquérant qui battra les grecs en plusieurs rencontres pour s'emparer de la Numidie et de la Maurétanie et parvient jusqu'à l'atlantique. Les soumissions berbères imposés par la nécessité et l'envie de se débarrasser des byzantins était peu durable. Par la suite une grande révolte berbère contre les nouveaux conquérants, qui s'étendit de l'orient à l'occident ensanglanta le pays. D'abord avec Koceila puis Kahina au mont des Aurès.

L'histoire ne fournit que très peu d'informations sur le devenir de la ville de Bejaia pendant les trois premiers siècles de la conquête arabe. Certains historiens européens sans mentionner leur sources avancèrent que Okba, en 670, par la suite Moussa Ibn Nacer s'emparèrent en l'an 700 de la ville de Bejaia alors que d'autres historiens comme Ibn Khaldoun ne mentionne pas ce fait.

Selon C.Féraud qui s'appuya sur les écrits de l'auteur arabe Abou El Feda le massif montagneux qui entoure Bejaia était appelé pendant les premiers siècles de la domination arabe El-Adaoua ou la terre ennemie.

C. Féraud recueille des informations de lettrés kabyles qui donnent d'autres précisions à cette appellation d'el-Adaoua. Selon eux l'armée musulmane envahit le territoire compris de Constantine à Sétif. Les populations de confession chrétienne qui refusaient d'embrasser la religion musulmane se réfugièrent dans les régions montagneuses difficiles d'accès à proximité de Bejaia que les romains surnommèrent mont Ferratus, ou la montagne bardée de fer. La population moitié autochtone, moitié romaine qui s'était réfugiée à Saldae sera alors désignée par le terme arabe de Bekaia qui signifie survivant et qui devint par la suite Bejaia<sup>272</sup>.

L'histoire de l'Afrique du nord et du Maghreb sera par la suite une succession de luttes intestines entre les différentes dynasties dominantes. Le Maghreb sera fractionné en plusieurs petits états rivaux comme le reste de l'empire arabe. La puissance politique des khalifes sera

---

<sup>272</sup> Les nomades arabes substituent le ka en gua orthographié par le djim.

rejetée au fur et à mesure que les dynasties berbères s'affermissent et remplacent les anciens émirs du Maghreb.

Certaines de ces dynasties marqueront l'histoire par leur prospérité et leur tentative d'unification du Maghreb comme les aghlabides qui eut son siège à Kairouan, les Idrissides à Fez, Ce sera la période la plus prospère de la domination musulmane marquée par une grande impulsion à l'industrie, les lettres, les sciences, l'art le commerce... A partir des aghlabides (IX) une vraie politique de la mer se met en place avec la littoralisation des pôles politique et économique alors que les premières capitales de l'islam étaient situées à l'intérieur et à la lisière du Tell. Les fatimides puis les Zirides vont renforcer cette tendance avec la fondation de Mahdia à l'est puis de Bejaia par les Hammadites à l'ouest. Le commerce maritime se développe à partir du XI<sup>ème</sup> XII<sup>ème</sup> siècle dans les grands ports d'Italie de Provence et de Catalogne. L'intérêt des marchands chrétiens pour le commerce d'orient et du Maghreb va propulser et contribuer à l'animation commerciale des villes portuaires du Maghreb. Le bassin méditerranéen sera alors sillonné par leurs galères.

Cette prospérité va décliner avec la lutte entre les fatimides du Caire et les omeyyades de Cordoue qui se disputèrent le Maghreb et avec l'avènement des tribus arabes nomades venues d'Egypte au XI<sup>ème</sup> siècle, les hilaliens et les sulaym. L'historiographie traditionnelle considère la migration hilalienne comme un tournant dans l'histoire du Maghreb, un facteur de perturbation et de crise, tant sur le plan politique que sur le plan économique qui contribua au déclin du Maghreb.

Certaines villes mieux protégées par leur site comme Bejaia vont connaître un essor considérable. L'histoire de Bejaia est à replacer dans ce contexte de réorganisation de l'espace du Maghreb à partir du XI<sup>ème</sup> siècle<sup>273</sup>.

## **2.2. Période Médiévale**

### **❖ Le règne Hammadite**

La fondation de Bejaia est expliquée par les auteurs Maghrébins par l'arrivée des Hilaliens dans le Maghreb central. Elle sera une grande métropole régionale et connaîtra une période de faste qui va durer du XI<sup>ème</sup> au début du XVI<sup>ème</sup> siècle à savoir du règne Hammadites (XI-XII<sup>ème</sup> siècle) à celui des hafside (XIII<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècle) dont le dernier souverain Hafside Abdel Aziz sera détrôné par les Espagnols en 1509-1510.

---

<sup>273</sup> D. Valérian : « Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510. 328) Thèse de doctorat, université Paris-1, soutenue le 16 décembre 2000.

Bejaia est fondée par le souverain Hammadites<sup>274</sup> An-Nasser fils d'Alannas quatrième successeur de Hammad qui s'en empara en l'an 460 de l'hégire (1067-1068). La ville était alors habitée par une tribu berbère du nom de Bekaya prononcée Bégaya. Il y fonda sa capitale qui était située jusque là à la Qalâa des Béni-Hammad, et lui donna le nom de An-Nasiriya, mais en vain car tout le monde continua à l'appeler Bejaia. A cette époque, deux dynasties sanhadjennes et parentes partageaient le pouvoir au Maghreb, à l'est les Zirides qui fondèrent Mahdia comme capitale et les Hammadides à l'ouest.

Ces deux dynasties avaient occupé les territoires libérés par les Fatimides<sup>275</sup>.



**Figure 2.4 : Le règne Hammadite.**

Kitab El Istibsar est l'un des plus anciens récits à expliquer les raisons de la fondation de Bejaia<sup>276</sup> par la nécessité de se mettre à l'abri des tribus hilaliennes dans une ville qui ne soit

<sup>274</sup> Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », traduction de William Mac-guckin de Slane, Berti Edition Alger 2003. p. 262.

Abou Zayd Abderrahmane Ibn Mohammed Ibn Khaldoun est né en 1332 à Tunis, d'une famille de notables d'origine yéménite anciennement installée en Andalousie puis émigrée en Tunisie. Contemporain de Pétrarque, Dante, Boccace et d'Ibn Batouta. Grand historien, sociologue, anthropologue, il occupa le poste de ministre à Bejaia auprès des Hafsides.

Selon la même source, la dynastie Hammadite est une dynastie Sanhadjienne établie à la Qalâa (château) fondée par Hammad en 378, (1007) à côté de M'sila. Elle constituait une branche de la dynastie des Zirides. Les Hammadite, cousins des Zirides, leur servirent de lieutenant avant de devenir autonomes.

Les Sanhadja, une des tribus berbères les plus importantes qui formait la majeure partie de la population du Maghreb, forment plusieurs branches dont deux d'entre elles fondèrent chacune un empire : Les telkata en ifrikya (Maghreb central,) et en Espagne puis les Mesufa et les Lemtuna au Maghreb.

<sup>275</sup> Rachid Bourouiba « les Hammadites », Alger, 1984, cité par Dominique Valerian : « Bougie port Maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510), p. 35.

pas en contact immédiat avec les Arabes. Selon Ibn Khaldoun, l'invasion des Arabes hilaliens les avaient tellement accablés que leur empire se déstructura, et que la plupart de leurs sujets et de leurs grands fonctionnaires avaient répudiés leur autorité<sup>277</sup>.

Les montagnes de Bejaia, alors difficile d'accès pour les chameaux des tribus hilaliennes plus adaptés à se déplacer dans les plaines, allaient soustraire les Hammadites au brigandage et aux incursions hilaliennes. Par ailleurs le récit d'Ibn Athir,<sup>278</sup> situe la fondation de Bejaia dans le contexte de la rivalité entre les Zirides et les Hammadites. La fondation d'une nouvelle ville lui permettrait alors de conquérir plus facilement Mahdia capitale zirides.

Ce fut sous le règne de Moulay El Nasser (qui d'après Ibn Khaldoun mourut en 481 de l'hégire soit 1088 de JC.), que la dynastie Hammadites prospéra et atteignit sa puissance et sa supériorité sur les autres dynasties (Celles des Zirides à Mahdia<sup>279</sup>). La nouvelle capitale sera édifiée sur l'emplacement de l'ancienne Saldæ, ancienne colonie romaine, évêché de la Mauritanie césarienne<sup>280</sup>. Il consacra tout son temps à la surveillance des travaux et exigea que tout individu qui entre dans la cité soit munie d'une pierre afin que les travaux ne soient pas retardés par le manque de matériaux. Il y construisit en quelques mois le grand mur d'enceinte qui suit le bord de la mer et s'élève dans les rochers abrupts du mont Gouraya. Par

---

<sup>276</sup> Kitab –El Istibsar, auteur inconnu, trad. E. Fagnan sous le titre «l'Afrique septentrionale au XII<sup>ème</sup> Siècle de notre ère, Constantine 1889 », pp 34-35 cité par Dominique Valerian «Bougie port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510) », thèse de doctorat, université de Paris I Panthéon- Sorbonne UFR d'histoire. Sous la direction de Monsieur le Professeur Michel Balard, 2000, p. 35.

<sup>277</sup> Op cité Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », p. 262.

<sup>278</sup> Abu Al-Hassan Ali 'izz al-Din ibn al-Athir historien Kurde Sunnite. (Né en1160 à Cizre mort à Mossoul en 1223) Son œuvre principale est *Al-Kamil fi al-Tarikh* (La Perfection des histoires) considéré comme l'un des plus importants livres d'histoire du monde musulman. Il est également l'un des principaux chroniqueurs arabo-musulman des croisades dont il fut un témoin oculaire, ayant participé à la guerre sainte le djihad contre la troisième croisade. Cité par D Valerian «Bougie port maghrébin à la fin du Moyen Age ». p. 36.

<sup>279</sup> Mahdia est l'ancienne capitale de la Tunisie fondée en 916 à l'époque du calife fatimide Ubeyd Allah El Mahdi. Après s'être emparé de Kairouan, il rompit avec les khalifes omeyyades et abbasides et fonda la dynastie chiite des fatimides. Mahdia sera envahit et saccagée lors de l'insurrection kharidjites et ne devra son salut qu'à l'intervention du prince Ziride Bologhine Ibn Ziri, qui se voit confié le gouvernement de l'ifrikya par les fatimides après leur départ en Egypte. Dès lors, les Zirides. Installés à Kairouan puis à Mahdia, prennent peu à peu leur indépendance vis-à-vis des fatimides. Mais, après une période de paix, leur règne est troublé par des luttes intestines qui annoncent la décadence et le démembrement de la dynastie. En 1007 la rupture est consommée entre Badis ibn Mansûr et son oncle Hammad ibn Bologhine. Ce dernier affirme son indépendance vis-à-vis des Zirides et fonde la dynastie des Hammadite. La rivalité entre les 2 dynasties reste vivace pendant de nombreuses années.

En 1048, les Zirides rejettent l'obédience fatimide et rétablissent dans toute l'Ifriqiya le rite sunnite. En rompant avec les Fatimides, ils inaugurent l'ère de l'émancipation des Berbères. Cette décision provoque toutefois la colère du calife Al –Mustansir Billah. Pour punir les Zirides, il lâche sur l'Ifriqiya les tribus nomades des Hillaliens comptant plusieurs centaines de milliers de membres). Selon Ibn Khaldoun : « Les familles hilaliennes se précipitèrent sur l'Ifriqiya comme une nuée de sauterelles abîmant et détruisant tout ce qui se trouvait sur leur passage. »

<sup>280</sup> Une inscription portant la mention suivante «Colonia Augusta Saldantium » sera retrouvée et conservée au musée Algérien du Louvre.

L. Piesse : Itinéraire de l'Algérie et de la Tunisie et de Tanger, collection des guides Paris, Hachette et Cie 1885, p. 362.

la suite des bâtiments d'une grande beauté et des palais couverts de marbre et d'email <sup>281</sup> qui firent l'admiration des poètes et voyageurs (voir le poème d'Ibn Hamdis). Ce souverain entretenait de bons rapports avec l'Italie, en témoigne la correspondance entre le souverain Hammadites et le Pape Grégoire VII<sup>282</sup>.

La légende populaire et la tradition locale<sup>283</sup>, reprise par De Beylié, conserve encore des souvenirs de ce Souverain et raconte sa fin tragique. Après la révélation de la prophétie de l'ascète sidi Touati'une des plus importantes personnalités religieuses de cette époque (dont le tombeau est classé sur la liste du patrimoine national).

An Nacer Monta sur une barque avec Sidi Touati pour admirer sa capitale dont il tirait tant d'orgueil, Sidi Touati exaspéré par tant d'orgueil, et de goût de luxe lui donna une leçon d'humilité. Il déploya son burnous troué devant ses yeux et lui montra Bejaia avec ses murs démantelés ses mosquées, ses resplendissants édifices disparus et ses palais en ruines. Depuis Moulay An-Nacer éprouvé par cette vision renonça à son règne au profit de son fils El Mansour pour ensuite disparaître et ne plus donner signe de vie. Il sera retrouvé quatre années plus tard par des marins sur l'îlot de Djeribia<sup>284</sup>.

Bejaia sous l'impulsion des souverains Hammadites, ne tarda pas à prendre un essor urbain, un développement économique et intellectuel. Elle deviendra la ville la plus florissante du Maghreb, un centre d'enseignement supérieure. De nombreux étudiants y venaient pour étudier la théologie, les mathématiques, la jurisprudence, la médecine et l'astronomie au contact des plus grands savants méditerranéens de l'époque<sup>285</sup>, qui professaient dans des institutions célèbres. La ville n'avait pas cent ans d'existence qu'El Idrisi<sup>286</sup> la décrit comme une ville riche et industrielle : « Les vaisseaux y abondent, les caravanes y viennent et c'est un entrepôt de marchandises. Ses habitants sont riches et plus habiles dans divers arts et métiers qu'on ne l'est généralement ailleurs, en sorte que le commerce y est florissant. Les marchands de cette ville sont en relation avec ceux de l'Afrique occidentale ainsi qu'avec ceux du Sahara et de l'orient. Autour de la ville, sont des plaines cultivées ou l'en récolte du

---

<sup>281</sup>Op. Cité L.C. Féraud : « Histoire de bougie »,p. 50.

<sup>282</sup> Lettre du Pape Grégoire VII qui date de 1076.

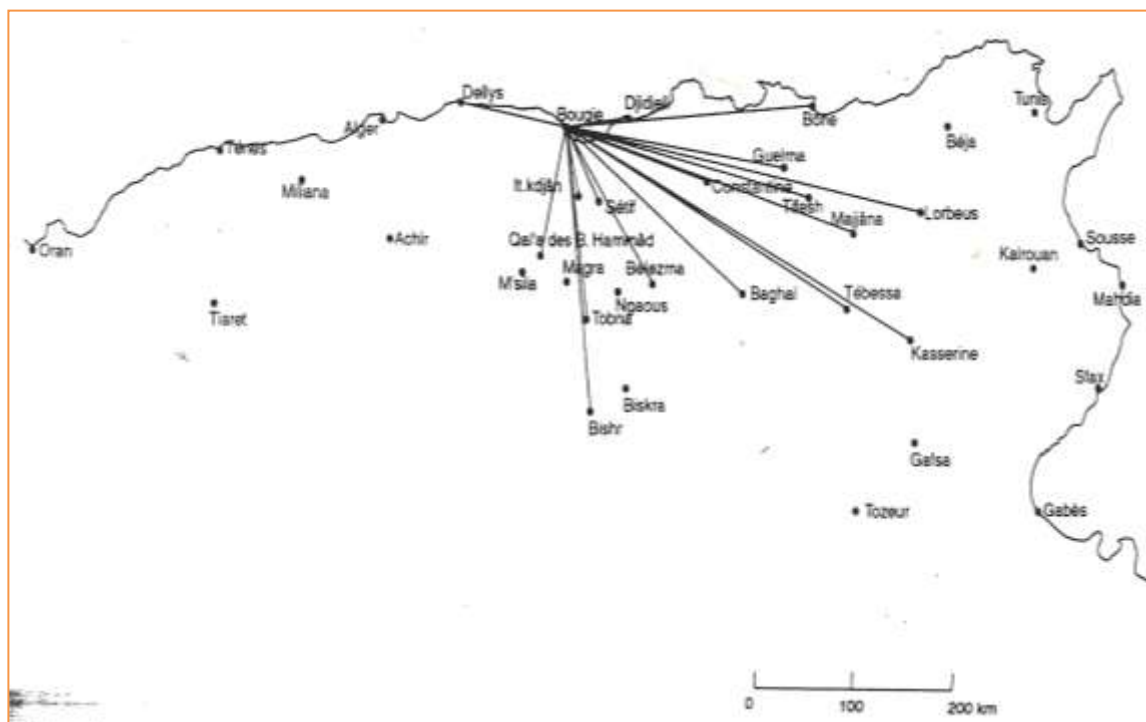
<sup>283</sup> De Beylié : La Kalaa des Béni-Hammad, une capitale de l'Afrique du Nord, Paris 1909, pp. 93-94.

<sup>284</sup> Ilot situé à proximité de Boulimat appelé par le français îlot de Pisan.

<sup>285</sup> Des savants prestigieux versés dans des disciplines différentes qui exercèrent à Bejaia leur discipline à l'époque hammadites. Almohade et Hafside tels que. Ibn Hamdis (Poésie), IbnTumart (Religion), Sidi Boumediene (Tassawuf), al-Qureshi (Algèbre et Science des Héritages), al-Usuli (Musique), Ibn Hammad (Histoire), Léonardo Fibonacci (Science du Calcul), Ibn`Arabi (Métaphysique), Ibn Sab`in (Logique), Ibn al-Baytar (Botanique et Pharmacologie), Ibn Andhras (Médecine), al-Gubrini (Biobibliographie), Raymond Lulle (Méthodes de navigation), Ibn Raqqam (Astronomie), al-Waghlisi (Jurisprudence), Ibn Khaldun (Sociologie) et ministre du souverain hafside. Il enseigne à la mosquée de la casbah.

<sup>286</sup> El Idrissi (1099-1166), célèbre géographe du roi normand Roger II de Sicile. Il a décrit les plantes utiles en médecine du gouraya ainsi que les voies de communication du royaume Hammadite.

blé, de l'orge et des fruits en abondance. On y construit de gros bâtiments des navires et des galères car les montagnes et les vallées environnantes sont très boisés et produisent de la résine et du goudron d'excellente qualité. ... Dans ce pays le bétail et les troupeaux réussissent à merveille et les récoltes sont tellement abondantes qu'en temps ordinaires elles excèdent les besoins des consommateurs et qu'elles suffisent dans les années de stérilité. Les habitants de Bougie se livrent à l'exploitation de fer qui donne de très bon minerais. En un mot la ville est très industrielle, c'est un centre de communication<sup>287</sup>.



**Carte 4.4 :** Bejaia pole du Maghreb central (d'après Idrissi)<sup>288</sup>.

Le successeur de Moulay El Nacer est son fils El Mansour qui quitta la Qalâa en 483 (1090-1), pour établir sa résidence à Bejaia et s'éloigner de la tyrannie des hilaliens. Il était décrit par Ibn -Khalidoun de la sorte : « Al Mansour ayant fait de Bougie le siège et le boulevard de son empire, en restaura les palais et éleva les murs de la grande mosquée. Doué d'un esprit créateur et ordonnateur, il se plaisait à fonder des édifices d'utilité publique, à bâtir des palais<sup>289</sup>, à distribuer les eaux dans des parcs et des jardins... ». Ce prince y fit construire le

<sup>287</sup> El-Idrisi. « Description de l'Afrique et de l'Espagne, Extrait du « Kitâb Nuzhat al-Muchtâq fî Ikhtirâq al-Afâq », traduit par R. Dozy et M. J. De Geoye, 1968, 1ère édition 1966 tome 1 pp. 237-238.

<sup>288</sup> Les palais dont seuls les noms ont survécu, pillés puis détruits par les espagnols au XVI<sup>ème</sup> siècle. C. Féraud les a localisés en recueillant des informations par la tradition orale et la mémoire collective : Celui d'Ammimoun était situé pas loin du tombeau de Sidi Soufi, à l'emplacement de l'actuelle cité d'habitation Ammimoun.

- ✓ Le palais de l'étoile à proximité de Bordj Moussa, fort espagnol.
- ✓ Le palais de la perle à l'emplacement de la caserne militaire de bridja, actuel lycée Ammimoun.
- ✓ La grande mosquée sera également détruite, une église sera édifiée à son emplacement jusqu'à l'indépendance ou elle sera transformée pour accueillir l'actuelle mosquée Sidi El Mouhoub.

palais d'Amimoun, le palais de l'étoile, continua la construction du palais de la perle et planta de splendides jardins appelés le Badi et le Rafi sur le bord des deux rives de la Soummam.

Après la mort d'El-Mansour en l'an 498 (1104-1105), son fils Badis lui succéda pendant une année et se fera remarquer par son caractère violent et sanguinaire. Il mourut après la première année de son règne et son frère Abdel –Aziz (515 de l'hégire -1121-2 après JC)<sup>290</sup> lui succéda. Celui ci jouit d'un règne long et tranquille et aimait s'entourer de savants pour débattre de sujets scientifiques. C'est sous son règne que le célèbre savant Muhammad Ibn Toumert surnommé le Mehdi<sup>291</sup>, fit son apparition à Bejaia en l'an 512 (1118-1119). Père fondateur de la dynastie Almohade (les unitaires), il joua son rôle de réformateur et admit le principe d'interpréter allégoriquement certains versets du coran dont le sens était équivoque, alors que les docteurs Maghrébins avait refusés d'accueillir ce système d'interprétation et s'étaient tenus à l'usage des premiers musulmans et au sens littéral des versets équivoque. Ne se contentant pas d'enseigner la loi coranique, il fit des reproches aux docteurs maghrébins et se fit remarquer dans toutes les villes du Maghreb où il séjourna par son intransigeance et son rôle abusif de réformateur des mœurs qui lui vaudra la colère des émirs et de mauvais traitement. A Bejaia, il adressa de vifs reproches au souverain Abdel Aziz et à ses lieutenants pour vivre dans le faste et pour leur éloignement des préceptes de l'islam. Il déclencha une émeute dans les rues de la ville après avoir été scandalisé par la tenue des bougiotes vêtus de tuniques et coiffés de turbans d'une élégance condamnable et chaussés de sandales aux lanières dorées<sup>292</sup>. Sa colère se déchaîna sur les amphores de vin et les instruments de musique chers aux habitants de Bejaia qu'il brisa. L'intransigeance de son caractère et les incidents qu'il déclencha contrarièrent les habitants de Bejaia et provoquèrent la colère du roi Abdel Aziz au point que celui-ci tint un conseil avec ses ministres. Se sentant en danger, Ibn Toumert alla se réfugier à Mellala<sup>293</sup> sous (laânaya), la protection de la tribu des Benu

---

<sup>290</sup> Op Cité Ibn khaldoun, « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale », pp. 262-266.

<sup>291</sup> Ibn Tumert appartenait d'après Ibn Khaldoun à la tribu berbère des hargha branche de la tribu des mesmuda, tandis que la plupart des historiens prétendent qu'il était de la famille de Mohammed le prophète et de son gendre Ali Ben A bi Taleb. Dans sa jeunesse il était surnommé Asafu qui signifie en berbère clarté à cause du nombre important de bougie qu'il aimait brûler en lisant le coran dans les mosquées.

<sup>292</sup> Article de Georges marçais

[http://www.algerroi.net/Alger/documents\\_algeriens/culturel/pages/46\\_bougie.htm](http://www.algerroi.net/Alger/documents_algeriens/culturel/pages/46_bougie.htm).

George Marçais (1876-1962) membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur d'archéologie musulmane, directeur de l'Institut d'Etudes orientales d'Alger, directeur du Musée des antiquités algériennes et d'art musulman (pour n'énumérer que ses titres principaux) il soutient en Sorbonne une thèse de doctorat ès-lettres sur Les Arabes en Bérubérie du XI au XIV siècle, puis il étudie la langue arabe à la Faculté d'Alger.

<sup>293</sup> Mellala village situé à la sortir de la ville, sur la rive gauche de la Soummam. À proximité d'oued Ghir sur l'axe reliant Bejaia à El kseur. Cette localité est habitée par la tribu des Ath Bou Messaoud.

ouriagoul qui était alors une puissante tribu sanhadjienne. Il y restera pour y enseigner le coran jusqu'à sa rencontre historique avec Abdel Moumen qui lui plut pour ses qualités et son savoir théologique, et le garda auprès de lui pour lui enseigner sa doctrine, il le nommera plus tard chef des Almohades.

#### ❖ **Bejaia Almohade (XII<sup>ème</sup>)**

Après avoir quitté Bejaia avec son lieutenant Abdel Moumen, Ibn Toumert se rendit à Tlemcen puis au Maroc pour jouer son rôle de réformateur fanatique. Ils organisèrent et bâtir en peu de temps l'empire Almohade qui réussit pour la première fois l'unification de tout le Maghreb et de l'Espagne alors occupée par les musulmans maures. Les almohades renversèrent la dynastie almoravides d'Ibn Tachfin<sup>294</sup> qui occupaient l'ancien royaume des Idrissides. La conquête almohade met de l'ordre au Maghreb, discipline les tribus arabes qui sont sévèrement battues. Ils régnèrent sur tout le Maghreb qu'ils réussissent à unifier et sur une partie de l'Espagne du XII<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle.



**Figure 3.4** Le règne Almohade.

Abdel Moumen futur calife Almohade prendra le commandement après la mort d'Ibn Toumert en l'an 522 (1128), après lui avoir cédé son autorité et marchera sur Bejaia en 547 (1152-3). Le souverain Yahya fils de Moulay El Aziz y régnait en ce temps là. La défaite de son armée contre les Almohades provoqua la chute de Bejaia et le souverain Hammadite

<sup>294</sup> Gaffarel Paul : « L'Algérie, histoire conquête et colonisation », édition Jacques Gandini, p. 11. Youcef Ben Tachfin fondateur de la dynastie Almoravides, était originaire de la tribu berbère des zenaga, encouragé par un marabout il appelle les tribus berbères à la révolte et s'empare du royaume des Idrissides au Maroc en 1070 et pousse jusqu'à Tlemcen Alger et conquière l'Andalousie.

Yahia prêta le serment de fidélité à Abdel Moumen en l'an 547 (1152-3). Il sera conduit au Maroc par ordre d'Abdel Moumen ou il mourut la même année en l'an 558 (1163).



**Photo 3.4 :** Plaque commémorative et vue sur la Mosquée d'ibn Toumert à

De capitale des Hammadites qui régnèrent sur la Numidie et la Mauritanie sétifienne jusqu'à sa conquête par les Almohades sous le commandement de Abdel-Mumin qui détruira leur royaume, Bejaia déchu, devient alors le chef lieu d'une des provinces de l'empire Almohade de 1152 à 1230 dépendante de Marrakech. Son gouvernement sera confié à des princes de la famille de Abdel Moumen jusqu'au règne des Hafsides.

❖ **Bejaia Hafside (XIII<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècle)**



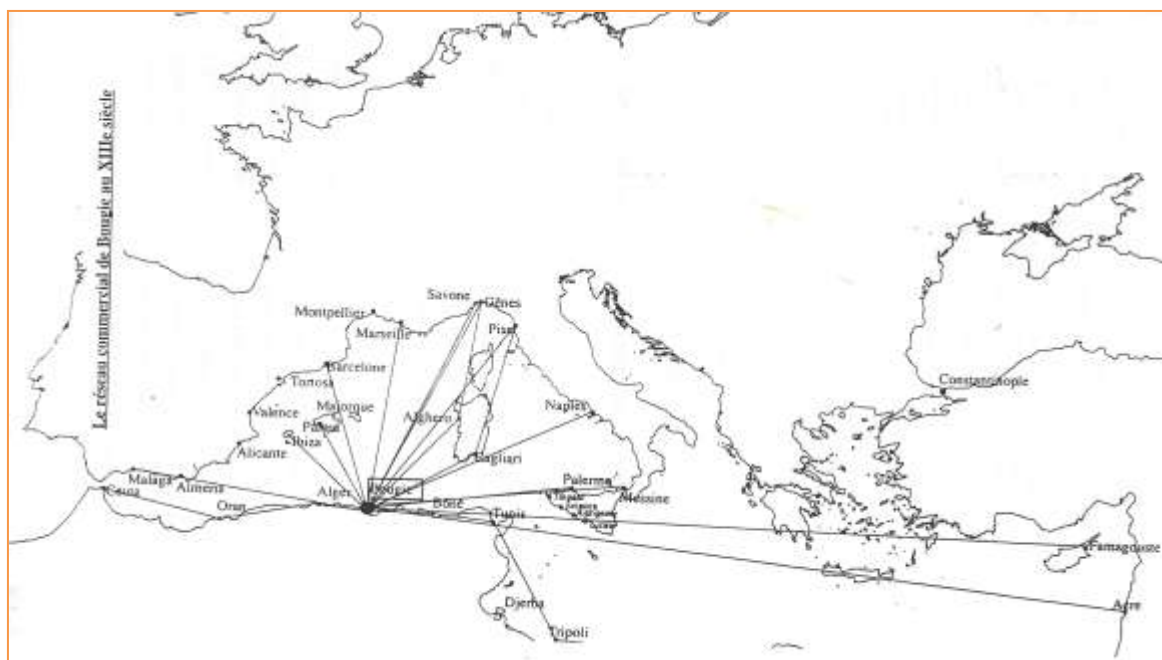
**Carte 4.4. :** Le règne Hafside.

En 581 (1185) la tentative de reconquête des Almoravides prendra Bejaia comme point d'appui. Ali Ibn Ghania à la tête des almoravide s'en emparera, mais sera forcé de s'éloigner vers le sud après qu'Abdel Moumen y expédia des troupes. Les Hafsides allaient à ce moment

s'emparer du pouvoir lorsqu'Abou Hafés chef de la tribu berbère des Hintata prêta serment de fidélité à Abdel Moumen dont il devient intime. La crise des Béni Ghania sera surmontée, néanmoins elle accéléra la chute de l'empire Almohade et provoqua son démembrement avec des villes qui constituèrent des états indépendants comme Tlemcen (Abdalwadides), Fès(Mérinides) et Tunis (Hafsides). La puissance Almohade commença alors à décliner.

À l'est les gouvernements d'Ifriqiya rejettent la souveraineté almohade et fondèrent la dynastie Hafside. Abou Zakaria 1<sup>er</sup> petit fils d'Abou Hafés, mécontent de la conduite des successeurs de Abdel Moumen répudia leur souveraineté et se rendit maître de Tunis en 625 (1228), puis s'empara de Bejaia en 626 (1229)<sup>295</sup> et y installa son fils l'émir Abou Yahia Zakaria en qualité de gouverneur et lui accorda le gouvernement de toutes les localités qui dépendaient de cette ville telles qu'Alger, Constantine, Bône.

Bejaia qui retrouvera un peu de son éclat avec la dynastie des Hafsides, restera intégrée dans leur domaine, souvent en tant que capitale occidentale du sultanat jusqu'à l'invasion espagnole au XVI<sup>ème</sup> siècle.



**Carte 5.4 : Réseau commercial de Bejaia au XIII<sup>ème</sup> siècle.**

Les facteurs qui ont favorisé son essor durant cette période sont liés à la bonne maîtrise des émirs de Bejaia de l'arrière pays. Les produits issus pour l'essentiel de l'élevage (cuir, la cire...) en provenance de l'hinterland sont drainés et exportés. Les cartes maritimes dressées à

<sup>295</sup> Ibn Khaldoun tome II p 300, cité par Dominique Valerian Valerian : «Bougie port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510), thèse de doctorat de l'université de Paris I Panthéon- Sorbonne UFR d'histoire. Sous la direction de Monsieur le Professeur Michel Balard, 2000. p. 37.

cette époque montrent que Bejaia se trouvait sur la route de plusieurs lignes de navigation. Son port était fréquenté par presque toutes les nations commerçantes de la Méditerranée. Les Génois et les Pisans sont les plus nombreux, mais également les marchands de Venise, d'Italie du Sud et de Sicile, de Marseille, Barcelone, et de Majorque. En échange la ville importe des tissus d'Europe et des matières premières en textiles comme le lin et le coton afin d'alimenter l'industrie locale. Bejaia occupe alors une place de premier plan au Maghreb. Tunis ne parvient pas à déclasser nettement Bejaia et restera une place secondaire jusqu'à l'avènement de la dynastie Hafside.

A partir des années 1310-1320 le Maghreb va connaître une période de crise qui durera un siècle, elle sera liée à l'évolution politique et militaire du Maghreb. La faiblesse des Hafsides permettra aux Abdalwadides de Tlemcen et aux mérinides de Fez de créer des états indépendants de Tunis. Bejaia sera convoitée et revendiquée à maintes reprises par les deux dynasties et sera exposée de 1312 à 1360 environ à des attaques sans cesse renouvelées qui entraînent une grande confusion politique, ruinent l'arrière-pays et affectent l'activité commerciale. Elle connaîtra de brèves périodes d'indépendance et sera le siège d'un pouvoir indépendant de Tunis, comme sous l'occupation Mérinides qui entreprennent la conquête de l'ensemble du Maghreb en 1340. Bejaia était une place frontière à prendre aux Hafsides avant de pousser vers Tunis.



**Carte 6.4** : Port de Bougie (XVI<sup>ème</sup> siècle) exécutée par Piri Reis : Kitab-i Bahriye.

Avec l'affaiblissement des mérinides et des Abdalwadides, la situation se rétablit et les Hafside remettent de l'ordre au Maghreb mais Bejaia perd le contrôle politique d'Alger, de Collo, du Constantinois et surtout des régions méridionales (Zâb et Hodna) qui sont un des débouchés des routes de l'or<sup>296</sup>.

La dynastie Hafside à Bejaia sera détruite par l'invasion espagnole qui scellera le sort de la ville et mit fin à sa prospérité en tant que centre politique, économique et intellectuel du Maghreb.

### 2.3. Occupation espagnole<sup>297</sup>

#### ❖ L'enjeu stratégique<sup>298</sup>

L'occupation de l'Afrique du nord par les espagnols, dès la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, trouve son explication dans la continuité de la reconquista, la volonté de repousser les frontières de l'islam et le désir d'évangélisation, hérité de l'idéologie des croisades. En effet la place forte située le long du littoral maghrébin, était destinée à servir de points d'appui à<sup>299</sup> l'expansion espagnole et au christianisme en territoire musulman. Dans le contexte d'affrontement entre les rives chrétiennes de l'empire espagnol et les rives musulmanes de l'empire ottoman, la maîtrise de ces points d'appui représentait un enjeu stratégique important pour le contrôle des espaces maritimes et la prévention des invasions et de la piraterie musulmanes. C'est probablement à cette époque que s'établit l'usage de la course en mer Méditerranée contre les navires chrétiens. Celle-ci est pratiquée vers 1360 à partir des ports du Maghreb central et de l'Ifriqiya et principalement de Bejaia qui en était le berceau à ce titre nous citerons Ibn Khaldoun qui témoigne dans son ouvrage sur l'Afrique septentrionale, des courses ou attaques de corsaires qui s'établit à Bejaia contre les petits états du sud de l'Europe vers 1364 « *...Ils construisent un navire et choisissent pour le monter des hommes d'une bravoure éprouvée. Ces guerriers vont faire des descentes sur les côtes et les îles habitées par les francs, ils y arrivent à l'improviste et enlèvent tout ce qui leur tombe sous la main... De cette*

---

<sup>296</sup> Ibid.

<sup>297</sup> L. Ch. Féraud relate la conquête de Bejaia par les espagnols d'après un manuscrit arabe inédit retrouvé chez les Ath Yaala rédigé par Ibrahim El Mérini qui a vécu la prise de Bejaia par les espagnols en 1509 et, qui remet en cause les versions espagnoles sur l'absence de résistance des habitants de la ville. L'auteur est originaire des Béni Yala et le manuscrit sera procuré à C. Féraud en 1864 par l'intermédiaire de Sidi Said Ben Ali un habitant de Bejaia.

<sup>298</sup> Anne Brogini et Maria Ghazali, « Un enjeu espagnol en Méditerranée : les présides de Tripoli et de la Goulette au XVI<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 70, Crises, conflits et guerres en Méditerranée (Tome 1), 2005. Mis en ligne le 12 mai 2006. <http://cdlm.revues.org/document840.html>.

*manière Bougie et les autres ports occidentaux de l'empire Hafside se remplissent de captifs, les rues de ces villes se remplissent du bruit de leurs chaînes, surtout quant ces malheureux, chargés de fers et de carcans, se répandent de tout côté pour travailler à leur tâche journalière. On fixe le prix de leur rachat à un taux si élevé, qu'il leur est difficile et souvent même impossible de l'acquitter.*

El Gubrini<sup>300</sup> mentionne également ce fait et décrit Bejaia du XII<sup>ème</sup> au XIII<sup>ème</sup> siècle comme le pays de la piraterie. Les produits raflés et les esclaves capturés sur les côtes occidentales sont vendus dans le quartier d'El Madbaha situé dans le faubourg.

Mais ceci n'est vraisemblablement pas le fait uniquement des musulmans, un chroniqueur officiel de la république de gènes écrit en 1136 ce qui suit : « Cette année.... douze galères génoises cinglèrent sur Bougie, y prirent une grande et riche galère et revinrent emmenant beaucoup de sarrasins, entre autres Polphet frère de Matarasse. Chaque galère retira un grand profit de la vente du navire »<sup>301</sup>.

De plus la chute de Grenade en 1492, dernier bastion musulman d'Espagne, à donner lieu à l'exil des musulmans espagnols chassés par le roi Ferdinand. Ceux ci se sont réfugiés au Maghreb, Bejaia était alors la principale porte d'entrée des musulmans chassés d'Espagne. Ceux d'entre eux qui faisaient partie de l'élite, transplantaient dans la cité la belle culture Hispano-mauresque et la gentillesse des manières des vieilles sociétés citadines<sup>302</sup>. Ces exilés constituaient des guides dévoués pour les pirates barbaresques<sup>303</sup> dans leurs incursions en Espagne, et encourageaient la résistance religieuse des musulmans espagnols convertis de force au christianisme, et qui restent malgré la répression de Ferdinand le catholique fidèle à leur croyance d'origine. Les exilés andalous constituaient les ennemis acharnés d'Espagne qui s'organisaient en pirates pour attaquer leur ennemi et ruiner leur commerce, ils représentaient une menace permanente contre les espagnoles. Par conséquent l'occupation des rivages maghrébins représentait un enjeu politique vital pour les espagnoles. Parmi les raisons de la conquête espagnole on compte également les intérêts économiques et l'appât du gain. Les cités ceintes de remparts et situées sur le littoral maghrébin étaient alors prises successivement par les espagnoles pour servir de postes avancés pour abriter les garnisons chrétiennes. De ce

---

<sup>300</sup> El- Gubrini (1246-1314) grand cadî et biographe de Bejaia à l'époque Hafside, originaire de la tribu des Ait-Gubri en grande Kabylie. Il est connu pour son célèbre ouvrage biographique « unwan el Diraya » qui constitue une source d'informations sur les plus célèbres savants médiévaux de Bejaia ainsi que sur certains aspects de la ville à l'époque médiévale.

<sup>301</sup> Burt Franklin Research, « traité de paix et de commerces et documents divers, concernant les relations des chrétiens avec les arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge ».

<sup>302</sup> G. Marçais « L'architecture musulmane d'Occident, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile, Arts et Métiers graphiques, » Paris 1957.

<sup>303</sup> Barbaresque terme qui désigne les pirates opérant dans le bassin méditerranéen après la conquête musulmane.

fait, Bejaia de par son influence politique dans la région et sa situation centrale en Méditerranée, constituait un intérêt stratégique et une place forte. Elle a été enlevée dès 1510 comme Melilla (1497), Mers el Kébir (1505), Oran (1509), Tripoli (1510), pour l'établissement de présides qui vont servir à l'expansion politique de la colonisation espagnole en Méditerranée, et à la défense des côtes de l'empire, tandis qu'Alger et Tunis préférèrent conclure un accord de soumission à la souveraineté de Ferdinand le catholique.

L'armée espagnole mouilla devant Bejaia le 5 janvier 1510 au lever du soleil avec vingt cinq navires portant quatorze milles hommes de troupes<sup>304</sup>, commandé par Pedro de Navarre, l'artillerie et les munitions étaient considérables<sup>305</sup>.

L'espoir d'une nouvelle conquête et le souvenir du butin considérable amassé à Oran, renforça la détermination des soldats. La version espagnole parle d'un débarquement qui se fit avec succès et sans rencontrer beaucoup de résistance des habitants. L'artillerie espagnole repoussait les maures et les arabes qui s'étaient d'abord rassemblés pour empêcher le débarquement des espagnoles.



**Photo 4.4 :** Baie des aiguades.

Lorsque toute l'armée fut rassemblée, Pedro de Navarre s'élança avec elle vers la montagne du Gouraya à la poursuite du roi Abdel Aziz qui s'y était réfugié avec un nombre important d'habitants. Ils abandonnèrent leur position à la hâte pour se réfugier derrière les murs de la ville, épouvantés à l'approche des masses importantes de soldats espagnoles. Ceux ci attaquèrent sans relâches les remparts de la ville qu'ils franchirent sans rencontrer

beaucoup de résistance de la part des habitants qui s'enfuirent du côté opposé à celui par lequel les espagnoles étaient entrés. Le Butin fut immense et récompensa largement le zèle

<sup>304</sup> Mouloud Gaid « Histoire de Bejaia et de sa région, depuis l'antiquité jusqu'à 1954 », Edition SNED, Alger 1976, p. 115. L'ouvrage de Mouloud Gaid parle de quatorze milles hommes sans citer sa source alors que C. Féraud se basant sur la source espagnole parle de plus de cinq milles hommes. Ce chiffre nous semble peu vraisemblable au regard du massacre qui a suivi l'attaque espagnole et que subirent les habitants de Bejaia. Pour cette raison que nous retiendrons le chiffre avancé par M. Gaid qui nous semble plus vraisemblable.

<sup>305</sup> Pedro de Navarre né à Garde, Royaume de Navarre en 1460, mort à Naples, le 28 août 1528, comte d'Oliveto, est un marin et un ingénieur militaire espagnol. Il est un des acteurs des conflits méditerranéens du début de la renaissance, tour à tour pour son propre compte, pour celui du roi d'Espagne puis celui du roi de France Mercenaire et pirate, à partir de Crotona, ils attaquent les vaisseaux et les ports de la côte grecque et du nord de l'Afrique. Les marchandises volées et les esclaves sont ensuite vendus en Italie. Il est réputé pour avoir fortement contribué à l'amélioration de la technique des mines terrestres.

des soldats. L'auteur Ibrahim El Mérini<sup>306</sup> du manuscrit arabe retrouvé et traduit par C Féraud, relate la prise de Bejaia qu'il a vécu en tant qu'habitant. Ses écrits remettent en cause la version espagnole en témoignant d'une résistance vigoureuse et courageuse devant l'invasion espagnole<sup>307</sup>. L'auteur situe le débarquement de l'armée espagnole sur la baie des aiguades, dans l'ancien port phénicien en dessous du tombeau de Sidi Aissa Es-sebouki.

Ce quartier situé en dehors de la ville était alors habité par les Maures Andalous que le sultan Abdelaziz leur avait assigné pour s'y établir après leur exil forcé d'Espagne, par manque de place à l'intérieur de la ville. D'autres s'étaient installés dans les jardins situés sur les rives d'oued El-Kébir, actuelle Soummam. Dès leur débarquement, les espagnols envoyèrent des émissaires au roi Abdelaziz qui était resté dans la place et aux habitants afin de se soumettre et de livrer la ville sans résistance. Cette proposition sera rejetée et les habitants prirent des dispositions pour se défendre, ce qui obligea les espagnols à se battre pour prendre possession de la ville. Pendant que la marine bombardait la ville, l'infanterie espagnole prit position sur la crête<sup>308</sup> située au dessus du quartier de Sidi Aissa dans les aiguades, ainsi que sur la montagne du Gouraya. A partir de ces positions, ils lancèrent des boulets en direction des portes situées de ce côté et de ceux qui tentaient de les franchir. Cette situation dura dix jours. C Féraud cite Abou Mohammed Abdel-Hak<sup>309</sup> qui parle de vingt un jours de siège pendant lesquels l'ennemi se fortifia dans ses retranchements, recevant l'approvisionnement en vivre, en munitions, et des renforts en hommes, des vaisseaux venant d'Oran.

El Mérini parle de luttes acharnées pendant cette période et relate les événements tragiques d'une nuit où les combattants de la ville éprouvèrent un grand désastre après avoir tenté une sortie à laquelle il prit part. Ces derniers organisèrent une sortie avec deux groupes de guerriers qui devaient surprendre les espagnols. Les uns devaient attaquer par la mer tandis les autres devaient contourner les positions de l'ennemi en passant par le sommet du Gouraya pour attaquer par voie de terre. Le premier groupe éprouva peu de perte et put rejoindre la ville après avoir fait quelques prisonniers, tandis que le deuxième groupe surprit par les espagnols succombera lors de cette attaque :

« Ce jour -là arriva à Bougie l'émir Abou Farés, fils du sultan Abdelaziz amenant avec lui des guerriers accourus de toute la contrée. Les deux fils du sultan Abou Farés et Abou Abd Allah, allèrent au milieu de tous ces combattants pour la guerre sainte, ils se firent

---

<sup>306</sup> Cheikh Abû Ali El-Merini: Unwân El-Akhbar, trad. Ch. Féraud « Exposé des événements qui se sont passés à Bougie », In : revue Africaine n°70.

<sup>307</sup> Op Cité C Féraud « Histoire de Bougie », pp. 92-96.

<sup>308</sup> Selon C Féraud il s'agit de la crête du cap Bouac qui remonte vers les contreforts du Gouraya.

<sup>309</sup> Abou Mohammed Abdel Hak témoin oculaire de la bataille, son témoignage sera cité par El Mérini auteur du manuscrit arabe traduit par C. Féraud.

accompagner par quatre principaux ulémas de la ville, et se rendirent ensemble parmi les guerriers musulmans, dont le nombre était tellement considérable qu'il est impossible de le fixer : ceux-ci étaient tous campés dans les jardins au dessous de la ville. Les marabouts, les gens de la loi et les ascètes de la localité, parcouraient les rangs, prêchant la guerre sainte, pour enflammer les courages ». Les fils du sultan à la tête de leur troupe sortirent par les portes Sadat et Bâb Amsiouen<sup>310</sup> et avancèrent vers la crête à découvert et à porté de l'ennemi<sup>311</sup> où ils seront refoulés jusqu'aux murailles de la ville par les palissades et par plusieurs attaques espagnoles qui massacrèrent un grand nombre d'entre eux. Poursuivis par l'ennemi, poussés et gênés par la foule des habitants qui tentaient de fuir de ce coté, ils ne purent se replier derrière les remparts de la ville et se firent massacrés. Selon Abou Mohamed ben Othman, prédicateur de la grande mosquée qui perdit son père au cours de cette bataille, le nombre des victimes au cours de cette journée s'éleva à quatre mille cinq cent qui tombèrent entre les portes Amsiouen et Sadat. Parmi elles figurent les fils du sultan, l'émir Abou Farés et l'émir Abdallah. Profondément affligé par la mort de ses deux fils, le sultan Abdelaziz refusa de capituler devant l'ennemi par le conseil des Andalous qui connaissaient par expérience le peu de confiance à avoir dans les promesses des espagnoles et lui conseillèrent de continuer à résister.

L'émir Abou Bakr<sup>312</sup> rival d'Abdelaziz, se rendit à Bejaia avec les guerriers dont il disposait dès qu'il apprit le débarquement des espagnols. Il empêcha les habitants de fuir en les exhortant à la résistance et combattit vigoureusement au coté de l'émir Abderrahmane fils du sultan Abdel Aziz. Selon l'auteur la résistance se prolongea jusqu'au mois de Safar 915 (25 mai 1510). Les espagnols profitèrent du désordre et de la mésentente entre les troupes de l'émir et celles d'Abou Bakr et parvinrent à pénétrer à l'intérieur de la ville. Abou Bakr qui s'était réfugié dans le Kasr louloua (palais de l'étoile) perdit un grand nombre de ses soldats et faillit tomber entre les mains des soldats espagnols dans les combats qui se déroulèrent dans les rues de la ville. Cependant, il parvint à en sortir avec peine et après avoir livré de rudes combats qui coutèrent la vie à un grand nombre d'entre eux. Voyant que les espagnols

---

<sup>310</sup> Ces deux portes seront localisées par Charles Féraud Bâb Amsiouen ancienne porte dans l'enceinte Hammadite dont il subsiste quelques traces est situé au niveau du gouraya sur la route qui mène au phare. Ba Sadat est située plus bas sur le chemin qui mène au tombeau de Sidi Yahia et les portes.

<sup>311</sup> Les troupes musulmanes affaiblies par les guerres fratricides entre les états en Afrique du nord, accusaient un retard par rapport aux troupes espagnoles en matière de stratégie de guerre et de technologie de l'armement (méconnaissance de la poudre, utilisation de l'épée, attaques par rang serrés).

<sup>312</sup> Abou Bakr rival d'Abdelaziz dans les luttes intestines s'était retiré dans le Belezma à proximité de Batna.

s'étaient rendus maîtres du haut de la montagne, les habitants évacuèrent la ville<sup>313</sup> en compagnie de l'auteur du manuscrit, Cheikh Nacer el Mérini et la famille du sultan Moulay Abdelaziz ainsi que le prince Abdallah fils de Yahia Zakarya, qui était alors dépossédé par son oncle le sultan Abdelaziz puis aveuglé et emprisonné par son ordre.

Le prince Abderrahmane se retira à la Kalâa d'Ath Abbas où il attendait son père le sultan Abdelaziz. Celui-ci marcha sur Bejaia et sera tué par Abou Bakr lors d'une bataille qu'ils se livrèrent. Abou Bakr prit alors possession de Constantine et se proclama sultan en 1510 et reprit le harcèlement des positions ennemies mais en vain.

Pedro de Navarre exploita la présence du prince Abdallah qu'il soigna et à qui il rendit la vue. Un document inédit des archives espagnoles adressé par le roi Ferdinand le catholique à Pedro de Navarre,<sup>314</sup> parle des difficultés que rencontre l'Espagne pour approvisionner les garnisons espagnoles. Celle-ci étaient composées de quinze mille hommes selon Marmol<sup>315</sup>, et désormais elles devaient se procurer leur ravitaillement à partir des ressources du pays des maures malgré les difficultés rencontrées et devaient approvisionner la métropole.

Les alentours de la ville de Bejaia demeuraient alors incertains et étroitement surveillés par les troupes d'Abou Bakr qui occupèrent les forteresses qui se trouvaient<sup>316</sup> dans la vallée, où les soldats espagnols s'y faisaient constamment attaqués. Quant au traité à faire avec le prince Abdallah, le roi Ferdinand parle de peupler la ville uniquement par les chrétiens et de la vider des maures. Il termine la lettre par la faveur accordée au prince Abdallah en le proclamant roi d'une province de son choix en dehors de celle de Bugia<sup>317</sup>. Il lui permit alors de demeurer provisoirement avec cent habitants maures, dans le bas faubourg, situé à l'extérieur de la ville<sup>318</sup>. La tentative de peuplement de Bejaia par les chrétiens échoua, les familles refusèrent

---

<sup>313</sup> Les Habitants de Bejaia s'éparpillèrent dans toute la région. Une partie se réfugia chez les Ait Ou-Djebar à côté de Ziama, d'autres chez les Zouaoua, les Mezzaia, les Ait Messaoud, les Béni -Oughlis Imoula, d'autres à la Qalâa Ouanoughan, à la Kalâa des Béni-Abbas, chez les Béni Yala (Adjissa), à Bouira, Alger et Constantine.. Les Béni Abbas : Berbères Kotama, ils habitent les montagnes du nord de la wilaya. Frontaliers avec la wilaya de Bejaia où se trouve la fameuse Kalaa, leur influence va au-delà et jusqu'à Biskra et Touggourt durant le XIV<sup>ème</sup> siècle de l'ère chrétienne.

Les Ouanoughan : Ils occupent les montagnes du sud-ouest de la wilaya, ils peuplent actuellement la commune de Ben Daoud et une partie des communes de Mansourah et d'El Mehir. Ils appartiennent à une grande tribu berbère des Sanhadja que les différentes révolutions n'ont pas déplacé de leurs montagnes. Ils ont des origines communes avec une partie de la population de Tazmalt.

<sup>314</sup> Lettre du roi Ferdinand le catholique à Don Pedro de Navarre, son capitaine général en Afrique rédigée en Mai 1510.

<sup>315</sup> L. Marmol Carjaval : description générale d'Afrique, Grenade 1573.

<sup>316</sup> Il s'agit selon Féraud des forteresses construites par le sultan mérinide Abou Tachfin lorsqu'il fit le blocus de Bejaia telles que El Yakouta, Hisn Beker, Tamzezdékt détruites par le sultan Abou Yahia et que Abou Bakr restaura pour continuer la campagne contre les espagnols.

<sup>317</sup> Bugia : nom donné par les espagnols à la ville de Bejaia.

<sup>318</sup> Il s'agit probablement du faubourg perceptible sur la gravure de Vermeyer à l'emplacement du jardin Hammadite, le Riba déjà cité plus haut, situé entre Bab el Fouka et la casbah, actuel quartier khmis et quartier Abdel Hak.

de s'y établir en dehors des condamnés de droit commun, ce qui obligea les espagnols à rappeler les populations locales à s'établir dans les faubourgs proches des remparts puis à l'intérieur de la ville après avoir passé alliance avec le prince Abderrahmane contre le sultan Abou Bakr.

Après la prise de Bejaia, les espagnols chargèrent une trentaine de vaisseaux du butin amassé à Bejaia soit dans les palais du sultan ou dans la grande mosquée. Ils ruinèrent et saccagèrent la ville, les palais seront ruinés et pillés, tous les objets de valeur qu'ils renfermaient tels que les colonnes, le marbre, la faïence, les boiseries sculptées seront embarqués. Le massacre des habitants et la mise à sac de Bejaia avait tout le caractère de représailles qui changea définitivement le cours du destin de la ville qui ne s'en remettra jamais.

Les espagnols restèrent murés à l'intérieur de l'enceinte réduite de Bejaia jusqu'en 1555 et ne s'aventuraient guère au-delà des remparts de la ville sans se faire attaquer par les troupes de Abou Bakr qui restaient maître de la vallée. Son plan pour se débarrasser des espagnols était de les priver de leurs moyens d'approvisionnement. Pour cela il les coupa de l'arrière pays en ralliant les tribus des Mezaia, des Ait Messaoud, des Ait Djebbar, des Béni Abbas pour cesser tout trafic avec eux. Afin d'éviter d'éventuelles trahisons, il prit des otages dans chacune des tribus. D'autre part pour intercepter les navires en provenance d'Oran et d'Espagne, Abou Bakr avait besoin d'une flotte puissante, aussi loua t'il les services des frères Barberousse Arroudj et Kheirredine puissants corsaires turcs renommés pour leurs exploits en Méditerranée. En 1545, après son échec devant Alger, Charles-Quint s'arrêta à Bejaia dont il fit consolider les forts existants. Mais ce ne fut pas suffisant : dix ans plus tard, Salah Raïs, pacha d'Alger, vint assiéger Bejaia et s'en rendit maître au bout de plusieurs jours de siège et de combats.

#### **2.4. Intervention turque (1555)**

En 1512, les deux frères Arroudj et Kheirredine assiégèrent Bejaia après avoir conclu un accord avec le sultan Abou Bakr. Le siège sera levé après un échec qui couta un bras à Arroudj. Une deuxième tentative aura lieu trois ans après en 1515 mais en vain. Après l'échec des frères Arroudj et Kheirredine, ce n'est qu'en 1555 que Bejaia sera reprise aux espagnols par l'expédition turque commandée par le Pacha Salah –Raïs<sup>319</sup>, avec l'appui des populations de la vallée de la Soummam. Après la prise de Bejaia le Pacha laissa dans la ville une garnison de 150 à 200 janissaires réparties dans les trois forts défensifs qui gardent encore les

---

<sup>319</sup> Pacha Salah –Raïs est le successeur de Hassan Pacha fils de Kheirredine.

traces des Boulets tirés lors des différents combats que livra la ville au cours de son histoire (la casbah, le fort Abdel Kader et bordj Moussa).

Sous la domination Turque Bejaia va décliner, elle déchet de son rang de Métropole pour ne jouer qu'un rôle secondaire. Cette situation est liée à l'abandon ou elle fut laissée pendant près d'un demi-siècle pendant l'occupation espagnole qui va ruiner les plus beaux quartiers et édifices de la ville et réduire la population à la pauvreté, tandis que le commerce qui était l'activité principale qui fit prospérer la ville, va perdre de son importance. La ville ne fut utilisée que comme lieu d'hivernage de la marine du Dey, au mouillage de Sidi Yahia ainsi qu'en tant que chantier navale de la marine turque au quartier de Dar-Sennâ situé du côté ouest de la casbah.

Cette situation sera favorable à Alger qui avait déjà été fortifiée par les turques et sera alors désignée comme capitale de la régence et siège du gouvernement turque. A ces raisons s'ajoute le caractère belliqueux et insoumis des populations des montagnes d'un accès très difficile qui entoure la ville comme un rempart infranchissable et qui a représenté un obstacle à la domination turque<sup>320</sup>. La splendeur de Bejaia donc déclinait aussi rapidement qu'Alger prospérait.

Les habitants de Bejaia se résignèrent à l'autorité Turque, tandis que la population de l'arrière pays, défendit son autonomie en maintenant un état d'hostilité permanent vis-à-vis des turques et en refusant de s'acquitter de leurs impôts. Plusieurs insurrections éclatèrent dans les tribus des Mezzaia et des Béni-Messaoud dont le territoire constitue la banlieue de Bejaia, ainsi que dans les montagnes du Djurdjura et des Bibans sous la bannière des Mokrani<sup>321</sup>. Par la suite des pactes d'alliance seront créés entre les turcs, les Mokrani et les chefs des familles les plus influentes auxquelles ils constitueront des droits seigneuriaux dans la région, ce qui leur permettra d'avoir une liberté de mouvement dans l'arrière pays pour étendre leur domination.

Les Turcs se maintinrent dans la région grâce à leur politique de division et à l'exploitation des rivalités entre les tribus et leurs chefs, jusqu'à la prise d'Alger par les français en 1830. Les Mezzaia se ruèrent alors sur Bejaia, la garnison turque en nombre réduit (160 soldats) n'opposa pas de résistance et livra les forts. Bejaia sera alors réduite à l'anarchie et sera exploitée à leur profit à la veille de sa prise en 1833 par les français.

---

<sup>320</sup> Op. Cité. Charles Feraud « Histoire de Bougie », p115.

<sup>321</sup> Les Mokrani seigneurs religieux puis politique de la Medjana sont les descendants d'Amokrane frère et successeur d'Abdelaziz Ben Abbas sultan de la Kalâa d'Ath Abbas, dans les montagnes des Bibans, où se réfugia l'Emir Abderrahmane de Bejaia après sa prise par les espagnols en 1510. Abdelaziz sera vanté par Marmol comme un guerrier intrépide et chevaleresque qui succomba en défendant son pays contre l'agression Turque.

## 2.5. Occupation française 1833

### ❖ Prise de Bejaia en 1833<sup>322</sup>

Bejaia représentait une place importante qui l'emportait par les avantages que présente son site : sa position géographique qui permet une ouverture sur l'Afrique et sur le commerce de la méditerranée, son port d'un mouillage sûr et protégé, sa facilité à être mise en état de défense et la vallée de la Soummam qui constitue un couloir et une ouverture sur les richesses de la Kabylie et sur les riches plaines de Sétif. Cette position favorable sera soulignée par les expéditions de reconnaissance du site entreprises avant son occupation<sup>323</sup>.

La flotte de l'armée française entra dans la rade de Bejaia le 29 septembre à la pointe du jour de l'année 1833 avec 2000 à 3000 hommes à son bord<sup>324</sup>, commandée par le Général Trézel. Ce nombre sera grossi par des renforts en provenance d'Alger demandé avec insistance après les premiers jours de combats. A leur approche des coups de canons partirent des cinq forts de la ville : Le fort Abdel Kader, le fort moussa, la casbah, le fort Bou lila et la batterie Bouac<sup>325</sup>. Après la prise des principales places et des différents forts, des combats auront lieu à plusieurs endroits de la ville notamment sur le plateau de Brida, aux abords de bordj Moussa, au quartier de Bâb el Fouka à l'Ouest de la ville, au quartier de Sidi Touati, situé à la tête du ravin qui coupe la ville en deux.

La ville intra-muros va tomber entre les mains de la garnison française après plusieurs jours de rudes combats. Les Algériens refoulés à l'extérieur vont se porter sur les points stratégiques, dominants la ville à l'extérieur des remparts. Le sommet du Gouraya, le moulin Demous et la mosquée de Sidi Maamar (Sidi Yahia) situé au niveau de la plaine. Ces points de défense, constituèrent des centres de ralliement de milliers d'hommes en provenance des tribus environnantes de Bejaïa à partir desquelles étaient lancées des attaques successives et des tentatives de libération de Bejaia qui coûteront la vie à plusieurs d'entre eux dans leur acharnement à défendre la ville. L'armée française s'acharnera à occuper ces points

---

<sup>322</sup> Tableau exposé au musée de Bordj Moussa montrant le combat opposant les habitants de Bejaia aux français à proximité de Bab el Bahr lors de la prise de Bejaia en 1833.

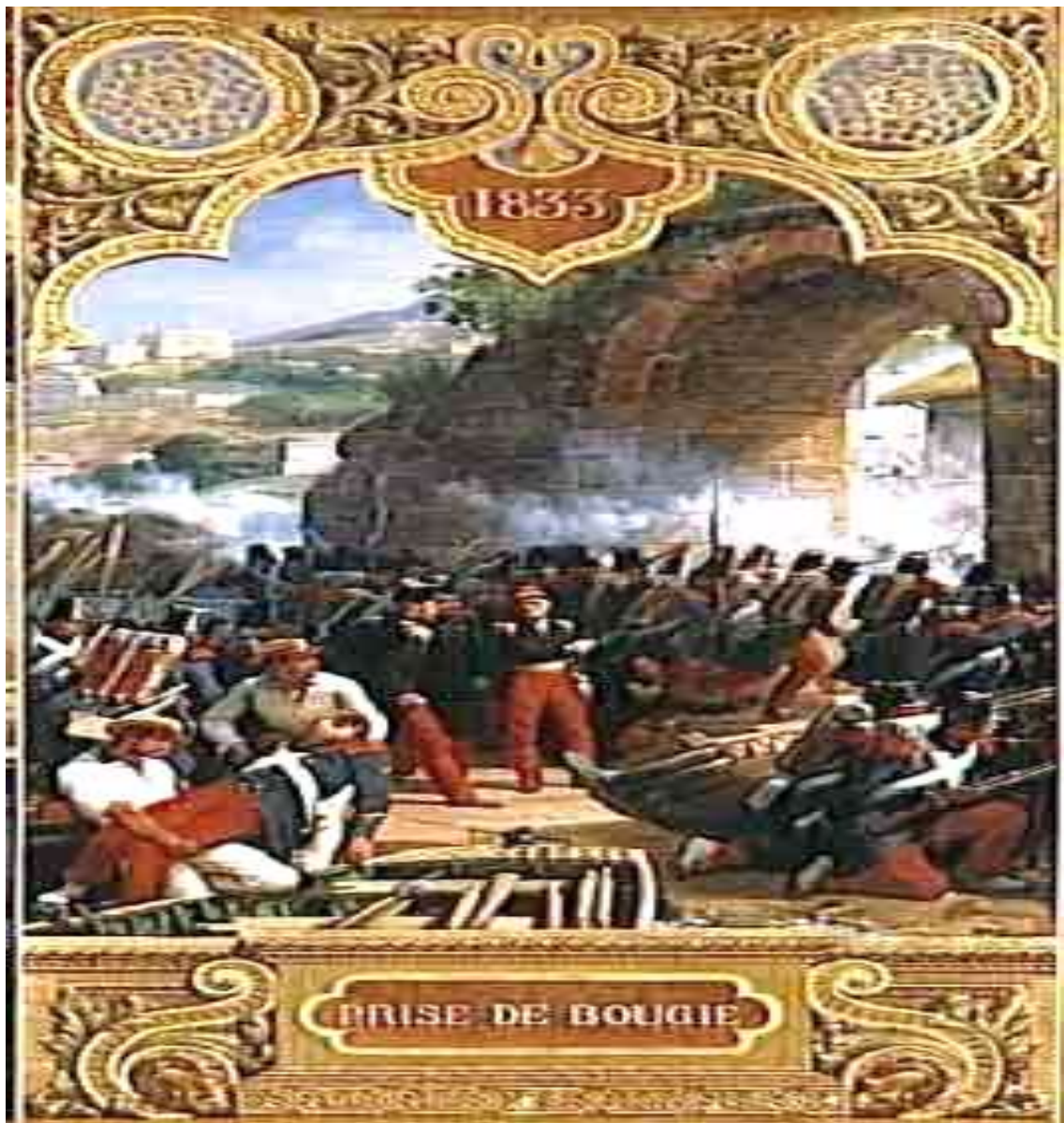
<sup>323</sup> « Rapport sur la place de Bougie », Rapport du génie militaire français avant la conquête, Service historique de l'armée de terre 1832.

<sup>324</sup> Edouard Lapéne « vingt six mois à Bougie » op cité p. 44.

Les historiens divergent quant au nombre d'hommes qui embarquèrent pour la prise de Bejaia. E Lapéne parle de 2000 hommes tandis que d'autres historiens en dénombre plus de 3000.

<sup>325</sup> La casbah et le fort Moussa sont classés tandis que le fort Abdelkader ne bénéficie d'aucune protection à ce jour. La batterie Bouac située sur le cap Bouac a été détruite et remplacé par un phare. Le fort Bou lila a été construit par les turcs sur l'emplacement d'un fort datant de l'époque Hammadite appelé . Il a été construit en une nuit par les turcs afin d'attaquer les positions espagnoles du haut de la montagne lors de la prise de Bejaia par les Turcs. Les ruines de ce fort sont visibles sur le mont Gouraya

stratégiques après plusieurs batailles qui seront relatées dans les mémoires du génie militaires<sup>326</sup> et le rapport du général Trézel<sup>327</sup> commandant l'expédition de Bougie.



**Photo 5.4.**Prise de Bejaia par les français.

Le sommet du Gouraya surnommé par les français la clé de Bougie sera pris le 12 octobre de la même année. Le moulin demous situé sur la crête du Gouraya, sera pris le 7 novembre. Le colonel du génie Lemerancier entreprit la construction d'un nouveau système de défense sur les différentes places stratégiques fraîchement conquises pour mettre à l'abri la garnison française

<sup>326</sup> M. Dumas colonel de spahis et directeur central du bureau des arabes à Alger, et par M Fabar capitaine de l'artillerie « La grande Kabylie, études historiques, note, d'événement militaire devant Bougie du 7 au 19 novembre 1835 » Ed hachette, 1847, p. 441.

<sup>327</sup> Extrait du rapport du général Trézel sur la prise du Gouraya 14 octobre 1833 note B.

des incessants assauts de la coalition des tribus environnantes qui marquèrent les premières années d'occupation françaises. Les français comme leurs prédécesseurs espagnols puis turcs seront prisonniers à l'intérieur de l'enceinte réduite de la ville. Les approvisionnements parviendront par voie de mer jusqu'à la pacification de la Kabylie. Des reconnaissances dans la plaine et sur les deux rives de la Soummam seront ensuite entreprises pour étendre la domination à l'intérieur des terres.

## **CONCLUSION**

Bejaia est depuis les temps les plus reculés un espace géographique stratégique entouré de montagnes qui forment des défenses naturelles. La ville est agrippée au nord au mont Gouraya, et descend progressivement d'est en ouest vers la mer méditerranée et se termine par les caps qui abritent la baie contre les vents du nord et de l'ouest. Cette configuration particulière qui est considérée par les marins comme un des meilleurs mouillages de la cote d'Afrique, a déterminé le caractère géostratégique de Bejaia , et a eu une influence considérable sur son peuplement.

La région de Bejaia fut le berceau de plusieurs civilisations riches et diversifiées qui ont marquées son territoire depuis plusieurs millénaires.

Depuis sa fondation jusqu'au XVIe siècle elle sera sur le plan politique et économique un des grands pôles du Maghreb et un point d'articulation avec la Méditerranée. Sa prospérité s'appuie sur son ouverture sur la mer et la richesse de son arrière-pays qui est drainée et exportée vers l'Europe. Son histoire s'inscrit dans celle du Maghreb, mais sa singularité tient à sa position dans l'espace maghrébin en tant que zone d'influence et point de contact avec la mer et l'occident. Situation de puissance politique et économique mais aussi source de conflits qui lui vaudra d'incessantes attaques venant de l'intérieur comme de l'extérieur et finiront par l'affaiblir et causer sa ruine.

Avec l'occupation espagnole commence une longue période de déclin qui fera perdre à Bejaia son statut de capitale et de métropole régionale pour devenir une simple garnison militaire jusqu'à sa plus récente occupation par les français.

Le site de Bejaia qui sera excellent d'un point de vue stratégique sera néanmoins contraignant pour le développement urbain de la ville.

L'évolution urbaine de Bejaia sera doublement déterminée par son histoire mouvementée mais aussi sa topographie qui explique largement son développement.

CHAPITRE V  
EVOLUTION URBAINE DU NOYAU  
HISTORIQUE DE BEJAIA

# 1. EVOLUTION URBAINE DU NOYAU HISTORIQUE DE BEJAIA

## INTRODUCTION

Pour comprendre l'évolution historique et l'organisation urbaine de la ville de Bejaia, il est nécessaire d'étudier les différents éléments qui la composent. Les sources documentaires utilisées pour la compréhension du paysage urbain de la ville de Bejaia sont variées, documents graphiques établies par le génie militaire français au XIX<sup>ème</sup> siècle, descriptions effectuées par des voyageurs, lecture et confrontation d'écrits historiques et des iconographies de la ville aux différentes époques de son occupation. Le paysage urbain de la ville de Bejaia nous apparaît à travers des repères, des éléments permanents et structurants comme manifestation de leur fonction matérielle mais aussi comme manifestation des forces sociopolitiques dont ils émanent.

La structure urbaine du noyau historique de Bejaia s'est construite dans le temps par juxtaposition et superposition des établissements humains appartenant aux différentes civilisations méditerranéennes. Les carthaginois, les romains, les vandales, les dynasties Hammadites, Almohades et Hafside, les espagnols les turcs puis les français ont façonné et marqué son espace urbain par apports successifs d'éléments patrimoniaux diversifiés qui font l'identité culturelle et la richesse historique et patrimoniale de la ville. La compréhension des éléments permanents qui ont marqué son territoire et traversé son histoire est nécessaire. Néanmoins beaucoup de traces et de vestiges de l'époque antique ou médiévale dont témoignent les écrits historiques sont recouverts par le tissu urbain colonial et contemporain, à cela s'ajoute la rareté des documents se rapportant à la structure urbaine de la ville médiévale, ce qui ne permet pas d'avoir une vision précise de celle-ci.

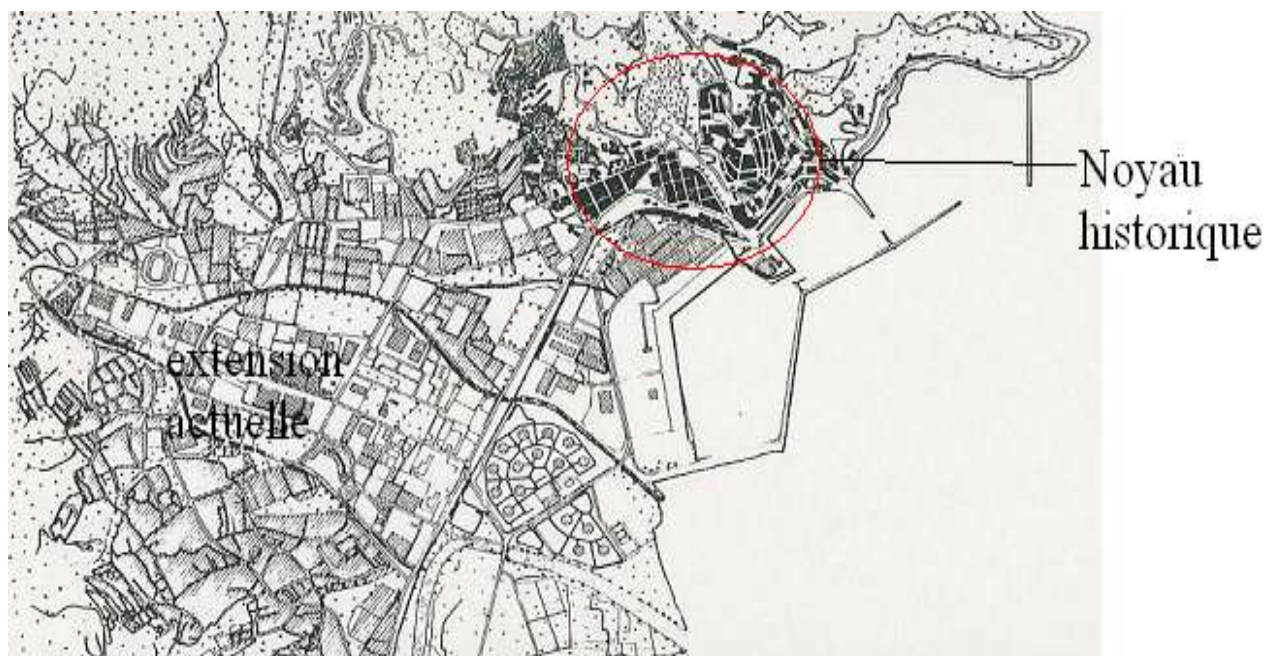
La connaissance plus approfondie de l'évolution urbaine de la ville et de son histoire ne peut se faire avec précision qu'en engageant des travaux de fouilles propres à l'archéologie urbaine afin de retracer l'évolution du site et de combler les lacunes notamment dans le domaine de l'habitat urbain médiéval et de son évolution.

Bejaia connaîtra sa plus grande étendue du XI<sup>ème</sup> au XVI<sup>ème</sup> siècle, tandis que sa période de déclin va commencer à partir de l'occupation espagnole au XVI<sup>ème</sup> siècle avec la réduction de son emprise et de son étendue et la destruction des plus prestigieux éléments patrimoniaux de la période médiévale notamment Hammadite. La ville sera souvent ruinée par les guerres, détruite par les espagnols, abandonnée par les turcs, tandis que les français achèveront de

couvrir par le tissu urbain colonial les restes de la ville médiévale pour constituer le noyau historique actuel.



**Photo 1.5 :** Vue aérienne (par satellite) du noyau historique de Bejaia<sup>256</sup>.



**Figure 1.5 :** Plan cadastral de la ville de Bejaia 1995<sup>257</sup>

<sup>256</sup> <http://www.googleearth.com>

<sup>257</sup> Source : cadastre de la Wilaya de Bejaia.

### 1.1. La cité romaine

Les différents vestiges mis à jour à Bejaia lors de travaux de construction effectués dans la ville par plusieurs chercheurs français tels que S. Gsell<sup>258</sup>, Delamare, Féraud, attestent des différents aspects de l'urbanisme romain. Néanmoins l'antique Saldae sera implantée sur un relief accidenté qui fait que les principes des plans types de l'urbanisme romain comme le quadrillage régulier classique, ne seront pas appliqués dans toute leur rigueur géométrique et seront adaptés aux conditions topographiques locales.

La ville sera édiflée sur les deux contreforts et plateaux nommés actuellement Moussa et bridja qui dominent le paysage et que sépare le ravin des cinq fontaines. Des vestiges d'édifices monumentaux seront retrouvés au niveau de ces deux point ainsi qu'a l'emplacement de la casbah et attesterons de leur occupation depuis l'antiquité. Le plateau de Moussa à l'Ouest aurait été l'emplacement d'une citadelle<sup>259</sup>, des colonnes de granit taillées d'une pièce ainsi que des pierres de taille appartenant a un temple ou un édifice d'une importance équivalente, seront extraites à proximité de la place Fouka. Des citernes et des voûtes murées ainsi que des mosaïques ornementales représentant une tête d'océan flanquée de deux néréides seront retrouvées à l'emplacement de l'hôpital Franz Fanon et permettent de supposer qu'il s'agit des vestiges d'un thermes<sup>260</sup> comme nous le montre le plan ci-après.

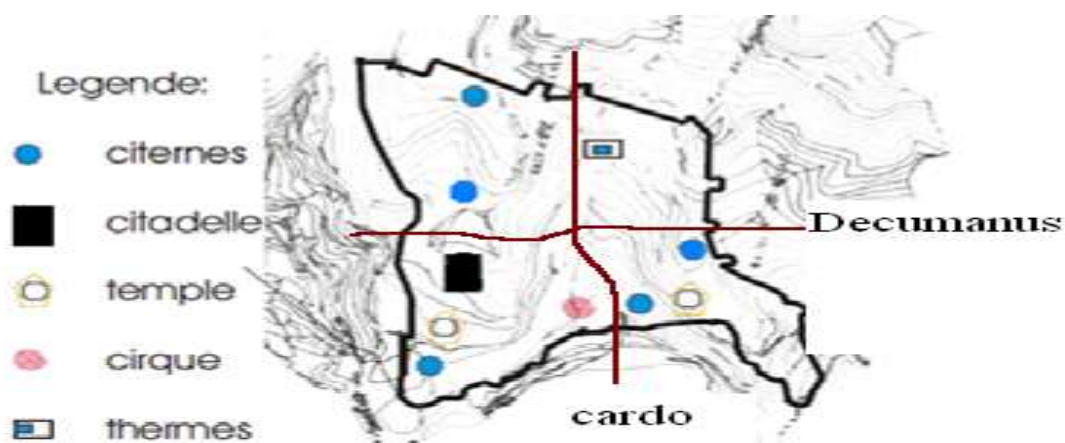


Figure 2.5 : Plan de la ville de Bejaia pendant l'occupation romaine<sup>261</sup>.

#### 1.1.1. L'enceinte

La cité sera fortifiée par une enceinte à quatre côtés irréguliers, d'environ 3000 m de circuits. Cette dernière relie ces deux points à l'emplacement de l'actuelle casbah puis à la

<sup>258</sup> S. Gsell : Atlas Archéologique de l'Algérie, Alger, 2 éditions 1947.

<sup>259</sup> Op. Cité. I. Camolli : « Histoire de la ville de Bougie » p. 25.

<sup>260</sup> Ibid. p 3.

<sup>261</sup> Op. Cité. S. Gsell : Atlas Archéologique de l'Algérie, Alger, 2 éditions 1947.

pointe d'Abdelkader, elle sera délimitée au Sud par la mer, à l'Est et à l'Ouest par les lignes de crête (Moussa et Bridja) et au Nord par l'aqueduc qui acheminait l'eau depuis Toudja.

### 1.1.2. Les axes structurants

Cet ensemble sera traversé par deux axes directeurs plus larges que les autres rues qui constituent une caractéristique principale de la cité romaine : Le Decumanus Maximus orienté d'Est en Ouest et le Cardo qui indique le point central et l'axe des pôles dirigés du Nord au Sud. Le Decumanus qui traverse la ville de Saldæ relie les deux points Moussa et Bridja en épousant les contours du site. Le Cardo traverse la ville de bas en haut, en partant de la porte de la mer pour aboutir aux environs de l'actuel tombeau de Sidi Touati.

### 1.1.3. Les portes<sup>262</sup>

L'extrémité de ces parcours sera marquée par la présence de portes qui percent le rempart. Deux d'entre elles seront localisées du côté Sud, à l'emplacement de l'actuelle Bab El Bahr, tandis que la deuxième à Bab El Fouka à l'Est présentera des caractéristiques qui permettront son authentification en tant que porte romaine.



**Photo 2.5 : porte Fouka**

Cette porte sera construite en clé de voûte avec de la pierre de taille appareillées pour former l'arc plein cintre romain.

Ce parcours qui va se prolonger au delà de la porte va constituer de tout temps le lien et l'ouverture permettant la relation de la ville intra-muros avec la plaine et l'arrière pays. Le côté situé au-delà de la casbah forme l'extrémité Ouest de l'enceinte du côté de la mer. Ce côté très accidenté constitue une rupture naturelle avec la plaine que dessine le

fond du golfe en demi cercle. Il s'agit d'une barrière de croissance à la ville liée à la topographie du site, qui ne sera franchie qu'avec les travaux colossaux entrepris pendant la

---

<sup>262</sup> Photo personnelle.

période coloniale pour le réaménagement du port et le prolongement du parcours de la marine vers la plaine.

#### **1.1.4. Edifices politique et religieux**

Au sud le pôle situé sur le parcours du Cardo sera marqué par la présence d'un temple dont les vestiges ainsi qu'une pierre commémorative seront retrouvés lors de la construction de l'église Saint Joseph (Actuelle mosquée Sidi El Mouhoub). L'emplacement du Forum sera localisé en contrebas du temple au niveau de la place lalumba. La présence de ces deux éléments structurants atteste du dynamisme de la ville et de son activité politique et religieuse.

#### **1.1.5. Les Loisirs**

La ville de Saldæ comptait environ 6000 habitants, l'activité de loisirs comptait tout autant que l'activité politique et religieuse pour former l'âme collective de la cité romaine<sup>263</sup>. Le loisir sera concrétisé par la présence de thermes et d'un théâtre situé généralement près du forum. Les différentes citernes dispersés dans la ville ainsi que la construction de l'aqueduc témoignent du souci constant des urbanistes romains pour amener l'eau claire, évacuer les eaux usées et offrir aux habitants le confort des bains publics. A l'emplacement de la cité Ammimoun se trouvait une dépression de forme semi circulaire à gradins délimitée par un mur qui sera identifiée par certains auteurs tels qu'E. Lapéne et C. Féraud comme étant les traces d'un cirque, d'une arène ou d'un amphithéâtre.

#### **1.1.6. Le port**

Le port de la ville était alors situé du côté Ouest de l'actuelle casbah au quartier dit Dar Sennâ. Jusqu'en 1848, des traces appartenant à une jetée ou à une mole était encore perceptible sur la plage jusqu'à ce qu'elles soient recouvertes par les travaux d'aménagement du port entrepris lors de la colonisation française.

#### **1.1.7. L'aqueduc**

Les citernes dispersées dans les quartiers de la ville afin d'approvisionner les points d'eau publics et privés, seront alimentées par un aqueduc conçu par le libérateur (ingénieur militaire) Nonius Datus du temps de l'empereur Antonin Le Pieu. Une Rangée d'arceaux en pierre sur

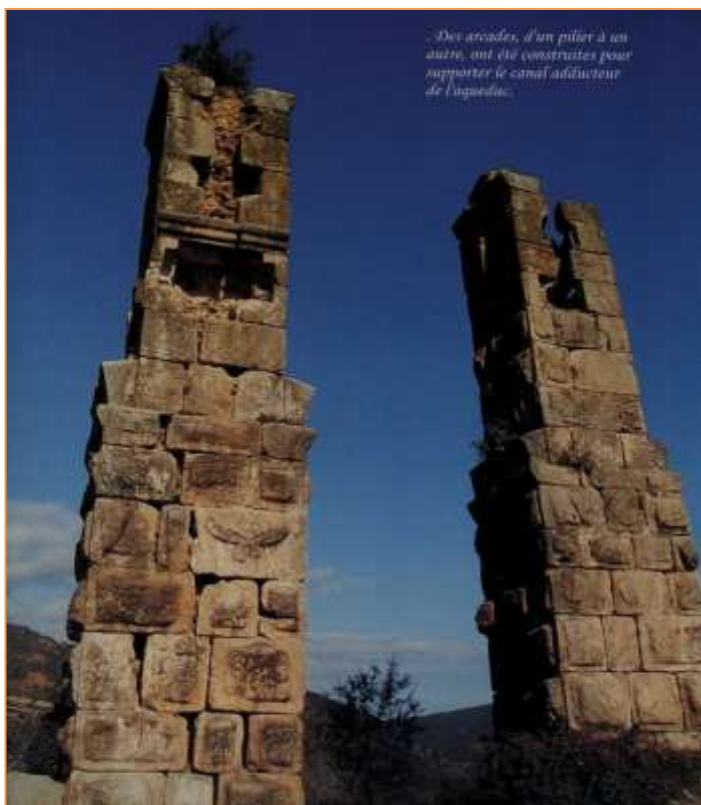
---

<sup>263</sup> D. Sorel : « Pénétration romaine Afrique du nord dans l'antiquité », CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Méditerranéennes) options méditerranéennes. p. 4. [www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

lesquelles passait l'aqueduc pour franchir le col du village d'Ifren en Timri, passait d'Est en Ouest pour acheminer l'eau nécessaire aux flottes et aux besoins de la ville de Saldae. Une stèle sera découverte à Lambèse en 1866 puis ramenée à Bejaia pour orner la fontaine de la placette faisant face à la mairie (1895-1896). Cette abondance d'eau était une des raisons de la prospérité de la ville.

Cette stèle représente une partie d'un monument de forme hexagonale sur lequel une inscription raconte l'histoire du tracé de cet aqueduc menant l'eau de Toudja à Bejaia. Dont voici un extrait : *“ Au nom d'une cité splendide et de ses habitants, je te prie Seigneur, d'engager le niveleur Nonius Datus, vétéran de la 3<sup>ème</sup> légion Augusta, à venir à Saldae afin d'y terminer son œuvre ”*<sup>264</sup>.

L'aqueduc<sup>265</sup> débouchait sur le quartier nord d'Azib Bakchi situé entre la mosquée de Sidi Mohamed Amokrane, la porte du grand ravin et la zaouïa de Sidi Touati. Les fouilles



**Photo 3.5 :** Restes des piliers de l'aqueduc.

entreprises pendant la colonisation française ont permis la découverte d'une série de grands bassins étagés les uns au-dessus des autres, et dont le dernier était encore au-dessus de citernes romaines dans la partie Nord-Est de la ville. D'autres citernes seront découvertes au niveau des points suivants<sup>266</sup> : Fort Moussa, Sidi – Touati, hôpital militaire, Fort de la casbah, Fort Abd-El-Kader, la rue des Vieillards et la mairie.

## 1.2. La ville médiévale (XI<sup>ème</sup> XVI<sup>ème</sup> siècle)

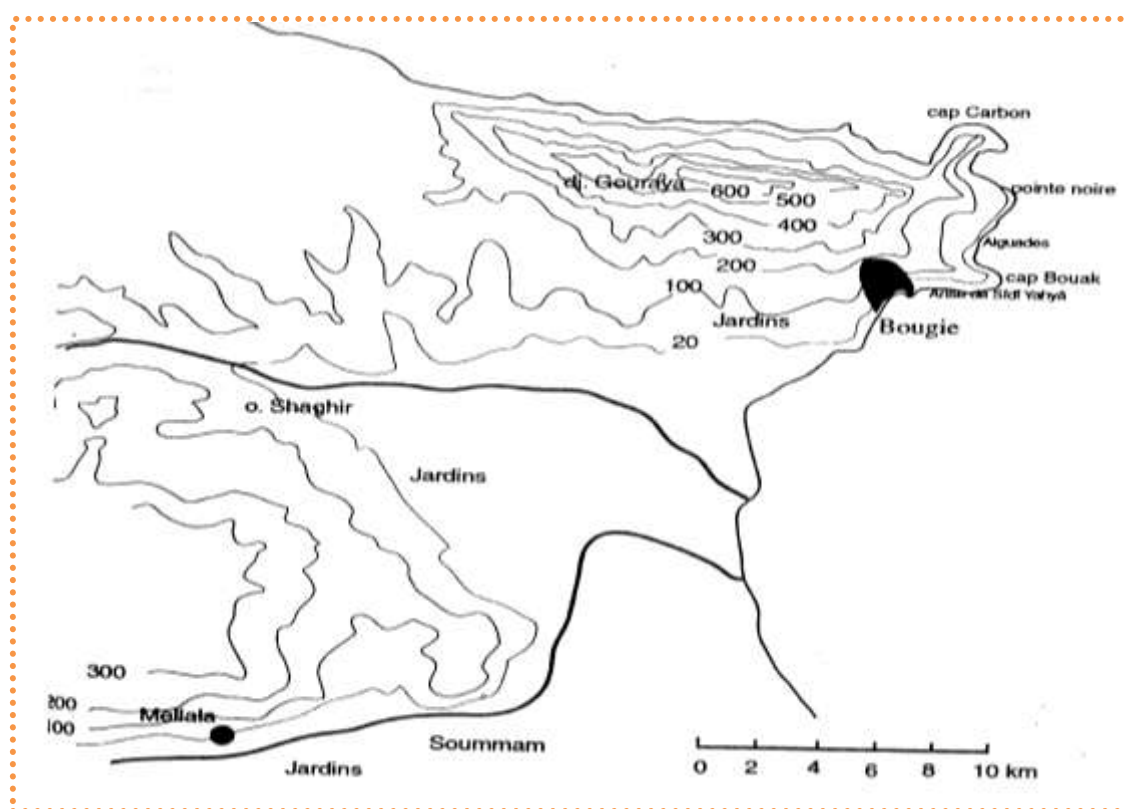
Le développement de la ville de Bejaia est intimement lié à la topographie de son site. Cette situation remarquable et favorable d'un point de vue stratégique qui lui vaudra d'être continuellement convoitée, va marquer sa morphologie par un

<sup>264</sup> : Lettre adressée par le gouverneur de la ville, Varius Clemens au gouverneur de la Mauritanie césarienne sous le règne d'Adrien (117 à 138), publiée dans le recueil d'archéologie de Constantine, 1868.

<sup>265</sup> Journal Officiel n°22 du 22/03/1992. Monument classé patrimoine national le 31/12/1991,

<sup>266</sup> E. Dewulf : « notice sur l'aqueduc de Bougie », Recueil de Constantine n° 10, 1866, p. 318.

développement épousant les contours du site. D'ailleurs ce site remarquable sera décrit, à maintes reprises dans les documents historiques<sup>267</sup>.



**Figure 3.5 :** Plan général du site de Bejaia<sup>268</sup>.

La ville Hammadite prend comme point de départ les assises de la cité de Saldae édifée par les romains. Les informations concernant son organisation urbaine à cette époque sont très insuffisantes pour avoir une idée précise de la ville. La plupart des écrits se rapportent plus aux aspects défensifs et religieux de la ville qu'à son habitat. Néanmoins l'ensemble des historiens s'entendent pour dire que sous le règne Hammadite (XI<sup>ème</sup> XII<sup>ème</sup> siècle), Bejaia connaîtra sa plus grande extension, ainsi qu'une longue période de prospérité et de calme en politique intérieure qui va favoriser et donner un essor à la ville pour devenir l'une des principales cités berbères du nord de l'Afrique<sup>269</sup>.

De la ville Hammadites il ne subsiste que très peu de vestiges si ce n'est les restes des fortifications ainsi que les témoignages et descriptions de nombreux voyageurs et géographes qui s'y rendirent et qui s'émerveillèrent devant le spectacle qu'offre la ville agrippée à la montagne. L'étendue de la ville Hammadite sera plus importante que le centre ville de

<sup>267</sup> Kitab El Istibsar trad. E. Fagnan sous le titre « l'Afrique septentrionale au XII<sup>ème</sup> de notre ère, Constantine 1889 », p. 36.

<sup>268</sup> Op. Cité. D. Valerian : « Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510. 328). Thèse de Doctorat p. 43.

<sup>269</sup> E. Carette : Etude sur la Kabylie, exploitation scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2 vols, notice spéciale sur Bougie, Paris, 1940.

l'occupation française, selon George Marcais<sup>270</sup> et C Féraud qui en firent une description, celle-ci était du double. Une fortification sera dressée de part et d'autre des crêtes des deux contreforts extrêmes jusqu'au sommet du Gouraya.

Au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle (fin de la période Hammadide), le géographe Idrissi<sup>271</sup> décrit une ville très active et un port fréquenté, ce qui est confirmé par la description plus tardive (fin XII<sup>ème</sup> siècle) du Kitab al-Istibsar et par les documents génois avec lesquels Bejaia entretenait un commerce important. L'importance du commerce dans la ville est illustrée par la présence à l'époque, de fondouks<sup>272</sup>, caravansérails et de consulats.

Le géographe Piri Reis la décrit en ces termes : « Je n'ai pas vu parmi toutes les villes du Maghreb une seule qui puisse offrir un spectacle comparable à celui qu'offre Bougie. On y voit, dit-on jusqu'à dix huit milles maisons, et chaque simple maison ressemble à un château élevé, avec des fenêtres. A ces fenêtres un si grand nombre de chandelles brûlent chaque nuit qu'elles donnent l'impression que les étoiles du ciel se sont répandues sur terre »<sup>273</sup>.



**Figure 4.5 :** Carte de Bejaia de Piri Reis (XVI<sup>ème</sup> siècle)<sup>274</sup>.

La carte qu'il dessine de Bejaia nous montre une ville solidement défendue par un ensemble constitué de la muraille entrecoupée de bastions ou tours en saillie disposées sur l'enceinte

<sup>270</sup> G. Marcais « L'architecture musulmane d'Occident, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile, Arts et Métiers graphiques » Paris 1957.

<sup>271</sup> El-Idrisi. « Description de l'Afrique et de l'Espagne, Extrait du « Kitâb Nuzhat al-Muchtâq fî Ikhtirâq al-Afâq », traduit par R. Dozy et M. J. De Geoje, 1968, 1<sup>ère</sup> édition 1966.

<sup>272</sup> Fondouks établissements destinés à l'habitation des étrangers, à la garde et à la vente de leurs marchandises.

<sup>273</sup> Piri Reis : « Kitab ibahriye » trad. Angl. université of Colombia 1970, p. 109, cité par D. Valerian « Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510. 328) », p. 41.

<sup>274</sup> Ibid.

crénelées à intervalles réguliers. Les pointes de la casbah et d'Abdelkader apparaissent occupées et défendues par des édifices monumentaux.

Du côté gauche la muraille semble surmontée d'un circuit de circulation qui traverse de part en part et relie les trois tours ou édifices monumentaux adossées à la muraille.

La Gravure ci-dessous (Fig. 5.5) de la même période s'apparente beaucoup à la représentation de Piri Reis et montre les mêmes éléments constitutifs de la fortification. Ce tronçon de rempart donnant accès au golfe est percé de trois portes. La porte centrale donnant accès à l'intérieur, tandis que les deux autres donnent accès aux tours.

Plus tard au XVI<sup>ème</sup> siècle Léon l'Africain<sup>275</sup> la décrira au moment de l'arrivée des espagnols comme une ville ceinte d'une belle, haute et ancienne muraille qui comptait 8000 maisons uniquement dans la partie habitée. Son envergure pouvait en contenir 24000.

Les habitations étaient fort belles à deux niveaux, répartis autour d'une cour et ornées d'une galerie couverte d'où la vue s'étendait vers la mer. Ces habitations s'élevaient en escaliers sur les pentes du Gouraya et étaient entourées de jardins ou domine l'oranger, le grenadier et la vigne arrondie en berceau. Les espaces extérieurs compris en contrebas du rempart seront aménagés en jardins et vont comporter des norias et des bassins d'irrigation.



**Figure 5.5:** Gravure (XV<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècle montrant la façade maritime de Bejaia)<sup>276</sup>.

<sup>275</sup> L. L'Africain : Description de l'Afrique, traduction E. Paulard, Paris, 1956.

<sup>276</sup> Dessin exécutée par un espagnol de nom inconnu. Source, Musée de Bordj Moussa.

### 1.2.1. Les éléments du paysage urbain<sup>277</sup>

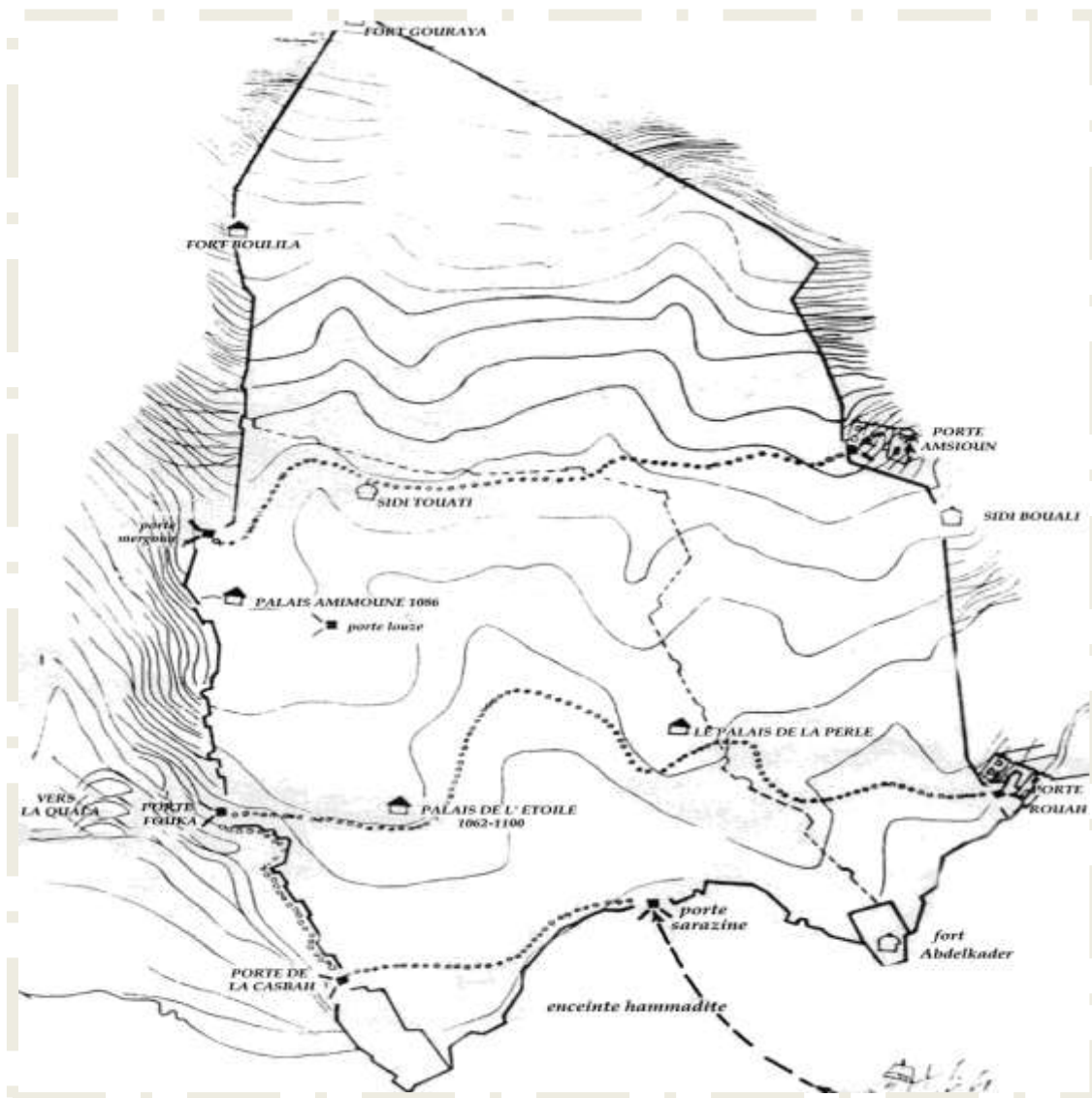


Figure 6.5 : Plan de la ville Hammadite<sup>278</sup>.

#### 1.2.1.1. L'enceinte

Nous avons vu que la fondation de la ville Hammadite à Bejaia était liée à des raisons défensives pour contrecarrer la menace hilalienne et à des raisons d'ordre politique. L'enceinte constitue une des caractéristiques majeures de la ville de Bejaia soulignées par de nombreux voyageurs et historiens. Comme pour la plupart des villes médiévales, cette caractéristique met en évidence la territorialité de la ville fondée sur le tracé de l'enceinte.

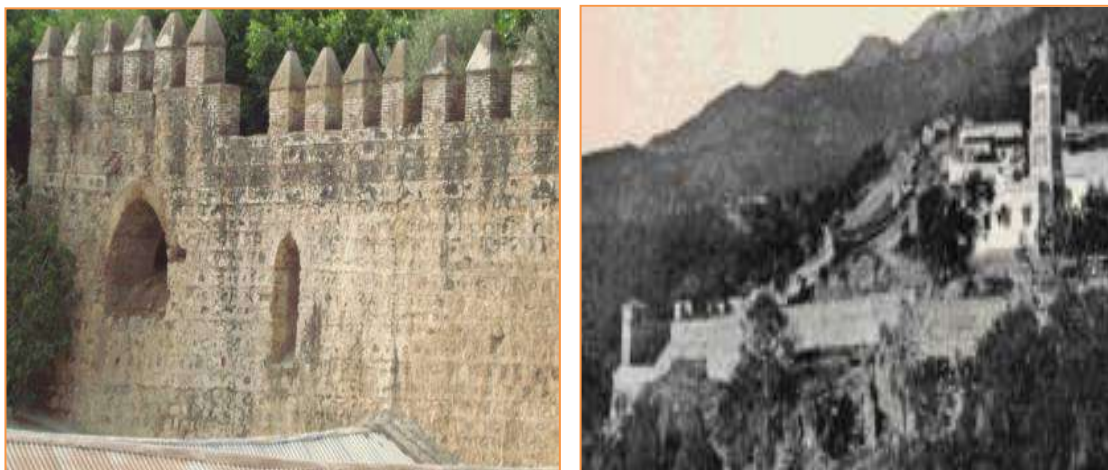
<sup>278</sup> Op. Cité. S. Gsell : Atlas Archéologique de l'Algérie, Alger, 2 éditions 1947.

Celle ci constitue une nécessité et une limite spatiale et juridique impérative permettant de circonscrire un périmètre d'inclusion, une superficie que l'on peut chiffrer facilement.<sup>279</sup> .

Pour Bejaia le tracé de l'enceinte Hammadite s'est reconstitué sur les traces de l'enceinte romaine que la ville comptait déjà. Elle englobait la ville dans un rectangle d'environ cent cinquante hectares, chiffre qui n'inclut pas le territoire externe de la ville. A titre comparatif Plaisance en comptait 75 Gènes en comptait 150 au XIIIe siècle, Bologne passe de 120 à 600 hectares du XIIe au XIVe siècle. Pour les villes d'Andalousie au XIe siècle Grenade couvrait 75 hectares, Tolède 106 et Séville 187.<sup>280</sup> Ces chiffres nous permettent de mesurer l'ampleur et l'importance de la ville de Bejaia.

Plus tard la ville va connaître une extension hors des murs de l'enceinte pour former des faubourgs du côté de la plaine.

L'enceinte n'est pas une simple démarcation entre la ville et l'extérieur mais surtout un système de fortification mettant la population à l'abri et au quelle elle conforte un sentiment d'appartenance, de solidarité, et permet d'affirmer une conscience urbaine. La Fortification est liée à un contexte guerrier et à la présence d'une menace. L'enceinte comporte alors un ensemble d'éléments annexes tels que les tours, barbicanes, palissades, coursiers permettant des déplacements protégés.



**Photos 4.5 : Reste du rempart Hammadite<sup>281</sup>.**

Le rempart de Bejaia dont il reste encore des tronçons perceptibles aujourd'hui dans la ville et sur le territoire du parc du Gouraya, sera construit en 1067-68, par le souverain En Nacer qui

<sup>279</sup> Georges Jehel, Philippe Racinet : « La ville médiévale, de l'occident chrétien à l'orient musulman du V<sup>ème</sup> - XV<sup>ème</sup> siècle, édition Armand Colin, Paris 1996 p. 88.

<sup>280</sup> Ibid.

<sup>281</sup> A gauche photo personnelle prise en juillet 2008 présentant le reste du rempart au niveau du port de Bejaia. A droite, ancienne photo d'époque coloniale montrant le rempart ouest de la ville.

fit venir des ouvriers de la Kalâa des Béni Hamad. En effet selon certaines recherches d'archéologie effectuée sur le Maghreb central à l'époque des zirides, ce rempart s'apparente à celui de la Kalâa des Béni Hamad<sup>282</sup>.

Les représentations, gravure et iconographies de la ville médiévale de Bejaia montrent toujours la présence de l'imposant rempart.

La gravure de Vermeyer nous donne à voir certains aspects de la ville bien qu'elle soit exécutée tardivement en 1551 bien après l'occupation de la ville par les espagnols et après que les éléments les plus significatifs de la ville aient été ruinés. Cependant sa lecture permet d'identifier certaines caractéristiques majeures de la ville comme le rempart continu et fortifié qui englobe la ville et traverse la montagne jusqu'au pic du Gouraya. La gravure nous donne à voir aussi que les sommets ainsi que les caps étaient déjà occupés à cette époque y compris le sommet du Gouraya par des édifices monumentaux ou d'importance égale. Les nombreuses portes de la ville apparaissent, dotées de bastions ou de tours, y compris celle du faubourg (porte donnant sur le quartier sidi Seddik). Les axes majeurs qui structurent la ville et qui s'apparente au Decumanus et au Cardo romain apparaissent également reliant les portes principales de la ville. Le croisement de ses deux axes est marqué par un édifice monumental flanqué de tours ou de minarets à l'emplacement de la grande mosquée de Bejaia signalée par de nombreux voyageurs et historiens. La ville est ramassée du côté gauche de la gravure et apparaît comme formée de deux entités.

La deuxième en contrebas du rempart occidental entre Bâb el Fouka et la casbah, représente probablement le faubourg contigu à l'ancien jardin le Riba d'El Mansour dont parle bon nombre de voyageurs et d'historiens comme Ibn Khaldoun<sup>283</sup>. Ce jardin qui sera restauré par un des gouverneurs Almohade en l'an 1200 est traversé par des allées et entouré de murailles qu'El-Mansour fit élever afin de mettre à l'abri des regards indiscrets les femmes du harem qui allaient s'y détendre.

L'enceinte de 5000 mètres de développement<sup>284</sup>, construite en moellons alternés avec des arases en brique de terre cuite, atteint à certains endroits qui existent encore aujourd'hui (Bâb El Fouka) entre 1,7 et 2,5 m d'épaisseur et 4 à 6 m de haut.

---

<sup>282</sup> Lucien Goulven « Le Maghreb central à l'époque des Zirides. Recherches d'archéologie et d'histoire » Paris, 1957, p. 192, Cité par D. Valerian.

<sup>283</sup> Op. Cité. Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », p. 262.

<sup>284</sup> L. Piesse : Itinéraire de l'Algérie, de la Tunisie et de Tanger, collection des guides Paris, Hachette et Cie 1885, p. 362.

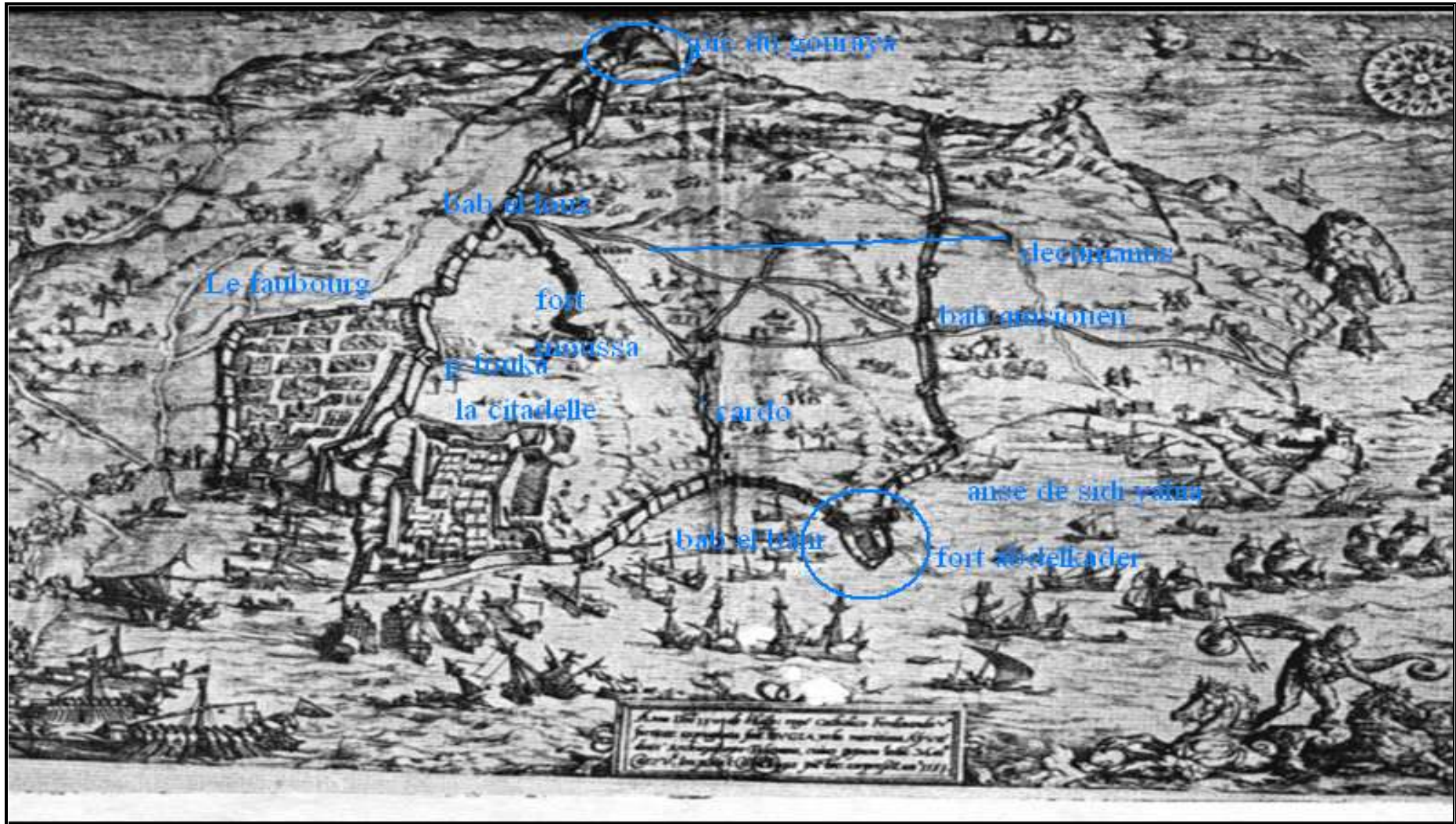


Figure 7.5 : Gravure exécutée par Vermeyer « Prise de Bougie en 1509(10) par les espagnols<sup>285</sup>

<sup>285</sup> Gravure exécutée par Vermeyer en 1551, montrant la prise de Bejaia par les espagnols, bibliothèque nationale de Paris

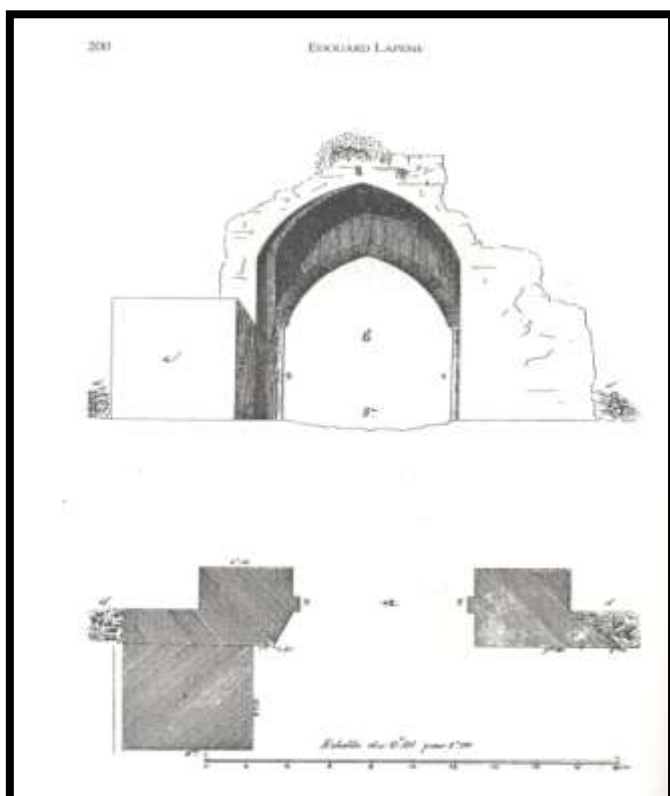
Ce dispositif pourvu de crénelures, sera surmonté d'un chemin de ronde et renforcé par des bastions en saillie de 4 m sur 3 et de 6 m de haut tous les 25 m comme pour la muraille de la Qalâa<sup>286</sup>. Cette fortification sera réduite après l'occupation de Bejaia au XVI<sup>ème</sup> siècle pour des raisons défensives à un septième de son ancienne étendue<sup>287</sup>.

Le rempart était percé de nombreuses portes donnant accès aux différents quartiers de la ville dont deux existent toujours.

### 1.2.1.2. Les portes

La porte est un élément prépondérant de l'architecture urbaine, elle représente l'image emblématique de la double fonction de communication et de protection assurée par le rempart. Elle peut avoir une diversité de fonctions, ne se limitant pas à un simple passage, elle est aussi un lieu de réunion ou de résidence et joue un rôle de contrôle dans le trafic des

denrées et des hommes. Leur nombre est fonction de l'importance de la ville et de la structure de ses relations. Les portes qui percent le rempart de Bejaia seront nombreuses ayant chacune son rôle et son importance en fonction de ses relations avec la mer et l'arrière pays<sup>288</sup>. Leurs nombres et leurs noms varient en fonction de l'évolution de l'histoire de la ville, les unes sont localisées avec précision tandis que certaines nécessitent un travail de recherche plus approfondie afin de parvenir à leur localisation.



**Figure 8.5 :** Relevé de Bab el Bahr<sup>289</sup>

<sup>286</sup> Op. Cité. Rachid Bourouiba « Les Hammadites ..... » p. 175. Cité par Dominique Valerian « Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510). » p. 47.

<sup>287</sup> Op. Cité. Charles Feraud : « Histoire de Bougie », p. 26.

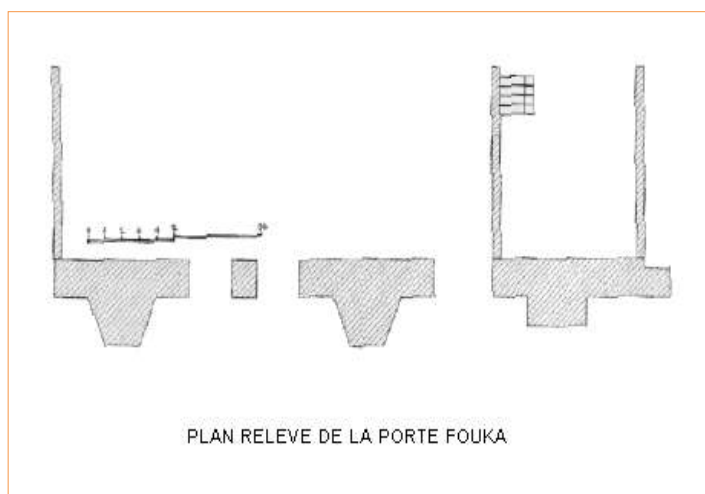
<sup>288</sup> Les portes seront mentionnées par les auteurs et ouvrages suivants : El-Gubrini (Abû Abbas Ahmed) : Unwan ed-Diraya, note de R. Bounar, Alger, SNED, 1971. R. Brunschving : La berberie orientale dans les Hafside, des origines à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, Paris, 1940. Cheikh Abû Ali El-Merini: Unwân El-Akhbar, trad. Ch. Feraud « Exposé des événements qui se sont passés à Bougie », In : revue Africaine n°70.

<sup>289</sup> Edouard Lapéne « vingt six mois à Bougie » Edit Bouchéne, Paris 2002, p.200.

Le coté occidental du rempart va comporter le plus de portes, ce qui traduit la relation étroite qu'entretient la ville avec la plaine et la route de la Soummam. Ces portes sont mentionnées dans les écrits historiques de certains auteurs tels que «Unwan ad -Déraya » et Unwan al-Akhbar » et les études de R. Brunschvicg<sup>290</sup>.

- ✓ Le rempart sud au milieu du front de mer ne renferme qu'une seule porte Bâb El Bahr<sup>291</sup> seule ouverture sur la mer. L'Arche en ogive de Bâb El Bahr est construite en brique de terre cuite tandis que sa base est façonnée en pierre de taille et moellons. Cette arche livrait passage aux bateaux vers la darse située en arrière comblée depuis par les français. Les bateaux débarquaient leurs marchandises sur les quais.

Le rempart occidental sera percé de :



**Figure 9.5 :** Relevé de Bab El Fouka.



**Photo 5.5 :** Porte de Bab El Fouka.

- ✓ Bâb El Bunud<sup>292</sup> (porte des étendards) ou Bâb el Fouka qui existe encore. Son nom souligne l'importance et la symbolique de cette porte. C'est à partir du promontoire qui surmonte la porte que le roi Hammadites El Mansour guettait l'arrivée des caravanes en provenance de la Soummam<sup>293</sup>.

- ✓ Bâb El Louz s'ouvre sur ce même coté. Selon el Ghobrini<sup>294</sup> c'est à partir de cette porte que l'armée d'ibn Ghania à la tête des Almoravides d'Espagne parviendra à s'introduire dans la ville en 1185 « Ils venaient de djebel Khalifa et s'introduisent

<sup>290</sup> Ibid. p. 377.

<sup>291</sup> Classé sur la liste nationale du patrimoine culturel les français la surnommèrent la porte sarrasine. Bon nombre d'écrits mentionnent sa présence depuis les Hammadites. El Gubrini l'a mentionne à la page 80.

<sup>292</sup> Classé au patrimoine national.

La photo 5.5. D'époque coloniale. Source : <http://www.ceuxdebougie.com>

<sup>293</sup> Op. Cité. C. Feraud « Histoire... », pp. 55-56.

<sup>294</sup> Op cité A. El- Ghobrini : « Unwân Ed-Dirây.... » p. 81.

par Bâb El Louz vers la casbah et prirent possession de la ville »<sup>295</sup>. Il signale également qu'il n'y avait pas de rempart au dessus de cette porte à cette époque (XIIe siècle Almohade), ce qui fragilisa le système de défense et que les almoravides exploitèrent pour prendre possession de la ville. Le plus ancien quartier de Bejaia qui existe encore aujourd'hui porte le nom de Humât El Louz.<sup>296</sup>

- ✓ Bâb El Ber (La porte de la campagne)<sup>297</sup> ouvrait du coté haut sur le djebel Khalifa à proximité du cimetière de Sidi Mohamed Amokrane. Charles Féraud l'identifie avec Bâb El Mergoum et signale également la présence d'un quartier du même nom.
- ✓ Bâb Dar essanaa<sup>298</sup> qui s'ouvre sur le quartier de réparation naval situé en contrebas de la casbah dans le quartier de Sidi Seddik. Mentionné par El Idrissi<sup>299</sup> : « Les marchands de cette ville sont en relation avec ceux de l'Afrique occidentale ainsi qu'avec ceux du Sahara et de l'Orient... Les vaisseaux qui naviguent vers elle passent par l'arceau de Bâb al-Bahr et font réparer leurs avaries sur les chantiers de *Dar essanaa* ». Cette porte est probablement celle de la casbah dont parle Féraud qui s'ouvre sur les jardins en contrebas de la casbah du coté de la plaine. Elle sera détruite lors de travaux de réaménagement de la casbah entrepris par les espagnols.



**Photo 6.5:** Probables traces de Bab Amsiouen.

Le rempart oriental sera percé de :

- ✓ Bâb Amsiouen qui ouvre sur un quartier du même nom et un cimetière mentionné par El Gubrini<sup>300</sup> et qu'il situe sur les hauteurs de la ville. Il signale également la présence à l'extérieur de la porte de l'oratoire d'Abou Zakaria. Des traces au niveau du parc du Gouraya du coté oriental pouvant peut être appartenir à Bâb Amsiouen<sup>301</sup>.

<sup>295</sup> Ibid. p. 77.

<sup>296</sup> Cette porte n'existe plus aujourd'hui et sera située par Féraud à proximité du fort Moussa. Le quartier houmat el louz n'est pas encore classé à ce jour.

<sup>297</sup> Op. Cité. Ibn Khaldoun : Histoires des Berbères..... p. 39.

<sup>298</sup> Op Cité. El-Gubrini p135, 188.

La mosquée et le tombeau en ruine d'Abou Yahia Zakaria n'a fait l'objet d'aucun classement ni de prise en charge à ce jour.

<sup>299</sup> Op Cité. El Idrissi.

<sup>300</sup> Op. Cité. El Gubrini p. 69, 72, 101, 245, 254.

<sup>301</sup> Photo 6.5.source Mahindad abderrahim. Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Bejaia. Mémoire de magister. E.P.A.U, sous la direction de Z. Seffadj, Tome II, p. 16.

Cette porte mène à la baie des aiguades à partir d'un parcours piéton qui existe encore aujourd'hui et qui relie la ville à l'ancien quartier andalou.

- ✓ Bâb El Marsa porte s'ouvrant sur le port et l'anse de Sidi Yahia qui était située en contrebas de Bâb Amsiouen et au dessus du fort Abdelkader, ainsi que la présence d'un cimetière dans lequel sera inhumé le cheikh Abou Yahia Zakaria El Zawawi (mort en 1211)<sup>302</sup>.
- ✓ Bâb Sadat sera citée par El Mérini au XVI<sup>ème</sup> siècle et la situe plus bas à proximité du port donnant accès au cimetière de la baie de Sidi Yahia que l'on peut identifier comme étant la même porte citée plus haut Bâb El Marsa. La porte aurait probablement changée de nom plus tard.

Selon El-Mérini<sup>303</sup> qui vécut la prise de Bejaia par les espagnols en 1510 c'est entre ces deux portes qu'une violente bataille sera menée. Les fils du dernier sultan Hafside de Bejaia Abdel-Aziz (XVI<sup>ème</sup> siècle) qui à la tête de leur troupe sortirent par les portes Sadat et Bâb Amsiouen<sup>304</sup> et avancèrent vers la crête à découvert. Les traces de cette porte seront situées par Feraud au niveau du chemin menant de la caserne militaire française, actuelle lycée des oliviers au phare et aux aiguades.<sup>305</sup>

Les portes Amsiouen et Sadat seront minées et détruites par les artificiers des frères Barberousse lors de l'intervention turque en 1515 contre les espagnoles. Les quartiers à proximité des portes seront alors détruits par les tirs d'artilleries des espagnols.

Des portes non localisées seront signalées comme Bâb Ilân Bâb El Dabaghin<sup>306</sup> (porte des teinturiers) qui porte à croire qu'il existait comme dans la plupart des Médina un quartier dans cette partie de la ville spécialisé dans la teinte, vue la vocation artisanale en tannerie de la population locale signalée déjà par El Idrissi. Ce quartier serait probablement situé au niveau du port de Sidi Yahia<sup>307</sup>.

Enfin d'autres portes comme Ras al sur, Bâb -Al -Hawha, ou Bâb Uzun sur les quelles il n'existe pas d'indication seront signalées par Numayri<sup>308</sup>.

---

<sup>302</sup> La mosquée et la tombe de Sidi Yahia (XII<sup>ème</sup> et début du XIII<sup>ème</sup> siècle) en ruine aujourd'hui n'ont fait l'objet d'aucune prise en charge à ce jour.

<sup>303</sup> Op. Cité Cheikh Abu Ali El- Mérini : Unwân El- Akhbar, trad. par C. Feraud sous le titre « exposé des événements qui se sont passés à Bougie », Revue africaine n 70, p. 253.

<sup>304</sup> Ces deux portes seront localisées par Charles Feraud Bâb Amsiouen ancienne porte dans l'enceinte Hammadite dont il subsiste quelques traces est situé au niveau du Gouraya sur la route qui mène au phare. Bab Sadat est située plus bas sur le chemin qui mène au tombeau de Sidi Yahia.

<sup>305</sup> Site non classé à ce jour. Nous signalons également l'absence de plaque commémorative de ce lieu de mémoire.

<sup>306</sup> Op. Cité. El- Gubri p. 81.

<sup>307</sup> Op. Cité. El- Gubri. pp. 81-82.

<sup>308</sup> Op. Cité. D. Valerian p. 48.

### 1.2.1.3. Les tours

La tour est un élément architectural qui structure le paysage urbain des villes médiévales. C'est dans un contexte de turbulence politique que cette construction sera le plus diffusée. Sa fonction est d'abord militaire, défensive puis politique comme siège du pouvoir. A Bejaia plusieurs tours seront décrites ou signalées par les historiens et voyageurs.

Du coté ouest, face à la plaine, où était situés les jardins du roi Hammadite le Riba en contrebas du rempart, s'élevait une tour majestueuse appelé Chouf El Riad (l'observatoire du jardin). Cette tour protégeait trois portes dont la principale Bâb El Bunud (porte des étendards ou des armée) était monumentale, garnie de lames de fer et encadrée par deux bastions. Elle était garnie d'un système télégraphique à miroirs permettant de communiquer rapidement et d'être tenu informé des faits important survenus à un endroit éloigné. Elle était alimenté par des feux ce qui lui vaudra d'être désignée par El Manara (la tour de feu)<sup>309</sup>. Ce dispositif sera surmonté d'un promontoire sur lequel se tenaient les souverains pour guetter l'arrivée des caravanes en provenance de la plaine.

Cette tour a disparue à présent mais la photo ci-dessous nous montre le large panorama sur la plaine qu'elle pouvait offrir a la vue et que nous estimons au regard des définitions des conventions internationales (déjà citées au chapitre I) faire partie du patrimoine paysager de



**Photo 7.5:** Vue sur la route de la Soummam actuelle rue de la liberté.

Bejaia à préserver. D'autres tours seront mentionnées par les historiens comme celle de Bordj

<sup>309</sup> Op cité C. Feraud p. 54.

Al -Ahmar et celle du palais d'El Mansour Qasr el Kawkab et Qasr Lu'lua qui seront dotée de tours monumentales<sup>310</sup>, celles-ci seront détruites lors de la prise de la ville par les espagnols. La tour du fort Abdelkader (voir fiche du fort Abdelkader) sera abattue par les coups de canon tirés par les frères Barberousse lors de la tentative de prise de Bejaia en 1514. La tour du moulin Demous encore debout située sur le djebel Khalifa à l'extérieur de la ville d'époque médiévale sans précision de date est élevée de 144 m par rapport au niveau de la plaine et constitua un observatoire, un poste avancé de contrôle de l'arrière pays.

#### 1.2.1.4. Les édifices monumentaux

La ville comptait des palais disparus aujourd'hui, des forts, des mosquées ornées de coupoles et de minarets blancs, des collèges, des hôpitaux, des maisons de refuge, des hôtels et des marchés<sup>311</sup>. Selon Ibn Khaldoun El-Mansour se plaisait à « fonder des édifices publics, à bâtir des palais, à distribuer des eaux dans des parcs et jardins »<sup>312</sup>.

#### 1.2.1.5. Les forts et les palais



**Figure 9.5 :** Gravure représentant les fortifications de Bejaia à l'époque Hammadite <sup>313</sup>

<sup>310</sup> R. Brunschving : la Béribérie orientale sous les Hafsides de l'origine à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, Tome II, Edit Maisonneuve, Paris 1940-1947. P. 379.

<sup>311</sup> Léon l'Africain, cité par Edouard Lapéne : « Vingt six mois a Bougie » présentation de Camille Lacoste-Dujardin et Nedjma Abdelfattah Lalmi.

<sup>312</sup> Op. Cité. Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », pp. 262-263.

<sup>313</sup> Exposition organisé par l'association de sauvegarde du patrimoine de Bejaia place de l'arsenal, juillet 2008 Bejaia.

Le dispositif de défense de Bejaia sera complété dès la fondation de la ville Hammadite, par un ensemble de forts répartis aussi bien à l'intérieur du rempart que sur l'ensemble du territoire et de l'aire d'influence que compte la ville le long de la vallée de la Soummam. Les forts sont celui de la casbah, l'actuel fort Abdelkader, le fort de Bordj Al Ahmar. Les palais sont au nombre de trois situés au cœur de la ville, édifiés par El Nasser et son successeur El Mansour (XI<sup>ème</sup> siècle) dont la localisation pose problème car les informations les concernant changent d'un auteur à l'autre : Qasr El Kawkab (de l'étoile), Qasr el Lu'lua (de la perle) et Qasr Ammimoun.

La reconstitution des fortifications de la ville Hammadite de De Beylié (XVI<sup>ème</sup> siècle)<sup>314</sup> (Figure 9.5 ci dessus.) qui s'est basée sur le manuscrit d'El Bedjaoui<sup>315</sup> nous montre un dispositif entrecoupé de bastions à intervalle régulier avec Bâb El Bahr au milieu. Outre cela, nous pouvons également voir les points stratégiques à l'intérieur de la ville occupés. Sur le contrefort de Moussa (coté gauche de la gravure), nous apercevons Qasr el Kawkab que l'auteur situe au dessus de la casbah. Qasr Ammimoun sera situé à l'emplacement de l'actuel Bordj Moussa et entre les deux palais, ce qui semble être une mosquée à trois ou quatre minarets. Alors que R. Brunschvicg<sup>316</sup> localise le palais Ammimoun sur les hauteurs au niveau de la cité d'habitation Ammimoun tandis que Qasr el Kawkab serait plutôt situé plus bas à Bordj Moussa. El- Bejaoui le situerait un peu plus bas, entre la casbah et le fort Moussa, ce que confirme l'iconographie du XVI<sup>ème</sup><sup>317</sup> (Figure 10.5 ci-dessous) qui montre une vue de la partie basse du rempart occidental, ou apparait un édifice monumental dotée d'une immense tour, probablement Qasr El Kawkab signalée par son impressionnante tour.

Le rempart apparait en ruine avec des pans détruit à certain endroit qui nous laisse entrevoir la casbah avant les modifications espagnols dotée d'un élément haut sur sa pointe.

Le bordj El Ahmar<sup>318</sup> ou fort rouge d'époque Hammadite est situé sur les hauteurs derrière les palais cités, que les espagnols détruisent après réduction de l'enceinte parce qu'il constituait une menace. Il sera reconstruit par les turques en une nuit lors de leur intervention à Bejaia afin d'y installer leurs batteries et leur quartier général pour déloger les espagnols enfermés

---

<sup>314</sup> Op. Cité. De Beylié : « La Kalaa des Béni-Hammad, une capitale de l'Afrique du Nord », Paris 1909 p. 101.

<sup>315</sup> Ibid.

<sup>316</sup> R. Brunschvicg : la Berbérie orientale sous les Hafside de l'origine à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, Tome I, Maisonneuve, Paris 1940-1947, p. 379.

<sup>317</sup> Iconographie du XVI<sup>ème</sup> siècle montrant le bas du rempart occidental du coté de l'actuel casbah. Source Musée du Bordj Moussa. (auteur inconnu)

<sup>318</sup> Op. Cité. L. Piesse : Itinéraire de l'Algérie, de la Tunisie et de Tanger, collection des guides Paris, Hachette et Cie 1885, p. 28. Bordj El Ahmar ou fort rouge d'époque Hammadite détruit par les espagnols après la réduction de l'enceinte afin d'éviter d'être attaqué de ce coté ci. Il sera reconstruit par les turques en une nuit lors de leur intervention à Bejaia afin d'y installer leurs batteries pour déloger les espagnols enfermés derrière le rempart de la ville .Il portera par la suite le nom de Bordj Boulila par les turcs.

derrière le rempart de la ville et portera par la suite le nom de Bordj Boulila (qui veut dire en une nuit).



**Figure 10.5 :** Iconographie du XVI<sup>ème</sup> siècle de Bejaia.

Le fort de la mer (actuel bordj Abdelkader) doté également d'une tour est situé du côté Est de la ville sur la pointe du contrefort de Bridja dominant le paysage maritime. Plus en hauteur à l'emplacement de l'actuel lycée des oliviers Qasr el Lu'lua. Ces deux édifices seront cités par Nemeyri en visite à Bejaia.



**Photo 8.5:** Vue de la casbah à partir de la gare.

Les palais seront détruits par les espagnols, à leur place sera construit le château de l'empereur, rebaptisé fort Barral sous occupation française, actuel bordj Moussa, tandis que le fort Abdelkader et la casbah seront réaménagés<sup>319</sup>.

La porte que nous apercevons sur la photo montrant la casbah actuelle après l'intervention des espagnols est perceptible sur l'iconographie ci-dessus

<sup>319</sup> Op. Cité. De Beylié : « La Kalaa des Béni-Hammad, une capitale de l'Afrique du Nord », Paris 1909, p. 105.

du XVI<sup>ème</sup> siècle qui peut constituer un élément de repère pour la compréhension de l'intervention espagnol sur la casbah<sup>320</sup>.

#### ❖ La casbah

La Citadelle accolée à la ville est le siège du pouvoir politique, le lieu des cérémonies importantes. Elle se présente suivant un dispositif topographique qui l'isole et la met à distance au risque de la couper de son support humain. En témoigne l'exemple Abbasside ainsi que l'Alhambra de Grenade ou le Qasr de Palerme qui fait du palais une ville close à l'intérieur d'un ensemble urbain qui évolue autour d'elle<sup>321</sup>.

La reconstitution de la fortification Hammadite (Figure 9.5) De Beylié montre que le point bas occupé par la casbah actuelle de Bejaia, semble peu occupé à l'époque Hammadite mais néanmoins renforcé par un élément vertical qui pourrait être un fort alors que la fonction politique devait se situer plus en hauteur au niveau d'un des palais, ce qui semble mieux correspondre aux citadelles de cette époque comme pour le cas de Tunis.

Par contre la gravure de Vermeyer ainsi que l'iconographie (Figure : 10.5) Nous montre nettement la présence de la citadelle entourée d'une muraille épaisse et élevée, percée de deux portes. Ce qui semble confirmer que la casbah de Bejaia a été édifiée à une période antérieure à celle des Hammadite, à l'époque Almohade (fin du XII<sup>ème</sup> siècle) comme le souligne certains historiens<sup>322</sup>. Elle était dotée d'institutions administratives, militaires, juridiques et avait sa propre mosquée ou officiaient des personnalités religieuses citées par Gubrini qui la nomme mosquée des almohades<sup>323</sup> et où le célèbre Ibn Khaldoun donnait des cours de jurisprudence à ses étudiants en 1365 à l'époque Hafside.

En 1510 la casbah sera occupée par les espagnols et sera rebaptisée le grand château. L'empereur Ferdinand V y ordonna des travaux de fortification et de reconstruction notamment dans la partie haute.

Le rapport du Génie militaire français de 1833<sup>324</sup> souligne que la partie basse de la Casbah<sup>325</sup> est d'époque islamique alors que la partie haute est d'intervention espagnole.

---

<sup>320</sup> Des outils informatiques plus performants sont nécessaires afin de dessiner le Sylvine ancien et .actuel de la casbah dont la superposition pourrait apporter des éclaircissements sur l'évolution morphologique de la casbah et de cette partie de la ville.

<sup>321</sup> Op. Cité. Georges Jehel, Philippe Racinet : « La ville Médiévale de l'occident chrétien à l'orient musulman V<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle », p. 91.

<sup>322</sup> Op. Cité. R. Brunschvig : « la Bérubérie orientale sous les Hafside de l'origine à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle » Tome I p 380.

<sup>323</sup> Op. Cité. Gubrini p. 215.

<sup>324</sup> « Rapport du génie militaire, du colonel Lemerrier sur la place de Bougie », 12 Nov. 1833. Article 8, Section 1, Carton.

<sup>325</sup> Ce Site est classé en 1903 par le gouvernement français d'Algérie. Classement reconduit par les autorités algériennes en 1968 (Journal officiel n°7).

Sa mosquée saccagée sera restaurée ou reconstruite plus tard par les Turcs sous ordre de Mustapha Pacha d'Alger en 1797 jusqu'à la colonisation française qui y entreprit des travaux de réaménagement et l'occupèrent à des fins militaires et médicales. Cette mosquée fera l'objet d'une restauration récente par le ministère de la culture.

#### ❖ **Les forts situés en dehors de la ville intra -muros**

Dés la fondation de la ville au XI<sup>ème</sup> siècle, des postes avancés avaient été implantés dans les montagnes et dans le couloir de la vallée de la Soummam, pour constituer une ceinture de sécurité contre d'éventuelles incursions des Béni-Hilal et un peu plus tard dans le contexte des rivalités entre dynasties. Ce fut à partir de cette époque que se constituèrent certains villages dans ces contrées.

Ces sites stratégiques étaient des barrages et des points de défense de la ville cités par des historiens et géographes comme Idrissi<sup>326</sup> : nous trouvons parmi ces forts, Hisn Tâkalât (Tiklat) dont les ruines sont localisées à 23 km de Bejaia à proximité du village d'El-Kseur. Plus loin Hisn Bakr sur la rive gauche de la Soummam après le village de souk el Hamis. Puis Hisn Wârafâ qui contrôle le passage menant à la Qalâa des Béni-Hammad. D'autres forts seront disposés le long de cette route tel que Hisn El-Hadid, Qasr Béni-Tarâkus, El Bâb, ainsi que Hisn al-saqâ'if, et Hisn El Nazur (du mirador)<sup>327</sup>.

La ville comptait également des édifices publics, des mosquées ornées de coupoles et de minarets blancs des Zaouïas, des collèges, des hôpitaux, des maisons de refuge. Léon l'africain mentionne la présence de Hammams, de fondouks, d'hospices et des marchés.<sup>328</sup> pour la plupart disparus aujourd'hui.

#### **1.2.1.6. Les marchés**

Gubrini mentionne la présence de plusieurs marchés parmi cela :

- ✓ Souk el souf (marché de la laine), El -Idrissi parle de l'exportation de la laine par les habitants de Bejaia ;
- ✓ Souk Bab el bahr ;
- ✓ Souk el qaysariya<sup>329</sup> ;
- ✓ Souk el Khemis ;

---

<sup>326</sup> Op. Cité. El-Idrissi : Description de l'Afrique et de l'Espagne, Extrait du « Kitâb Nuzhat al-Muchtâq fi Ikhtirâq al-Afâq », Pp. 167-168.

<sup>327</sup> Op. Cité. D Valerian. « Bougie port médiéval... » p. 52.

<sup>328</sup> Léon l'Africain cité par Edouard Lapéne : « Vingt six mois a Bougie » présentation de Camille Lacoste-Dujardin et Nedjma Abdelfettah Lalmi.

<sup>329</sup> Op. Cité. El- Gubrini pp. 161, 177, 218.

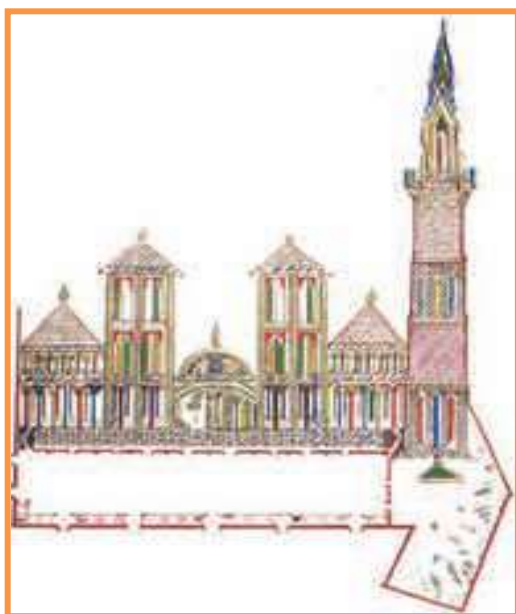
- ✓ Souk Assabiya (marché des esclaves) situé dans le quartier d'el madbaha en dehors du rempart occidental actuellement occupé par les infrastructures portuaires et la gare.

#### 1.2.1.7. Les édifices religieux

De nombreux étudiants venaient séjourner à Bejaia pour apprendre les lettres, les sciences, les mathématiques la jurisprudence la théologie au coté de personnalités prestigieuses du monde scientifique et littéraires comme le métaphysicien andalou Ibn Arabi, le Mathématicien italien Leonardo Fibonacci, Abou Muhamed Ibn El bai tar (médecin) le philosophe catalan Raymond Lulle, le poète sicilien Ibn Hamdis l'historien tunisien Ibn Khaldoun.

Des personnalités religieuses dont l'austérité et la science faisaient autorité dans le monde musulman comme : Sidi Touati<sup>330</sup> Sidi-Boumedine, Sidi Yahia Abou Zakaria', Sidi Soufi, Sidi Aissa el sebouki, Sidi Bou Said, Ath-Thaaliby, Ibn Sabin pour ne citer que cela officiaient dans des oratoires, des centres d'études prestigieux et des mosquées.

#### ❖ Les Mosquées



**Figure 11.5 :** Iconographie de la mosquée royale de Bejaia.

Le nombre de mosquées varie d'un auteur à un autre, El-Merini<sup>331</sup> en cite soixante-douze alors que E. Carette<sup>332</sup> n'en mentionne qu'une cinquantaine parmi elles, nous citerons<sup>333</sup> :

- ✓ Djamâa el A'zam (la grande mosquée)<sup>334</sup> disparue aujourd'hui. Il s'agit de la plus ancienne mosquée d'époque Hammadite située à l'emplacement de l'actuelle mosquée Sidi El Mouhoub. Elle sera citée à maintes reprises par Gubrini et fera l'admiration de beaucoup d'historiens et voyageurs. Abdari la décrit comme une mosquée supérieure en magnificence à tous les temples connus. Il la positionne au

<sup>330</sup> Op. Cité. R Brunshvig : « La Bérabérie... », p. 381. Il souligne l'importance de la vénération de certaines personnalités religieuses, comme Sidi Touti qu'il considère comme un contemporain de l'époque Hammadite.

<sup>331</sup> Cheikh Abu Ali El- Merini : Unwân El- Akhbar, trad. par Ch. Feraud sous le titre « exposé des événements qui se sont passés à Bougie », Revue africaine n° 70, p. 348.

<sup>332</sup> E. Carette : Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2 vol, Paris 1848, p. 4.

<sup>333</sup> Iconographie exécutée au moyen âge montrant la grande mosquée royale de Bejaia. Source exposition « Bejaia centre de transmission et de savoir », Musée Bordj Moussa.

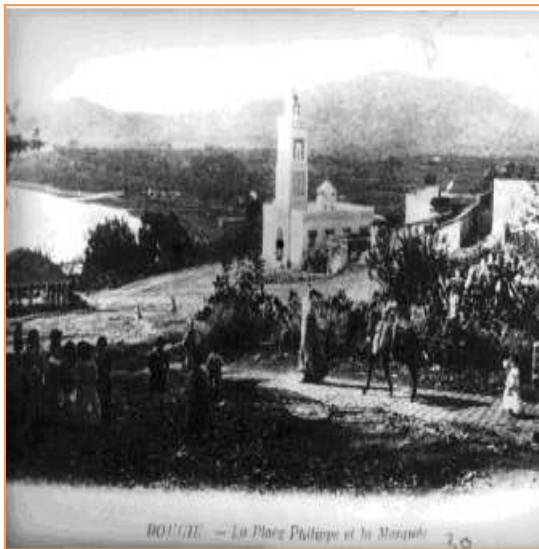
<sup>334</sup> Op. Cité. Gubrini p. 106.

centre de la ville ;

- ✓ Djamâa al Qasaba ou mosquée Almohade dont nous avons parlé plus haut ;
- ✓ Djamâa Al Mordjani (détruite) ;
- ✓ Djamâa Abu Zakaria A-zawâwi située dans le quartier de la perle<sup>335</sup>.

Plusieurs mosquées de quartiers de moindre importance seront également citées, tels que :

- ✓ Djamâa Safia, (détruite) ;
- ✓ Djamâa Es-Souk située au niveau de l'ancien faubourg, à proximité du marché El Khemis (face à la maison d'arrêt d'époque française). Cette mosquée qui constitua le point de ralliement des tribus avoisinante pendant les premières années d'occupation française sera transformée en église lors des travaux de restructuration du quartier Khemis. Après l'indépendance elle sera retransformée à nouveau en mosquée ;
- ✓ Djamâa Raihana (mosquée du Myrte) qui accueillait le Mahdi Ibn Tumart et portera par la suite le nom de Djamâa el Mehdi<sup>336</sup> (détruite) ;
- ✓ Djamâa Sidi Soufi<sup>337</sup>.



**Photos 9.5 :** Vues de la mosquée Sidi Soufi avant et après son extension de 1932.

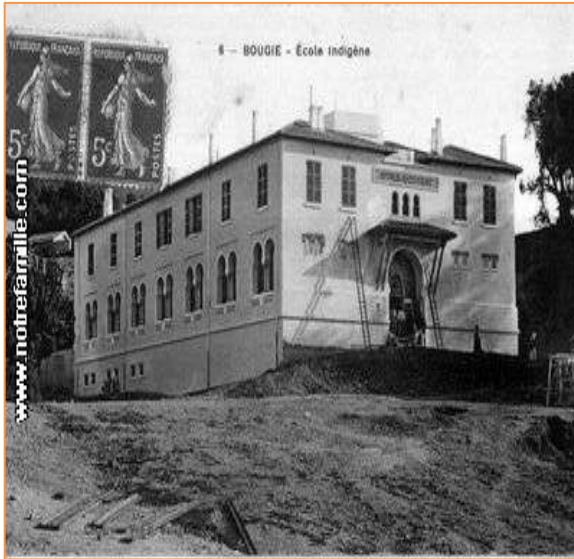
#### ❖ Les Zaouïas

Un certain nombre de zaouïates, de bibliothèques comme la Khizana Sultaniya (bibliothèque royale) et d'institut comme Madinat al`Ilm (la Cité des Sciences), sont mentionnés par El Gubrini<sup>338</sup>, parmi les quelles on peut citer :

<sup>335</sup> Op. Cité. Gubrini p. 59.

<sup>336</sup> Op. Cité. Baydaq p. 52 trad. p. 78. Gubrini p. 151. Cités par D. Valerian p. 55.

<sup>337</sup> Photo 8.5. carte postale d'époque coloniale.

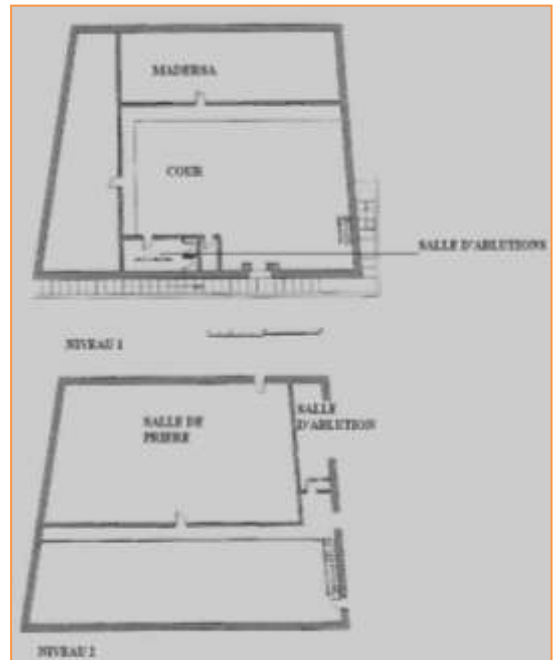
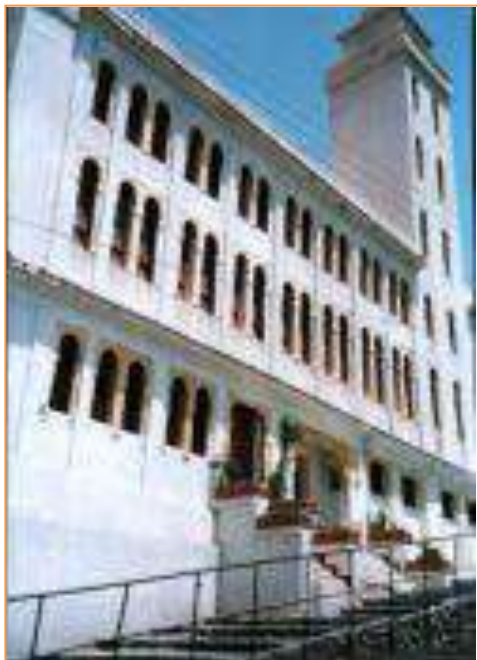


**Photo 10.5 :** Zaouïa Sidi Touati.

- ✓ L'institut Sidi Touati<sup>339</sup> appelé plus tard Zaouïa, datant de l'époque Hammadite était le lieu d'un centre d'étude qui accueillait jusqu'en 1828 des étudiants de toute destination pour être formés en tant que kadis et homme de lettre. Il sera réhabilité par les français et transformé en caserne jusqu'à l'indépendance où il sera squatté par des familles. Il ne fera l'objet d'aucune prise en charge ou classement hormis le tombeau de Sidi

Touati qui sera classé sur la liste du patrimoine national ;

- ✓ Zaouiat Lala Fatima près de l'arsenal, elle sera occupée comme dépendance de l'arsenal avant sa destruction ;
- ✓ Zaouiat Baba Sefian Tsouri<sup>340</sup> encore fonctionnelle mais non classée ;
- ✓ Zaouiat Sidi Ahmed En-Nedjar transformée en caserne par les français.



**Photos 11.5 :** Façade et plan de la zaouïa Baba Sefian Tsouri.

<sup>338</sup> Op. Cité. El Gubrini p. 79.

<sup>339</sup> Carte postale d'époque coloniale montrant l'institut Sidi Touati. Restauré et transformé lors de l'occupation française en caserne militaire.

<sup>340</sup>Source : Mahindad abderrahim. Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Bejaia. Mémoire de magister. E.P.A.U, sous la direction de Z. Seffadj, Tome II, p. 16.

#### 1.2.1.8. Les Fontaines

L'eau était approvisionnée par des sources locales et surtout par l'aqueduc d'époque romaine restauré et utilisé au moyen âge. Un réservoir situé sur les hauteurs de la ville (à proximité de l'hôpital) recevait l'eau qu'acheminait l'aqueduc romain à partir de Toudja<sup>341</sup>. Cette eau était distribuée vers différentes citernes<sup>342</sup> et fontaines<sup>343</sup> dispersées dans les quartiers de la ville, parmi lesquelles nous pouvons citer : Ain Amsiouen, Ain Boukhilil, Ain Iles, Ain Acherchour (disparue, d'époque médiévale, située à l'emplacement du square des cinq fontaines), Ain



**Photo 12.5 :** Fontaine du quartier Acherchour.



**Photo 13.5 :** Fontaine de la rue Fatima.

Baba Saleh (à cote de Bab El Bahr) et la fontaine de la rue Fatima<sup>344</sup> située à coté de l'arsenal français actuel lycée Ibn Sina. Ces fontaines et bien d'autres que nous n'avons pu citer seront détruites en même temps que les quartiers où elles se situaient.

#### 1.2.1.9. Les quartiers

Dans le cas de Bejaia, les quartiers qui composaient la ville à la période médiévale ne sont pas suffisamment connus et leur nombre est incertain. Les sources documentaires écrites les concernant sont essentiellement celles de Gubrini, qui en mentionne huit, ainsi que celle du génie

<sup>341</sup> Les constructions hydrauliques sont d'époque romaine restaurées et utilisées au moyen âge. Certaines de ces citernes existent encore aujourd'hui comme celle de la bibliothèque de la mairie ainsi que celle de l'hôpital Franz fanon.

<sup>342</sup> Op. Cité. De Beylié p. 101.

<sup>343</sup> La fontaine du quartier Acherchour était située à l'emplacement du square du même quartier. Cette fontaine a disparue suite à l'exécution du plan d'alignement du quartier des cinq fontaines par les français.

<sup>344</sup> Ancienne carte postale du début de la colonisation Française (XIX<sup>ème</sup> siècle) avant la restructuration du quartier Acherchour. Cette fontaine située à coté de l'arsenal français sera recouverte par le tissu urbain colonial après les plans de restructuration du quartier.

militaire français et des travaux de C. Feraud, qui en mentionne vingt et un et qu'ils identifient en tant que quartiers médiévaux, malgré quelques changements toponymiques survenus après l'occupation turque.

Les quartiers sont généralement désignés par les noms empruntés à des personnalités religieuses qui y ont vécu ou qui y ont exercé une activité ainsi qu'aux équipements qui les composent et aux portes de la ville à proximité desquelles ils se sont développés. Ils étaient structurés par un système de voies hiérarchisés et sinueuses. Chaque quartier avait sa mosquée, sa zaouïa, son hammam et sa fontaine. Les places sont les points d'articulation entre les différents quartiers. Leur développement s'est fait autour d'un élément structurant comme la fontaine ;les édifices religieux .D'autres se sont implantés autour d'édifices monumentaux et de pouvoir comme humât el Louloua autour du palais, humât el Arica autour du fort de Sidi Abdel Kader.

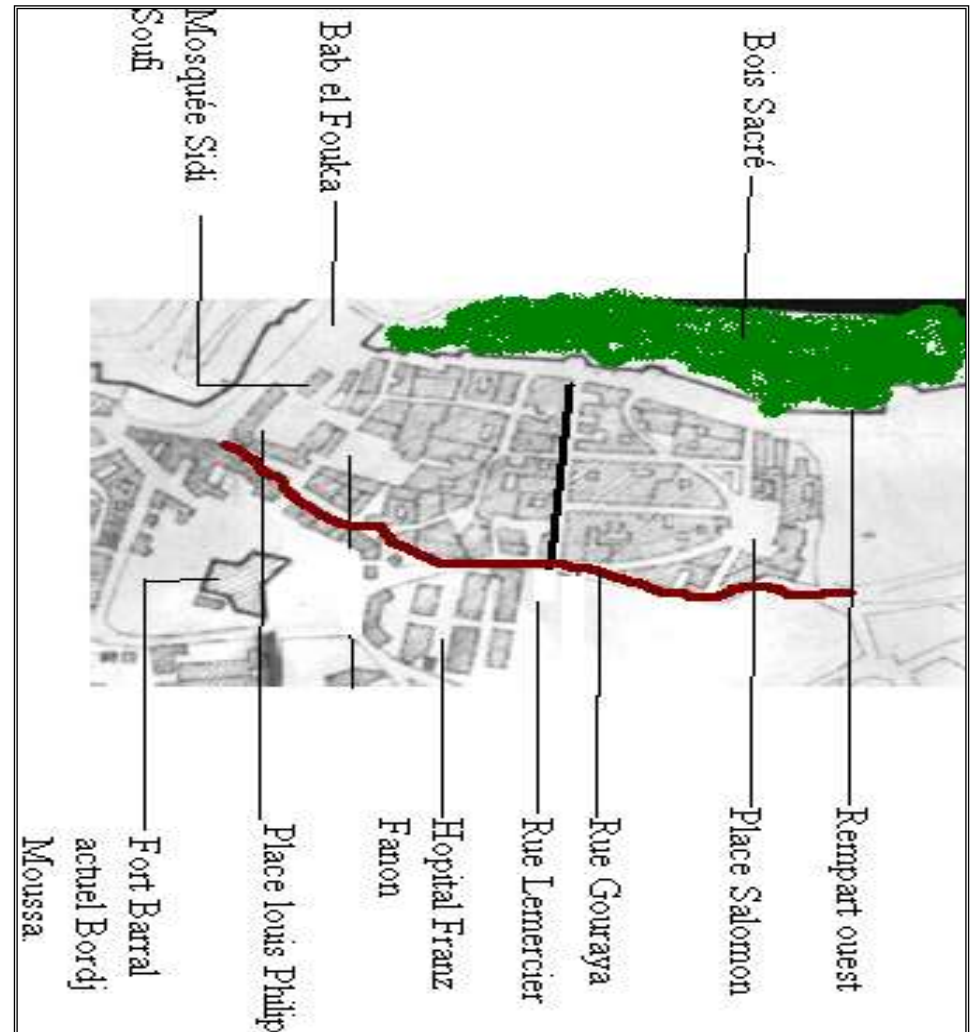
Les quartiers cités par Gubrini<sup>345</sup> sont comme suit : (Harat El Maqdas) dans lequel est situé la cité des sciences (zaouïa sidi Touati), Humât El- Medbah (abattoir) situé dans le faubourg, Humât Bab el – Bahr, Humât Bab Amsiouen, Humât Rabâtât El-Mûtamani (Faubourg), Humât Bab Bâtîna, Humât B'îr Mîsfara (Faubourg de Sidi Abdel Hak), Humât El-Lu'lua, Humât Sabbath Al- Umawi. Selon E Carette<sup>346</sup> repris par C. Feraud, Bejaia avant l'occupation espagnole était subdivisée en vingt et un quartiers. Parmi eux :

Bab El Louz (porte des amandiers.) Quartier intra-muros du nom de la porte dont il était doté et qui a disparue depuis, est situé dans la partie haute de la ville qui est considéré comme l'un des plus anciens quartiers encore habité aujourd'hui et que les français désignaient sous le nom de quartier arabe. Ce dernier ne sera modifié que partiellement. Il est contigu au rempart ouest de la ville au dessus de Bab el Fouka et sera délimité à l'Est par la rue du Gouraya qui est dans le prolongement de la rue Fatima, au sud par le marché Philippe et la place sidi Soufi, au nord par le tracé de l'enceinte réduite sous occupation espagnole. Ce quartier d'aspect compact est composé de deux entités séparées par la rue Lemercier, La partie haute sera abandonnée par les habitants pendant l'occupation turque et sera alors restructuré en 1920 par les français. Elle est caractérisée par une régularité et une orthogonalité des voies relativement à la partie basse irrégulière qui correspond au plus ancien noyau habité, composée d'un ensemble d'agréats accolés .Ce quartier à caractère piéton est constitué de maison basse a cour ne dépassant pas le R+1.

---

<sup>345</sup> Op. Cité. Gubrini pp. 59, 182.

<sup>346</sup> Op. Cité. E Carette Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2 vol, Paris 1848 pp. 17-24.



**Figure 12.5 :** Plans cadastraux du quartier de Bab El Louz d'avant et après restructuration 1841- 1920.



**Photo 14.5 :** Vue aérienne du Quartier Bab El-Louz.

## **Les quartiers ethniques**

### **Communauté chrétienne**

Pendant la période de prospérité de la ville de Bejaia qui se situe entre le XI<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle, les étrangers qui y séjournaient pour des raisons commerciales étaient nombreux. Son port était fréquenté par presque toutes les nations commerçantes de la méditerranée. La population est alors constituée en majorité de kabyles et d'Andalous. Il y a aussi une importante communauté de Juifs, ainsi qu'une colonie Chrétienne.

L'importance du commerce dans la ville est illustrée par la présence à l'époque médiévale, de fondouks<sup>347</sup>, caravansérails et de consulats. Ceux-ci étaient situés à l'intérieur de la ville où ils formaient dans un quartier, à part, à proximité du port ou alors en dehors de la ville dans le

---

<sup>347</sup> Fondouks établissements destinés à l'habitation des étrangers, à la garde et à la vente de leurs marchandises.

faubourg. Ces établissements renfermaient un cimetière ou une église. Le curé de Bejaia dépendait directement de l'archevêque de Pise, tandis que la police du fondouk appartenait au consul de la nation<sup>348</sup>. Feraud rapporte que les négociants européens occupaient tout un quartier sur le bord de la mer, à gauche de Bab El Bahr. Autour de la fontaine Ain Baba Salah<sup>349</sup> beaucoup de chrétien sous la dynastie Almohades iront se réfugier en pays chrétien. La présence du cimetière chrétien cité par Gubrini atteste de leur présence, cependant il n'y a pas d'indications sur les quartiers qu'ils occupaient.

### **Le quartier juif**

La présence des juifs à Bejaia est ancienne. Une forte migration juive vers la Qalâa des Béni Hammad est liée à la prise de Kairouan par les Hilaliens. Par la suite ils s'installèrent à Bejaia après sa fondation par les Béni Hammad, et leur présence sera attestée à l'époque Almohade. Abdelmoumen n'admettant pas l'existence de non-musulmans, il oblige tous les juifs d'Afrique du Nord à se convertir ou à mourir<sup>350</sup>. Tandis que la politique des Hafside leur sera plus favorable<sup>351</sup> et marquera la fin de la tourmente Almohade.

Leur nombre à Bejaia va augmenter après leur exil massif d'Espagne en 1391, suite aux persécutions de la reconquista chrétienne, un grand nombre d'entre eux trouvera asile en Turquie et au Maghreb où ils sont appréciés pour leurs capacités de banquiers de courtiers et leurs relations internationales. Ils assument une place prépondérante dans le commerce et servent d'ambassadeurs, de trésoriers ou de vizirs auprès des différents Rois.

Les juifs d'Espagne étaient déjà en relation commerciale avec Bejaia, ils servaient également d'intermédiaires entre les pirates barbaresques et les chrétiens des côtes occidentales pour le rachat des captifs. Après leur exode d'Espagne, Bejaia en accueillera beaucoup au même titre que les Andalous. Au XV<sup>ème</sup> siècle le Rabbin Benjamin Amar qui avait joui d'une réputation considérable en Espagne était à la tête de la communauté de Bejaia, qui activait dans le commerce, et vivait séparée de celle des juifs autochtones (Toshavim), avec laquelle ils étaient parfois en conflit.<sup>352</sup> Les juifs andalous venaient avec des capitaux importants et des techniques professionnelles plus performantes. Ils bénéficiaient de conditions favorables au

---

<sup>348</sup> Op cité C. Feraud "histoire de la ville de Bougie", p. 89.

<sup>349</sup> C. Feraud : Notes sur Bougie, Revue Africaine 1857, p. 217.

<sup>350</sup> Op. Cité. Haim Zeev Herscher « A history of jews in north Africa from the antiquity to the sixteenth century, Leyde, 1974, pp. 116,117. Cité par D. Valerian p. 493.

<sup>351</sup> Op. Cité. Abraham Cahen, « Les juifs dans l'Afrique septentrionale », recueil de la société archéologique de Constantine » XI, 1867, p. 145. Ibrahim Jadla « Les juifs en Ifriqiya à l'époque Hafside Actes du colloque de Tunis 1999, pp. 145-151. Cité par D. Valerian.

<sup>352</sup> Op. Cité. Consultation juridique donnée par Solomon B. Simon Duran, citée par Hirschberg, pp. 386-387.

même titre que les musulmans et commerçaient avec le monde chrétien, dans le sel, les peaux, les tissus, la cire et les esclaves.

Cette situation sera mal supportée par les juifs locaux qui vont subir la concurrence des exilés et seront devancés notamment dans la fabrication d'objets artisanaux et vont alors se plaindre au Rabbin Duran<sup>353</sup>.



**Photo 15.5 :** Vue sur le quartier juif Keraman<sup>354</sup>.

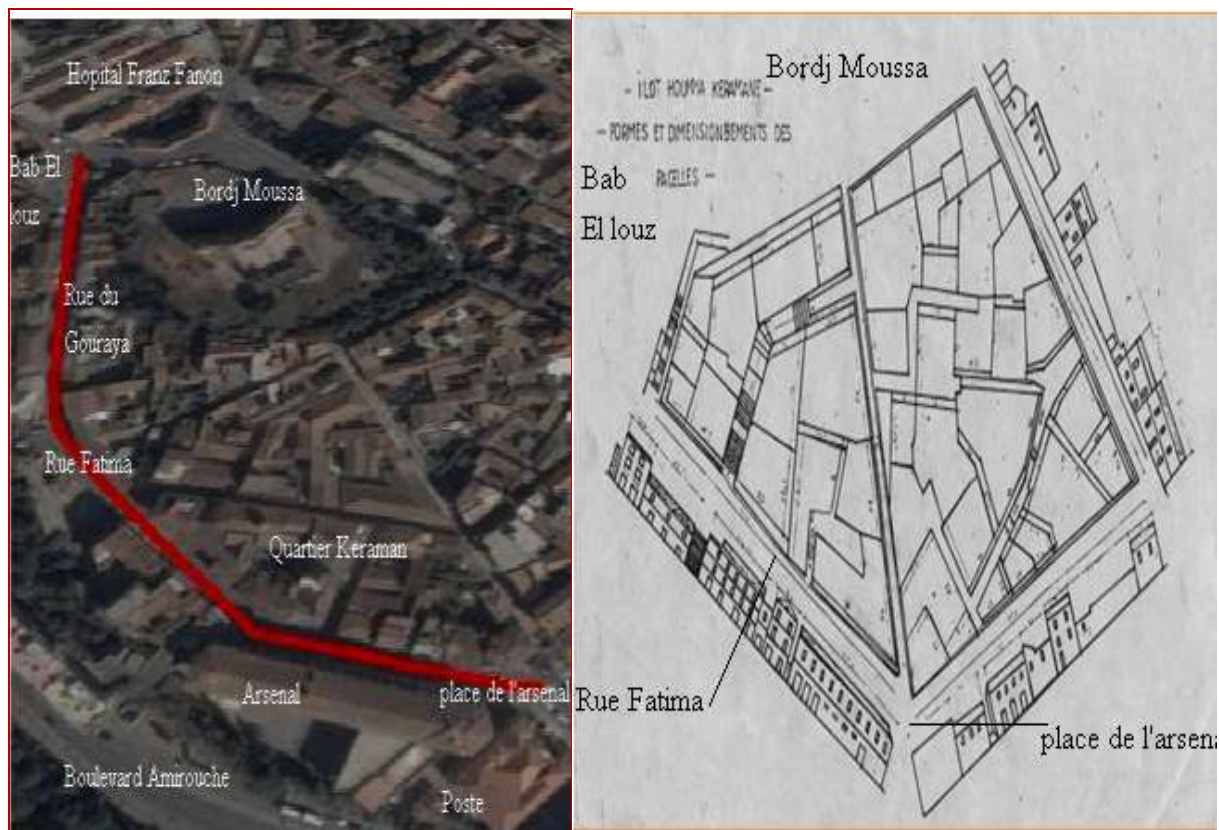
Sous l'occupation espagnole (1510-1545), le récit de J Hacohe nous éclaire sur le sort des habitants de la ville de Bejaia, des musulmans comme des juifs. « En l'année 5269, c'est-à-dire en 1509, les serviteurs du roi d'Espagne marchèrent contre Bougie en Afrique s'en emparèrent et en firent prisonniers tous les habitants. Les juifs du pays, avec les exilés d'Espagne qui s'étaient ajoutés à eux, allèrent également en captivité devant l'ennemi. L'année suivante, les Espagnols marchèrent de même contre Tunis en Berbérine... Tous les juifs de la ville qui formaient une importante communauté, furent emmenés par l'ennemi qui les transporta à Naples<sup>355</sup>, où beaucoup moururent de misère et de chagrin dans cette année de désolation »<sup>356</sup>.

<sup>353</sup> Op. Cité. D. Valerian p. 500.

<sup>354</sup> <http://www.flickr.com/photos/turquoise/2297623171/>

<sup>355</sup> Selon le même auteur les juifs seront vendus à Naples comme esclaves.

Ce récit sera confirmé par C. Féraud qui rapporte que lors du séjour de Charles Quint à Bejaia, ils furent persécutés, emprisonnés et vendus comme esclaves. Le reste sera expulsé de la ville vers les tribus environnantes où ils exerçaient les professions d'orfèvre et de bijoutiers<sup>357</sup>. Sous occupation espagnole La ville se vida de ses habitants, jusqu'à son occupation par les turcs (1545).



**Figure 13.5** : Vue aérienne et Relevé du quartier Keraman<sup>358</sup>

Sous la régence turque, les juifs comme les chrétiens font partie du statut de « Dhimmis » une sorte de contrat régissant les membres des autres religions révélées. La communauté juive occupa l'un des plus anciens quartiers de Bejaia jusqu'à l'indépendance. Le quartier Karaman qui existe encore aujourd'hui est situé en contrebas de bordj Moussa à proximité de l'ancienne église Saint Joseph (aujourd'hui mosquée Sidi El Mouhoub). Le quartier Bâb El-Louz et le quartier Keraman seront séparés par la rue Fatima. La présence de deux synagogues atteste du culte juif, l'une d'elles sera utilisée comme école actuellement tandis que la deuxième sera habitée par une famille. Humât Karaman est identifié par E. Carette et C. Féraud comme un des quartiers médiévaux antérieure à l'occupation espagnole mais sans

<sup>356</sup> Joseph Hacothen « La vallée des pleurs » éd. Française établit par Julien Sée, rééditée par J. P. Osier, Paris, centre d'études, Don Isaac Abravanel, 1981. Pp. 110-111.

<sup>357</sup> Op. Cité. C Féraud « Histoire de Bougie » p. 106.

<sup>358</sup> Vue aérienne et plan cadastral du quartier Keraman après sa restructuration .Source : service du cadastre de la wilaya de Bejaia.

précision de date. Le cimetière juif est localisé à proximité du cimetière chrétien en dehors du rempart oriental dans le bois des oliviers.

Dans le cas de la Medina de Tunis ou du Maroc les quartiers juifs étaient situés à l'extérieur de la Medina ou alors à la lisière de celle-ci.

Nous avons rapporté plus haut que la présence juive à Bejaia était représentée par deux entités : les juifs autochtones et les juifs andalous occupant des espaces séparés, mais il n'y a pas d'informations précises sur la localisation des quartiers des uns et des autres. Le quartier Karaman situé au milieu de la ville, sera occupé par l'une d'entre elles. Il est probable que les exilés d'Andalousie se soient installés dans le faubourg par manque de place à l'intérieur de la ville au même titre que les andalous. Ce quartier sera restructuré après l'occupation française.



**Photos 16.5 :** Dôme et façade de la synagogue face au lycée Ibn Sina.

En 1830, la conquête française commence, et progressivement, les Juifs d'Algérie s'intègrent à la société française. En 1860 les Juifs sont tenus de faire le service militaire, et en 1870, le décret Crémieux leur accorde la citoyenneté française. Ce faisant, le gouvernement français rallie à lui la population juive. Après l'indépendance beaucoup de familles juives s'établiront en France.

Nous constatons en comparant les plans avant et après la restructuration du quartier que celui-ci a perdu son aspect irrégulier et labyrinthique avec l'apparition de l'îlot et de la rue régulière et droite. Le bâti à la périphérie sera rénové et aligné sur la rue tandis que l'intérieur a gardé son aspect d'origine.

#### **1.2.1.10. Le faubourg**

Dans la ville musulmane ceux sont en général les portes principales de l'enceinte qui servent de pôles d'extension extra-muros aux quartiers périphériques de la ville. La présence

d'un cours d'eau, d'un marché, d'une Madrasa ou d'une simple esplanade sont autant de prétextes pour l'établissement d'un faubourg<sup>359</sup>. Dans le cas de Bejaia beaucoup d'écrits historiques mentionnent la présence de faubourgs à l'extérieur de la ville intra-muros.

L'espace à l'intérieur de l'enceinte était exigu et accidenté, d'Est en Ouest du côté de la mer, la distance était de 600 m tandis que du Nord au Sud elle faisait 1000 m. A titre comparatif Tunis à l'époque Hafside faisait 1900 m par 1000 m<sup>360</sup>.

L'extension de la ville de Bejaia s'est faite de deux manières. La plaine étant inondable, l'extension s'est faite aux abords immédiats de la ville intra muros. L'auteur de Kitab el Istibsar au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle (fin de la dynastie Hammadite), décrit une ville située en hauteur dominant ainsi la mer et une banlieue qui, enserrée entre les montagnes, a un circuit d'environ dix milles. Arrosée par des sources et des cours d'eaux, elle renferme la plupart des jardins appartenant aux habitants<sup>361</sup>.

Ce circuit correspond approximativement à 16 km bâti et jardins compris, il couvrirait une surface alors considérable c'est-à-dire le débouché de l'oued Sghir et une partie de la basse plaine de la Soummam<sup>362</sup>. Tandis que Léon l'africain au XVI<sup>ème</sup> siècle mentionne la présence de ce faubourg et l'extension de la ville sur le flanc de la montagne sur la rive gauche de l'oued Sghir<sup>363</sup>.

Umari<sup>364</sup> parle d'un faubourg dans la plaine entouré d'un mur d'enceinte. La gravure de Vermeyer du XVI<sup>ème</sup> siècle nous montre sur le côté gauche une entité annexée à la ville et enserrée dans un rempart.

L'extension s'est faite au delà de la porte principale Bâb el Fouka vers la plaine et les jardins, et a donné naissance au faubourg entouré d'un rempart percé de portes donnant accès aux trois quartiers qui le composent<sup>365</sup> :

- ✓ Le quartier de Bâb El Mergoum ou Bâb el Bar qui s'étend sur les hauteurs au delà de la porte du même nom donnant sur le djebel Khalifa ;
- ✓ Le quartier de Sidi Abdelhak à proximité du marché Khemis et des jardins ;

---

<sup>359</sup> Ibid. p. 75.

<sup>360</sup> Op. Cité. Alexandre Lézine « Deux villes d'Ifriqiya Sousse, Tunis » Paris, 1971, p. 144. Citée par D Valerian « Bougie port Maghrébin à la fin du moyen âge » p. 49.

<sup>361</sup> Kitâb al- Istibsâr, (auteur inconnu) trad. E. Fagnan sous le titre « l' Afrique septentrionale au XII<sup>ème</sup> Siècle de notre ère, Constantine 1889, Istibsar p ; 36 cité par D. Valerian.

<sup>362</sup> Op. Cité. D. Valerian « Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510. » p. 49.

<sup>363</sup> Op. Cité. Léon l'Africain : « Description de l'Afrique » tr A. Epaulard, Paris, 1980.

<sup>364</sup> Op. Cité. Ibn Fadl Allah al -Umari, « Masalik al -absar fi mamalik al-amsar » édit, Hasan Husni Abdel wahab, Tunis. Réédition, Cahiers de Tunisie, 81-82,1973. Trad. Maurice Gaudery- Demonmbynes, Paris 1927. p. 112. Cité par D. Valerian p. 50.

<sup>365</sup> Op. Cité. E Carette Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie 2 vol, Paris 1848. P. 17.

C'est au niveau de ces jardins que les troupes du roi Abdel Aziz se préparèrent pour mener l'une des plus tragiques batailles de l'histoire de Bejaia contre les troupes de Pedro de Navarre et qui coutera la vie à un nombre considérable de Musulman.

- ✓ Le quartier de Sidi Seddik vers la mer donnant sur l'ancien port romain, qui portera également le nom de Humât El Madbaha. (L'abattoir) que citera El Gubrini à l'intérieur du faubourg<sup>366</sup>. Cette partie de la ville comporte jusqu'à aujourd'hui des abattoirs. Avec la colonisation française, ce quartier sera restructuré pour accueillir l'infrastructure de la zone industrielle et portuaire ainsi que la gare.

Nous constatons que Le faubourg s'est fixé à partir de certains éléments qui contribuèrent à son occupation : les jardins, mosquée et oratoire (Sidi Abdelhak, la mosquée du marché), la place du 27<sup>ème</sup> à proximité du bois sacré et le marché Khemis. Depuis la fondation de la ville par les Hammadites, hormis sa fonction commerciale, cette place jouait le rôle d'un sanctuaire. Elle abritait le lieu de prière annuelle du 27<sup>ème</sup> jour du ramadhan.

Le deuxième faubourg fixé du côté est au delà de Bâb Amsiouen mentionné par Gubrini :

- ✓ Humât Rabâtât El-Mûtamani (Faubourg situé en dehors de Bâb Amsiouen sur la baie de sidi Yahia) ;
- ✓ Quartier Andalou situé autour de la baie des aiguades.

Ce quartier identifié par El-Mérini comme le quartier Andalou qui est apparu suite au contexte politique du XIV<sup>ème</sup> siècle et à l'exil des musulmans d'Andalousie chassés d'Espagne par le roi Ferdinand. Bejaia était alors leur principale porte d'entrée<sup>367</sup>.

Au milieu du XI<sup>ème</sup> siècle El-Bekri décrit la ville comme étant une cité forte ancienne, habitée déjà par des Andalous possédant un port et un bon hivernage<sup>368</sup>.

A partir du milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle la reconquista est à l'origine de l'exil de l'andalou fuyant l'Espagne vers les côtes Maghrébines.

Un grand nombre d'entre eux choisirent Bejaia pour s'y établir vue la prospérité de la ville et les relations étroites qu'elle entretenait avec l'Espagne musulmane. Ils y forment une communauté fortement structurée et se distingue par une tradition marchande et des

---

<sup>366</sup> Op. Cité. El Gubrini : « Unwan –el Diraya » p. 76.

<sup>367</sup> Cheikh Abû Ali El-Merini: Unwân El-Akhbar, trad. Ch. Feraud « Exposé des événements qui se sont passés à Bougie », In revue Africaine n°70.

<sup>368</sup> El-Bekri (Abu El-Obeïd): Kitab « al-mamalik wal Masalik », trad. M. G. Deslane, description de l'Afrique septentrionale, 1965, pp. 166-167.

compétences en matières de commerce qui leur permettra d'accéder au XIV<sup>ème</sup> siècle à des postes importants pour le commerce et la douane et serviront de relais et d'intermédiaires entre les marchands chrétiens et les marchands de Bejaia<sup>369</sup>.

Le roi Abdel Aziz (dernier souverain Hafside) qui régnait à cette époque sur Bejaia leur avait assigné la baie des aiguades pour s'y établir faute de place à l'intérieur des remparts de la ville<sup>370</sup> les autres se sont fixés au niveau des jardins à proximité de la Soummam.

#### **1.2.1.11. Les axes structurants**

Comme dans toutes les médinas les quartiers de la ville sont structurés par un système viaire hiérarchisé, sinueux épousant les contours du site, et donnant à la ville un aspect de labyrinthe. Dans la ville de Bejaia la particularité réside dans le fait que les rues sont aménagées en escalier pour s'adapter au relief et rattraper la déclivité.

La direction générale des axes structurants est d'Est en Ouest, et du Sud au Nord. Ils traversent la ville en épousant les contours du site pour relier les points forts et les portes de la ville.

Nous ne reprendrons ici que les axes majeurs et permanents du paysage urbain de Bejaia qui structurent encore la ville aujourd'hui.

##### **❖ Les Axes Est-Ouest :**

- ✓ Le parcours qui s'apparente à l'ancien Decumanus qui relie Bâb El Bunud à Bâb Amsiouen en suivant les courbes de niveau. Cette axe passe par le plateau de bordj Moussa, la place Sidi Soufi, se prolonge au delà de la Bâb El Bunud du côté Ouest vers la plaine et constitue le lien permanent avec la vallée de la Soummam. Du côté Est, il se prolonge au delà de Bâb Amsiouen par un parcours encore emprunté aujourd'hui par les promeneurs vers la crête du Cap Bouac et la baie des aiguades qui était occupé par le quartier andalou.
- ✓ Le parcours situé plus au Nord sur les hauteurs de la ville qu'il traverse à partir de Bâb El Ber en passant par l'Institut Sidi Touati. Ce parcours se prolonge également au delà de la porte vers le djebel Khalifa.

---

<sup>369</sup> Op. Cité. D. Valerian p. 491.

<sup>370</sup> D'après le manuscrit arabe rédigé par un habitant de Bejaia qui a vécu la prise de Bejaia par les espagnols et qui y relata les faits. Ce manuscrit a été retrouvé par Charles Feraud qui l'exploita dans son ouvrage « Histoire de Bougie ».

Abdel Aziz roi de Bejaia qui régna au (XIV<sup>ème</sup>) siècle

- ✓ Le parcours de la rade en contrebas du rempart Sud vers la mer, relie la porte de la casbah à Bâb El Marsa en passant par le fort Abdelkader que nous apercevons sur l'iconographie de la figure 14.5. Cet axe se prolonge au delà de la casbah vers la partie Ouest du golfe situé dans la plaine, tandis que du coté Est au delà de Bâb El Marsa vers le port et l'anse de Sidi Yahia.
- ✓ Un deuxième parcours parallèle à celui de la rade, situé légèrement plus haut comme nous le montre l'iconographie ci-dessous permet de relier la partie haute, au delà de la casbah, au fort Abdelkader en passant par la place de la marine.

Ce parcours sera réaménagé et rebaptisé boulevard Clemenceau pendant la colonisation française. Il va constituer le boulevard du front de mer de Bejaia que surplombe la place Gueydon.

#### ❖ Les axes Nord-Sud

Ces axes traversent la ville de haut en bas en épousant les courbes de niveau, on retrouve :

- ✓ L'axe du Cardo romain qui de Bâb El Bahr traverse vers le nord en passant par l'actuelle mosquée Sidi El Mouhoub et se prolonge en la rue du vieillard.
- ✓ La rue Fatima parallèlement au rempart Ouest se prolonge vers le Sud par la rue de la casbah et vers le Nord par un parcours qui escalade la pente abrupt du sommet du Gouraya que l'on surnomme à juste titre la route de l'enfer.

Les intersections de ces axes sont marquées par des espaces publics et collectifs :

- ✓ La place et zaouïa de Lala Fatima qui était également utilisée comme marché, la place et la mosquée Sidi Soufi, qui abrite également un marché, la place de Sidi El Mouhoub à l'emplacement de Djamaa El Azam.
- ✓ Les édifices à caractère politique et religieux tels que el Kawkab, mosquée royale, Institut Sidi Touati, place de Bab El Bahr.



**Figure 14.5 :** Iconographie de Bejaia du XVI<sup>ème</sup> siècle<sup>371</sup>.

#### 1.2.1.12. Les cimetières

Les cimetières constituent des éléments du paysage urbain ayant une valeur sociale, symbolique et mémorial liée à la présence d'une part du paysage naturel remarquable d'autre part à leur ancienneté, aux innombrables sépultures de prestigieuses personnalités ayant jouées un rôle considérable dans la ville depuis l'époque Hammadite. Bejaia comporte plusieurs cimetières anciens appartenant à des cultes différents : cimetière musulman, cimetière chrétien et cimetière juif.

Les cimetières d'époque médiévale mentionnés par Gubrini sont situés à l'extérieur du rempart Hammadite et à proximité des portes :

- ✓ Le cimetière de Bab Amsiouen<sup>372</sup> situé au dessus du cimetière chrétien ;
- ✓ Le cimetière de Bab El Morsi<sup>373</sup> dans lequel est édifié l'oratoire d'Abou Zakaria (sidi Yahia) ;
- ✓ Le cimetière de Djebel Khalifa<sup>374</sup> appelé par les français bois sacré situé au delà de Bab El Bounoud dans le quartier Khemis. Ce cimetière est connu depuis l'antiquité pour avoir abrité des sépultures romaines, puis plus tard en tant que cimetière Hammadite.

<sup>371</sup> Source Musé Bordj Moussa.

<sup>372</sup> Op. Cité. Gubrini p. 69.

<sup>373</sup> Ibid. p. 72, 82.

<sup>374</sup> Ibid. p. 69, 72.

- ✓ Le cimetière chrétien<sup>375</sup> que Gubrini situe en dehors de Bab Amsiouen et en dessous du cimetière musulman ;
- ✓ Le cimetière juif à coté du cimetière chrétien.

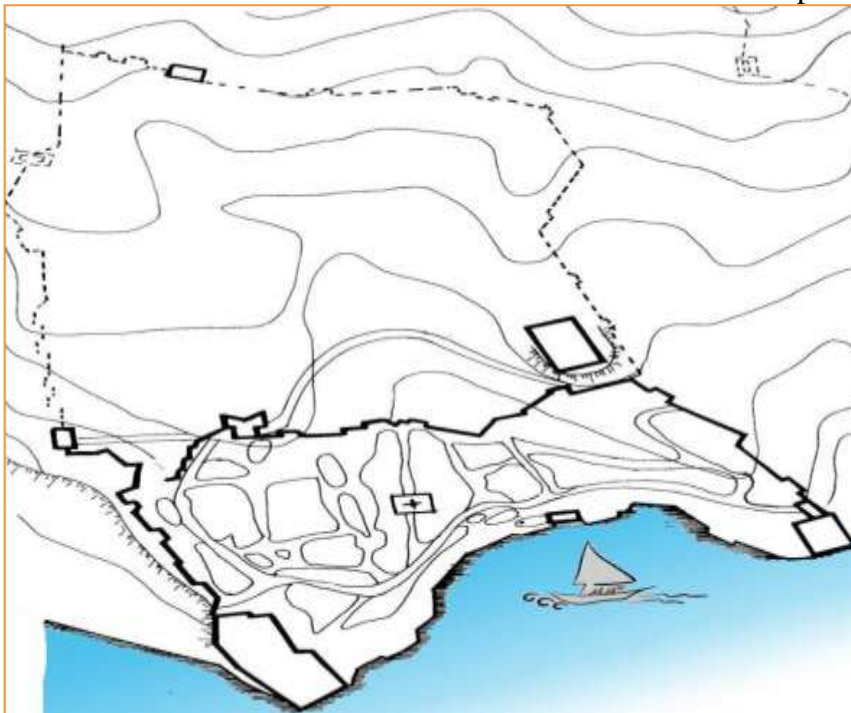
D'autres cimetières plus proches de la ville apparaitront après réduction de l'enceinte Hammadite à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle après l'occupation de la ville par les espagnols les turcs puis les français :

- ✓ Le cimetière de Sidi Abderrahmane et celui de Sidi Mohamed Amokrane en dehors de la porte des étendards d'époque ottomane, utilisé encore aujourd'hui ;
- ✓ Le cimetière chrétien faisant face à la zaouïa de Sidi Touati.

Selon C. Féraud le cimetière chrétien va occuper les jardins du Qasr Lu'lua après sa destruction.

### 1.3. La ville sous occupation espagnole

Les espagnols avaient comme première préoccupation la fortification de la ville afin de s'y maintenir. Les travaux entrepris sont la fortification et l'occupation des points stratégiques de la ville et la réduction de l'enceinte à un septième de son étendue pour des raisons sécuritaires. Ils construisirent alors un nouveau rempart réduisant considérablement



l'étendue de la ville. Par conséquent, les quartiers se trouvant en dehors du nouveau rempart seront abandonnés puis ruinés. Bejaia qui comptait soixante douze mosquées et oratoires n'en comptera plus que cinquante trois. Tandis que le nombre de ses quartiers qui était au nombre de vingt et un seront réduits à sept.

**Figure 15.5** : Réduction de l'enceinte sous l'occupation espagnole.

<sup>375</sup> Op. Cité. E. Carette : Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2vol, Paris 1848, p. 15.

La nouvelle enceinte qui ne fera plus que le un septième de l'ancienne, sera bordée à sa base par la mer, elle ferme le coté supérieure de la ville en passant par le château impérial (actuel Bordj Moussa), et va suivre la partie située en contrebas de Bab El Bounoud. Les angles de cette enceinte seront occupés par le fort Abdelkader, la Casbah, le Château impérial et le Gouraya.

Après son occupation, par les espagnols, la ville va se dépeupler peu à peu et bon nombre de ses édifices et quartier seront pillés et ruinés. Cette période va marquer le déclin de la ville aussi bien au niveau politique et commercial qu'urbain.

L'archéologue George Marçais qui entreprit des études sur le site de Bejaia en témoignera : «l'Espagne a dégarni Bejaïa pendant son occupation de tous les vestiges et les monuments dont elle était devenue célèbre depuis plusieurs siècles et connue comme étant la ville des sciences, des arts et de la civilisation »<sup>376</sup>.

#### **1.4. La ville sous occupation Turque**

Les Turcs entreprirent quelques modifications et restaurations de certains édifices publics, religieux et défensifs tandis que le reste de la ville tombait en ruine. Les monuments et les quartiers anciens situés en dehors de la muraille seront abandonnés et ruinés. Le déclin amorcé par les Espagnols ne fit que s'accroître sous l'occupation turque et va se répercuter sur l'évolution urbaine de la ville, cette dernière restera limitée aux enceintes espagnoles.

En octobre 1725 le voyageur français Peyssonnel<sup>377</sup> écrivait que la ville tombait en ruine, tandis que le Chevalier d'Avrieux<sup>378</sup>, lors de sa visite à Bejaia le 6 septembre 1674 donnera quelques détails sur la situation de Bougie à cette époque : « Bougie est presque ruinée. Ses maisons, séparées par des champs et des jardins, sont petites, basses et mauvaises. Cette ville n'est plus qu'un misérable village. Sa figure est à peu près celle d'une harpe, dont l'angle aigu est terminé par une grosse tour, et au plus haut de la montagne, toutes les murailles sont abattues. Les châteaux qui sont au nombre de trois et forment comme un triangle irrégulier. Celui de l'occident n'est qu'une grosse maison carrée... On remarque auprès de cette

---

<sup>376</sup> G. Marçais « L'architecture musulmane d'Occident, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile, Arts et Métiers graphiques, ». Paris 1957.

<sup>377</sup> Peyssonnel : Mémoire et reconnaissances, les archives du génie militaire, service historique de l'armée de terre française, 881.

<sup>378</sup> Laurent Chevalier D'Avrieux : « Mémoire et reconnaissances », les archives du génie militaire, service historique de l'armée de terre française, 881. Voyageur français du XVII<sup>ème</sup> siècle (1635-1702) auteur des mémoires écrit sous forme manuscrites : édités par J. P. Labat, Révérent Père de l'Ordre des frères Prêcheurs, en 1735.

forteresse, une porte de la ville assez bien conservée et flanquée de deux grosses tours rondes. Les deux autres châteaux sont sur le bord de la mer »<sup>379</sup>.



**Figure 16.5 :** Lithographie exécutée par Saint–Autaire montrant Bejaia en 1834 dans son rempart.

Après la prise de Bejaia, Salah Rais laissa une garnison de janissaires composée de 200 hommes environ occupants les trois forts de la ville, qui continuera à fonctionner à partir de quelques anciennes structures ayant échappées à la ruine. Le système défensif sera néanmoins renforcé par les constructions du fort Bouac de deux batteries à proximité du fort Abdelkader.

#### 1.4.1. Le fort Bouac

Le cap Bouac est situé à l'extrémité de l'anse de sidi Yahia et portait le nom d'un Marabout vénéré Sidi Mlih (période médiévale). Il tire son nom de la batterie turque de quatre canons chargée de signaler l'arrivée des navires par un garde qui sonnait dans un instrument appelé Bouac<sup>380</sup> d'où le nom de Bouac (sonneur de bouc)<sup>381</sup>. Cette batterie fut détruite par les français pour y édifier un phare après expertise du génie militaire de 1833 qui informa du mauvais état de conservation de la construction.

<sup>379</sup> Op cité Charles Feraud : » Histoire de Bougie », édition bouchene, 2001 p. 121.

<sup>380</sup> Ibid. p. 23.

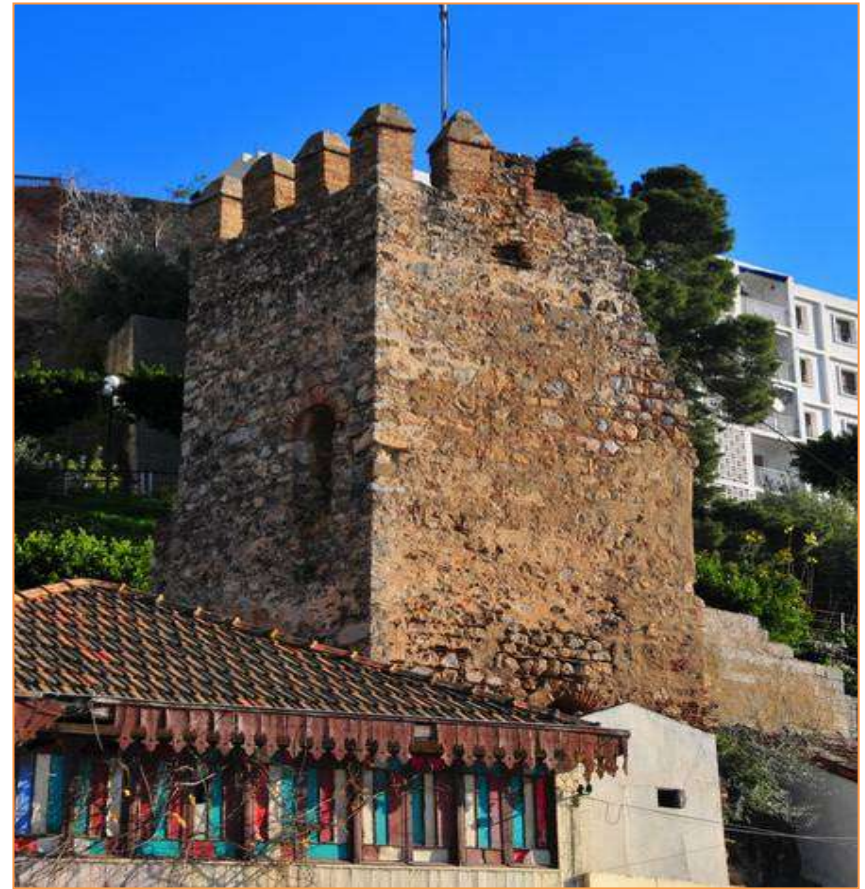
L. Charle Féraud est né à Nice en 1829, mort en 1888 était interprète militaire, puis président de la société historique algérienne en 1876, consul de France en 1877 à Tripoli puis ministre plénipotentiaire au Maroc en 188.

### 1.4.2. Les batteries

#### ✓ La batterie de Sidi Hussain<sup>382</sup>



**Figure 17.5 :** Iconographie du XIX<sup>ème</sup> siècle montrant le fort Abdelkader, la batterie Arseme Hussein au delà des vestiges de Bab El bahr.



**Photo 18.5 :** Vestige de la batterie Hussein enfouie dans le tissu urbain colonial.

<sup>382</sup> Iconographie du XIX<sup>e</sup> siècle. Source : Musée Bordj Moussa.  
(A droite) Photo récente.

Cette batterie sera construite sur le rivage à l'est de la casbah et de Bab El Bahr. E Carette<sup>383</sup> nous en donne une description assez précise. Sa forme est irrégulière avec 42 m de long sur 8 à 10 m de large. C'est une batterie de quarte pièces de canons. Construite sur un escarpement rocheux et élevé d'une douzaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. Ses parapets sont construits en maçonnerie sur 2 mètre de large et sont percés de deux embrasures, l'une dirigée sur l'anse de débarquement et l'autre sur la grande rade.

Cette batterie sera détruite lors de la prise de Bejaia par les français. Il subsiste aujourd'hui encore l'angle de cette batterie percé d'une embrasure orientée vers l'anse de débarquement. Ces vestiges, qui témoignent des batailles acharnées menées par les habitants de Bejaia pour défendre la ville contre les nouveaux assaillants, n'ont pas encore fait l'objet d'une classification ni d'un quelconque entretien.



**Photo 19.5 :** La batterie Arsêmes.

#### ✓ .La Batterie Arsêmes

La batterie Arsêmes sera édiflée sur les hauteurs au dessus du fort Abdelkader pour servir de point de défense supplémentaire pour ce dernier. Equipée de 11 pièces de canons tirant sur l'anse de débarquement et la baie de Sidi Yahia. Elle servira de dépendances au fort, comportant des souterrains permettant de loger 50 hommes et sera utilisée plus tard comme prison pendant l'occupation française.

Hormis Bab el Bahr aucun de ses éléments patrimoniaux n'est classé à ce jour.

<sup>383</sup> Op. Cité. E. Carette : la Kabylie, exploration, Etude sur scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842,2vol, Paris 1848, pp. 17à 21.

### 1.5. La ville sous occupation Française (1833-1962)

Sous l'occupation française, la ville de Bejaia va renaître de ses cendres pour connaître un nouvel essor urbain qui va donner à son noyau historique l'apparence actuelle.

La ville coloniale va se construire par superposition ou substitution à l'ancienne structure de la Médina. De ce fait, Bejaia ne gardera pas son aspect de Médina comme c'est le cas pour la casbah d'Alger, de Constantine ou des Médinas de Tunisie et du Maroc, où la ville européenne s'est juxtaposée à la Medina malgré des destructions massives au profit des quartiers européens.

Dans le cas de Bejaia, la ville coloniale s'est construite sur les traces de l'existant et des ruines de la Médina héritées des occupations précédentes. C'est ce qui donnera à la ville son caractère spécifique et son aspect imbriqué et enchevêtré où se mêlent les différentes influences, romaines, médiévales, coloniales et contemporaines...

Les quelques traces de la ville médiévale qui subsistaient encore à la veille de la conquête française seront recouvertes par le tissu urbain colonial à partir des opérations d'alignements et de percements pour la construction de nouveaux quartiers et boulevards répondant aux principes de l'urbanisme occidental.

La ville que les français trouvèrent en 1833 couvrait à peine un tiers de son ancienne étendue. Selon les mémoires du génie militaire français, elle ne contenait que quelques habitations en mauvaises états éparpillées au milieu des arbres, tandis que la plupart des quartiers étaient ruinés et abandonnés. « La ville était cachée sous l'ombrage d'une forêt d'arbres fruitiers, d'orangers et de vignes »<sup>384</sup>. L'iconographie (Figure 18.5)<sup>385</sup> nous donne un aperçu de l'état d'abandon de la ville et de sa partie basse donnant sur la mer envahie par la végétation. C'est en effet la façade maritime de la ville et sa rade qui ont été exposés de tout temps aux terribles attaques successives qu'a connues la ville. L'état de ruine du rempart et des fortifications témoigne, des rudes combats menés et de la résistance de la ville aux terribles attaques qu'elle a subies. Guy de Maupassant témoigne également à travers ses écrits de l'état de ruine de la ville au lendemain de sa conquête : « Bougie est la ville des ruines. Sur le quai, en arrivant, on rencontre un débris si magnifique qu'on le dirait d'opéra. C'est la vieille porte Sarrasine, envahie de lierre, et dans les bois montueux autour de la cité, partout des ruines, des pans de murailles romaines, des morceaux de monuments sarrasins, des restes de constructions arabes... ».

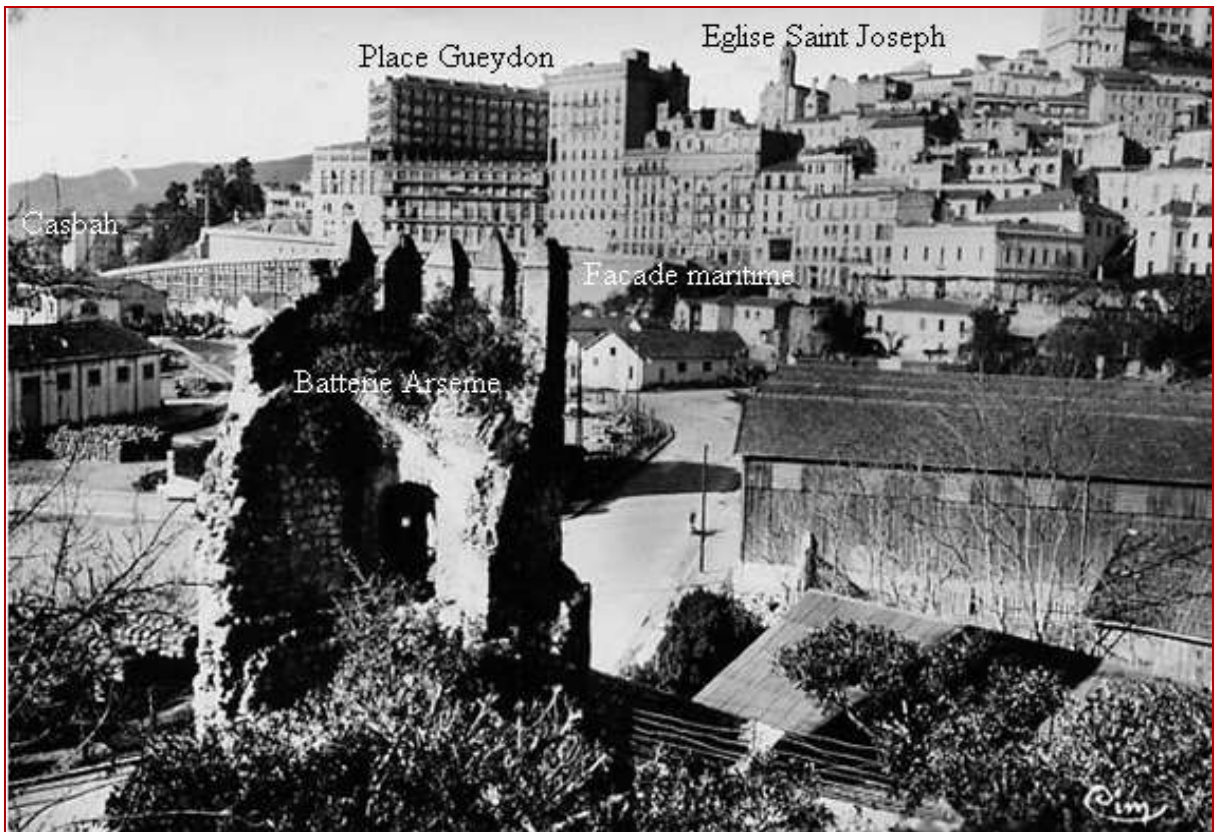
---

<sup>384</sup> Op cité Charles Feraud « Histoire de Bougie », p. 21.

<sup>385</sup> Source Musée de Bordj Moussa.



**Figures 18.5** : Iconographie montrant le front de mer de Bejaia sous occupation Turque.



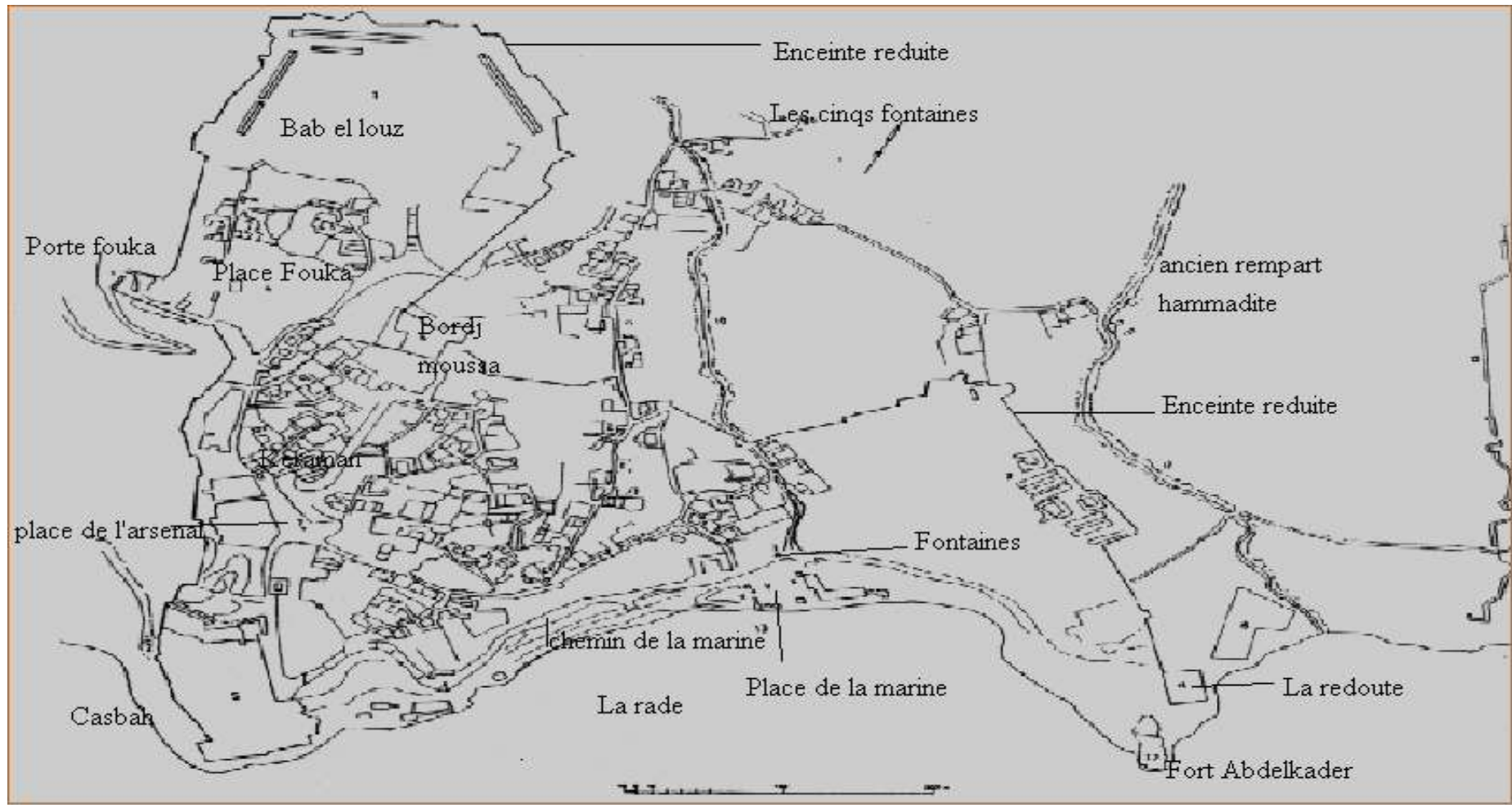
**Photo 20.5 :** Vue sur le Front de mer après intervention Française<sup>386</sup>.

### **1.5.1. Les travaux de fortification de la ville au lendemain de la conquête (1833-1848)**

Les premiers travaux entrepris par le génie militaire français sous commandement du colonel Lemerancier sont de nature défensive comme leurs prédécesseurs. Un nouveau système de défense sera constitué d'une enceinte réduite munie de meurtrières reliant le fort Moussa et celui-ci au fort Abdelkader.

La première réduction de l'enceinte de 1835 entreprise par le colonel Lemerancier entrainera l'abandon des quartiers de la partie supérieure, de la partie orientale et des faubourgs de la ville déjà réduites par les occupations précédentes. Les quartiers restants à l'intérieur du rempart sont Bab el Louz, Karaman, les moins touchés par les restructurations, ainsi que le quartier Abdelhadi, quartier de la casbah, quartier Bab el Bahr, quartier el Guelmin. Les édifices religieux en bon état de conservation seront réhabilités et réaffectés à de nouveaux usages culturels (église), militaire (casernes, hôpital militaire...) et Administratifs. La ville ne conserva que quatre mosquées pour le culte musulman.

<sup>386</sup> Photo d'époque coloniale .Source : [www /ceux de bougie .com](http://www/ceux de bougie .com).



**Figure 19.5 :** Plan du tracé de l'enceinte réduite (établi le 12 mai 1835)<sup>387</sup>.

<sup>387</sup> Plan du 12 mai 1835 : Tracé de l'enceinte réduite. Source : Archives militaires françaises, service historique de l'armée de terre (S.H.A.T). Vincennes, Paris op cité.

Un ensemble constitué de points fortifiés (Figure 20.5) sera édifié le long de la crête du Gouraya à l'extérieur des remparts afin de contrecarrer les attaques des tribus voisines. La première ligne de défense sera constituée par :

- ✓ Le blockhaus Salomon au bord de la mer ;
- ✓ Le blockhaus du fossé au milieu de la plaine ;
- ✓ Le fort Clauzel, sur la ligne de crête du djebel Khalifa à l'emplacement du Moulin demous ;
- ✓ Le blockhaus d'Oriac, la tour d'Oriac<sup>388</sup>.
- ✓ Le fort Lemercier sur le flanc du Gouraya ;
- ✓ Le fort Gouraya au niveau du sommet du Gouraya ;
- ✓ Le fort Lemercier ;
- ✓ La Tour d'Oriac ;

Pour la deuxième ligne sera constituée par :

- ✓ Blockhaus Rouman ;
- ✓ Blockhaus Salem ;
- ✓ Blockhaus Khalifa ;
- ✓ La maison Crénelée.

L'ensemble de ces édifices situés sur des lieux de mémoire, où se sont déroulés des combats acharnés (relatés par les mémoires du Génie militaire Français)<sup>389</sup>, opposants les habitants de Bejaia aux occupants français et qui témoignent de l'oppression de la colonisation et de la résistance locale sont aujourd'hui abandonnés, squattés et dans un état de dégradation avancée pour leur non reconnaissance en tant que patrimoine. Leur protection et leur reconnaissance doit être fondée sur leur valeur mémorial et historique en tant que témoin de la mémoire collective locale. Par ailleurs, leur intégration à la vie contemporaine à partir d'une réaffectation à de nouveaux usages représente un potentiel économique non négligeable.

---

<sup>388</sup> Du nom du lieutenant d'artillerie Jaubert d'Oriac tué le 1 octobre de 1833.

<sup>389</sup> M. Dumas et M. Fabar « La grande Kabylie, études Historiques. Rapport sur l'expédition de Bougie », édit Hachette, librairie de l'université royale de France, Alger 1847. Voir les mémoires du génie militaire français. [http://aj.garcia.free.fr/grande\\_kabylie/chap12-9.htm](http://aj.garcia.free.fr/grande_kabylie/chap12-9.htm)

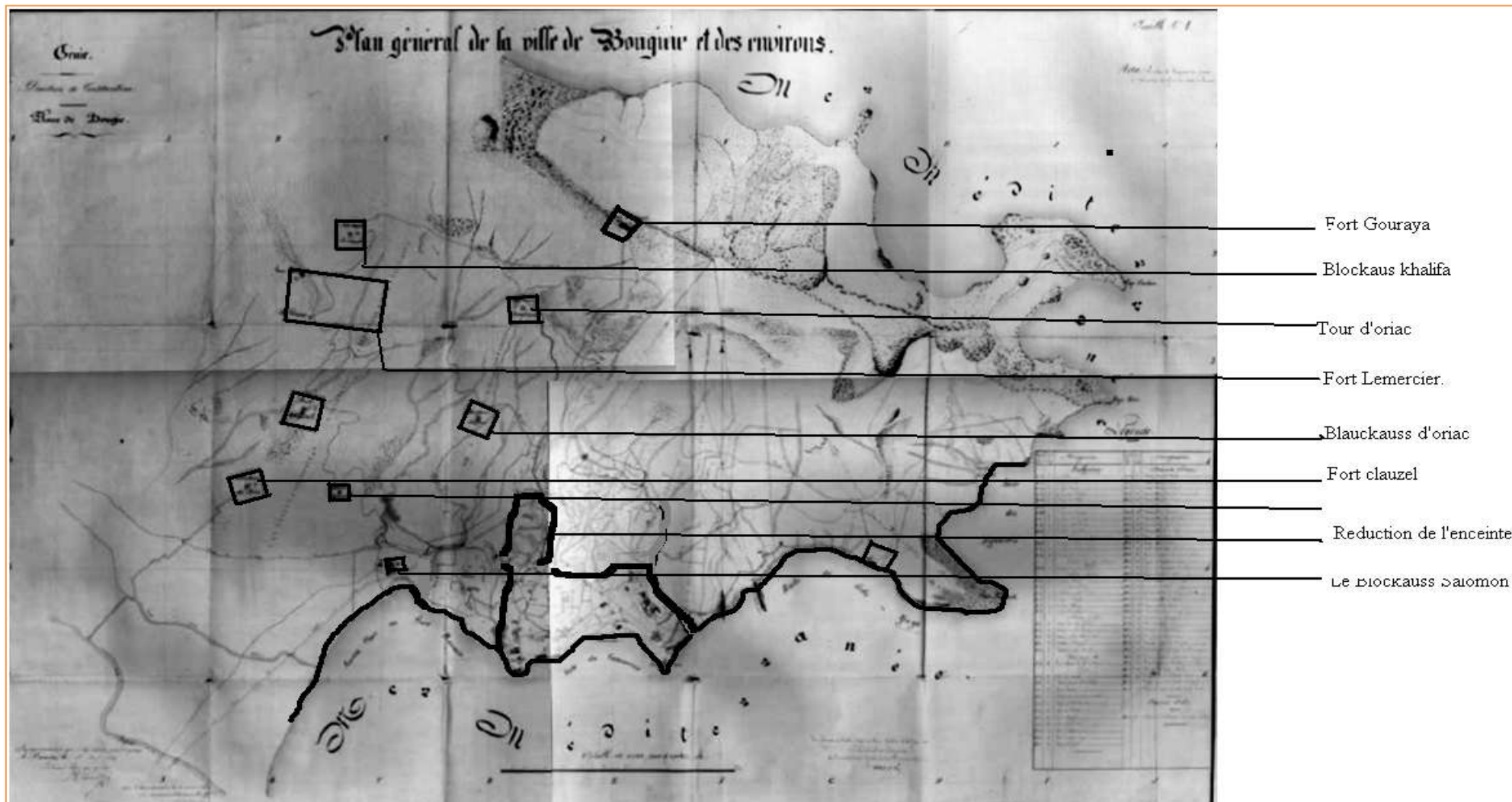


Figure 20.5 : ligne de défenses militaires (1846).<sup>390</sup>

<sup>390</sup> Plan général de la ville de Bougie et de ses environs établi par le Génie militaire français 1846. Source : Archives militaires françaises, service historique de l'armée de terre (S.H.A.T). Vincennes, Paris. Op cité

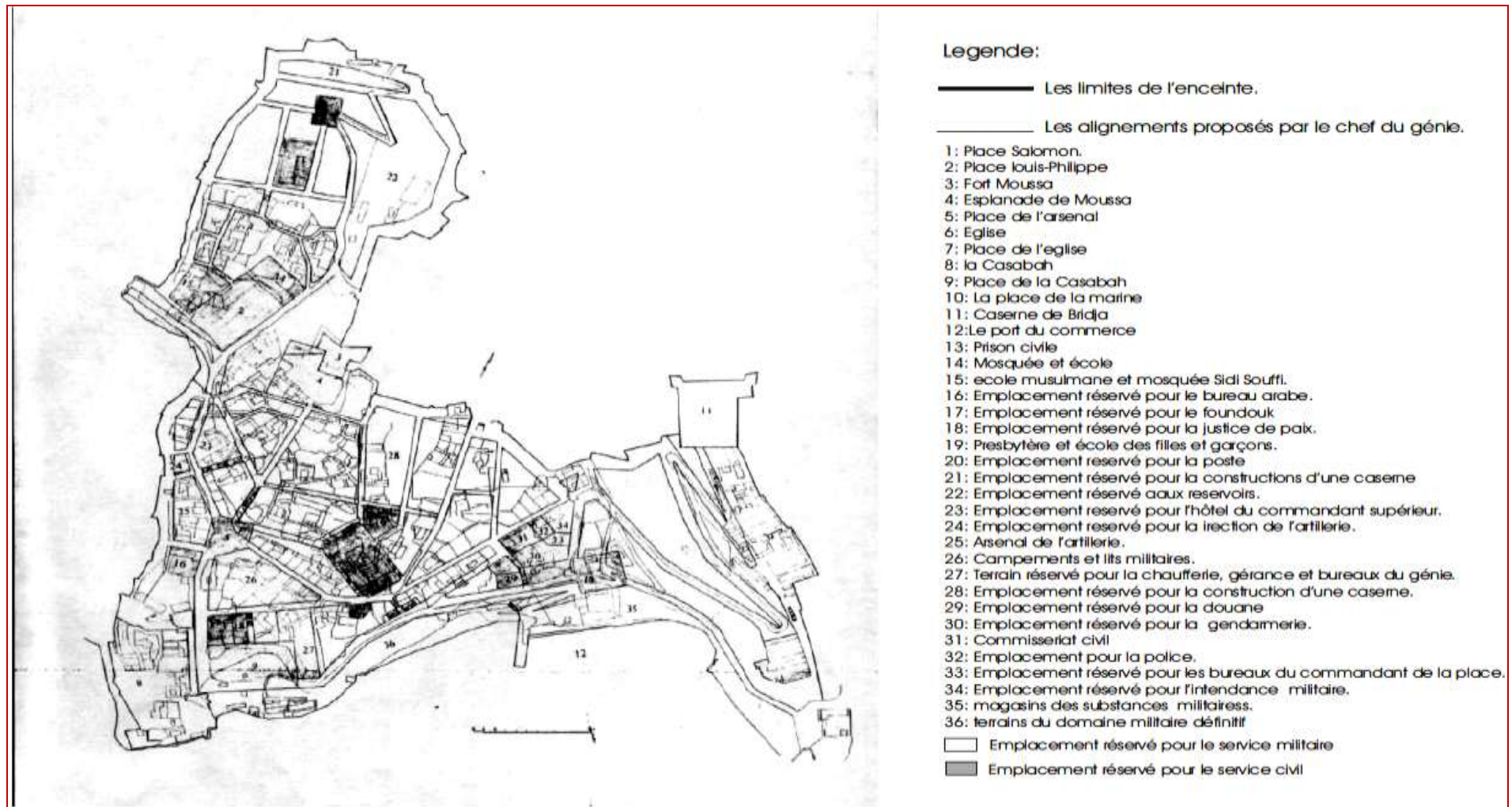
### 1.5.2. Le nouveau tracé urbain (1848-1871)

Les premières interventions de restructuration de la ville de Bejaia envisagées après les travaux défensifs du génie militaire français seront marquées par des interventions radicales sur le tissu urbain existant. Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la définition d'un paysage colonial calqué sur le modèle français entrainera des percées de voies, destruction, substitution, transformations et réaffectations de l'existant. L'apparition des projets d'alignement géométrique et rigoureux établis par le génie militaire français pour la reconstruction de la ville répondent aux principes de l'urbanisme occidental et militaire. Leurs applications par superposition au tracé médiéval vont induire un bouleversement profond de la structure urbaine ancienne. Ainsi la première ligne de définition du paysage urbain colonial va s'affirmer à travers des destructions de pans entiers de la ville médiévale. Cette attitude traduit l'indifférence dans les premières années de la colonisation vis-à-vis des éléments culturels autochtones où seuls les vestiges romains méritaient d'être analysés et conservés, alors que les médinas et les productions locales étaient traitées avec dédain et sans ménagements. Attitude qui sera illustrée par les propos de l'architecte français Giauchain : « Les Maures d'Algérie ne nous ont laissé aucun sujet d'inspiration, leur architecture monumentale n'existe pas, leur architecture privée est nulle »<sup>391</sup>, ou alors par les propos suivants : « Les villes du nord de l'Afrique sont construites sans dessin régulier. C'est un amas bizarre de maisons de toutes dimensions et de formes à peu près toujours les mêmes »<sup>392</sup>. Le plan d'alignement adopté en 1854 (Figure :21.5) aura pour objectif la restructuration de l'espace urbain à l'intérieur de la nouvelle enceinte suivant un système axial rayonnant en étoile à partir des places. Ce nouveau tracé entrepris au lendemain de la conquête sera concrétisé par des percements de rue larges, droites et alignées dans la Médina permettant la circulation de l'artillerie et de relier les différents points de défense. Les boulevards et les rues alignés, vont succéder alors aux ruelles sinueuses, étroites et ombragées propre à la Medina et que le génie militaire français jugeait propices aux embuscades. Au tissu traditionnel irrégulier, compact introverti et construit à l'échelle humaine, se substitue un urbanisme colonial fondé sur le principe d'accessibilité, la rigueur géométrique, l'alignement, qui se traduit par de larges avenues, de vastes places aux croisements des rues en étoile, des bâtiments monumentaux et des constructions en front de mer.

---

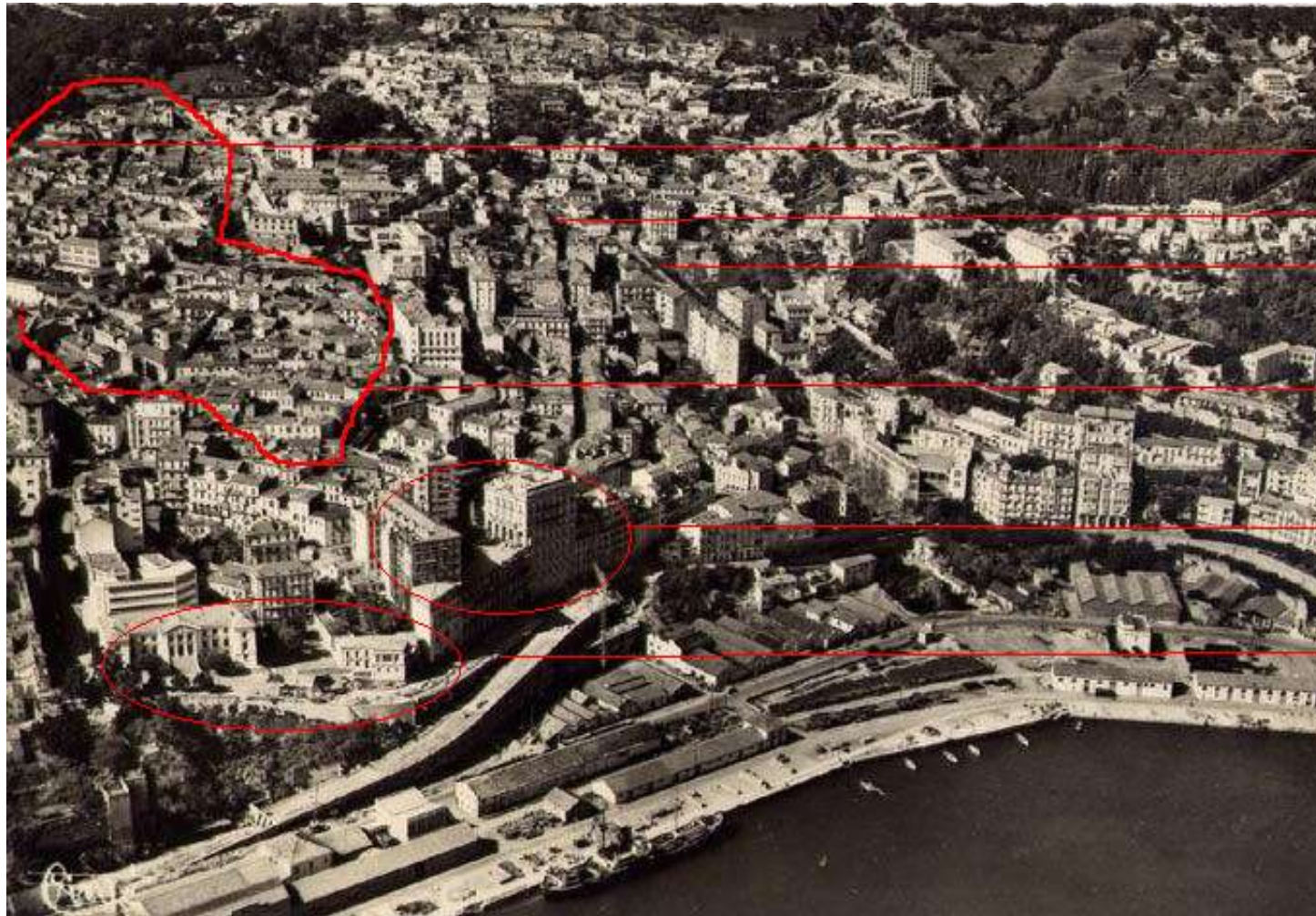
<sup>391</sup> Op. Cité. François Béguin « Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du nord 1830-1950 » édition Dunod, Paris 1983. p. 11.

<sup>392</sup> Capitaine Villot : « Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie » p. 23. , cité par F.Béguin « Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du nord » op cité. P14.



**Figure 21.5 :** Plan d'alignement de (1854).<sup>393</sup>

<sup>393</sup>Op cité Plan d'alignement de la ville de Bougie établi par le Génie militaire français 1854: Archives militaires françaises, Vincennes, Paris. . Source Mahindad abderrahim. Essai de restitution de l'histoire urbaine de la ville de Bejaia. Mémoire de magister. E.P.A.U, sous la direction de Z. Seffadj, Tome II,



**quartier bab  
el-louz.**

**Rue du vieillard**

**Boulevard  
clémenceau**

**Quartier Karaman**

**Place Gueydon**

**Place de la marine  
sous-prefecture  
tribunal**

**Photo 21.5 :** Boulevard du front de mer (fin des années 50).<sup>394</sup>

<sup>394</sup> .Photo d'époque coloniale .Source : <http://www.ceuxdebougie.com>

A partir de 1885 les quartiers abandonnés et situés hors de l'enceinte coloniale comme le quartier des cinq fontaines et de Touati qui étaient déjà ruinés pendant l'occupation espagnole, seront reconstruits suivant les mêmes principes. Ils se caractérisent par un nouveau parcellaire et la recherche de la régularité. Ces quartiers vont accueillir la population européenne répondant à la colonisation de peuplement qui distingue le mode de colonisation de l'Algérie des autres pays Maghrébins. La conduite d'une telle politique se répercute inéluctablement sur l'espace urbain par la restriction des espaces occupés par les autochtones à l'intérieur de la ville et la récupération des quartiers abandonnés par les habitants dans leur fuite au profit des européens. La ville va petit à petit perdre les traces de la Médina pour constituer la ville coloniale.

La création de réseaux productifs et d'échanges plus étendus et plus complexes, tels que la route reliant Sétif à Bejaia (1861), l'aménagement de la rade et du port vont donner un nouvel essor économique à la ville de Bejaia.

Sous le gouvernorat de l'Amiral De Gueydon<sup>395</sup>, Bejaia devint sous-préfecture<sup>396</sup> et port militaire de premier ordre. Ce port perdit plus tard ce prestige au profit de Mers-el-Kébir<sup>397</sup>. Le nom de l'Amiral De Gueydon sera également associé à la place Gueydon qui domine le front de mer et le port.

Ce nouveau statut va donner à Bejaia une autonomie de gestion qui sera marquée par une sensible évolution du processus d'urbanisation. On assiste à l'émergence de l'aspect monumental, avec l'aménagement de places et de larges boulevards, comme le boulevard du front de mer et la grande place de la marine. Le style dominant sera néo-classique. La ville sera dotée de nouveaux édifices de qualité, la sous-préfecture, le tribunal aujourd'hui désaffecté donnant sur la place de la marine. Ces édifices construits le long du boulevard du front de mer à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle constituent l'aspect positif de l'urbanisme colonial qui se manifeste par le prolongement de la ville française au delà de la méditerranée avec le souci de reconstituer à l'identique une image urbaine familière<sup>398</sup>.

De par leur fonction, leur aspect et leur situation, ces édifices gouvernementaux représentent le lieu de manifestation du pouvoir et de l'administration coloniale caractérisé par une architecture néo-classique et monumentale.

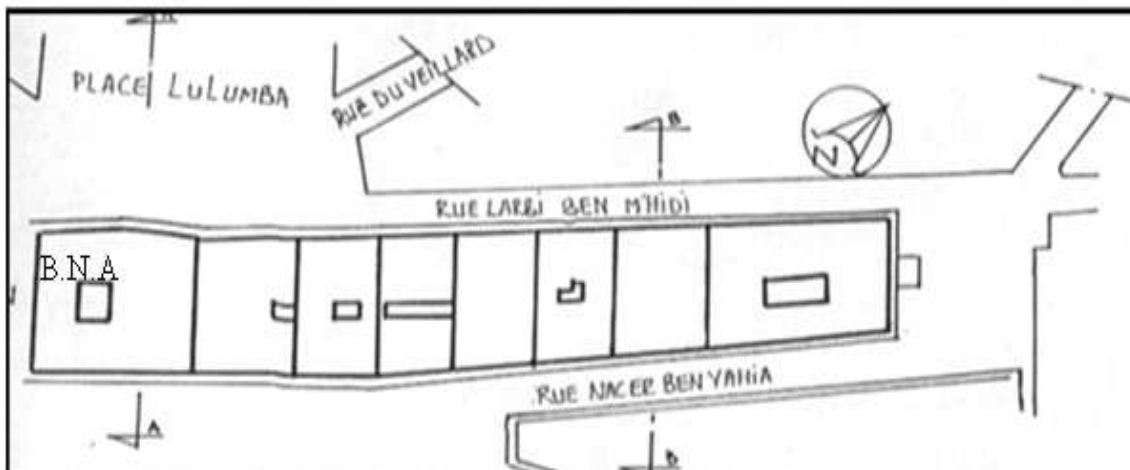
---

<sup>395</sup> Amiral comte Louis Henri de Gueydon. Gouverneur Général de l'Algérie d'avril 1871 à juin 1873

<sup>396</sup> Décret impérial de 1854.

<sup>397</sup> Port d'Oran.

<sup>398</sup> Op. Cité. François Béguin « Arabisances, décor architectural et tracé urbain en Afrique du nord 1830-1950 » édition Dunod, Paris 1983. p. 11.



**Figure 22.5 :** Ilot linéaire du front de mer<sup>399</sup>

L'esthétique de cette architecture qui est apparue en France dès la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle et du début du XIX<sup>ème</sup> siècle se rapproche des canons grecs et romains reconnus comme des références idéales qui représentent l'ordre et la raison.

La rigueur géométrique, l'étude rationnelle des proportions héritées de l'antiquité, la symétrie, l'articulation, la composition tripartite où se distingue le soubassement marqué par une entrée monumentale en escalier dans lequel est aménagé pour la préfecture une fontaine, le corps et le couronnement en fronton triangulaire comportant des sculptures en pierre pour le palais de justice sont autant de caractéristiques qui soulignent leur appartenance à l'architecture néo-classique.

<sup>399</sup> Source Mémoire de 5<sup>ème</sup> année, option urbanisme. Encadré par Mr Aïch département d'architecture de Tizi - ouzou année 2008.



**Photos 22.5 :** vues sur le Palais de justice et le fronton triangulaire.



**Photo 23.5 :** Vue sur la place de la Marine et la sous préfecture.

Source : Cartes postales d'époque coloniale.

### 1.5.3. Visite de Napoléon III à Bejaia (1865)

La première inflexion de la tendance à la destruction remonte à la visite de Napoléon III en Algérie en 1865. Cette date marque le coup d'arrêt donné à la démolition de la médina d'Alger et le point de départ d'une politique de conservation et de restauration des grands centres urbains de l'Afrique du nord<sup>400</sup>. Il promulgue le sénatus consulte qui ouvre aux musulmans l'accès à la citoyenneté française par voie de naturalisation, il écrit à Mac Mahón la même année ce qui suit : « ...Réconcilier les colons et les arabes, prouver par les faits que ces derniers ne doivent pas être dépouillés au profit des premiers et que les deux éléments ont besoins de se prêter un concours réciproque, telle est la marche à suivre. »<sup>401</sup>.

Après avoir visité les trois provinces d'Algérie, l'empereur Napoléon III entra dans le port de Bejaia le 7 juin 1865. Une tribune pavoisée sous laquelle se tenait l'empereur et le maréchal Mac Mahon avait été dressée dans la plaine à coté du camp<sup>402</sup> où l'empereur prononcera un discours qui laisse entrevoir les changements d'attitude de la France à mettre en relation avec la prise de conscience des dangers politiques conséquent à l'anéantissement d'une armature sociale qui se construit autour de référents culturels comme les coutumes, les lieux et les formes d'habitats ancestrales<sup>403</sup> : « .....Vous êtes les premiers à tendre aux arabes égarés une main amie et à vouloir qu'ils soient traités avec générosité et justice comme faisant partie désormais de la grande famille française.... Honneur soit donc rendu à ceux qui ont versé leur sang sur cette terre dont la possession, depuis tant de siècles a été disputée par tant de races différentes »<sup>404</sup>.

Avant de rembarquer Napoléon dira que « Bougie sera en vérité l'une des plus charmantes villes d'Algérie »<sup>405</sup>.

Ce changement d'attitude, sous l'impulsion de Jonnart gouverneur général de l'Algérie dans les années 1900 va marquer l'abandon progressif de l'architecture néo-classique au profit de l'expression d'une architecture d'un nouveau genre qui se veut conciliante par la prise en compte des tendances locales et la récupération du décor islamique. Le nouveau style officiel néo-Mauresque en rupture avec l'austérité du néo-classique va se concrétiser à travers des édifices publics comme la banque de la place Gueydon<sup>406</sup> qui participe à la façade maritime,

---

<sup>400</sup> Op. Cité. F. Béguin « Arabisances » p. 14.

<sup>401</sup> C Henri Favrod «La révolution Algérienne » réédition Dahlab, Algérie, 2008. P. 29.

<sup>402</sup> Op. Cité. C. Féraud « Histoire de bougie » p. 187.

<sup>403</sup> Ibid.

<sup>404</sup> Op. Cité. C. Féraud. Extrait du discours de Napoléon III fait à Bejaia le 7 juin 1865. P. 187.

<sup>405</sup> Op. Cité. C. Féraud p. 188.

<sup>406</sup> Vue sur la façade de la banque de la place Gueydon construite par L'architecte Umbdenstock (1915-1920).

l'hôtel de ville ouvert sur la place de la Mairie et la poste donnant sur la place de l'arsenal (ancienne place Fatima).



**Photos 24.5 :** Vue sur la banque de la place De Gueydon et l'hôtel de ville.

Cette tendance prendra forme à partir de l'application de caractères communs d'éléments structurels et décoratifs empruntés à l'architecture arabo-andalouse tels que les créneaux que l'on retrouve dans les murailles des villes fortifiées, minarets, patio Arcs, coupoles, utilisation de céramique du stuc.

Le degré d'expression de cette tendance sera minime à Bejaia comparativement à ses formes d'expression à Alger ou Tunis et sera limité à l'utilisation de galerie en arc plein cintre. Ceci est probablement attribuable à la disparition des monuments les plus expressifs de l'art local qui auraient put constituer une source d'inspiration au Néo-Mauresque.



**Photo 25.5 :** Immeuble colonial (Art déco).Place de l'arsenal.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle le contexte international, favorable à l'architecture moderne, va provoquer le déclin de cette tendance avec l'apparition d'une production architecturale inspirée du courant moderniste. Des édifices de style art-déco feront leur apparition. Ce style qui triompha à Paris en 1925 va se prolonger vers les territoires outremer et donner lieu à des édifices de qualité<sup>407</sup> au niveau du noyau historique de Bejaia.

<sup>407</sup> Op .Cité .<http://www.flickr.com/photos/turquoise/2297623171>

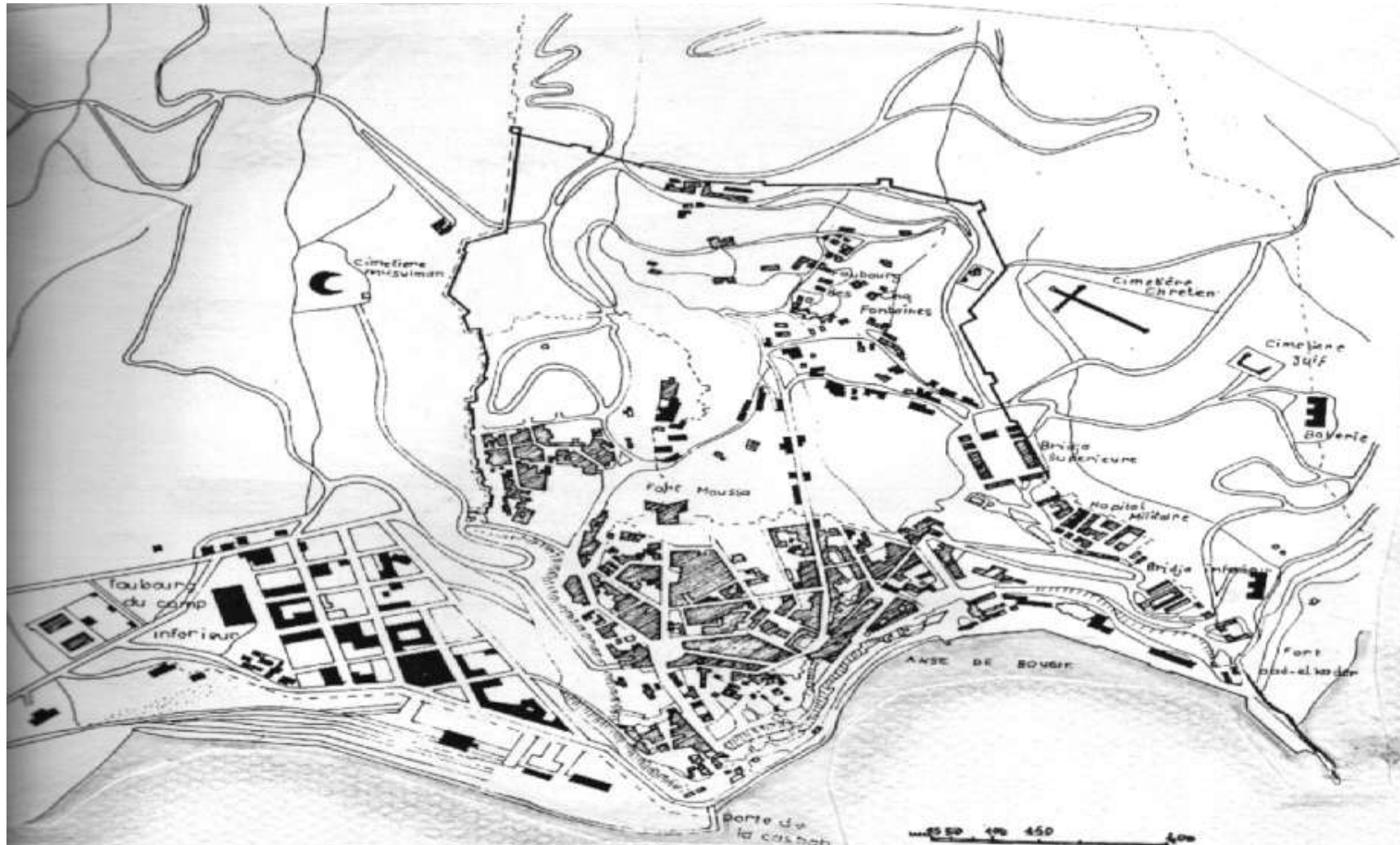


**Photos 26.5 :** Détails d'Immeubles de style art déco.

#### **1.5.4. Extension de la ville hors rempart (1871-1891)**

Après la saturation du tissu intra-muros, les plans d'aménagements hors rempart vont apparaître pour créer un pôle de croissance urbaine vers l'Ouest et le Sud du côté de la plaine, au niveau du quartier Khemis, ancien faubourg de la ville médiévale ruiné pendant l'occupation espagnole.

Ce nouveau tracé sera caractérisé par un tissu en damier avec un croisement orthogonal des voies. Cette extension se fera, à partir d'un axe majeur, le boulevard Bizou actuel boulevard Amirouche qui va de la place de l'arsenal en direction de la plaine en se superposant à l'actuelle rue de la liberté.



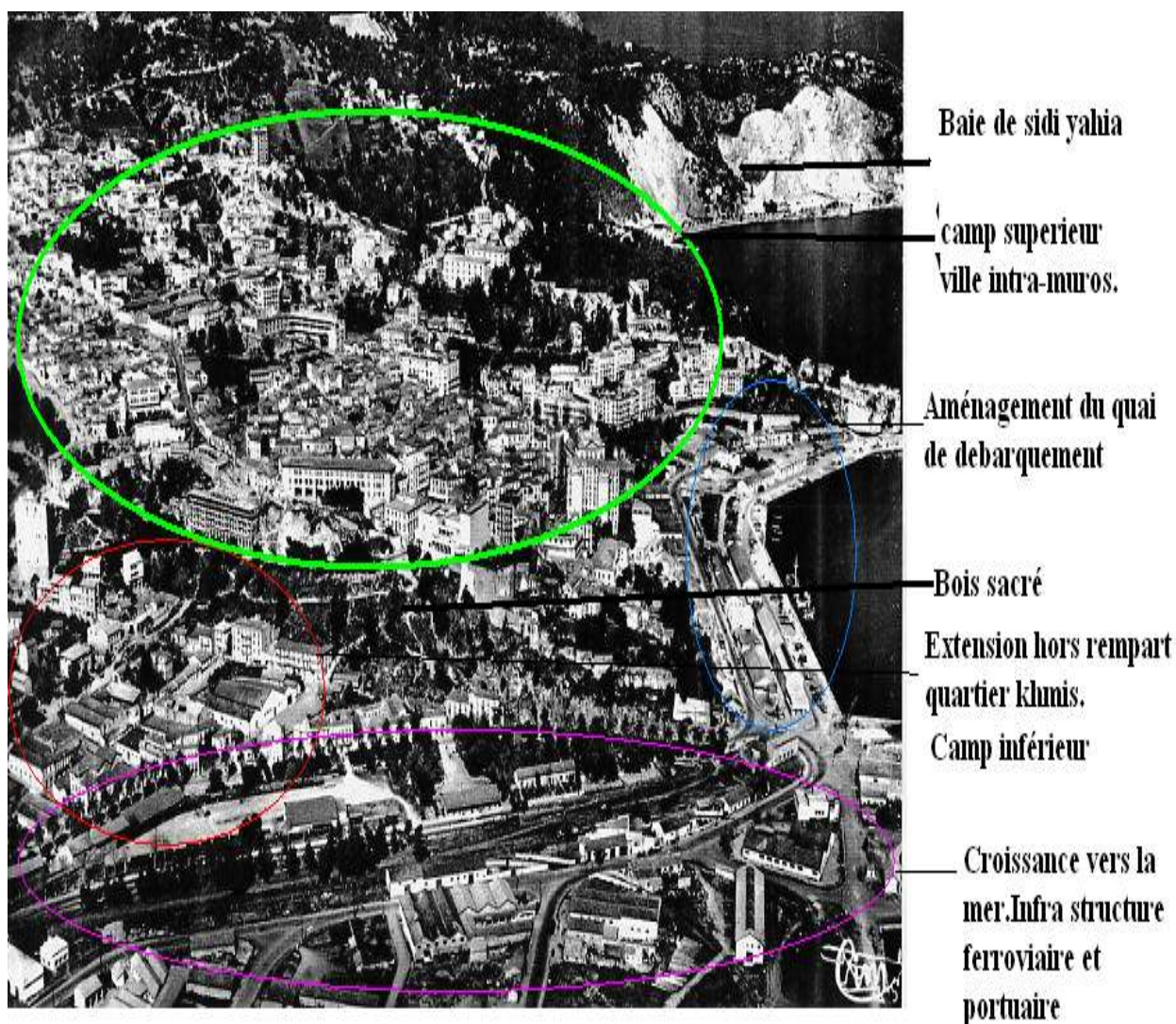
**Figure 23.5 :** Plan cadastral de Bejaia de 1891 après extension hors rempart<sup>408</sup>.

<sup>408</sup> Source : Service du cadastre de la Wilaya de Bejaia.

### 1.5.5. Croissance vers la mer (1891-1920)

Entre 1891 et 1920 la croissance urbaine va se développer vers la mer au niveau de l'ancien port romain avec des travaux d'aménagement du port qui vont nécessiter un remblai afin de faire reculer la mer d'environ 50 m, pour l'installation de l'infra structure portuaire et ferroviaire. Cette zone destinée à la création d'un pôle commercial et industriel va accueillir les entrepôts de marchandises dès l'achèvement des travaux de la route de Sétif et du chemin de fer.

Le plan cadastral de la ville de 1891(Figure 23.5.) nous montre à droite le tissu urbain intra muros et à gauche l'extension de la ville hors rempart caractérisée par son tissu en damier, la régularité géométrique. Ces deux entités apparaissent séparées par une rupture de croissance naturelle liée à la forte déclivité du terrain qui correspond du coté nord ouest au bois sacré.



**Photo 27.5 :** Vue aérienne sur le noyau historique de Bejaia<sup>409</sup>

<sup>409</sup> Photo d'époque coloniale. Source : <http://www.ceuxdebougie.com>.

#### **1.5.6. Développement de la croissance (1920-1957)**

Cette période sera marquée par :

- ✓ L'apparition du boulevard Clémenceau au niveau du quartier des cinq fontaines au niveau de la ville haute (intra-muros) ;
- ✓ L'apparition de nouveaux édifices comme le théâtre municipal au niveau de la place de l'arsenal ;
- ✓ Le développement du quartier Khemis au delà du square et de l'église sainte Thérèse qui représente l'articulation entre l'ancienne et la nouvelle croissance du quartier hors rempart.

#### **1.5.7. Application du Plan de Constantine (1957-1962)**

Cette période sera marquée par l'application des principes du mouvement moderne. On assiste à la disparition de l'ilot et des éléments de communication comme la rue et la place et l'apparition de cité d'habitation comme la cité Ammimoun au nord de la ville et d'immeuble collectif répondant au principe du zoning (immeuble du plateau Amirouche).

#### **1.5.8. Les axes majeurs**

Les axes structurants de la ville vont se constituer par superposition aux parcours préexistants qui seront élargies et alignés. La direction générale des rues est d'Est en Ouest parallèlement à la rade. La topographie du relief ne permettait pas d'avoir une trame orthogonale proprement dites avec des rues parallèles et des rues transversales qui les entrecoupent à angle droit. La déclivité étant importante, la plupart des rues transversales ont été aménagées avec des escaliers en pierre ou en brique de terre cuite permettant de rattraper le niveau. De ce fait, chaque habitation se trouve comprise entre deux rues de niveaux bien différents. Il en résulte que les étages inférieures donnant sur la mer sont en sous sol par rapport à la rue qui les bordent au nord. C'est le cas de l'ilot maritime implanté sur une forte déclivité pour constituer le front de mer. Cet ilot absorbe un dénivelé de 20 m, le quatrième niveau du boulevard du front de mer se situe à hauteur du rez-de-chaussée de la rue Trézel basse qui comprend la place Gueydon et lui donne sa dimension remarquable de balcon suspendue sur la mer. La plupart des rues se distinguent par la prédominance des

escaliers, et par des percées visuelles vers la mer et le mont Gouraya. Le comte L. S. de Habsbourg qui a échoué sur le rivage de Bejaia au 19<sup>ème</sup> siècle en dit ce qui suit : « pour permettre au piéton un passage plus rapide entre le port et les hauteurs, des escaliers pavés de briques mènent de l'une à l'autre des routes gravissant en tendres méandres les collines de Bougie»<sup>410</sup>.

Les axes les plus structurants sont :

- ✓ **Le boulevard du front de mer** bordé d'immeubles, il s'étend le long du port, de la casbah à la place de la marine puis se prolonge jusqu'au fort Abdelkader.

La rue Trézel basse qui se croise au milieu de son parcours à la rue du vieillard<sup>411</sup>, ainsi qu'avec la rue Trézel haute qui se prolonge en la rue Fatima.

- ✓ **Le boulevard Clemenceau actuel Bouaouina** implanté sur les traces de l'ancien oued Abzaz. Il traverse la ville du sud vers le nord et relie la porte de la mer au mausolée de sidi Touati. Sa largeur est de 20 m bordée d'une allée verte très appréciée par les habitants pendant l'été. Les édifices qui le délimitent sont de nature résidentielle composés d'habitations coloniales en R+1 de style art nouveau aujourd'hui très menacées par la spéculation foncière vue la situation du boulevard au centre du noyau historique et ses qualités morphologiques. Cet axe offre des percées visuelles sur la mer au sud et sur le mont Gouraya au nord.
- ✓ **La rue Fatima** ancien parcours qui se prolonge au nord par la rue de la casbah (ex rue Dufour) et par la rue Trézel débouchant sur la place Gueydon. Au nord cette rue se prolonge par la rue du Gouraya en traversant les quartiers Bab El-Louz et Keraman.
- ✓ **La rue du vieillard** qui se croise avec la rue Trézel au niveau de la place Lumumba et traverse les quartiers nord de la ville.
- ✓ **Le Boulevard Biziou actuel boulevard Amirouche** sera aménagé en contrebas du rempart ouest pour constituer le cordon qui relie à partir de la place de l'arsenal la ville haute (camp supérieur) à la ville basse (camp inférieur). Ce boulevard va se prolonger en se superposant à l'ancien parcours de la plaine actuelle rue de la liberté qui traverse le quartier Khemis et les extensions contemporaines de la ville. Il sera limité coté haut par des édifices monumentaux comme la poste et l'arsenal actuel lycée Ibn Sina édifié sur les traces du rempart ouest qui s'ouvre sur la place de

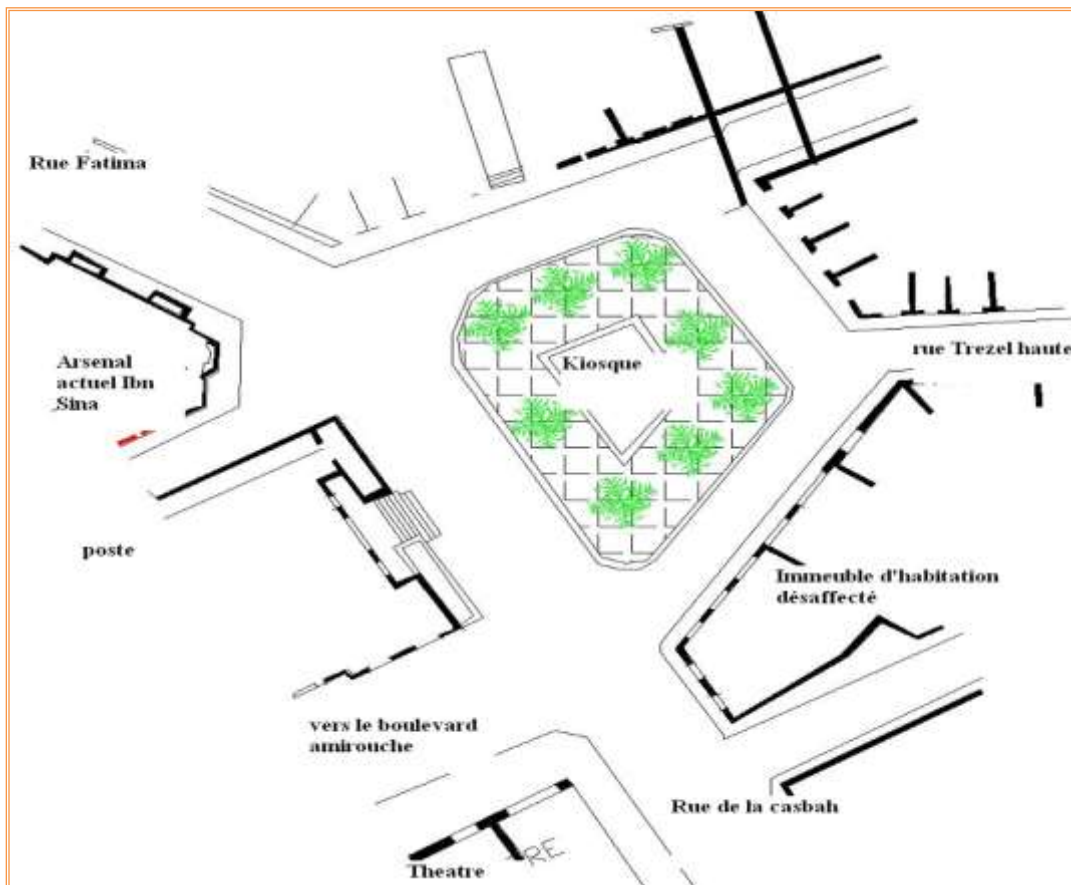
---

<sup>410</sup> Louis Salvator de Habsbourg, « Bougie, la perle de l'Afrique du Nord », Prague 1899.

<sup>411</sup> Un horrible massacre de la population de Bejaia par les soldats français sera à l'origine de cette appellation. Une soixantaine de vieillards d'enfants et de femmes seront sauvés par l'intervention du général Trézel et mis en sureté dans une des maisons de cette ruelle qui gardera depuis le nom de rue du vieillard.

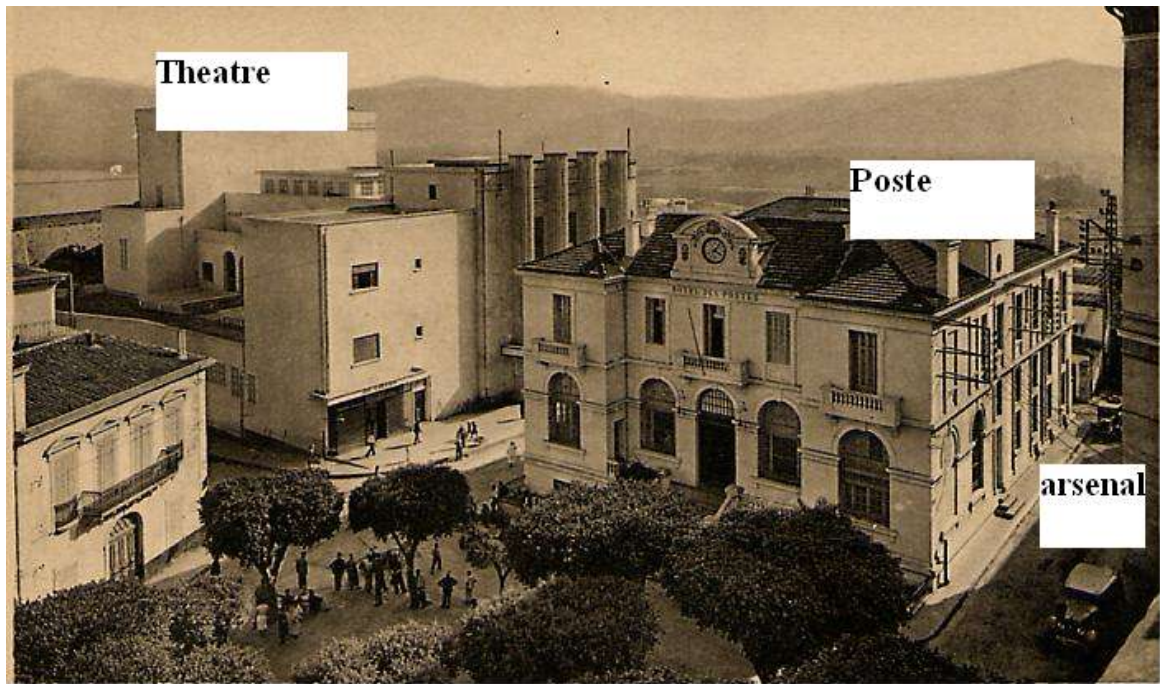
l'arsenal et la rue Fatima. Plus loin apparaitront des immeubles d'habitations de styles modernes correspondant à l'architecture moderne. Ce boulevard s'ouvre comme un large balcon urbain offrant des vues panoramique sur la plaine et le golfe ouest de Bejaia.

Le croisement des voies se fait à angle aigu, en étoile, et sera marqué par des places ayant leurs particularités au niveau morphologique et fonctionnel qu'on attribue aux édifices de qualités qui les bordent appartenant à des styles différents qui marquent l'évolution de l'architecture coloniale. La place de l'arsenal ou place d'arme (Figure 24.5-Photo 28.5<sup>412</sup>) sera aménagée au centre du noyau historique en se substituant à l'ancienne place Fatima d'époque précoloniale. Elle sera bordée par des édifices monumentaux publics caractérisant la nouvelle domination coloniale comme l'arsenal actuel lycée Ibn Sina, la poste, de style néo classique, puis néo mauresque, plus tard le théâtre municipal de style moderne.



**Figure 24.5 : Plan de la place de l'Arsenal.**

<sup>412</sup> Plan cadastral de 1891. Cadastre de la Wilaya de Bejaia. Carte postale d'époque coloniale. Source : <http://www.ceuxdebougie.com>.



**Photo 28.5:** Place de l'arsenal à l'époque coloniale.



**Photo 29.5 :** L'Arsenal (actuel lycée Ibn Sina).

Des particularités au niveau social sont liées aux usages et pratiques de ces lieux de vie et d'échange, ainsi qu'aux relations qu'elles entretiennent avec le paysage naturel.

La valeur patrimoniale de la place Gueydon n'est pas tant liée à ses qualités morphologiques et intrinsèques mais aussi immatérielles liée à son ouverture sur le paysage maritime qui en font un agréable balcon urbain sur le port et la méditerranée, propice aux rencontres, aux échanges et à l'expression de la vie comme de la détresse humaine qui lui vaudra parfois le surnom de place des suicidés.

Après l'indépendance un processus d'urbanisation rapide et fragmentée s'est mit en place pour pallier aux problèmes liés à l'exode rural et aux insuffisances en équipements, services, logements et transports. De nouvelles polarités urbaines sont apparues au niveau de la plaine par des extensions récentes

qui renforceront la réduction du rôle fonctionnel du noyau historique de Bejaia et par conséquent la perte de sa centralité au profit des nouvelles extensions. Par conséquent, le noyau historique de Bejaia ne représente plus qu'un des fragments marginalisés de la ville. Les pressions démographiques, l'urbanisation accélérée ont produit des effets dévastateurs sur l'héritage culturel. Son état actuel est marqué par la dégradation du bâti, le sous équipement technique et infrastructurel (transfert des services administratifs vers les nouvelles polarités) et le commerce informel, accentuent le phénomène de marginalisation. Des occupations rurales, par une population à bas revenus récemment immigrée après le départ des couches les plus favorisées conduit à moins d'enracinement et à la paupérisation du noyau historiques notamment au niveau du quartier Bab El Louz, Karaman ainsi qu'au niveau des entités coloniales très dégradées.

Cette situation induit une perte de signification pour les habitants non enracinés, marginalisés qui ne reconnaissent pas forcément une valeur patrimoniale à ces espaces. Les représentations négatives sont dues à la ségrégation sociale et spatiale liée à l'état du bâti menaçant ruine, au sous équipement, au non intégration de ces ensembles dans la vie contemporaine et à l'absence d'une prise en charge des habitants<sup>413</sup>.

## **CONCLUSION**

Le noyau historique de Bejaia à été façonné par la traversée et l'épreuve du temps par apports successifs d'éléments diversifiés depuis l'antiquité qui témoignent de sa capacité à évoluer, de sa vitalité et de son identité qui se mesurent entre autres à son assise temporelle. L'imbrication des temps d'expression architecturale dans la ville de Bejaia témoigne de cette vitalité et expriment le caractère de son identité. La ville connut une époque de prospérité économique, commerciale et politique qui lui donnera un essor urbain essentiellement à partir du XI<sup>ème</sup> jusqu'au début du XVI<sup>ème</sup> siècle avec le règne des souverains Hammadites qui la dotèrent de ses plus beaux monuments. Cette période sera déterminante pour la ville de Bejaia qui jouera un rôle prépondérant au niveau du Maghreb et du bassin méditerranéen en tant que pôle politique et commercial. Ce statut est à mettre en relation avec la présence du port, l'ouverture vers la mer, la richesse de son arrière pays et son ouverture sur la vallée de la Soummam. La ville sera alors fortement peuplée et connaîtra une grande étendue. Les éléments structurants de l'espace urbain vont se constituer à cette période.

---

<sup>413</sup> Op cité guide de l'UNESCO : « patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain », p. 356.

Les informations concernant l'aspect de la ville médiévale ne nous permettent pas d'avoir une vision précise de la ville vu les différentes modifications et destructions consécutives à ses différentes occupations.

Sous l'occupation espagnole et turque, le nouveau statut de la ville de Bejaia, comme simple position militaire, a limité les interventions sur la ville à la fortification des points stratégiques sans qu'ils soient suivis par des travaux de reconstruction ou d'urbanisme. La ville va au contraire perdre au niveau urbain les acquis des périodes précédentes par la réduction de l'enceinte qui va ruiner sa plus importante partie. Cette situation va durer jusqu'à l'occupation française et à l'apparition des projets de restructuration urbaine qui lui donneront un nouvel essor urbain et l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui.

Le patrimoine de la ville de Bejaia riche et diversifié sera composé d'éléments patrimoniaux, où se mêlent héritage archéologique, médiéval et colonial.

Son architecture et son paysage contribue non seulement à la valeur esthétique et culturelle de la ville mais aussi à la qualité du cadre de vie qui constitue un critère pour la compétitivité de la ville.

✓ **Un patrimoine architectural, urbain et paysager d'une grande valeur :**

Le noyau historique de Bejaia, se superpose aux limites historiques de la ville qui s'est développée à l'intérieur des remparts, puis en dehors vers la plaine. Il englobe les traces de la ville romaine, le tissu médiéval Hammadite et Hafside, espagnol puis turc et colonial. Il se compose d'un ensemble urbain diversifié et d'éléments très significatifs tels que le quartier Bab -el Louz et Karaman ou la prestigieuse façade maritime et la place Gueydon.

La production coloniale du XIX-XX<sup>ème</sup> siècle représente une composante patrimoniale majeure qui marque le paysage urbain de la ville de Bejaia.

Le patrimoine de Bejaia n'est pas uniquement bâti mais également paysager, qui confère à la ville son identité et sa spécificité.

✓ **Sa vie et son paysage maritime :**

Qui a déterminé le cours de l'histoire de la ville tant en terme de peuplement, d'occupation d'aménagement de l'espace et d'activités locales liées à l'eau. Bejaia avait des ateliers de constructions navales situés au quartier Dar Essenaa en contrebas de la casbah à côté du port. Ce chantier était approvisionné par le bois en provenance des montagnes avoisinantes qu'exploitait la tribu des Mezzaia. Les armateurs de Bejaia étaient alors connus dans toute la

méditerranée. Ils exportaient le plomb, l'écorce, l'alun, le cuir, la céramique<sup>414</sup>, la cire transformée en bougie, qui lui vaudra par la suite le nom de Bougie. Elle était une principale voie d'accès du monde occidental en Afrique du nord : Vénitiens, Génois, Marseillais, Catalans, Pisans y avaient leurs fondouks et entrepôts.



**Photos 30.5** : Paysage maritime de Bejaia.<sup>415</sup>

- ✓ **Le site remarquable de la ville** : compris entre le mont Gouraya au nord et la mer au sud qui fait que la ville entretient une relation étroite avec son paysage naturel et qui a largement contribué à la construction de représentation paysagère.
- ✓ **Les percées visuelles** qu'offrent la plupart des rues vers le mont Gouraya, la rade et la



**Photos 31.5** : Rue Dufour « un bateau dans la ville »

mer qui constituent des éléments importants en termes d'identification dans la mesure où les qualités relationnelles du bâtiment avec son contexte favorisent l'existence d'un sentiment d'appartenance au lieu et d'une identité collective.

<sup>414</sup> G Marçais, « Série culturelle, ville d'Algérie Bougie », n 46, 15 avril 1950. p. 4.

G Marçais mentionne dans son article un texte de 1312 (inventaires d'une pharmacie de Gênes) qui inventorie des pots de faïence dorée en provenance de Bejaia. Des fouilles pratiquées dans le vieux Marseille ont exhumés des fragments de vaisselle fabriqués à Bejaia.

<sup>415</sup> Odile BERKI, «Une expérience paysagère : Bejaïa et ses environs, entre violence et douceur de vivre», *Strates* Numéro 11, 2004 .<http://strates.revues.org/document437.htm>.

- ✓ **Un territoire structuré par des parcours permanents** : qui traversent la ville de part en part et se prolongent au delà, vers des sites d'une exceptionnelle beauté comme les aiguades, le cap carbon, la baie de sidi Yahia, le Gouraya, le Djebel Khalifa. et la vallée de la Soummam.

Les différentes percées visuelles sur le paysage et l'ensemble des parcours fréquentés régulièrement par les habitants de Bejaia constituent une des composantes majeure du paysage urbain de la ville à sauvegarder.

- ✓ **Un paysage urbain structuré par les places et les espaces publics** : lieu de rencontres et d'échanges offrant des vues dégagées sur la mer et le Gouraya.

- ✓ **Le déroulement de la vie quotidienne des habitants** qui font de cet ensemble une entité vivante et en mouvement.

- ✓ **Le relief et la topographie** de la ville est un élément prépondérant en terme d'occupation et d'aménagement qui a façonné le paysage urbain de la ville : Son mode d'implantation depuis l'antiquité en amphithéâtre, les escaliers au niveau des rues offrant des vues panoramiques, les balcons urbains sur le paysage naturel, l'emplacement stratégiques des éléments structurants sur les contreforts naturels, tels que les édifices monumentaux, le rempart, les quartiers, la position des portes en fonction des différentes voies de communication de la ville.

- ✓ **La présence de rupture verte tel que :**

**Le bois sacré**, lieu de pèlerinage et de sépulture depuis les temps les plus reculés (romain et Hammadite) et qui constitue une rupture naturelle entre le noyau historique et l'extension contemporaine ;

**Le bois des oliviers**, avec les anciens cimetières musulmans, chrétiens et juifs non encore classés et menacés par l'urbanisation ;

**Le parc du Gouraya** : terrain d'observation des richesses écologiques qui le compose. Outre cela, il représente le poumon vert de la ville, dans lequel sont situés quelques vestiges archéologiques, des sites religieux très significatifs pour les habitants et un grand nombre d'édifices monumentaux constituant le système défensif militaire sous occupation française

comme le Gouraya ou le phare du cap carbon, lieu touristique, de loisir, fréquenté régulièrement par les habitants de Bejaia.

**Sa relation avec l'arrière pays et la vallée de la Soummam** qui a nourrie la ville depuis les temps les plus reculés.

Cette héritage qui est aujourd'hui menacé par la spéculation immobilière, les transformations et les interventions maladroites et la négligence des pouvoirs publics nécessite une intervention d'urgence une prise en charge cohérente et l'élaboration d'une méthodologie de sauvegarde stratégique à même d'appréhender la complexité de la tâche à accomplir.

Celle ci doit au préalable se traduire par une rupture avec les pratiques d'identification et de sauvegarde ponctuelles et sélectives en cours au profit d'une reconnaissance de cet ensemble dans sa globalité en tant que patrimoine à sauvegarder.

CHAPITRE VI  
DIAGNOSTIC

## **INTRODUCTION**

L'objectif de ce chapitre permet de faciliter la compréhension du contexte actuel du patrimoine de Bejaia, de dégager un diagnostic. Des Constats et des enjeux, des éléments patrimoniaux de la ville de Bejaia, mettant en évidence les dysfonctionnements rencontrés, d'identifier les causes de ses dégradations et apporter quelques éléments de réponse. Dans un premier temps nous avons dressé un état des lieux se rapportant au patrimoine, ce qui nous a permis de définir les mesures de protection menées jusque là et leur limites, de saisir l'implication des différents acteurs pour ensuite évaluer les forces et faiblesses des différents secteurs du patrimoine de la ville de Bejaia. D'un inventaire de certains très. Dans un deuxième temps quelques fiches d'inventaire seront élaborées pour certains éléments patrimoniaux significatifs pour les habitants néanmoins non reconnus officiellement en tant que tel. Ces éléments seront sélectionnés selon la documentation et le temps disponible in d'avoir un aperçu du patrimoine de Bejaia et de sa diversité et une définition plus large qui englobe les différents secteurs du patrimoine (aussi bien le patrimoine monumental que les productions mineures) se rapportant à des époques différentes de son histoire. Une évaluation sur la base de critères, permettant d'avoir un aperçu de la valeur patrimoniale de ces objets est validé à partir des définitions établies par les documents internationaux et que nous avons présentés au niveau du cadre théorique qui a fait l'objet de la première partie de ce mémoire (voir notamment la définition des valeurs patrimoniales).

### **La démarche**

La démarche méthodologique est basée sur la récolte et le traitement des données effectuées aux moyens de :

- La documentation disponible sur le site et la recherche bibliographiques, cartographiques, iconographiques, archives et articles de presse ;
- L'usage de la photographie numérisée, relevés et notes sur le site ;
- L'information recueillie par interviews auprès des habitants, du personnel et responsables des organismes ;
- Auto évaluation ;
- Analyse du rapport établie en vue de l'élaboration du cahier des charges du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (P.P.S.M.V) de la Médina de Bejaia. Coopération France-U.N.E.S.C.O. septembre 2006.

Ce travail s'articule autour des considérations suivantes :

1. Etat des lieux et identification des causes de dégradations ;
2. Evaluation des forces et des faiblesses ;
3. Redéfinition du patrimoine de la ville de Bejaia ;
4. Evaluation de son intérêt patrimonial ;
5. Enrichissement de l'inventaire par l'élaboration de quelques fiches d'inventaire ;
6. La synthèse des informations et développement des réponses.

## **1 . LES SECTEURS DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE BEJAIA**

Le patrimoine de Bejaia est caractérisé par une grande diversité de paysage et de bâti qui nous offre une connaissance de notre passé, la compréhension de notre présent et une fondation solide pour notre avenir. La reconnaissance et la sauvegarde de ce patrimoine à travers les valeurs qui le composent et les significations que lui attribuent les habitants est essentielle pour :

- Permettre l'ancrage identitaire ;
- Définir la personnalité de la ville ;
- Améliorer l'image de la ville et accentuer son attractivité ;
- Améliorer la qualité du cadre de vie de ses habitants ;
- Contribuer au bien être économique et au développement local.

Les interventions de protection du patrimoine dans un territoire donné, nécessite au préalable une reconnaissance et une définition de ses composantes patrimoniales. « Le patrimoine est constitué de tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire. Le patrimoine est une entité vivante qui évolue. Il ne traduit pas seulement notre passé mais il interagit avec le présent »<sup>416</sup>.

L'analyse du cas de Bejaia nous permet de distinguer les composantes suivantes :

- Patrimoine naturel ;
- Patrimoine culturel matériel constitué :
  - a. Patrimoine architectural :

---

<sup>416</sup> Ministère de la culture et des communications Québec Comité d'élaboration de la politique du patrimoine de la Ville de Victoriaville' « Etat du patrimoine de Victoriaville : diagnostic, constats et enjeux », Septembre 2007, Canada. p. 11.

- Les monuments ;
  - Les ensembles architecturaux ou bâtiments isolés.
- b. Le patrimoine urbain constitué de l'ensemble historique urbain de Bejaia ;
  - c. Le patrimoine paysager qui comprend les sites et les ensembles aménagés : bois, jardins, squares, les vues panoramiques, vue de la ville, formes urbaines telle que la rue, la place, le trottoir, parcours... ;
  - d. Le patrimoine archéologique ;
  - e. L'art public (mobilier urbain, puits, fontaines, statues...) ;
  - f. Le patrimoine mobilier (collection d'art de musée ou appartenant à un particulier; manuscrits...)
- Le patrimoine culturel immatériel qui englobe les traditions, le savoir-faire, les expressions orales (récits, légendes,...), les expressions musicales, les pratiques culturelles (pratique urbaine, rites, rituels, coutumes)...

## **2. ETAT DES LIEUX ET IDENTIFICATION DES CAUSES DE DEGRADATION DU PATRIMOINE**

La situation du tissu urbain ancien et du patrimoine de ville de Bejaia est aujourd'hui préoccupante par son déclin. Sa dégradation est une constatation unanime et n'est pas exclusivement liée à Bejaia, mais atteint tous les noyaux historiques des villes Algériennes. Cette dernière est d'origine multiples, nous pouvons citer les dégradations liées au milieu environnant, aux effets du climat, aux séismes, à l'homme, mais il existe aussi d'autres raisons plus spécifiques au contexte algérien qui interviennent. Ces dégradations sont les conséquences des négligences liées aux pressions et aux choix en matière d'urbanisation qui n'a pas intégré la protection du patrimoine comme une des préoccupations de la gestion urbaine. Les priorités au lendemain de l'indépendance se situaient dans la prise en charge des besoins en logements et en équipements de première nécessité, face à l'exode rural et à l'urbanisation qui n'a cessée de s'accroître depuis. Cette situation d'urgence au lendemain de l'indépendance reste insuffisante pour expliquer les raisons de la dégradation du patrimoine en Algérie En réalité elle relève moins du dysfonctionnement qu'elle ne renvoie à des instruments de pouvoir et de décision.

## 2.1. Le patrimoine un enjeu politique

L'instrumentalisation du patrimoine par les pouvoirs politiques nous renvoie au processus de patrimonialisation dont les enjeux politiques s'expriment en terme d'identité reconstruite au singulier à partir d'un passé recomposé ou occulté. L'objectif non affiché est l'uniformisation de la culture et l'affirmation de l'unité nationale à travers une identité au singulier comme garant de l'union de la nation algérienne, qu'il s'agisse d'action sur un monument ou sur un vestige emblématique comme référents à la culture arabo-islamique qui pourraient servir à l'édification culturelle et idéologique.

Cette attitude s'effectue au prix d'une identification patrimoniale, tributaire de la définition officielle et sélective du patrimoine qui cadre avec une vision politique et des choix culturels permettant l'ancrage à la culture arabo-musulmane, nécessaire à la construction de l'identité et de l'union nationale. Cette définition mène par conséquent à la non reconnaissance d'autres référents culturels susceptibles d'affirmer la diversité culturelle en Algérie, qui se manifestent aussi bien au niveau de l'espace que des pratiques, des valeurs, de la langue ou de la musique. Le prétexte avancé par les autorités publiques est l'assimilation de la diversité culturelle au régionalisme et qui par conséquent représente une menace susceptible de fissurer l'unité nationale et l'identité monolithique de l'Algérie, alors qu'elle constitue la richesse et la fierté des algériens, la substance et les véritables fondements de l'identité algérienne. R. Sidi Boumedine précise que l'unité et l'identité collective se fait à travers la reconnaissance de cette diversité :

*« C'est la diversité, reconnue, qui est constitutive de l'unité et de l'identité collective : cette identité nationale se fait plurielle et c'est parce qu'elle est plurielle qu'elle se fait. Qu'est ce que la revendication identitaire si ce n'est la revendication d'une reconnaissance : celle de la singularité niée celle d'une dimension humaine, sociologique et historique avec ses attributs que sont le parler, l'accent, la cuisine ? »<sup>417</sup>.*

Au niveau international, la culture est définie comme étant l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances<sup>418</sup>.

---

<sup>417</sup> Rachid Sidi Boumedine : « Des identités plurielles, des identités en mouvement ». Article inédit.

<sup>418</sup> Définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale, de la culture et du développement (Notre

Elle est donc constitutive de l'identité et c'est à ce titre qu'elle est un bien commun et doit être reconnue au bénéfice des générations actuelles et futures et comme garante de la cohésion sociale. Elle est considérée comme un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité humaine et implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales<sup>419</sup>.

Cette définition nous invite à nous interroger alors sur le sens et les formes à travers lesquelles elles s'expriment en Algérie donc sur une redéfinition plus large de ce qui fait notre patrimoine, qui devrait s'inspirer de celle qu'en donne I.MING.PEI. « *Le patrimoine d'un pays est par essence son identité culturelle, et qu'il soit grand ou petit, majestueux ou simple, matériel ou immatériel, il doit être conservé et avoir une signification pour toutes les générations futures* »<sup>420</sup>.

Il faut remonter aux faits historiques de l'époque coloniale et à ses effets pour comprendre les enjeux liés à la question de la culture et cette sensibilité par rapport à la notion d'identité qui s'est construite par opposition à la colonisation. En effet celle-ci a occulté la culture algérienne à partir d'une idéologie discriminatoire qui repose sur l'amnésie et la négation culturelle. A ce titre nous citerons A. Berbrugger<sup>421</sup> qui décrivait l'Algérie comme un pays sauvage, sans histoire et sans culture : « *Dans ce pays, sans savants, sans traditions savantes et même sans livres* ».

Ce faisant les algériens oppose à cette idéologie une résistance à travers le bornage d'un espace identitaire communautaire propre fondé sur les constantes nationales :

« *Nous avons des valeurs elles préexistent à votre arrivée, elles subsisteront à votre départ* ».

Dans cette espace toute différence est considérée comme une menace, un facteur de division qu'il faut contrer par des moyens divers (psychologiques, pédagogique, idéologiques voir même par la répression.). Dans cette optique la modernité est également considérée comme l'intrusion de nouvelles valeurs et de nouvelles représentations qui risquent d'altérer les caractères authentiques qui sont confondus avec la fidélité aux origines arabe et musulmane.

La mobilisation identitaire à travers des référents culturels triés n'est pas propre à l'Algérie mais concerne tous les pays musulmans qui se sentent menacés par de profonds

---

diversité créatrice, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

<sup>419</sup> Article 1, 2 et 4 de la déclaration universelle sur la diversité culturelle, conférence générale de l'UNESCO Paris 2001.

<sup>420</sup> I. M. Pei, architecte américain d'origine chinoise, concepteur de la pyramide du Louvre à Paris. (né en 1917).

<sup>421</sup> A. Berbrugger président du bureau provisoire de société historique algérienne dans Partie Officielle. Société Historique Algérienne. (Extraits des Procès-verbaux) (1856-1857) pour analyse reconnue conforme aux originaux, le Président : Berbrugger.

bouleversements et à des époques différentes avec des noms célèbres comme Djamel Eddine el Afghani<sup>422</sup>. Celle-ci n'est pas seulement fondée sur le recours à des marqueurs culturels, socioreligieux ou linguistiques mais aussi idéologique qui va du nationalisme arabe ou uni-communautaire au fondamentalisme islamique<sup>423</sup>.

Si la culture est instrumentalisée par les pouvoirs politiques c'est parce qu'elle est le lieu de transmission et celui où se forment les représentations de soi. L'auteur Y Besson parle de stratégie des identités<sup>424</sup> qui mettent en jeu des éléments négateurs qui récusent toutes opinions divergentes ou perceptions différentes, et produit une vision du monde réductrice à même de répondre à la demande émotionnelle. Le filtre émotionnel prend alors le dessus sur le filtre cognitif.<sup>425</sup>

En Algérie la reconquête de l'identité nationale est à mettre en rapport avec le contexte social et politique de l'Algérie sous domination coloniale qui a donné naissance à la pensée et à l'action de grandes figures de l'islam et de grands réformateurs comme le cheik Abd El Hamid Ben Badis<sup>426</sup>, fondateur de l'association des oulémas, dont l'objectif était de sortir le peuple algérien de l'apathie culturelle dans laquelle il était plongé et de ressusciter la culture arabe. C'est sous l'impulsion de celle-ci que se mirent en place les structures de diffusion et de réhabilitation de la langue et de la culture arabe menacée de disparition qui était alors considérée comme langue étrangère et dont l'enseignement était réglementé et soumis à autorisation « *Quelles que soient les suites qu'aura notre appel, nous aurons fait notre devoir. Nous sommes au bord de l'abîme. Si notre communauté ne se ressaisit pas d'urgence, il n'en restera plus, dans une cinquantaine d'années, qu'un souvenir* ». <sup>427</sup>. Les medersas et les mosquées étaient alors les lieux de résistances de la culture arabe et de reconstruction identitaire à travers le triptyque Badisien : « *L'islam est ma religion, l'arabe ma langue, l'Algérie ma patrie* » d'où la nécessité de doter l'Algérien d'une langue nationale, l'arabe dans la mesure où la nation existe donc il faut lui donner une langue<sup>428</sup>. Définition qui réduit la diversité linguistique de l'algérien à une seule langue, l'arabe classique comme patrimoine

---

<sup>422</sup>Op. cité. Rachid Sidi Boumedine : « Des identités plurielles ».

<sup>423</sup> Yves Besson : « identités et conflits au proche orient », édit l'Harmattan 1990 page 96.

<sup>424</sup> Ibid.

<sup>425</sup> Ibid.

<sup>426</sup> Abdel Hamid Ben Badis, grande figure de l'islam contemporain et du mouvement réformateur en Algérie. Il rentra en Algérie en 1914 après avoir achevé ses études à l'université d'Elazhar en Egypte qu'il avait commencée à l'université El Zaitouna en Tunisie. Alim, fondateur du parti religieux islamiste et auteur de poèmes patriotiques ou l'arabité, l'islamité et patrie algérienne étaient mis en exergue.

<sup>427</sup> El Korso Mohamed, « Structures islahiste et dynamique culturelle dans le mouvement national algérien, 1931-1954. », lettrés, intellectuels et militants en Algérie 1880-1950, p 54.

<sup>428</sup> Formule célèbre reprise par Thiesse Anne Marie dans : « La création des identités nationales » Paris, édit seuil 2001, p. 70.

à transmettre et sa diversité culturelle à son appartenance à l'arabité. Ainsi la démarche de construction de l'identité nationale qui est naît dans le contexte de la domination coloniale et qui s'est avérée mobilisatrice se fait encore aujourd'hui, à travers la mobilisation d'éléments symboliques et matériels triés se rapportant à une période donnée de l'histoire : grands ancêtres, langue unifiée, l'arabe classique, monuments prestigieux comme les mosquées, les palais, les demeures bourgeoises, musique nationale andalouse etc., au détriment des autres productions non reconnues et non protégées et qui inscrivent l'identité dans la diversité.

C'est à partir de là que nous pouvons comprendre et expliquer les difficultés de positionnement de l'Algérie par rapport à la diversité de sa culture, de son patrimoine pluriel (matériel ou immatériel, colonial ou précolonial) et surtout de l'héritage colonial.

*« Cette double dimension des éléments matériels laissés par les colonisateurs, d'être à la fois un capital d'utilités bien commodes. et un ensemble de signes de leur écrasante présence, même passée, explique pourquoi il était difficile, sinon impossible, pour les nouveaux dirigeants de leur donner un statut au plan de la patrimonialité symbolique, indépendamment de l'utilisation quotidienne qui en était faite ».*<sup>429</sup>.

Cette conception de l'identité qui s'est construite dans la résistance entraîne l'occultation et la mise à l'écart d'objets, d'espaces ou de pratiques à valeurs patrimoniales susceptibles d'affirmer la diversité culturelle algérienne. Les conséquences d'une telle approche se répercutent irrémédiablement sur l'état du patrimoine et se soldent par des dégâts souvent irréversibles si ce n'est sa disparition et affecte la compétitivité nationale dans le domaine du tourisme, la qualité du cadre de vie et l'identité culturelle.

Le désintérêt et le laisser aller des pouvoirs publics se combinent à d'autres facteurs aussi fondamentaux pour expliquer l'état de dégradation du patrimoine culturel et se traduit à plusieurs niveaux. Pour une meilleure compréhension, un examen rétrospectif des dispositions de protection et de gestion est nécessaire.

## **2.2. Au niveau législatif<sup>430</sup>**

### **2.2.1. La période coloniale (1830-1962)**

Sous l'occupation française, le patrimoine culturel en Algérie était géré par la direction du ministère de l'intérieur et des beaux arts. La priorité a été donné aux monuments antiques de la période coloniale au détriment des autres référents culturels jugés sans valeur patrimoniale.

---

<sup>429</sup> Rachid Sidi Boumedine « .Les interventions sur les tissus urbains existants, quelques réflexions ». Actes du colloque algéro-français sur les tissus urbains. Oran, 1987. Publié par ENAG, Alger, 1989.

<sup>430</sup> R. Aribi « la législation du patrimoine en Algérie, » Unimed cultural héritage II, école polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger.

Afin d'établir un lien entre les deux et par la même de légitimer l'occupation française. L'arsenal légal (décrets, lois, arrêtés et circulaires) servira de références aux textes législatifs de l'Algérie indépendante parmi les quels :

***Loi du 2 mai 1930*** relative aux monuments naturels et sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque.

***Décret du 14 septembre 1925*** concernant les monuments historiques en Algérie, modifié par ***les décrets du 3 mars 1938 et du 14 juin 1947.***

### **2.2.2. La période post coloniale**

Après l'indépendance les questions relatives au patrimoine sont gérées par le ministère de l'éducation :

***La loi 62.157 du 31 décembre 1962*** reconduisait la législation française applicable aux monuments historiques.

***Ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967*** relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, ce texte ne recouvre que les notions de Monuments et Sites archéologiques et naturels. Il fixe la réglementation concernant les fouilles, les sites et monuments historiques mobiliers et immobiliers ainsi que naturels et ne prévoyait comme mode d'intervention que la restauration. Par conséquent aucune stratégie de sauvegarde ne pouvait être engagée dans le cadre de cette Ordonnance qui a été la référence en matière de gestion du patrimoine culturel en Algérie jusqu'en 1998 date à laquelle elle a été abrogée et remplacée par :

#### ***La loi 98-04 relatives à la protection du patrimoine culturel :***

Cette loi a permis d'élargir le champ patrimonial à des composantes ignorées jusque là comme le patrimoine immatériel, et d'introduire la notion de patrimoine culturel qu'elle définit comme « l'ensemble des biens culturels mobiliers, immobiliers, et immatériels ».

1. **de biens culturels mobiliers** qui concernent les produits des explorations archéologiques, les objets d'antiquité, les éléments résultants du morcellement des sites historiques; le matériel anthropologique et ethnologique, c'est-à-dire ce qui est le produit de cultures, dont les cultures locales. Les biens liés à la religion à l'histoire de l'évolution sociale économique et politique, les biens d'intérêt artistiques, les manuscrits, archives<sup>431</sup>....

---

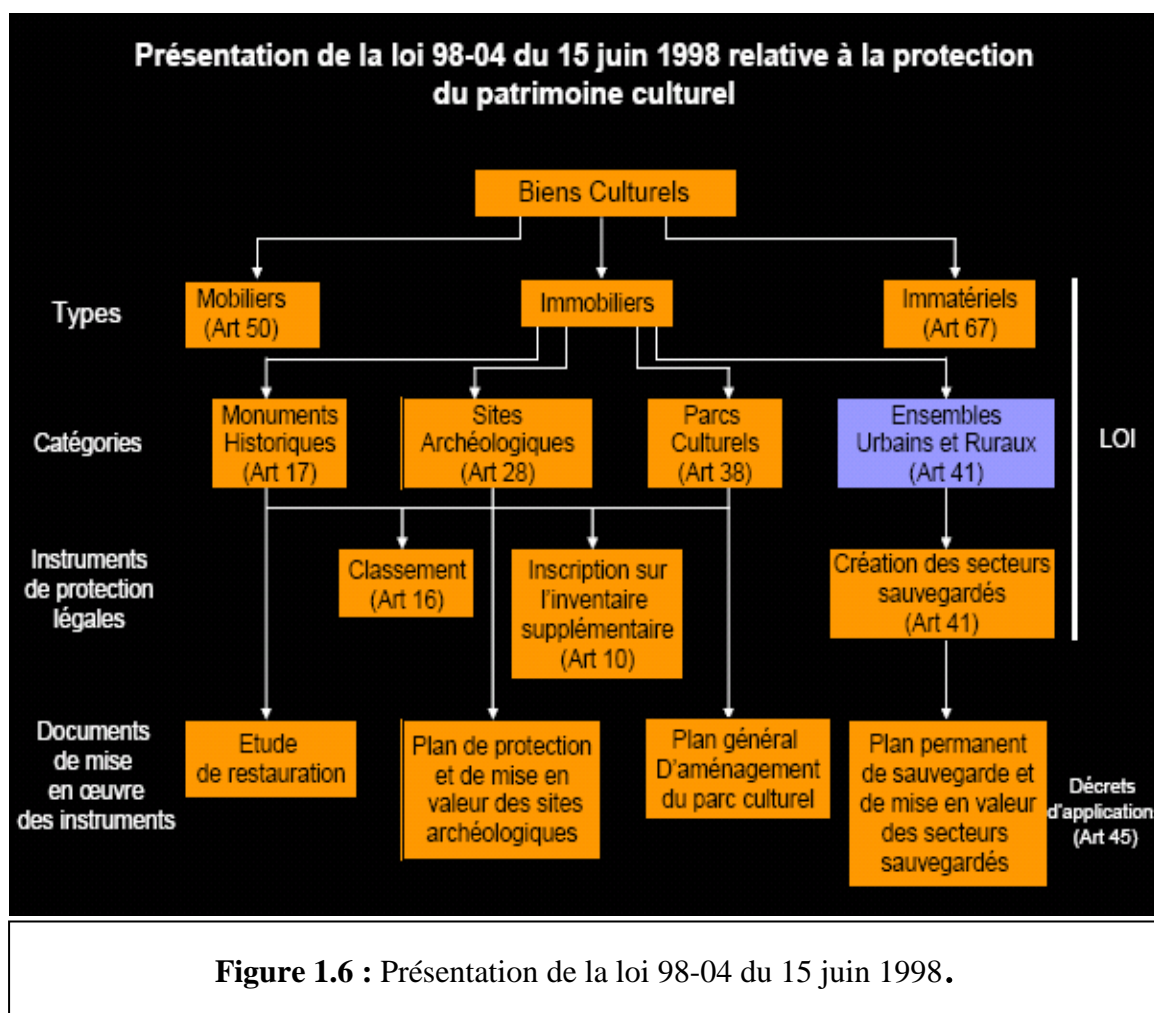
<sup>431</sup> Art 50 de la Loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie.

2. **de biens culturels immobiliers** comprenant les Monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles urbains et ruraux<sup>432</sup>.

3. **de biens culturels immatériels** qui constituent une innovation majeure. Ils sont définis comme une « somme de connaissance, de représentations sociales de savoir, de savoir-faire de compétences de techniques fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes »<sup>433</sup>.

La loi 98-04 apporte des dispositions nouvelles en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel immobilier à travers les instruments de protection<sup>434</sup> :

**Les instruments directs** : Le classement, l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, la



<sup>432</sup> Ibid. article 8

<sup>433</sup> Ibid. article 67.

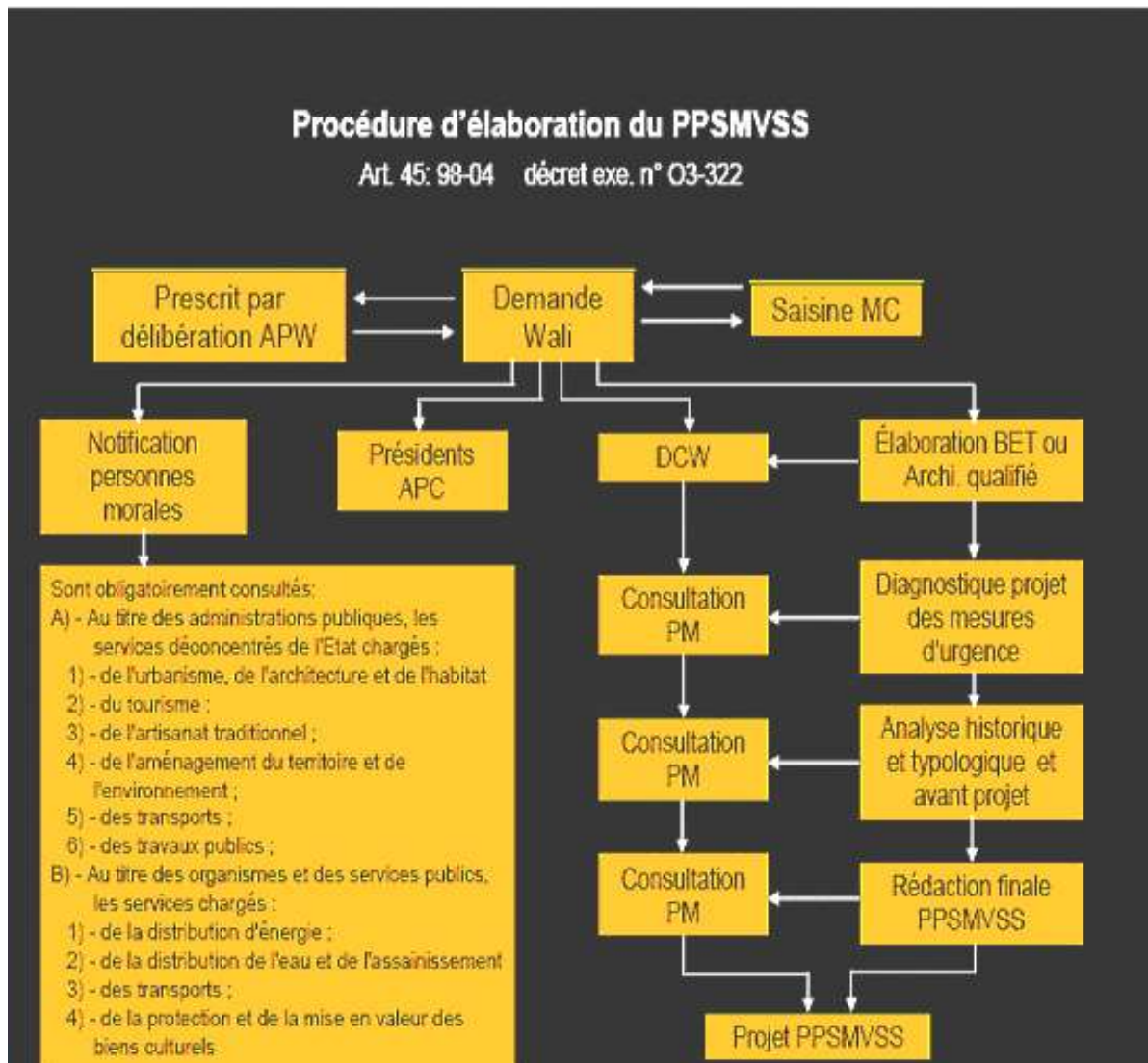
<sup>434</sup> Programme d'aménagement côtier (PAC), zone côtière Algéroise, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, juin 2004.

protection des abords et les secteurs sauvegardés.

**Les instruments indirects :** P.D.A.U.<sup>435</sup>, P.O.S.<sup>436</sup>, permis de construire, de démolir ou de lotir, dans leurs dispositions concernant la protection des sites culturels.

De plus, elle fixe un nouveau cadre aux recherches archéologiques en élargissant les limites définit pour les fouilles dans *l'ordonnance 67-281*, élabore une procédure de financement des opérations d'intervention sur les biens culturels et une mise à jour des sanctions pénales pour les infractions.

D'une façon générale cette loi représente une avancée en matière de protection pour plusieurs raisons. On constate que la définition du patrimoine dépasse les anciens critères (monuments et sites historiques) pour s'étendre aux cultures (dont les cultures populaires et leurs productions matérielles et immatérielles) :



**Figure 2.6 :** Procédure d'élaboration du PPSMVSS, art 45 90-04 décret exécutif 03-322.

<sup>435</sup> PDAU : Plan Directeur d'Aménagement Urbain (instrument d'urbanisme en Algérie).

<sup>436</sup> POS : Plan d'Occupation des Sols (instrument d'urbanisme).

- L'élargissement typologique de la notion de patrimoine du monument historique vers les ensembles urbains et ruraux, et vers les biens culturels immatériels<sup>437</sup> ;
- Le secteur sauvegardé est doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur qui constitue un document de protection et d'urbanisme imposable au POS, une référence réglementaire pour les pouvoirs publics et les constructeurs locaux.

Néanmoins elle pose de sérieux problème quant à son opérationnalité car les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à son application ne suivent pas comme nous le verrons plus loin et les répercutions sur le terrain restent insuffisantes.

### 2.2.3. Les limites de la loi 98-04

#### 1. Le classement

Le tableau suivant concernant le nombre des sites culturels classés sur la liste nationale montre un nombre de 500 monuments et sites sur tout le territoire national répartis par période avant et après la colonisation. Nous constatons que le classement le plus important pendant la colonisation s'est effectué entre 1900 et 1910, tandis que le classement après la colonisation est ralenti pendant les premières années de l'indépendance, les priorités étant ailleurs, avec une augmentation importante du nombre de classement entre 1990 et 2002 qui correspondent à l'apparition de nouveau instrument juridique comme la promulgation de la loi 98-04.

**Tableau 1.6 :** Classifications avant et après l'indépendance<sup>438</sup>.

AVANT 1962		APRES 1962	
PERIODES	QUANTITE	PERIODES	QUANTITE
AV.1900	6	1960-1970	12
1900-1910	117	1970-1980	09
1910-1920	11	1980-1990	40
1920-1930	41	1990-2002	180
1930-1940	7		
1940-1950	29		
1950-1960	48		
<b>TOTAL</b>	259		241

<sup>437</sup> Titre IV : des biens culturels immatériels, art 67, 68 et 69 de la loi 98-04 safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie.

<sup>438</sup> Op. Cité. Programme d'aménagement côtier (PAC) « zone côtière Algéroise, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, » juin 2004. p. 14.

### ➤ Une identification sélective

A ce jour, la région de Bejaia ne compte que 16 sites classés ou inscrits sur la liste nationale des monuments et sites culturels et naturel<sup>439</sup>. Ce chiffre est loin de couvrir l'ensemble du patrimoine de la région au regard de sa richesse historique et de sa diversité culturelle.

Nous constatons à la lecture du tableau suivant représentant les monuments et sites culturels classés dans la wilaya de Bejaia que :

- Le nombre d'éléments classés dans cette région reste très insignifiant et limité, ce qui prouve la faible prise en charge du patrimoine de Bejaia ;
- La typologie des éléments classés se rapportent à des périodes spécifiques, d'appartenance antique (classés pendant la colonisation) et Hammadite (classés après la colonisation) ;
- Absence des éléments patrimoniaux de l'architecture coloniale ;
- Certains édifices appartenant à une période antérieure à la colonisation mais ayant subis des transformations et des réhabilitations à l'époque coloniale ne figurent pas sur le tableau de classement et n'ont pas été inventoriés. Nous citerons a titre d'exemple le cas de l'institut Sidi Touati d'époque Hammadite (XII<sup>ème</sup> siècle) mais transformé en caserne. Le mausolée d'Abou Zakaria d'époque Hafside (XIII<sup>ème</sup> siècle) sur la baie de Sidi Yahia transformé en direction de la pêche, le fort Abdelkader restauré, la mosquée et la place Sidi Soufi réaménagé à l'époque coloniale et bien d'autres encore ;
- Les édifices culturels judaïques du quartier Karaman antérieurs à la colonisation ne sont pas inventoriés ;
- Priorité aux éléments monumentaux et ponctuels en contradiction avec les principes des conventions internationales qui favorisent la classification des ensembles urbains dans leur globalité et la définition d'un périmètre à sauvegarder en incluant les productions mineures ;
- Les récentes découvertes archéologiques ne figurent pas sur le tableau ci dessous.

Cette situation traduit une action de patrimonialisation sélective d'objets ponctuels précis et triés qui induit une mise à l'écart et l'absence de reconnaissance patrimoniale des composantes majeures du patrimoine de Bejaia.

Comment peut on parler d'une prise en charge et d'une sauvegarde durable et consensuelle lorsque des éléments urbains et paysagers très significatifs pour les habitants de Bejaia comme la place Gueydon, la place Sidi soufi, le gouraya, le cap carbon, le quartier Bab el-

---

<sup>439</sup> Ibid.

Louz ou le boulevard du front de mer pour ne citer que cela sont mis à l'écart du processus de patrimonialisation ?

La ville doit être considérée dans sa globalité historique, constituée de modèles culturels et spatiaux non homogène, et parfois opposés. La sauvegarde doit être pensée alors comme un processus global qui respecte les apports et savoirs des différentes cultures qui ont façonné l'environnement urbain.

➤ **Un monopole de l'état**

A cela s'ajoute que la procédure de classement relève des prérogatives et du monopole de l'état. Alors qu'aujourd'hui les orientations en matière de prise en charge du patrimoine établissent la nécessité d'une décentralisation et du transfert de l'action de patrimonialisation vers les institutions locales plus proches des réalités locales et des habitants donc plus habilités à reconnaître et à identifier le patrimoine.

Nous constatons que dans le cas de Bejaia, les dossiers en matière de classement sont préparés par les institutions locales et transmis à la commission wilayale pour vérification qui les transmet à la commission nationale pour avis et qui à son tour les transmet au ministère de la culture qui décide de la suite à donner.

Cette situation met en évidence la centralisation en matière d'identification du patrimoine, d'élaboration de l'inventaire et tous les problèmes qui en découlent à savoir :

- ✓ la lenteur administrative ;
- ✓ la méconnaissance par les institutions nationale du contexte local, du patrimoine de Bejaia et des valeurs que lui reconnaissent les acteurs locaux et les habitants, d'où la mise à l'écart des composantes patrimoniales majeures de la ville de Bejaia ;
- ✓ l'absence d'un dispositif de participation qui intègre les habitants dans l'action de patrimonialisation qui doit être fondée sur les valeurs que ces derniers lui attribue et formulée par d'autres acteurs que les officiels ;
- ✓ absence d'un inventaire exhaustif pour recenser le patrimoine dans sa diversité hormis les éléments qui figurent sur le tableau 2.6.
- ✓ le classement n'est pas forcément suivi d'intervention de restauration ou réhabilitation. On constate une profonde fissure sur l'une des portes de Bab El Bounoud (Bab El Fouka), pourtant classée patrimoine national le 17/11/1903<sup>440</sup>.

---

<sup>440</sup> J.O. algérien n° 7 du 28 janvier 1968.

**Tableau 2.6 :** Les monuments et sites culturels classés au niveau de la Wilaya de Bejaia<sup>441</sup>.

Epoques catégories.	Périodes historiques					
		Antique	Médiévale (Hammadite, Almoahade et Hafsides)	Espagnole	Ottomane	Française
<b>Fortification</b>			Reste de l'enceinte Hammadite porte fouka, Citadelle des Zianides dénommée Lassouar.			
<b>Enceinte fortifiée</b>			Casbah	Fort Moussa dit fort Barral		
<b>Monument d'accès</b>			Porte de la mer, Porte fouka			
<b>Monument funéraire</b>			Kouba de Sidi Touati			
<b>Monument Antique</b>		Réserve romaine				
<b>Pierre Funéraire</b>		Cippe Romain				

<sup>441</sup> Op. Cité. Programme d'aménagement côtier (PAC) Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, .zone côtière algéroise, « protection des sites culturels sensibles, Diagnostic »programme d'actions prioritaires, centres d'activités régionales, juin, 2004.p 12.

<b>Monument de culte/islam</b>  <b>Monument commémoratif Ouzellaguen</b>			Mihrab de la mosquée Ibn Toumert Mosquée de la Casbah Minaret de Sidi Soufi.			Maison du congrès de la Soummam
<b>Site naturel</b>	Corniche de Bejaia ; Corniche de Souk-El-Tenine ; Corniche de Tichy ; Corniche d'Aokas.					

## 2. Les secteurs sauvegardés<sup>442</sup>

*Art 41* sont érigés en secteurs sauvegardés les ensembles immobiliers urbains ou ruraux, tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

A la lecture de cet article nous nous apercevons que la production architecturale du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle qui représente une composante fondamentale du patrimoine et des noyaux urbains des villes algérienne est mise à l'écart.

- Le premier problème est lié à la définition de ce qui est érigés en secteur sauvegardé et constitue une limite en soi par la mise à l'écart des ensembles urbains de la période coloniale (XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle) non reconnus en tant que patrimoine donc non intégrés dans le périmètre du secteur sauvegardé, dans la mesure où la loi fait référence uniquement aux centres historiques traditionnels comme les médinas, les ksour, les villages ou agglomérations traditionnels.

Se pose alors la question suivante : Comment dans le cas de Bejaia définir le périmètre du secteur sauvegardé d'appartenance précoloniale alors que le noyau ancien de Bejaia est le fruit d'une évolution historique lente par imbrication et superposition des tissus précoloniaux et coloniaux et par conséquent a perdu son image de médina?

Cette mise à l'écart des productions coloniales traduit le malaise et les difficultés de positionnement de l'Algérie face à son histoire et à l'héritage colonial menacé parce que non reconnue et non protégé. Cette situation l'expose aux multiples dégradations dont il fait l'objet aujourd'hui et à la menace de destruction dont l'enjeu est la récupération d'assiette foncière.

- Le deuxième problème est liée aux critères d'homogénéité, d'unité architecturale et esthétique qui ne caractérise pas toujours et ne fait pas l'unanimité des ensembles urbains ou ruraux en Algérie et risque d'entraver les démarches pour les instituer en tant que secteur sauvegardé car ne répondant pas aux critères établies par le ministère de la culture. Ce qui soulève la question sensible de la délimitation du périmètre du secteur sauvegardé. Dans le cas de Bejaia, le noyau historique de la ville est

---

<sup>442</sup> Chapitre III art 1 de la loi 98-04 04 safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

précisément caractérisé par son tissu composite et hétérogène et risque d'aboutir à la définition d'un périmètre restreint. Comment définir une ou des entités homogènes caractérisées par une unité architecturale et esthétique dans un cas pareil ?

L'institution des secteurs sauvegardés dans le cadre de la loi 98-04 pose de nombreuses difficultés quant à son application, atteste de cela l'absence de plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé à ce jour. L'exemple de la casbah illustre les difficultés rencontrées pour l'application de la loi, bien que classé sur la liste du patrimoine mondial en 1992 et secteur sauvegardé en 2003, le plan de sauvegarde et de mise en valeur n'a pas encore été approuvé et la casbah continue à être exposée à de multiples dégradations. Par ailleurs la délimitation du secteur sauvegardé n'a pas intégré les productions coloniales du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle comme le front de mer en tant qu'entité patrimoniale et pose le problème de la délimitation du périmètre du secteur sauvegardé.

#### ➤ **Intervention de l'UNESCO**

Dans le cas de Bejaia le noyau historique n'est toujours pas institué en tant que secteur sauvegardé malgré sa richesse et sa diversité patrimoniale. Une tentative a été menée pour l'établissement d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du noyau historique de Bejaia à la demande des acteurs locaux de la municipalité de Bejaia, avec le concours de l'UNESCO engagé par la coopération France UNESCO en 2003.

Cette démarche a été interrompue suite au changement de municipalité en 2006<sup>443</sup>. Une nouvelle tentative pour la poursuite du travail en 2007 sera également interrompue par l'état pour des raisons politiques et par méfiance de l'état et appréhension de l'ingérence étrangère à travers les organismes internationaux, dans une région qui a été le théâtre des événements les plus récents de Kabylie en 2001.

Cet état traduit l'opposition qui existe entre discours et pratique et les tensions entre acteurs locaux et acteurs nationaux qui se rapportent au thème de la culture et du patrimoine qui sont constitutifs de l'identité et à mettre en relation avec l'enjeu politique qu'ils représentent : Medina glorifiée mais en état de dégradation menaçant la vie des habitants, écroulement des maisons et relogement à la périphérie, patrimoine colonial non reconnu en tant que tel mais entretenu recherché et habité par les notables.

---

<sup>443</sup>: <http://whc.unesco.org/fr/cfu>

Coopération France – UNESCO « Bejaïa, Algérie : assistance à la création d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur du site ».

### **3. Les limites par rapport au financement**

- Le budget attribué à la culture n'atteint pas le 1% du budget de fonctionnement de l'état alors qu'à titre comparatif celui des Moudjahidine est de 3%<sup>444</sup> ;
- Nous notons l'absence d'un plan de financement élargi à un apport financier autre que le financement actuel qui s'appuie exclusivement sur les subventions de l'état ;
- Refus d'une source de financement en provenance d'organismes étrangers comme la banque mondiale ou l'UNESCO pour des raisons politiques, même si l'Algérie y est membre et qu'elle possède sept sites classés sur la liste du patrimoine mondial<sup>445</sup>.

#### **2.3. Au niveau institutionnel**

##### **2.3.1. Les institutions nationales**

La gestion du patrimoine culturel sera attribuée au ministère de la culture à travers les institutions suivantes :

- La direction des musées ;
- La direction de l'archéologie, des sites et monuments historiques qui deviendra plus tard direction du patrimoine culturel. Par la suite, pour plus d'opérationnalité sur le terrain, des extensions locales à la direction centrale, ont été créées à travers le territoire national tels que :
- Les parcs, les offices, les musées nationaux et les ateliers d'études. Pour les parcs : aménagement, protection et mise en valeur de leur richesses. Pour les musées : récupération, conservation, restauration et présentation au public d'objets à caractère culturel, historique ou artistique. Pour les ateliers d'études ils sont chargés de la réalisation d'études et de la constitution d'archives scientifiques indispensables à la connaissance du site et à sa conservation, de consolider, restaurer et mettre en valeur les immeubles bâtis tout en préservant les techniques et l'aspects formels traditionnels, de proposer aux autorités toutes mesures favorisant le maintien ou la création d'activités artisanales ainsi que le respect des normes architecturales et urbanistiques nécessaires à la conservation du patrimoine.

---

<sup>444</sup> Entretien avec Mr Nacer M directeur de la culture de la Wilaya de Bejaia juillet 2008.

<sup>445</sup> Op Cité. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement «Programme d'aménagement côtier (PAC). p. 12.

D'autres structures de valorisation du patrimoine culturel à caractère scientifique et technique ont été mises en place. Elles concernent:

- ✓ Le Centre National de la Recherche préhistorique, anthropologique et historique (CNRPAH) ;
- ✓ Le centre national de recherche en archéologie<sup>446</sup> créé en 2005, établissement public et centralisé, à caractère scientifique et technologique. Cette institution est à vocation sectorielle placée sous la tutelle du ministre de la culture. Elle est chargée de mener des recherches scientifiques et d'entreprendre tous travaux scientifiques et techniques en matière d'archéologie, d'élaborer des cartographies et atlas archéologiques nécessaires et indispensables à la planification et la détermination des priorités en matière d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine national, de constituer un fonds documentaire et une banque de données.

### **2.3.2. Les institutions locales en charge du patrimoine de la wilaya de Bejaia**

- La direction de la culture dépendant de la wilaya et du ministère de la culture fonctionnant avec un budget attribuée par la wilaya ;
- le parc national du Gouraya sous tutelle du ministère de l'agriculture et dont le budget dépend du même ministère ;
- L'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés<sup>447</sup> à caractère commercial et industriel. Depuis 2005 l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques a été remplacée par l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés à caractère commercial et industriel, placée sous la tutelle du ministre de la culture et fonctionnant sur budget propre et subvention de l'état. En matière d'exploitation elle est chargée d'assurer l'animation culturelle des biens culturels protégés mais aussi d'assurer la maîtrise d'œuvre pour les études et la réalisations des projets

---

<sup>446</sup> Journal officiel de la république algérienne n°83 du 25 décembre 2005.

<sup>447</sup> Art 1 du journal officiel de la république Algérienne n°83 du 22 décembre 2005. L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques créée par le décret n° 87-10 du 6 janvier 1987, susvisé est transformée en un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé « Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés ».

Art. 2. L'office est placé sous la tutelle du ministre charge de la culture.

Art. 4. L'office est chargé de gérer et d'exploiter les biens culturels protégés au titre de la loi n°98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, à l'exception des collections nationales se trouvant dans les musées nationaux.

de restauration et de mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés du domaine public de l'état et des collectivités locales ou appartenant à des particuliers. Tache qui figure déjà dans les attributions de la direction de la culture de la wilaya (Décret exécutif n°94-414 du 23 Novembre 1994) chargée de veiller à la protection, la sauvegarde et la préservation du patrimoine.

### **2.3.3. Les limites au niveau institutionnel**

#### **➤ Centralisation de l'action de patrimonialisation et manque de coordination entre acteurs**

Nous constatons que la recherche, les fouilles, l'élaboration de l'inventaire, comme le classement sont des tâches centralisées qui restent à la charge du ministère de la culture et ne rentrent pas dans les prérogatives des institutions locales alors qu'elles sont plus habilités à l'identification du patrimoine local parce qu'elles sont plus proches des réalités locales et des habitants. De ce fait tous travaux en matière de protection du patrimoine sont soumis à autorisation des services du ministère de la culture<sup>448</sup>.

La gestion et la recherche scientifique et technique dans le domaine de l'archéologie s'est faite et continue à se faire de façon très centralisée : la Direction des Musées, Monuments et Sites Historiques, au niveau du Ministère programmait et entreprenait les fouilles, recrutait le personnel chargé d'entretenir les sites archéologiques. La création des services de recherche comme l'Agence Nationale d'Archéologie et du Centre de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique a pour objectif de décharger et d'alléger la direction des musées, monuments et sites historiques. Elle relève de la déconcentration et de la décongestion du service en place et ne doit pas être confondue avec la décentralisation proprement dite dont l'objectif est le transfert du pouvoir de décision de l'état vers les collectivités locales. La décentralisation des missions de recherche de gestion et de l'inventaire représente une avancée importante à effectuer dans la démarche de sauvegarde du patrimoine. D'autre part nous constatons dans le cas de Bejaia l'absence de prospections, de fouilles et de recherches. De ce fait toutes les récentes découvertes sont fortuites et

---

<sup>448</sup> Art. 21. Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection.

consécutives à des travaux d'aménagement ou de construction d'édifices publics. Tandis que les propriétaires privés qui engagent des travaux sur leur sol préfèrent taire l'information en cas de découverte archéologique afin d'éviter l'arrêt des travaux ou d'être soumis à l'application de la législation en vigueur<sup>449</sup>.

#### ➤ **Les projets réalisés jusque là**

Le service du patrimoine de la direction de la culture de Bejaia est chargé de la maîtrise d'œuvre, de lancer les avis d'appel d'offre pour les études et la réalisation des opérations de restauration et de réhabilitation sur les biens culturels, de désigner le bureau d'études et l'entreprise de réalisations.

Nous constatons que quelques études ont été élaborées même si elles sont insuffisantes, mais ne concernent que les monuments alors que le noyau historique n'a jamais fait l'objet d'une attention particulière de la part des gestionnaires locaux. Une tentative d'élaboration du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur (P.P.S.M.V.) avec le concours de l'U.N.E.S.C.O. a échoué par méfiance des autorités vis-à-vis de l'ingérence politique des organismes étrangers<sup>450</sup>. Le peu d'études élaborées comme celle du fort Abdel Kader ou de la casbah, ne sont pas réalisées mise à part la restauration de la mosquée de la casbah et de la Qalâa des Béni Abbas dont la fondation, ainsi que de la maison d'El Mokrani. Néanmoins la maîtrise d'œuvre a été confiée à la direction locale des équipements publics par le Wali et non à la direction de la culture vue l'importance politique du projet qui a nécessité l'intervention du président de la république<sup>451</sup>. Nous avons constaté que les opérations de restauration sont réalisées par une entreprise non qualifiée qui a utilisé des matériaux contemporains qui risquent d'altérer les caractères authentiques de l'œuvre. Ce problème est lié à une absence de qualification et de formation des bureaux d'études et des entreprises de réalisations en matière de restauration et réhabilitation qui aggrave la situation du patrimoine par des interventions maladroites, mais aussi parce que les avis d'appel d'offre restent souvent infructueux.

#### **2.3.4. Limites par rapport aux acteurs institutionnels**

---

<sup>449</sup> Art. 5. de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. Titre I dispositions générales. - Les biens culturels immobiliers, propriété privée peuvent être intégrés dans le domaine public de l'Etat par voie d'acquisition amiable, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, par l'exercice du droit de préemption de l'Etat ou par acte de donation. Art. 46 de la loi du 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel chapitre III - Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent faire l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique par l'Etat en vue d'en assurer la protection et la sauvegarde.

<sup>450</sup> Entretien avec Mr Nacer M. Directeur de la Direction de la Culture de Bejaia, juillet 2008.

<sup>451</sup> Ibid.

Les insuffisances constatées en matière de ressources humaines et techniques au niveau du service du patrimoine de Bejaia, nécessaire à la prise en charge globale du patrimoine sont comme suit :

- **Insuffisance des ressources humaines** : Le service du patrimoine est composé de quatre archéologues uniquement qui partagent deux bureaux et dont le travail à priori est plus administratif que de terrain. Vu le profil de la formation, le problème de la qualification reste posé pour appréhender l'identification du patrimoine aussi bien en vue d'un classement que de la prise en charge globale intégrant les multiples dimensions qui se rapporte au thème du patrimoine, à savoir la préservation matérielle l'urbanisme, la sociologie, l'économie, l'histoire....
- **Manque de formation du personnel** : dans le domaine du patrimoine : L'inexistence de centres de formation dans le domaine de la restauration réhabilitation n'a pas permis la constitution de corps de métiers performants indispensable pour mener à bien la protection du patrimoine.
- **Manque de qualification technique des intervenants** pour la restauration et la réhabilitation du patrimoine (opérateurs, entreprises et bureaux d'études en charge du patrimoine non qualifiés)
- **Absence d'une pluridisciplinarité** au sein des institutions permettant l'échange de savoir et de compétences entre plusieurs disciplines et organismes dont l'intervention est indispensable pour appréhender l'ensembles des problèmes liés au thème du patrimoine.(organismes en charge du tourisme, du transports, du logements, de l'emploi, de l'environnement ).
- **Institution non autonomes** : Le service de la direction de la culture ne bénéficie pas d'une autonomie et d'un pouvoir de décision locale et reste tributaire de la tutelle, par conséquent le service n'est pas habilité à procéder à l'enrichissement de l'inventaire mais uniquement à faire des propositions de classement qui sont ensuite soumises aux ministères de la culture. L'inventaire constitue un préalable nécessaire à la prise en charge du patrimoine surtout dans un service ou l'absence d'archives représente une véritable entrave.
- **Le manque de prospection et de recherche** : sur un site aussi riche est également à signaler et ne rentre pas dans les prérogatives de cette institutions mais relève plutôt du Centre National de la Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique

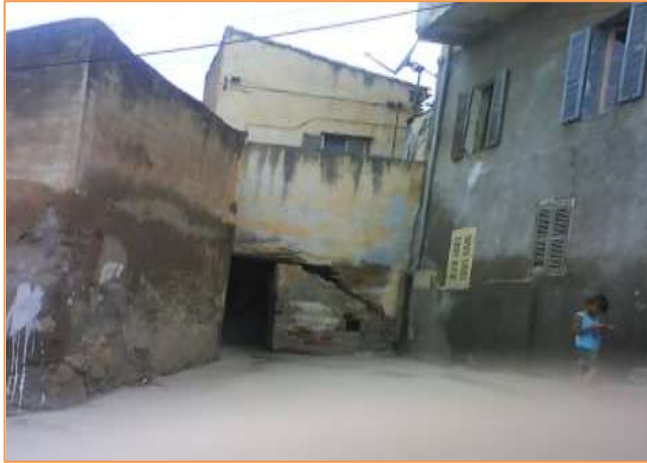
(CNRPAH), institution à caractère national et centralisé. Lorsque la demande de prospection est formulée par les institutions locales, elle est soumise à une procédure réglementaire stricte à soumettre à la tutelle.

- **Absence d'un dispositif de participation impliquant les acteurs civils :** On note le manque d'implication des acteurs locaux civils (les habitants) dans la négociation et les prises de décisions se rapportant au patrimoine. Les conditions de précarité et d'insalubrité dans lesquelles vivent les habitants de certains quartiers du noyau historiques (Bab Louz, Karaman) est un fait attesté par la presse, les plaintes des occupants, et les rapports établies par la commission technique de la commune de prévention et de sécurité qui regroupe les représentants de la direction de l'urbanisme, du C.T.C.<sup>452</sup>, de la protection civile et de la santé dénonçant l'état d'insalubrité du bâti dégradé et les menaces auxquelles sont exposés les habitants. Malgré cela aucun projet de réhabilitation ou de classement n'est envisagé à ce jour pour la protection du noyau historique de Bejaia et la prise en charge de ses habitants.
- **Des associations non représentatives des habitants du noyau historique :** Cependant les associations de sauvegarde du patrimoine existent sur le terrain mais certaines suscitent la méfiance des pouvoirs publics pour leur implication dans les conflits politiques de nature régionaliste. Tandis que d'autres comme l'association GEHIMEB dont le travail porte sur le rôle de Bejaia en tant que pôle de transmission des savoirs est à caractère scientifique. Elle a le mérite d'avoir fait un travail remarquable en matière de repérage et protection des manuscrits, néanmoins elle devrait se montrer plus proche des habitants qui constituent les porteurs vivants de l'identité et du patrimoine. L'une des priorités de toute démarche de sauvegarde est la réappropriation du patrimoine par sa population en lui donnant la possibilité de décrypter, interpréter, habiter, réinventer les lieux et les usages d'une ville, bien commun à tous. Les habitants ne doivent plus être considérés comme une contrainte aux opérations de sauvegarde mais être plus que des usagers, des citoyens responsables et actifs de leur ville.

#### ❖ **Vieux bâti menaçant ruine et contestations des habitants**

---

<sup>452</sup> CTC : service de Contrôle Technique de la Construction de Bejaia.



**Photo 1.6 :** Vue sur l'impasse et l'entrée en chicane d'une ancienne maison.

Comme l'atteste le cas de cette ancienne maison située à la rue Mekki Bacha de Houma Karaman, quartier juif d'époque médiéval du noyau historique de Bejaia, faisant partie de ce qui pourrait représenter le périmètre du secteur sauvegardé. Une partie du plancher s'est effondrée comme nous le montre la photos 2.6 alors que la maison est occupée par quatre familles ayant des

enfants et mettant ainsi en danger de mort ses occupants. Cette habitation à patio qui n'a fait l'objet d'aucune analyse historique ni relevé est en état de ruine et menace de s'effondrer sur ses occupants. Les locataires à ce jour n'ont bénéficié d'aucune aide de la part des autorités publiques et continuent à s'exposer au danger de morts malgré les nombreux rapports concluants à l'insalubrité, au risque d'effondrement de la bâtisse et à l'urgence de la mettre sous sceller et d'évacuer les lieux de ses occupants<sup>453</sup>. Rapports établies pour la première fois en 1997, puis d'autre rapport ont été établies suite au séisme de mai 2003 et aux inondations par la commission technique de la commune de prévention et de sécurité qui regroupe les représentants de la direction de l'urbanisme, du C.T.C. de la protection civile



**Photos 2.6 :** Dégradation et effondrement du plancher à voutains.

<sup>453</sup> Journal authentique du lundi 9 janvier 2006.

et de la santé, tous les rapports établissent le danger d'effondrement et recommandent la démolition et l'évacuation d'urgence.

Nous constatons la non représentativité des services du patrimoine au sein de cette commission qui devrait être concernée au premier degré pour la suite à donner d'autant plus que la commission communale a statué sans leur avis à la démolition alors qu'il s'agit d'une ancienne habitation faisant partie de l'ensemble historique de Bejaia, témoignant de l'architecture mineure. Cette habitation en brique de terre cuite est constituée de deux niveaux avec entrée en chicane sur un patio dans lequel ont été animées des festivités avec d'éminents chanteurs appartenant au répertoire musical national tel que l'Hadj Mrizek, Hadj El Anka et par la suite Guerouabi. Elle abrite en son sein un lieu de culte, un mausolée dédié à Moulay El-khir qui a donné lieu à des visites et pratiques culturelles par les habitants de Bejaia jusqu'à ces dernières années<sup>454</sup>. La date de son édification est incertaine par manque de documentation et d'analyse historique, elle remonte aux dires des habitants à l'époque médiévale. Par contre le quartier Karaman dont elle fait partie figure sur la liste des quartiers médiévaux d'avant l'occupation espagnole, que Charles Féraud<sup>455</sup> a établie. Nous avons constaté la présence de matériaux d'époque française telle que la coursive en fer forgé qui entoure le patio ainsi que les voutains, éléments structurels qui composent le plancher et qui attesteraient d'une intervention à l'époque coloniale.

#### ❖ Cas du quartier Bab El –Louz

Bab El–Louz est l'un des plus anciens quartiers médiévaux de la ville de Bejaia habité et très vivant, peu touché par la restructuration sous occupation française.

La visite du site nous a permis de constater que les habitations du quartier sont dans un état de dégradation avancé parfois même en ruine exposant les habitants au danger. Ces dégradations se traduisent par :

- ✓ des fissures importantes au niveau des murs porteurs suite à l'affaissement du sol ;
- ✓ la vétusté du réseau viaire qui se traduit par des fuites au niveau des ruelles et des habitations ;
- ✓ problème de collecte d'ordures dans les parties piétonnes inaccessibles aux véhicules. Les ordures sont alors entassées derrière le rempart ;
- ✓ apparition de friches suite à l'effondrement de certaines habitations en ruine.

---

<sup>454</sup> Entretien avec les occupants Mr et M<sup>me</sup> Hamchaoui, le 14 juillet 2008.

<sup>455</sup> Op. Cité. L. C. Féraud, « Histoire de Bougie ». p 87.



**Photos 3.6 :** Ordures accumulées derrière le rempart<sup>1</sup> et dans les ruelles.



**Photos 4.6:** Friches et effondrements de maison en ruine.

L'insalubrité de ce quartier induit des transformations, des démolitions reconstruction par les habitants dont les moyens le permettent sans aucun accompagnement technique ou financier, qui sont à l'origine des transformations inappropriées illustrées par les photos faisant état des altérations suivantes :

- ✓ Apparition de nouvelles typologie en R+2, R+4, sans respect de l'échelle ni des caractéristiques typologiques existantes ;

- ✓ Introduction de nouveaux matériaux comme le béton, ciment, la brique contemporaine en remplacement de la brique de terre cuite ;
- ✓ Apparition de la structure poteau-poutre remplaçant le mur porteur en brique de terre cuite menaçant de s'écrouler ;
- ✓ Surélévation sur pilotis ;
- ✓ disparition de la cour ;
- ✓ Apparition de toiture plate alors que l'ancienne typologie était caractérisée par la toiture en pente recouverte de tuiles romaines etc. ;
- ✓ Revêtement en goudron des ruelles à l'origine revêtues de pavés, de brique ou pierre.



**Photos 5.6 :** Mur porteur lézardé et détail décoratif en tuile et brique de terre cuite.



**Photo 6.6 :** Porte obstruée par des parpaings.



**Photo 7.6 :** Revêtement d'une ruelle.

Cette situation révèle l'abandon et l'absence de prise en charge des habitants de ce quartier qui représente un terreau riche à explorer en tant patrimoine domestique et vivant du noyau historique de Bejaia. L'état de précarité de ce quartier a abouti à des transformations et à la perte des caractéristiques patrimoniales qui ne concernent pas uniquement le bâti mais également le mode de vie qui disparaît avec le départ d'une grande partie de la population de souche vers la périphérie remplacée par une population rurale et à bas revenus ne pouvant acquérir des logements neufs, suite à l'exode rurale soutenu qu'a connu la ville à partir des années 90 pour des raisons sécuritaires.

Bab El Louz était dans la mémoire collective des habitants, le quartier historique de Bejaia caractérisé par sa convivialité, sa citadinité et le raffinement hérités de la culture Andalouse qui s'exprime à travers des codes de conduite, la propreté, les mondanités, les attributs culturels, culinaire, linguistique, musical (chaâbi, l'andalou), vestimentaire, des pratiques et un savoir-faire artisanal (couture, broderie, orfèvrerie, tissage...). L'enquête sociologique menée par l'U.N.E.S.C.O<sup>456</sup> à Bab El Louz a révélé une perte des significations patrimoniales liée à l'absence d'ancrage des nouveaux occupants qui ne reconnaissent pas une véritable valeur patrimonial au quartier et sont plutôt préoccupés par les dégradations de leur cadre de vie qui engendrent des représentations négatives (insalubrité, pauvreté, effondrement) et une rancœur vis-à-vis des autorités locales qui se sont signalées par leur absence et leur négligence.

Pour les anciens habitants aujourd'hui minoritaires au niveau de Bab El Louz, la perte des valeurs le déclin et les dégradations du quartier sont attribués aux nouveaux arrivants qui ne respectent pas les codes de conduite d'antan comme le respect, la propreté et les habitudes citadines, et qui transposent des pratiques villageoises et s'approprient l'espace sur le mode rural. Les relations de voisinages fondées sur la convivialité et l'entraide ne sont plus. Les relations sont devenues distantes entre les deux groupes d'occupants.

Ces photos ci après montrent la reproduction de certaines pratiques villageoises comme le séchage des légumes. Encombrement de l'entrée par le séchage du linge alors que cette partie de la maison fait généralement l'objet de soins particuliers parce que c'est l'espace d'accueil et de transition entre l'intérieur et l'extérieur.

D'autres pratiques ont également été souligné comme l'élevage de poules, de chèvres, utilisation de matériaux de récupération comme la tôle ondulée, roseau qui aboutissent à la bidonvilisation de certaines habitations.

---

<sup>456</sup> Convention France –U.N.E.S.C.O Rapport fait par K. Yazid et F. Sion en vue de l'élaboration du cahier des charges du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Bejaia, juillet 2005.



**Photos 8.6 :** Maison occupée par de nouveaux arrivants en provenance du village.

Des cas d'effondrement ou d'habitation occupées menaçant ruine sont nombreux et difficile à gérer faute de moyens<sup>457</sup> montrant que dans le cas de Bejaia il n'y a pas d'approche durable par manque d'un dispositif de participation permettant aux habitants de s'exprimer et de formuler leur revendications.

Le problème qui est le plus souvent rencontré est le montant trop élevé à mobiliser dans les opérations de réhabilitation en décalage avec le niveau économique des occupants.

La situation de précarité et les dangers auxquels sont exposés les habitants devraient alerter les autorités nationales et locales et les impliquer dans la prise en compte des catégories sociales les plus fragilisées, à partir d'une démarche durable de sauvegarde qui devrait marquer un changement d'attitude par rapport au patrimoine en général et aux ensembles urbains habités en particulier. Ce changement d'attitude doit être fondé sur la formulation d'un dispositif de participation d'un plan de financement adéquat qui constitue une condition incontournable pour la prise en charge des dimensions sociales.

D'autre part, la mobilisation des habitants à travers des associations de défense permettrait d'aboutir à des revendications et à l'amélioration de leur cadre de vie.

#### **2.3.5. Conflits d'acteurs par absence de coordination**

L'enchevêtrement des responsabilités et l'absence d'une commission de coordination entre les différents acteurs est à l'origine de conflits. Cette situation est liée à :

---

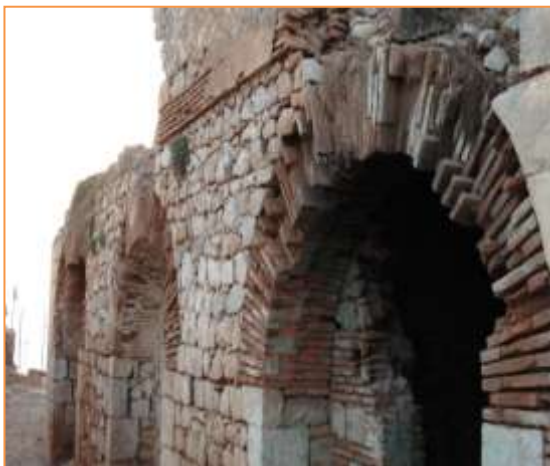
<sup>457</sup> Entretien avec le Directeur de la Culture et le personnel du service du patrimoine de Bejaia du mercredi 18 juillet 2008. Le Directeur de la culture Mr Nacer Mourad nous a précisé que des cas similaires étaient régulièrement signalés néanmoins le service du patrimoine ne dispose pas de moyens pour affronter la situation d'autant plus que le noyau ancien de Bejaia n'est pas encore classé.

- la diversification des tutelles ;
- la sectorisation des budgets ;
- un manque d'expérience dans l'exercice de la démocratie ;
- L'absence de transversalité et sectorisation des institutions et organismes ;
- L'absence d'une commission de coordination et de concertation réunissant non seulement les différents acteurs institutionnels comme les représentants de l'autorité publiques et des institutions de la protection du patrimoine, les acteurs de l'aménagements mais aussi les professionnels de l'espace connus pour leur compétence en matière de protection du patrimoine et représentants les différentes disciplines qui peuvent travailler en indépendants ou dans les services de l'urbanisme de la wilaya et de L'A.P.C, les acteurs économiques et surtout les acteurs civiles composés des habitants et représentants des mouvements associatifs, qui sont considérés dans les démarches actuelles comme des interlocuteurs incontournables à même de garantir la durabilité des interventions.

### **2.3.6. Conflits entre les acteurs institutionnels de la protection et les acteurs de l'aménagement**

Les exemples qui vont suivre sont représentatifs, des conflits liées au cloisonnement des services et à l'absence d'une approche transversale de prise en charge du patrimoine qui se répercute sur l'état du patrimoine.

#### **• Cas du fort Yemma Gouraya**



**Photo 9.6 :** Vue sur le fort de Yemma Gouraya.

Le fort de Yemma Gouraya a été confié par l'A.P.C pour un entretien bénévole à une personne physique n'ayant pas de compétences en la matière<sup>458</sup> et non reconnue dans le milieu professionnel du patrimoine .Cette initiative à été prise par l'A.P.C de Bejaia sans prendre avis des autorités compétentes en matière de protection. Les effort et les intentions sont louables et peuvent s'inscrire dans l'exercice de la participation citoyenne à la prise en charge du patrimoine néanmoins cette initiative

nécessite un encadrement professionnel des travaux et d'être supervisé par les autorités

<sup>458</sup> Article de presse d'El watan rédigé par Badis M : « Bejaia tourne le dos à Gouraya » publié le 6 août 2006.

locales afin d'éviter les maladroites qui risqueraient d'altérer les caractères authentiques de ce monument dont il a déjà fait l'objet auparavant par l'introduction de matériaux non appropriés observables sur le Site(carrelage en granito, brique et autres).

#### • Cas du marché Philip

Une autre lacune à signaler est l'absence de procédure de protection d'urgence pour protéger



**Photo 10.6 :** Vue sur le four à brique d'époque médiévale.

un patrimoine découvert fortuitement et menacé par les agressions du temps et des hommes. Tel est le cas de la mise à jour d'un four à céramique<sup>459</sup>, de brique prôt cuite d'époque médiévale, d'un ensemble de pièces de monnaie datant de 1876 et de pierre de taille de la période antique au niveau du site du marché Philip (place sidi soufi) suite aux travaux de rénovation du marché. Malgré l'interruption des travaux le site n'a pas fait l'objet d'une quelconque investigation ou protection à ce jour. Le

four en état de ruine risque de s'effondrer à tout moment si les mesures d'urgence ne sont pas prises pour sa protection d'autant plus qu'il est facilement accessible aux riverains et abrite un commerce informel qui l'expose aux multiples dégradations comme l'atteste la photo 11.6 qui montre la transformation de la place historique de Bejaia en décharge publique. L'A.P.C. de Bejaia compte reprendre les travaux de rénovation du marché interrompus en juillet 2008 après adaptation du projet a la découverte. D'autres menacent sont liées aux phénomènes de squatte qui se traduit par l'occupation illicite des monuments par des familles en difficultés qui ont trouvées refuges dans certains espaces patrimoniaux à l'abandon qui sont souvent altérés par les occupants suite aux transformations effectuées pour adapter l'espace à leur besoins : tels est le cas du fort Clauzel, du fort Mangin squattés depuis plusieurs années par des familles en détresse. D'autres menaces liées à l'intérêt de certains acteurs économiques comme les promoteurs immobiliers constituent une réelle menace pour le patrimoine de Bejaia qui est confronté à l'appétit de marchés des promoteurs immobiliers qui trouvent un intérêt à démolir. On peut citer à titre d'exemple le cas du bois sacré qui est pourtant classé,

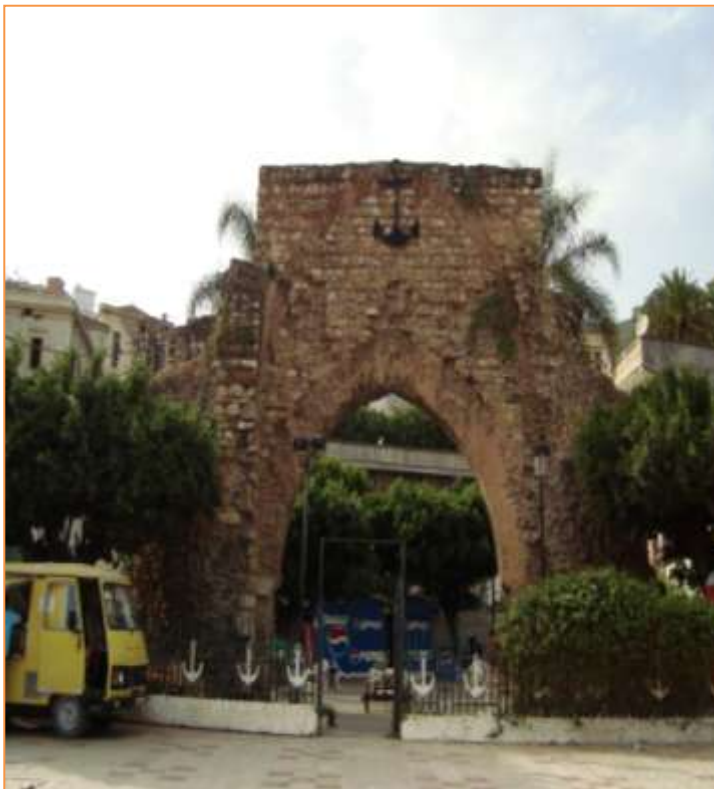
<sup>459</sup> Photo personnelle prise en juillet 2008.



**Photos 11.6 :** Place du marché Philip avec vue sur les pierres de taille d'époque romaine au milieu de la décharge.

mais dont le périmètre est peu à peu grignoté par des opérations de promotion immobilières, au mépris des lois, sans être inquiété par les autorités compétentes, qui ont des difficultés à contrôler et à imposer leurs prérogatives.

• **Cas de la porte sarrasine (Bab el Bahr) .**



**Photo 12.6 :** Porte sarrasine ou porte de la mer.

Bab el Bahr ou porte sarrasine est un arceau en ogives en pierre et brique de terre cuite avec mortier de chaux aérienne, est un monument historique classé d'époque Hammadite compris dans l'enceinte Hammadite ruinée depuis et donnant accès autrefois aux bateaux qui la franchissaient pour venir sur une agréable rade comblée lors de la colonisation française.

Les services de l'A.P.C. de Bejaia ont délivré un permis d'exploitation commerciale ainsi qu'un permis de construire pour un bloc sanitaire au sein de la porte sarrasine<sup>460</sup> monument historique

classé, sans concertation de la direction de la culture ni de la circonscription archéologique de

<sup>460</sup> Monument classé sur la liste nationale des biens culturels.

Bejaia. Le rapport établi par cette dernière concluant à la dégradation du site par la non adéquation de l'activité de consommation et demandant annulation du permis est restée lettre morte dans la mesure où cette institution ne dépend pas de l'administration de la wilaya mais plutôt du ministère de la culture donc n'a aucun poids ni prérogatives à faire valoir sur les institutions publiques de la wilaya<sup>461</sup>.

Il faut savoir par ailleurs que la délivrance d'un permis de construire ou de démolir est soumit à une procédure réglementaire qui transite par plusieurs services du dépôt du dossier par le maître de l'ouvrage aux services de l'A.P.C. qui délivre le permis après vérification préalable et avis favorable des services de la direction de l'urbanisme de la construction pour assurer la conformité avec les prescriptions du P.O.S.<sup>462</sup>, le service de la protection civile, la direction des mines et industrie... Par contre nous constatons que d'une part les services de la direction de la culture et de la circonscription archéologique ne sont pas consultés au préalable et d'autre part les P.O.S. ne porte pas de prescriptions spéciales pour signaler les bâtiments patrimoniaux classés ou non classés ni en matière de réglementation concernant les permis de démolir, permis de construire, respect d'un gabarit etc. Cette lacune devrait être comblée si l'on procède à l'application des nouveaux instruments en matière de protection des biens culturels par l'institution du secteur sauvegardé<sup>463</sup> du noyau historique de Bejaia, document de protection et d'urbanisme qui se substitue au P.O.S.

Ce monument d'époque Hammadite qui n'a fait l'objet d'aucune restauration jusque la malgré sa classification et la législation en vigueur<sup>464</sup> continue à être l'objet de dégradations par la pollution que génère l'activité commerciale en place et à la sur fréquentation des lieux sans aucune mesure de protection.

#### **• Cas des vestiges archéologiques du square de la sous préfecture**

Le square de la sous préfecture d'époque colonial abrite des vestiges archéologiques de la plus haute antiquité qui témoignent de l'occupation antique de Bejaia. Cet espace est aménagé en café depuis peu et soumet ces vestiges à des dégradations par les usagers, comme l'atteste les photos portées sur la fiche ci-dessous.

---

<sup>461</sup> Entretien avec la Directrice de l'Office de Gestion et de l'Exploitation Archéologique des Biens Culturels. Siège à Bordj Moussa (Bejaia), juillet 2008.

<sup>462</sup> P.O.S, Plan d'Occupation au Sol document d'urbanisme

<sup>463</sup> Loi 98-04 en matière de protection des biens culturels et de son décret d'application.

<sup>464</sup> Art. 25. chapitre II : les biens culturels immobiliers loi 98-04. L'occupation et l'utilisation du monument historique qui doit s'adapter aux exigences de la conservation sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.



vue du square.



Aménagement d'un espace au niveau du square.



dégradation par des graffitis.



colonne romaine monolithique taillée en une seule pièce.



Bas de la colonne.



Stèle punique.



**Photos 13.6** : Vue sur les vestiges archéologiques exposés au square de la sous préfecture<sup>465</sup>.

<sup>465</sup> Source : photos prises en aout 2008.

### 2.3.7. Conflits de compétence entre acteurs institutionnels : cas du parc national du Gouraya

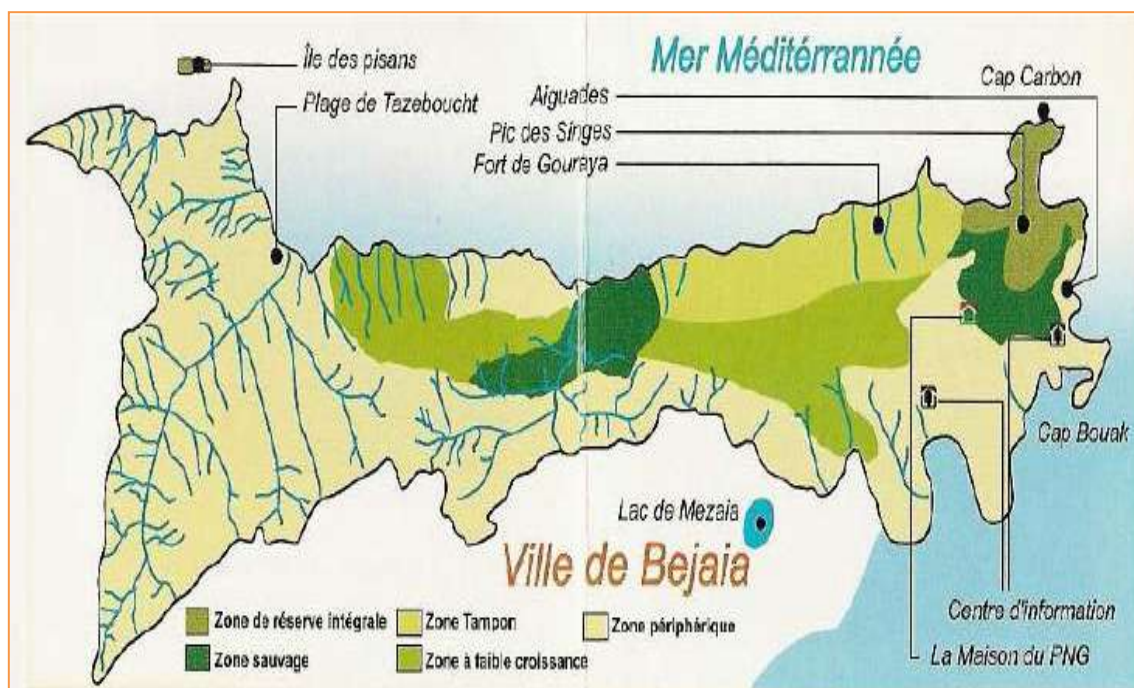


Figure 3.6 : Plan du parc national du Gouraya.

Le parc national du Gouraya<sup>466</sup> crée par décret le 3 novembre 1983, couvre une superficie de 2.080 hectares et 2,5 hectares du lac Mezzaia. Ce parc présente des richesses écologiques et esthétiques exceptionnelles, des sites et paysages naturels remarquables. Hormis cela il présente plus de 15 sites historiques de nature et de période différentes : sites religieux d'époque médiévale (Sidi Yahia, Sidi Aissa) murailles Hammadite et romaine, forts militaires du XIX<sup>ème</sup> siècle comme le fort Gouraya, Lemercier, Clauzel, la tour Doriac, phares, comptoir phéniciens, sites préhistoriques...., témoignant de la richesse patrimoniale du parc et des diverses civilisations méditerranéennes qui ont façonné l'histoire de Bejaia. Néanmoins les mesures de protection du P.N.G. portent uniquement sur les éléments écologiques malgré la présence des monuments sur ce territoire. La raison est liée à la nature du parc classé comme parc naturel sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Cette diversité des tutelles est à l'origine de conflits opposants la direction de la culture, l'office de gestion et d'exploitation archéologique des biens culturels de la wilaya de

<sup>466</sup> Centre d'Information du Parc National du Gouraya.

Bejaia au P.N.G.<sup>467</sup> qui refuse de prendre en charge la restauration et la réhabilitation des monuments sur ses fonds propre malgré leur présence sur son territoire, d'autant que la maîtrise d'œuvre de ces opérations est conformément à la législation à charge des institutions citées plus haut. Vu la prédominance des biens culturels dans ce parc, sa classification en tant que parc culturel<sup>468</sup> est plus appropriée et à même de solutionner le problème en étendant les instruments de protection, en occurrence le plan d'aménagement du parc au delà des éléments écologiques pour englober les sites et monuments historiques non classés et non protégés jusque là et dont l'état de dégradations avancé voir pour certains en ruine menace de les faire disparaître à jamais.

Ces exemples montrent les dysfonctionnements dans la prise en charge du patrimoine en général au regard du manque de coordination entre les différentes institutions en place et la dilution des responsabilités et aboutissent en définitif à la dégradation et l'abandon des biens culturels.

### **3. EVALUATION DES FORCES ET DES FAIBLESSES DU PATRIMOINE**

L'analyse S.W.O.T.<sup>469</sup> (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats ou bien forces, faiblesses, opportunités et menaces), est un outil de diagnostic stratégique qui permet, sur la base d'une analyse de la situation, d'évaluer les forces et faiblesses, d'identifier les points forts et les points faibles du patrimoine de Bejaia. Cette évaluation s'appuiera sur le travail préparé par le Comité d'élaboration de la politique du patrimoine de la Ville de Victoriaville<sup>470</sup>.

#### **3.1. Le patrimoine naturel**

---

<sup>467</sup> Entretien avec la Directrice de l'Office de Gestion et de l'Exploitation Archéologique des Biens Culturels de Bejaia. Siège au musée Bordj Moussa, juillet 2008.

<sup>468</sup> Art. 38 du chapitre II : classement des biens culturels immobiliers de la loi 98-04 : Sont classés en parc culturel les espaces caractérisés par la prédominance et l'importance des biens culturels qui s'y trouvent et qui sont indissociables de leur environnement naturel.

Art. 40. - La protection, la sauvegarde et la mise en valeur des territoires compris dans les limites du parc sont confiées à un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Cet établissement est chargé notamment de l'élaboration du plan général d'aménagement du parc. Le plan général d'aménagement du parc est un instrument de protection qui doit être inclus dans les plans d'aménagement et d'urbanisme et se substitue au plan d'occupation des sols pour la zone concernée.

<sup>469</sup> les cahiers du réseau A.V.E.C (réseau des villes européennes et de culture), n°1, « Indicateurs pour la valorisation du patrimoine, guide méthodologique n°1 », Pesses de l'imprimeur, Tolède, mai 2001, p.14.

<sup>470</sup> Rapport du Ministère de la culture et des communications du Québec, Comité d'élaboration de la politique du patrimoine de la Ville de Victoriaville « Etat du patrimoine de Victoriaville : diagnostic, constats et enjeux », Septembre 2007, Canada.

### 3.1.1 Forces

#### ➤ **Connaissance du patrimoine naturel**

1. Présence de sites d'intérêt potentiel dans la ville et à la lisière de celle-ci que l'on peut visiter à pied .a partir de parcours et sentiers piétonniers reliant la ville à son paysage ;
2. Un ensemble topographique exceptionnel par sa beauté et sa valeur maritime, qui concilie le paysage maritime et montagneux ;
3. Présence d'une bande côtière remarquable par sa beauté ;
4. Une faune, une flore et un milieu forestier diversifiés composés d'éléments d'intérêt à mettre en valeur (ex : arbres centenaires, espèces rares<sup>471</sup>).

#### ➤ **Reconnaissance et protection**

1. Le Gouraya reconnu et classé comme parc naturel d'intérêt national ;
2. Bois sacré, le cap carbon, cap de Souk El Thenine et de Tichy reconnu comme site naturel d'intérêt national ;
3. Présence d'une expertise locale et de ressources humaines spécialisées : Musée géologique du P.N.G. et circonscription des forêts.

#### ➤ **Sensibilisation et mise en valeur du patrimoine naturel**

1. Présence d'éléments à fort potentiel de mise en valeur récréatif et touristique (ex aménagement d'un espace de jeux pour enfant à l'intérieur du parc du Gouraya) ;
2. Les sites naturels sont des propriétés publiques et sont accessibles à la population.

### 3.1.2 Opportunités

- Favoriser le développement de l'activité touristique, économique et sociale ;
- Image attractive de la ville.

### 3.1.3 Faiblesses

#### ➤ **Connaissance du patrimoine naturel**

1. Manque de connaissance sur plusieurs sites d'importance naturelle, comme les sources de Bejaia par exemple.

#### ➤ **Reconnaissance et protection du patrimoine naturel**

---

<sup>471</sup> Musée Géologique du Parc Naturel du Gouraya (P.N.G) et circonscription des forêts.

1. Peu d'éléments reconnus par manque d'expertise et de recherche sur le site ;
- **Soutien financier et gestion du patrimoine naturel**
1. Manque de moyens financiers pour la protection et la lutte contre la pollution, les érosions et les incendies ;
2. Insécurité et situation précaire des organismes de protection locaux.
- **Sensibilisation et mise en valeur du patrimoine naturel**
1. La population est peu sensibilisée à la protection du patrimoine naturel ;
2. Les éléments du patrimoine naturel ne sont pas mis en valeur et ne sont pas suffisamment exploités malgré leur valeur touristique et récréative (Absence de parcours touristiques dans le parc, de visite guidée d'exposition ou conférence sur le thème).

#### 3.1.4 Menaces

On note une dégradation des milieux naturels comme :

- la déforestation et l'érosion liées au incendie responsables de la perte de certains écosystèmes (mise à nu du mont Gouraya suite au incendie et à l'érosion qui s'en est suivi et apparition de la roche mère) ;
- perturbation et déstabilisation par les touristes de certaines espèces en voie d'extinction comme les magots ;
- Pollution des plages et de la mer par l'urbanisation et la fréquentation touristique ;
- Urbanisation incontrôlée empiétant sur des espaces inclus dans le périmètre de protection du P.N.G.

### 3.2. Le patrimoine bâti

#### 3.2.1. Forces

- **Connaissance du patrimoine bâti**
- 1. Présence de biens diversifiés irremplaçables qui témoignent de l'histoire locale et permettent à la ville de se distinguer ;
- 2. Présence d'un noyau historique exceptionnel dont l'intérêt est lié à son caractère composite : culture-nature.
- **Reconnaissance et protection**

1. Quelques biens d'intérêt patrimonial sont identifiés et classés sur la liste du patrimoine national (16 sites classés) ;
2. Des outils législatifs de protection en place (voir la loi 98-04 et ses décrets d'application).
3. Quelques études de restauration de biens culturels réalisées ou en cours. Restauration de la mosquée de la casbah et de la Qalâa d'Ath Abbas.

➤ **Sensibilisation**

1. Réalisation de quelques expositions de sensibilisation ;

3.2.2. Opportunités

1. Favorise le tourisme culturel ;
2. renforce l'image concurrente et attractive de la ville ;
3. Renforce le sentiment d'appartenance et préserve l'identité locale.

3.2.3. Faiblesses

➤ **Connaissance du patrimoine bâti**

1. Connaissance du patrimoine bâti est partielle ;
2. Absence d'une réelle prise de conscience de la valeur de certains éléments patrimoniaux : démolition, transformation des habitations au niveau du quartier Bab El Louz et Karaman ainsi que des immeubles coloniaux vétustes par les usagers ;
3. Très peu de recherches sur le patrimoine ;
4. L'inventaire réalisé est loin de couvrir la richesse culturelle et patrimoniale de Bejaia.

➤ **Reconnaissance et protection**

1. Très peu de bâtiments ou de sites reconnus et protégés en vertu de la loi sur les biens culturels ;
2. Dégradation progressive du cadre bâti ancien due au manque d'entretien et aux interventions inappropriées ;
3. La réglementation en place n'a pas de répercussions sur le terrain. Le noyau historique de Bejaia n'est pas encore institué comme secteur sauvegardé en vertu de la loi 98-04 et de son décret d'application, donc non protégé ;
4. Absence de contrôle et d'application de la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme (permis de démolir et permis de construire) ;

5. Entretien en matière d'habitat dans le noyau historique entièrement à la charge des propriétaires. Les citoyens manquent d'accompagnement, d'information et de soutien technique et financier dans leurs travaux qui sont conçus et réalisés par les propriétaires et des entrepreneurs non spécialisés (notamment dans le quartier de Bab El –Louz et Karaman plus dégradés);
6. Matériaux et main d'oeuvre spécialisés non disponibles ;
7. Par manque de moyens, les propriétaires et les locataires sont confrontés à d'importants problèmes et compromis (démolition, reconstruction).

➤ **Soutien financier et gestion du patrimoine bâti**

1. Absence d'un programme d'aide financière. Aucune mesure incitative n'est en place pour favoriser la sauvegarde du patrimoine ;
2. Absence de plan intégré d'intervention ou de plan de sauvegarde aux orientations clairement établies concernant le patrimoine bâti ;
3. Enveloppe budgétaire restreinte et insuffisante.

**Sensibilisation et mise en valeur**

1. Très peu d'information et les mesures de sensibilisation du citoyen comme les répertoires de biens patrimoniaux, expositions, chroniques, conférences, publications, circuit patrimonial, panneaux d'interprétation, visites guidées et animations inexistantes;
2. Le patrimoine n'est pas intégré dans les programmes scolaires ;
3. Les habitants ne sont pas perçus comme des acteurs de la sauvegarde ;
4. Absence de formation des divers intervenants (les acteurs institutionnels, les entrepreneurs, les promoteurs) ;
5. Pas d'aménagements urbains visant à mettre le patrimoine en valeur.

3.2.4. Menaces

1. Dégradation progressive du cadre bâti ancien ;
2. Interventions inappropriées des habitants (démolition-transformation);
3. Dégradation des conditions de vie des habitants ;
4. Non implication des habitants comme acteurs de la sauvegarde ;
5. Urbanisation incontrôlée et spéculation foncière ;
6. Départ des propriétaires et des populations ancrées ;

7. Paupérisation du quartier Bab El Louz et Karaman ainsi que des quartiers coloniaux les plus vétustes ;
8. Perte des significations patrimoniales du quartier Bab El-Louz.

### **3.3. Le patrimoine paysager**

#### 3.3.1 Forces

##### ➤ **Connaissance du patrimoine paysager**

1. paysage urbain unique ponctué de plusieurs éléments d'intérêt, marquant la présence des différentes phases du développement urbain (Place Sidi Soufi, place Gueydon, la rampe marine, la rue Fatima, les percées visuelles etc.) ;
2. Le Gouraya, les aiguades, la baie de Sidi Yahia les caps couronnés par les phares sont des éléments signal très fort dans le paysage de Bejaia ;
3. La topographie naturelle de Bejaia offre diverses perspectives visuelles et des panoramas spectaculaires ;
4. Présence de parcours, de chemins pédestres d'intérêt patrimonial reliant la ville à son environnement naturel (chemin de l'enfer du Gouraya, chemin des romains au niveau du Gouraya, le chemin de Sidi Aissa dans la baie des aiguades, chemin de crête du cap carbon etc);
5. Les espaces verts aménagés sont nombreux et diversifiés : présence de squares, rues et places plantées d'arbres ;
6. Les cimetières du bois sacré antique et Hammadite, cimetière juif et chrétien au milieu du bois des oliviers.

##### ➤ **Sensibilisation et mise en valeur**

1. Plusieurs éléments du patrimoine paysager sont de gestion publique et de ce fait sont accessibles aux citoyens et peuvent être aménagés ;
2. Aménagement de l'esplanade à proximité du port comme espace de promenade et de détente ouverte au public.

#### 3.3.2. Opportunité

1. Potentiel récréatif et touristique : possibilité d'aménagement d'un parcours touristique;
2. Donner une image attractive à la ville ;
3. Améliorer la qualité du cadre de vie ;
4. Favorise l'existence d'un sentiment d'appartenance au lieu et d'une identité collective.

### 3.3.3 Faiblesses

#### ➤ **Connaissance du patrimoine paysager**

1. La notion de patrimoine paysager n'est pas encore comprise.

#### ➤ **Reconnaissance et protection**

1. Très peu d'élément paysager d'intérêt patrimonial classé.
2. Inexistence d'analyse ou d'études sur le paysage de Bejaia ;
3. Les éléments paysagers d'intérêt patrimonial ne sont pas identifiés dans les plans d'aménagement urbain (P.D.A.U.) en tant que tel ;
4. La Ville de Bejaia ne dispose pas de mesures de reconnaissance du patrimoine paysager, de réglementation pour assurer un certain contrôle de l'évolution du paysage (ex : plan et règlements en matière d'urbanisme, classement des éléments du paysage comme les vues, les rues, les parcours, les cimetières, les squares).

#### ➤ **Sensibilisation et mise en valeur**

1. Pas de mesures de sensibilisation en matière de protection du paysage ;
2. Manque d'aménagements permettant de mettre ses paysages en valeur pour offrir un potentiel récréatif et touristiques (comme les réseaux cyclables, sentiers, plantation d'arbres, mobilier urbain, espaces aménagés), hormis l'espace de jeux du parc naturel du Gouraya ;
3. Certains sites sont sécurisés et occupés par l'armée de ce fait la population ne peut y accéder (la baie de Sidi Yahia, le cap carbon...).

#### ➤ **Soutien, financement et gestion du patrimoine**

1. Il n'y a pas d'orientation élaborée ni de mesures adoptées en matière de protection et de mise en valeur des paysages par les collectivités locales.

### 3.3.4 Menaces

1. Banalisation des paysages par les standards de construction et la spéculation immobilière (ex bois sacré touché par l'urbanisation et la promotion immobilière) ;
2. Les éléments du paysage urbain fragiles et menacés : Place du marché de Sidi Soufi transformée en décharge par les riverains, cimetières juifs et chrétiens saccagés par les magots.

### **3.4. Le patrimoine immatériel**

#### 3.4.1. FORCES

##### ➤ **Connaissance du patrimoine**

Il existe plusieurs porteurs de tradition qui perpétuent la culture traditionnelle comme :

- La musique andalouse au niveau du conservatoire du théâtre de Bejaia ;
- Savoir-faire traditionnel : Activité artisanale, Présence d'une Briqueterie traditionnelle (confection de la brique de terre cuite) encore fonctionnelle ;
- Traditions et expressions orales ;
- Pratiques sociales, rituels et événements festifs (fréquentation des lieux de culte et rituels spécifique à chaque lieu, pratiques et rituels se rapportant au bain Maure).

##### ➤ **Reconnaissance et protection**

1. La loi 98-04 a permis d'introduire la notion de patrimoine immatérielle.

#### 3.4.2. Faiblesses

##### ➤ **Connaissance du patrimoine**

1. Le patrimoine immatériel est un sujet difficile à cerner;
2. Les porteurs de savoir et de savoir-faire ne sont pas identifiés ;
3. Peu de recherche ou d'études connues sur le sujet.

##### ➤ **Reconnaissance et protection**

- Aucune mesure de protection n'est en place malgré la loi 98-04 ;
- La protection du patrimoine immatériel est difficile à encadrer par des règles et lois.

##### ➤ **Soutien, financement et gestion du patrimoine immatériel**

1. Manque de soutien disponible et de programme de financement spécifique à la transmission des savoirs.

##### ➤ **Sensibilisation et mise en valeur du patrimoine immatériel**

1. Il n'y a pas d'activités de sensibilisation, de mise en valeur et de diffusion du patrimoine immatériel.

#### 3.4.3. Menaces

1. Le patrimoine immatériel est soumis à des menaces vu sa nature intangible et ses modes de transmission fondés sur la tradition orale et l'imitation ;
2. Matériaux traditionnels non disponibles ;

3. Main d'œuvre spécialisée et corps de métiers non disponible ;
4. Les savoirs chez les personnes âgées disparaissent avec eux.

**Tableau 3.6 :** Evaluation de l'approche institutionnelle appliquée au patrimoine de Bejaia.

<b>Mettons nous en place une démarche transversale de sauvegarde à Bejaia ?</b>		
	<b>oui</b>	<b>non</b> <b>pourquoi</b>
§ Intervention de différents domaines et interdépendances (environnement, social, économique, culturel, tourisme, urbanisme)	Non	§ Cloisonnement des services ; § Le patrimoine culturel non encore intégré dans le domaine de l'urbanisme ou du tourisme.
§ Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire (comité de pilotage, comité de suivi, commission de coordination...).	Non	§ Equipe restreinte et non représentative des différentes disciplines ; § Manque de transparence et de concertation illustré par l'absence d'une commission de coordination.
§ Les projets en matière de protection du patrimoine sont intégrés dans un plan d'ensemble (plan d'aménagement urbain)	Non	§ La protection du patrimoine n'est pas intégrée à la politique de la ville malgré la loi d'orientation de la ville de 2006 ; § Absence de prescriptions réglementaires en matière de protection au niveau du P.O.S ou du P.D.A.U ; § Absence d'un outil réglementaire et d'urbanisme comme le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine de Bejaia à ce jour.
§ Mise en place d'une dynamique participative.	Non	§ Pas de concertation avec les habitants du noyau historique.
Formation et mobilisation du personnel	Non	§ Formation non assurée par manque de centres de formation.

<b>Le patrimoine de Bejaia est-il bien identifié et analysé ?</b>		
	<b>oui</b>	<b>non</b> pourquoi
§ Les principales étapes de l'évolution de l'organisation urbaine du noyau historique.	Non	§ Rareté des études se rapportant à la structure urbaine de la ville médiévale.
§ La morphologie et l'identité du noyau historique.	Non	§ Absence d'étude typo morphologique portant sur le tissu ancien.
§ Les valeurs patrimoniales du bâti.	Non	§ Absence d'un registre mis à jour sur le bâti patrimonial, ses valeurs et son état de conservation.
§ L'état de conservation du bâti : -Edifices en bon état ; -Edifices en moyen état ; -Edifices en mauvais état.	Non	§ Absence d'un diagnostic technique.
§ Les valeurs du paysage urbain	Non	§ Notion non comprise ; § Les éléments les plus significatifs du paysage urbain non identifiés et non reconnus.
Le patrimoine immatériel		§ Inexistence d'études sur le sujet ; § Manque de compétence en la matière au niveau de la direction de la culture ; § Les éléments du patrimoine immatériels non recensés et non inventoriés.
<b>Ya t-il une démarche participative à Bejaia ?</b>		
	<b>oui</b>	<b>non</b> pourquoi

§ Des messages d'information sont adressés régulièrement à la population.	Non	§ Les informations en matière de patrimoine parviennent uniquement par la presse souvent sur un temps de contestation.
§ Y a-t-il des concertations permettant de tirer profit des compétences de chacun ?	Non	§ Absence d'une commission de coordination et de concertation au sein de l'institution en charge du patrimoine.
§ La coopération avec les habitants et les acteurs représentatifs du noyau historique est recherchée.	Non	§ Inexistence d'associations représentatives du noyau historique.
§ Les habitants sont sensibilisés, responsabilisés et considérés comme de véritables citoyens acteurs des interventions de protection.	Non	§ Les habitants ne sont pas invités à s'exprimer sur le patrimoine.
§ Des médiateurs mobilisés pour animer le processus participatif.	Non	§ Les associations en place sont invitées occasionnellement pour animer des festivités officielles.
§ Y a-t-il une vision précise des besoins réels des citoyens permettant l'élaboration de stratégie de sauvegarde plus appropriées ?	Non	§ Inexistence d'un diagnostic social au niveau des quartiers les plus défavorisés permettant de mettre en évidence les attentes et les besoins des habitants ; § L'état de dégradation avancé du quartier de Bab El Louz et Keraman mettant en danger la vie des occupants illustre cette situation.

Une telle approche offre une vision sélective et sectorielle du patrimoine de Bejaia fondée sur une reconnaissance officielle d'objets triés pour leur appartenance à un passé spécifique et non pour les véritables valeurs qui le composent. Une protection ponctuelle donnant la primauté au monumental. Cette attitude aboutie à la sectorisation et à l'exclusion qui met en évidence l'absence d'approche durable et d'un dispositif de participation permettant d'associer les

habitants aux prises de décision le concernant et à l'identification de leur patrimoine à partir des valeurs qu'ils lui attribuent.

## **5. CONSTATS GENERAUX**

Ce constat est conforté d'une part par l'examen des mesures de protection menées jusque là et l'inefficacité des instruments utilisés à prendre convenablement en charge la protection et la mise en valeur du patrimoine, d'autre part par les nombreuses contestations de la presse faisant état des multiples agressions et menaces auxquelles est exposé un patrimoine irremplaçable et non renouvelable, et dénonçant l'inaction des pouvoirs publics et le laisser-faire face à la dégradation de ce patrimoine<sup>472</sup>. Les principaux constats retenus sont :

### **1. Au niveau politique**

- Manque de reconnaissance globale : Le patrimoine colonial du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle n'est pas reconnu, les nouvelles découvertes archéologiques ne sont pas classées ;
- Méconnaissance de la valeur patrimoniale de plusieurs biens ;
- Protection sélective, les éléments à protéger sont triés.

### **2. Au niveau méthodologique**

- Priorité aux monuments classés sur la liste du patrimoine national au détriment des monuments non encore reconnus et des productions mineures ;
- Absence d'une démarche globale de sauvegarde du patrimoine chargé d'un programme, d'un plan ou d'une stratégie de sauvegarde avec des orientations et des objectifs clairs avec une capacité de suivi dans le temps ;
- Absence de transversalité et de coordination ;
- Absence de participation citoyenne ;
- Non prise en compte des dimensions sociales et méconnaissance des habitants du noyau historique (notamment des quartiers Karaman et Bab El Louz. dégradés) et de leur situation précaire.

### **3. Au niveau culturel**

- Absence d'une véritable prise de conscience de la valeur du patrimoine, aussi bien de la part des autorités publiques qui sont à l'origine d'un laisser aller, voir même de la démolition d'édifices patrimoniaux, que du simple citoyen par manque d'information et de formation ;

---

<sup>472</sup> Citons à titre d'exemple l'article de presse d'El-watan du 06 août 2006 faisant état de l'altération du fort du Gouraya par des interventions inappropriées.

La méconnaissance de certaines composantes patrimoniales malgré la présence d'éléments d'intérêt patrimonial dans tous les secteurs du patrimoine, tels que le patrimoine paysager (les vues, les places, les parcours, les cimetières,...), le patrimoine immatériels.

#### **4. Au niveau institutionnel et technique**

- Absence de formation et insuffisance des ressources humaines et des professionnels en matière de protection du patrimoine posant le problème de la pluridisciplinarité qui constitue une condition nécessaire à la sauvegarde du patrimoine ;
- Diversité des institutions en charge du patrimoine et chevauchement d'acteurs posant le problème de la concertation, coordination entre échelle nationale et locale ;
- Centralisation des actions de patrimonialisation, de classification et de la recherche par les institutions nationales (ministère de la direction de la culture, (ANAPSMH) ;
- Absence d'études portant sur le noyau historique de Bejaia ;
- L'inventaire incomplet de la wilaya de Bejaia et se résume à la liste établie par le ministère de la culture ;
- L'absence de registre mis à jour de l'état des bâtiments, d'où la difficulté de donner des chiffres sur la dégradation générale du patrimoine ;
- L'absence d'identification statutaire du bâtiment comme propriété public ou privé (qui nécessite un traitement différent) ;
- Absence d'un diagnostic global et technique (Guides) permettant de poser clairement la problématique et d'établir des priorités.

#### **5. Au niveau législatif**

- Malgré l'avancée significative de la loi de 1998-04, qui permet un élargissement du champ patrimonial, les répercussions sur le terrain restent insuffisants et pose le problème de l'opérationnalité de cette loi. La difficulté de prise en charge des dimensions sociales et de participation des citoyens par manque d'expérience, de pratique à la démocratie et de moyens financiers.

#### **6. Au niveau financier**

- L'insuffisance des ressources mettent le gouvernement dans l'obligation de choisir entre objectifs différents. La promotion du patrimoine entre alors en compétition avec d'autres demandes (logements, transport et infrastructures de base, équipements sanitaires, éducatifs...), de plus la prise en charge du patrimoine se heurte à des

difficultés liées aux priorités des utilisateurs, souvent en condition de pauvreté dont les revenus sont trop bas pour participer financièrement aux opérations de sauvegarde ;

- Financement uniquement basé sur la subvention de l'état et réticence du ministère de la culture vis-à-vis d'une source de financement étranger ;
- Absence d'un partenariat public-privé et d'un partenariat nationaux étrangers dans la perspective d'un accompagnement des actions de sauvegarde et de mise en valeur.

## **6. LES ENJEUX DE LA SAUVEGARDE**

La sauvegarde du patrimoine de Bejaia est porteuse d'enjeux multiples. Les perspectives d'évolution de Bejaïa à moyen et long termes reposent en Partie sur les potentialités offertes par son patrimoine complétées par un panorama exceptionnel et la présence du port, dont la mises-en valeur (économique et touristique) peut largement contribuer à :

- L'amélioration de la qualité du cadre de vie, à partir des opérations de réhabilitation durable qui est considéré comme un facteur de stabilisation pour les habitants et pour les activités économiques ;
- Le renforcement de l'attractivité et la construction d'une image positive ;
- La redynamisation du noyau historique en mettant en valeur le patrimoine de Bejaia et en favorisant le tourisme culturel ;
- La construction d'une identité collective. Le patrimoine contribue à l'identité de la ville, à sa personnalité, au développement du sentiment d'appartenance et à la fierté locale ;
- La création d'emplois et la valorisation de savoir-faire ;
- Amélioration des conditions de vie des habitants ;
- La réaffectation des édifices patrimoniaux abandonnés à de nouveaux usages répondant aux besoins des habitants contribue à l'économie.

Ces facteurs conjugués concourent au développement socio-économique, culturel et touristique de la région.

## **7. LES RECOMMANDATIONS**

### **7.1. Au niveau politique**

- Nécessité de reconnaître le patrimoine de Bejaia dans sa globalité et d'approfondir les connaissances dans tous les secteurs du patrimoine en élargissant le champ patrimonial aux productions coloniales du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle aujourd'hui menacé ;

- Tenir compte des valeurs et des significations qu'attribuent les habitants au patrimoine dans l'action de patrimonialisation ;
- Le patrimoine immatériel étant particulièrement peu connu, entreprendre des études et un inventaire de ses différentes expressions en vue de son classement ;
- Dépasser les clivages politiques et reprendre les démarches interrompues avec l'UNESCO pour l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la ville de Bejaia et éventuellement pour l'inscription du noyau historique sur la liste du patrimoine mondial.

## **7.2. Au niveau méthodologique**

- Elaborer une méthodologie relative à la sauvegarde du patrimoine de Bejaia, avec un plan d'action stratégique, une orientation précise permettant de dépasser le seul cadre du bâti monumental et d'étendre la protection à l'ensemble des composantes du patrimoine culturel ;
- Protéger l'ensemble urbain de Bejaia dans sa globalité ainsi que le mode de vie, les usages et les pratiques locales.
- Etablir un diagnostic : recueillir et analyser toutes les données, afin de mieux définir les secteurs d'activités et mettre en lumière la problématique, les priorités et les enjeux.

### **7.2.1. Garantir la mise en place de la Gouvernance locale**

1. Donner une place plus importante aux autorités locales ;
2. Distribuer le pouvoir entre les multiples acteurs (acteurs civiles et politiques) et institutions dans les processus de décisions permettant la prise en charge locale de l'action patrimoniale ;
3. Décentraliser l'action de patrimonialisation, l'inventaire et le classement ;
4. Elaborer une approche participative et de concertation publique pour une appropriation des processus et des actions de sauvegarde qui répondent aux préoccupations du développement durable. La réhabilitation est porteuse d'équité sociale et favorise la réduction des inégalités sociales et des dégradations du cadre de vie lorsqu'elle intègre d'abord, la prise en compte des dimensions sociales et les intérêts des populations locales ;
5. Promouvoir les interventions de réhabilitation porteuses d'équité sociale.

### **7.2.2. Mise en place d'une approche transversale**

1. Les instruments d'urbanisme en cours (PDAU et POS) sont obsolètes et inefficaces à prendre en charge le patrimoine d'une manière globale.
2. Intégrer la prise en charge du patrimoine dans la gestion urbaine ;
3. Décloisonnement des services et des pratiques à travers un groupe de travail pluridisciplinaire, un comité de suivi un comité de pilotage ou une commission de coordination qui aura comme rôle la coordination et la concertation entre les différents organismes et acteurs chargés de la protection du patrimoine : Organismes d'Etat (direction de la culture, urbanisme, logement, transport tourisme, artisanat, emploi...), collectivité locale, tissu associatif et citoyens ;
4. Tirer profit des expériences étrangères et renforcer les échanges entre villes à travers des coopérations décentralisées, pour l'échange d'expériences l'entraide et la formation.

### **7.3. Au niveau législatif**

- Application des lois et règlements d'urbanisme en vigueur ;
- Revoir et enrichir les critères établis par le ministère de la culture pour l'institution des secteurs sauvegardés ;
- Instituer le noyau historique de Bejaia comme secteur sauvegardé conformément à la loi votée en 1998 et élaborer un plan de sauvegarde et de mise en valeur, afin de pallier à l'absence du P.O.S au niveau du noyau historique de Bejaia pour améliorer le cadre de vie des habitants et prendre en charge outre la protection matérielles des biens culturels, les problèmes d'assainissement, d'éclairage, de circulation de logements etc. ;
- Inscription du noyau historique de Bejaia sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Concevoir une loi qui intègre la participation citoyenne et qui stipule :
  1. Le droit des citoyens à participer à la planification urbaine en général et au processus de sauvegarde du patrimoine en particulier ;
  2. L'obligation à les informer sur les projets proposés ;
  3. Leur droit à soumettre des avis et des propositions ;
  4. L'obligation de prendre en considération les impacts sur les conditions sociales actuelles.

### **7.4. Au niveau institutionnel**

- Décentraliser et transférer l'action se rapportant à la classification, à l'inventaire et à la recherche vers les institutions locales ;
- Créer une commission de coordination locale rassemblant l'ensemble des intervenants.

#### **7.5. Au niveau de la Formation**

- Intégrer la recherche universitaire dans le processus de sauvegarde du patrimoine :  
Créer des unités de recherche ;
- Promouvoir la formations adaptées à la spécificité des acteurs (leur rôle dans le processus : décideurs, techniciens, etc.) ;
- Créer un centre de formation en restauration, réhabilitations afin de constituer des corps de métiers.

#### **7.6. Au niveau de la sensibilisation**

- Rendre le patrimoine accessible au public à travers l'information, les visites guidées et l'organisation des journées du patrimoine. Beaucoup de sites, se trouvant parfois à proximité immédiate et demeurant inconnus, seront alors redécouverts et leur visite constitue un moyen de se raconter la mémoire du lieu et un moyen de rapprocher les citoyens de leur patrimoine ;
- Intégrer la sensibilisation au patrimoine dans les programmes scolaires.

#### **7.7. Au niveau financier**

- Rechercher des sources de financement tant locales qu'internationales en dehors du financement de l'état ;
- Rechercher les partenariats Public/Privé, nationaux et étrangers ;
- L'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, permettra d'apporter des sources de financement international conséquent.

## CONCLUSION

Le constat à établi que la protection du patrimoine culturel de Bejaia est de compétence exclusive de l'état central. Il souligne la présence d'une forte composante politique qui se traduit par une classification portant sur des éléments patrimoniaux triés, à caractère monumental, des interventions minimisées mettant à l'écart le patrimoine mineur imprégné de la culture locale, les productions coloniales du XIXe et du XXe siècle.

Les institutions locales en charge du patrimoine ,privées d'une autonomie de gestion ,sont dans l'incapacité de sauvegarder le patrimoine culturel de Bejaia .A cela s'ajoute le manque de moyens humains et financiers, le cloisonnement et la logique sectorielle des institutions en place ,l'enchevêtrement des acteurs limités aux représentants officiels aux compétences insuffisantes, des associations non représentatives et ne portant pas les revendications des habitants. Les défaillances constatées sont autant de raisons expliquant la dégradation du patrimoine culturel de Bejaia.

Un tel constat atteste de l'impuissance de l'état à protéger l'héritage historique et l'incapacité de la municipalité à contrôler le territoire communal et à imposer ses prérogatives en tant que puissances publiques afin d'enrayer le phénomène de squatte des édifices patrimoniaux, ou d'éviter les altérations irréversibles liées aux transformations et aux interventions maladroites qui émanent des habitants comme des autorités locales sur le patrimoine. Il souligne l'ampleur du travail qui reste a accomplir pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. A cet effet il s'agit en premier lieu de dépasser les clivages idéologiques à partir d'une véritable volonté politique de changement qui engage autant la responsabilités des pouvoirs publics que des citoyens à agir, afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la reconnaissance large et globale du patrimoine, de développer une approche stratégique de sauvegarde comme alternatives aux dysfonctionnements constatés. Il s'agit de faire appel à un champ de connaissance plus large, de développer une méthode fondée sur les principes de transparence et de participation, de réorganiser les services et de changer les pratiques.

Les efforts doivent être engagés afin d'atteindre une plus grande cohérence dans la gestion de la sauvegarde du patrimoine et dans sa mise en œuvre au niveau global de la politique de la ville, et surtout de reconnaître le patrimoine de Bejaia au sens large et souligner sa diversité et sa richesse. Ceci, doit se traduire par un inventaire plus complet qui représente un outil essentiel pour la sauvegarde du patrimoine.

CHAPITRE VII  
INVENTAIRE DE QUELQUES  
ELEMENTS PATRIMONIAUX DE BEJAIA

## **INTRODUCTION**

Nous n'avons pas la prétention de présenter l'ensemble du patrimoine de Bejaia vu le manque de temps et de disponibilités des archives et des documents, mais d'apporter notre contribution à la redéfinition plus large du patrimoine et à révéler l'intérêt patrimonial de Bejaia à partir de quelques œuvres connues et moins connues choisies pour leur pertinence en la matière et les valeurs qui s'y attachent. Notre intention est de recenser les traces de subsistances d'époques différentes, les lieux à forte charge symbolique et significatifs pour les habitants et l'identité de la ville. L'analyse de toutes les données recueillies a permis d'élaborer un inventaire de quelques objets patrimoniaux non reconnus officiellement appartenant à des secteurs différents du patrimoine de Bejaia que nous proposons au classement. Une évaluation sur la base de critères, permettant d'avoir un aperçu de la valeur patrimoniale de ces objets va accompagner chaque fiche d'inventaire.

### **1. POUR UNE DEFINITION ET UNE RECONNAISSANCE GLOBALE DU PATRIMOINE DE BEJAIA**

Bejaia est une ville qui renferme de nombreux vestiges et qui a construit sa diversité morphologique et culturelle, dans le temps par juxtaposition et superposition des couches successives qui témoignent de son évolution, et permet la lecture directe de son histoire. La définition qui va suivre reflète le caractère patrimonial de cette ville à partir de laquelle nous allons tenter de le redéfinir.

La notion de patrimoine permet d'intégrer d'autres objets que ceux sélectionnés par les institutions ou autorités officielles : elle renvoie aux couches successives de lieux, telles qu'elles sont vécues et appropriées par les divers groupes de la société. Le patrimoine est ce qui nous a été transmis, il est constitué de tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît à travers un ensemble de valeurs qui constituent l'essence même du patrimoine, lui permettant de construire son identité. Ces valeurs sont telles que nous estimons qu'elles justifient une conservation, elles varient largement (esthétique, sociale, historique, etc.), peuvent être de type individuelles (attachement sentimental à un objet), ou largement collectives<sup>473</sup>. Le patrimoine est une entité vivante qui évolue, il ne traduit pas seulement notre passé mais interagit avec le présent<sup>474</sup>. Il est plus que la simple collection de biens, mais aussi le récit mouvant par lequel génération après

---

<sup>473</sup> V Stein « Créer dans l'existant : Sauvegarde du patrimoine et développement durable », département de géographie, université de Genève.

<sup>474</sup> Définition qui s'inspire de celle de la commission du patrimoine de Montréal 2004 et de V. Stein citée plus haut.

génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre et à ce qui l'unit au reste de l'humanité. C'est la trace des métissages et des apports successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité<sup>475</sup>.

## **1.2. Critères d'évaluation du patrimoine**

A partir de cette notion globale du patrimoine, et sur la base des recherches effectuées en littérature, archives, entretien et observation sur le terrain, nous proposons à la classification certains objets patrimoniaux au regard des critères suivants validés par les définitions établies par les documents internationaux préalablement présentés dans la première partie, chapitre I de cette étude (voir notamment la définition des valeurs patrimoniales) : Valeur historique et mémorial, valeur cognitive et scientifique, valeur économique, valeur artistique, valeur esthétique et valeur sociale.

## **1.3. Fiches d'inventaires de quelques éléments constitutifs du patrimoine culturel de Bejaia**

Il s'agit de dresser un descriptif qui identifie et caractérise le patrimoine de Bejaia à partir des fiches d'inventaires qui rassemble un ensemble de caractéristiques. La fiche-type que nous avons utilisée pour la présentation de l'inventaire sera établie sur la base du rapport présenté à la commission des biens culturels du Québec sur le projet d'inventaire du patrimoine immobilier de la nouvelle France<sup>476</sup>, dont nous nous sommes inspirés. Notre choix à été motivé par les qualités de la fiche et la diversité des paramètres qui la composent.

### **1.3.1. Les paramètres de la fiche d'inventaire**

Ces paramètres permettent une identification et un repérage des lieux : Situation géographique, localisation, l'état de conservation etc. De plus, elle met l'accent sur les aspects historiques, mémoriaux, les usages tandis que la plupart des fiches développent les caractéristiques architecturales, permettant dans certains cas de décrire de façon détaillée le bâtiment et son évolution, au détriment d'autres paramètres aussi important qui ont trait à l'histoire, la mémoire et les usages. Les composantes de la fiche présentée intègrent ces

---

<sup>475</sup> Alliance des villes européennes de culture : « Les indicateurs pour la valorisation du patrimoine, Guide méthodologique du patrimoine », les cahiers du réseau AVEC n°1 mai 2001 sous les presses de l'imprimeur Tolède 2001. P. 9.

<sup>476</sup> Alain Roy « Le projet d'inventaire du patrimoine immobilier de la nouvelle France cadre de planification. Rapport présenté à la commission des biens culturels du Québec et au ministère de la culture et de la communication du Québec » Québec, janvier 2000. P. 20-p27.

La fiche présentée dans ce rapport à été le résultat et la synthèse d'un travail de recherche mené par l'Inventaire général du ministère de la Culture et de la Communication de France et la comparaison des fiches d'inventaire des différentes banques de données patrimoniales existantes au Québec, élaboré pour la commission des biens du Québec sur l'inventaire du patrimoine culturel de la nouvelle –France.

données de façon à ce que même le patrimoine détruit dont il ne subsiste aucun vestige puissent faire l'objet d'une classification comme les lieux investis par la mémoire, les lieux repère associés à des événements ou des activités à différentes époques, de sites de bataille, de commerce et d'échange etc.

## **2. LES COMPOSANTES PATRIMONIALES DE BEJAIA**

Bejaia est connue pour son noyau historique composite, sa diversité paysagère exceptionnelle et ses édifices emblématiques. Celui-ci se compose :

### **2.1. L'Ensemble urbain**

Bejaia présente l'originalité d'une ville constituée de deux unités urbaines et patrimoniales, la haute ville et la basse ville séparées par la rupture naturelle du bois sacré et reliées par des parcours qui traversent son territoire depuis les temps les plus reculés. Ces deux entités entretiennent un lien très étroit avec le paysage et forment un ensemble patrimonial qui s'est construit au fil du temps et se caractérise par une diversité dans la forme, la situation géographique, les matériaux de construction que dans les pratiques sociales impliquant une fragmentation du territoire.

#### **2.1.1. La ville haute (camp supérieur)**

Centre historique de Bejaia qui correspondant aux périodes antiques, médiévale turque et coloniale. Ce noyau riche des interventions humaines les plus reculées dont témoignent les traces et vestiges d'appartenance différentes apparaît encore aujourd'hui enserré dans les limites du rempart Hammadite dont il subsiste quelques traces. Il est composé par:

##### **1. Un tissu urbain composite**

Résultant de la superposition des tissus XI<sup>ème</sup> XVI<sup>ème</sup> siècle propre à la Medina de Bejaia, mais surtout du tissu colonial du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle qui lui donna son aspect actuel. Il est composé des quartiers médiévaux dont les plus significatifs sont Bab El Louz et Karaman, des quartiers coloniaux dont le plus prestigieux est le quartier du front de mer formant la façade maritime.

##### **2. Un patrimoine architectural**

Caractérisé par une diversité typologique appartenant à des périodes différentes composé :

- ✓ **Des monuments** tels que : **Les remparts** (traces des remparts d'appartenance Hammadite, espagnole turque et colonial), **les portes** (médiévales et coloniales) et **les forts et batteries** (d'époque médiéval, turque et coloniale) ;
- ✓ **D'édifices publics** : **Les Hammams** de la période médiéval et turque, **les édifices publics** du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle (hôtel de ville, banque, tribunal, poste Arsenal, sous préfecture....) ;
- ✓ **D'ensembles architecturaux** : immeubles d'habitation et villas de l'héritage colonial du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle appartenant à des styles différents (néo classique, néo mauresque, art nouveau, art déco,...).
- ✓ **D'édifices religieux** : mosquées, zaouïas, mausolées, anciennes églises saint Joseph transformée en mosquée, et synagogues.

La ville de Bejaia avait depuis l'époque Hammadite un rayonnement intellectuel et religieux confirmé par la présence des innombrables savants musulmans et érudits religieux<sup>477</sup>, d'Orient et d'Andalousie, qui avaient choisit de s'y établir. Depuis ces temps une image hautement religieuse est associée à la ville jusqu'à nos jours, en souvenir de son rayonnement médiéval. Outre la fonction d'oratoire et de diffusion du savoir théologiques, les sites religieux qui étaient généralement situés sur les sommets des collines ou lignes de crêtes constituaient des lieux de ralliement des habitants, ou quartier général pendant la guerre, qui leur valurent d'être pris pour cible par l'ennemi et coûta la ruine et la destruction d'un grand nombre d'entre eux. C'est à partir de ces points que les attaques étaient menées contre l'occupant sous la bannière d'un cheikh. Pendant l'occupation française leur prise était alors la préoccupation majeure dès les premières années qui suivirent la prise de Bejaia afin de mettre un terme aux rassemblements hostiles et aux incessantes attaques des tribus environnantes, et y installer des blockhaus pour les surveiller. Ces lieux étaient parfois détruit comme le mausolée de Sidi Yahia El Kertoubi appelé Sidi « Maamar, ». Lorsqu'ils étaient préservés, ils donnaient lieu à des transformations pour ensuite être occupé. C'est le cas de la zaouïa de Sidi Touati qui fut transformée en caserne et occupé par les militaires, de la mosquée de Sidi Yahia qui fut restauré par le génie militaire puis affecté à la direction de la pêche<sup>478</sup>.

---

<sup>477</sup> Parmi les scientifiques et littéraires prestigieuses, versés dans tous les domaines de la connaissance : le métaphysicien Andalou Ibn Arabi, le mathématicien italien Leonardo Fibonacci, le philosophe catalan Raymond Lulle, l'historien « Tunisien » Ibn Khaldun, le Poète sicilien Ibn Hamdis,...., et les voyageurs Al-Idrissi, Ibn Battuta, Léon l'africain,...). Rappelons enfin que le Mahdi Almohade Ibn Tumert y déploya son activité réformatrice. Il en est de même pour les personnalités religieuses Sidi-Bou-Medienne, Sidi Touati, Sidi Yahia, Sidi Abdelmalek, Abou Mohamed Ben Abdelmalek, Abou Abdellah Mohamed Ben Ahmed El Afri El Kelai, Abou Zakarya El Merdjani El Mosli, Sidi Brahim El Bejaoui, Sidi Aïssa Ben Nacer, Sidi Bouali, etc.

<sup>478</sup>Op. Cité. L. C. Feraud : « Histoire de Bougie ».

Après l'indépendance ces lieux ne vont bénéficier d'aucune attention de la part des collectivités locale, hormis le tombeau de Sidi Touati et le mihrab d'ibn Toumert, malgré le rôle historique joué par ces lieux, leur forte charge symbolique et le support de pratiques sociales qu'ils constituent et qui caractérisent chaque lieu en fonction des croyances et des pouvoirs attribués « au saint ». Ainsi des pratiques particulières caractérisent ces lieux .par exemple Yemma Gouraya est visitée par les habitants pour ses pouvoirs de guérison de stérilité à condition de faire une offrande.

Aucune plaque commémorative n'existe afin de signaler et repérer ces lieux de mémoire qui sont pour la plupart dégradés et laissé a la charge de particuliers qui les exploitent souvent a des fins commerciales et les restaurent sans aucun encadrement professionnel ou financier, d'ou l'altération de leur caractères authentique. Certains sites épargnés par l'occupation coloniale ont été livré aux actes de vandalisme et de destruction par les islamistes salafiste comme c'est le cas de sidi Abderrahmane à Alger ou de Sidi Ouali à Bejaia.<sup>479</sup>

Les islamistes attribuent ces pratiques et croyances à des subsistances du culte païen proscrites par l'islam, c'est ce qui explique également le dédain et le manque d'intérêt des autorités pour ces lieux malgré leur forte charge symbolique, leur valeur historique, mémorial et Sociale.

### **3. Un patrimoine portuaire**

Composé du quai de débarquement, du débarcadère, entrepôts de marchandises, l'usine à chaux en friche aujourd'hui.

### **4. Le patrimoine paysager**

- Bois (bois des oliviers, bois sacré) ;
- Axes urbains bordés d'arbres, les escaliers urbains ;
- Les places (place de l'arsenal, la place Sidi Soufi, Gueydon, de la marine, Lumumba....) ;
- Balcons urbains (boulevard Amirouche, la rampe maritime) ;
- Squares, parc, espaces verts, plan d'eau ;
- Les cimetières musulmans chrétiens et juifs ;
- Les caps (cap carbon, Bouac Sigli) ;
- Les baies (aiguades, Sidi Yahia) ;
- Les parcours et sentiers pédestres.

---

<sup>479</sup> Entretien avec un membre de l'association sauvegarde du patrimoine de Bejaia.

La ville de Bejaia est riche en paysage urbain ou verdoyant compris dans l'ensemble urbain et aux alentours de celui-ci. L'ensemble de ces éléments qui composent le patrimoine paysager de la ville de Bejaia et lui donnent son identité contribuent à améliorer la qualité de vie en tant que facteur d'animation sociale et comme support de pratiques sociales, de pratique de nature qui renforcent l'attractivité de la ville et méritent une attention de la part des collectivités locales pour leur protection et leur mise en valeur.

○ **Les parcours**



Sentier des crêtes du cap carbon



Sentier de cap Bouac.



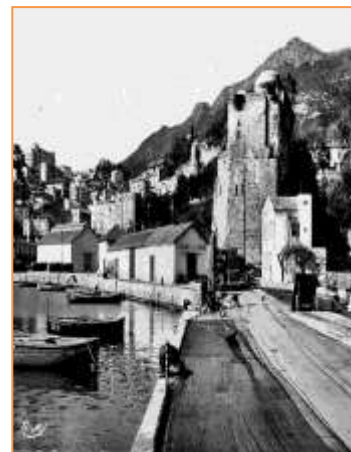
Sentier pédestre de La pointe sainte –Anne (Tamelah).



Chemin de l'enfer du Gouraya.



Parcours menant au mausolée de Sidi Aissa et à la baie des aiguades.



Parcours de la rade menant du fort Abdelkader à la baie de Sidi Yahia.

L'étude des modes de circulation et de l'usage des lieux reliés par des parcours quotidiens permet de penser la nécessaire articulation des espaces sociaux et physiques de la ville, l'appropriation des éléments paysagers et l'attachement intime qu'entretiennent les habitants avec le paysage sont présents. La mise en œuvre d'une méthodologie permettant d'appréhender cette dimension pourrait constituer une des perspectives de recherche à

approfondir. La prise en compte du paysage en termes de matérialité que de vécu ouvre un champ encore peu exploré. Les parcours que nous présentons<sup>480</sup> sont pour la plupart le prolongement des axes structurants de la ville haute, empruntés à pied par les habitants de Bejaia, comme lieu de promenade de loisir et d'échange comme nous le montrent les photos ci après. Ils représentent une des caractéristiques majeures de la ville de Bejaia à partir de la relation étroite qu'elle entretient avec son paysage.

## **5. Le patrimoine archéologique**

Il est représenté par les vestiges de la période punique et romaine.

### **2.1.2. La ville basse (ancien camp inférieur)**

Cette partie de la ville s'est construite sur les traces de l'ancien faubourg médiéval en contrebas du rempart ouest abandonné pendant l'occupation espagnole, qui connaîtra son grand développement à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'extension hors rempart de la ville coloniale. De l'ancien faubourg Abdel Hak il ne reste que le cimetière Hammadite du bois sacré, La mosquée sidi Abdel Hak et la place du 27e qui sera occupé par la cité de recasement de réfugiés installée par les Français après avoir séquestré leur terre. A partir du début de la colonisation La plaine sera le point sur lequel se concentrera l'attention des occupants pour des raisons sécuritaires Un commissariat, une maison d'arrêt, Une église, un square à la place de l'ancienne mosquée, et la gendarmerie y seront édifiés. Le quartier Khemis et Abdelhak seront recouverts par le tissu colonial urbain en damier dont la limite sera marquée par la gendarmerie. La construction de ce lieu de rassemblement et la nature des édifices qui y sont implantés n'est pas fortuite. Pendant les premières années de la colonisation Française la plaine était le théâtre de violents combats opposant les habitants des montagnes, et des tribus aux colons.

La ville basse est composée par :

- 1. Un tissu urbain colonial (le quartier Khemis) :** Caractérisé par un tracé géométrique en damier et l'alignement du bâti le long des rues propre à l'urbanisme colonial.
- 2. Un patrimoine architectural du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle :** Qui se compose de :

---

<sup>480</sup> Photos personnelles.

- **Monuments** tels que : **Les forts et les Blockhaus** de la ligne de défense d'occupation française : fort Clauzel, Lemercier, d'Oriac ...;
- **Edifices publics** : Le commissariat, la maison d'arrêt, la gendarmerie ;
- **Ensembles architecturaux** : immeubles d'habitation et villas de l'héritage colonial ;
- **Edifices religieux** : mosquées, zaouïas, mausolées, églises.

### **3. Un patrimoine paysager** : Qui se compose

- Bois sacré, le square de l'église ;
- Souk El Khemis ;
- Parcours du Boulevard Amirouche qui relie la ville haute à la ville basse et se superpose au parcours de la Soummam ;
- Place du 27<sup>ème</sup>, la place du jeu de boule ;
- Cimetières romain et Hammadite.

### **4. Un patrimoine industriel et ferroviaire**

Le patrimoine industriel est composé des usines de conditionnement du caroubier, figes sèches, raisins secs (en friche aujourd'hui), de câpres, unité de production de pâtes, de chocolat ,l'usine de pneumatique Michelin, des entrepôts commerciaux, (dont la plupart sont en friches ou détruit pour récupérer les assiettes foncières),et la gare ferroviaire encore fonctionnelle. Un projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine industriel permettrait de diversifier l'offre patrimoniale, de contribuer à la réappropriation collective de l'histoire industriel, du savoir-faire et de l'identité ouvrière du territoire de Bejaia.

#### **2.1.3. L'intérêt patrimonial de la ville basse**

##### **✓ La mémoire du lieu**

Cette partie de la ville est située dans la plaine qui était considérée comme le jardin de la ville médiévale cultivée avec soin par les habitants. La plaine est entourée de montagnes boisées. Outre la Soummam<sup>481</sup>, elle était traversée de plusieurs cours d'eau comme oued Sghir qui vient des hauteurs de la tribu des Mezzaia, et fait que la plaine du temps de la splendeur de Bejaia, était cultivée avec soin par les habitants. Au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, un voyageur de cette période décrit la ville comme étant : « *agréablement située sur une hauteur de manière à*

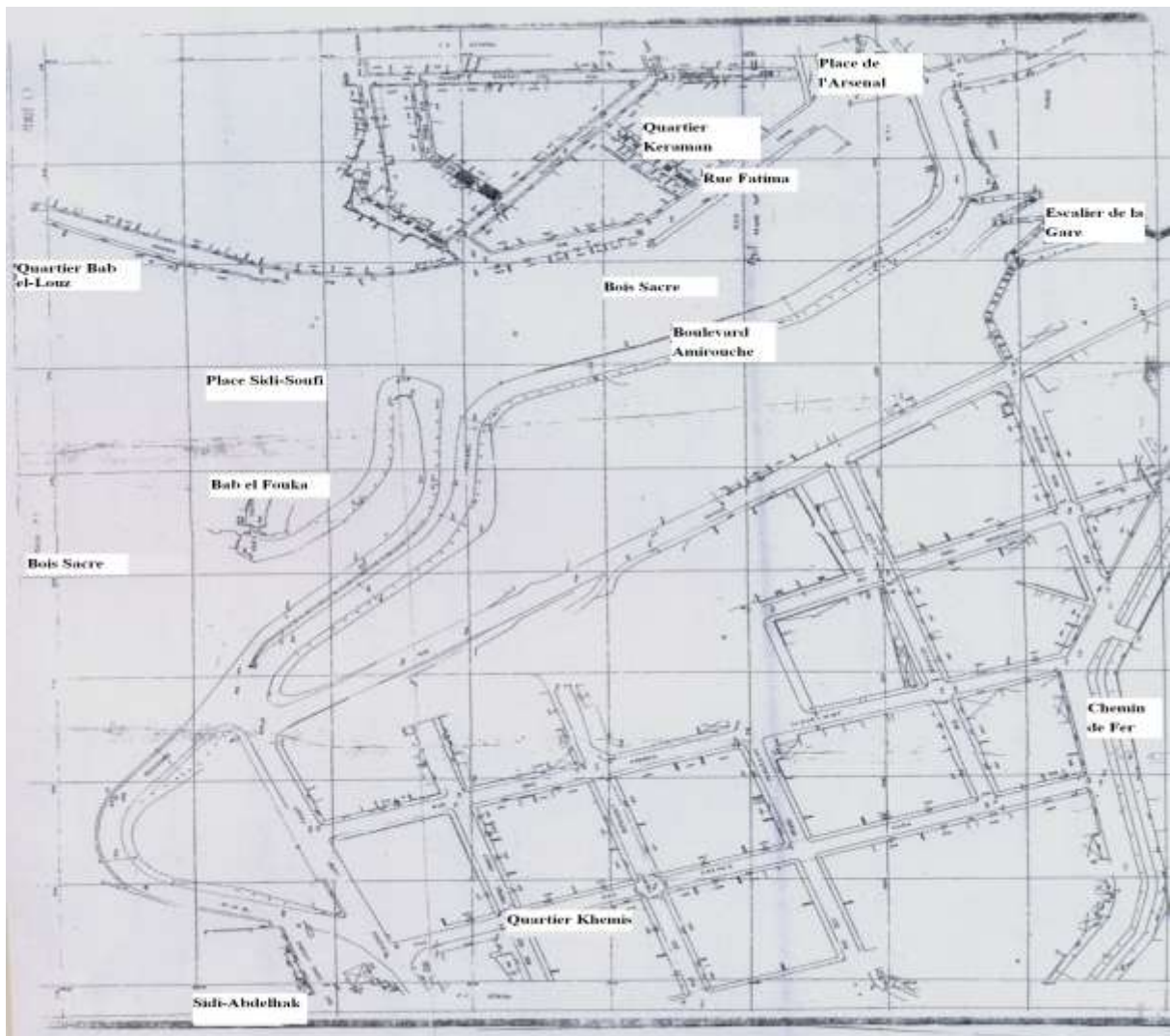
---

<sup>481</sup> Oued dont le cours passe en Kabylie avant de se jeter dans le golfe de Bejaia.

dominer la mer et une banlieue qui, enserrée entre les montagnes, a un circuit d'environ dix milles, est arrosée par des sources et des cours d'eau et renferme la plupart des jardins appartenant aux habitants »<sup>482</sup>.

### ➤ Souk El Khemis

Ce plateau qui s'étend au pied de la ville va abriter depuis les temps les plus reculés un marché hebdomadaire dit souk-El-Khemis (d'où le nom donné à ce quartier) où les habitants des tribus alentours constituées des Mezzaia, les Toudja, oued Abdel Djebbar venaient pour commercer avec les habitants de la ville, y vendre le fruit de leur récoltes et pour y acheter ce qu'ils ne pouvaient produire comme les cotonnades, les produits de mercerie et autres<sup>483</sup>.



**Figure.1.7.** : Plan cadastral .quartier Khemis (1891)<sup>484</sup>

<sup>482</sup> Op. Cité. Kitâb al- Istibsâr, trad. E. Fagnan sous le titre « l'Afrique septentrionale au XII<sup>ème</sup> siècle de notre ère, Constantine 1889 », pp. 32-33.

<sup>483</sup> Op. cité C. Feraud : « Histoire de Bougie » p. 29.

<sup>484</sup> Op .Cité Cadastre de Bejaia.

### ➤ **La place du 27<sup>ème</sup>**

Outre sa fonction commerciale, ce plateau est surplombé par un bosquet qui constitue une rupture végétale entre la ville haute et la ville basse, appelée bois sacré par les français. Le bois sacré abrite un cimetière d'époque romaine puis Hammadite et Hafside ou beaucoup de personnalités religieuses (Sidi Ouali considéré comme un des saints patrons de la ville) furent inhumées. Il est contigu au faubourg Abdel Hak et à la place du 27<sup>ème</sup> (Sab'a ou a'chrin)

Cette place était un sanctuaire un lieu sacré et symbolique où se tenait depuis les temps immémoriaux la prière annuelle du 27<sup>ème</sup> jour du ramadhan et un rituel à l'occasion de la nuit du destin (Laylat el Qadri) qui rassemblait une foule de visiteurs dont le nombre pouvait atteindre 20000 personnes. Le pèlerinage étant fort coûteux et pénible, le voyage se faisant par terre et par caravane, les habitants des contrées avoisinantes préféraient visiter les lieux dit saints de Bejaia qui lui vaudront le surnom de petite Mecque déjà du temps des Hammadites et donnera lieu à des pèlerinages locaux annuels.

### ➤ **Le parcours rituel effectué à l'occasion de la nuit du destin**

Les anciennes mosquées, oratoires, tombeaux de personnalités religieuses ou zaouïa étaient des lieux de rassemblement de nombreuses familles qui venaient prier, chanter les hymnes religieux et brûler de l'encens. Les pèlerins suivaient un parcours symbolique qui commence à l'entrée de la ville située à Bir Slem<sup>485</sup> ou puits de la paix à quelques kilomètres sur l'axe reliant Bejaia à Mellala, avec une halte au puits de Bir slem pour se désaltérer et se purifier avant d'entrer dans la ville, et se termine avec l'ascension du mont Gouraya qui revêt un caractère spirituel. A la nuit tombée, dès que l'heure de la rupture du jeûne



**Photo 1.7 :** Bir slem d'époque Hammadite.

---

<sup>485</sup> Puits de Bir slem non classé à ce jour n'a fait l'objet d'aucune attention de la part des autorités locales aucune expertise ou analyse n'a eu lieu afin de déterminer ses caractéristiques morphologiques et a même faillit être démoli au dire des habitants.

avait été annoncée par le canon de la Casbah, toute la ville s'illuminait des coups de feu retentissaient dans chaque quartier et les pèlerins se promenaient d'une chapelle à l'autre avec des torches à la main »<sup>486</sup>

Les lieux les plus visités sont le tombeau de Lalla Gouraya, Sidi Touati, Abou Zakaria (Sidi Yahia)<sup>487</sup>, Sidi Aissa Sebouki, Sidi Abdel Hak, Sidi Bouali à proximité duquel existe un puits appelé Zem-Zem de Sidi Mohamed Amokran. Aujourd'hui beaucoup de ces lieux Zaouïa, tombeaux, petites mosquées abritant la sépulture d'un saint, sont ruinés détruits ou tombés dans l'oubli. Les transformations, destructions consécutives aux différentes occupations de Bejaia, ainsi que le dédain des pouvoirs publics après l'indépendance vis-à-vis de ces lieux de subsistance de pratiques païennes condamné par l'islam officiel, combiné à la volonté d'éradication des formes de vénération locales, vont peu à peu couvrir les traces d'un grands nombres de ces lieux tandis que le reste sera ruiné et à l'abandon. Certains finiront par tomber dans l'oubli malgré leur forte charge symbolique et la signification que leurs attribuent les habitants. La dimension symbolique de la ville de Bejaia est liée avant tout, à la présence de ces saints et de leur lieux de sépulture, donc au religieux qui interfèrent dans la ville et dans la vie des habitants de Bejaia que nous estimons mériter une attention particulière pour leur reconnaissance en tant que patrimoine et leur protection parce qu'ils constituent des référents culturels et identitaire pour les habitants.

### ➤ **La plaine un lieu de résistance**

La plaine a depuis les temps immémoriaux était un lieu de résistance, de ralliement, de répression. Lieux des exécutions publics par les rois Hammadites, Hafsides puis coloniales (au niveau de la grande place du marché), lieux de combats et de révolte contre l'opresseur. C'est à partir de cette place qu'Abou Tachfin de la dynastie des Abdelouadide de Tlemcen assiégea la ville de Bejaia au début du XIII<sup>ème</sup> siècle et parvint à y pénétrer par Bab El Fouka. Les occupants espagnols comme français étaient fréquemment attaqués par les habitants des tribus voisines à partir de la plaine dès qu'ils s'aventuraient hors du rempart de la ville. La vallée de la Soummam est également le symbole national, le 20 août 1956, le Front de libération nationale (FLN) y tenait un congrès historique, à Ifri où les délégués définirent la stratégie de lutte armée et esquissèrent l'Algérie d'aujourd'hui (le 20 août fait partie des

---

<sup>486</sup> Laurent Charles Feraud : « histoire de bougie », édition Bouchene 2001.pp128-129.

<sup>487</sup> Monument non classé et en ruine. Selon El Ghobrini sidi yahia était une personnalité religieuse ayant vécue au XIII<sup>ème</sup> siècle à Bejaia.son tombeau est situé sur la baie de sidi Yahia, transformée pendant l'occupation française en direction de la pêche puis laissé à l'abandon.

principales commémorations nationales, avec le 5 juillet, jour de l'indépendance). Les différentes batailles qui se sont déroulées au niveau de la plaine après la prise de Bejaia par les français attestent de l'intérêt patrimonial de cette place en tant que lieu historique et de mémoire. L'axe majeur traversant la plaine depuis la plus haute antiquité reliant ainsi la ville intra muros à son hinterland sera proclamée rue de la liberté après l'indépendance traduisant ainsi la valeur symbolique historique et mémorial de la plaine. Le chapitre de l'histoire plus récente des événements du printemps noir de Kabylie en 88 d'abord puis plus récemment en 2001-2002 fera de la plaine le théâtre d'affrontements violents ou des dizaines de milliers de manifestants ont empêché les cérémonies officielles de commémoration du 5 juillet, témoin de la répression policière héritière des pratiques coloniales et de ses structures de répression encore fonctionnelles aujourd'hui qui jalonnent la plaine.

### ➤ **La rue de la liberté un parcours de la mémoire**

Outre le caractère économiques, symboliques et d'échanges, la plaine est le lieu de marginalisation, qui abritera l'ancien faubourg Sidi Abdelhak, le lieu de dualité, de démarcation entre deux entités urbaines et sociales que relie le parcours de la rue de la liberté. Ce parcours urbain structurant qui constitue le parcours de la mémoire parce que fréquenté depuis les temps immémoriaux, va de la ville haute intra-muros à la ville basse (ancien faubourg) et rattache la ville à son hinterland (la plaine). Il constitue encore aujourd'hui le parcours incontournable et permet l'articulation entre les deux entités urbaines de la ville. Il est également un lieu de rencontre de promenade, de déambulation et d'interactions sociales. Emprunté quotidiennement par les habitants de la plaine considéré (il n'ya pas longtemps avant le déplacement des populations du centre historique vers les quartiers périphériques) comme les « barania » qui veut dire ceux de l'extérieur en provenance de l'immigration et de l'exode rurale. Tandis que les habitants de la ville haute se disant citadins (beldiya), habitants de souche, s'accordant des liens identitaires prestigieux avec les andalous, les turques ou des liens identitaires symboliques fondée sur la filiation à une grande famille ou à un des innombrables saints inhumés dans la ville. Ces références résonnent comme le symbole de notabilité et de citadinité<sup>488</sup> rattaché à un lieu que Sidi Boumedine définit comme la possession des codes culturels, des manières d'être et de faire, de se comporter et de parler, qui permet à l'individu d'affirmer son appartenance à tel univers plutôt qu'à tel autre.<sup>489</sup> et qui

---

<sup>488</sup> R Sidi Boumedine « la citadinité une notion impossible » édit. Michel Lussault et Pierre Signoles in URBAMA (Unité de recherche sur l'urbanisme du monde arabe) fascicule de recherche : « La citadinité en question » n°29 1996. P. 49-56.

<sup>489</sup> .ibid.

souligne ainsi que la citadinité est un processus de symbolisation qui dématérialise la ville<sup>490</sup>. Cette dichotomie physique et sociale de la ville constitue une des particularités de Bejaia et implique des modèles d'identification différents. Pour reprendre Sidi Boumedine : « Qu'on le veuille ou pas, des formes complexes de manifestation des identités ont donc pour théâtre la ville ».

Cette caractéristique donne à la ville une dimension patrimoniale immatérielle qui apparaît à travers l'interférence du religieux et du symbolique dans la ville, les lieux et les pratiques, les rituels spécifiques s'y rattachant, sont des manifestations de l'appartenance Bougiottes au même titre que les codes de conduite, les attributs culturels, culinaires, linguistiques, musicaux qui soulignent les influences multiples, la richesse et la diversité culturelle de la ville de Bejaia.

## **2.2. Etat de conservation de l'ensemble historique de Bejaia**

L'ensemble historique urbain de Bejaia ne représente pas uniquement une concentration de bâtiments anciens, il est aussi le cadre où se déroule la vie quotidienne des habitants dans des quartiers dégradés notamment les quartiers de Bab El louz et Karaman. Cet ensemble urbain vivant et habité est aujourd'hui en déclin parce que non encore reconnu officiellement et non protégé. Ce déclin se traduit par la dégradation de son bâti, le vieillissement de ses infrastructures et le départ des propriétaires et des habitants ancrés vers la périphérie. Leur départ est consécutif à la décadence du noyau historique, ainsi qu'à l'éclatement des structures familiales.

## **2.3. Intérêt patrimonial de l'ensemble urbain de Bejaia**

Le sens du patrimoine de l'ensemble historique de Bejaia tel qu'il a été reconnu par l'UNESCO ne se révèle pas uniquement dans les qualités intrinsèques de son bâti mais aussi à travers des valeurs sociales et culturelles dont il est porteur, et à travers le religieux et le symbolique. Si le bâti n'a pas de valeur exceptionnelle et universelle en lui-même pour bénéficier d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, sa spécificité réside dans :

- ❖ une géographie unique caractérisée par sa rade exceptionnelle qui fera l'admiration des plus grands marins ;

---

<sup>490</sup>Nassima Dris, Sylvia Ostrowetsky « La ville mouvementée : espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger » édit. L'Harmattan, 2001.

- ❖ sa situation stratégique qui explique largement les conditions de développement de la ville et de son agglomération « *débouché de commerce intermédiaire entre Bône et Alger, et comme le meilleur mouillage de la côte d'Afrique*<sup>491</sup> ».

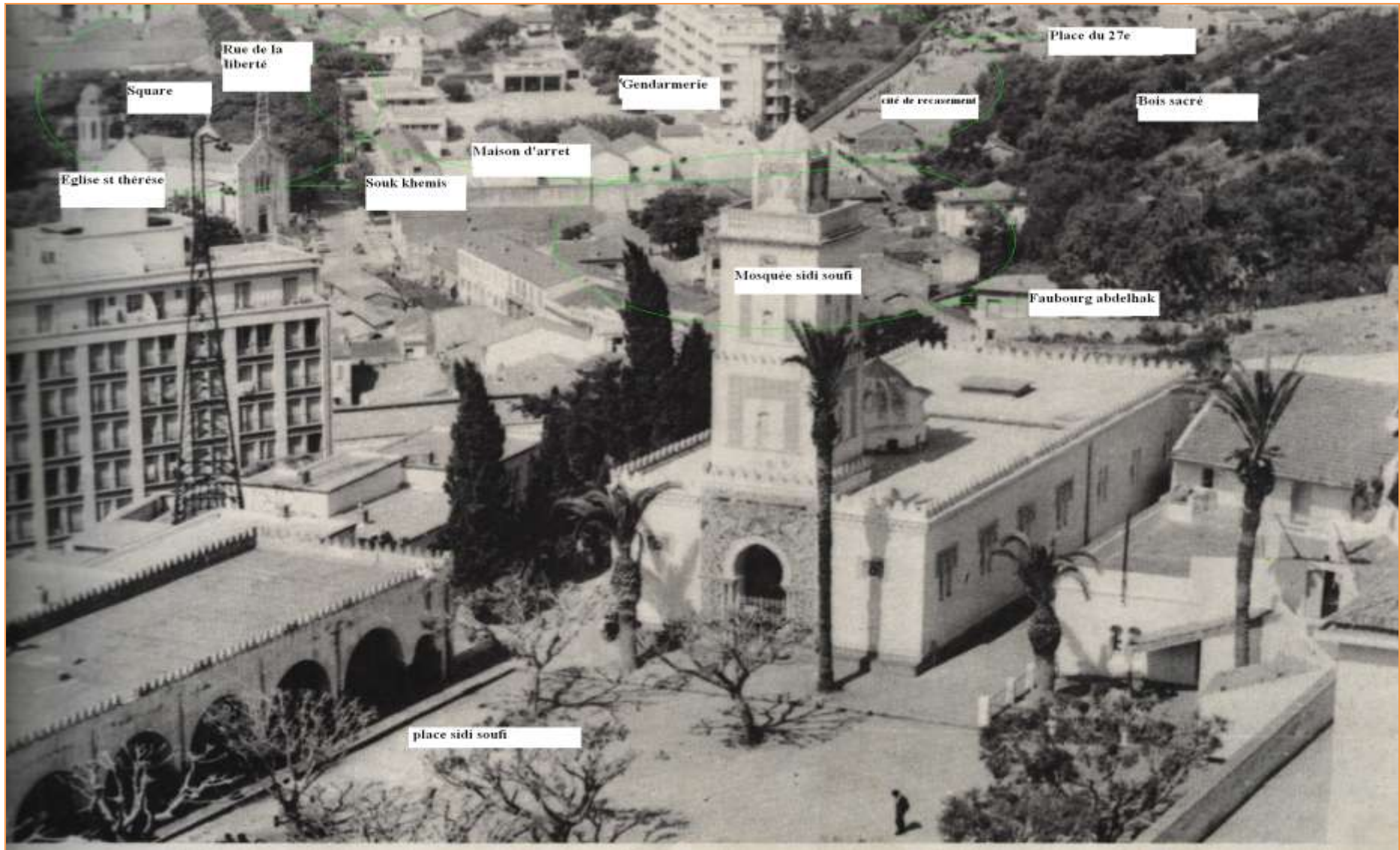
Sa spécificité sur le plan urbain est liée à :

- ❖ la complexité du tissu urbain composite, résultat de l'imbrication de plusieurs interventions qui témoignent des occupations ininterrompues et successives de la région sur 2000 ans d'existence ;
- ❖ la prédominance de la topographie sur le bâti ;
- ❖ l'interaction de ce bâti avec un paysage remarquable.

Ces différents critères nous amènent à proposer une classification de l'ensemble historique de Bejaia et son institution en tant que secteur sauvegardé au regard de la loi 98-04 et d'élargir le périmètre du secteur sauvegarde au delà des limites du rempart Hammadite en intégrant le quartier Khemis dont la valeur patrimoniale est avérée et au patrimoine colonial du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles qui constitue une composante fondamentale du patrimoine de Bejaia.

---

<sup>491</sup> Op. Cité. M. Daumas et F. Fabar « La grande Kabylie études historiques ».




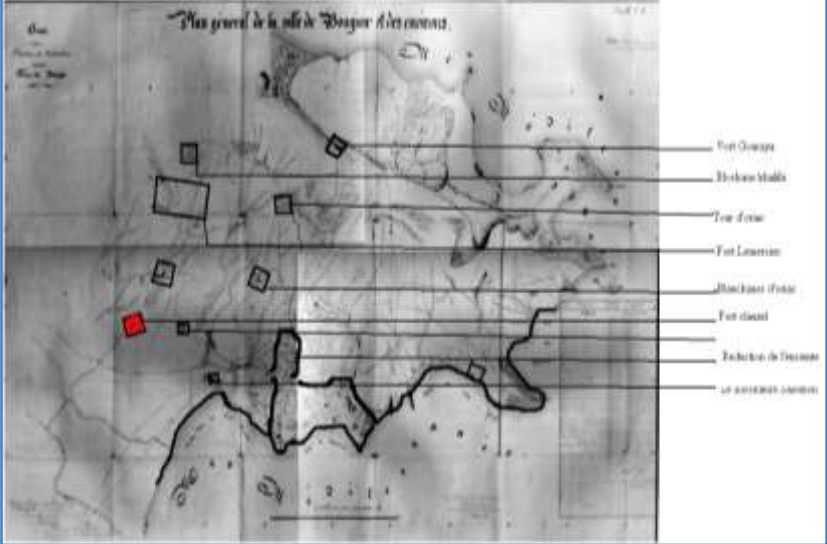
**Photo 2.7 :** Vue sur la ville haute et la ville basse (époque coloniale).

### 3. FICHES D'INVENTAIRE

#### Fiche d'évaluation du fort Clauzel.


Critères d'évaluation		Degrés d'importance
1. Valeur historique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ancienneté</li> <li>✓ Association à un événement important</li> <li>✓ Association à un personnage important</li> <li>✓ Qualité technique</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>**</p>
2. Valeur cognitive et scientifique.	✓ Educative	***
	✓ Recherche intellectuelle	***
	✓ Formation	
	✓ Savoir spécifique	
✓ Espèce particulière		
3. Valeur économique.	✓ Usage	***
	✓ Tourisme	
4. Valeur artistique.	✓ Chef d'œuvre d'art	***
	✓ Pédagogie des artistes	
	✓ Exemplarité (fortification)	
5. Valeur esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qualité paysagère</li> <li>✓ Qualité architecturale</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p>
6. Valeur sociale ou immatérielle.	✓ Symbolique (lieu de mémoire)	***
	✓ Spirituelle /religieuse	
	✓ D'échange et de rencontre	
	✓ Appropriation et usage	


\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    Faible valeur à mettre en évidence.

<b>FICHE D'INVENTAIRE DU FORT CLAUZEL.</b>	
<b>IDENTIFICATION</b>	
Nom	<b>Fort Clauzel</b> : Du nom du Maréchal Clauzel Gouverneur général d'Algérie pendant la colonisation française (1833-1962) qui a commandé sa construction.
Autre nom	 <p style="text-align: center;"><b>Photos 3.7</b> : Fort du Moulin Demous.</p>
Situation géographique.	 <p style="text-align: center;"><b>Figure 2.7</b> : Plan général de la ville de Bejaia (1846)<sup>492</sup>.</p> <p>Le fort Clauzel est situé à l'ouest de Bejaia à proximité de Dar Nacer<sup>493</sup> sur un mamelon de la crête du mont Gouraya à l'entrée des montagnes de la tribu des Mezzaia. Ce fort sera édifié à l'emplacement de l'ancien Moulin Maure appelé moulin Demous, dont la tour encore debout aujourd'hui.</p>
Localisation	✓ Wilaya de Bejaia, Daïra de Bejaia, Commune Bejaia
Propriétaire	✓ Domaine forestier de l'état
<b>DONNEES SUR LE SITE</b>	
Date d'édification.	Construit par le génie militaire français ordonné par le Maréchal Clauzel en 1835, après la prise de Bejaia en 1833 <sup>494</sup> .

<sup>492</sup> Plan général de la ville de Bougie et de ses environs établie par le Génie militaire français 1846. Source archives militaire.

Dar Nacer est situé à proximité de Bejaia, il fut le lieu de campement du roi Hammadite Al Nacer Béni Hammad après avoir quitté la Qalâa des Béni Hammad, pour superviser les travaux pendant l'édification de sa nouvelle capitale Hammadite Naceria en 1067 sur l'emplacement de Saldæ nom de la ville de Bejaia pendant la période romaine. C'est ce campement qui lui a valu le nom de Dar Nacer.

<p>Événement associées aux sites</p>	<p>Événement militaires du 8 novembre 1835, de la position de la tour Demous :</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cet événement correspond à la bataille qui eut lieu entre l'armée française et la tribu des Mezzaia, lors de la prise de la position Demous et de sa ligne de crête par l'armée française. Le maréchal Clauzel gouverneur général qui s'était rendu à bougie le 28 octobre 1835 sera témoin de cette attaque importante qui rassembla un millier de kabyles des différentes tribus à partir de la tour Demous et prouva l'importance de cette position et l'opportunité de son occupation. L'opération a été exécutée par le lieutenant colonel La Rochette pour l'occupation de la tour Demous et l'édification du fort.</li> </ul> <p>Ce point stratégique était la place de ralliement, le lieu de résistance locale et le théâtre de combats farouches entre les tribus environnantes notamment des Mezzaia et les troupes françaises pendant les premières années de la prise de Bejaia.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Occuper la position Demous était alors une opération stratégique importante permettant de couper court à tout rassemblement des tribus. Son occupation a eu lieu le 7 novembre de l'année 1835 après plusieurs batailles acharnées qui coûteront la vie à beaucoup d'algériens. Au cours de l'une d'entre elles se sont réunis 3000 combattants provenant des tribus environnantes.</li> <li>✓ Une autre attaque sera dirigée dans la même année par les cavaliers D'ou Rabah à leur tête le cheikh Amezian qui fut blessé pendant le combat à partir du mausolée de Sidi Maamar appelé par les français l'oasis du marabout vers la position Demous.</li> </ul>
<p>Personnalité associée au site</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Cheikh Amezian Ourabah chef d'une des familles influentes dans la région, blessé pendant le combat.</i></li> <li>✓ <i>Maréchal Clauzel</i> premier commandant en chef de l'armée d'Afrique nommé par le gouvernement du roi Louis Philippe témoin des événements.</li> </ul>
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ce fort fait partie de la ceinture de fortification détachée constituée du Fort Gouraya, du Fort Lemercier, de la Tour d'Oriac, du Blockhaus d'Oriac, du Fort du fossé, de la Redoute de la plaine et du Fort Salomon.</li> <li>✓ Cet ensemble qui fait de Bougie une place bien défendue et difficile à prendre est destinée à défendre la garnison française des attaques répétées des tribus environnantes</li> </ul>

<p>Matériaux utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le fort Clauzel est construit conformément aux fortifications coloniales. Il a la forme d'un quadrilatère protégé par un mur d'enceinte composé de bastion et de guérites disposées sur les quarts angles du quadrilatère. La porte monumentale sera marquée par un escalier en pierre et un arc plein cintre appareillé en brique de terre cuite.</li> <li>✓ Le fort composé de deux niveaux surmonté d'une terrasse va occuper le coté ouest du quadrilatère tandis que le reste sera occupé par la cour et la tour Demous.</li> <li>✓ Des bassins seront aménagés au fond de la cour.</li> <li>✓ Le système constructif est en mur porteur de pierre et de brique ;</li> <li>✓ La pierre de taille à la base des murs porteurs pour renforcer la résistance mécanique et la stabilité de l'ouvrage ;</li> <li>✓ La brique de terre cuite récupérée des édifices en ruine de Bejaia utilisée en surélévation ;</li> <li>✓ Le Mortier de chaux utilisé comme revêtement des murs. Les murs sont ensuite terminés avec un mélange de pierre en moellon et de mortier de chaux entrecoupé d'assise en brique de terre ;</li> <li>✓ La tour Demous sera construite en pierre de taille tandis que le parapet qui protège sa terrasse sera construit en brique de terre cuite. Un contrefort en béton d'époque coloniale va être construit pour sa stabilité (visible sur la photo ci-dessous).</li> </ul>
<p>Présence d'un patrimoine multiple sur le site (bâti ou non bâti).</p>	<div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p>La valeur patrimonial de ce lieu est liée à la présence de deux édifices monumentaux : La tour Demous d'époque médiévale et le fort Clauzel d'époque française. Le fort Clauzel sera construit à l'emplacement de l'ancien moulin d'époque médiévale autour de la Tour Demous, donjon datant de la période médiévale qui sera décrite dans les mémoires du colonel Daumas et du capitaine Fabar comme suit:</p> <p>« La position de Demous, et de sa tour formaient donc le pivot des opérations des kabaïles, devant Bougie. C'était à la fois un point offensif et défensif, une vraie citadelle, une sorte de quartier général des tribus. Élevée de 144 mètres au dessus du niveau de la plaine, ce donjon du moyen âge,</p> </div> </div> <p><b>Photo 4.7 : Tour Demous.</b></p>

	<p><i>naguère à vue sinistre, est à une demi lieue de la ville en suivant les pentes des montagnes.</i> »<sup>495</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence d'une source Ain-el- yak'out (la source du diamant) près de cet ensemble ;</li> <li>✓ Le parcours ancien menant du fort Clauzel à Sidi Touati ;</li> <li>✓ Les vues panoramiques à partir du fort et de la tour sur la ville haute, le paysage maritime, la baie de Bejaia et la plaine qui vaudra à cet emplacement sa qualité stratégique et d'être occupé.</li> <li>✓ Grotte habitée à l'époque préhistorique, près du Fort Clauzel, au N.-O. de Bougie<sup>496</sup></li> <li>✓ Caveau taillé dans le roc, non loin du Fort Clauzel</li> </ul>
Fonction actuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Edifice squatté par une famille non logée<sup>497</sup>, qui multiplie les demandes de logement afin de quitter les lieux, mais en vain.</li> </ul>
Fonction d'origine	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fortification militaire d'époque française, occupée par les soldats des 2 bataillons d'Afrique. Il sera transformé en prison et en lieu de torture.</li> <li>✓ La tour servira comme cachot pour les prisonniers de guerre.</li> </ul>
Valeur d'intégrité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La présence du fort et de la Tour.</li> <li>✓ Archive militaire française de l'armée de terre et ouvrages historiques cités plus bas relatant les événements historiques qui se sont déroulés sur ce site.</li> </ul>
Statut juridique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Néant, site non classé qui n'a bénéficié d'aucune protection jusque là, malgré sa situation à l'intérieure d'une aire protégée, le parc national du Gouraya (PNG).</li> </ul>
Intérêt patrimonial	<p>Ce monument ne figure pas sur la liste du patrimoine national malgré son intérêt patrimonial avéré et attesté à travers les rapports militaires français et la mémoire collective qui témoigne de l'événement historique majeur qu'est la prise de Bejaia par les français et de la résistance locale à l'occupation coloniale.</p> <p>La valeur patrimoniale du fort et de la tour Demous est fondée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'histoire et la mémoire collective du lieu relative aux événements qui s'y sont déroulés ;</li> <li>✓ sa position stratégique : Point offensif et défensif ;</li> <li>✓ son ancienneté ;</li> <li>✓ son architecture ;</li> <li>✓ la fréquentation du site par d'innombrables visiteurs et touristes locaux et étrangers (japonais, français ...) malgré son état de squatte et lui confère par conséquent une valeur touristique et économique non négligeable<sup>498</sup>.</li> </ul>
Etat de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La tour et le fort Clauzel (vues avec fissures profondes visibles sur les murs porteurs) se trouvent dans un état de dégradation avancé pour faute d'entretien, qui met en danger les squatteurs et les visiteurs, attesté par les différentes dégradations observées sur le</li> </ul>

<sup>495</sup> Op. Cité. M. Daumas colonel de spahis et directeur central du bureau des arabes à Alger, et par M Fabar capitaine de l'artillerie « La grande Kabylie, études historiques, note d'événement militaire devant Bougie du 7 au 19 novembre 1835 » édit hachette, 1847. p. 441.

<sup>496</sup> Op. Cité. Stéphane Gsell « Atlas archéologique de l'Algérie », édit Ancienne librairie Thorin et fils 1901.

<sup>497</sup> Entretien avec les occupants des lieux en juillet 2008.

<sup>498</sup> Témoignages recueillis auprès des occupants du fort et des habitants de Bejaia.

site. Dégradations liées au temps, au manque d'entretien et au phénomène de squatte ;



✓ Altération du mur de la tour Demous à cause de la disparition partielle du revêtement qui fait apparaître l'appareillage en brique de terre cuite d'époque médiévale ;

✓ Fissure importante sur le mur de la terrasse du donjon menaçant de s'écrouler ;

✓ Effondrement du palier de l'escalier en pierre au niveau de l'entrée.



<p>Sources documentaires et historiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Daumas, M. Fabar « La grande Kabylie, études historiques, note d'événement militaire devant Bougie du 7 au 19 novembre 1835 » édit hachette, 1847...p. 441.</li> <li>2. Stéphane Gsell « Atlas archéologique de l'Algérie », édit Ancienne librairie Thorin et fils 1901.</li> <li>3. Louis Salvador de Habsbourg : « Bougie, la perle de l'Afrique du nord ». traduction de Viviane Jambert, préface Jacques Augarde Edition L'Harmattan, 1999</li> <li>4. L. C. Feraud : « Histoire de Bougie » édit Bouchene, Paris 2001.</li> <li>5. E. Lapene « vingt six mois à Bougie », édit Bouchene, Paris, 2002</li> </ol>
--	--

## Fiche d'évaluation du fort Abdelkader

<b>Critères d'évaluation</b>		<b>Degrés d'importance</b>
1. Valeur historique et mémorial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ancienneté</li> <li>✓ Association à un événement important</li> <li>✓ association à un personnage important</li> <li>✓ Qualité technique-</li> </ul>	*** *** *** ***
2. Valeur cognitive et scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Educative</li> <li>✓ Recherche intellectuelle</li> <li>✓ Formation</li> <li>✓ Savoir spécifique</li> <li>✓ Espèce particulière</li> </ul>	***  ***  ***
3. Valeur économique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Usage</li> <li>✓ Tourisme</li> </ul>	*** ***
4. Valeur artistique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chef d'œuvre d'art</li> <li>✓ Pédagogie des artistes</li> <li>✓ Exemplarité (fortification)</li> </ul>	***  ***
5. Valeur esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Qualité paysagère</li> <li>✓ Qualité architecturale</li> </ul>	*** ***
6. Valeur sociale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Symbolique (lieu de mémoire)</li> <li>✓ Spirituelle /religieuse</li> <li>✓ D'échange et de rencontre</li> <li>✓ Appropriation et usage</li> </ul>	*** *** *** ***

\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    Faible valeur à mettre en évidence.

**FICHE D'INVENTAIRE DU FORT ABDELKADER.**

**IDENTIFICATION**

Noms



**Photo 5.7 :** Fort Abdel kader.



**Figure 3.7 :** Lithographie du fort compris dans le rempart Est Hammadite.

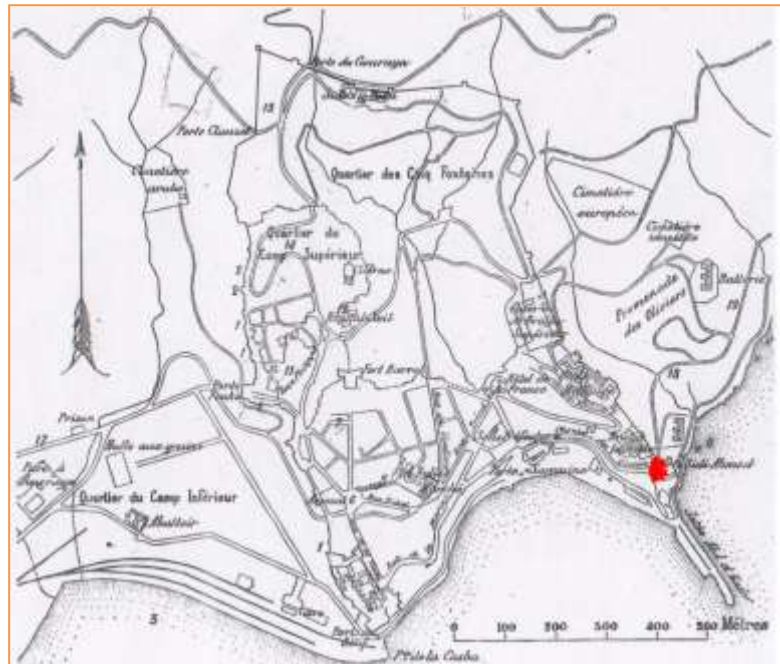
- ✓ **Fort Abdel Kader** du nom d'un personnage mythique et du saint patron de la ville et du golfe de Bejaia.
- ✓ **Hisn Bahr** : appellation sous le règne Hammadite.
- ✓ **Fort Vêrgélète** sous occupation française.

Situation  
Géographique.



**Photo 6.7 :** Fort Abdelkader.

Le fort de la mer actuel bordj Abdelkader est situé du coté Est de la ville sur la pointe du contrefort de Bridja, qui s'élève de 145 m<sup>499</sup> au dessus de la mer qui compose cet ensemble naturel et se prolonge vers la mer par la pointe du fort Abdelkader, dominant le paysage maritime et portuaire. Il est situé entre l'anse de Sidi Yahia et le port de débarquement ou ancien port de Charles Quint.

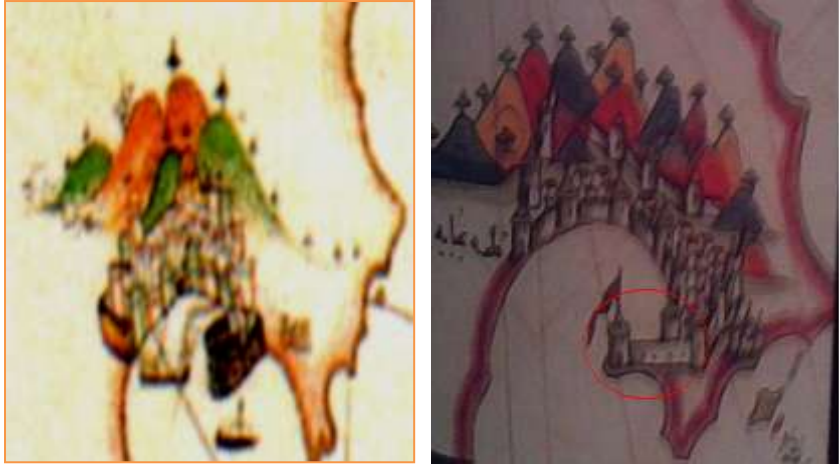



**Figure 4.7 :** Plan cadastral de 1891.



Localisation	✓ Wilaya de Bejaia.
	✓ Daïra de Bejaia.
	✓ Commune .Bejaia.
Propriétaire	✓ Domaine public de l'état, ministère de la défense.
<b>DONNEES SUR LE SITE</b>	
Date d'édification du fort	<p>✓ La première édification du fort date du règne Hammadite au XI<sup>ème</sup> siècle. Le fort Hisn Bahr fera partie du système de fortification Hammadite et de l'impressionnant rempart construit en 1067-68 par le souverain Hammadite El Nacer, identifié par les historiens et géographes de l'époque médiévale en visite à Bejaia comme El Idrissi, Nemeyri, Léon l'Africain, Marmot, De Beyle et autres.</p> <p>✓ Le fort sera détruit pendant la prise de Bejaia par les</p>

<sup>499</sup> Op. Cité. Edouard Lapine « vingt six mois à Bougie ou collection de mémoire sur sa conquête, son occupation et son avenir», notice historique, morale politique et militaire sur les kabailles. Editions Bouchene, paris, 2002.

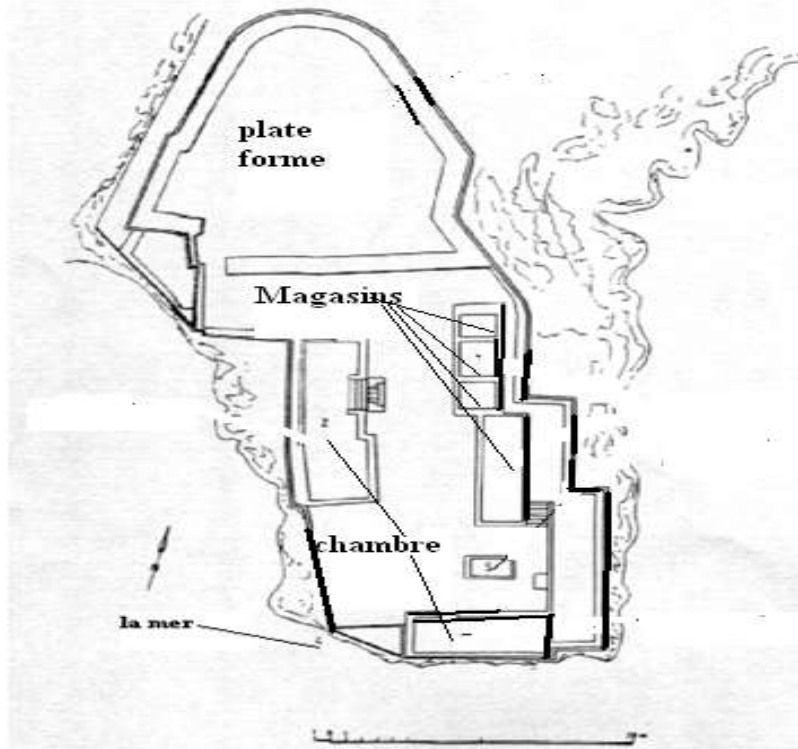
Edouard Lapénele était lieutenant colonel d'artillerie, auteur des événements militaire devant Toulouse en 1814, et un des précédents commandants supérieure à Bougie.

	<p>espagnoles puis restauré et réaménagé pour accueillir la garnison espagnole en 1510 qui l'occupèrent jusqu'à l'intervention Turque en 1555.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p><b>Figures 5.7 :</b> Iconographies exécutées par Piri Reis (XVI<sup>ème</sup> siècle) avant l'occupation espagnole.</p> <p>La carte dessinée par Piri Reis nous montre clairement l'occupation de la pointe Abdel Kader par un monument défensif compris dans la muraille Hammadite.</p>
<p>Evénement associés aux sites</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p><b>Figure 6.7 :</b> Gravure de la prise de Bougie par les espagnoles exécutée par Vermeyer en 1551<sup>500</sup>.</p> <p><b>Evénements historique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prise de Bejaia par les espagnols en 1510 pendant laquelle le fort va constituer un des plus importants points défensifs de la ville qui lui permettra de résister pendant plusieurs jours. Le fort sera bombardé par les Batteries espagnoles disposés sur la crête du cap Bouac afin de neutraliser la résistance locale, occasionnant des altérations importantes.</li> <li>✓ Le fort sera bombardé en 1515 par les frères Barberousse lors de leur première tentative contre les espagnoles occasionnant</li> </ul>

<sup>500</sup> Source Bibliothèque nationale de France.

	<p>la destruction de l'imposante tour perceptible sur la restitution des fortifications de De Beylié (Iconographie du milieu).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Occupation Turque le fort sera bombardé en 1555 pendant cinq jours.</li> <li>✓ Prise de Bejaia par les français en 1833.</li> </ul> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;"> <p><b>Figures 7.7 :</b> 1. Iconographie du fort Abdelkader de l'époque Turque. 2. Reconstitution de la fortification Hammadite de De Beylié.</p> </div>
<p style="text-align: center;">Personnalité associée au site</p>	<p>Abdelkader est une des personnalités religieuses de Bejaia dont on connaît peu de chose qui sera considéré par les habitants de cette ville comme un saint. Ce religieux va élire domicile au niveau du fort en tant que lieu d'Hermitage.</p> <p>Une légende populaire des temps anciens raconte que Sidi Abdel Kader Djilali était le saint qui veillait sur la ville de Bejaia, mais devant le pouvoir et l'avidité de la mer qui érode de plus en plus les terres environnantes, il convoqua les 98 saints de la région auxquels il demanda de veiller sur la ville en repoussant la méditerranée.</p> <p>Depuis la mort du saint homme une image hautement religieuse est associée au fort qui va dès lors changer de vocation pour devenir lieu de culte et destination de pèlerinage.</p> <p>Depuis des siècles, chaque mercredi, le lieu s'anime par les innombrables visiteurs qui prennent possession des lieux pour demander une guérison, se confesser et quêter la rémission d'un pêché.</p> <p>Actuellement ce lieu symbolique à perdu de sa signification depuis son occupation par les militaires privant ainsi les habitants de Bejaia de leur destination favorite.</p>

Description



**Figure 8.7 :** Plan du fort Abdel Kader exécuté par le génie militaire français 1833-34.

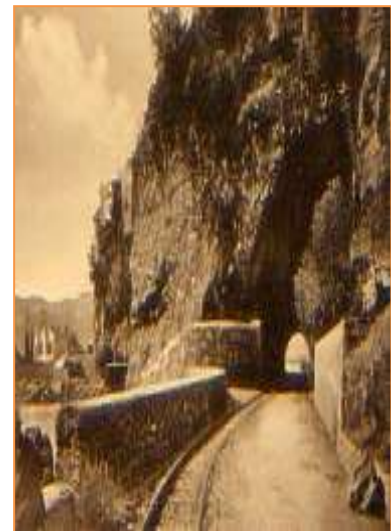
- ✓ Le Fort Abdel Kader sera décrit dans les rapports du génie militaire français sur la place de bougie établi par le colonel Lemerrier en 1833 après la prise de Bejaia puis un deuxième rapport sera établie avec plus de précisions en 1834 faisant état d'un rectangle irrégulier de 56 m de long sur 18 m de large. Le fort sera composé de :
- ✓ Un niveau souterrain destiné à des magasins en forme de voûtes qui sert à l'artillerie. Cet espace est organisé en plusieurs niveaux reliés par des escaliers.



Matériaux utilisés.





- ✓ Un Rez-de chaussée composé de chambres pouvant abriter 50 hommes ;
- ✓ Une terrasse ou plate forme qui s'arrondie au nord et dont le parapet percé d'embrasures orientées de façon a défendre la partie nord de la ville, l'anse de sidi Yahia à l'est et le quai de débarquement à l'Ouest ;
- ✓ Ce fort renferme également la maison et le tombeau de Sidi Abdelkader lieu de recueillement des habitants de Bejaia ;
- ✓ Un tunnel creusé sous le fort par le Génie militaire français facilitant la circulation vers l'anse de Sidi Yahia.




**Photos 7.7 :** Tunnel creusé sous le fort.

- ✓ Le système constructif est en mur porteur de pierre et de brique en terre cuite ;
- ✓ Maçonnerie en moellons et brique de terre cuite alternées ;
- ✓ Le mortier est à base de chaux aérienne.

	 <p style="text-align: center;"><b>Photos 8.7 : Matériaux de construction utilisés pour la construction du fort.</b></p>
<p>Présence d'un patrimoine multiple sur le site (bâti ou non bâti).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence du tombeau de Sidi Abdelkader qui est un lieu de recueillement des habitants de Bejaia tous les mercredis avant la sécurisation du site et son occupation par les militaires ;</li> <li>✓ Citerne romaine retrouvée pendant l'occupation française attestant de l'occupation antique du site ;</li> <li>✓ Le tunnel creusé sous le fort menant à la brise de mer ;</li> <li>✓ Les vues panoramiques à partir du fort et de la tour sur la ville haute, le paysage maritime, la baie de Bejaia et la plaine qui vaudra à cet emplacement sa qualité stratégique et d'être occupé.</li> </ul> <p>Ces vues constituent une des composantes du patrimoine paysager de Bejaia à préserver.</p>
<p>Fonction actuelle Fonction d'origine</p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Site sécurisé et occupé par l'armée depuis peu ;</li> <li>✓ Fortification militaire qui sera occupé par les garnisons espagnoles, puis turques et françaises ;</li> <li>✓ Il servira à l'époque française de cachots et lieu de torture pour les prisonniers de guerre.</li> </ul>
<p>Valeurs D'intégrité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La présence du fort, des citernes romaine et du tombeau ;</li> <li>✓ Archive militaire française de l'armée de terre et ouvrage historiques cités plus bas relatant l'événement historique qui se sont déroulés dans ce site.</li> </ul>
<p>Statut juridique (en vertu de la loi sur la protection des biens culturels).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Néant, site non classé n'a bénéficié d'aucune protection jusque là.</li> </ul>

Intérêt patrimonial	<p>Ce monument ne figure pas sur la liste du patrimoine national malgré son intérêt patrimonial avéré et attesté à travers les rapports militaires français et la mémoire collective qui témoigne de l'événement historique majeur qu'est la prise de Bejaia par les français et de la résistance locale à l'occupation coloniale.</p> <p>Sa valeur patrimoniale est fondée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'histoire et la mémoire collective du lieu relative aux événements qui s'y sont déroulés ;</li> <li>✓ Témoin de la résistance locale aux différentes attaques de la ville de Bejaia ;</li> <li>✓ Position stratégique : une situation géographique à caractère défensif comme point dominant la rade de Sidi Yahia l'anse de débarquement du port et le parcours de la rade en contrebas du rempart sud vers la mer, qui reliait à l'époque Médiéval avant leur disparition, la porte de la casbah à Bab El Marsa en passant par le fort Abdelkader ;</li> <li>✓ Son ancienneté, fondation remontant à l'époque Hammadite ;</li> <li>✓ Son architecture ou se mêle trace hamadite, espagnole turque et française ;</li> <li>✓ La Fréquentation du site par d'innombrables visiteurs et touristes locaux et étrangers pour sa beauté, ses qualités esthétiques et ses vues panoramiques qui lui confère par conséquent une valeur touristique et économique non négligeable<sup>501</sup>.</li> <li>✓ Sa valeur symbolique en tant que lieu de recueillement sur la tombe de Sidi Abdel Kader donnant lieu à des rituels et pratiques locales.</li> </ul>
Etat de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fort Abdelkader monument non classé, « la demeure de Sidi Abdelkader est en état d'abandon et la projection de nouvelles bâtisses (garde côtes) pesant très lourd sur les structures inférieures nuit à sa stabilité ;</li> <li>✓ Prolifération de végétation sur les murs extérieurs ;</li> <li>✓ Infiltration des eaux pluviales ;</li> <li>✓ Absence d'entretien et apparition de fissures et diverses détériorations constituent autant de menaces à la structure du Fort ;</li> <li>✓ Fissure profonde sur le mur ;</li> <li>➤ Apparition de nouveaux matériaux comme le béton et la brique en terre cuite trouée</li> </ul>

	
<p>Sources documentaires et historiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. De Beylié : La Kalaa des Béni-Hammad, une capitale de l'Afrique du Nord, Paris 1909, p. 105.</li> <li>2. R. Brunschvig : la Berbérie orientale sous les Hafsides de l'origine à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, T 1 et 2, Maisonneuve, Paris 1940-1947.</li> <li>3. Ch. Feraud : Notes sur Bougie, Occupation espagnole, revue africaine n°3 1858.</li> <li>4. Louis Salvador de Habsbourg. « Bougie, la perle de l'Afrique du nord ». traduction de Viviane Jambert, préface Jacques Augarde Edition L'Harmattan, 1999.</li> <li>5. L.C. Feraud : Histoire de Bougie » édit Bouchene, Paris 2001.</li> <li>6. Edouard Lapene : « vingt six mois à Bougie », édit Bouchene, Paris 2002.</li> <li>7. Cheikh Abû Ali El-Mérini : Unwân El-Akhbar, trad. Ch. Feraud « Exposé des évènements qui se sont passés à Bougie », In revue Africaine n°70.</li> <li>8. Marmol, IFRIQUIA, T. 2, édition Dar Linacher El Malârifa, Rabat, 1989, p. 380.</li> </ol>

## Fiche d'évaluation de la mosquée sidi Mohamed Amokran

Critères d'évaluation/		Degrés d'importance
1. Valeur historique.	➤ Ancienneté	***
	➤ Association à un événement important	*
	➤ association à un personnage important	***
	➤ Qualité technique-	*
2. Valeur cognitive et scientifique.	➤ Educative	**
	➤ Recherche intellectuelle	
	➤ Formation	
	➤ Savoir spécifique	
	➤ Espèce particulière	
3. Valeur économique.	➤ Usage	***
	➤ Tourisme	**
4. Valeur artistique.	➤ Chef d'œuvre d'art	
	➤ Pédagogie des artistes	
	➤ Exemplarité	
5. Valeur esthétique.	➤ Qualité paysagère	***
	➤ Qualité architecturale	
6. Valeur sociale ou immatérielle.	➤ Symbolique	***
	➤ Spirituelle /religieuse	***
	➤ D'échange et de rencontre	***
	Appropriation et usage	***

\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    \*Faible valeur à mettre en évidence.

## FICHE D'INVENTAIRE DE LA MOSQUEE DE SIDI MHAMED AMOKRAN.

### IDENTIFICATION

Nom



**Photo 9.7:** Mosquée Sidi Mhamed Amokra.

Situation géographique.

Le site de Sidi Mohamed Amokran est implanté sous le rempart ouest de la ville intra –muros à la lisière du bois sacré dans le djebel Khalifa. Il est situé au croisement de l'ancien parcours romain menant à l'ouest à la tour du moulin Demous et au fort Clauzel et à l'est au site de Sidi Touati. Cette mosquée est enfouie au milieu d'un bosquet d'oliviers qui abrite également un des plus anciens cimetières musulman de Bejaia

Localisation

- ✓ Wilaya de Bejaia
- ✓ Daïra de Bejaia
- ✓ Commune Bejaia

Propriétaire

- ✓ Domaine public de l'état.

### DONNEES SUR LE SITE

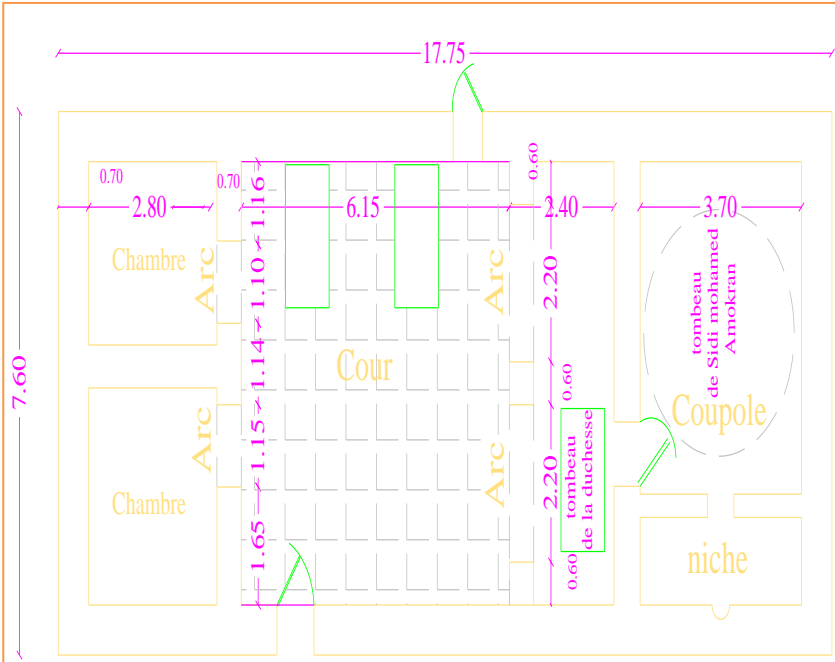
Date d'édification

L'édification de cette mosquée remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle à l'époque Turque mais sans précision de date.

Evénement associés aux sites

Personnalité associée au site

- ✓ **Sidi Mohamed Amokrane** : chef spirituel et religieux de la localité de Berbacha au XVI<sup>ème</sup> siècle qui s'établira à Bejaia. Charles Féraud le désigne comme étant le personnage religieux qui exerça le plus d'influence dans le massif montagneux compris entre Bejaia et Jijel, et que les turcs s'allièrent pour étendre leurs relations dans la région. De plus il donne une liste des différents quartiers qui existait avant la conquête espagnole, parmi lesquels nous

	<p>retrouvons le quartier de sidi Mohammed Amokrane<sup>502</sup> qui vint habiter à Bejaia jusqu'à sa mort. Selon le même auteur il était de la famille des Mokrani<sup>503</sup>, seigneurs religieux puis politiques de la Medjana, et petit fils de Abdel Aziz le guerrier intrépide et chevaleresque tant vanté par Marmol et qui opposa une résistance à l'agression Turque.</p> <p>Sidi Mohamed Amokrane joua un rôle important de conciliateur entre les turcs et les populations locales qui leur étaient hostiles. Les Turcs entrèrent en relation avec lui afin d'étendre leur influence dans la région.</p> <p>Parmi les personnalités associées au site nous comptons également :</p> <p style="text-align: center;"><b>✓ La comtesse de Beaumont</b></p> <p>Présence dans la mosquée de la sépulture de la comtesse de Beaumont née Zebida Ben Tahar Ben Ghana, une autochtone qui vendait des œufs au comte de la Bouniniere De Beaumont Antonin Emile Jule (né en 1838 à Paris) et qui finit par l'épouser<sup>504</sup> en 1876<sup>505</sup> à Bejaia<sup>506</sup> il s'agit de la comtesse du château d'Aokas.</p> <p>selon la mémoire locale, la mosquée sera restaurée par la comtesse qui demandera à y être inhumé.</p>
Description	 <p style="text-align: center;"><b>Figure 9.7 : Vue en plan de la mosquée<sup>507</sup>.</b></p>

<sup>502</sup> Op. Cité Laurent Charles Feraud : « Histoire de Bougie », pp 86-119.

<sup>503</sup> Un de leurs ancêtres Si Ahmed Ben ABD er Rahman fonda au XVI siècle un petit royaume kabyle dont la capitale était la Kalaa des Béni Abbas.

<sup>504</sup> Propos recueillie auprès de la gardienne du lieu.

<sup>505</sup> Archives de la mairie de Bougie.

<sup>507</sup> Relevé réalisé en août 2008.

La mosquée est d'aspect simple et modeste composé d'un niveau dépourvue de toute ornementation. Elle est de forme rectangulaire de presque 18 m de long sur 8 m de large. L'espace est composé d'un patio délimité du côté droit par une galerie ornée d'arcs plein cintre donnant sur la salle dotée d'une coupole ou se situe le tombeau de sidi Mohamed Amokrane, et d'une niche obscur ou il passait des heures à la prière.



**Photos 10.7 :** Vue sur la coupole et les chambres.

Le côté gauche sera composé de deux chambres surélevé par rapport à la cour dont les portes sont dotées d'arcs en ogive.





**Photos 11.7 :** Vue sur la galerie où sera enterrée la comtesse de Beaumont.

Hormis la tombe du saint, nous retrouvons également deux tombes dans la cour dont l'une d'époque turque sera garnie d'une pierre tombale en marbre sculptée de caractère en langue arabe.

La comtesse de Beaumont sera inhumée dans la galerie identifiée par une pierre tombale.

<p>Matériaux utilisés.</p>	 <p><b>Photos 12.7:</b> Revêtement avec de la faïence d'origine mauresque aux motifs floraux ou géométriques.</p> <p>Appareillage en brique de terre cuite du pilier de 0,70 cm d'épaisseur supportant l'arc plein cintre de la galerie.</p>
<p>Présence d'un patrimoine multiple sur le site (bâti ou non bâti).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Présence du tombeau de Sidi Mohamed Amokrane</b> qui est un lieu de recueillement des habitants de Bejaia tous le mardi ;</li> <li>✓ <b>Cimetière de sidi Mohamed Amokrane</b> d'époque turque situé derrière la mosquée ;</li> </ul> <p>Ancienne tombe d'époque médiévale au sein du cimetière orné de carreaux de faïences à motifs floraux de la même époque.</p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>cimetière du bois sacré</b> d'époque Hammadite dans le prolongement du cimetière turque ;</li> <li>✓ <b>Trace du rempart Hammadite</b> au dessus de la mosquée ;</li> <li>✓ <b>Rempart et porte du grand ravin</b> de l'enceinte réduite par les français ;</li> <li>✓ <b>Trace de l'amphithéâtre romain.</b></li> </ul>

	 <p><b>Photos 13.7 :</b> Vue sur le rempart d'époque Française et sur les restes du rempart Hammadite.</p>
<p>Fonction actuelle. Fonction d'origine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Occupé par une famille affiliée au saint homme et qui tire sa subsistance de l'exploitation de ce site et des nombreuses visites.</li> <li>✓ Mosquée et lieu de prière des cérémonies funèbres.</li> </ul>
<p>Valeur d'intégrité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Archive militaire française de l'armée de terre.</li> </ul>
<p>Statut juridique (en vertu de la loi sur la protection des biens culturels).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Néant, site non classé n'a bénéficié d'aucune protection jusque là.</li> </ul>
<p>Intérêt patrimonial.</p>	<p><b>Sa valeur symbolique</b> en tant que lieu de recueillement sur la tombe du saint donnant lieu à des pèlerinage, des rituels et pratiques locales et cultuelles, subsistances du culte païen probablement. Une journée est consacrée à la visite du tombeau. Les visiteurs y laissent des offrandes (Iwaada). Ces pratiques ont lieux notamment tout les mardis de la semaine, ou se déroule encore des cérémonies (tatiyaft), allant de l'offrande de beignet ou de couscous, au sacrifice du mouton pour solliciter les bons offices du saint hommes ou lui demander d'intercéder en leur faveur auprès de dieu. Ces pratiques confèrent à ce lieu de rencontre, d'échange, de partage des offrandes et de solidarité, une valeur sociale et spirituelle et en fait le support du patrimoine immatériel de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Son ancienneté</b>, fondation remontant à l'époque mauresque ;</li> <li>✓ <b>Beauté du paysage et sa fréquentation</b> par d'innombrables visiteurs des plus anciens cimetières où sont enterrées plusieurs personnalités religieuses de Bejaia.</li> </ul>
<p>Etat de conservation.</p>	<p>La Koubba qui fut ruinée et abandonnée lors de l'occupation française sera restaurée en 1850. E. Carrette relate ainsi les</p>


	<p>faits rattachés à sa restauration.</p> <p><i>Le choléra faisait à cette époque de grands ravages dans les tribus de la vallée de l'oued –sahel. Un des descendants du marabout, eut la bonne idée d'exploiter la situation en prétendant que son ancêtre lui était apparu en songe et lui avait dit que l'épidémie sévirait tant que ne serait pas relevé son tombeau la nouvelle de cette manifestation ne tarda pas à être répandue dans le pays, de tout coté arrivèrent des offrandes expiatoires, et la koubba fut restauré sous la direction du génie militaire, la cessation du fléau a été attribuée à l'intervention du saint marabout »<sup>508</sup>.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Site non classé présentant un état de dégradation avancé ;</li> <li>✓ Infiltration des eaux pluviales ;</li> <li>✓ Absence d'entretien et apparition de fissures notamment au niveau de la coupole qui menacent la stabilité de l'ouvrage ;</li> <li>✓ Diverses détériorations constituent autant de fissure profonde sur le mur ;</li> <li>✓ Apparition de nouveaux matériaux comme le béton et la brique contemporaine.</li> </ul> <div data-bbox="563 875 1406 1317" style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p><b>Photos 14.7 :</b> Utilisation de nouveaux matériaux comme le parpaing et la tôle ondulée. Fissure au niveau de la coupole.</p>
<p>Sources documentaires et historiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. . E. Carette : Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2vol, Paris 1848.</li> <li>2. Louis Salvador de Habsbourg. « Bougie, la perle de l'Afrique du nord ». traduction de Viviane Lambert, préface Jacques Augarde Edition L'Harmattan, 1999.</li> <li>3. L. C. Feraud : « Histoire de Bougie » édit Bouchene, Paris 2001.</li> </ol>

<sup>508</sup> Op. Cité. Charles Feraud : « Histoire de Bougie » édit Bouchene, Paris 2001.

## Fiche d'évaluation du fort de Yemma Gouraya.



Critères d'évaluation		Degrés d'importance
1. Valeur historique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ancienneté</li> <li>➤ Association à un événement important</li> <li>➤ association à un personnage important</li> <li>➤ Qualité technique-</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p> <p>***</p>
2. Valeur cognitive et scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Educative</li> <li>➤ Recherche intellectuelle</li> <li>➤ Formation</li> <li>➤ Savoir spécifique</li> <li>➤ Espèce particulière</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p> <p>***</p>
3. Valeur économique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Usage</li> <li>➤ Tourisme</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p>
4. Valeur artistique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chef d'œuvre d'art</li> <li>➤ Pédagogie des artistes</li> <li>➤ Exemplarité</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p>
5. Valeur esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qualité paysagère</li> <li>➤ Qualité architecturale</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p>
6. Valeur sociale ou immatérielle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Symbolique</li> <li>➤ Spirituelle /religieuse</li> <li>➤ D'échange et de rencontre</li> <li>Appropriation et usage</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p> <p>***</p>

\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    \*Faible valeur à mettre en évidence.

<b>FICHE D'INVENTAIRE DU SITE DE YEMMA GOURAYA</b>	
<b>IDENTIFICATION</b>	
Nom	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p><b>Fort de Yemma Gouraya</b> Du nom de la montagne sur laquelle est adossée la ville de Bejaia, dont le sommet rappelle la forme d'une femme allongée. Gouraya est le nom d'une femme, personnage mystique du XVI<sup>ème</sup> siècle connue pour ses connaissances dans le domaine de la théologie et ses qualités de piété et de bravoure. Le Gouraya qui porte son nom fut son point d'ermitage, de méditation et le lieu de sa sépulture.</p> </div> </div> <p style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 2px;">Photo 15.7 : Sommet du Gouraya.</p>
Situation géographique.	<p>Le fort Gouraya est situé sur la montagne du gouraya qui domine la ville dont il couronne le sommet à 672 m d'altitude. Voici comment sera décrit le mont gouraya par le commandant Daumas et le capitaine Fabar lors de la prise de bougie le 29 septembre 1833.</p> <p><i>« Qu'on se figure, au bord de la mer, une plage étroite et rocheuse, puis un escarpement fort raide, jusqu'à la hauteur de vingt mètres ; ensuite une pente plus douce, une sorte de plateau qui vient se heurter brusquement aux flancs abrupts du Gouraya et tout à coup ce mont, comme un rideau jeté derrière la ville, dressant sa crête dentelée à près de sept cents mètres au dessus du niveau de la mer. »</i></p>
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Wilaya de Bejaia</li> <li>➤ Daïra de .Bejaia</li> <li>➤ Commune .Bejaia</li> </ul>
Propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Domaine forestier de l'état</li> </ul>
<b>DONNEES SUR LE SITE</b>	
Date d'édification du fort	<p>Construit par le génie militaire français ordonné par le général Trézel, et le colonel Lemerancier après la prise de Bejaia en 1833<sup>509</sup>.</p>
Evénement associés aux sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Evénement militaires du 8 novembre 1835</b> : qui correspond à la bataille qui eut lieu entre l'armée française et la tribu des Mezzaia lors de la prise du sommet du gouraya et de sa ligne de crête par l'armée française.</li> <li>➤ <b>Evénement militaire du 6 juin 1836</b> : Le fort eut à subir, après sa construction, plusieurs attaques par les troupes constituées des habitants des tribus avoisinantes comme les Mezzaia, Beni-</li> </ul>

<sup>509</sup> Op. Cité. M. Daumas, M. Fabar, « La grande Kabylie, études historiques, notes d'événement militaire devant Bougie du 7 au 19 novembre 1835 » édition hachette, 1847 p. 441.

	<p>Messaoud, Beni-Mimoun etc alors que les habitants de Bejaia avait déjà quitté la ville après sa prise... La plus importante attaque fut celle du 6 juin 1836 qui coûta la vie à plusieurs d'entre eux.</p>
<p>Personnalité associée au site</p>	<p><b>Yemma Gouraya :</b> Les croyances populaires et la tradition orale parlent d'une femme qui vécut au XVI<sup>ème</sup> siècle au Gouraya. Elle était la fille de sidi Ayad, dont le mausolée se trouve à Tifra (Sidi Aïch), et avait trois sœurs : Yemna établie à Bejaia, Yemma Timez'rit, à Timezrit et Yemma Mezghitan à Jijel. Elle a, élu domicile sur le mont gouraya afin d'y méditer et diffuser son savoir théologique aux habitants et enseigner le soufisme. Ce qui lui valu le nom de Yemma El Koraia (mère enseignante) dont dérive le nom Gouraya. Pour les historiens Gouraya dérive du nom « gour » que les vandales utilisaient pour désigner la montagne et que la tradition locale transforma en « Gour el allia » puis gouraya, qui signifie haute montagne, tandis qu'à l'époque Hammadite cette montagne portait le nom d'Amsiouen. Cette femme vécut la prise de Bejaia par les espagnoles en 1509 auxquels elle opposa une résistance en s'alliant aux frères Barberousse.</p> <p>Après la libération de Bejaia par les turcs, elle alla vivre en ermitage au sommet du Gouraya qui sera le lieu de sa sépulture.</p> <div data-bbox="512 719 1034 1301" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="512 1301 1034 1473" data-label="Caption"> <p><b>Figure 10.7 :</b> Relevé du génie militaire française en 1933.</p> </div> <div data-bbox="1050 1205 1455 1473" data-label="List-Group"> <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Plate forme de la citerne.</li> <li>2- Baraque couverte en chaume.</li> <li>3- Marabout de Gouraya.</li> <li>4- Côté inaccessible.</li> </ul> </div>
<p>Description</p>	<p>Le « Fort Gouraya » est un ouvrage militaire faisant partie de la ceinture de fortification détachée construite au XIX<sup>ème</sup> siècle sur la crête du mont gouraya destinée à assurer la défense de la garnison militaire française après la prise de Bejaia point stratégique offensif et défensif d'importance capitale coupant court aux attaques incessantes des Kabyles. Il a la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une superficie de près 1500 m<sup>2</sup>, composé d'un bastion et d'un demi- bastion et de deux redans. le fort est composé d'une caserne, construite en 1836, d'un logement pour le commandant du fort et d'un magasin à poudre, d'un magasin pour stoker les vivres, d'une cuisine et d'un four à pain. Les eaux de pluies récoltées à partir du toit alimentaient la citerne. Cet ouvrage est construit en pierre et brique de terre cuite. Selon le système constructif en mur porteur. La pierre de taille est utilisée, avec un mortier de chaux, à la base des murs porteurs pour renforcer la résistance mécanique et la stabilité de</p>

<p>Matériaux utilisés.</p>	 <p><b>Photo 16.7 :</b> Vue sur le détail d'exécution du mur d'enceinte.</p>	<p>l'ouvrage, ainsi qu'au niveau de la base des arcs plein cintre des ouvertures. Les murs sont ensuite terminés avec un mélange de pierre en moellon et de mortier de ciment et de chaux entrecoupé d'assise en brique de terre. La brique de terre cuite est également utilisée pour la confection du haut des arcs plein cintre qui rythment la façade intérieure du fort, ainsi que les meurtrières et le couronnement du mur d'enceinte.</p>
<p>Présence d'un patrimoine multiple sur le site (bâti ou non bâti).</p>	 <p><b>Photo 17.7°:</b> Vue sur le fort et le chemin muletier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le fort ;</li> <li>➤ Le tombeau ;</li> <li>➤ Le chemin muletier : C'est un chemin de pierre et de terre que les pèlerins empruntent à pied pour grimper jusqu'au fort de Yemma Gouraya. Ce chemin existe depuis l'époque hammadites ou il était connu sous le nom de chemin de l'enfer qui est le prolongement de la rue Fatima qui traverse le noyau historique. Il sera réaménagé par l'armée française ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les vues panoramiques à partir du for constituent un riche patrimoine paysager à conserver ;</li> <li>➤ Les pratiques culturelles, waada et partage des offrandes, pose de bougies allumées au niveau de la tombe ;</li> </ul> <p>Fréquentation du site par les habitants de la ville et par des étrangers pour sa beauté, ses qualités esthétiques et ses vues panoramiques et plongeantes sur la baie de Bejaia.</p>
<p>Fonction d'origine.</p>	<p>➤ Fortification militaire d'époque française, occupée par les soldats du 2 bataillon d'Afrique jusqu'en 1849 jusqu'à la pacification de la Kabylie. Il est entretenu par le génie militaire puis réoccupé en temps de guerre, pendant la révolution de 1871, puis pendant la guerre de libération nationale, où il sera transformé en prison et en lieu de torture. En témoigne l'archiduc d'Autriche Louis Salvador de Habsbourg<sup>510</sup> dans son ouvrage « Bougie la perle de l'Afrique du</p>	

<sup>510</sup> Op. Cité. Louis Salvador de Habsbourg archiduc d'Autriche (1847-1915) « Bougie, la perle de l'Afrique du nord ». traduction de Viviane Jambert, préface Jacques Augarde Edition l'Harmattan 1999.

<p>Fonction actuelle.</p>	<p>nord » : <i>«Plus on monte, moins la végétation est vigoureuse, jusqu'à ce que finalement seule la forêt de broussailles couvre les sommets les plus hauts. On atteint une sorte de large vallée perchée, au milieu de laquelle se trouve une construction basse et étendue qui entoure une ferme carrée : c'est un pénitencier militaire. Il semble impossible que de si belles collines, avec une vue si magnifique, puissent être un lieu de proscription».</i></p> <p>Ce sinistre passé lui vaudra d'être surnommé par les habitants «la maison du diable ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A l'abandon.</li> </ul>
<p>Valeur d'intégrité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La présence du fort ;</li> <li>➤ Archive militaire français de l'armée de terre ;</li> <li>➤ Ouvrage historiques cités plus bas.</li> </ul>
<p>Statut juridique en vertu de la loi sur la protection des biens culturels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Néant, site non classé ;</li> <li>➤ Ce fort a subi des transformations entre 1833 et 1902. Il fut entretenu par le génie militaire français jusqu'en 1930 date de la dernière intervention sur le site pour. Après l'indépendance le fort sera pillé puis abandonné jusqu'à aujourd'hui ;</li> <li>➤ Le fort est en état de dégradation avancé pour faute d'entretien, qui met en danger les nombreux visiteurs qui fréquentent le site ;</li> <li>➤ Nous apercevons sur ses photos les différentes dégradations : Effondrement du toit et de la partie supérieur du mur porteur (première photo à gauche) ; Effritement de l'enduit au mortier et de la brique de terre cuite au niveau de l'arc plein cintre et des murs extérieurs, et effondrement de la partie supérieure gauche du mur (photo du milieu).</li> </ul> <div data-bbox="549 1182 1445 1585" style="text-align: center;"> </div> <p style="text-align: center;"><b>Photos 18.7</b> : Différentes dégradations constatées sur l'édifice.</p>
<p>Sources documentaires et historiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Daumas, M. Fabar, « La grande Kabylie, études historiques, notes d'événement militaire devant Bougie du 7 au 19 novembre 1835 » édition hachette, 1847 p 441.</li> <li>2. Louis Salvador de Habsbourg archiduc d'Autriche (1847-1915) « Bougie, la perle de l'Afrique du nord » traduction de V. Jambert, préface Jacques Augarde Edition L'Harmattan 1999.</li> <li>3. L. C. Feraud : « Histoire de Bougie » édition bouchene, 2001</li> <li>4. Mémoire de fin d'étude Malek Aït Hamouda, Ecole supérieure nationale d'architecture de Paris, la Villette, exposition Bejaia 2008.</li> </ol>


## Fiche d'évaluation de la mosquée Abdel Hak.

Critères d'évaluation		Degrés d'importance
1. Valeur historique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ancienneté</li> <li>➤ Association à un événement important</li> <li>➤ association à un personnage important</li> <li>➤ Qualité technique-</li> </ul>	<p>***</p> <p>*</p> <p>***</p> <p>*</p>
2. Valeur cognitive et scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Educative</li> <li>➤ Recherche intellectuelle</li> <li>➤ Formation</li> <li>➤ Savoir spécifique</li> <li>➤ Espèce particulière</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p> <p>***</p> <p>***</p>
3. Valeur économique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Usage</li> <li>➤ Tourisme</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p>
4. Valeur artistique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chef d'œuvre d'art</li> <li>➤ Pédagogie des artistes</li> <li>➤ Exemplarité</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p>
5. Valeur esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qualité paysagère</li> <li>➤ Qualité architecturale</li> </ul>	<p>*</p>
6. Valeur sociale ou immatérielle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Symbolique</li> <li>➤ Spirituelle /religieuse</li> <li>➤ D'échange et de rencontre</li> <li>Appropriation et usage</li> </ul>	<p>***</p> <p>***</p> <p>***</p> <p>.....</p>

\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    Faible valeur à mettre en évidence.

## FICHE D'INVENTAIRE DE LA MOSQUE ABDEL HAK

### IDENTIFICATION

Nom	<p><b>Mosquée Abdel Hak</b> du nom d'un haut dignitaire religieux Sidi Abdelhak qui a vécu au début du XII<sup>ème</sup> siècle sous le règne Hammadite, respecté et vénéré comme un saint par les habitants de Bejaia<sup>511</sup>.</p>
Autre Nom	
	<p><b>Photo 19.7 :</b> Vue sur la facade et l'entrée de la mosquée.</p>
Situation géographique.	<p><b>La mosquée Abdel Hak est située</b> dans le quartier Khemis de la basse ville en contrebas du rempart ouest de Bab el Fouka dans le faubourg médiéval Abdel Hak aujourd'hui disparu, à proximité du bois sacré et de la place du 27<sup>e</sup>.</p>
Localisation	<p>➤ Wilaya de Bejaia, Daïra de Bejaia, Commune Bejaia</p>
Propriétaire	<p>➤ Domaine public de l'état.</p>
<b>DONNEES SUR LE SITE</b>	
Date d'édification	<p>La date d'édification de cette mosquée reste inconnue par absence d'investigation et de recherche mais remonte probablement au XII<sup>ème</sup> siècle sous le règne Hammadite époque à laquelle a vécu le dignitaire Abdel Hak dont elle porte le nom.</p>
Evénement associés au site	<p>La décapitation de sidi Abdel Hak.</p>
Personnalité associée au site	<p><b>Personnage et récit se rapportant au lieu :</b> La mémoire collective et la tradition orale relate la décapitation d'un haut dignitaire religieux contemporain et ami de sidi Boumediene el Qutb respecté par les habitants pour son savoir théologique, sa science et sa sagesse. Sidi Abdelhak El mouâlim, (né en 510-582 de H<sup>512</sup> a été décapité en l'an 582 de l'hégire (1182 après J C) sous ordre du souverain Hammadite Abdel Aziz fils d'El Mansour<sup>513</sup>.qui régna à Bejaia jusqu'à sa</p>


<sup>511</sup> Op. Cité. El-Ghobrini: Unwan éd-Diraya, note de R. Bounar, Alger, SNED, 1971. Pp. 73-76.

<sup>512</sup> Selon Ibn Khaldoun El Mansour fils de El Nasser Ben Hammad régna sur Bejaia jusqu'en 498 (1104).

	<p>mort en 515 (1121-2)<sup>514</sup>, pour avoir dit la vérité qui, depuis lui valu le nom de Abdel Hak (le juste) et pour avoir divulgué une affaire compromettant la reine, contre avis du roi. Cette tradition rapporte que la reine par mégarde et pour avoir été induite en erreur allait accompagnée de sa suite consulter un divin et un guérisseur pour stérilité appelé El Zendik, au lieu dit El madhik (l'étroit) actuellement nommé Amtik qui est situé sur la route de oued Ghir à proximité de la mosquée de sidi Yousef Amtik, pas loin de Bir Slem. La reine devait alors passer la nuit en ce lieu, condition nécessaire pour guérir la stérilité des femmes. Alors dénoncé par Sidi Abdel-Hak comme un lieu mal fréquenté et de libertinage. Ayant rapporté au roi ce qu'il savait sur ce personnage et ce lieu, celui-ci lui demanda (el soutra), de taire l'affaire afin de ne pas porter préjudice à l'honneur et à la dignité du roi. Pour avoir refusé d'obéir par souci de protéger d'éventuelles victimes, il fut alors décapité au lieu dit El madbaha (abattoir) situé dans le quartier Dar essena du faubourg. Tandis que sa tête était exposée au niveau de Bab el Fouka, un des gardes chargé de la surveillance de la porte trouvera une inscription sur le sol faite des gouttelettes de sang provenant de la tête tranchée : « Abdel Hak kala el hak wa mata bi ghairi hak » qui veut dire : « Le juste à dit la vérité et est mort sans justice ». Depuis il sera proclamé wali. Cette inscription met l'effroi dans le cœur du roi, qui culpabilisa et eut des remords pour avoir tué un wali et un saint. Quant à la tombe de Sidi Abdel Hak El Gubrini la situe à Souk el Khemis en dehors de Bab el Marsa.</p>
<p>Description</p>	<p>La mosquée est d'aspect simple et modeste se compose de deux niveaux. Elle est de forme rectangulaire 18 m de long sur 8 m de large. Le Rez de chaussée est composé d'une entrée donnant sur la salle de prière pour femme dont les murs sont garnis de niches. L'accès au niveau supérieur se fait par des escaliers extérieurs orné d'une galerie en arcs plein cintre. Ce niveau est composé de la salle de prière pour homme.</p> <div data-bbox="528 1312 1082 1760" data-label="Image"> </div> <p><b>Photo 20.7:</b> Vue sur l'entée et la salle de prière.</p>

<sup>514</sup> Op. Cité. Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », traduction de William Mac-guckin de Slane, Berti Edition Alger 2003 p. 226.

<p>Matériaux utilisés.</p>	<div data-bbox="539 226 1347 674" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="544 696 1347 801" data-label="Caption"> <p><b>Photos 21.7 :</b> Vue sur l'impasse de Sidi Abdel Hak et l'entrée à la salle de prière.</p> </div> <div data-bbox="539 860 1347 1413" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="544 1429 1347 1563" data-label="Caption"> <p><b>Photo 22.7 :</b> Impasse occupé par des entrepôts désaffectés d'époque coloniale soulignant la vocation commerciale du quartier</p> </div> <p><b>Les matériaux utilisés</b> sont la brique en terre cuite pour les murs porteurs et la tuile romaine pour la toiture en pente.</p>
----------------------------	--

	 <p data-bbox="528 674 1369 757"><b>Photos 23.7:</b> Vue sur le bois sacré et les anciennes tombes qu'il renferme.</p>
Fonction actuelle Fonction d'origine	✓ Mosquée et lieu de prière encore fonctionnelle aujourd'hui.
Statut juridique.	✓ Néant, site non classé n'a bénéficié d'aucune protection jusque là.
Intérêt patrimonial.	<p>Cette mosquée ne présente pas de qualité esthétique et artistique particulière il s'agit d'une production mineure que nous estimons néanmoins avoir une forte signification et une valeur patrimoniale à partir de l'attachement des habitants pour ce lieu support de la mémoire collective, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Sa valeur symbolique</b> en tant que lieu de prière et de recueillement à la mémoire du haut dignitaire religieux Abdel Hak, dont le quartier porte le nom ;</li> <li>✓ <b>Son appropriation par les habitants</b> : Lieu fréquenté surtout par les femmes pour des pratiques rituelles et des offrandes ;</li> </ul> <p>Ces pratiques confèrent à ce lieu de rencontre et d'échange une valeur sociale et spirituelle et en fait le support du patrimoine immatériel de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Son ancienneté</b>, fondation remontant à l'époque Hammadite ;</li> <li>✓ <b>Lieu de mémoire collective.</b></li> </ul>
Etat de conservation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Site non classé présentant un état de dégradation avancé ;</li> <li>✓ Infiltration des eaux pluviales ;</li> <li>✓ Absence d'entretien qualifié ;</li> <li>✓ Apparition de nouveaux matériaux comme la tôle.</li> </ul>
Sources documentaires et historiques.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>E. Carette</b> : Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2vol, Paris 1848</li> <li>2. <b>El-Ghobrini (Abû Abbas Ahmed)</b> : Unwan éd-Diraya, note de R.Bounar, Alger, SNED ,1971.pp73-76</li> <li>3. <b>L. C. Feraud</b> : « Histoire de Bougie »édit Bouchene, Paris 2001.</li> <li>4. <b>Ibn Khaldoun</b> « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale »,Berti Edition Alger 2003 p. 226.</li> </ol>

## Fiche d'évaluation de la baie des aiguades (Patrimoine paysager).

Critères d'évaluation		Degrés d'importance
1. Valeur historique.	➤ Ancienneté	***
	➤ Association à un événement important	***
	➤ association à un personnage important	**
	➤ Qualité technique-	
2. Valeur cognitive et scientifique.	➤ Educative	***
	➤ Recherche intellectuelle	
	➤ Formation	
	➤ Savoir spécifique	
	➤ Espèce particulière	**
3. Valeur économique.	➤ Usage	***
	➤ Tourisme	***
4. Valeur artistique.	➤ Chef d'œuvre d'art	
	➤ Pédagogie des artistes	
	➤ Exemplarité	
5. Valeur esthétique.	➤ Qualité paysagère	***
	➤ Qualité architecturale	
6. Valeur sociale ou immatérielle.	➤ Symbolique	***
	➤ Spirituelle /religieuse	***
	➤ D'échange et de rencontre	***
	Appropriation et usage	***

\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    \*Faible valeur à mettre en évidence.

# FICHE D'INVENTAIRE DE LA BAIE DES AIGUADES

## IDENTIFICATION

Nom

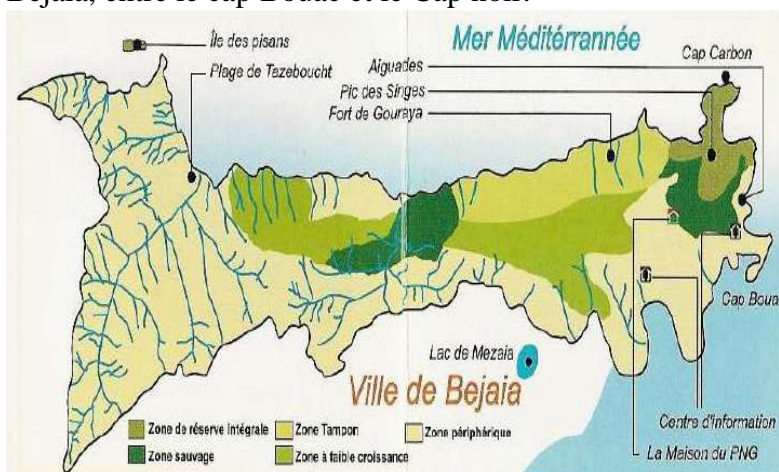


**Photo 24.7 :** Vue sur la Baie des Aiguades.

Les aiguades terme qui signifie lieu d'approvisionnement en eau douce des navires. Il existe en effet une source d'eau douce en ces lieux où les différents navigateurs depuis l'antiquité faisaient escale pour se ravitailler en eau douce.

Situation géographique.

Anse des aiguades est creusée dans le golfe au Nord-Est de Bejaia, entre le cap Bouac et le Cap noir.



**Figure 11.7 :** Carte du parc national du Gouraya.

Localisation.

➤ Wilaya de Bejaia, Daïra de Bejaia, Commune Bejaia.


Propriétaire.

➤ Domaine forestier ministère de l'agriculture.

### DONNEES SUR LE SITE

Événement associés au site.

✓ **Prise de Bejaia par les espagnols en 1510.** L'armée espagnole effectua son débarquement le 5 janvier 1510 dans l'anse des aiguades avec vingt à vingt-cinq navires de guerres.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Bataille opposant les émirs</b> Abou Farés, Abou Abd Allah du sultan Abdelaziz sous le règne Hafside avec leurs troupes, aux soldats espagnols.</li> <li>✓ <b>Morts des deux émirs</b> et de leurs troupes composées de cinq mille hommes qui succombèrent au cours de cette bataille<sup>515</sup>.</li> </ul>
<p>Personnalité associée au site.</p>	<p><b>Cheikh Sidi Aissa Es Sebouki</b> haut dignitaire religieux dont le tombeau sera édifié au dessus de la baie et de l'ancien port sur le lieu d'un caveau d'époque punique<sup>516</sup>.</p> <p><b>Raymond Lulle :</b></p>  <p><b>Figure 12.7:</b> Iconographie du voyage de J. Lulle à Bougie (1331-1326).</p> <p>Iconographie montrant la lapidation de Raymond Lulle devant la grande mosquée de Bejaia située à proximité du port. L'un des abris de la Grotte du Pirate, ainsi surnommée par les bougiottes abrita et servie de refuge à Raymond Lulle<sup>517</sup> après sa célèbre dispute avec les oulémas de Bejaia en 1307 consécutive à sa tentative de christianisation des habitants de Bejaia. Des navigateurs l'auraient secouru, d'après des récits, sous l'« laânaya » (protection) de Sidi Aissa, le saint tutélaire des lieux<sup>518</sup>. Considéré par les habitants de Bejaia comme le saint protecteur des lieux.</p>

<sup>515</sup> Les événements seront relatés par El Merini témoin oculaire de la prise de Bejaia par les espagnoles.

<sup>516</sup> Plan de Gestion du Parc National du Gouraya phase A «II-667 Approche globale », p. 91.



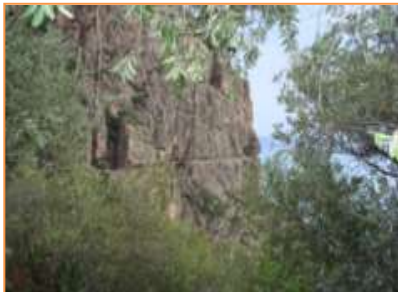

Site internet [www. Plan de gestion du parc nationale du gouraya.fr](http://www.plan.de.gestion.du.parc.nationale.du.gouraya.fr)

<sup>517</sup>Op. Cité. Laurent-Charles. Feraud « Histoire de bougie », édition Bouchene, 2001.p. 69.

Raymond Lulle philosophe, alchimiste, poète, mystique et missionnaire majorquin du XIII<sup>ème</sup> siècle né en 1235 à palma de Majorque mort en 1315.

<sup>518</sup> Op. Cité. El Ghobrini « Unwan El dhiraya p...

Invocation du saint par les visiteurs ou Ziyarin lors des offrandes rituelles ou Waada. « A Sidi Aïssa/ A Izem El Ghaba/ Herziyi Egma/ G'Saha Ou Lehna » (Ô Sidi Aïssa, lion de cette forêt/ Préserve mon frère/ Donne lui santé et paix) ».

<p>Description.</p>	<p>Les Phéniciens y construisirent un comptoir commercial, des tombeaux creusés dans d'énormes rochers sont visibles. C'est le lieu où débarquèrent les Espagnols en 1509 (10) pour la conquête de la ville. La baie à une beauté sauvage non encore urbanisée, elle est boisée de pins, de caroubiers et d'oliviers sauvages. On peut l'atteindre à partir du Pic des singes en empruntant un sentier pédestre qui traverse la vallée des singes à partir de Bab Amsiouen. On y accède également en empruntant la corniche du grand phare du cap carbon.</p> <p>La plage rocheuse au pied des aiguades offre au visiteur la sensation d'un air authentiquement parfumé et frais, la fraîcheur de la source d'eau permanente permet aux touristes de se désaltérer au cours de leur promenade.</p>
<p>Présence d'un patrimoine multiple sur le site (bâti ou non bâti).</p>	<p><b>Patrimoine paysager :</b></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;"><b>Photos 25.7:</b> vue sur la baie et la plage.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p style="text-align: center;"><b>Photos 26.7:</b> Corniche du cap carbon (site Classé), Parcours sur la crête de sidi Aissa.</p> <p><b>Patrimoine préhistorique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plusieurs abris sous roche, avec mobilier préhistorique, au-dessus de la baie des Aiguades, des ossements humain, outils en pierre, forme variées de mammifères, poissons et mollusques y seront découvert dans un abri situé au dessus du tombeau de Sidi Aissa.</li> <li>✓ Station de l'industrie néolithique, au pic des Singes, au-dessus de cette baie : A une cinquantaine de mètres de là, nombreux foyers, contenant des vases qui renfermaient des cendres (époque plus récente).</li> </ul>

**Patrimoine antique : Présence du comptoir phénicien**

- ✓ Des tombeaux creusés dans la roche ainsi que la découverte de nombreuses stèles phéniciennes témoignent de leur présence ;
- ✓ Le sarcophage taillé dans la roche gardé intacte, à l'une des extrémités, la forme d'une bassine et d'une rigole probablement ayant servie à des cérémonies de sacrifice du bélier consacrées à l'enterrement des marins.

**Patrimoine médiéval :**



**Photo 27.7:** Traces d'occupation de la baie des aiguades.



**Photos 28.7 :** 1. Caveau de sidi Aissa squatté ;  
2. Mausolée dégradé et squatté de sidi Aissa édifié au dessus du caveau.

Cette baie a abrité le quartier des maures andalous qui s'étaient réfugiés à Bejaia après leur exiles d'Espagne au XIV<sup>ème</sup> siècle. Le roi Abdel Aziz leur avait assigné cet endroit pour s'y établir faute de place à l'intérieur des remparts de la ville<sup>519</sup>. Ce quartier ruiné depuis par les espagnols dont il reste encore la subsistance de quelques traces, était nommé quartier de Sidi

<sup>519</sup> D'après le manuscrit arabe rédigé par un habitant de Bejaia qui a vécu la prise de Bejaia par les espagnols et qui y relata les faits. Ce manuscrit à été retrouvé par Charles Feraud qui l'exploita dans son ouvrage « Histoire de Bougie ».

	Aissa parce qu'il abrite le tombeau du cheikh Aissa Es-Sebouki (vallée des singes), édifié au dessus de la baie et de l'ancien port sur les lieux d'un caveau d'époque punique <sup>520</sup> .
Fonction actuelle Fonction d'origine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ancien comptoir phéniciens ;</li> <li>✓ quartier Andalou (.XIV-XVI<sup>ème</sup> siècle).</li> </ul>
Valeur d'intégrité	Présence des vestiges préhistoriques et puniques ; Récit des événements sur la prise de Bejaia d'El Merini et des historiens français.
Statut juridique.	site compris dans le périmètre du parc national du gouraya. Reconnu uniquement entant que patrimoine naturel et écologique.
Intérêt patrimonial.	<p><b>Sa valeur paysagère :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présence de la mer ;</li> <li>✓ Massif forestier ;</li> <li>✓ Vue panoramique sur le golfe et le gouraya ;</li> <li>✓ Présence de source d'eau douce qui valut à la baie d'être fréquentée par les navires des civilisations antiques.</li> </ul> <p><b>Sa valeur scientifique :</b> Cette baie présente, outre les richesses paysagères et naturelles remarquables, des vestiges appartenant à différentes périodes préhistoriques par la présence : Des ossements humain, outils en pierre, forme variées de mammifères, poissons et mollusques ont été découvert dans un abri situé au dessus du tombeau de sidi Aissa. Des tombeaux creusés dans la roche, des stèles phéniciennes<sup>521</sup>, le sarcophage<sup>522</sup> taillé dans la roche, des grottes préhistoriques...</p> <p><b>Sa valeur mémorial et historique :</b> lieu de mémoire collective le débarquement des garnisons espagnols, en fit le théâtre des attaques menées à partir de la crête du cap Bouac qui remonte vers les contreforts rocheux du gouraya ou ils s'établirent et dressèrent des palissades en bois pour lancer des boulets vers les portes de la ville ouvrants de ce coté.</p> <p><b>Sa valeur sociale, ludique, et spirituelle</b> qui se traduit par l'attachement et l'appropriation de ce lieu par les habitants. Ce</p>

<sup>520</sup> Op. Cité. Plan de Gestion du Parc National du Gouraya phase A «II-667 Approche globale », p. 91.

Site internet [www. Plan de gestion du parc nationale du gouraya.fr](http://www.plan.de.gestion.du.parc.nationale.du.gouraya.fr)

<sup>521</sup> Source : Dossier de presse de l'institut européen (IEM) de la Méditerranée sur l'exposition « Célébration mondiale du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la dispute de R. Lulle à Bejaia », Alger, 2007.

	<p>site est le lieu de prédilection des promeneurs pédestre, fréquemment visité et parcouru par les habitants de Bejaia de par sa proximité à la ville, sa beauté paysagère, la présence de la mer, de la source, de la végétation luxuriante et du tombeau de Sidi Aissa.</p> <p>Les enfants, empruntent le parcours pédestre de sidi Aissa pour des pratiques de nature ou ludique, pique-nique, baptême de mer. Les femmes visitent régulièrement le tombeau de sidi Aissa es-sebouki qui donne lieu à des pratiques culturelles et communautaire comme le partage des offrandes (waada). Ce tombeau sera détruit par les espagnols et reconstruits plus tard par des particuliers. Ces pratiques confèrent à ce lieu de rencontre et d'échange, une valeur sociale et spirituelle.</p> <p>Ainsi ce lieu investi par la mémoire et l'histoire, présente un patrimoine multiple, paysager, préhistorique, archéologique et culturel qui mérite d'être traité en tant que tel par la reconnaissance de son intérêt patrimonial et des valeurs spirituelles, sociales, en procédant à son classement sur la liste du patrimoine culturel.</p>
<p>Etat de conservation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ce Site est situé à l'intérieur du périmètre du parc national du gouraya, cependant il reste non classé en tant que patrimoine paysager et culturel, et les éléments patrimoniaux découverts et classés lors de l'occupation française ne sont pas protégés, leur classification n'a pas été reconduite par le gouvernement algérien.</li> <li>✓ Le tombeau de sidi Aissa dans un caveau punique n'est pas non plus protégé et reconnu.</li> </ul>
<p>Sources documentaires et historiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>E. Carette</b> : Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2 vol, Paris 1848.</li> <li>2. <b>Cheikh Abû Ali El-Merini</b> : Unwân El-Akhbar, trad. Ch. Feraud « Exposé des évènements qui se sont passés à Bougie », In : revue Africaine n°70.</li> <li>3. Debruge, « Recueil d'archéologie de Constantine », 1903, p.72, 79, 133-165.</li> <li>4. <b>L. C. Feraud</b> : « Histoire de Bougie » édit Bouchene, Paris 2001.</li> <li>5. <b>Ibn Khaldoun</b> « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », traduction de William Mac-guckin de Slane, Berti Edition Alger 2003 p 226.</li> <li>6. <b>Edouard Lapene</b> « vingt six mois à bougie ». Ed Bouchene Paris 2002.</li> <li>7. <b>Gsell</b> : « Atlas Archéologique de l'Algérie », Alger, op cité 2 édition 1947.</li> </ol>

### Fiche d'évaluation du phare du cap carbon.

Critères d'évaluation		Degrés d'importance
1. Valeur historique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ancienneté</li> <li>➤ Association à un événement important</li> <li>➤ association à un personnage important</li> <li>➤ Qualité technique-</li> </ul>	**
2. Valeur cognitive et scientifique.	➤ Educative	**
	➤ Recherche intellectuelle	
	➤ Formation	
	➤ Savoir spécifique	
	➤ Espèce particulière	
3. Valeur économique.	➤ Usage	***
	➤ Tourisme	***
4. Valeur artistique.	➤ Chef d'œuvre d'art	***
	➤ Pédagogie des artistes	
	➤ Exemplarité	
5. Valeur esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Qualité paysagère</li> <li>➤ Qualité architecturale</li> </ul>	***
6. Valeur sociale ou immatérielle.	➤ Symbolique	***
	➤ Spirituelle /religieuse	***
	➤ D'échange et de rencontre	
	Appropriation et usage	***

\*\*\* Grande valeur    \*\*Valeur moyenne    \*Faible valeur à mettre en évidence.

## FICHE D'INVENTAIRE DU PHARE DU CAP CARBON

### IDENTIFICATION

Nom  
Et  
Autre nom



**Photo 29.7 :** Vue sur le cap carbon (Carte postale de 1931).

**Cap carbon** qui portait dans la géographie locale le nom **d'El Metkouk** (la roche percée). Les géographes de l'antiquité lui appliquèrent le nom de **Treton, promontoire percé. Golfe de la lionne.**

Situation  
géographique.

Le phare est situé sur la plate forme du sommet du cap carbon, un dôme naturel aux pans abrupt de couleur rougeâtre, qui ferme le golfe de Bejaia du coté Nord –Est et permet de l'abriter contre les vents du nord. Ce cap se rattache en arrière au mont Gouraya par un isthme étroit, formant une crête. Il est constitué d'un morne rocheux que traverse de part en part en dessous une profonde caverne qui lui a donné son nom d'El Metk'oub.

Localisation

✓ Wilaya de Bejaia, Daïra de Bejaia, Commune Bejaia.

Propriétaire.

✓ Propriété de l'état. Rattaché au domaine public maritime et militaire.

### DONNEES SUR LE SITE



Date d'édification

Edifié pendant la colonisation française.




Evénement associés  
au site

✓ **Prise de Bejaia par les espagnols en 1510.** L'armée espagnole effectua son débarquement le 5 janvier 1510 dans l'anse des aiguades comprise entre le cap Bouac et le cap carbon.

Personnalité  
associée au site

<p>Description</p>	 <p>Ce phare à feu tournant infrastructure maritime et portuaire est une imposante bâtisse rectangulaire d'époque coloniale étalée le long de la ligne de crête du cap carbon d'autres phares comme celui le cap Sigli et le cap Bouac à feu fixe et le phare de Sidi Abdelkader viennent compléter cet ensemble d'édifices maritimes qui permettent de signaler aux navigateurs le golfe de Bejaia et les caps à doubler pour rentrer dans la rade<sup>523</sup>. Ce phare haut de 220 m est considéré comme un des plus hauts phares naturels au monde construit pendant l'occupation française. Du haut de sa terrasse la vue panoramique d'une exceptionnelle beauté sur le golfe et la cote ouest.</p>
<p>Présence d'un patrimoine multiple sur le site (bâti ou non bâti).</p>	<p><b>Patrimoine paysager</b></p>  <p><b>Photo 30.7:</b> Vue sur la mole naturelle de Bejaia</p> <p><b>La présence du phare</b> établissement maritime édifié par le génie militaire français.  <b>Corniche du cap carbon</b> (site Classé)</p>

<sup>523</sup> Op cité Charles Féraud p. 26.

	<p><b>La corniche menant au phare</b> (classé) relie le cap carbon à la baie des aiguades, puis au port pétrolier. La promenade pédestre cette corniche permet d'admirer le paysage de mer et de découvrir une multitude de petites formes variées le long du sentier. Cette corniche renferme également une partie des espèces naturelles rares que renferme le parc du Gouraya.</p>   <p><b>Photos 31.7:</b> Corniche du cap carbon.</p>  <p><b>La caverne</b> habitée par les phoques  <b>Les Sentiers pédestres</b> menant au phare (non classé).</p>
<p>Fonction actuelle. Fonction d'origine.</p>	<p>✓ Le phare fait aujourd'hui l'objet d'une occupation par l'armée qui prive les habitants de leur destination préférée.</p>
<p>Valeur d'intégrité.</p>	<p>✓ La beauté du paysage ;  ✓ La présence du phare.</p>
<p>Statut juridique (en vertu de la loi sur la protection des biens culturels).</p>	<p>✓ Site compris dans le périmètre du parc national du gouraya. Reconnu uniquement entant que patrimoine naturel et écologique.</p>
	<p>Les habitants de bougie emprunte ce sentier régulièrement</p>

Intérêt patrimonial.	<p>jusqu'au phare souvent à pied vue la proximité du site de la ville. Il est régulièrement visité par des touristes jusqu'à son occupation récente par les militaires qui priva les habitants de Bejaia d'un lieu de rencontre et de promenade fort apprécié pour sa beauté naturel, sa quiétude et la relation paysagère par, la vue panoramique qu'il offre, son intérêt patrimonial est liée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>A sa valeur paysagère</b> et à la beauté du site, des qualités esthétiques exceptionnelles, qui lui vaut sa vocation touristique par excellence. Présence de la mer et du massif rocheux ;</li> <li>✓ <b>A sa position stratégique et ses performances naturelles</b> (220 m au dessus du niveau de la mer) qui en font le deuxième phare naturel au monde, véritable balcon naturel suspendue sur la méditerranée ;</li> <li>✓ <b>A sa valeur sociale, ludique</b> qui se traduit par la fréquentation du site par les usagers, à la superbe vue et à la relation paysagère qu'il permet ;</li> <li>✓ <b>A son potentielle touristique lui confère une haute valeur économique</b> liée à sa fréquentation par les touristes, le phare du cap carbon est la destination incontournable après celle du gouraya avant son affectation à l'armée.</li> </ul> <p>Sa mise en valeur engendrera des plus-values si l'on envisage la réaffectation du phare et l'aménagement de la route y menant à des activités ludique et touristiques.</p>
Etat de conservation.	<p>Vue que le site est sécurisé nous ne pouvons juger de son état de conservation de visu mais nous pensons que le site est bien conservé ce qui lui à valu d'être occupé par l'armée depuis peu. Le phare du cap carbon ne bénéficie d'aucune protection jusque là et n'est pas encore classé malgré sa situation dans le périmètre protégé du P.N.G.</p>
Sources documentaires et historiques.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. E. Carette : Etude sur la Kabylie, exploration scientifique de l'Algérie de 1840 à 1842, 2 vol, Paris 1848.</li> <li>2. Op. Cité. L. C. Feraud : « Histoire de Bougie » édit Bouchene, Paris 2001.</li> <li>3. Edouard Lapene « vingt six mois à bougie ». Ed Bouchene Paris 2002.</li> <li>4. Rapport « Approche globale » établie par le parc national du gouraya.</li> </ol>

## CONCLUSION

Tous les éléments présentés dans ce chapitre placent la ville de Bejaia à un bon niveau en termes d'offre patrimoniale, même si l'ensemble historique de Bejaia est essentiellement hérité de l'urbanisme colonial fondé sur les principes sécuritaires, d'accessibilité et de mise en scène du pouvoir colonial. Les menaces qui pèsent sur cet héritage sont expliquées par sa non reconnaissance en tant que tel.

Cette offre patrimoniale diversifiée constitue un enjeu essentiel tant sur le plan urbanistique qu'économique et social qui pourrait générer des revenus, de l'emploi, contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, à l'attractivité de la ville et donc à son développement local. L'élargissement de la prise en charge du patrimoine en incluant les éléments significatif sans distinction de leur appartenance historique : monument, élément patrimoniaux ordinaires, lieux de mémoire et de vie sociale et à l'ensemble historique habité de Bejaia est une priorité pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Bejaia qui nécessite au préalable la mise en place d'un dispositif de participation permettant, de concilier la multiplicité des valeurs et des intérêts des différents acteurs. Cette reconnaissance peut s'appuyer sur plusieurs indicateurs :

- ✓ Un indicateur de niveau international attesté par l'intérêt de l'U.N.E.S.C.O pour Bejaia et sa région ;
- ✓ les critères élaborés par les chartes et conventions des organismes internationaux pour valider la redéfinition de ce patrimoine au sens large ;
- ✓ un indicateur de niveau national : En effet Bejaia présente plusieurs monuments et sites patrimoniaux classés et non encore classés Par ailleurs Bejaia est une destination touristique par la présence d'un littoral encore peu urbanisé. Son tourisme est essentiellement national et tourné vers le balnéaire plutôt que vers le produit culturel. La valorisation de la diversité patrimoniale de Bejaia va permettre la différenciation de l'offre touristique en l'orientant vers le tourisme culturel ;
- ✓ Un indicateur de niveau local est attaché aux habitants, à la préservation de la vie quotidienne dans les quartiers historiques notamment ceux de Bab el louz.et Keraman et aux valeurs qu'ils confèrent au patrimoine.

## **CONCLUSION GENERALE:**

Au terme de ce travail des conclusions ont pu être dégagées d'un point de vue théorique et sur le terrain. Le thème du patrimoine et de sa sauvegarde apparaît comme une préoccupation de plus en plus forte des sociétés actuelles fondée sur la prise de conscience de l'importance de la transmission du patrimoine et de sa sauvegarde.

Nous avons affirmé lors de notre première hypothèse que le patrimoine joue un rôle essentiel dans la ville et contribue au développement durable. Ceci nous a incité dans un premier temps à l'étude des concepts fondamentaux de patrimoine et de développement durable. L'analyse de la notion de patrimoine a mis en évidence l'évolution du champ patrimonial du monument vers un ensemble complexe et habité, intégrant la ville comme objet de savoir historique et comme entité sociale porteuse de valeurs multiples. Ces valeurs ont évolué également vers les valeurs mémorielles, sociales, culturelles et économiques. Ce changement de perception de la notion et des valeurs se traduit par une patrimonialisation qui est de plus en plus conçue comme une construction sociale.

Un second temps a permis de cerner le lien qui unit patrimoine et développement durable. En effet nous avons vu que la sauvegarde du patrimoine est porteuse d'enjeux multiples lorsqu'elle intègre les préoccupations du développement durable. De nos jours la dimension historique et patrimoniale est au centre des débats sur la ville durable. Cette dernière fixe comme principe l'importance de l'héritage et du patrimoine et son intégration dans la ville parce qu'il est considéré comme un gage de meilleure qualité de vie. Notre analyse nous a permis de préciser le lien entre ces deux notions et a notamment souligné que :

Au niveau urbain et morphologique les caractéristiques de la ville ancienne sont recherchées et alimentent les réflexions en urbanisme pour les enseignements que nous pouvons tirer de leur lecture afin de retrouver la compétence d'édifier. Nous pouvons affirmer que la recherche de qualité en matière d'urbanisme aujourd'hui prend appui sur les représentations de l'héritage et du patrimoine urbain. Représentation en relation avec l'animation urbaine, la lutte contre l'étalement urbain et la pollution. Cette réflexion implique de repenser la ville afin d'améliorer la qualité du cadre de vie et réduire les atteintes à l'environnement.

A cet égard l'héritage urbain apparaît comme un modèle plein d'enseignements qui oriente le débat sur la ville à venir vers la recherche d'espace clos, de l'échelle humaine, de l'interpénétration des fonctions, de la diversité socioculturelle, de la densité. Cette dernière est considérée comme une des mesures de base de la démarche environnementale appliquée à l'urbanisme et répond à la fois à des préoccupations écologiques, et économiques.

Cette réflexion ne se situe pas seulement au niveau morphologique mais également social, culturel et économique.

Au niveau social Le patrimoine est perçu comme un support de vie collective et répond aux besoins d'ancrage et de repères face aux mutations rapides des sociétés actuelles, et contribue à la construction identitaire. Il est susceptible d'offrir des réponses à des besoins non satisfaits par la ville contemporaine (tel que le besoin de diversité, de convivialité, d'identité). Il favorise l'émergence de sentiments d'appartenance et l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Ce terme qui désigne les relations entre cadre physique et pratiques des usagers met l'accent sur la recherche de forme urbaine et d'aménagement urbain de qualité susceptibles de faciliter les liens sociaux et l'appropriation<sup>524</sup> par les usagers qui caractérisent les villes anciennes.

Nous avons montré que la réhabilitation est porteuse d'équité sociale lorsqu'elle intègre la dimension sociale des ensembles habités. La nouvelle manière d'intervenir est illustrée, par la prise en considération de l'impact des changements sociaux induits par les projets de sauvegarde du patrimoine qui vont souvent à l'encontre de l'intérêt des habitants.

Pour être durable, la réhabilitation doit nécessairement profiter aux habitants par l'amélioration de leur cadre de vie (l'assainissement, mise aux normes de confort des habitations, transport, mise en place de services et équipements), par leur accompagnement sociale, leur maintien et l'intégration des quartiers les plus dégradés dans la vie contemporaine. C'est à ce titre que l'appropriation du patrimoine par les habitants sera favorisée.

Du point de vue culturel le patrimoine est source d'identité, il transmet les traditions, les coutumes, les valeurs et les savoirs d'une société. Sa sauvegarde est fondée sur la crainte de la perte de la mémoire collective, (historique et du vécu), de la culture et des identités face à la mondialisation. Selon Henri-Pierre Jeudy<sup>525</sup>. « La Référence renouvelée à l'identité, par la patrimonialisation, semble s'opposer au phénomène de mondialisation, comme une défense contre le risque de confusion et de perte des identités culturelles».

Au niveau économique, la valeur d'usage du patrimoine (liée à son utilité) est aujourd'hui mise en évidence. La culture et le patrimoine constituent les essors de l'attractivité utilisés comme ressources dans la compétitivité d'une ville. Ils génèrent des revenus et de l'emploi et contribuent au développement local. Néanmoins cette dimension ne

---

<sup>524</sup> Appropriation : Elle est fondée sur les usages, les sentiments d'appartenances, les représentations collectives et non sur un titre de propriété. Dans cette optique, le patrimoine privé peut être patrimoine collectif à travers les usages et les représentations collectives.

<sup>525</sup> . JEUDI H.-P. « La machinerie patrimoniale », Paris, Sens & Tonka, 2001, p.24.

doit pas prendre le pas sur les dimensions sociales, esthétiques et culturelles dont l'articulation s'avère être une tâche difficile donnant lieu dans la pratique à la priorité à l'aspect lucratif et à la recherche de la rentabilité immédiate qui transforme la sauvegarde en dynamique purement économique.

Notre deuxième hypothèse concerne la notion de sauvegarde. Nous avons montré que celle-ci avait suivi, dans une certaine mesure, cette évolution de la pensée : une prise de conscience de la nécessité d'intervenir de façon coordonnée en impliquant plusieurs acteurs et domaines d'actions se fait actuellement sentir. L'importance accordée au concept de qualité de vie est souligné. Il ressort que l'objectif de sauvegarde, est justifié par les menaces de dégradation, de destruction, de perte des valeurs qui composent le patrimoine, mais également aux ressources économiques qu'il génère. La sauvegarde engage la responsabilité des citoyens et engage le pouvoir public à agir. Elle fait appel à diverses opérations et à un champ de connaissance large dans l'ordre des arts des sciences et des techniques.

Il s'agit d'une approche complexe, aux interventions multiples qui s'appuie sur la définition d'une méthode, et d'une orientation claire et commune se rapportant au contexte et à la situation locale. Elle est fondée sur des principes de transparence, d'échanges de compétence de participation, d'équité et génère des instruments multiples.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine doivent être menée avec prudence et précautions afin d'éviter les effets pervers et les dérives d'une mise en valeur à caractère lucratif et commercial orientée vers le tourisme qui apporte certes des richesses à la ville mais occasionne des retombées négatives sur les habitants. Elle présente un intérêt considérable sur le plan spatial, social culturel et économique. Certains avantages sont soulignés comme le réemploi, et la réaffectation des éléments patrimoniaux, leur conservation, la mise en valeur de la diversité patrimoniale dans un but culturel et touristique, la réhabilitation des ensembles urbains habités et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

De l'analyse de cette notion nous avons pu déduire que le succès de la sauvegarde s'appuie sur la notion de stratégie. Certaines pratiques sont apparues alors comme pertinentes et efficaces orientées vers le décloisonnement des domaines d'interventions et l'intégration de la sauvegarde dans la gestion urbaine.

La stratégie de sauvegarde impose l'organisation d'un système d'acteurs. Cette idée nous a incité à cerner les divers acteurs concerné par le processus de sauvegarde .Nous avons constaté que leur multiplicité génère des conflits liés à l'intérêt socio-économique et politique du patrimoine. L'efficacité de ce système repose sur la compétence des acteurs et leur représentativité des différentes disciplines et des différents domaines d'actions nécessaires à

la sauvegarde du patrimoine, sur l'implication des habitants à partir d'un dispositif de participation garantissant l'appropriation du processus par eux, et leur accompagnement sociale .Elle repose enfin et surtout sur le développement de la transversalité permettant le décloisonnement des services et des pratiques, l'échange de compétences et d'expériences ,la coordination et la concertation qui permet la régulation des hétérogénéités, l'intégration de la diversité des points de vue et la définition d'une ligne directrice ,d'un plan d'action commun, des objectifs clairement définis et des priorités .

La troisième hypothèse affirme que les dégradations du patrimoine de Bejaia sont causées par l'instrumentalisation politique de l'action de patrimonialisation et par des défaillances qui se manifestent à plusieurs niveaux.

Dans un premier temps, la rétrospective historique a souligné que dans le cas de la commune de Bejaia le territoire est marqué par une diversité patrimoniale, une culture spécifique et par une variété d'espaces auxquels la population confère des valeurs et des significations.

Cette affirmation donne tout son poids à la reconnaissance du patrimoine de Bejaia qui reste encore à faire à partir d'une construction sociale et pas seulement officielles. Cette offre patrimoniale diversifiée représente un potentiel culturel et touristique qui pourrait générer des revenus, de l'emploi, et contribuer à l'attractivité de la ville et donc a son développement

Le constat et le diagnostic établis fait état de la dégradation du patrimoine architectural et urbain de la ville de Bejaia, et démontre que celle-ci est le résultat d'un ensemble de dysfonctionnements et de pratiques de prise en charge du patrimoine culturel à Bejaia menées par des acteurs uniquement officiels et aux compétences mal délimitées. La problématique se manifeste à plusieurs niveaux et entravent considérablement sa sauvegarde.

Nous avons montré que cette dégradation du patrimoine .est liée en premier lieu à une définition et à une délimitation hésitante de ce qui est patrimoine, à une difficulté de positionnement des instances officielles particulièrement vis-à-vis du patrimoine colonial. Les aspects politiques se greffent sur ces hésitations et se manifestent par une approche spatialement sélective, minimisée, et définissent plus volontiers un patrimoine à caractère monumental doté d'une forte charge symbolique et des choix de référents culturels permettant l'ancrage à la culture arabo-musulmane, nécessaire à la construction de l'identité et de l'union nationale. Cette perception du patrimoine est porteuse de conséquence sur l'état de celui ci et par la mise à l'écart délibérée des productions coloniales, des découvertes archéologiques, et du patrimoine mineur moins spectaculaire, plus identitaire, plus ancré dans la vie sociale locale. Les quartiers anciens de Bejaia .pâtissent d'un manque d'intérêt aboutissant à une

ségrégation socio-spatiale à leur paupérisation et à la perte des significations patrimoniales consécutives au départ de la population ancrée et également à leur dégradation.

La sauvegarde du patrimoine culturel constitue un enjeu politique important parce qu'il a une incidence sur la culture et l'identité que véhicule le patrimoine.

Notre constat a signalé que les pratiques de protection du patrimoine à Bejaia sont caractérisées par le laisser faire, la négligence, aboutissant à des altérations multiples : le déclin et la dévitalisation du noyau historique, l'effondrement des habitations, l'abandon, le squatte, une paupérisation des plus anciens quartiers. Les habitants non soutenus et non encadrés, vivant dans des conditions de précarité se livrent à des transformations et démolition des éléments patrimoniaux qui représentent le réceptacle de la mémoire collective et de l'identité locale. Le constat a souligné que cette situation menace considérablement le patrimoine de Bejaia de disparition, notamment le patrimoine mineur habité parce que il ya perte des significations patrimoniales, et qu'il est soumis à de forte pressions( besoin de plus d'espace, de confort..),et aussi a de nombreuses ambitions(récupération d'assiettes foncières, développement urbain, promotions immobilières).

La protection du patrimoine culturel est étatisée et centralisée. Elle se manifeste par l'absence d'action et un manque de volonté politique a sauvegarder d'une manière globale qui prive les autorités locales de leur autonomie de gestion que les récents instruments législatifs étaient censés apporter. (Loi d'orientation sur la ville de 2006). Cette absence de délégation de pouvoir met les autorités locales dans l'incapacité de sauvegarder le patrimoine et d'exploiter les nouveaux instruments législatifs. Un contraste important entre le discours et les pratiques est porteur de conséquences en matière de sauvegarde du patrimoine.

Une sectorisation importante est apparente au niveau des services et des pratiques. Le manque de transparence, l'absence d'un système de coordination efficace aboutissent à des conflits d'acteurs. Ces derniers sont réduits aux acteurs officiels aux compétences limitées par manque de formation. La pluridisciplinarité garantissant le professionnalisme n'est pas à l'ordre du jour, les citoyens ne sont pas impliqués ni concertés par absence d'un dispositif de participation adéquat. Les associations en place ne portent pas les revendications des habitants qui sont exprimées non seulement en terme de reconnaissance du patrimoine urbain mineur habité représenté par les anciens quartiers de Bejaia comme 'Bab El –Louz mais aussi en terme d'entretien, d'emploi, de dedensification, relogement, ce qui nécessite des interventions de réhabilitations, d'accompagnement sociale a même de répondre aux exigences en matière de mise en conformité des habitations et d'amélioration de la qualité de vie.

On peut dire que Cette tendance ne s'inscrit pas dans la durabilité et met en évidence la nécessité de la mise en œuvre d'une sauvegarde intégrée et stratégique qui constitue un instrument lié aux caractéristiques sociales et culturelles des populations et intègre des enjeux importants.

La dernière hypothèse souligne que l'élargissement de la reconnaissance et de la prise en charge du patrimoine à l'ensemble historique habité de Bejaia en y incluant les éléments significatifs sans distinction de leur appartenance historique (monument, élément patrimoniaux ordinaires, lieux de mémoire et de vie sociale ), est une condition incontournable pour la sauvegarde du patrimoine culturel .Ceci, nécessite au préalable la mise en place d'un dispositif de participation permettant de concilier la multiplicité des valeurs et des intérêts des différents acteurs .

- ✓ Il s'agit alors de la sauvegarde et de la mise en valeur des différentes composantes patrimoniales de Bejaia, de protéger autant les monuments que le patrimoine mineur en y incluant les productions de la période coloniale.
- ✓ D'instituer le noyau historique de Bejaia comme secteur sauvegardé en tenant compte de sa dimension sociale culturel et immatérielle, de façon à élaborer un plan de sauvegarde et de mise en valeur durable.
- ✓ D'élargir le périmètre du secteur sauvegardé aux productions coloniales du XIX e et XX e siècle en y incluant les extensions hors rempart (quartier Khemis) dont nous avons montré l'intérêt patrimonial.
- ✓ De l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine de Bejaia à travers les différentes valeurs, notamment les valeurs sociales et symboliques.

La sauvegarde du patrimoine ne peut être dissociée du rôle déterminant des habitants et de leur implication au niveau de l'identification de ce qui est patrimoine que des prises de décision concernant son devenir.

Notre recherche s'est attachée à mettre en lumière en prenant appui sur le cas d'étude analysé les logiques de prise en charge du patrimoine à Bejaia et peut servir à la compréhension d'autres cas. Les conclusions que nous avons tenté de dégager peuvent servir d'outils d'analyse et d'orientation pour les institutions locales en charge du patrimoine.

L'étude de la production coloniale qui constitue une composante majeure du patrimoine de Bejaia non reconnue officiellement représente un sujet insuffisamment étudié qui ouvre sur des perspectives de recherche à approfondir.

L'étude du patrimoine paysager de Bejaia en termes de matérialité que de vécu à partir de la relation qu'entretiennent les habitants avec le paysage, de leur appropriation des lieux, de leurs attachements et de leurs représentations des lieux constitue également un sujet non exploré qu'il serait intéressant d'approfondir.

Nous espérons avoir démontré tout au long de ce travail la nécessité de sauvegarder globalement le patrimoine afin de permettre la réappropriation de la mémoire par la société. La référence à l'histoire et à la culture, donc la reconnaissance du patrimoine favorise le respect de l'identité et des différences culturelles qui sont les garants de cohésion et de stabilité sociale et un enjeu pour le développement durable.

Les défaillances soulignées lors de cette recherche sur la prise en charge du patrimoine de la ville de Bejaia suscitent de l'inquiétude et des interrogations sur le devenir d'une ressource essentielle non renouvelable une fois détruite. Un travail de reconnaissance reste encore à faire et Pour cela, la confusion entre identité et patrimonialisation doit être dépassé par les acteurs politiques.

## REFERENCES

1. K Mechta (direction), P Signoles (préface), Maghreb : Architecture et urbanisme « patrimoine, tradition et modernité », Paris, édit Publisud, 1991.
2. Convention France-UNESCO 2005 : Rapport de stage effectuée en vue de l'élaboration du cahier des charges du P.P.S.M.V.S.S pour la médina de Bejaia. K. Yazid et F. Sion février 2006.
3. F. Furet, « Patrimoine, temps, espace, patrimoine en place patrimoine déplacé. », présentation par Antoine Schnapper, p.17, édition du patrimoine, Paris, 1997.
4. F. Choay et P. Merlin : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, édition PUF, 1988.
5. J. Babelon et A. Chastel, « La notion de patrimoine », revue de l'art n°49, 1980, p27.
6. F. Choay : « l'allégorie du patrimoine » édition du seuil, 1992, p 9.
7. Bourdin A, « Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain, professionnels et citoyens face aux témoins du passé », in les annales de la recherche urbaine n°72, 1996, pp 6-7.
8. Groupe conseil pour une politique du patrimoine, Montréal, 2004, énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine.
9. Convention Européenne du paysage, 2000.
10. Document de référence consultation publique, politique du patrimoine de Victoriaville. « Etat de la situation de Victoriaville, Diagnostics, Constats et Enjeux », préparé par le comité d'élaboration de la politique du patrimoine ville de Victoriaville septembre 2007.
11. B. Selfslagh : « Quel avenir pour notre patrimoine ? », in Naturopa : « Patrimoine et développement durable » n°97, 2002, p. 12.
12. F. Choay et P. Merlin : « dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », édition PUF, 1988.
13. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture\\_vernaculaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_vernaculaire).
14. F. Choay : « l'allégorie du patrimoine. », édition du seuil, Paris 1999, p. 130.
15. F. Choay : « l'allégorie au patrimoine. », édition seuil, 1992, p 145.
16. Camillo Sitte, L'Art de bâtir les villes- L'urbanisme selon ses fondements artistiques Editeur Seuil, 1997, 188 pages.
17. Gustavo Giovannoni, « L'urbanisme face aux villes anciennes » (traduction de Vecchie Citta et Edilizia Nuova, 1931), Paris, édition du seuil 1998.
18. CIAM Congrès International de l'Architecture Moderne, qui élaborera la charte d'Athènes en 1933.
19. Françoise Choay, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville » in « La ville : art et architecture en Europe, 1870-1993 », édition centre George Pompidou, Paris, 1993, p. 32.
20. Conseil de l'Europe : conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, « Le patrimoine architectural, les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée » Edt DELTA Vevey (ch.), 1975. p. 15.
21. La Charte de Venise (1964), Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites.
22. Véronique Stein : « la reconquête du centre ville du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n°541 présentée à la faculté des sciences économiques et sociales Genève, février 2003 p 83.
23. 4<sup>ème</sup> assises du patrimoine du grand ouest : « Les débats sur la ville : Patrimoine et développement des cœurs de ville ». Ed confluences, janvier 2003 p. 328.
24. Conférence internationale d'Athènes sur la restauration des monuments 1931.

25. CRMS (commission royale des monuments), ministère de la région de Bruxelles capitale, « préserver le patrimoine pour inventer l'avenir », édition, presses de l'imprimerie Pauwels, Bruxelles 2005, p. 9.
26. Article 5 de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée le 16 novembre 1972 à Paris.
27. UNESCO : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972.
28. Conclusion et recommandation de la Charte européenne du patrimoine architectural et la déclaration d'Amsterdam 1975.
29. UNESCO : Conférence générale des nations unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Nairobi le 26 octobre 1976.
30. UNESCO : Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine, Nairobi 1976.
31. ICOMOS : Charte nationale pour la sauvegarde des villes historiques adoptée par l'assemblée générale de l'IC.O.M.O.S. en octobre 1987 à Washington.
32. Convention pour la protection du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985).
33. Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000.
34. ICOMOS : Charte internationale de Tolède.
35. Patrimoine (culture), article de wikipedia, encyclopédie libre. «[http://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine\\_\(culture\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Patrimoine_(culture)) ».
36. J.O. de la république française du 7 août 1962 page 7813 : **Loi Malraux**.
37. Isted (Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement.) n°39 offre française en matière de patrimoine.
38. Guide à l'attention des collectivités locales africaines, « patrimoine culturel et développement local », édition CRAterre-ensag/convention France-UNESCO, sept 2006 p 26.
39. Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, 2001.
40. Patrimoine culturelle et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines, Edition CRATERRE-ENSAG/ Convention France-UNESCO.
41. Gravari Barbas Maria, Veschambre Vincent, 2000, « Introduction: patrimoine et environnement: les territoires du conflit », *Norois*, 2000, n°185, p. 3-1.
42. Emmanuel Amougou in « La question patrimoniale », ouvrage collectif sous la direction de E. Amougou, Edt. des presses universitaires de Limoges, 2003.
43. La gestion par les valeurs», publication de la commission des biens culturels du Québec, juin 2004, p 4.
44. R. linossier, S Russeil, R Verhage, M Zepf article : « Entre conflits et synergies, Renouvellement urbains et patrimonialisation », université Lumière Lyon, institut environnement ville et société/ /institut de recherche géographique, vol. 40. pp. 12, 2004. <http://www.nsl.ethz.ch/index.php/content/download/1006/6170/file/>.
45. AVRAMI, Erica; MASON, Randall; de la TORRE, Marta « Values and Héritage Conservation. » édition commission culturel du Québec, juin 2004, p. 1.
46. A. Riegl : « Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse », Paris, seuil (1903), 1984, trad. fr. de D Wiczorek. p. 37.
47. D. Poulot : « Patrimoine et modernité », Paris, éd. L'Harmattan, 1998, p. 78.
48. Xavier Greffe : « La gestion du patrimoine culturel », Ed ANTHROPOS, 1999, p. 28.
49. A. Bourdin : « sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ? », in les annales de la recherche urbaine 1999 n°72, p. 8.
50. Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (charte de Venise), Venise 1964.

51. Larsen K. E. dir. - Nara Conference on Authenticity. Conférence de Nara sur l'Authenticité. Tokyo, UNESCO ICCROM ICOMOS Agency for cultural affaires, 1995, 427 p.
52. La gestion par les valeurs : Exploration d'un modèle, une publication de la commission des biens culturels du Québec, juin 2004, p. 7.
53. Charte d'ICOMOS, Australie pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, charte de Burra, Burra, 1979.
54. Mason R, Assessing values in conservation planning: Methodological issues and choices. Assessing the values of cultural heritage, 2002. Rapport de recherche, Los Angeles, the Getty conservation institute pp. 5 -30.
55. Guide de l'UNESCO, « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains, enjeux, diagnostics et recommandations. ». Article de D. Pini : Concepts, critères et instruments de sauvegarde. p. 31. Edt bureau de l'UNESCO, Rabat, Maroc, 2003.
56. Rencontre nationale des agences d'urbanisme : Les valeurs de la ville ? Comment apprécier la qualité de la ville ? Reims 16 décembre 2004.
57. Pierre George : « Dictionnaire de géographie », Edition Presses Universitaires de France Paris, 1990.
58. Alain Douangmanivah : « Une définition de la ville », 2007. <http://www.aroots.org/Une-definition-de-la-ville.html>.
59. DORIER-APRILL Elisabeth : Lexique des villes et de l'urbain, extrait de l'ouvrage : Vocabulaire de la ville, éditions du temps, Paris, 2001, p. 7-8, catalogue in : [www.editions\\_du\\_temps.com](http://www.editions_du_temps.com).
60. La lettre de l'IPRAUS (Institut Parisien de recherche en Architecture, Urbanisme et Société), Vientiane patrimoine et développement urbain, avril 2004.
61. Loi d'orientation de la ville du 21 moharrem 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.
62. C. Charlot et Valdieu : « La ville et le développement durable », Cahier du CSTB, janvier-fevrier 1999.
63. « Notre avenir à tous », Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (commission Brundtland), les éditions du fleuve, 1989, traduction française « our common future », 1987.
64. Olivier Godard CNRS, Centre international de recherche sur l'environnement et le développement. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>
65. Site : [www.resealeader.com](http://www.resealeader.com), « Environnement et développement durable dans le programme LEADER+ », unité nationale d'animation du réseau leader+. p. 5.
66. F. Rouxel et D. Rist : « Le développement durable, approches méthodologiques dans les diagnostics territoriaux. », collection du CERTU, 2000. pp18-19.
67. Convention du conseil de l'Europe pour la protection de l'environnement par le droit pénal, (convention Strasbourg de 1998) est la première convention internationale à prévoir des sanctions pénales pour des actes de dégradations sur l'environnement.
68. M. Cohen et D. Dron : « Analyse de l'impact sur la santé de la pollution atmosphériques in « Evaluation économique et environnement dans les décisions publiques. », 1997, documentation française, pp. 268-312.
69. F Rouxel : « L'héritage urbain et la ville de demain pour une approche du développement durable. » Ministère de l'équipement du transport et du logement. Juin 1999, réédition, octobre 2005.p. 10.
70. UNESCO : Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, réunies à Rio de Janeiro, en juin 1992.

71. Nathalie Holec, : « Villes et développement durable » édition de la cguhc, Paris novembre 1999, p. 55.
72. Charte d'Aalborg, charte des villes européennes pour un développement durable, 1994.
73. Y. VEYRET, « ville, architecture et développement durable » université de Paris Nanterre, avril 2007, p. 3.
74. Kaule G « Ecologically oriented planning, » institut für landschafts und ökologie universität stuttgart 1995.
75. Christian Brodhag- DIDD France www. Brodhag.org, Les grandes dates du développement durable.
76. R. Toubal. Valorisation de l'architecture villageoise en Kabylie pour un développement durable. Mémoire de magister juin 2008 dirigé par Mr Dahli Mohamed, UMMTO.
77. Nathalie Holec, « Villes et développement durable », in : « Synthèses ....Réflexions sur la connaissance des territoires urbains 1995-1999 », direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, centre de documentation de l'urbanisme, édition de la CGUHC, Paris novembre 1999, p. 31.
78. Godard O., « Le développement durable, » in Commissariat Général du Plan, « L'économie face à l'écologie, » Paris, coéd. Éditions la Découverte et la Documentation française, (XI<sup>ème</sup> Plan), p. 132-143, 1993.
79. Françoise Choay, « Le règne de l'urbain et la mort de la ville » in « la ville : art et architecture en Europe, 1870-1993 », édition centre George Pompidou, Paris, 1993.
80. Nathalie Candon, « La composition urbaine », in « Synthèses ....Réflexions sur la connaissance des territoires urbains 1995-1999 », direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, centre de documentation de l'urbanisme, édition de la CGUHC, Paris novembre 1999, p. 84-91.
81. Charte d'Athènes : manifeste élaboré en 1933 par les architectes des congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), dont le chef de file est Le Corbusier.
82. EMELIANOFF C, « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique », *Cahiers du PROSES*, n°8, Sciences Po, 2004, 27 p.
83. J. P. SUEUR, « changer la ville pour une nouvelle urbanité », édition Odile Jacob 1968.
84. H Lefèvre, « Le droit à la ville » Paris, Anthropos, 1968. Dans : Yannis Tsiomis « Ville Cité, des patrimoines européens », Paris, éd. Picard, 1997, p. 142.
85. Lazzarotti O. : « Patrimoine », dans : Lévy J, Lussault M. dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris, Belin, p. 692-693.
86. Isabelle Garat, Maria Gravari-Barbas et Vincent Veschambre : « préservation du patrimoine bâti et développement durable : Une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers. », in développement durable et territoire. 3 mars 2008.
87. Conseil de l'Europe, « patrimoine et développement durable », in revue Naturopa, n°97 2000 p. 12.
88. Loi (française) solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U), article L. 121.1.
89. UNESCO, conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement, Stockholm 1998.
90. <http://fr.wikipedia.org/wiki/mégacité>.
91. Béatrice Mariolle : « Densité », Séminaire : « Ville face à la mondialisation », novembre 2005, p. 6.
92. Castano Sylvie, Meisel Julien, Naudin Adam, Muriel Zunino : « Densité, Opérations de logement et quartiers urbains », Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région

- d'Ile de France, (IAURIF), Paris, 2007.  
<http://developpementdurable.documentation.developpement-durable.gouv.fr>.
93. Emilianof C : « Les agendas 21 locaux : Quels apports sous quelles latitudes ? », in revue, Développement durable et territoire.
  94. Patrice Deramaix : « Urbanité et multi culturalité », copyright, série théorie critique avril 2004. <http://membres.lycos.fr/patderam/textes/multiculturalisme.htm>.
  95. Claval P. La logique des villes, Edit Litec, Paris. 1982, p. 4.
  96. V Stein « La reconquête du centre ville : Du patrimoine à l'espace public », thèse de doctorat n°541 présentée à la faculté des sciences économiques et sociales, université de Genève, février 2003, p. 46.
  97. Bernard Becharies, Jean-François, « Pour une définition de l'environnement », (1975), in revue développement durable et territoire : « l'approche territoriale et développement durable ». p. 15. Site : [www.revue-ddt.org](http://www.revue-ddt.org).
  98. Ministère des affaires étrangères : « Offre française en matière de patrimoine urbain », isted n° 39, octobre 2001, p. 11.
  99. Unesco presse, communiqué de presse n° 2005-55, « Patrimoine mondiale et architecture contemporaine : vers de nouveaux standard de conservation, Paris, 2005. discours de Koichiro Matsuura Directeur général de l'UNESCO.
  100. Emmanuel Amougou : « La réhabilitation du patrimoine architectural. Une analyse sociologique de la domination des notables », Ed Harmattan, collection, « Logiques sociales », Paris, 2002.
  101. Alain Bourdin : « Restauration/Réhabilitation : l'ordre symbolique de l'espace néo-bourgeois », in Espaces et Sociétés, juillet 1979, pp. 15-35.
  102. Habitat International coalition, Unione Inquilini, Habitat et Participation : « Stratégies populaires dans les centres historiques », vol 2 Europe, Edition, Unione Inquilini –HIC Europe Focal Point. Italie, p. 12.
  103. Emmanuel Amougou : « Diversité et mixité sociale dans les centres anciens », in « Patrimoine et développement au cœur des villes, assises du patrimoine du grand-Ouest », les débats sur la ville, tome 5. Ed confluences Bordeaux 2003. p. 213.
  104. Xavier Greffe : « La gestion du patrimoine culturel », Ed, Anthropos, 1999, p. 22.
  105. Marc Cote, « L'Algérie ou l'espace retourné », édition Média-plus/Algérie 1993. pp. 33-36.
  106. J. Berque, Langage arabe du présent. Paris, Gallimard, NRF, 1974, 398 p.
  107. Hélé Béji : « Le désenchantement national, essai sur la décolonisation », Maspero, Paris 1982.
  108. Françoise Navez Bouchanine : « Prise en compte des dimensions sociales » in Guide de l'U.N.E.S.C.O : « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains ». p. 52.
  109. Les journées européennes du patrimoine lancées par le conseil de l'Europe en 1991 sont un exemple d'aboutissement de cette évolution, le slogan de cette campagne est « l'Europe un bien commun ».
  110. Patrice Noisette et Franck Vallerugo : « Le marketing des villes, un défi pour le développement stratégique » Urbanisme hors série n°13, mars 2000, Paris, 2000, 70 p.
  111. Xavier Greffe et Sylvie Pflieger : « Les ressources économiques et financières pour la mise en œuvre des programmes et des projets. » in, Guide de l'U.N.E.S.C.O : « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporains » UNESCO, 2003, p. 67.

112. Bernard Reichien : « Du monument objet au patrimoine en mouvement », in « Les ateliers du territoire : Un patrimoine pourquoi faire ? », Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise, janvier 2007, p. 3.
113. Xavier Greffe, « La gestion du patrimoine culturel », édition Anthropos, Paris, 1999, pp 16-18.
114. La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles: signée le 20 octobre 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO (<http://portal.unesco.org/culture/fr>).
115. Recommandation de l'UNESCO concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (Nairobi 1976).
116. BAILLY (G.-H.).- Le patrimoine architectural: les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée.- Vevey, Suisse: Delta, 1975.p. 14 - 118 p.
117. Jallal Abdelkafi, « La dimension patrimoniale de la ville historique et le cadre institutionnel de la sauvegarde », in « Patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain » p. 11.
118. Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (grenade, 1985).
119. I.C.C.R.O.M ET I.C.O.M.O.S : Guide de gestion des sites du patrimoine Culturel Mondial (traduction en français 1996).
120. Hubert Guillaud : « Histoire et théorie de la conservation. », janvier 1997.p. 53. Ecole d'architecture de Grenoble, Laboratoire CRAterre-EAG.
121. Camillo Boito, « Conserver ou restaurer, un dilemme du patrimoine », les éditions de l'imprimeur, 2000, p. 11.
122. John Ruskin : « Les sept lampes de l'architecture », traduit de l'anglais par G. Elwall édition, les presses d'aujourd'hui, 1980.
123. P. Hamel et C. Poitras : « Patrimoine, culture et aménagement », in cahiers du GRETESE n° 15, groupe de recherche et d'étude sur les transformations économiques, janvier 1994. p. 3.
124. La conservation du patrimoine mondial : les principes de la conservation urbaine, 8<sup>e</sup> Colloque de O.V.P.M : Organisation des villes du patrimoine mondial, 2005, Cusco. [www.O.V.P.M, urbo. Htm](http://www.O.V.P.M.urbo.Htm).
125. P. Melé : « Construire l'équilibre habitat/activités dans le Vieux Tours », Université européenne d'été: Habiter le patrimoine: sens, vécu, imaginaire, Saumur .13-16 octobre 2003. Actes publiés *CDROM*, sous la direction de Maria Gravari-Barbas.
126. P. Melé : « Conflits patrimoniaux et régulations urbaines » in *Ville, Société, Territoire* n°23 septembre 2005. p. 51.
127. Véronique Stein, « La reconquête du centre ville : Du patrimoine a l'espace public », thèse de doctorat n°541 présente a la faculté des sciences économiques et sociales, université de Genève, février 2003.p 13.
128. Inspiré de Bassand M, « La métropolisation et ses acteurs » in : Jacoud C, Schuler M, « Raisons et déraisons de la ville », presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
129. Organisation des villes de patrimoine mondial : »Participation citoyenne dans le dossier du site historique de Lyon inscrit au patrimoine de l'humanité en 1998. », 2005, [URBO.htm](http://URBO.htm).
130. Marcello Balbo, « Le rôle du gouvernement local dans la définition des stratégies d'intervention », in « patrimoine et développement durable dans les villes historiques du Maghreb contemporain, » p. 23.
131. Bagnasco A, et Le Gales P « Les villes européennes comme société et comme acteurs, villes en Europe », Ed. La découverte, 1997 pp. 38.

132. Smouts Marie –Claude, « du bon usage de la gouvernance en relations internationales », in « La gouvernance » in Revue internationale des sciences sociales, n°155 mars 1998, pp. 88.
133. Merrien François Xavier : « De la gouvernance et des états- providence contemporains in la gouvernance, Revue internationale des sciences sociales n°155, mars 1998 pp. 62.
134. M. Gervais « Stratégie de l'entreprise », Edition Economica, Paris 2003 p. 8.
135. [http://fr.wikipedia.org/wiki/StratÃ©gie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Strat%C3%A9gie).
136. Jean G. Padioleau, René Demesteere : « Les Démarches stratégiques de planification des villes, origines exemples et question », in Annales de la recherche urbaine n 51 juillet 1991. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/annales/padiole.htm>.
137. Jean Barthelemy, discours d'ouverture du séminaire international de Saida organisé par l'UNESCO, en mai 2001.
138. F Cuillier : « Les débats sur la ville 4, Solidarité renouvellement urbains : propos sur la loi S.R.U. » edt, confluences, agence d'urbanisme Bordeaux, Aquitaine, 2002 p. 107. Antoine De Cunha, Peter Knoepfel, Jean Philippe Leresche, Stéphane Nahrath : « Enjeux du développement urbain durable, transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance », Edition presse polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2005, p. 176 p. 177.
139. F. Cuillier : « Les débats sur la ville, Solidarité et renouvellement urbains : propos sur la loi S.R.U. » éd. confluences, agence d'urbanisme Bordeaux, Aquitaine, 2002. p. 100.
140. Alliance de ville Européenne de culture (A.V.E.C) : « Indicateurs pour la valorisation du patrimoine », Guide méthodologique n°1, les cahiers du réseau AVEC, n°1, mai 2001. p. 14.
141. Ansoff I., « Corporate Strategy, » 1965. Version française : « Stratégie de développement de l'entreprise », Hommes et Techniques, 1968.
142. Joseph Armangol : « Affronter la réhabilitation aujourd'hui. Le cas des centres historiques. », in Méthode Rehabimed.I-Rehabilitation, ville et territoire, p. 57.
143. Alain Laurent, Guide de l'UNESCO du Forum Urbain Mondial IV de Nanjing (3-6 novembre 2008, Chine), « Des quartiers historiques pour tous : Une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable .III revitaliser comment ? et pour qui ? » p. 77.
144. Glossaire Sirchal « La réhabilitation en France: les outils, les procédures. » dossier préparé par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Etude réalisée par Nancy Bouché, ICOMOS-France, juillet 2000.
145. Ministère de l'Equipement, du logement, du Transport et du Tourisme, direction de l'architecture et de l'urbanisme : « Les secteurs sauvegardés ». Edition villes et territoires, Arche de la défense, Paris 1996, p. 8 p.17.
146. Ministère de l'Equipement, des Transport et du logement, Ministère de la culture et de la Communication, Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : « Intervenir en quartiers anciens, Enjeux-Démarches-Outils ». Edition le moniteur, Paris, 1999. p. 103.
147. Diagonal, revue des équipes d'urbanisme, « patrimoine et protection », mai- juin 2002, n°155, p. 30.
148. Méthode Réhabimed pour la réhabilitation de l'architecture traditionnelle méditerranéenne document de travail Aout 2005. [http://www.rehabimed.net/www\\_sra/libres\\_fra.ast](http://www.rehabimed.net/www_sra/libres_fra.ast).
149. Edouard Lapine « Vingt six mois à Bougie », présentation de Camille Lacoste – Dujardin et Nedjma Abdelfettah-Lalmi, édition Bouchene, Paris 2002.p. 204.

150. <http://www.kabyle.com>.
151. E. Carrette : « Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années, 1840, 41, 42, études sur la Kabylie », capitaine de génie militaires secrétaire de la commission scientifique d'Algérie. Vol I, Paris 1848. Imprimerie nationale. Numérisé par Google.
152. Edouard Lapine « vingt six mois à Bougie ou collection de mémoire sur sa conquête, son occupation et son avenir », notice historique, morale politique et militaire sur les kabyles. Editions Bouchene, Paris, 2002.
153. L. C. Féraud « Histoire de bougie », édition Bouchene, 2001.p. 24.
154. Abu Abas Ahmed Al-Ghobrini : « Unwan Ed-Diraya », note de R. Bounar, Alger, SNED, 1971 p. 135.
155. Saint Marc Girardin, « La domination des carthaginois et des romains en Afrique », Revue des deux mondes. tome 26, 1841. [http://fr.wikisource.org/wiki/Domination\\_des\\_Carthaginois\\_et\\_des\\_Romains\\_en\\_Afrique](http://fr.wikisource.org/wiki/Domination_des_Carthaginois_et_des_Romains_en_Afrique)
156. Marc Girardin, « La domination des carthaginois et des romains en Afrique », Revue des deux mondes. Tome 26, 1841.
157. D. Valérian : « Bougie, port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510. 328) Thèse de doctorat, université Paris-1, soutenue le 16 décembre 2000.
158. Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », traduction de William Mac-guckin de Slane, Berti Edition Alger 2003. p. 262.
159. Rachid Bourouiba « les Hammadites », Alger, 1984, cité par Dominique Valerian : «Bougie port Maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510), p. 35.
160. Kitab –El Istibsar, auteur inconnu, trad. E. Fagnan sous le titre «l'Afrique septentrionale au XII<sup>ème</sup> Siècle de notre ère, Constantine 1889 », pp 34-35. Op cité Ibn Khaldoun « Histoire des berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale », p. 262.
161. Lettre du Pape Grégoire VII qui date de 1076.
162. De Beylié : La Kalaa des Béni-Hammad, une capitale de l'Afrique du Nord, Paris 1909, pp. 93-94.
163. El-Idrisi. « Description de l'Afrique et de l'Espagne, Extrait du « Kitâb Nuzhat al-Muchtâq fî Ikhtirâq al-Afâq », traduit par R. Dozy et M. J. De Geoye, 1968, 1ere édition 1966 tome 1 pp. 237-238.
164. Georges marçais : [http://www.algerroi.net/Alger/documents\\_algeriens/](http://www.algerroi.net/Alger/documents_algeriens/).
165. Gaffarel Paul : « L'Algérie, histoire conquête et colonisation », édition Jacques Gandini, p. 11.
166. Ibn Khaldoun tome II p 300, cité par Dominique Valerian : «Bougie port maghrébin à la fin du Moyen Age (1067-1510), thèse de doctorat de l'université de Paris I Panthéon- Sorbonne UFR d'histoire. Sous la direction de Monsieur le Professeur Michel Balard, 2000. p. 37.
167. Anne Brogini et Maria Ghazali, « Un enjeu espagnol en Méditerranée : les présides de Tripoli et de la Goulette au XVI<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 70, Crises, conflits et guerres en Méditerranée (Tome 1), 2005. Mis en ligne le 12 mai 2006. <http://cdlm.revues.org/document840.html>.
168. G. Marçais « L'architecture musulmane d'Occident, Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile, Arts et Métiers graphiques, » Paris 1957.
169. Mouloud Gaid « Histoire de Bejaia et de sa région, depuis l'antiquité jusqu'à 1954 », Edition SNED, Alger 1976, p. 115.
170. Cheikh Abû Ali El-Merini : Unwân El-Akhbar , trad. Ch.Feraud « Exposé des évènements qui se sont passés à Bougie », In : revue Africaine n°70.

171. Lettre du roi Ferdinand le catholique à Don Pedro de Navarre, son capitaine général en Afrique rédigé en Mai 1510.
172. L. Marmol Carjaval : description générale d’Africa, Grenade 1573.
173. « Rapport sur la place de Bougie », Rapport du génie militaire français avant la conquête, Service historique de l’armée de terre 1832.
174. M. Daumas (colonel de spahis et directeur central du bureau des arabes à Alger, et par M Fabar capitaine de l’artillerie) « La grande Kabylie, études historiques, note d’événement militaire devant Bougie du 7 au 19 novembre 1835 » edt hachette, 1847, p. 441.
175. Extrait du rapport du général Trézel sur la prise du Gouraya 14 octobre 1833 note B.
176. JEUDI H.-P. « La machinerie patrimoniale », Paris, Sens & Tonka, 2001, p. 24.